



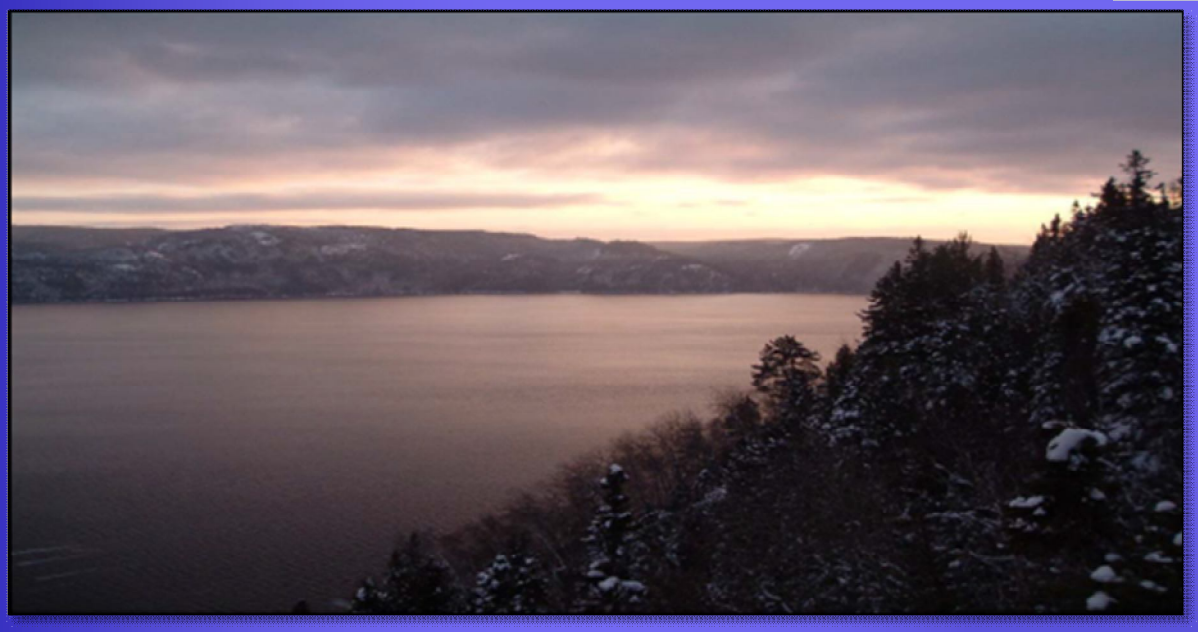


Schéma d'aménagement et de développement révisé

374 DB4

Projet d'optimisation et d'ajout d'un procédé thermique de traitement de sols et d'autres matières contaminés à Saint-Ambroise

6212-03-128



MRC du Fjord-du-Saguenay

Adopté le 12 octobre 2011

Entrée en vigueur : 5 mars 2012

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Le conseil et la direction de la MRC du Fjord-du-Saguenay

Monsieur Réjean Bédard	Maire de la municipalité de Larouche
Monsieur Claude Boucher	Maire de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean
Monsieur Jean-Marie Claveau, préfet,	Maire de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis
Monsieur Marcel Claveau	Maire de la municipalité de Saint-Ambroise
Monsieur Jean-Yves Dufour	Maire de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau
Monsieur Rémi Gagné	Maire de la municipalité de Rivière-Éternité
Madame Thérèse Gaudreault	Maire de la municipalité de Petit-Saguenay
Madame Marie-Luce Martin	Maire de la municipalité de Saint-Honoré
Monsieur Michel Ringuette	Maire de la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget
Monsieur Gérald Savard	Maire de la municipalité de Bégin
Madame Carmen Simard	Maire de la municipalité de Ferland-et-Boilleau
Monsieur Gilbert Simard	Maire de la municipalité de Saint-Fulgence
Monsieur Laurent Thibeault	Maire de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord
Madame Christine Dufour	Directrice générale et secrétaire-trésorière

Réalisation

Service de l'aménagement du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay

Monsieur Steeve Lemyre,	Coordonnateur à l'aménagement, recherche, rédaction et coordination ;
Monsieur Mathieu Fortin	Technicien en géomatique, cartographie ;
Madame Ariane Fortin	Agente VVAP, collaboration volet patrimoine et culture.

Collaboratrice

Madame Johannie Bilodeau	Secrétariat

Le comité politique d'aménagement

La MRC s'est doté d'un comité d'élus qui a collaboré étroitement à la réalisation du schéma d'aménagement révisé. Le comité a aussi participé activement l'élaboration du document portant sur les objets de la révision remit à jour par la MRC en 2005 et à l'élaboration de la vision de développement stratégique d'aménagement en 2006.

Le comité politique d'aménagement est composé des membres suivants :

Monsieur Réjean Bédard	maire de la municipalité de Larouche
Monsieur Marcel Claveau	maire de la municipalité de Saint-Ambroise
Madame Christine Dufour	directrice générale de la MRC du Fjord-du-Saguenay
Monsieur Jean-Yves Dufour	maire de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau
Madame Thérèse Gaudreault	maire de la municipalité de Petit-Saguenay
Madame Marie-Luce Martin	maire de la municipalité de Saint-Honoré

Le comité consultatif agricole

Le comité consultatif agricole a été consulté tout au long de la démarche. Il a particulièrement été actif pour toute question ayant trait à la planification de la zone agricole permanente. Leur connaissance de milieu agricole et la rigueur de leur analyse ont été un atout majeur pour la MRC.

Le comité consultatif agricole est composé des membres suivants :

Monsieur Marcel Claveau	Délégué de la MRC
Monsieur Richard Dufresne	Citoyen
Monsieur Paul-Eugène Grenon	Producteur agricole
Monsieur Gaston Jalbert	Citoyen
Monsieur Stéphane Maltais	Producteur agricole
Monsieur Gilles Néron	Producteur agricole
Monsieur Gérald Savard	Délégué de la MRC, président
Monsieur Denis Simard	Producteur agricole

Remerciements

La MRC du Fjord-du-Saguenay remercie l'ensemble des directeurs généraux et les inspecteurs municipaux pour leur collaboration.

MOT DU PRÉFET



En mon nom et au nom du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay, je suis heureux de vous dévoiler le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR). Il va sans dire que la préparation de ce document a nécessité de nombreuses heures de travail de la part de plusieurs collaborateurs.

Rappelons qu'au moment de la réorganisation municipale en 2002, la création de la ville de Saguenay a modifié la MRC du Fjord-du-Saguenay. Depuis 2002, la MRC du Fjord-du-Saguenay comprend maintenant une population d'environ 21 000 habitants répartis dans 13 municipalités rurales et trois territoires non organisés (TNO) et s'étend sur près de 43 000 kilomètres carrés.

Le caractère rural de notre nouvelle MRC a augmenté l'enthousiasme et la volonté de développement de nos milieux. De plus, cela a donné un élan de motivation à nos intervenants puisque cette situation représente une occasion unique de nous démarquer au sein de la province de Québec. Grâce à cette volonté de demeurer avant-gardiste dans notre développement, nous avons déployé de nombreux efforts pour mettre sur pied notre vision stratégique en 2006. Grâce aux énoncés et aux enjeux de cet outil de planification, nous avons su faire autrement et concentrer nos efforts à préparer un schéma d'aménagement répondant à ces grands axes de développement et de planification.

Ce schéma d'aménagement de développement révisé (SADR) a donc comme but de répondre aux grands enjeux d'aménagement et de développement du territoire et se veut un outil de référence pour la mise en valeurs des ressources naturelles, pour le maintien des services à la population et pour orienter les axes de développement territoriaux.

Je vous invite à prendre connaissance de ce document de référence. Je vous souhaite donc une bonne lecture!

Jean-Marie Claveau

Préfet

TABLE DES MATIÈRES

1. PORTRAIT DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY 1

1.1. Une communauté qui renoue avec son origine 1
1.2. La MRC issue de la réorganisation territoriale 1
1.3. La MRC du-Fjord-du-Saguenay, une dimension importante de la région administrative 2
1.4. Une MRC en relation constante avec de nombreux territoires contigus 2
1.5. Une MRC dont la population est en liaison étroite avec Ville de Saguenay 6
1.6. Une MRC constituée de municipalités à caractère rural et de vastes TNO 7
1.7. Une population répartie inégalement sur le territoire 12
1.8. Une MRC qui dispose de compétences variées au bénéfice de la communauté 13
1.9. Une MRC au territoire nordique mais accessible et ouvert sur le monde 16
1.10. Une MRC au territoire unique, forgé par la nature 17
1.11. Le fjord du Saguenay : un fjord majestueux et grandiose 20
1.12. Un climat marqué par le relief 21
1.13. Un territoire de lacs et de rivières 28
1.14. Une végétation et une faune diversifiées 30
1.15. Des terres publiques intramunicipales qui contribuent au développement du territoire 31
1.16. La villégiature, essentielle au développement des municipalités 35
1.17. La villégiature en territoires non organisés de la MRC 43
1.18. Une zone agricole à « cultiver » 45
1.19. Le potentiel agricole du territoire décrété 52
1.20. Les terres en culture et en friche 54
1.21. Entreprises et activités agricoles 56
1.22. Nombre d'emplois et valeur immobilière agricole 59

2. CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE 62

2.1. Une population qui se maintient depuis 1991 62
2.2. Une MRC à la population vieillissante 69
2.3. Une MRC confrontée à un manque important de jeunes 70
2.4. Des ménages plus nombreux et disposant de revenus plus élevés 76
2.5. Une tendance vers des ménages plus petits 79
2.6. Une projection démographique à contrecarrer 82
2.7. Un niveau de scolarité qui se compare avantageusement 86
2.8. Un lien domicile-travail caractérisé par de nombreuses migrations quotidiennes 88

2.9. Un taux de chômage qui demeure élevé 94
2.10. Population active selon l'industrie 95

3. CONTEXTE ÉCONOMIQUE 100
3.1. Répartition des employeurs et employés par secteur économique 100
3.2. Répartition des entreprises selon le nombre d'employés 102
3.3. Caractéristiques des emplois par secteur d'activité économique en 2004 102
3.3.1. Le secteur primaire 102
3.3.2. Le secteur secondaire 104
3.3.3. Le secteur tertiaire 106

4. CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE 110
4.1. Une MRC à réorganiser 110
4.2. La Couronne Nord 111
4.3. Le Bas-Saguenay 113
4.4. Les territoires non organisés 115
4.5. Concept d'organisation spatiale et de développement 118
4.6. La reconnaissance de nouveaux pôles 118
4.6.1. Pôle local de services 119
4.6.2. Pôle de services 121
4.6.3. Pôle industriel 121
4.6.4. Pôle touristique du fjord 121
4.6.5. Pôle d'activités récréotouristiques 121
4.6.6. Pôle culturel 122
4.7. Rôles et vocations des secteurs géographiques 122
4.7.1. La Couronne Nord 122
4.7.2. Le Bas-Saguenay 123
4.7.3. Les territoires non organisés 123

5. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 125
5.1. L'assujettissement des grandes orientations aux objectifs généraux 126
5.2. Le développement concerté et l'autonomie municipale 126
5.2.1. Orientation 1 127
5.2.2. Orientation 2 127
5.3. Le territoire urbanisé 127

5.3.1. Orientation 3 128
5.3.2. Orientation 4 129
5.3.3. Orientation 5 129
5.4. Le territoire agricole 129
5.4.1. Le dynamisme de l'activité agricole 132
5.4.2. Les demandes d'autorisations à la CPTAQ pour des usages autres qu'agricoles 133
5.4.3. La dévitalisation du milieu agricole 134
5.4.4. La mise en valeur des terres en friche 134
5.4.5. L'harmonisation des usages 135
5.4.6. Le paysage agricole et la protection des boisés 135
5.4.7. Orientation générale 1 136
5.4.7.1. Orientation 6 136
5.4.7.2. Orientation 7 136
5.4.7.3. Orientation 8 137
5.4.7.4. Orientation 9 137
5.5. La grande industrie 137
5.5.1. L'activité minière en milieu municipal 138
5.5.2. Orientation 10 139
5.6. Le territoire forestier 139
5.6.1. Le milieu forestier en territoire municipal 139
5.6.2. Le milieu forestier en TNO 140
5.6.3. L'activité minière en TNO 141
5.6.4. L'occupation du territoire en TNO 142
5.6.5. L'accessibilité au territoire en TNO 143
5.6.6. Le développement énergétique 144
5.6.7. La mise en valeur du territoire 144
5.6.8. L'environnement et le développement durable 145
5.6.9. Les activités fauniques 145
5.6.10. Orientation générale 2 146
5.6.10.1. Orientation 11 146
5.6.10.2. Orientation 12 146
5.6.10.3. Orientation 13 147
5.7. Le tourisme et la récréation 147
5.7.1. Orientation générale 3 148
5.7.2. Orientation 14 148

5.7.3. Orientation 15 149
5.7.4. Orientation 16 149
5.7.5. Orientation 17 149
5.8. La villégiature 150
5.8.1. Orientation 18 152
5.8.2. Orientation 19 152
5.8.3. Orientation 20 152
5.9. L'environnement et le milieu naturel 152
5.9.1. Les zones d'inondation en eau libre 153
5.9.2. Les zones d'inondation par embâcle 154
5.9.3. Les zones à risque de mouvements de sol 154
5.9.4. Orientation 21 154
5.9.5. Orientation 22 155
5.10. Les transports et les communications 155
5.10.1. Le réseau de transport 155
5.10.2. Le réseau de télécommunication 157
5.10.3. Le réseau de transport et de transformation d'énergie 157
5.10.4. Orientation 23 157
5.10.5. Orientation 24 157
5.10.6. Orientation 25 158
5.10.7. Orientation 26 158
5.11. Le patrimoine et la culture 158
5.11.1. Le tourisme culturel et sa promotion 159
5.11.2. Le potentiel culturel et patrimonial 159
5.11.3. Les ressources humaines et financières dédiées à la culture 160
5.11.4. Les lieux de diffusion de la culture 160
5.11.5. Le réseau de bibliothèques publiques 161
5.11.6. Le milieu scolaire 161
5.11.7. Les arts de la scène 162
5.11.8. Les arts visuels 163
5.11.9. Les œuvres d'art publiques 163
5.11.10. Les métiers d'art, l'artisanat et les savoir-faire traditionnels 164
5.11.11. Les lettres 165
5.11.12. La culture scientifique 165
5.11.13. L'histoire et le patrimoine 166

5.11.14. Les paysages et le patrimoine naturel 167
5.11.15. Les lieux d'intérêt culturel et historique 168
5.11.16. Le patrimoine bâti 168
5.11.17. Le patrimoine religieux 169
5.11.18. Le patrimoine industriel 170
5.11.19. Le patrimoine archéologique 170
5.11.20. Le patrimoine immatériel 170
5.11.21. Le patrimoine archivistique 171
5.11.22. Orientation générale 4 172
5.11.22.1. Orientation 27 172
5.11.22.2. Orientation 28 172
5.11.22.3. Orientation 29 172

6. LES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE 175
6.1. L'affectation urbaine 180
6.1.1. Rôle et caractéristiques 180
6.1.2. Identification des aires concernées 180
6.1.3. Affectations du sol ou usages autorisés 181
6.1.4. Affectations ou usages compatibles 181
6.2. L'affectation urbaine secondaire 181
6.2.1. Affectation urbaine secondaire Valin 181
6.2.1.1. Affectations du sol ou usages autorisés 182
6.2.1.2. Affectations ou usages compatibles 182
6.2.2. Affectation urbaine secondaire Sainte-Rose-du-Nord 182
6.2.2.1. Affectations du sol ou usages autorisés 183
6.2.2.2. Affectations ou usages compatibles 183
6.3. L'affectation urbaine secondaire à vocation récréotouristique 183
6.3.1. Identification des aires concernées 184
6.3.1.1 Lac Kénogami 184
6.3.1.2 Le centre touristique du Mont-Édouard 187
6.3.1.3 Le centre touristique « Le Valinouët » 187
6.3.2. Affectations ou usages dominants 188
6.3.3. Affectations ou usages compatibles 188
6.4. L'affectation industrielle 189
6.4.1. Rôle et caractéristiques 189

6.4.2. Parcs industriels régionaux 189
6.4.2.1. Identification et caractéristiques des aires concernées 189
6.4.2.2. Affectations ou usages dominants 192
6.4.2.3. Affectations ou usages compatibles 192
6.4.3. Parc industriel pour l'industrie lourde 192
6.4.3.1. Identification et caractéristiques des aires concernées 193
6.4.3.2. Affectations ou usages dominants 194
6.4.3.3. Affectations ou usages compatibles 194
6.4.4. Parcs technologiques 197
6.4.4.1. Parc technologique axé sur l'aéronautique 197
6.4.4.2. Parc technologique axé sur la transformation des produits forestiers 198
6.5. L'affectation agricole 198
6.5.1. Rôle et caractéristiques 198
6.5.2. Identification des aires concernées 199
6.5.3. Les secteurs dynamiques 200
6.5.3.1. Affectations ou usages dominants 201
6.5.3.2. Affectations ou usages compatibles 201
6.5.4. Les secteurs viables 201
6.5.4.1. Affectations ou usages dominants 203
6.5.4.2. Affectations ou usages compatibles 203
6.5.5. Les secteurs dévitalisés 203
6.5.5.1. Affectations ou usages dominants 203
6.5.5.2. Affectations ou usages compatibles 204
6.6. L'affectation agroforestière 204
6.6.1. Rôle et caractéristiques 204
6.6.2. Identification des aires concernées 204
6.6.3. Affectations ou usages dominants 205
6.6.4. Affectations ou usages compatibles 205
6.7. L'affectation récréotouristique 205
6.7.1. Rôle et caractéristiques 205
6.7.2. Identification des aires concernées 206
6.7.3. Affectations ou usages dominants 206
6.7.4. Affectations ou usages compatibles 206
6.8. L'affectation récréative 206
6.8.1. Rôle et caractéristiques 206

6.8.2. Identification des aires concernées 207
6.8.3. Affectations ou usages dominants 207
6.8.4. Affectations ou usages compatibles 208
6.9. L'affectation forestière 208
6.9.1. Rôle et caractéristiques 208
6.9.2. Identification des aires concernées 208
6.9.3. Affectations ou usages dominants 208
6.9.4. Affectations ou usages compatibles 209
6.10. L'affectation de conservation 209
6.10.1. Rôle et caractéristiques 209
6.10.2. Les parcs, réserves et aires protégés 209
6.10.2.1. Identification des aires concernées 209
6.10.2.2. Affectations ou usages dominants et/ou compatibles 209
6.11. Dans les autres aires de conservation 210
6.11.1. Identification des aires concernées 210
6.11.2. Affectations ou usages dominants et/ou compatibles 210
6.12. L'affectation de conservation extensive 210
6.12.1. Rôle et caractéristiques 210
6.12.2. Identification des aires concernées 210
6.12.3. Affectations ou usages dominants 210
6.12.4. Affectations ou usages compatibles 211

7. LES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION 217
7.1 Portrait et évolution du territoire 217
7.1.1 Un bref portrait de leur origine 217
7.1.2 Une utilisation du sol peu diversifiée 218
7.1.3 La fonction résidentielle : grande consommatrice d'espace 219
7.1.4 Les modifications au périmètre urbain depuis l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement en 1989 222
7.1.5 La nécessité de modifier les périmètres d'urbanisation du schéma d'aménagement 223
7.1.6 Les zones prioritaires d'aménagement 227
7.1.7 Les prévisions démographiques 227
7.2 Périmètre d'urbanisation de la municipalité de Larouche 231
7.2.1 Le profil de la municipalité 231
7.2.2 Le portrait démographique 231

7.2.3 Les caractéristiques du périmètre d'urbanisation....233
7.2.4 L'occupation du sol et la répartition des fonctions urbaines du périmètre d'urbanisation....235
7.2.4.1 L'état de la situation....235
7.2.4.2 Les caractéristiques des logements....239
7.2.5 L'organisation des réseaux d'infrastructures municipales....240
7.2.6 Le parc industriel....241
7.2.7 Le projet de la cité des retraités et préretraités....241
7.2.8 Les modifications requises au périmètre d'urbanisation....242
7.2.8.1 Le résumé de la situation et les prévisions des besoins en espace....242
7.2.8.2 La zone prioritaire d'aménagement et les zones de réserve....242
7.2.9 Cartographie du périmètre d'urbanisation....243
7.3 Périmètres d'urbanisation de la municipalité de Saint-Honoré....245
7.3.1 Le profil de la municipalité....245
7.3.2 Le portrait démographique....245
7.3.3 Les caractéristiques des périmètres d'urbanisation....247
7.3.4 L'occupation du sol et la répartition des fonctions urbaines dans les périmètres urbains....248
7.3.4.1 L'état de la situation....248
7.3.5 Les caractéristiques des logements....254
7.3.6 L'organisation des réseaux d'infrastructures municipales....254
7.3.7 La prévision des besoins en espace....254
7.3.8 Les modifications requises aux périmètres d'urbanisation....255
7.3.8.1 Modifications au périmètre d'urbanisation nord (principal)....255
7.3.8.2 Gestion du périmètre urbain principal....257
7.3.9 Le périmètre d'urbanisation sud (Saint-Marc)....260
7.3.9.1 Le territoire à soustraire du périmètre d'urbanisation sud....260
7.3.10 Cartographie des périmètres d'urbanisation....260
7.4 Périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Fulgence....265
7.4.1 Le profil de la municipalité....265
7.4.2 Le portrait démographique....265
7.4.3 Les caractéristiques du périmètre d'urbanisation....267
7.4.4 L'occupation du sol et la répartition des fonctions urbaines....268
7.4.4.1 L'état de la situation....268
7.4.5 L'organisation des réseaux d'infrastructures municipales....271
7.4.6 Les contraintes à l'expansion de l'agglomération....271
7.4.7 Les modifications requises au périmètre d'urbanisation....273

7.4.7.1 Le résumé de la situation et l'estimation du besoin en espace 273
7.4.8 Le territoire à exclure du périmètre d'urbanisation 273
7.4.9 Les zones prioritaires d'aménagement, les zones de réserve et le territoire à inclure au périmètre d'urbanisation 274
7.4.10 Cartographie du périmètre d'urbanisation 276
7.5 Périmètre d'urbanisation de la municipalité de Petit-Saguenay 278
7.5.1 Le profil de la municipalité 278
7.5.2 Le portrait démographique 278
7.5.3 Les caractéristiques du périmètre d'urbanisation 280
7.5.3.1 L'occupation du sol et la répartition des fonctions urbaines 280
7.5.4 L'organisation des réseaux d'infrastructures municipales 284
7.5.5 Les modifications requises au périmètre d'urbanisation 284
7.5.5.1 Le résumé de la situation et l'estimation des besoins en espace 284
7.5.6 Le territoire à inclure au périmètre urbain 288
7.5.7 Le territoire à soustraire du périmètre urbain 288
7.5.8 Cartographie du périmètre d'urbanisation 288
7.6 Périmètre d'urbanisation de la municipalité de Bégin 291
7.6.1 Le profil de la municipalité 291
7.6.2 Le portrait démographique 291
7.6.3 Les caractéristiques du périmètre d'urbanisation 293
7.6.3.1 L'occupation du sol et la répartition des fonctions urbaines 293
7.6.4 L'organisation des réseaux d'infrastructures municipales 297
7.6.5 Les modifications requises au périmètre d'urbanisation 298
7.6.5.1 Le résumé de la situation et l'estimation des besoins en espace 298
7.6.5.2 Les secteurs à exclure du périmètre d'urbanisation 298
7.6.5.3 Le secteur à inclure au périmètre d'urbanisation 298
7.6.6 Zone prioritaire d'aménagement 299
7.6.7 Cartographie du périmètre d'urbanisation 299
7.7 Périmètre d'urbanisation de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean 301
7.7.1 Le profil de la municipalité 301
7.7.2 Le portrait démographique 301
7.7.3 Les caractéristiques du périmètre d'urbanisation 303
7.7.3.1 L'occupation du sol et la répartition des fonctions urbaines 303
7.7.4 Les caractéristiques des logements 305
7.7.5 L'organisation des réseaux d'infrastructures municipales 305

7.7.6 Vers une diversification des activités économiques 305
7.7.7 Les contraintes à l'expansion du périmètre d'urbanisation 306
7.7.8 Les modifications requises au périmètre d'urbanisation 311
7.7.8.1 Le résumé de la situation et l'estimation des besoins en espace 311
7.7.8.2 Le territoire à inclure au périmètre d'urbanisation 312
7.7.8.3 Le territoire à exclure du périmètre d'urbanisation 313
7.7.9 Cartographie du périmètre d'urbanisation 317
7.8 Périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Ambroise 320
7.8.1 Le profil de la municipalité 320
7.8.2 Le portrait démographique 320
7.8.3 Les caractéristiques du périmètre d'urbanisation 323
7.8.3.1 L'occupation du sol et la répartition des fonctions urbaines 323
7.8.4 L'organisation des réseaux d'infrastructures municipales 327
7.8.5 Les modifications requises au périmètre d'urbanisation 327
7.8.5.1 Le résumé de la situation et l'estimation des besoins en espace 327
7.8.6 Cartographie du périmètre d'urbanisation 327
7.9 Périmètres d'urbanisation de la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget 331
7.9.1 Le profil de la municipalité 331
7.9.2 Le portrait démographique 331
7.9.3 Les caractéristiques des périmètres d'urbanisation 333
7.9.3.1 L'occupation du sol et la répartition des fonctions urbaines 333
7.9.4 Les caractéristiques des logements 337
7.9.5 L'organisation des réseaux d'infrastructures municipales 337
7.9.6 Les modifications requises aux périmètres d'urbanisation 337
7.9.6.1 Le résumé de la situation et l'estimation des besoins en espace 337
7.9.6.2 Le territoire à soustraire du périmètre d'urbanisation nord 338
7.9.7 Cartographie des périmètres d'urbanisation 340
7.10 Périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau 343
7.10.1 Le profil de la municipalité 343
7.10.2 Le portrait démographique 343
7.10.3 Les caractéristiques du périmètre d'urbanisation 345
7.10.3.1 L'occupation du sol et la répartition des fonctions urbaines 345
7.10.4 Les caractéristiques des logements 347
7.10.5 L'organisation des réseaux d'infrastructures municipales 350
7.10.6 Les modifications requises au périmètre d'urbanisation 350

7.10.6.1 Le résumé de la situation et l'estimation des besoins en espace 350
7.10.8 Le territoire à inclure au périmètre d'urbanisation 355
7.10.9 Les zones prioritaires d'aménagement et les zones de réserve 355
7.10.10 Cartographie du périmètre d'urbanisation 356
7.11 Périmètre d'urbanisation de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord 358
7.11.1 Le profil de la municipalité 358
7.11.2 Le portrait démographique 358
7.11.3 Les caractéristiques du périmètre d'urbanisation 360
7.11.3.1 L'occupation du sol et la répartition des fonctions urbaines 360
7.11.4 Les caractéristiques des logements 361
7.11.5 L'organisation des réseaux d'infrastructures municipales 365
7.11.6 Les modifications requises au périmètre d'urbanisation 365
7.11.6.1 Le résumé de la situation et l'estimation des besoins en espace 365
7.11.7 Cartographie du périmètre d'urbanisation 366
7.12 Périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis 368
7.12.1 Le profil de la municipalité 368
7.12.2 Le portrait démographique 368
7.12.3 Les caractéristiques du périmètre d'urbanisation 370
7.12.3.1 L'occupation du sol et la répartition des fonctions urbaines 370
7.12.4 Les caractéristiques des logements 371
7.12.5 L'organisation des réseaux d'infrastructures municipales 375
7.12.6 Les modifications requises au périmètre d'urbanisation 375
7.12.6.1 Le résumé de la situation et l'estimation des besoins en espace 375
7.12.7 Le territoire à soustraire du périmètre d'urbanisation 376
7.12.8 Le territoire à inclure au périmètre d'urbanisation 377
7.12.9 Cartographie du périmètre d'urbanisation 380
7.13 Périmètre d'urbanisation de la municipalité de Rivière-Éternité 382
7.13.1 Le profil de la municipalité 382
7.13.2 Le portrait démographique 382
7.13.3 Les caractéristiques du périmètre d'urbanisation 384
7.13.3.1 L'occupation du sol et la répartition des fonctions urbaines 384
7.13.4 Les caractéristiques des logements 387
7.13.5 Les modifications requises au périmètre d'urbanisation 388
7.13.6 Cartographie du périmètre d'urbanisation 388
7.14 Périmètres d'urbanisation de la municipalité de Ferland-et-Boilleau 390

7.14.1 Le profil de la municipalité 390
7.14.2 Le portrait démographique 390
7.14.3 Les caractéristiques des périmètres d'urbanisation 392
7.14.3.1 L'occupation du sol et la répartition des fonctions urbaines 392
7.14.4 Les caractéristiques des logements 397
7.14.5 Les modifications requises aux périmètres d'urbanisation 398
7.14.5.1 Le résumé de la situation et l'estimation des besoins en espace 398
7.14.6 Cartographie des périmètres d'urbanisation 398

8. LE RÉSEAU DE TRANSPORT 402
8.1 La description et l'organisation du réseau routier 403
8.1.1 Les routes nationales 406
8.1.2 Les routes régionales 408
8.1.3 Les routes collectrices 409
8.1.4 Les routes locales 410
8.1.5 La voirie forestière 412
8.2 Le transport collectif 413
8.2.1 Le transport en commun 413
8.2.2 Le transport scolaire 414
8.2.3 Le transport adapté 414
8.2.4 Le transport par autocar 414
8.2.5 Le transport par taxi 415
8.3 La description et l'organisation du réseau ferroviaire 415
8.4 La description et l'organisation du réseau de transport aérien 415
8.5 La description et l'organisation du réseau de transport nautique 417
8.5.1 Les croisières, les excursions nautiques et le nautisme 417
8.6 Le réseau de sentiers ou de circuits récréatifs 418
8.6.1 Le réseau de sentiers de motoneige 418
8.6.2 Le réseau de sentiers de quad 419
8.7 Le circuit cyclable 421
8.7.1 Le réseau cyclable intermunicipal 421
8.7.2 La Route verte 421
8.7.3 La véloroute Les Cols du fjord 422

9. LES SOURCES DE CONTRAINTES NATURELLES ET ANTHROPIQUES....424

9.1. Les sources de contraintes anthropiques....427

9.1.1. Les voies de circulation....427

9.1.2. Les prises d'eau et les bassins d'alimentation....427

9.2. Les sites d'élimination des déchets industriels....429

9.3. Les terrains contaminés....430

9.4. Les sources de contraintes naturelles....434

9.4.1. Les zones d'inondation en eau libre....434

9.4.2. Les zones d'inondation par embâcle....435

9.4.3. Les zones à risques de mouvement de sol....435

9.5. Les sites d'élimination des déchets solides....436

10. NATURE DES INFRASTRUCTURES ET DES ÉQUIPEMENTS IMPORTANTS....439

10.1. Présentation des principaux équipements et infrastructures importants....440

10.1.1 Les infrastructures et les équipements gouvernementaux....440

10.1.2 Les services municipaux et les organismes régionaux....441

10.1.3 Les équipements et les infrastructures récréatifs et de loisir....446

10.1.4 Les centres locaux de services communautaires (CLSC)....447

10.1.5 Les infrastructures et les équipements scolaires....447

10.1.6 Les équipements et infrastructures des parcs nationaux, provinciaux et régionaux....449

10.1.7 Les équipements reliés au traitement et à l'épuration des eaux....449

10.1.8 L'eau potable....450

10.2. L'identification et la localisation du réseau hydroélectrique....452

10.2.1. Le réseau hydroélectrique par municipalité....453

10.2.2. L'identification et la localisation des réseaux majeurs de gaz....456

10.2.3. L'identification et la localisation du réseau de télécommunication....456

10.2.4. L'identification et la localisation du réseau de câblodistribution....458

11. LES TERRITOIRES D'INTÉRÊT....460

11.1. Les territoires et lieux d'intérêt historique....460

11.1.1. Le site de Notre-Dame-du-Saguenay....461

11.1.2. Le site de l'agglomération de L'Anse-Saint-Jean....463

11.1.3. Le site de l'agglomération de Sainte-Rose-du-Nord....466

11.1.4. La ferme Boudreault à L'Anse-Saint-Jean....469

11.1.5. Le pont couvert de L'Anse-Saint-Jean....472

11.1.6. Le pont couvert de Ferland-et-Boilleau 475
11.1.7. Le Club des messieurs de la rivière Petit Saguenay 478
11.1.8. Le site de pêche de la pointe de Bardsville 481
11.1.9. Le chalet Antoine-Dubuc 484
11.2. Les territoires d'intérêt culturel 487
11.2.1. L'église Saint-Jean-Baptiste (L'Anse-Saint-Jean) 488
11.2.2. L'église Saint-Félix (Saint-Félix-d'Otis) 490
11.2.3. L'église Saint-Charles-Borromée (Saint-Charles-de-Bourget) 493
11.2.4. L'église Saint-David (Saint-David-de-Falardeau) 496
11.2.5. L'église Saint-Honoré (Saint-Honoré) 499
11.2.6. L'église Saint-Ambroise (Saint-Ambroise) 502
11.2.7. L'église Saint-François-d'Assise (Petit-Saguenay) 505
11.2.8. L'église Saint-Gérard-Majella (Larouche) 508
11.2.9. L'église Saint-Jean-l'Évangéliste (Bégin) 511
11.2.10. L'église Notre-Dame de l'Éternité (Rivière-Éternité) 514
11.2.11. L'église dite chapelle Sainte-Bernadette (Ferland-et-Boilleau) 517
11.2.12. L'église Saint-Gabriel-Lallemant (Ferland-et-Boilleau) 520
11.2.13. L'église dite chapelle Saint-Basile-de-Tableau (Hameau de Sainte-Rose-du-Nord) 523
11.2.14. L'église Sainte-Rose-de-Lima (Sainte-Rose-du-Nord) 526
11.2.15. L'église Saint-Fulgence (Saint-Fulgence) 529
11.2.16. Les anges à la trompette de Louis Jobin (église Saint-Honoré) 532
11.2.17. Le site de Val-Menaud (Saint-Charles-de-Bourget) 535
11.3. Les sites archéologiques 538
11.4. Les territoires d'intérêt esthétique 550
11.4.1. Les caps Trinité et Éternité 552
11.4.2. La vallée de la rivière Sainte-Marguerite 553
11.4.3. La vallée de la rivière Saint-Jean 554
11.4.4. Le secteur du lac Ha! Ha! et du Petit lac Ha! Ha! 555
11.4.5. Le site de Chute-aux-Galets (Saint-David-de-Falardeau) 556
11.4.6. Le lac Otis (Saint-Félix-d'Otis) 557
11.4.7. Le Tableau 558
11.4.8. L'anse de Petit-Saguenay (incluant la vallée de la rivière Petit Saguenay) 559
11.4.9. Le fjord du Saguenay et son encadrement visuel 560
11.4.10. Le massif des monts Valin et son encadrement visuel 561
11.4.11. Le lac Kénogami et son encadrement visuel 562

11.5. Les territoires et sites d'intérêt écologique 563
11.5.1. La réserve écologique projetée Petite rivière Saint-Jean 564
11.5.2. La réserve écologique projetée Laterrière 565
11.5.3. La réserve écologique projetée du mont du Four 566
11.5.4. La réserve écologique G.-Oscar-Villeneuve 567
11.5.5. La réserve écologique Victor-A.-Huard 568
11.5.6. La réserve écologique Marcelle-Gauvreau 569
11.5.7. La rivière à saumons Saint-Jean-Saguenay 570
11.5.8. La rivière à saumons Petit Saguenay 571
11.5.9. La rivière à saumons à Mars 572
11.5.10. La rivière à saumons Sainte-Marguerite 573
11.5.11. Refuge faunique des Battures-de-Saint-Fulgence 574
11.5.12. Le marais Duclos 575
11.5.13. La montagne des Conscrits 576
11.5.14. La tourbière du lac Duplessis 577
11.5.15. La réserve aquatique projetée de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite 578
11.5.16. La réserve de biodiversité projetée du lac Plétipi 579
11.5.17. La réserve de biodiversité projetée du lac Onistagane 580
11.5.18. La réserve de biodiversité projetée des îles de l'est du Pipmuacan 581
11.5.19. La réserve de biodiversité projetée Akumunan 582
11.5.20. La réserve de biodiversité projetée du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes 583
11.5.21. La réserve de biodiversité projetée des Montagnes-Blanches 584
11.5.22. La forêt ancienne de la Rivière-Sainte-Marguerite 585
11.5.23. La forêt ancienne du Lac-Thibeault 586
11.5.24. La forêt ancienne du Lac-Poulin 587
11.5.25. La forêt rare de la Rivière-du-Portage 588
11.5.26. La forêt rare de la Rivière-Sainte-Marguerite 589
11.5.27. Réserve de biodiversité projeté Albanel-Témiscamie-Otish 590
11.5.28. Le Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie 591
11.5.29. Le Parc national du Fjord-du-Saguenay 592
11.5.30. Le Parc national des Monts-Valin 593
11.5.31. Le Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent 594
11.6. Les habitats fauniques 595

12. LE PLAN D'ACTION 598

13. VISION STRATÉGIQUE DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY 630

13.1. Avant-Propos 630

13.2. Présentation de la MRC du Fjord-du-Saguenay 632

13.2.1. Problématique, défis et enjeux 632

13.3. L'énoncé de vision stratégique 639

13.4. Le développement social et culturel 639

13.4.1 Piste d'actions par axes d'intervention 640

13.5. Le développement économique 645

13.5.1. Piste d'actions par axes d'intervention 645

13.6. Le développement durable 650

13.6.1. Piste d'actions par axes d'intervention 650

13.7. Le développement concerté 653

13.7.1. Piste d'actions par axes d'intervention 653

13.8. Références pour la vision stratégique 655

Liste des tableaux

Tableau 1 - Portrait des municipalités constituantes de la MRC, Couronne Nord 9

Tableau 1 – (suite) - Portrait des municipalités constituantes de la MRC, Bas-Saguenay 10

Tableau 1 – (suite) - Portrait des municipalités constituantes de la MRC, TNO 11

Tableau 2 - Les compétences obligatoires de la MRC 15

Tableau 3 - Précipitations mensuelles moyennes selon les stations météorologiques pour le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay de 1971-2000 27

Tableau 4 - Répartition des terres publiques intramunicipales (TPI) au sein de la MRC du Fjord-du-Saguenay 35

Tableau 5- Nombre et valeur moyenne des résidences de villégiature selon les 2 grands secteurs géographiques de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay 36

Tableau 6 - Nombre et valeur foncière des résidences de villégiature par municipalité 37

Tableau 7 - Provenance de la clientèle des territoires non organisés 42

Tableau 8 - Données sur le territoire en zone agricole par MRC de la région en 2010 48

Tableau 9 - Évolution des superficies en zone agricole et non agricole par municipalité de la MRC 1992-2003 50

Tableau 10 - Répartition des superficies en zone agricole par MRC de la région en 2010 51

Tableau 11 - Répartition des sols de classe 2, 3, 4 ou 5 en hectares par municipalité de la MRC, 2005 53

Tableau 12 - Répartition des terres en culture et en friche pour la zone agricole permanente par municipalité de la MRC en 2002 55

Tableau 13 - Nombre total d'entreprises agricoles et leurs principales sources de revenus sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay, 2005 58

Tableau 14 - Valeur des immeubles agricoles par municipalité de la MRC en 2004, 2007 et 2010 60
Tableau 15 - Évolution de la population par municipalité entre 1991 et 2006, Couronne-Nord 63
Tableau 15 - (suite) - Évolution de la population par municipalité entre 1991 et 2006 – Bas-Saguenay et autres territoires 64
Tableau 16 - Part relative de la population de la MRC du Fjord-du-Saguenay selon les deux grands groupes d'âge, 1991-2006.. 69
Tableau 17 - Variation de la population par groupe d'âge selon les municipalités de la MRC entre 1991 à 2006, Couronne-Nord 72
Tableau 17 – (suite) - Variation de la population par groupe d'âge selon les municipalités de la MRC entre 1991 à 2006 – Bas-Saguenay 73
Tableau 18 - Part relative de la population de la par tranche d'âge, MRC du Fjord-du-Saguenay 1991-2006 74
Tableau 19 - Part relative de la population de la MRC du Fjord-du-Saguenay selon les deux grands groupes d'âge, 1991-2006.. 75
Tableau 20 - Nombre total des ménages privés et leur revenu moyen, 1991, 1996, 2001 et 2006, par municipalité et territoire de MRC dans la région 78
Tableau 21 - Évolution du nombre de ménages privés selon la taille par municipalité en 1991, 1996 et 2001, Couronne-Nord.. 80
Tableau 21 - (suite) - Évolution du nombre de ménages privés selon la taille par municipalité en 1991, 1996 et 2001 – Bas-Saguenay et territoire de MRC 81
Tableau 22 - Perspectives démographiques par territoire de MRC au Saguenay-Lac-Saint-Jean 83
Tableau 23 - Évaluation des ménages et nombre moyen de personnes par ménage, scénario A, 2001-2026, territoire de MRC. 85
Tableau 24 - Population totale de 15 ans et plus selon le plus haut niveau de scolarité atteint en 2006 par municipalité 86
Tableau 25 - Lien entre le lieu d'emploi et le lieu de résidences au Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2001-2006 93
Tableau 26 - Taux de chômage et d'activité par municipalité et territoire de MRC de la région, 1991- 2006 94
Tableau 27 - Population active selon l'industrie par municipalité de la MRC, 2001 96
Tableau 28 - Classement des municipalités de la MRC selon le nombre de secteur d'activités économiques en ordre décroissant en 2001 99
Tableau 29 - Répartition des emplois par secteur d'activité économique pour la Couronne-Nord et le Bas-Saguenay en 2004 100
Tableau 30 - Répartition des employeurs et des employés selon le secteur économique par municipalité en 2004 101
Tableau 31 - Répartition des entreprises et des employés selon le type d'entreprise du secteur primaire par municipalité en 2004 103
Tableau 32- Répartition des employeurs et des employés qui œuvrent dans le secteur secondaire par municipalité de 2004. 106
Tableau 33 - Superfice des zones prioritaires et des zones de réserve, lac Kénogami 185
Tableau 34 - Caractéristiques principales des parcs industriels régionaux 192
Tableau 35 – Caractéristiques principales des parcs industriels pour l'industrie lourde 194
Tableau 36 - Grille de compatibilité des usages 213
Tableau 37 - Permis de construction émis pour les résidences unifamiliales par municipalité entre 1995 et 2005 dans les périmètres urbains et hors périmètre urbain, Couronne Nord 220
Tableau 37- (suite) - Permis de construction émis pour les résidences unifamiliales par municipalité entre 1995 et 2005 dans les périmètres urbains et hors périmètre urbain – Bas-Saguenay et MRC 221
Tableau 38 - Superficie et taux d'occupation des périmètres urbains, Couronne Nord 225
Tableau 38 - (suite) - Superficie et taux d'occupation des périmètres urbains – Bas-Saguenay et MRC 226
Tableau 39 - Perspectives démographiques par MRC au Saguenay-Lac-Saint-Jean, 2001-2026 – Scénario A (de référence) 229

Tableau 40 - Évaluation des ménages et nombre moyen de personnes par ménage, scénario A, 2001-2026 230
Tableau 41 - Évolution de la population et des ménages, municipalité de Larouche, 1991-2011 232
Tableau 42 - Représentation des ménages composés de 2 personnes et moins et 3 personnes et plus, Municipalité de Larouche, 1991-2001 233
Tableau 43 - Niveau de représentation de la population à partir des 2 grands groupes d'âge, municipalité de Larouche, 1991 à 2006 233
Tableau 44 - Caractéristiques du périmètre d'urbanisation, municipalité de Larouche 234
Tableau 45 - Nombre de permis de construction émis aux fins de résidences unifamiliales entre 1995 et 2005 en périmètre urbain et hors périmètre urbain, municipalité de Larouche 235
Tableau 46 - Superficie occupée par les principales fonctions urbaines dans le milieu bâti du périmètre d'urbanisation (en hectares), municipalité de Larouche 238
Tableau 47 - Caractéristiques des logements, municipalité de Larouche, 2001-2006 240
Tableau 48 - Nombre de logements construits par période, municipalité de Larouche 240
Tableau 49 - Données du périmètre d'urbanisation (ha) – Municipalité de Larouche 243
Tableau 50 - Évolution de la population et des ménages, municipalité de Saint-Honoré, 1991-2011 246
Tableau 51 - Niveau de représentation de la population à partir des 2 grands groupes d'âge, municipalité de Saint-Honoré, 1991-2006 246
Tableau 52 - Représentation des ménages composés de 2 personnes et moins et 3 personnes et plus, 1991-2001 247
Tableau 53 - Caractéristiques du périmètre d'urbanisation, municipalité de Saint-Honoré 248
Tableau 54 - Superficie occupée par les principales fonctions urbaines dans le milieu bâti du périmètre d'urbanisation. Municipalité de Saint-Honoré (en hectares) 249
Tableau 55 - Évolution des permis de construction entre 1995 et 2010, municipalité de Saint-Honoré 253
Tableau 56 - Caractéristiques des logements, municipalité de Saint-Honoré, 2001-2006 254
Tableau 57 - Nombre de logements construits par période, municipalité de Saint-Honoré 254
Tableau 58 - Données du périmètre d'urbanisation principal (ha) – Municipalité de Saint-Honoré 258
Tableau 59 - Évolution de la population et des ménages, municipalité de Saint-Fulgence, 1991-2011 266
Tableau 60 - Niveau de représentation de la population à partir des 2 grands groupes d'âge, municipalité de Saint-Fulgence, 1991-2006 266
Tableau 61 - Représentation des ménages composés de 2 personnes et moins et 3 personnes et plus, municipalité de Saint-Fulgence, 1991-2001 267
Tableau 62 - Évolution des permis de construction entre 1995-2005, municipalité de Saint-Fulgence 268
Tableau 63 - Superficie occupée par les principales fonctions urbaines dans le milieu bâti du périmètre d'urbanisation, Municipalité de Sain-Fulgence (en hectares) 270
Tableau 64 - Nombre de logements construits par période, municipalité de Saint-Fulgence 270
Tableau 65 - Caractéristiques des logements, municipalité de Saint-Fulgence, 2001-2006 271
Tableau 66 : Superficie occupée par les zones de contraintes naturelles en périmètre d'urbanisation, Municipalité de Saint-Fulgence (en hectares) 271
Tableau 67 - Données du périmètre d'urbanisation et de ses modifications (ha) – Municipalité de Saint-Fulgence 276
Tableau 68 - Évolution de la population et des ménages, municipalité de Petit-Saguenay, 1991-2011 278

Tableau 69 - Niveau de représentation de la population à partir des 2 grands groupes d'âge, municipalité de Petit-Saguenay, 1991-2006 279
Tableau 70 - Représentation des ménages composés de 2 personnes et moins et 3 personnes et plus, municipalité de Petit-Saguenay, 1991-2001 280
Tableau 71 - Évolution des permis de construction entre 1995 et 2005, municipalité de Petit-Saguenay 281
Tableau72 - Caractéristiques des logements, municipalité de Petit-Saguenay, 2001-2006 283
Tableau73 - Nombre de logements construits par période, municipalité de Petit-Saguenay 283
Tableau 74 - Superficie occupée par les principales fonctions urbaines dans le milieu bâti du périmètre d'urbanisation 283
(en hectares), municipalité de Petit-Saguenay 283
Tableau 75 - Données du périmètre d'urbanisation et de ses modifications, municipalité de Petit-Saguenay 285
Tableau 76 - Évolution de la population et des ménages, municipalité de Bégin, 1991-2011 291
Tableau 77 - Niveau de représentation de la population à partir des 2 grands groupes d'âge, municipalité de Bégin, 1991-2006 292
Tableau 78 - Représentation des ménages composés de 2 personnes et moins et 3 personnes et plus, municipalité de Bégin, 1991-2001 293
Tableau 79 - Superficie occupée par les principales fonctions urbaines dans le milieu bâti du périmètre d'urbanisation (en hectares), municipalité de Bégin 296
Tableau 80 - Évolution des permis de construction entre 1995 et 2005, municipalité de Bégin 297
Tableau 81 - Caractéristiques des logements, municipalité de Bégin, 2001-2006 297
Tableau 82 - Nombre de logements construits par période, municipalité de Bégin 297
Tableau 83 - Données du périmètre d'urbanisation et de ses modifications (ha) - Municipalité de Bégin 299
Tableau 84 - Évolution de la population et des ménages, municipalité de L'Anse-Saint-Jean, 1991-2011 302
Tableau 85 - Niveau de représentation de la population à partir des 2 grands groupes d'âge, municipalité de L'Anse-Saint-Jean, 1991-2006 302
Tableau 86 - Représentation des ménages composés de 2 personnes et moins et 3 personnes et plus, municipalité de L'Anse-Saint-Jean, 1991-2001 303
Tableau 87 - Évolution des permis de construction entre 1995-2005, municipalité de L'Anse-Saint-Jean 304
Tableau 88 - Superficie occupée par les principales fonctions urbaines dans le milieu bâti du périmètre d'urbanisation (en hectares), municipalité de L'Anse-Saint-Jean 304
Tableau 89- Caractéristiques des logements, municipalité de L'Anse-Saint-Jean, 2001-2006 305
Tableau 90 - Nombre de logements construits par période, municipalité de L'Anse-Saint-Jean 305
Tableau 91 – Superficie des zones de contraintes en périmètre urbain, municipalité de L'Anse-Saint-Jean 307
Tableau 92 – Superficie des zones de contraintes sur les espaces vacants en périmètre urbain, municipalité de L'Anse-Saint-Jean 307
Tableau 93 - Données du périmètre d'urbanisation et de ses modifications (ha) - Municipalité de L'Anse-Saint-Jean 313
Tableau 94 - Évolution de la population et des ménages, municipalité de Saint-Ambroise, 1991-2011 320
Tableau 95 - Niveau de représentation de la population à partir des 2 grands groupes d'âge, municipalité de Saint-Ambroise, 1991-2006 321

Tableau 96 - Représentation des ménages composés de 2 personnes et moins et 3 personnes et plus, municipalitéde Saint-Ambroise, 1991 et 2001 322
Tableau 97 - Évolution des permis de construction entre 1995 et 2005, municipalité de Saint-Ambroise 322
Tableau 98 - Superficie occupée par les principales fonctions urbaines dans le milieu bâti du périmètre d'urbanisation (en hectares), municipalité de Saint-Ambroise 323
Tableau 99 - Caractéristiques des logements, municipalité de Saint-Ambroise, 2001-2006 324
Tableau 100 - Nombre de logements construits par période, municipalité de Saint-Ambroise 324
Tableau 101 - Évolution de la population et des ménages, municipalité de Saint-Charles-de-Bourget, 1991-2011 332
Tableau 102 - Niveau de représentation de la population à partir des 2 grands groupes d'âge, municipalité de Saint-Charles-de-Bourget, 1991-2006 332
Tableau 103 - .....Représentation des ménages composés de 2 personnes et moins et 3 personnes et plus, municipalité de Saint-Charles-de-Bourget, 1991-2001 333
Tableau 104 - Superficie occupée par les principales fonctions urbaines dans le milieu bâti des périmètres d'urbanisation (en hectares), municipalité de Saint-Charles-de-Bourget 333
Tableau 105 - Évolution des permis de construction entre 1995 et 2005, municipalité de Saint-Charles-de-Bourget 334
Tableau 106 - Caractéristiques des logements, municipalité de Saint-Charles-de-Bourget, 2001-2006 337
Tableau 107 - Nombre de logements construits par période, municipalité de Saint-Charles-de-Bourget 337
Tableau 108 - Données des périmètres d'urbanisation et de leur modification en hectares, municipalité de Saint-Charles-de-Bourget 338
Tableau 109 - Évolution de la population et des ménages, municipalité de Saint-David-de-Falardeau, 1991-2011 344
Tableau 110 - Niveau de représentation de la population à partir des 2 grands groupes d'âge, municipalité de Saint-David-de-Falardeau, 1991-2006 345
Tableau 111- Représentation des ménages composés de 2 personnes et moins et 3 personnes et plus, municipalité de Saint-David-de-Falardeau, 1991-2001 345
Tableau 112 - Évolution des permis de construction entre 1995 et 2005, municipalité de Saint-David-de-Falardeau 346
Tableau 113 - Superficie occupée par les principales fonctions urbaines dans le milieu bâti du périmètre d'urbanisation (en hectares), municipalité de Saint-David-de-Falardeau 346
Tableau 114 - Caractéristiques des logements, municipalité de Saint-David-de-Falardeau, 2001-2006 347
Tableau 115 - Nombre de logements construits par période, municipalité de Saint-David-de-Falardeau 347
Tableau 116 – Scénarios de croissance des besoins en espaces résidentielles - Municipalité de Saint-David-de-Falardeau 351
Tableau 117 - Données du périmètre d'urbanisation (ha) - Municipalité de Saint-David de Falardeau 355
Tableau 118 - Évolution de la population et des ménages, municipalité de Sainte-Rose-du-Nord, 1991-2011 358
Tableau 119 - Niveau de représentation de la population à partir des 2 grands groupes d'âge, municipalité de Sainte-Rose-du-Nord, 1991-2006 359
Tableau 120 - Représentation des ménages composés de 2 personnes et moins et 3 personnes et plus, municipalité de Sainte-Rose-du-Nord, 1991 et 2001 360
Tableau 121 - Superficie occupée par les principales fonctions urbaines dans le milieu bâti du périmètre d'urbanisation (en hectares), municipalité de Sainte-Rose-du-Nord 361
Tableau 122 - Évolution des permis de construction entre 1995 et 2005, municipalité de Sainte-Rose-du-Nord 361

Tableau 123 - Caractéristiques des logements, municipalité de Sainte-Rose-du-Nord, 2001-2006 362
Tableau 124 - Nombre de logements construits par période, municipalité de Sainte-Rose-du-Nord 362
Tableau 125 - Évolution de la population et des ménages, municipalité de Saint-Félix-d'Otis, 1991-2011 369
Tableau 126 - Représentation des ménages composés de 2 personnes et moins et 3 personnes et plus, municipalité de Saint-Félix-d'Otis, 1991-2001 369
Tableau 127 - Niveau de représentation de la population à partir des 2 grands groupes d'âge, municipalité de Saint-Félix-d'Otis, 1991-2006 370
Tableau 128 - Superficie occupée par les principales fonctions urbaines dans le milieu bâti du périmètre d'urbanisation (en hectares), municipalité de Saint-Félix-d'Otis 370
Tableau 129 - Évolution des permis de construction entre 1995 et 2005, municipalité de Saint-Félix-d'Otis 371
Tableau 130 - Caractéristiques des logements, municipalité de Saint-Félix-d'Otis, 2001-2006 375
Tableau 131 - Nombre de logements construits par période, municipalité de Saint-Félix-d'Otis 375
Tableau 132 - Données du périmètre d'urbanisation et de ses modifications (ha) - Municipalité de Saint-Félix-d'Otis 380
Tableau 133 - Évolution de la population et des ménages, municipalité de Rivière-Éternité, 1991-2011 383
Tableau 134 -Niveau de représentation de la population à partir des 2 grands groupes d'âge, municipalité de Rivière-Éternité, 1991-2006 383
Tableau 135 - Représentation des ménages composés de 2 personnes et moins et 3 personnes et plus, municipalité de Rivière-Éternité, 1991 et 2001 384
Tableau 136 - Superficie occupée par les principales fonctions urbaines dans le milieu bâti du périmètre d'urbanisation (en hectares), municipalité de Rivière-Éternité 385
Tableau 137 - Évolution des permis de construction entre 1995 et 2005, municipalité de Rivière-Éternité 387
Tableau 138- Caractéristiques des logements, municipalité de Rivière-Éternité, 2001-2006 388
Tableau 139 - Nombre de logements construits par période, municipalité de Rivière-Éternité 388
Tableau 140 - Évolution de la population et des ménages, municipalité de Ferland-et-Boilleau, 1991-2011 391
Tableau 141 - Niveau de représentation de la population à partir des 2 grands groupes d'âge, municipalité de Ferland-et-Boilleau, 2001-2006 391
Tableau 142 - Représentation des ménages composés de 2 personnes et moins et 3 personnes et plus, municipalité de Ferland-et-Boilleau, 1991 et 2001 392
Tableau 143 - Évolution des permis de construction entre 1995-2005, municipalité de Ferland-et-Boilleau 396
Tableau 144 - Superficie occupée par les principales fonctions urbaines dans le milieu bâti du périmètre d'urbanisation (en hectares), municipalité de Ferland-et-Boilleau 397
Tableau 145 - Caractéristiques des logements, municipalité de Ferland-et-Boilleau, 2001-2006 397
Tableau 146 - Nombre de logements construits par période, municipalité de Ferland-et-Boilleau 397
Tableau 147 – Inventaire des prises d'eau potables dans les municipalités de la MRC 428
Tableau 148 – Inventaire des sites d'élimination des déchets industriels 429
Tableau 149 - Sites de résidus ligneux 429
Tableau 150 - Inventaire des terrains contaminés, territoire du Bas-Saguenay 431
Tableau 150 - (Suite) - Inventaire des terrains contaminés, territoire de la Couronne-Nord et TNO Mont-Valin 432
Tableau 150 - (suite) - Inventaire des terrains contaminés, territoire de la Couronne-Nord et TNO Mont-Valin 433

Tableau 150 - (suite) – Inventaire des terrains contaminés, territoire de la Couronne-Nord et TNO Mont-Valin 434
Tableau 151- Sites d'élimination des déchets solides, territoire de la Couronne-Nord 436
Tableau 152 - Site d'élimination des déchets solides, territoire du Bas-Saguenay 437
Tableau 153 - Sites d'élimination des déchets solides, territoires non organisés (TNO) 437
Tableau 154 – Les infrastructures et les équipements gouvernementaux 440
Tableau 155 – Services municipaux offerts sur le territoire de la MRC 441
Tableau 156 – Les équipements et les infrastructures récréatifs et de loisir 446
Tableau 157 – Ensemble des établissements d'enseignement sur son territoire 448
Tableau 158 – Équipements reliés au traitement et à l'épuration des eaux par municipalité 450
Tableau 159 – Nature des équipements d'eau potable par municipalités 451
Tableau 160 - Répertoire des sites archéologiques au sein de la MRC du Fjord-du-Saguenay 541
Tableau 161 - Répertoire des habitats fauniques au sein de la MRC du Fjord-du-Saguenay 596

Liste des graphiques

Graphique 1 – Moyennes annuelles des températures estivales et hivernales enregistrées selon les stations météorologiques sur le territoire de la MRC entre 1971 et 2000 25
Graphique 2 – Pourcentage de la population totale de 20 ans et plus selon le plus haut niveau de scolarité atteint par MRC et au Québec en 2001 88
Graphique 3 – Entreprises dans le secteur tertiaire, M.R.C. du Fjord-du-Saguenay, 2004 108
Graphique 4 – Emplois dans le secteur tertiaire, M.R.C. du Fjord-du-Saguenay, 2004 109

Liste des cartes

Carte 1 — Localisation provinciale et régionale, MRC du Fjord-du-Saguenay 5
Carte 2 — Localisation des municipalités et des territoires non organisés 8
Carte 3 — Portrait de la géomorphologie du territoire municipal de la MRC du Fjord-du-Saguenay 17
Carte 4 — Répartition des stations météorologiques 24
Carte 5 — Bassins versants et grands réservoirs 29
Carte 6 — Répartition des terres publiques intramunicipales 34
Carte 7 — Densitié de villégiature par km^2 en territoire municipal de la MRC du Fjord-du-Saguenay 39
Carte 8 — Densité de villégiature par km^2 en territoires non organisés 40
Carte 9 — Identification des lacs de 20 ha et plus, Couronne Nord 41
Carte 10 — Identification des lacs de 20 ha et plus, Bas-Saguenay 44
Carte 11 — Portrait de la zone agricole parmanente 47
Carte 12 — Répartition et pourcentage de la population au sein de la MRC du Fjord-du-Saguenay 68
Carte 13 — Lien d'emploi avec les territoires adjacents de la région, 2006 91
Carte 14 — Concept d'organisation spatiale et de développement 120
Carte 15 — Les grandes affectations du territoire, Couronne Nord 177
Carte 16 — Les grandes affectations du territoire, Bas-Saguenay 178

Carte 17 — Les grandes affectations du territoire, Territoires non-organisés 179
Carte 17-1 - Affectation urbaine secondaire à vocation récréotouristique, zones prioritaires d'aménagement et zones de réserve, lac Kénogami.. 186
Carte 18 — Zone d'affectation industrielle et industrielle à développement différé, parc pour l'industrie lourde, Larouche Sud 191
Carte 19 — Zone d'affectation industrielle et industrielle à développement différé, parc pour l'industrie lourde, Larouche Est 196
Carte 20 — Occupation du sol en milieu bâti, municipalité de Larouche 237
Carte 21 — Périmètre d'urbanisation, municipalité de Larouche 244
Carte 22 — Occupation du sol en milieu bâti, municipalité de Saint-Honoré 251
Carte 23 — Occupation du sol en milieu bâti, secteur sud, municipalité de Saint-Honoré 252
Carte 24 — Proposition de modification au périmètre d'urbanisation, secteur nord, municipalité de Saint-Honoré 259
Carte 25 — Proposition de modification au périmètre d'urbanisation, secteur sud, municipalité de Saint-Honoré 262
Carte 26 — Périmètre d'urbanisation, secteur nord, municipalité de Saint-Honoré 263
Carte 27 — Périmètre d'urbanisation, secteur sud, municipalité de Saint-Honoré 264
Carte 28 — Occupation du sol en milieu bâti, municipalité de Saint-Fulgence 269
Carte 29 — Proposition de modification au périmètre d'urbanisation, municipalité de Saint-Fulgence 272
Carte 30 — Périmètre d'urbanisation, municipalité de Saint-Fulgence 277
Carte 31 — Occupation du sol en milieu bâti, municipalité de Petit-Saguenay 282
Carte 32 — Proposition de modification au périmètre d'urbanisation, municipalité de Petit-Saguenay 287
Carte 33 — Périmètre d'urbanisation, municipalité de Petit-Saguenay 290
Carte 34 — Occupation du sol en milieu bâti, municipalité de Bégin 295
Carte 35 — Proposition de modification au périmètre d'urbanisation, municipalité de Bégin 300
Carte 36 — Périmètre d'urbanisation, municipalité de Bégin 300
Carte 37 — Occupation du sol en milieu bâti, municipalité de L'Anse-Saint-Jean, secteur nord 309
Carte 38 — Occupation du sol en milieu bâti, municipalité de L'Anse-Saint-Jean, secteur Saint-Jean-Baptiste sud 310
Carte 39 — Proposition de modification au périmètre d'urbanisation, municipalité de L'Anse-Saint-Jean, secteur Saint-Jean-Baptiste nord 315
Carte 40 — Proposition de modification au périmètre d'urbanisation, municipalité de L'Anse-Saint-Jean, secteur Saint-Jean-Baptiste sud 316
Carte 41 — Périmètre d'urbanisation, municipalité de L'Anse-Saint-Jean 319
Carte 42 — Occupation du sol en milieu bâti, municipalité de Saint-Ambroise 326
Carte 43 — Périmètre d'urbanisation, municipalité de Saint-Ambroise 329
Carte 44 — Occupation du sol en milieu bâti, municipalité de Saint-Charles-de-Bourget, secteur nord 335
Carte 45 — Occupation du sol en milieu bâti, municipalité de Saint-Charles-de-Bourget, secteur sud 336
Carte 46 — Proposition de modification au périmètre d'urbanisation, municipalité de Saint-Charles-de-Bourget 339
Carte 47 — Périmètre d'urbanisation, municipalité de Saint-Charles-de-Bourget 342
Carte 48 — Occupation du sol en milieu bâti, municipalité de Saint-David-de-Falardeau 349
Carte 49 — Proposition de modification au périmètre d'urbanisation, municipalité de Saint-David-de-Falardeau 354
Carte 50 — Périmètre d'urbanisation, municipalité de Saint-David-de-Falardeau 357

Carte 51 — Occupation du sol en milieu bâti, municipalité de Sainte-Rose-du-Nord 364
Carte 52 — Périmètre d'urbanisation, municipalité de Sainte-Rose-du-Nord 367
Carte 53 — Occupation du sol en milieu bâti, municipalité de Saint-Félix-d'Otis 374
Carte 54 — Proposition de modification au périmètre d'urbanisation, municipalité de Saint-Félix-d'Otis 379
Carte 55 — Périmètre d'urbanisation, municipalité de Saint-Félix-d'Otis 381
Carte 56 — Occupation du sol en milieu bâti, municipalité de Rivière-Éternité 386
Carte 57 — Périmètre d'urbanisation, municipalité de Rivière-Éternité 389
Carte 58 — Occupation du sol en milieu bâti, municipalité de Ferland-et-Boilleau, secteur Ferland 394
Carte 59 — Occupation du sol en milieu bâti, municipalité de Ferland-et-Boilleau, secteur Boilleau 395
Carte 60 — Périmètre d'urbanisation, municipalité de Ferland-et-Boilleau, secteur Ferland 400
Carte 61 — Périmètre d'urbanisation, municipalité de Ferland-et-Boilleau, secteur Boilleau 401
Carte 62 — Les réseaux de transport, Couronne Nord de la MRC du Fjord-du-Saguenay 404
Carte 63 — Les réseaux de transport, Bas-Saguenay de la MRC du Fjord-du-Saguenay 405
Carte 64 — Les sources de contraintes anthropiques, milieux humides et zones d'embâcle, Couronne Nord de la MRC du Fjord-du-Saguenay 426
Carte 65 — Les sources de contraintes anthropiques, milieux humides et zones d'embâcle, Bas-Saguenay de la MRC du Fjord-du Saguenay 427
Carte 66 — Les équipements et les infrastructures, Couronne Nord de la MRC du Fjord-du-Saguenay 443
Carte 67 — Les équipements et les infrastructures, Bas-Saguenay de la MRC du Fjord-du-Saguenay 445
Carte 68 — Les sites d'intérêts, site de Notre-Dame-du-Saguenay, municipalité de Rivière-Éternité 462
Carte 69 — Les sites d'intérêts, site de l'agglomération de L'Anse-Saint-Jean, municipalité de L'Anse-Saint-Jean 465
Carte 70 — Les sites d'intérêts, site de l'agglomération de Sainte-Rose-du-Nord, municipalité de Sainte-Rose-du-Nord 468
Carte 71 — Les sites d'intérêts, ferme Boudreault, municipalité de L'Anse-Saint-Jean 471
Carte 72 — Les sites d'intérêts, pont couvert, municipalité de L'Anse-Saint-Jean 474
Carte 73 — Les sites d'intérêts, pont couvert, municipalité de Ferland-et-Boilleau 477
Carte 74 — Les sites d'intérêts, club des messieurs, municipalité de Petit-Saguenay 480
Carte 75 — Les sites d'intérêts, Bardsville rivière Sainte-Marguerite, territoire non organisé Mont-Valin 483
Carte 76 — Les sites d'intérêts, chalet Antoine-Dubuc, territoire non organisé Mont-Valin 486
Carte 77 — Les sites d'intérêts, église Saint-Jean-Baptiste, municipalité de L'Anse-Saint-Jean 489
Carte 78 — Les sites d'intérêts, église Saint-Félix-d'Otis, municipalité de Saint-Félix-d'Otis 492
Carte 79 — Les sites d'intérêts , église Saint-Charles Borromée, municipalité de Saint-Charles-de-Bourget 495
Carte 80 — Les sites d'intérêts , église Saint-David, municipalité de Saint-David-de-Falardeau 498
Carte 81 — Les sites d'intérêts , église Saint-Honoré, municipalité de Saint-Honoré 501
Carte 82 — Les sites d'intérêts , église Saint-Ambroise, municipalité de Saint-Ambroise 504
Carte 83 — Les sites d'intérêts , église Saint-François-D'Assise, municipalité de Petit-Saguenay 507
Carte 84 — Les sites d'intérêts , église Saint-Gérard-Majella, municipalité de Larouche 510
Carte 85 — Les sites d'intérêts , église Saint-Jean-L'Ébangéliste, municipalité de Bégin 513
Carte 86 — Les sites d'intérêts , église Notre-Dame de l'Éternité, municipalité de Rivière-Éternité 516
Carte 87 — Les sites d'intérêts , église dite chapelle Saint-Barnadette, municipalité de Ferland-et-Boilleau 519

Carte 88 — Les sites d'intérêts, église Saint-Gabriel-Lallemant, municipalité de Ferland-et-Boilleau 522
Carte 89 — Les sites d'intérêts, église dite chapelle Saint-Basile-de-Tableau, municipalité de Sainte-Rose-du-Nord 525
Carte 90 — Les sites d'intérêts, église Sainte-Rose-de-Lima, municipalité de Sainte-Rose-du-Nord 528
Carte 91 — Les sites d'intérêts, église Saint-Fulgence, municipalité de Saint-Fulgence..... 531
Carte 92 — Les sites d'intérêts , les Anges à la trompette de Louis Jobin, municipalité de Saint-Honoré..... 534
Carte 93 — Les sites d'intérêts , le site de Val-Menaud, municipalité de Saint-Charles-de-Bourget..... 537
Carte 94 — Les sites archéologiques, MRC du Fjord-du-Saguenay..... 540
Carte 95 — Les sites d'intérêts écologiques et esthétiques, MRC du Fjord-du-Saguenay..... 551

1. PORTRAIT DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY

1.1. Une communauté qui renoue avec son origine

Lors de sa création, la MRC du Fjord-du-Saguenay émanait de la fusion de deux organismes supramunicipaux distincts œuvrant sur des territoires tout aussi distinctifs. Le territoire urbanisé qui lui fut assigné lors de sa création relevait de la compétence du Conseil métropolitain du Haut-Saguenay, alors que le territoire rural relevait du Conseil de comté. En 1983, l'unification de ces deux structures donna naissance à la MRC du Fjord-du-Saguenay telle qu'elle a été connue jusqu'en 2002.

Au moment de la réorganisation municipale en 2002, la MRC était constituée de vingt municipalités et de trois territoires non organisés (TNO) qui regroupaient près de 167 000 habitants. La superficie importante de son territoire, soit près de 43 000 km^2, lui permettait de se classer parmi les trois plus grandes MRC du Québec et septième quant à sa population. Toutefois, ce portrait se transforma lorsque le gouvernement du Québec, dans une démarche de réorganisation municipale, modifia la structure territoriale et politique de la région du Saguenay en créant, à même la MRC, une nouvelle ville, Ville de Saguenay. Ce changement majeur constitue en quelque sorte un retour à la situation qui prévalait jusqu'en 1983. Le territoire du Saguenay était alors divisé entre le milieu rural et le milieu urbain, ce dernier étant représenté à l'époque par les trois villes formant la conurbation urbaine, soit Chicoutimi, Jonquière et La Baie.

1.2. La MRC issue de la réorganisation territoriale

La nouvelle MRC résultant de la réorganisation municipale et territoriale au Saguenay a été créée le 18 février 2002. La création de Ville de Saguenay a amputé la MRC du Fjord-du-Saguenay originale de 150 436 habitants, alors que la superficie de territoire soustraite correspondait à seulement 1 166 km^2. En 2011, la MRC du Fjord-du-Saguenay comprend maintenant une population de 20 969 habitants qui est répartie sur un immense territoire de 42 971 km^2. Si nous excluons les TNO, qui sont constitués des grands territoires publics occupés de façon saisonnière, la population est répartie sur 3 540 km^2, soit l'équivalent de seulement 8 % du territoire de la MRC.

Du même coup, la MRC a entrepris la construction d'un nouveau siège social établi dans la municipalité de Saint-Honoré. Aussi, dans le contexte d'un vaste territoire fragmenté, où la distance à parcourir entre la Couronne Nord et le Bas-Saguenay est élevée, et dans le souci d'octroyer des services équivalents pour toute sa population, la MRC a choisi de se doter d'un point de service qu'elle a localisé à Saint-Félix-d'Otis. Le point de service a ouvert ses portes en octobre 2005, alors que le siège social a été inauguré en juin 2006.

1.3. La MRC du-Fjord-du-Saguenay, une dimension importante de la région administrative

Situé au nord de l'œkoumène[1] québécois, le territoire de la MRC est un des territoires habités les plus excentriques du Québec. Il est localisé dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean, qui compte une population totale avoisinant 275 000 habitants et qui occupe un territoire de 104 018 km^2. Comparée à l'ensemble du Québec, la population régionale représente 4 % de la population québécoise, ce qui la classe au 10e rang des 17 régions administratives qu'il comprend. En superficie, la région occupe le 3e rang de ce classement par région administrative. Du nord au sud, la MRC occupe tout l'est de ce territoire et encercle complètement le territoire de Ville de Saguenay.

Les grands territoires, souvent associés aux régions ressources, font en sorte que la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean comprend trois des dix plus grandes MRC du Québec. En comparaison, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean représente 2,5 fois la superficie de la Suisse et un peu moins de 3,5 fois celle de la Belgique. Toujours à titre comparatif, alors que la Suisse a une superficie de territoire équivalant à celle de la MRC du Fjord-du-Saguenay, elle est occupée par 7,5 millions d'habitants.

1.4. Une MRC en relation constante avec de nombreux territoires contigus

La région administrative, dont le rôle permet au gouvernement d'encadrer les activités économiques, sociales et culturelles des ministères et des organismes gouvernementaux, est composée, outre Ville de Saguenay qui bénéficie d'un statut de ville-MRC, de quatre municipalités régionales de comté (carte 1).

La MRC du Fjord-du-Saguenay est bordée à l'est par les MRC Caniapiscau, Manicouagan et La Haute-Côte-Nord, toutes situées dans la région administrative de la Côte-Nord. Au sud, dans la région

[1] *Selon le dictionnaire Petit Robert 2003, un œkoumène étant un « espace habitable de la surface terrestre ».*

administrative de la Capitale-Nationale, elle est limitée par les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est. Dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean, à l'ouest, ce sont les MRC Lac-Saint-Jean-Est

Carte 1 — Localisation provinciale et régionale, MRC du Fjord-du-Saguenay

et Maria-Chapdelaine qui la délimitent. Au nord, la MRC côtoie la région administrative du Nord-du-Québec. Cette partie du territoire québécois ne comporte aucune MRC.

Les liens, malgré qu'ils soient beaucoup plus fréquents avec les MRC de la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean, sont importants et reconnus notamment dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Cette loi oblige les MRC contiguës à entretenir des liens sur les décisions qu'elles prennent concernant l'aménagement du territoire par la transmission obligatoire des documents d'aménagement et de certains règlements.

La création récente de Ville de Saguenay au sein du territoire originel de la MRC du Fjord-du-Saguenay justifie encore une relation étroite entre le milieu urbain et le milieu rural qui le circonscrit. Au moment de la réorganisation municipale, cette harmonisation nécessaire a été perçue, et le gouvernement du Québec a de ce fait prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qu'il pouvait former, par décret, une commission conjointe d'aménagement. Une fois formée, cette commission aurait pour fonction d'étudier toute question relative à l'aménagement et à l'urbanisme pour l'ensemble de ses territoires. Elle doit également donner son avis aux MRC et formuler des recommandations afin que les schémas d'aménagement et de développement se complètent en reflétant une vision globale, commune et harmonieuse de l'aménagement et de l'urbanisme des deux territoires sur lesquels ils s'appliquent. À ce jour, cette commission n'a pas été formée entre la MRC du Fjord-du-Saguenay et Ville de Saguenay.

1.5. Une MRC dont la population est en liaison étroite avec Ville de Saguenay

Les liens de proximité et d'attraction avec Ville de Saguenay rendent difficile le développement d'un pôle d'activité majeur pour la MRC qui, d'ailleurs, ne comporte aucune agglomération urbaine. En conséquence, qu'il s'agisse des municipalités de la Couronne Nord ou de celles du Bas-Saguenay, la majorité des commerces et des entreprises de service desservent majoritairement les populations locales.

Certaines caractéristiques propres à la MRC et qui font l'objet d'explications plus loin dans le document, tels les déplacements domicile-travail et les données sur les emplois et services, démontrent sans équivoque une grande interaction entre la population de la MRC du Fjord-du-Saguenay et celle de Ville de Saguenay.

1.6. Une MRC constituée de municipalités à caractère rural et de vastes TNO

La particularité du découpage administratif du territoire octroyé lors de la réorganisation municipale en 2002 a créé une scission du territoire de la MRC en deux entités distinctes séparées géographiquement autour de Ville de Saguenay. Au total, la MRC comprend maintenant 13 municipalités rurales en plus de trois TNO. Elle ne comprend aucune agglomération urbaine. Le tableau 1 dresse un premier portrait de la MRC et de ses municipalités constituantes.

La MRC du Fjord-du-Saguenay est l'une des 88 MRC du Québec. Il s'agit de la 62e plus populeuse avec ses 20 969 habitants en 2011, alors que ses 42 971 km^{2} lui procurent le 3e rang quant à sa superficie. Dans sa partie localisée au nord de la rivière Saguenay, la MRC comprend, d'est en ouest, les municipalités de Sainte-Rose-du-Nord, de Saint-Fulgence, de Saint-Honoré, de Saint-David-de-Falardeau, de Bégin, de Saint-Ambroise et de Saint-Charles-de-Bourget. Aussi, aux fins de la révision du schéma d'aménagement, la municipalité de Larouche est considérée comme faisant partie de ce secteur. La population de ces huit municipalités est répartie sur un territoire de 1 533 km^{2}. Dans le contexte de la révision du schéma d'aménagement, ce territoire portera le qualificatif de Couronne Nord.

Le secteur localisé au sud de la rivière Saguenay, communément appelé le Bas-Saguenay, est composé de cinq municipalités. Il s'agit, d'est en ouest, des municipalités de Petit-Saguenay, de L'Anse-Saint-Jean, de Rivière-Éternité, de Saint-Félix-d'Otis et de Ferland-et-Boilleau. Ce secteur couvre une superficie de 2 007 km^{2}.

Le vaste TNO Mont-Valin au nord et les TNO Lac-Ministuk et Lalemant au sud complètent le portrait territorial de la MRC. Avec leur superficie totale de 39 430 km^{2}, cette immense étendue de territoire public représente près de 92 % du territoire de la MRC. La carte 2 représente la localisation des municipalités et des TNO au sein du territoire.

Carte 2 — Localisation des municipalités et des territoires non organisés

Tableau 1 - Portrait des municipalités constituantes de la MRC, Couronne Nord

Municipalité	Date de constitution	Gentilé	Population	Part relative de la population dans la MRC (%)	Superficie	Part relative du territoire dans la MRC (%)	Densité habitant /km^2
Couronne Nord							
Bégin	1922-02-08	Béginois, oise	856	4,3	191,81	0,44	4,5
Larouche	1922-03-21	Larouchois, oise	1 310	5,9	88,00	0,21	14,9
Saint-Ambroise	1971-11-25	Ambroisien, ienne	3 555	17,4	148,61	0,35	23,9
Saint-Charles-de-Bourget	1885-09-29	Saint-Charlois, oise	689	3,3	62,31	0,15	11,1
Saint-David-de-Falardeau	1948-01-01	Falardien, ienne	2 792	12,8	379,23	0,88	7,4
Saint-Fulgence	1973-05-01	Fulgencien, ienne	2 083	10,1	354,68	0,82	5,9
Saint-Honoré	1972-12-16	Honorien, ienne	5 125	23,7	189,82	0,44	27
Sainte-Rose-du-Nord	1942-01-01	Roserain, aine	468	2,2	119,03	0,28	3,9
Sous-total Couronne Nord			**16 878**	**80,5**	**1 533,49**	**3,57**	**11**

Tableau 1 – (suite) - Portrait des municipalités constituantes de la MRC, Bas-Saguenay

Municipalité	Date de constitution	Gentilé	Population	Part relative de la population dans la MRC (%)	Superficie	Part relative du territoire dans la MRC (%)	Densité habitant/ km^2
Bas-Saguenay							
Ferland-et-Boilleau	1978-01-01	Ferboillien, ienne	621	3,1	418,85	0,97	1,5
L'Anse-Saint-Jean	1859-01-01	Anjeannois, oise	1 124	5,4	527,06	1,23	2,1
Petit-Saguenay	1919-08-12	Saguenois, oise	753	3,9	328,72	0,76	2,3
Rivière-Éternité	1974-07-20	Éternitois, oise	542	2,8	496,88	1,16	1,1
Saint-Félix-d'Otis	1923-10-03	Otissien, ienne	1 036	5	235,94	0,55	4,4
Sous-total Bas-Saguenay			**4 076**	**19,5**	**2 007,45**	**4,67**	**2,0**
Total territoire municipal			**20 956**	**99,9**	**3 540,94**	**8,24**	**5,9**

Tableau 1 – (suite) - Portrait des municipalités constituantes de la MRC, TNO

Municipalité	Date de constitution	Gentilé	Population	Part relative de la population dans la MRC (%)	Superficie	Part relative du territoire dans la MRC (%)	Densité habitant/ km^2
Territoires non organisés (TNO)							
TNO Lac-Ministuk	2002-02-18	N/A	0	0,0	1 690,04	3,93	0
TNO Lalemant	2002-02-18	N/A	0	0,0	201,50	0,47	0
TNO Mont-Valin	2002-02-18	N/A	15	0,1	37 538,95	87,36	0,0004
Sous-total TNO			**15**	**0,1**	**39 430,49**	**91,76**	**0,0004**
MRC du Fjord-du-Saguenay	**2002-02-18**	**N/A**	**20 969**	**100,0**	**42 971,43**	**100,00**	**0,49**

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Répertoire des municipalités du Québec, 2011 et Service de l'aménagement du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

1.7. Une population répartie inégalement sur le territoire

La composition de la MRC, énoncée précédemment, nous démontre que le découpage administratif « éclaté » de la MRC occasionne un déséquilibre majeur dans la répartition de la population et dans la densité d'occupation du territoire. Ces particularités créent inévitablement des enjeux d'aménagement et de développement de taille pour la MRC.

En 2011, les huit municipalités regroupées au sein de la Couronne Nord totalisent 16 878 habitants, ce qui équivaut à près de 80 % du total de la MRC. La Couronne Nord, plus populeuse, comporte quatre municipalités de plus de 2 000 habitants, soit Saint-Honoré (5 125), Saint-Ambroise (3 555), Saint-David-de-Falardeau (2 792) et Saint-Fulgence (2 083). Les autres municipalités comptent entre 468 et 1 310 habitants.

Au sud, le territoire du Bas-Saguenay, avec ses 4 076 habitants, correspond à 20 % du poids démographique de la MRC. La municipalité de L'Anse-Saint-Jean, qui compte 1 124 habitants, se démarque comme municipalité la plus populeuse. Les autres municipalités dénombrent en 2011 entre 542 habitants (Rivière-Éternité) et 1 036 habitants (Saint-Félix-d'Otis).

En 2007, la densité de la population du Québec était évaluée à 5,9 habitants par kilomètre carré, tandis que cet indice s'établissait à 2,9 habitants par kilomètre carré pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.[2] En comparaison, vu ses vastes étendues de territoire, la densité d'occupation pour la MRC du Fjord-du-Saguenay se chiffre à 0,49 habitant par kilomètre carré. Toutefois, lorsqu'on lui soustrait l'étendue des TNO, la densité du territoire municipalisé de la MRC se situe à 5,9 habitants par kilomètre carré, soit très près de la donnée québécoise. Aussi, la densité est différente entre le territoire de la Couronne Nord et du Bas-Saguenay. La Couronne Nord indique une densité de 11 habitants par kilomètre carré. C'est plus de cinq fois celle du Bas-Saguenay, qui se situe à 2. Le tableau 1 présente la densité d'occupation du territoire ventilée selon les secteurs géographiques ainsi que pour l'ensemble de la MRC.

[2] *Institut de la statistique du Québec, Profil des régions et des MRC, site Internet, stat.gouv.qc.ca/régions/profils/région-00, juillet 2008.*

1.8. Une MRC qui dispose de compétences variées au bénéfice de la communauté

La MRC détient ses champs de compétences et ses responsabilités en vertu de plusieurs législations, mais surtout dans les lois qualifiées de municipales. Notons, par exemple, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le *Code municipal* ainsi que la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*. Plus récemment, soit le 1er janvier 2006, entrait en vigueur la *Loi sur les compétences municipales*. Attendue par le milieu, cette loi regroupe maintenant certaines compétences des municipalités autrefois régies par le *Code municipal* et par la *Loi sur les cités et villes* et attribue plus de souplesse aux municipalités et aux MRC dans l'application de leurs pouvoirs et de leurs compétences. Certaines de ces compétences sont obligatoires, alors que d'autres demeurent facultatives.

Parmi les compétences, la MRC a d'abord une obligation envers l'aménagement du territoire. Ainsi, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme,* une MRC doit, et ce, en tout temps, avoir un schéma d'aménagement en vigueur pour l'ensemble de son territoire et veiller à sa révision. Elle doit également s'assurer de l'application de la règle de conformité au schéma d'aménagement et au règlement de contrôle intérimaire lorsque les municipalités locales modifient leur plan et leurs règlements d'urbanisme ainsi que lorsque des interventions gouvernementales sont réalisées sur son territoire.

La MRC a également le pouvoir d'assurer la gestion de ses TNO et, à ce titre, elle a adopté certains règlements d'urbanisme dédiés à ces territoires dès 1993. Au Québec, la MRC du Fjord-du-Saguenay fait figure de pionnière concernant la gestion de ses TNO. Quelques années seulement après sa création, elle a su démontrer son leadership et son intérêt marqué pour leur développement et leur protection.

Par ailleurs, la MRC a l'obligation de préparer les rôles d'évaluation foncière pour l'ensemble des municipalités locales comprises sur son territoire. Elle assure d'ailleurs le service à la population pour l'ensemble de ses municipalités. La MRC a également le droit de vendre des immeubles pour défaut de paiement de taxes et joue ce rôle pour le compte des municipalités et des commissions scolaires.

Sur le plan environnemental, la MRC vient tout juste de confectionner un plan de gestion des matières résiduelles qui liera les municipalités comprises à l'intérieur de son territoire d'application dans la gestion des déchets. Depuis peu, la MRC assure également la gestion des cours d'eau. Cette gestion reste toutefois limitée à ce que les cours d'eau maintiennent leur écoulement naturel.

À propos de la sécurité publique, la MRC se voit confier la responsabilité d'élaborer un schéma de couverture de risques sur la sécurité incendie. Ce schéma comprend, notamment, le recensement, l'évaluation et le classement des risques, les objectifs de protection et un plan de mise en œuvre pour chacune des municipalités concernées.

De concert avec les municipalités, la MRC doit également confectionner un schéma de sécurité civile qui, à terme, fixera des objectifs de réduction de vulnérabilité aux risques de sinistres majeurs. À ce sujet, la MRC a accepté d'être désignée région pilote par le gouvernement du Québec. Cette désignation lui permettra de doter l'ensemble de son territoire d'un tel schéma.

Par ailleurs, le développement local, le soutien à l'emploi et le soutien financier à un centre local de développement (CLD) font partie des champs de compétences de la MRC qui peut, par ses pouvoirs, jouer un rôle de levier important sur le développement économique des municipalités. Le tableau 2 résume l'ensemble des compétences obligatoires de la MRC ainsi que la source du pouvoir législatif.

La MRC distribue aussi une somme considérable en aide financière aux organismes du milieu œuvrant sur son territoire ou, dans d'autres cas, elle leur offre une collaboration technique.

Parmi les autres champs d'intervention, mentionnons que la MRC est mandataire des programmes d'aide à la rénovation de la Société d'habitation du Québec et qu'elle fait partie d'une régie intermunicipale œuvrant pour la mise en valeur du site de Bardsville, situé dans le TNO Mont-Valin et localisé en bordure de la route régionale 172. Enfin, la MRC planifie et gère le développement des terres publiques intramunicipales dont la gestion lui a été déléguée par le gouvernement du Québec le 1er avril 1997.

En 2008, la MRC s'est associée au programme Villes et villages d'arts et de patrimoine (VVAP) en vue de se doter d'une politique culturelle et éventuellement de convenir d'une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Tableau 2 - Les compétences obligatoires de la MRC

Matière	Loi
Schéma d'aménagement et sa révision	Aménagement et urbanisme
Règle de conformité des instruments d'urbanisme locaux et des interventions gouvernementales	Aménagement et urbanisme
Approbation ou désapprobation d'un règlement municipal concernant la zone agricole permanente	Aménagement et urbanisme
Gestion des TNO et adoption de certains règlements à leur égard	Aménagement et urbanisme
Cours d'eau et lacs	Compétences municipales
Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes	Code municipal
Préparation des rôles d'évaluation	Fiscalité municipale
Territoires aquatiques non revendiqués	Organisation territoriale
Indicateurs de gestion des TNO	Organisation territoriale
Application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées en TNO	Qualité de l'environnement
Plan de gestion des matières résiduelles	Qualité de l'environnement
Schéma de couverture de risques	Sécurité incendie
Schéma de sécurité civile	Sécurité civile
Soutien financier du CLD	Compétences municipales
Médiation	Protection du territoire et des activités agricoles

1.9. Une MRC au territoire nordique mais accessible et ouvert sur le monde

La MRC du Fjord-du-Saguenay est un des territoires habités les plus excentriques du Québec et constitue une des portes d'entrée du Grand Nord québécois. Elle est aussi reliée à un vaste réseau de transport qui lui permet d'accéder à tout le territoire québécois ainsi qu'à l'ensemble du réseau de transport nord-américain. Le réseau routier constitué des routes 169, 170 et 172 permet les liaisons locales et intrarégionales, alors que d'autres liens, tels que les routes 175 et 381, permettent des liens interrégionaux à partir de Ville de Saguenay. Cette dernière constitue inévitablement, par sa position géographique, la jonction vers le Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord pour les véhicules transitant dans la région.

Le seul lien ferroviaire présent dans la MRC traverse le territoire de la municipalité de Larouche. Il s'agit d'un chemin de fer appartenant au Canadien National. Celui-ci est utilisé pour le transport de marchandises ainsi que de passagers à partir d'une gare et d'un centre de transbordement en provenance de l'arrondissement de Jonquière, à Ville de Saguenay. Cette ligne pourrait facilement être accessible à partir de Larouche, surtout qu'elle permet de rejoindre l'ensemble du réseau ferroviaire nord-américain.

La MRC dispose également d'un aéroport provincial situé dans la municipalité de Saint-Honoré. Cet aéroport sert davantage de desserte aux petits appareils privés, bien que la capacité d'accueil lui permette de recevoir de gros porteurs. Au moment de sa construction, ses pistes ont tout de même été conçues pour une utilisation militaire par la Défense nationale au cas où la base militaire de Bagotville deviendrait inutilisable. Notons que, dans certaines situations d'urgence, elle peut se voir désignée comme aéroport de détournement par les autorités gouvernementales. Depuis 1968, elle est utilisée pour la formation des pilotes par le Cégep de Chicoutimi (soit par le Centre québécois de formation aéronautique) et, depuis mars 2000, elle sert de base à l'entreprise AirMédic, spécialisée dans le transport ambulancier par hélicoptère.[3]

Bien que la MRC ne jouisse pas d'infrastructures aériennes ni même portuaires du réseau supérieur, celles existantes à Ville de Saguenay demeurent facilement accessibles.

[3] *Cégep de Chicoutimi, Centre québécois de formation aéronautique, site Internet, http://cqfa.cegep-chicoutimi.qc.ca, juillet 2008.*

1.10. Une MRC au territoire unique, forgé par la nature

La physionomie du territoire de la MRC est le résultat d'une succession de glaciations qui ont façonné le territoire[4]. Ainsi, la région doit son image actuelle à l'effet du retrait des glaces de la dernière glaciation, survenue il y a environ 10 000 ans, et à laquelle succéda la mer de Laflamme. Aujourd'hui disparue, cette mer couvrait l'ensemble du territoire maintenant occupé par les municipalités de la Couronne Nord de la MRC et de Ville de Saguenay et s'étendait jusqu'au Lac-Saint-Jean. Le fjord du Saguenay et ses innombrables lacs et cours d'eau, les vallées comme celle de la rivière Sainte-Marguerite, les successions de terrasses et les meilleurs sols agricoles du territoire en sont le résultat. L'importance de ces paysages a été telle qu'ils ont façonné l'occupation et l'aménagement du territoire de toute la MRC. Leur influence se perpétue.

Compte tenu de sa vaste étendue et de sa localisation géographique, une partie de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, plus clémente sur le plan climatique, est considérée comme une enclave, une oasis nordique, au sein du Bouclier canadien. Celui-ci couvre environ 90 % du territoire québécois. La MRC du Fjord-du-Saguenay est ainsi caractérisée par la présence de basses terres et de hautes terres clairement délimitées et facilement identifiables dès qu'il est possible de dominer le paysage (carte 3).

Les basses terres, associées à la forêt laurentienne, présentent un relief peu accidenté dont l'altitude maximale ne dépasse guère 200 m. Ces terres, d'épaisseur variable, concentrent la meilleure offre de terres agricoles de la MRC et un climat légèrement plus doux et humide.

Les hautes terres du Bouclier canadien appartiennent à la forêt boréale. Elles s'appuient aux contreforts de la rivière Sainte-Marguerite et du lac Kénogami. Dominées par les monts Valin, elles se situent à une altitude variant entre 500 et 1 000 m. Épousant étroitement les limites des TNO, elles constituent la plus grande partie du territoire municipalisé de la MRC. Le reste du territoire est défini par le massif montagneux couvrant les trois TNO de la MRC.

Sur le plan géologique, le territoire est caractérisé par la présence de deux failles, dont l'origine remonte à 180 millions d'années. Celles-ci traversent la MRC d'ouest en est et sont facilement observables par un regard averti. La faille nord longe le lac Tchitogama, près de Bégin, continue au sud des monts Valin et se

[4] Conseil du loisir scientifique du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Paysages du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 2005, 228 pages

Carte 3 — Portrait de la géomorphologie du territoire municipal de la MRC du Fjord-du-Saguenay

rend au fleuve Saint-Laurent par la vallée de la rivière Sainte-Marguerite. La faille sud s'étend de Val-Jalbert au lac Saint-Jean, longe le sud du lac Kénogami et bifurque vers le lac Ha! Ha! dans la municipalité de Ferland-et-Boilleau. Ces failles se sont formées lors de la période précédant celle des glaciations et sont à l'origine du paysage régional et du fjord du Saguenay.

La MRC du Fjord-du-Saguenay fait partie de deux des 13 provinces naturelles que comprend le Québec. Une province naturelle définit la différence des écosystèmes naturels évalués à partir d'éléments tels que la géologie, l'hydrographie, le climat, la végétation et la nature des sols. La partie la plus importante de la MRC, soit environ 85 % de territoire, est comprise dans la province appelée *Les Laurentides centrales* (province D). L'autre province naturelle dont fait partie la MRC, localisée plus au sud, est appelée *Les Laurentides méridionales* (province C). La limite des deux provinces naturelles apparaît sur la carte 3.

1.11. Le fjord du Saguenay : un fjord majestueux et grandiose

Sur l'ensemble des continents, on évalue qu'il y a plus de 2 000 fjords. Le Québec quant à lui en compte 35, qui sont localisés particulièrement sur la côte est de la province et dans le Nord-du-Québec. Le fjord du Saguenay est toutefois le plus septentrional des fjords et il a surtout la particularité d'être le seul fjord habité en Amérique du Nord.

Le fjord du Saguenay appartient à une des plus vieilles formations géologiques du monde, le Bouclier canadien. Il est le résultat d'un effondrement du socle rocheux qui se serait produit il y a environ 950 millions d'années et appelé graben du Saguenay. Après l'effet des glaciations successives et le retrait des glaciers, ces évènements auraient attribué la forme en « U » ainsi que les parois rocheuses escarpées et étonnantes typiques du fjord du Saguenay.

Le fjord du Saguenay, qui est souvent considéré comme un bras de mer, possède une largeur variant entre 1 et 3 km. Sa longueur est d'environ 70 km et, à ce titre, il est parmi les plus longs du monde. Sa profondeur maximale atteint 280 m à Rivière-Éternité. Selon certaines études récentes, l'accumulation de sédiments dans le fjord est à ce point importante que sa profondeur réelle atteindrait près de 2 000 mètres à certains endroits. À l'embouchure de la rivière Saguenay, la MRC du Fjord-du-Saguenay partage le fjord avec les MRC de Charlevoix-Est et de La Haute-Côte-Nord. En 2008, le fjord du Saguenay

s'est vu octroyer une cote 3 étoiles par le Guide Michelin, soit l'équivalent de la cote attribuée à la tour Eiffel à Paris.

Parce qu'il est sous le niveau de la mer, le fjord a la particularité de présenter une eau froide, douce à sa surface et salée en profondeur. L'apport d'eau salée provenant du fleuve Saint-Laurent remonte jusqu'à Saint-Fulgence, tandis que l'eau douce prend sa source du lac-Saint-Jean et des nombreux bassins versants alimentant la rivière Saguenay. La marée du Saint-Laurent affecte le fjord jusqu'à l'arrondissement de Chicoutimi, à Ville de Saguenay. La rivière Saguenay est d'ailleurs le deuxième sous-bassin hydrographique du fleuve Saint-Laurent en importance et le quatrième au Québec.

Grâce à ses caractéristiques uniques, le fjord a été reconnu comme faisant partie du Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent en 1998. Il profite depuis d'une protection et d'une mise en valeur relevant d'une collaboration entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada.

La rivière Saguenay se déverse dans le fleuve Saint-Laurent à Tadoussac. Harnachée entre Alma et l'arrondissement de Jonquière, à Ville de Saguenay, la rivière Saguenay demeure tout de même accessible dans ce tronçon à partir des municipalités de Larouche, de Saint-Ambroise et de Saint-Charles-de-Bourget. Plus à l'est, c'est à partir de la flèche littorale de Saint-Fulgence que la rivière devient fjord.

Favorisé par la particularité de ses eaux dont la salinité et la profondeur varient, le fjord du Saguenay recèle d'espèces aquatiques très diversifiées. On y retrouve aussi bien la truite de mer que l'éperlan arc-en-ciel en surface, que le sébaste, la morue, la plie et même le requin du Groenland en profondeur. On observe près de son embouchure des mammifères marins tels que le béluga et le petit rorqual. Chaque hiver, de nombreux sites de pêche blanche sont implantés dans les baies des municipalités riveraines du fjord.

1.12. Un climat marqué par le relief

La région bénéficie d'un climat humide aux étés relativement frais. La température y est influencée par un système d'air chaud qui remonte du fleuve Saint-Laurent par la rivière Saguenay pour entourer le lac Saint-Jean. La température moyenne annuelle oscille entre 1,4 °C et 3,3 °C.

Dans la région, quatre saisons se succèdent et influencent le climat. Le printemps se manifeste en avril et en mai, avec l'arrivée des vents d'ouest plus secs qui provoquent la fonte des neiges. Ce sont les vents chauds et humides du sud-ouest et de l'ouest qui amènent l'été, lequel s'installe entre juin et septembre. À cette période, le mercure peut atteindre jusqu'à 38 °C. L'automne se manifeste en octobre et en novembre avec des vents plus frais et plus humides provenant du sud-ouest et de l'ouest. À ce moment, la température diminue et les gelées sont plus fréquentes. L'hiver fait son apparition en décembre et se poursuit jusqu'en mars avec ses vents froids d'ouest et une diminution de la température pouvant atteindre jusqu'à -45 °C. C'est à cette saison que les chutes de neige sont nombreuses et abondantes.

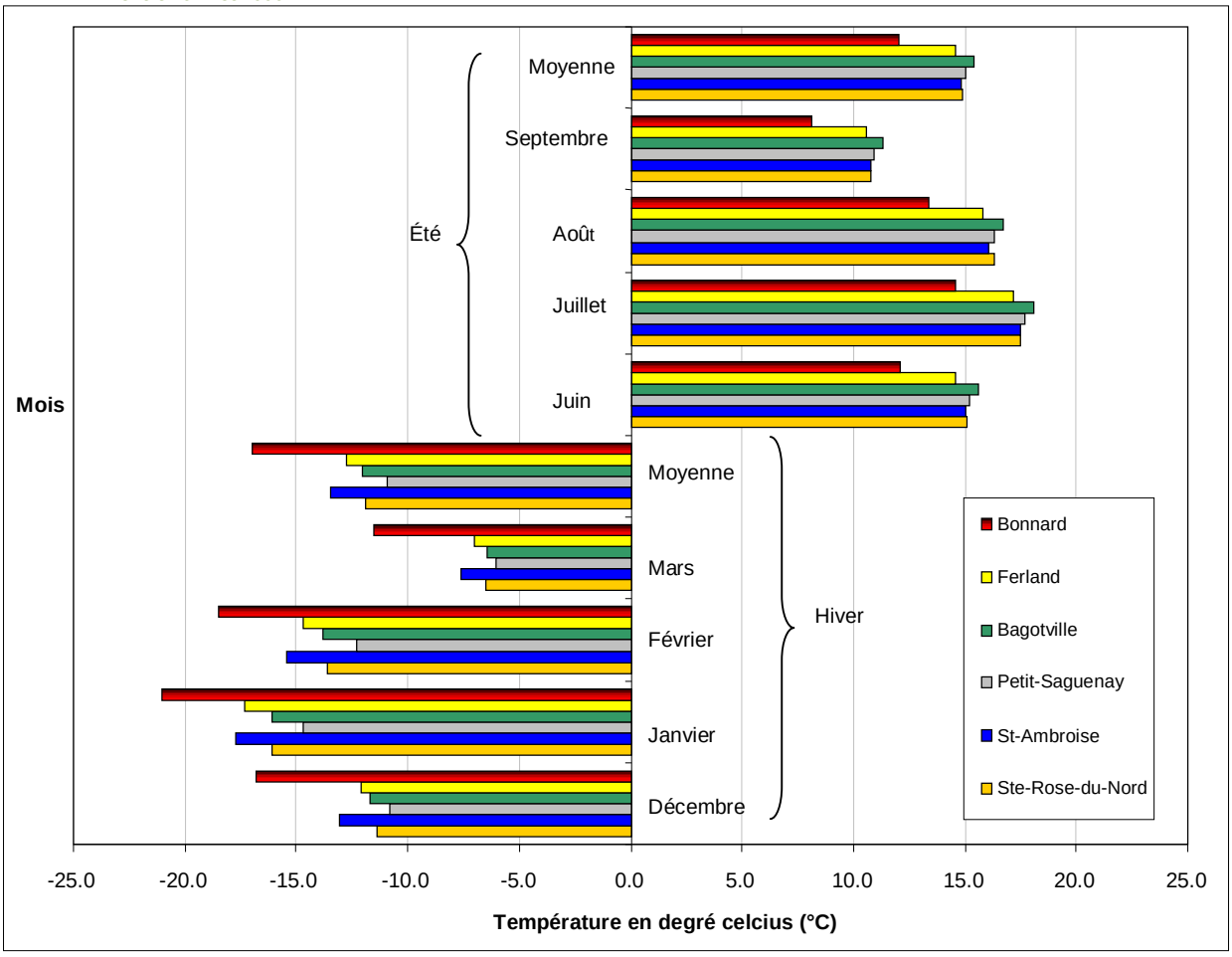
Les données météorologiques sont compilées pour le territoire de la MRC à partir de quatre stations météorologiques appartenant à Environnement Canada. Parmi celles-ci, deux sont localisées dans le Bas-Saguenay, soit dans les municipalités de Petit-Saguenay et de Ferland-et-Boilleau. Cette dernière n'est plus active depuis 1997, mais ses données historiques demeurent accessibles. Deux autres stations sont situées dans les municipalités de Sainte-Rose-du-Nord et de Saint-Ambroise sur le territoire de la Couronne Nord. Une seule station est localisée dans les TNO. Il s'agit de la station Bonnard, qui se trouve au nord-ouest de la MRC, près des installations de la compagnie RioTinto et du barrage de Manouane, dans le TNO Mont-Valin. Enfin, les données enregistrées à la station météorologique localisée sur le territoire de Ville de Saguenay (Bagotville A) peuvent servir de référence aux municipalités environnantes telles que Saint-Fulgence et Saint-Honoré.

La température moyenne annuelle varie entre 1,58 °C et 2,49 °C pour le territoire municipalisé, alors que la température moyenne est de -1,8 °C au nord, dans le secteur du lac Manouane (carte 4). Dans les territoires municipalisés de la MRC, c'est dans la municipalité de Saint-Ambroise que la température moyenne annuelle est la moins élevée (1,58 °C), alors que la municipalité de Petit-Saguenay enregistre la température moyenne la plus élevée (2,49 °C).

En été, la température moyenne annuelle enregistrée est de 14,6 °C pour la station Ferland et de 15,4 °C pour la station Bagotville A. Celle de la station Bonnard est de 12,1 °C. L'été étant relativement court, c'est au mois de juillet que la température est la plus élevée, tandis qu'en septembre, elle est déjà passablement moins élevée (graphique 1).

Carte 4 — Répartition des stations météorologiques

Graphique 1 - Moyennes annuelles des températures estivales et hivernales enregistrées selon les stations météorologiques sur le territoire de la MRC entre 1971 et 2000.



Source : Site Internet Environnement Canada, normales climatiques au Canada 1971-2000 http://climate.weatheroffice.ec.gc.ca/climate normals, compilation, Service de l'aménagement du territoire, M.R.C. du Fjord-du-Saguenay.

En hiver, la température moyenne annuelle est sous le point de congélation, étant respectivement à -11 °C et -13,5 °C pour les stations Petit-Saguenay et Saint-Ambroise, tandis qu'elle est de -17,0 °C pour la station Bonnard. Le mois de janvier enregistre la plus froide température dans toute la MRC. Notons les stations de Saint-Ambroise, en territoire municipalisé, et Bonnard, en TNO, où la température hivernale moyenne est respectivement de -17,7 °C et de -21,0 °C.

Comme le démontre le tableau 3, il existe deux périodes de précipitations, soit l'une de pluie qui a lieu de juin à novembre, et l'autre de neige qui a lieu de novembre à mai. Le mois d'avril peut être considéré comme celui de transition entre la saison hivernale et le printemps, avec comme caractéristique un mélange de précipitations sous forme de pluie ou de neige. Les précipitations de pluie varient entre

26,4 mm et 55,8 mm. Les précipitations moyennes de pluie les plus fortes ont lieu entre les mois de juillet et d'octobre avec des enregistrements de plus de 100 mm mensuellement. Le mois de novembre représente la période de transition entre l'automne et l'hiver. Lors de cette période, les précipitations mensuelles moyennes sont plus élevées avec des enregistrements oscillant entre 23,1 mm et 45,9 mm. C'est aussi à partir de novembre que les précipitations de neige se font plus fréquentes, notamment sur les monts Valin, qui bénéficient d'une période d'enneigement plus longue de 6 à 8 semaines, rendant favorable la pratique d'activités hivernales. Très souvent, les monts Valin permettent la pratique d'activités hivernales avant l'ensemble des secteurs méridionaux, québécois et nord-américains.

Tableau 3 - Précipitations mensuelles moyennes selon les stations météorologiques pour le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay de 1971-2000

Mois	Station météorologique																	
	Sainte-Rose-du-Nord Altitude : 205 m.			Saint-Ambroise Altitude : 121,9 m.			Petit-Saguenay Altitude : 122 m.			Bagotville Altitude : 159,1 m.			Ferland Altitude : 198,1 m.			Bonnard Altitude : 506 m.		
	Pluie (mm)	Neige (cm)	Couvert de neige (cm)	Pluie (mm)	Neige (cm)	Couvert de neige (cm)	Pluie (mm)	Neige (cm)	Couvert de neige (cm)	Pluie (mm)	Neige (cm)	Couvert de neige (cm)	Pluie (mm)	Neige (cm)	Couvert de neige (cm)	Pluie (mm)	Neige (cm)	Couvert de neige (cm)
Janvier	5,9	78,4	55,0	5,4	57,1	36,0	8,1	56,6	59,0	5,8	67,6	43,0	1,4	51,4	54,0	4,1	53,0	66,0
Février	6,6	62,3	68,0	6,7	50,7	46,0	4,9	53,1	77,0	5,6	54,3	49,0	2,5	46,0	60,0	2,0	36,6	80,0
Mars	16,2	40,7	66,0	19,9	38,3	46,0	19,6	50,9	72,0	16,3	49,0	45,0	7,3	39,4	57,0	10,2	40,1	87,0
Avril	45,3	20,1	27,0	47,4	16,7	14,0	55,8	23,1	41,0	35,1	28,3	16,0	27,4	23,4	16,0	26,4	32,5	73,0
Mai	104,6	0,6	0,0	91,4	0,7	0,0	93,2	0,8	4,0	81,8	3,4	0,0	82,5	1,2	0,0	69,3	4,3	12,0
Juin	112,3	0,0	0,0	94,7	0,0	0,0	94,5	0,0	0,0	89,1	0,1	0,0	92,3	0,0	0,0	100,5	0,1	0,0
Juillet	142,1	0,0	0,0	135,7	0,0	0,0	106,9	0,0	0,0	122,8	0,0	0,0	109,2	0,0	0,0	131,0	0,0	0,0
Août	116,9	0,0	0,0	113,4	0,0	0,0	101,5	0,0	0,0	96,6	0,0	0,0	98,2	0,0	0,0	102,0	0,0	0,0
Septembre	130,0	0,0	0,0	126,9	0,0	0,0	89,9	0,0	0,0	96,7	0,4	0,0	89,9	0,1	0,0	108,0	3,0	0,0
Octobre	103,4	6,7	0,0	96,8	5,2	0,0	80,4	4,2	0,0	69,3	9,9	0,0	67,7	6,3	0,0	58,8	21,0	1,0
Novembre	44,1	51,1	7,0	45,9	33,9	4,0	40,1	41,4	6,0	34,7	46,5	6,0	28,5	43,5	9,5	23,1	57,3	16,0
Décembre	7,1	92,9	31,0	7,0	69,6	19,0	5,9	71,3	31,0	7,7	82,1	27,0	5,8	69,7	33,0	1,6	61,5	43,0
Total	834,5	352,8	21,2	791,2	272,2	13,8	700,8	301,4	24,2	661,5	341,6	15,5	612,7	281,0	19,1	637,0	309,4	31,5

Source : Environnement Canada, normales climatiques au Canada 1971-2000, compilation Service de l'aménagement du territoire, M.R.C. du Fjord-du-Saguenay

C'est à la station météorologique de Sainte-Rose-du-Nord que l'on observe les plus fortes précipitations de pluie (834,5 mm) et de neige (352,8 cm). Ce phénomène peut être attribuable, entre autres, à sa localisation en bordure de la rivière Saguenay et à son altitude un peu plus élevée (205 m). On observe les précipitations de neige les moins fortes (272,2 cm) dans la municipalité de Saint-Ambroise, tandis qu'à Ferland-et-Boilleau, les précipitations de pluie sont les moins élevées (612,7 mm).

Les seules données disponibles sur le vent pour notre MRC proviennent de la station environnementale Bagotville A, à Ville de Saguenay. La vitesse horaire moyenne du vent est de 14,3 km/h, avec une direction dominant à l'ouest. En été, le vent souffle à une vitesse moyenne de 12,05 km/h, avec une dominance est pour les mois de juin et de septembre et avec une dominance ouest pour les mois de juillet et d'août. En hiver, le vent possède une vitesse moyenne de 15,6 km/h et une direction à dominance ouest. Nous savons cependant que des données ont été cumulées par certaines entreprises voulant développer l'énergie éolienne sur notre territoire. Des mâts de mesure de vent furent installés notamment sur le territoire du Bas-Saguenay et sur le TNO Mont-Valin. Le vent, comme source de développement de la MRC, constitue une ressource à mieux connaître dans une période où des alternatives à l'énergie hydroélectrique sont favorisées.

1.13. Un territoire de lacs et de rivières

Pour la MRC, nul doute que l'ensemble du bassin hydrographique constitue une de ses principales richesses dont la rivière Saguenay en est le cœur, la convergence. Cette rivière est le seul passage permettant l'évacuation de l'eau provenant de ses affluents et du lac Saint-Jean en direction du fleuve Saint-Laurent. Ceci fait d'ailleurs de la région un des plus importants bassins hydrographiques du Québec et du fleuve Saint-Laurent. Le débit moyen de la rivière Saguenay, en considérant que son bassin est calculé à partir de la rivière Péribonka (88 000 km^2), est de 1 750 m^3/s.[5] La carte 5 identifie les bassins versants présent sur l'ensemble du territoire.

Composés de lacs et de grandes rivières, les cours d'eau qui sillonnent le territoire jouent un rôle déterminant dans l'économie de la MRC. Ils offrent la possibilité de pratiquer une série d'activités reliées au prélèvement d'espèces fauniques, d'observer la faune et la flore et d'agrémenter la villégiature. Plusieurs sont harnachés pour la production d'énergie hydroélectrique à des fins privées ou publiques.

[5] *Ressources naturelles Canada, L'Atlas du Canada, site Internet, atlas.nrcan.gc.ca, juillet 2008.*

Carte 5 — Bassins versants et grands réservoirs

Le territoire situé au nord de la rivière Saguenay se différencie par la présence de vastes lacs jouant le rôle de réservoir. Ces lacs comportent des ouvrages de retenue, soit des barrages et/ou des digues accumulant une quantité gigantesque d'eau, ce qui permet d'alimenter une série de centrales en aval à des fins de production d'électricité. À titre d'exemple, notons le réservoir Pipmuacan (67 573 ha), le réservoir Manouane (46 687 ha)[6]. En 2008, la société québécoise Hydro-Québec a entamé la production d'énergie à partir de la centrale Péribonka, la seule centrale hydroélectrique publique sur le territoire de la MRC.

Pour le territoire du Bas-Saguenay, le relief fait en sorte que les lacs sont moins nombreux, le territoire étant davantage caractérisé par la présence de rivières qui s'écoulent à travers les vallées. Ainsi, notons, d'est en ouest, les rivières Pikauba, Cyriac, Ha! Ha!, Saint-Jean et Petit Saguenay et leurs tributaires au cheminement sinueux qui alimentent la rivière Saguenay à partir du massif montagneux des Laurentides. Toutes ces rivières se sont déchaînées en juillet 1996 alors que des pluies diluviennes s'abattaient sur la région. Aujourd'hui, ces rivières jouissent d'une surveillance accrue devant la menace de crue abondante.

Plusieurs milieux humides sont également répertoriés sur le territoire. Parmi ceux-ci, certains possèdent une grande superficie, notamment au sud-est de la municipalité de Saint-Ambroise et à l'ouest de la municipalité de Saint-Honoré. Le secteur du Bas-Saguenay ne possède pas cette caractéristique. Notons qu'un secteur de battures dans la municipalité de Saint-Fulgence est maintenant reconnu à titre de refuge faunique en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. C'est principalement en vertu de l'abondance et de la diversité de son avifaune que cette reconnaissance a été attribuée à ce secteur qui est aussi un halte migratoire d'importance pour la sauvagine.

1.14. Une végétation et une faune diversifiées

La grande superficie du territoire de la MRC et son étendue jusqu'à la porte du Grand Nord québécois font en sorte que le territoire se déploie à même quatre zones forestières distinctes.

D'abord, la sapinière à bouleau jaune est présente dans la partie sud, soit sur les plateaux du Saguenay, et comprend le territoire habité de la MRC. En remontant vers le nord, la sapinière à bouleau blanc domine. Elle se localise entre la rivière Péribonka et le réservoir Manouane. Progressivement, entre le 49e et le 52e parallèle, se trouve la pessière à mousse et, à partir du 52e parallèle jusqu'à la limite nord de la MRC, la pessière à lichen.

[6] *MRC du Fjord-du-Saguenay, Le Groupe Leblond Bouchard, Portrait des territoires non organisés, août 2006.*

La présence d'espèces fauniques est étroitement liée à la présence de ces écosystèmes forestiers, qui constituent l'habitat pour une grande diversité d'espèces fauniques. Aussi, nous retrouvons orignaux, caribous, ours noirs, loups, renards, lynx, castors et lièvres, qui sont des espèces recherchées par les chasseurs et les piégeurs, nombreux dans la région.

La présence d'espèces aquatiques telles que l'omble de fontaine, la truite de mer, le touladi, le brochet et le saumon ajoute à la richesse du territoire. D'ailleurs, la pêche représente une activité bien ancrée dans la tradition régionale et génère des retombées économiques importantes dans la MRC. La présence sur le territoire de nombreuses zecs et pourvoiries de chasse et de pêche ainsi que la création de nombreux parcs et aires protégées reflètent bien la diversité et le potentiel faunique du territoire. La création de ces entités permet d'assurer un meilleur contrôle envers le prélèvement d'espèces fauniques et aquatiques et contribue au maintien et à la préservation des milieux et de la biodiversité.

1.15. Des terres publiques intramunicipales qui contribuent au développement du territoire

La gestion des terres publiques intramunicipales (TPI) a été confiée à la MRC le 1er avril 1997. Il s'agit d'un exemple de réussite pour une délégation de gestion foncière et forestière par le gouvernement du Québec. Toutefois, la MRC a dû confectionner un plan de gestion du territoire délégué et doit effectuer sa mise à jour tous les cinq ans. Le premier plan de gestion a été réalisé en 1998. Le plan révisé a été adopté par la MRC le 12 avril 2008. Les TPI représentent une superficie de 32 463 ha.

Le tableau 4 présente la répartition des TPI selon les deux secteurs géographiques de la MRC. Nous constatons que le territoire du Bas-Saguenay comprend pratiquement les deux tiers de la superficie totale des terres publiques déléguées. À elle seule, la municipalité de Ferland-et-Boilleau détient presque le tiers (30,9 %) des TPI de l'ensemble de la MRC.

Pour sa part, la Couronne Nord détient 36,1 % des TPI. Parmi celles-ci, plus de la moitié (55,1 %) sont présentes parmi les municipalités de Saint-David-de-Falardeau et de Saint-Fulgence.

Les principales vocations attribuées aux TPI sont en fonction des caractéristiques socioéconomiques du milieu et de leur utilisation actuelle ou future. En 2006, presque 93 % des TPI avaient une vocation forestière. Dans certains secteurs, la culture du bleuet y est importante et, de plus en plus, la villégiature. En 2008, la MRC a offert neuf emplacements de villégiature sur la rive du lac Ha! Ha!, à Ferland-et-Boilleau. Le succès de cette expérience ainsi que la demande croissante pour l'octroi de nouveaux emplacements incitent la MRC à entreprendre le développement d'autres secteurs. Au total, la MRC compte 140 baux de villégiature pour l'ensemble de ses terres publiques.

La proximité de ces territoires favorise la mise en valeur de leur potentiel et laisse entrevoir des occasions de développement intéressantes pour la MRC. Ceci vaut autant pour les projets de développement foncier que pour l'exploitation ou la mise en valeur des ressources. Les orientations et les objectifs définis dans le Plan intégré de développement et d'utilisation des terres publiques intramunicipales (PIDU) traduisent sous forme d'affectations les avenues de développement envisagées par la MRC. La carte 6 localise les terres publiques intramunicipales au sein de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Carte 6 — Répartition des terres publiques intramunicipales

Tableau 4 - Répartition des terres publiques intramunicipales (TPI) au sein de la MRC du Fjord-du-Saguenay

Municipalité	Superficie terrestre	Proportion des TPI
Couronne Nord		
Bégin	1 093,5	3,5
Larouche	991,1	3,0
Saint-Ambroise	677,9	2,1
Saint-Charles-de-Bourget	193,5	0,6
Saint-David-de-Falardeau	3 894,1	12,0
Saint-Fulgence	2 600,4	8,0
Saint-Honoré	1 666,5	5,1
Sainte-Rose-du-Nord	609,4	1,9
Sous-total	**11 726,4**	**36,1**
Bas-Saguenay		
Ferland-et-Boilleau	10 018,8	30,9
L'Anse-Saint-Jean	1 663,5	5,1
Petit-Saguenay	4 708,7	14,5
Rivière-Éternité	1 176,0	3,6
Saint-Félix-d'Otis	3 170,4	9,8
Sous-total	**20 737,4**	**63,9**
Total MRC du Fjord-du-Saguenay	**32 463,8**	**100,0**

Source : MRC du Fjord-du-Saguenay, Plan intégré de développement et d'utilisation des terres publiques intramunicipales révisé, mai 2007

1.16. La villégiature, essentielle au développement des municipalités

En 2008, la villégiature en territoire municipal totalise 3 320 résidences pour une valeur foncière de 176 millions de dollars. C'est, sans conteste, un apport économique majeur pour chacune des municipalités de la MRC.

La villégiature se localise en territoire public mais aussi en territoire privé. Ainsi, sur le total de 3 320 résidences de villégiature, 2 666 se localisent en territoire privé, soit 80 %, comparativement aux 654 en territoire public, soit 20 % (tableau 5).

Tableau 5- Nombre et valeur moyenne des résidences de villégiature selon les 2 grands secteurs géographiques de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay

	Territoire privé			Territoire public			Total public privé
	Nombre de résidences de villégiature	Valeur foncière totale ($)	Valeur moyenne ($)	Nombre de résidences de villégiature	Valeur foncière totale ($)	Valeur moyenne ($)	Valeur totale moyenne ($)
Couronne Nord	1780	123 751 300,00$	69 472	331	8 185 100,00$	24 728	62 500
Bas Saguenay	886	37 257 900,00$	42 052	323	6 887 800,00$	21 324	36 514
MRC	2666	160 919 200,00$	60 360	654	15 072 900,00$	23 047	53 009

Source : Rôle d'évaluation des municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay - Compilation service de l'aménagement du territoire, 2008

Les huit municipalités de la Couronne Nord en comptent 64 % (2 111), tandis que les cinq municipalités du Bas-Saguenay en détiennent 36 % (1 209). Pour le territoire de la Couronne Nord, la municipalité de Saint-David-de-Falardeau se démarque. À elle seule, elle totalise 45 % (947) des résidences de villégiature du secteur. Suivent les municipalités de Saint-Fulgence (267) et de Larouche (213). Pour toutes les municipalités de la Couronne Nord, la majorité des résidences de villégiature sont localisées en terres privées (tableau 6).

Tableau 6 - Nombre et valeur foncière des résidences de villégiature par municipalité

Municipalité	Nombre de propriété construite en terres privées	Valeur foncière totale en terres privées	Nombre de propriété construite en terres publiques	Totale de résidences de villégiature	Valeur foncière totale en terres publiques	Valeur foncière totale
Couronne Nord						
Bégin	83	2 429 000,00$	62	145	1 424 200,00$	3 853 200,00$
Larouche	204	9 766 600,00$	9	213	223 800,00$	9 990 400,00$
Saint-Ambroise	146	6 341 400,00$	3	149	88 000,00$	6 429 400,00$
Saint-Charles-de-Bourget	80	3 981 600,00$	2	82	48 300,00$	4 029 900,00$
Saint-David-de-Falardeau	761	74 547 700,00$	186	947	4 512 400,00$	79 060 100,00$
Saint-Fulgence	209	10 810 600,00$	58	267	1 594 400,00$	12 405 000,00$
Saint-Honoré	127	7 136 700,00$	2	129	48 900,00$	7 185 600,00$
Sainte-Rose-du-Nord	170	8 737 700,00$	9	179	245 100,00$	8 982 800,00$
Sous-total	**1780**	**123 751 300,00$**	**331**	**2111**	**8 185 100,00$**	**131 936 400,00$**
Bas-Saguenay						
Ferland et Boilleau	64	1 566 100,00$	108	172	2 061 400,00$	3 627 500,00$
L'Anse Saint-Jean	170	7 588 900,00$	45	215	805 300,00$	8 394 200,00$
Petit-Saguenay	105	2 358 600,00$	25	130	332 200,00$	2 690 800,00$
Rivière-Éternité	87	2 375 800,00$	127	214	3 304 900,00$	5 680 700,00$
Saint-Félix-d'Otis	460	23 368 500,00$	18	478	384 000,00$	23 752 500,00$
Sous-total	**886**	**37 257 900,00$**	**323**	**1209**	**6 887 800,00$**	**44 145 700,00$**
Total	**2666**	**160 919 200,00$**	**654**	**3320**	**15 072 900,00$**	**175 992 100,00$**

Source: Rôle d'évaluation de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay, 2008 - compilation, Service de l'aménagement du territoire

Au Bas-Saguenay, la municipalité de Saint-Félix-d'Otis se classe première avec 478 résidences de villégiature, soit l'équivalent de 40 % de ce secteur géographique. Suivent les municipalités de L'Anse-Saint-Jean et de Rivière-Éternité avec respectivement 215 et 214 résidences de villégiature. L'apport de la villégiature au Bas-Saguenay provient majoritairement des terres publiques pour les municipalités de Ferland-et-Boilleau et de Rivière-Éternité et des terres privées pour les municipalités de Saint-Félix-d'Otis, de L'Anse-Saint-Jean et de Petit-Saguenay.

Sur le plan foncier, la contribution des résidences de villégiature à la richesse foncière des municipalités est plus de dix fois supérieure en territoire privé que public. Au total, la valeur foncière des 2 666 propriétés représente une valeur approchant les 161 millions de dollars. Pour leur part, les 654 résidences en territoire public totalisent 15 millions de dollars. En conséquence, la valeur moyenne d'une telle résidence est de 60 360 $ en territoire privé et de 23 047 $ en territoire public. Pour les deux secteurs géographiques, la valeur moyenne de propriétés est beaucoup plus élevée en territoire privé. La valeur moyenne d'une résidence de villégiature pour l'ensemble des municipalités est de 53 009 $ (tableau 5).

Au-delà de ces statistiques, la villégiature génère aussi quelques problèmes. Souvent, sa densification, associée au non-respect des bandes riveraines et des normes sur le rejet des eaux usées dans l'environnement ou, dans certains cas, de la mauvaise performance des installations septiques, cause des dommages à la qualité des plans d'eau. D'ailleurs, la MRC n'échappe pas au phénomène de la prolifération des cyanobactéries (algues bleu-vert) puisque certains plans d'eau en sont déjà affectés. La détermination ainsi que le respect de la capacité de support des lacs et cours d'eau s'avèrent un outil essentiel pour les municipalités qui désirent protéger la qualité de la villégiature et de l'eau sur leur territoire.

La carte 7 représente les différentes densités d'occupation du territoire pour la villégiature sur le territoire municipal au sein de la MRC.

Sans être un principe irréfutable, notamment pour la villégiature, la superficie d'un plan d'eau influence sa capacité à recevoir des occupations du territoire à sa périphérie. À cet effet, les cartes 8 et 9 montrent, pour chacun des secteurs géographiques de la MRC, les lacs ayant une superficie de 20 hectares et plus. La carte met également en relation la tenure publique ou privée des terres. Le portrait qu'elles dressent oriente déjà les possibilités de développement de la villégiautre riveraine sur le territoire.

Carte 7 — Densitié de villégiature par km2 en territoire municipal de la MRC du Fjord-du-Saguenay

Carte 8 — Densité de villégiature par km2 en territoires non organisés

Carte 9 — Identification des lacs de 20 ha et plus, Couronne nord

Tableau 7 - Provenance de la clientèle des territoires non organisés

Région administrative du Québec	Nombre de détenteur de baux	%
Bas-Saint-Laurent	13	0,3
Saguenay-Lac-Saint-Jean	3065	76,5
Capitale Nationale	427	10,6
Mauricie	6	0,1
Estrie	27	0,7
Montréal	43	1,1
Outaouais	6	0,1
Abitibi-Témiscamingue	1	0,02
Côte-Nord	72	1,8
Nord-du-Québec	2	0,02
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0
Chaudière-Appalaches	138	3,4
Laval	7	0,02
Lanaudière	21	0,5
Laurentides	23	0,5
Montérégie	104	2,6
Centre-du-Québec	40	0,1
Hors Québec	13	0,3
Total	**4008**	*** 98,7**

Territoire de MRC	Nombre de détenteur de baux	%
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est	335	11,0
M.R.C. Le Domaine-du-Roy	19	0,6
M.R.C. Le Fjord-du-Saguenay	370	12,1
M.R.C. Maria-Chapedelaine	18	0,5
Hors M.R.C. (autochtones)	3	0,1
Ville Saguenay	2320	75,7
Total	**3065**	**100**

**Le total diffère de 100% dû aux chiffres qui ont été arrondis.*

Source: Rôle d'évaluation de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay, 2008 - compilation, Service de l'aménagement du territoire

1.17. La villégiature en territoires non organisés de la MRC

Les territoires non organisés (TNO) de la MRC représentent 92 % de tout le territoire. À l'exception de quelques lots privés, ces territoires sont constitués de terres publiques sous l'autorité du gouvernement du Québec. Cette grande étendue de presque 40 000 km^2 comprend le TNO Mont-Valin, de loin le plus vaste, ainsi que les TNO Lac-Ministuk et Lalemant. En 2008, ces trois TNO comprenaient 4 010 résidences de villégiature et une richesse foncière d'environ 100 millions de dollars.[7] La villégiature est principalement présente sur le TNO Mont-Valin, entre le territoire municipal et le réservoir Pipmuacan.

La clientèle détentrice des droits d'occupation provient à 76 % de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. La région de la Capitale-Nationale, avec 10,6 %, et celle de Chaudières-Appalaches, avec 3,4 %, fournissent plus de la moitié de la clientèle restante. Dans la région en 2008, trois propriétaires sur quatre provenaient de Ville de Saguenay. Il y avait 13 détenteurs de baux de villégiature résidant hors du Québec (tableau 7).

La carte 10 présentant la densité de la villégiature démontre l'ampleur du phénomène d'occupation des TNO et l'attrait de la population régionale pour le massif des monts Valin.

[7] MRC du Fjord-du-Saguenay, *Rôle d'évaluation des TNO de la MRC du Fjord-du-Saguenay*, 2008.

Carte 10 — Identification des lacs de 20 ha et plus, Bas-Saguenay

1.18. Une zone agricole à « cultiver »

En 1980, le gouvernement du Québec décrétait une « zone agricole désignée » au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Par cette désignation, certaines parties du territoire municipal de la MRC se sont vu attribuer une vocation agricole. Le décret de 1980 ne désignait toutefois pas de terres agricoles sur le territoire des municipalités de Saint-Félix-d'Otis, de Ferland-et-Boilleau et de Rivière-Éternité, pour lesquelles la qualité des sols ne semblait pas justifier une telle désignation.

La zone agricole a cependant été modifiée, de telle sorte que, depuis l'entrée en vigueur du décret, la municipalité de Ferland-et-Boilleau, à la demande d'exploitants agricoles, s'est vu inclure une partie de son territoire (53,92 ha) en zone agricole. Cela ne s'est pas produit depuis dans le cas des deux autres municipalités. Le résultat obtenu entre les demandes d'inclusion (125 ha) et les demandes d'exclusion (191 ha) fait qu'en 2007 la zone agricole a perdu 66 ha par rapport à la superficie qu'elle avait avant sa révision. La carte 11 montre la zone agricole permanente telle qu'elle apparaît pour l'ensemble de la MRC.

Carte 11 — Portrait de la zone agricole permanente

La lecture du tableau 8 nous indique que la zone agricole de la MRC représentait au 31 mars 2010 une superficie totale de 60 024 ha. Depuis sa révision[8], la zone agricole a fait l'objet de modifications. En 2010, les 134 exploitants agricoles occupaient 41 % de la zone agricole permanente. Le tableau 8 nous permet également de constater qu'entre 1992 et 2003, les démarches d'inclusion et d'exclusion ont occasionné un gain de 355 ha de territoire agricole dans la MRC. Seules les municipalités de Bégin et de Larouche n'ont pas connu de changement à leur zone agricole lors de cette période.

Tableau 8 - Données sur le territoire en zone agricole par MRC de la région en 2010

	Lac-St-Jean-Est	Domaine-du-Roy	Du Fjord-du-Saguenay	Maria-Chapdelaine	Ville de Saguenay	Région du SLSJ	Ensemble du Québec
Nombre de municipalités avec zone agricole décrétée	14	9	10	12	1	46	955
Superficie de la zone agricole au 31 mars 2010 (ha)	99 587	72 381	60 029	119 469	44 842	396 308	6 305 724
Superficie occupée par les exploitations agricoles enregistrées au MAPAQ (ha)	54 696	42 457	24 650	70 050	25 678	218 340	3 394 884
Nombre d'exploitations agricoles enregistrées au MAPAQ	342	238	134	330	188	1 233	29 479
% de la zone agricole occupée par les exploitations agricoles	55	93	41	59	57	55	54
Superficie du territoire municipalisé des MRC (ha)	165 822	277 436	347 942	230 557	113 630	1 135 389	21 158 718
Superficie totale des MRC (ha)	277 596	1 748 965	3 941 954	3 593 092	113 630	9 676 655	134 500 349
% du territoire municipalités des MRC en zone agricole	60	26	17	52	39	35	30
% du territoire des MRC en zone agricole	36	4	2	3	39	4	5
Inclusion depuis la révision* (ha)	1 317	985	125	576	59	3 063	15 947
Exclusion depuis la révision* (ha)	626	97	222	240	428	1 612	16 599

* Source : Commission de Protection du territoire agricole du Québec, Rapport annuel de gestion 2009-2010 © Gouvernement du Québec, 2010.

[8] *La révision de la zone agricole s'est réalisée entre 1987 et 1992.*

Au sein de la MRC, la zone agricole équivaut à 17 % de la superficie des territoires municipalisés. Aussi, pour certaines municipalités, la zone agricole constitue une portion importante de leur territoire municipal. Pour en déterminer l'ampleur, nous avons compilé l'évolution de la zone agricole à partir des données obtenues entre 1992 et 2003. Le résultat est transcrit au tableau 9. Ainsi, 86,5 % du territoire municipal de Saint-Ambroise est en zone agricole permanente, tandis que cette proportion atteint 76,2 % à Saint-Charles-de-Bourget, 73,6 % à Saint-Honoré et, dans une moindre mesure, 27,3 % à Bégin. À 19,7 %, la municipalité de Petit-Saguenay enregistre la plus grande proportion au Bas-Saguenay. Ensemble, ces cinq municipalités comptent pour 74 % de la zone agricole désignée dans la MRC.

Tableau 9 - Évolution des superficies en zone agricole et non agricole par municipalité de la MRC 1992-2003

Municipalité	Superficie du territoire municipal	Non agricole		Zone agricole d'origine (1992)		Inclusion		Exclusion		Zone agricole 2003		Proportion sur l'ensemble du territoire
	Ha	Ha	(%)	Ha	(%)	Ha	(%)	Ha	(%)	Ha	(%)	(%)
Bégin	19 579	14 230	72,68	5 349	27,32	0,00	0,00	0,00	0,00	5 349,00	9,05	27,3
Ferland-et-Boilleau	40 375	40 375	100,00	-	-	85,45	17,04	31,53	21,54	53,92	0,09	0,1
L'Anse-Saint-Jean	51 254	47 766	93,19	3 488	6,81	212,88	42,45	0,00	0,00	3 700,88	6,26	7,2
Larouche	8 801	8 180	92,94	621	7,06	0,00	0,00	0,00	0,00	621,00	1,05	7,1
Petit-Saguenay	33 284	26 816	80,57	6 468	19,43	42,50	8,47	72,85	49,75	6 437,65	10,89	19,3
Rivière-Éternité	50 450	50 450	100,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Ambroise	14 933	2 022	13,54	12 911	86,46	0,00	0,00	22,21	15,17	12 888,79	21,80	86,3
Saint-Charles-de-Bourget	6 245	1 489	23,84	4 756	76,16	14,00	2,79	0,00	0,00	4 770,00	8,07	76,4
Saint-David-de-Falardeau	41 824	36 906	88,24	4 918	11,76	21,60	4,31	0,00	0,00	4 939,60	8,35	11,8
Saint-Félix-d'Otis	24 868	24 868	100,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Fulgence	36 030	30 376	84,31	5 654	15,69	40,47	8,07	19,83	13,54	5 674,64	9,60	15,7
Saint-Honoré	19 020	5 031	26,45	13 989	73,55	25,20	5,02	0,00	0,00	14 014,20	23,70	73,7
Sainte-Rose-du-Nord	12 266	11 653	95,00	613	5,00	59,40	11,84	0,00	0,00	672 40	1,14	5,5
Total MRC	**358 929**	**300 162**	**83,63**	**58 767**	**16,37**	**501,50**	**100,00**	**146,41**	**100,00**	**59 122,09**	**100,00**	**16,5**

Source : Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec, décisions rendues par la CPTAQ, 1992-2003

Enfin, la répartition géographique des terres agricoles fait en sorte que les municipalités de la Couronne Nord regroupent 83 % de ces terres, comparativement à 17 % au Bas-Saguenay. Depuis 2003, la situation a très peu changé.

La lecture du tableau 10 ci-après nous permet de constater que, parmi les MRC de la région, la MRC du Fjord-du-Saguenay est celle qui, en 2010, présente la deuxième plus petite superficie agricole disponible. Elle est également celle dont le territoire agricole désigné est le moins occupé. Alors qu'à la MRC du Fjord-du-Saguenay, la zone agricole équivaut à 17 % du territoire municipalisé, celle-ci équivaut à 26 % à la MRC Le Domaine-du-Roy et à plus de 50 % dans les MRC Maria-Chapdelaine (52 %) et Lac-Saint-Jean-Est (60 %). À Ville de Saguenay, c'est 39 % du territoire municipal qui est compris en zone agricole permanente. La moyenne régionale est de 35 %.

Tableau 10 - Répartition des superficies en zone agricole par MRC de la région en 2010

MRC	Superficie de territoire municipal (Ha)	Zone agricole (Ha)	Zone agricole (%)
Lac Saint-Jean-Est	*165 822*	*99 587*	*60*
Le Domaine-du-Roy	*277 436*	*72 381*	*26*
Le Fjord-du-Saguenay	*347 942*	*60 029*	*17*
Maria-Chapdelaine	*230 557*	*119 469*	*52*
Ville de Saguenay	*113 630*	*44 842*	*39*
Total	**1 135 387**	**396 308**	**35**

* *Source : Commission de la protection du territoire agricole, rapport annuel de gestion 2009-2010*

1.19. Le potentiel agricole du territoire décrété

L'Inventaire des terres du Canada (ITC), produit en 1976 par le ministère de l'Agriculture du Canada, détermine le potentiel agricole des sols pour l'ensemble du territoire agricole canadien. Cet atlas, qui sert toujours de référence, définit les sols par catégories (classes) selon les limitations qu'ils représentent pour la pratique de l'agriculture.

Selon ce classement, dont les résultats sont compilés dans le tableau 11, les catégories de sols offrant un bon potentiel agricole, soit celles de la classe 2, 3, 4 ou 5, comptent pour 11 689 ha sur les 149 204 ha identifiés comme tels dans la région. Ils correspondent ainsi à seulement 7,8 % de ces sols présents sur le territoire régional. Pour la MRC, toutefois, ces sols représentent 19,4 % des sols agricoles.

Parmi cette superficie de 11 689 ha, nous observons 8 157 ha (soit 70 %) étant de classe 2 ou 3 (catégorie Aa). Ces sols sont parmi les meilleurs, c'est-à-dire qu'ils présentent peu de limitations à la grande culture et qu'ils offrent une productivité plus élevée.

En fait, la répartition des meilleurs sols agricoles de la MRC nous démontre que c'est respectivement à Saint-Ambroise, à Saint-Honoré et à Saint-Charles-de-Bourget que se trouvent majoritairement les sols de classe 2 ou 3 (catégorie Aa). Ces trois municipalités ont les deux tiers (5 446 ha) des sols de cette catégorie de la MRC. Les municipalités de Ferland-et-Boilleau, de Sainte-Rose-du-Nord et de Saint-David-de-Falardeau n'ont pas de sol parmi ces classes dans leur zone agricole permanente respective.

Tableau 11 - Répartition des sols de classe 2, 3, 4 ou 5 en hectares par municipalité de la MRC, 2005

Municipalité	Aa 2 et 3	Ab 4	Ac 5	Total
Couronne Nord				
Bégin	607	81	202	890
Larouche	0	243	0	243
Saint-Ambroise	2 104	728	41	2 873
Saint-Charles-de-Bourget	1 255	81	81	1 417
Saint-David-de-Falardeau	0	0	0	0
Saint-Fulgence	728	81	445	1 254
Saint-Honoré	2 087	653	341	3 071
Sainte-Rose-du-Nord	0	0	0	0
Sous-total MRC	**6 781**	**1 867**	**1 110**	**9 748**
Bas-Saguenay				
Ferland-et-Boilleau	0	0	0	0
L'Anse-Saint-Jean	486	202	40	728
Petit-Saguenay	890	283	40	1 213
Rivière-Éternité	-	-	-	-
Saint-Félix-d'Otis	-	-	-	-
Sous-total MRC	1 376	485	80	1 941
Total MRC	**8 157**	**2 352**	**1 190**	**11 689**

Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, *direction régionale, 2005*

1.20. Les terres en culture et en friche

La répartition des terres selon qu'elles soient en culture ou en friche nous confirme le rôle important que joue ou que peut jouer le milieu agricole pour les municipalités de la MRC. D'abord, à partir des données tirées du tableau 12, la dominance du territoire agricole au sein de plusieurs des municipalités de la Couronne Nord apparaît clairement. Aussi, à près de 30 % dans ce secteur, le pourcentage des terres en culture est relativement important pour ces municipalités. D'ailleurs, pour trois d'entre elles, soit Saint-Honoré (73,5 %), Saint-Charles-de-Bourget (76,2 %) et Saint-Ambroise (86,5 %), la zone agricole occupe plus de 70 % de leur territoire. Au total, plus de 80 % du territoire municipalisé de la Couronne Nord est compris en zone agricole permanente. En conséquence, l'aménagement et le développement de tout ce territoire nécessitent l'obtention des autorisations requises auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Pour le territoire du Bas-Saguenay, nous retrouvions en 2002 seulement 5 % du territoire municipal qui a été inclus en zone agricole permanente. Les municipalités de Ferland-et-Boilleau, de Rivière-Éternité ainsi que de Saint-Félix-d'Otis ne comptaient aucune superficie agricole sur leur territoire. Toujours en 2002, sur les 9 956 ha de la zone agricole de ce secteur, seulement 853 ha, soit 8,6 %, étaient en culture.

Le portrait de la zone agricole de la MRC montre que 13 195 ha des 58 767 ha au total étaient utilisés à des fins agricoles en 2002. Pour leur part, la superficie des terres en friche, qui peut indiquer un certain abandon des activités agricoles, équivalait en 2002 à près de 2 % de l'ensemble de ce territoire agricole. Généralement, les friches sont présentes dans les secteurs moins dynamiques de la zone agricole permanente. Leur proportion par rapport à la superficie de la zone agricole est équivalente entre la Couronne Nord (2,5 %) et le Bas-Saguenay (2,8 %).

Tableau 12 - Répartition des terres en culture et en friche pour la zone agricole permanente par municipalité de la MRC en 2002

Municipalités	Zone agricole		En culture		En friche	
	Ha	% du territoire municipal	Ha	% de la zone agricole	Ha	% de la zone agricole
Couronne Nord						
Bégin	5 349	27,3	884	16,53	154	2,88
Larouche	621	7,1	60	9,66	21	3,38
Saint-Ambroise	12 911	86,5	3 430	26,57	268	2,08
Saint-Charles-de-Bourget	4 756	76,2	1 179	24,79	46	0,97
Saint-David-de-Falardeau	4 918	11,8	3 295	67,00	17	0,35
Saint-Fulgence	5 654	15,7	588	10,40	238	4,21
Saint-Honoré	13 989	73,5	2 799	20,01	459	3,28
Sainte-Rose-du-Nord	613	5,00	107	17,46	8	1,31
Sous-total	48 811	83.4	12 342	29.3	1 211	2.5
Bas-Saguenay						
Ferland-et-Boilleau	0	0,00	0	0,00	0	0,00
L'Anse-Saint-Jean	3 488	6,6	315	9,03	66	1,89
Petit-Saguenay	6 468	19,7	538	8,32	59	0,91
Rivière-Éternité	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Saint-Félix-d'Otis	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Sous-total	9 956	5,0	853	17,35	125	2,8
Total MRC	58 767	16,6	13 195	22,45	1 336	2.27

Source : Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec, *direction régionale, 2002,*

**Inclut l'élevage des animaux*

1.21. Entreprises et activités agricoles

En 2010, nous comptions un total de 134 entreprises agricoles enregistrées sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay, alors que la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean en dénombre 1 233. Dans la MRC, les exploitants agricoles occupent en superficie 41 % de la zone agricole permanente, soit 24 612 ha. Ce taux demeure inférieur à celui connu en 2010 (tableau 8) dans la région (55 %) ainsi que pour l'ensemble du Québec (54 %).

Les productions qui s'y pratiquent sont diverses. Le tableau 13 nous démontre que 77 entreprises (60 %) se consacrent à des activités de production animale alors que 48 entreprises (38 %) pratiquent la grande culture. La production de légumes frais (20), les cultures abritées (9) et les céréales et protéagineux (7) constituent les principales activités de culture, tandis que la production de bovin de boucherie (47), la production laitière (15) ainsi que l'élevage de cervidés (9) constituent les principales activités de production animale. Il est à noter que la municipalité de Saint-Honoré détient le plus grand nombre d'entreprises de production animale (24), suivie des municipalités de Saint-Charles-de-Bourget (12) et de Saint-Ambroise (12).

Alors que l'ensemble des entreprises totalisait des ventes de produits agricoles de 1 310 801 $ pour l'année 2005, on constate que la valeur moyenne de ces ventes se situait à 163 850 $ pour l'ensemble de la MRC. La municipalité de Saint-David-de-Falardeau se classe au premier rang avec des recettes agricoles s'élevant à 563 478 $, suivie respectivement des municipalités de Saint-Ambroise à 262 313 $, de Bégin à 105 000 $ et de Saint-Fulgence à 100 206 $. Les autres municipalités totalisent des recettes agricoles semblables, mais tout de même sous la valeur moyenne des ventes de la MRC. C'est le cas notamment de Saint-Charles-de-Bourget (79 407 $), de Petit-Saguenay (79 220 $) et de Saint-Honoré (75 339 $).

Si on compare les deux secteurs géographiques de la MRC, le territoire du Bas-Saguenay se distingue par la présence d'un plus grand nombre d'entreprises exploitant des activités d'élevage, particulièrement le bovin laitier et le bovin de boucherie. En fait, à l'exception de deux entreprises exploitant des cultures abritées, toutes les entreprises sont en production animale (13 sur 15).

D'autre part, le territoire agricole situé dans la Couronne Nord est plus diversifié et les entreprises sont plus abondantes, puisque 113 des 128 entreprises sur le territoire de la MRC y sont installées en 2005. Parmi celles-ci, 46 exploitent les cultures, principalement les légumes frais (20), alors que 64 d'entre elles sont en production animale, soit le bovin de boucherie (44), le bovin laitier (7), les cervidés (7) et les autres productions (6).

Tableau 13 - Nombre total d'entreprises agricoles et leurs principales sources de revenus sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay, 2005

	Céréales et protéagineux	Légumes frais	Cultures abritées	Petits fruits	Pépinière Ornementale	Acériculture	Vigne	Fourrage	Vente de bois	Total	Bovins laitiers	Bovins De boucherie	Cervidés	Ovines	Sangliers	Ratites	Chevaux	Total	Autres	Total d'entreprises agricoles	Valeur moyenne des ventes de produits agricoles
Municipalités	Culture et autres activités agricoles										Production animale										
Bégin	1	3	0	0	0	0	0	0	0	4	0	5	0	0	0	0	0	5	1	10	105 000,00$
Ferland-et-Boilleau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
L'Anse-Saint-Jean	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	2	1	0	0	0	0	6	0	6	45 838,00$
Larouche	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	n/d
Petit-Saguenay	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2	5	1	1	0	0	0	0	7	0	9	79 220,00$
Rivière-Éternité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
St-Ambroise	1	13	2	1	1	0	0	0	0	18	2	8	1	1	0	0	0	12	2	32	262 313,00$
St-Charles-de-Bourget	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	9	1	0	1	0	0	12	0	12	79 407,00$
St-David-de-Falardeau	0	0	0	2	0	1	0	0	0	3	0	3	0	0	0	0	0	3	0	6	563 478,00$
St-Félix-d'Otis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
St-Fulgence	1	2	3	0	0	0	1	1	0	8	0	2	1	1	0	0	0	4	0	12	100 206,00$
St-Honoré	4	2	2	2	0	0	0	2	0	12	4	14	3	1	0	1	1	24	0	36	75 339,00$
Ste-Rose-du-Nord	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2	1	0	0	0	0	3	0	4	n/d
Total	7	20	9	5	1	1	1	3	1	48	15	47	9	3	1	1	1	77	3	128	1 310 801,00$

Note : Pour le tableau 13, il n'y a pas d'exploitants agricoles enregistrés dans les municipalités de Rivière-Éternité, Ferland-et-Boilleau et Saint-Félix-d'Otis.
Source : Gouvernement du Québec, MAPAQ, 2005.

1.22. Nombre d'emplois et valeur immobilière agricole

Afin de connaître le nombre d'emplois directs rattachés à la production agricole, il faut multiplier par 2 ou 2,2 le nombre d'entreprises agricoles[9], ce qui nous donne entre 256 et 282 emplois sur l'ensemble du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Selon le tableau 13, les secteurs d'activité de production bovine (88 à 97 emplois), de culture de légumes frais (40 à 44 emplois) et de production laitière (30 à 33 emplois) représentent le plus grand nombre d'emplois.

Selon les données inscrites au rôle d'évaluation des municipalités de la MRC pour 2007, la valeur des immeubles agricoles (terrains et bâtiments) s'élève à environ 29 millions de dollars (Tableau 14). Ce sont dans les municipalités de Saint-Honoré (8 806 294 $) et de Saint-Ambroise (7 470 620 $) que l'on retrouve les plus grandes richesses immobilières. Dans le Bas-Saguenay, la municipalité de Petit-Saguenay affiche la plus importante valeur d'immeubles agricoles, soit 2 052 993 $. Entre 2004 et 2007, la valeur globale des immeubles agricoles en zone agricole permanente a augmenté de 34,1 % dans la MRC.[10]

[9] Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec, *Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Estimation fournie lors de la confection du RCI portant sur la cohabitation des usages en zones agricoles par la MRC, 2005.*

[10] *MRC du Fjord-du-Saguenay, Rôle d'évaluation des municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay, 2004.*

Tableau 14 - Valeur des immeubles agricoles par municipalité de la MRC en 2004, 2007 et 2010

Municipalités	2004	2007	2010
Couronne Nord			
Bégin	1 799 650,00$	1 948 300,00 $	2 547 328,00 $
Larouche	239 980,00$	276 000,00 $	422 208,00 $
Saint-Ambroise	7 470 620,00 $	7 470 620,00 $	14 389 220,00 $
Saint-Charles-de-Bourget	1 583 740,00$	2 246 987,40 $	2 701 982,00 $
Saint-David-de-Falardeau	815 360,00$	2 059 849,00 $	2 583 633,00 $
Saint-Fulgence	1 294 710,00$	2 475 000,00 $	3 787 453,00 $
Saint-Honoré	5 831 660,00$	8 806 294,80 $	9 690 697,00 $
Sainte-Rose-du-Nord	358 810,00$	589 709,20 $	659 971,00 $
Sous-total	**19 394 530,00$**	**25 872 760,00$**	**36 782 492,00$**
Bas-Saguenay			
Ferland-et-Boilleau	158 450,00$	192 660,00 $	247 289,00 $
L'Anse-St-Jean	451 200,00$	953 999,50 $	822 273050 $
Petit-Saguenay	1 671 100,00$	2 052 993,60 $	2 359 600060 $
Rivière-Éternité	12 800,00$	16 720,00 $	24 057,00 $
St-Félix-d'Otis	- $	- $	- $
Sous-total	2 293 550,00$	3 216 373,10$	3 453 219010$
Total:	**21 688 080,00$**	**29 089 133,10 $**	**40 235 711,00 $**

Source: Rôle d'évaluation des muncipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay, 2004 et 2007et 2010.

2. CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE

2.1. Une population qui se maintient depuis 1991

La MRC du Fjord-du-Saguenay fait partie d'une région qui, au cours des dernières années, a connu un problème de bilan migratoire négatif de sa population, surtout de ses jeunes adultes. Globalement, et comparativement à l'ensemble du Québec, où la population a crû de 10,2 % (soit de 702 183 habitants) de 1991 à 2006, la MRC a enregistré un gain de 1 195 habitants, soit de 6,3 %, pour cette même séquence (tableau 15).

À l'aide des données de recensements publiées par Statistique Canada, il est intéressant d'évaluer la population de la MRC en considérant qu'aucune modification n'a été apportée aux limites municipales en 2002. Ainsi, en 2001, la population de la municipalité de Saint-Honoré se chiffrait à 3 835 habitants. L'annexion d'une partie du territoire de l'ancienne municipalité de Canton-Tremblay lors de la fusion municipale en 2002 a ajouté instantanément 917 habitants à la municipalité de Saint-Honoré. Nous pouvons alors estimer que la MRC, sans annexion de territoire, aurait dénombré 278 habitants de plus en 2006 au lieu des 1 195 recensés. Par rapport à 1991, la MRC aurait alors enregistré une augmentation de population de l'ordre de 1,5 % au lieu des 6,3 % que les statistiques officielles nous dévoilent.

Compte tenu du contexte géographique de la MRC, qui ne comporte aucune agglomération urbaine et qui encercle Ville de Saguenay, une toute nouvelle ville ayant un statut de ville-MRC de 150 000 habitants, il s'agit pour la MRC d'une performance démographique enviable.

De façon générale, et ce, depuis 1991, les tendances démographiques au sein de la MRC suivent le mouvement régional, mais dans des proportions moins marquées que celles connues dans les autres MRC. À l'échelle du Saguenay–Lac-Saint-Jean, la MRC du Fjord-du-Saguenay figure donc parmi celles où la situation démographique a été la meilleure.

Tableau 15 - Évolution de la population par municipalité entre 1991 et 2006, Couronne-Nord

Municipalités	Population								Variation									
	1991		1996		2001		2006		1991-1996		1996-2001		2001-2006		1991-2001		1991-2006	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	nombre	%	nombre	%
	Couronne Nord																	
Bégin	953	5,1	920	4,9	924	4,9	862	4,3	-33	-3,5	4	0,4	-62	-6,7	-29	-3,0	-91	-9,5
Larouche	1 004	5,3	1 049	5,6	1 050	5,6	1 200	6,0	45	4,5	1	0,1	150	14,3	46	4,6	196	19,5
Saint-Ambroise	3 586	19,1	3 605	19,1	3 463	18,5	3 484	17,4	19	0,5	-142	-3,9	21	0,6	-123	-3,4	-102	-2,8
Saint-Charles-de-Bourget	711	3,8	715	3,8	703	3,8	659	3,3	4	0,6	-12	-1,7	-44	-6,3	-8	-1,1	-52	-7,3
Saint-David-de-Falardeau	1 966	10,4	2 137	11,3	2 347	12,5	2 555	12,8	171	9,8	210	9,8	208	8,9	381	19,4	589	30
Saint-Fulgence	2 170	11,5	2 078	11,0	2 003	10,7	2 024	10,1	-92	-4,2	-75	-3,6	21	1,0	-167	-7,7	-141	-6,7
Saint-Honoré	3 789	20,1	3 851	20,4	3 835	20,5	4 727	23,6	62	1,6	-16	-0,4	892	23,2	46	1,2	938	24,7
Sainte-Rose-du-Nord	408	2,2	403	2,1	409	2,2	441	2,2	-5	-1,2	6	1,5	32	7,8	1	0,2	33	8,1
Sous-total	**14 587**	**77,5**	**14 758**	**78,2**	**14 734**	**78,7**	**15 952**	**79,7**	**171**	**1,2**	**-24**	**-0,2**	**1 218**	**8,2**	**147**	**1,0**	**1 370**	**9,4**

Tableau 15 — (suite) - Évolution de la population par municipalité entre 1991 et 2006 – Bas-Saguenay et autres territoires

	Population								Variation									
	1991		1996		2001		2006		1991-1996		1996-2001		2001-2006		1991-2001		1991-2006	
Municipalités	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Bas-Saguenay																		
Ferland-et-Boilleau	669	3,6	652	3,5	629	3,4	626	3,1	-17	-2,5	-23	-3,5	-3	-0,5	-40	-6,0	-43	-6,4
L'Anse-Saint-Jean	1 266	6,7	1 250	6,6	1 155	6,2	1 088	5,4	-16	-1,3	-95	-7,6	-67	-5,8	-111	-8,8	-178	-14,1
Petit-Saguenay	991	5,3	918	4,9	849	4,5	780	3,9	-73	-7,4	-69	-7,5	-69	-8,2	-142	-14,3	-211	-21,3
Rivière-Éternité	611	3,2	572	3,0	553	3,0	557	2,8	-39	-6,4	-19	-3,3	4	0,7	-58	-9,5	-54	-8,8
Saint-Félix-d'Otis	691	3,7	715	3,8	790	4,2	1 007	5,0	24	3,5	75	10,5	217	27,5	99	14,3	316	45,7
Sous-total	**4 228**	**22,5**	**4 107**	**21,8**	**3 976**	**21,3**	**4 058**	**20,3**	**-121**	**-2,9**	**-131**	**-3,2**	**82**	**2,1**	**-252**	**-6,0**	**-170**	**-4,0**
Total MRC	**18 815**	**100**	**18 865**	**100**	**18 710**	**100**	**20 010**	**100**	**50**	**0,3**	**-155**	**-0,8**	**1300**	**6,9**	**-105**	**-0.6**	**1195**	**6,3**
MRC Lac-Saint-Jean-Est	**51 963**		**52 401**		**51 760**		**51 807**		**438**	**0,8**	**-641**	**-1,2**	**47**	**0,1**	**-203**	**-0,4**	**-156**	**-0,3**
MRC Le Domaine-du-Roy	**33 239**		**33 860**		**32 839**		**32 435**		**621**	**1,9**	**-1 021**	**-3,0**	**-404**	**-1,2**	**-400**	**-1,2**	**-804**	**-2,4**
MRC Maria-Chapdelaine	**28 164**		**28 045**		**26 900**		**26 262**		**-119**	**-0,4**	**-1 145**	**-4,1**	**-638**	**-2,4**	**-1264**	**-4,5**	**-1902**	**-6,8**
Québec	**6 895 963**		**7 138 795**		**7 237 479**		**7 598 146**		**242 832**	**3,5**	**98 684**	**1,4**	**360 667**	**5,0**	**341 516**	**5,0**	**702 183**	**10,2**

Sources : Statistique Canada, 1991, 1996, 2001 et 2006, profil des communautés.

Note : Le pourcentage représenté ici correspond au rapport de la population de chacune des municipalités avec celle de la M.R.C.

En 2006, la population de la MRC du Fjord-du-Saguenay totalisait 20 010 personnes. Cela représente une augmentation de 6,3 % si nous comparons cette donnée avec celle de 1991, où 18 815 personnes habitaient la MRC. Toujours en 2006, la majorité de la population est établie dans les municipalités de la Couronne Nord (79,7 %), alors que celle du Bas-Saguenay accapare un peu plus de 20 % du poids démographique de la MRC. Les municipalités les plus populeuses en 2008 sont, par ordre décroissant, Saint-Honoré (4 727), Saint-Ambroise (3 484), Saint-David-de-Falardeau (2 555), Saint-Fulgence (2 024) et Larouche (1 200), toutes dans le secteur de la Couronne Nord. Suivent ensuite L'Anse-Saint-Jean (1 088) et Saint-Félix-d'Otis (1 007) au Bas-Saguenay. Les autres sont des municipalités comptant moins de 1 000 habitants. Il s'agit des municipalités de Bégin (862), de Petit-Saguenay (780), de Saint-Charles-de-Bourget (659), de Ferland-et-Boilleau (626), de Rivière-Éternité (557) et de Sainte-Rose-du-Nord (441).

Des divergences sont toutefois observables à l'intérieur de la MRC. Quand on examine l'évolution de la population selon les secteurs géographiques, la MRC fait face à une situation démographique différente. D'un côté, la Couronne Nord enregistre un bilan positif de sa population pour toute la période de 1991 à 2006 (9,4 %), tandis que le secteur du Bas-Saguenay connaît un net recul démographique équivalant en 2006 à une diminution de 4 %, ses effectifs de population passant de 4 228 à 4 058 habitants.

L'analyse des chiffres publiée en 2006 démontre que l'écart de population s'accentue entre les deux secteurs géographiques depuis les quinze dernières années. En nombre absolu, cela signifie que la population du Bas-Saguenay a chuté de 170 habitants entre 1991 et 2006, tandis que les municipalités composant la Couronne Nord connaissaient alors une augmentation de 1 370 habitants.

Sur le plan local, certaines municipalités ont fait bonne figure depuis 1991. Par exemple, des municipalités telles que Saint-David-de-Falardeau et Saint-Félix-d'Otis ont profité du développement de potentiel de la villégiature et ont connu une hausse substantielle de leur population. Dans le cas de Saint-Félix-d'Otis, ce sont 316 personnes de plus qu'en 1991 qui y vivent, alors qu'à Saint-David-de-Falardeau 589 nouveaux habitants sont venus s'y installer. Tandis que la progression est constante à Saint-David-de-Falardeau depuis 1991, l'attrait pour la municipalité de Saint-Félix-d'Otis est plus récent et a été perçu lors de la période de 1996 à 2001. La municipalité de Saint-Honoré affiche une progression démographique de 24,7 % entre 1991 et 2006. Il faut se rappeler que cette augmentation de population est réelle, mais qu'elle n'est pas attribuable à l'augmentation naturelle de la population. Elle est

redevable aux 917 personnes accueillies lors de l'annexion d'une partie du territoire de l'ancienne municipalité de Canton-Tremblay au moment de la réorganisation municipale de 2002.

La municipalité de Larouche, bien qu'elle soit localisée à l'écart des autres municipalités de la MRC, profite avantageusement de sa position géographique centrale entre Ville de Saguenay et Alma au Lac-Saint-Jean. Associée au développement récent des activités industrielles, la municipalité a enregistré un gain de population de 6 % entre 1991 et 2006.

À l'opposé, les municipalités qui dépendent des activités forestières, comme la plupart des municipalités du Bas-Saguenay ainsi que la municipalité de Saint-Fulgence dans la Couronne Nord, ont connu une baisse démographique significative. La carte 12 représente la répartition de la population au sein de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Nous devons tout de même retenir que l'analyse des populations réparties selon les secteurs géographiques nous a permis de constater que la performance démographique globale de la MRC depuis 1991 est principalement le fait de la croissance de population enregistrée sur la Couronne Nord et à Saint-Félix-d'Otis au Bas-Saguenay. Toutefois, ce bilan dissimule le déclin de population, surtout attribuable à la migration des jeunes et au vieillissement de la population dans plusieurs municipalités du Bas-Saguenay.

En fait, la faible croissance démographique au sein de la MRC demeure préoccupante et nécessite des moyens ainsi que des mesures préconisant le maintien et le renouvellement des populations. Malgré ce constat, la performance démographique connue dans la MRC au cours des dernières années nous classe première parmi les quatre MRC de la région à ce chapitre. Pendant ce temps, on constate que toutes les MRC de la région subissaient une diminution de leur population variant de -0,4 % à -4,5 %. À cet égard, la compilation par MRC figurant au tableau 15 nous situe en fonction de la tendance démographique des trois autres MRC de la région.

Carte 12 — Répartition et pourcentage de la population au sein de la MRC du Fjord-du-Saguenay

2.2. Une MRC à la population vieillissante

L'évolution de la population vue à travers la progression des structures d'âge permet d'évaluer les tendances démographiques et est notamment utiles aux décideurs pour planifier les besoins en services d'éducation et de santé ou encore en équipements et infrastructures d'un territoire donné. Cette évolution nous démontre sans aucun doute que la MRC est dans un cycle où sa population est vieillissante et qu'elle se renouvelle très lentement. Cette constatation n'est pas un fait nouveau, puisque les données démographiques et les analyses statistiques des dernières années soulevaient déjà cette tendance. Cependant, à l'échelle de la MRC, le phénomène est important et mérite qu'on s'y attarde.

Lors de la période de 1991 à 2006, les groupes d'âge qui ont connu en proportion la plus grande progression sur le territoire sont ceux composés des personnes âgées de plus de 45 ans. Globalement, la part relative de ces personnes dans la population totale est passée de 25,7 % en 1991 à une représentation de 45,3 % en 2006 (tableau 16). Pris séparément, le groupe des 45-64 ans a augmenté ses effectifs de 90,1 % pendant cette période, alors que celui des personnes ayant 65 ans et plus a enregistré une croissance atteignant 78,5 %. L'analyse des tranches d'âge 45-64 ans et 65 ans et plus confirme donc que leur poids démographique ne cesse d'augmenter sur l'ensemble de la MRC.

Tableau 16 - Part relative de la population de la MRC du Fjord-du-Saguenay selon les deux grands groupes d'âge, 1991-2006

Année	Population Totale	Population 44 ans et moins	%	Population 45 ans et plus	%
1991	18 815	14 020	74,3	4 830	25,7
1996	18 865	13 175	70	5 670	30
2001	18 710	11 635	62,1	7 085	37,9
2006	20 010	10 945	54,7	9 050	45,3

Source : Statistique Canada, Recensement 1991, 1996, 2001 et 2006, compilation M.R.C. du Fjord-du-Saguenay, Service de l'aménagement du territoire.

L'interprétation du tableau 17 nous indique que, analysée individuellement, la catégorie des 45-64 ans a vu sa part relative presque doublée, passant de 18,7 % en 1991 à 33,6 % en 2006. Cette augmentation de 3 195 adultes et aînés équivaut à une augmentation de 90,1 % de leur nombre, comparativement à l'année de référence 1991. Pour onze des treize municipalités de la MRC, ce groupe d'âge a crû de plus de 50 % au cours de l'intervalle 1991 à 2006. Le phénomène a été plus massif entre 2001 et 2006. Ventilée par municipalité, cette tranche d'âge a connu une croissance de presque 150 % à Saint-David-de-Falardeau (149,3 %) et à Saint-Honoré (141,1 %). À l'inverse, les municipalités de Saint-Charles-de-Bourget (40 %) et de Bégin (47,2 %) ont connu de loin la moins forte progression de cette tranche de la population.

Pour sa part, la catégorie des personnes ayant 65 ans et plus a connu un essor aussi important de son nombre, et ce, depuis 1991. À ce moment, la MRC dénombrait 1 305 personnes dans cette catégorie, alors qu'en 2006 elles étaient 2 330. Cette augmentation signifie une croissance de 78,5 % sur le territoire de la MRC. En fait, cette catégorie de personnes représentait 11,6 % des habitants de la MRC en 2006, alors que ce taux était à 6,9 % quinze ans plus tôt (tableau 17). Malgré que sa croissance soit élevée en moyenne, c'est entre 1996 et 2006 que la croissance la plus forte a été enregistrée. La MRC a donc connu une progression marquée pour cette catégorie d'âge partout sur son territoire. Ainsi, en 2006, neuf des treize municipalités de la MRC ont enregistré un taux supérieur à 65 % d'augmentation pour les personnes de 65 ans et plus. En fait, seules les municipalités de Bégin (38,5 %), de Petit-Saguenay (35 %), de Saint-Fulgence (32,3 %) ainsi que de Ferland-et-Boilleau (27,3 %) ont enregistré un taux inférieur à 50 % des effectifs de ce groupe d'âge.

2.3. Une MRC confrontée à un manque important de jeunes

Quand on compare la situation démographique de la MRC du Fjord-du-Saguenay avec celle de l'ensemble du Québec depuis 1991, il ressort que les caractéristiques de notre population accentuent considérablement la tendance québécoise pour chacune des tranches d'âge. À partir des informations compilées au tableau 17, il nous est possible d'observer l'évolution démographique des jeunes depuis les dernières années.

Par exemple, la situation des jeunes du groupe 0-14 ans montre un déficit de 9,1 % au Québec entre 1991 et 2006, alors que la MRC affiche une perte importante approchant les 28,1 % pour cette tranche d'âge. Une situation semblable touche la catégorie du groupe 15-24 ans qui, au Québec, a progressé de

2,3 % en quinze ans. Pour la MRC, ces jeunes sont près de 11 % de moins (10,9 %). D'ailleurs, en 1991, les jeunes de moins de 14 ans comptaient pour 26,1 %, soit un peu plus du quart de la population de la MRC (tableau 18). Leur représentation n'a cessé de diminuer de sorte qu'ils représentent, en 2006, seulement 17,7 % de la population totale de la MRC. Il s'agit d'une décroissance de 1 380 jeunes (-28,1 %) au sein de la MRC.

Tableau 17 - Variation de la population par groupe d'âge selon les municipalités de la MRC entre 1991 à 2006, Couronne-Nord

Municipalités	0 à 14 ans					15 à 24 ans					25 à 44 ans					45 à 64 ans					65 et plus				
	1991	1996	2001	2006	var.%	1991	1996	2001	2006	var.%	1991	1996	2001	2006	var.%	1991	1996	2001	2006	var.%	1991	1996	2001	2006	var.%
Couronne Nord																									
Bégin	270	225	205	155	-42.6	135	150	145	115	-14.8	320	295	275	225	-29.7	180	175	220	265	47.2	65	70	85	90	38.5
Larouche	245	245	195	200	-18.4	130	150	140	125	-3.8	365	345	310	335	-8.2	200	250	310	410	105	70	70	90	120	71.4
Saint-Ambroise	995	840	660	660	-33.7	525	580	565	440	-16.2	1235	1215	1035	925	-25.1	640	715	860	1060	65.6	195	250	345	395	102.6
Saint-Charles-de-Bourget	160	140	125	105	-34.4	115	105	100	55	-52.2	220	205	200	165	-25	175	195	195	245	40	55	55	75	100	81.8
Saint-David-de-Falardeau	515	460	440	410	-20.4	280	355	325	255	-8.9	650	645	655	630	-3.1	375	505	670	935	149.3	150	190	265	320	113.3
Saint-Fulgence	515	385	325	320	-37.9	320	365	290	235	-26.6	725	620	540	515	-29	445	525	645	725	62.9	170	170	210	225	32.3
Saint-Honoré	1045	905	810	930	-11	555	640	575	645	16.2	1365	1275	1155	1295	-8.8	620	800	1030	1495	141.1	210	225	270	410	95.2
Sainte-Rose-du-Nord	85	75	65	65	-23.5	60	35	40	45	-25	125	105	110	85	-32	100	115	145	170	70	35	45	70	75	114.3
Sous total	3830	3275	2825	2945	-23.1	2120	2380	2180	1915	-9.7	5005	4705	4280	4125	-17.6	2735	3280	4075	5305	94	950	1075	1410	1735	82.6

Tableau 17 – (suite) - Variation de la population par groupe d'âge selon les municipalités de la MRC entre 1991 à 2006 – Bas-Saguenay

Municipalités	0 à 14 ans					15 à 24 ans					25 à 44 ans					45 à 64 ans					65 et plus				
	1991	1996	2001	2006	var.%	1991	1996	2001	2006	var.%	1991	1996	2001	2006	var.%	1991	1996	2001	2006	var.%	1991	1996	2001	2006	var.%
Bas-Saguenay																									
Ferland-et-Boilleau	180	155	145	120	-33.3	85	95	80	85	0	230	220	195	160	-30.4	125	135	155	195	56	55	60	75	70	27.3
L'Anse-Saint-Jean	300	225	165	130	-56.7	170	195	155	120	-29.4	420	380	305	235	-44	250	285	350	410	64	110	145	175	190	72.7
Petit-Saguenay	280	200	145	120	-57.1	125	160	140	100	-20	320	270	210	180	-43.7	155	185	230	255	64.5	100	115	110	135	35
Rivière-Éternité	165	135	120	90	-45.4	120	110	70	70	-41.7	190	180	165	145	-23.7	100	120	140	175	75	30	30	35	75	150
Saint-Félix-d'Otis	160	155	125	130	-18.7	95	90	95	130	36.8	225	245	235	240	6.7	160	170	245	380	137.5	60	70	85	125	108.3
Sous total	1085	870	700	590	-45.6	595	650	540	505	-15.1	1385	1295	1110	960	-30.7	790	895	1120	1415	79.1	355	420	480	595	67.6
Total MRC	4915	4145	3525	3535	-28.1	2715	3030	2720	2420	-10.9	6390	6000	5390	5085	-20.4	3525	4175	5195	6720	90.1	1305	1495	1890	2330	78.5
Québec	1 378175	1 372 185	1 291 585	1 252 505	-9.1	925 735	947 985	949 480	947 175	2.3	2 375 310	2 331 025	2 165 755	2081 615	-12.4	1 445 815	1 626 900	1 870 845	2 184 545	51.1	770 925	860 705	959 810	10802 95	40.1

Source : Statistique Canada, 1991, 1996, 2001 et 2006, compilation Service de l'aménagement du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Tableau 18 - Part relative de la population de la par tranche d'âge, MRC du Fjord-du-Saguenay 1991-2006

Année	Population Totale	0 à 14 ans		15 à 24 ans		25 à 44 ans		45 à 64 ans		65 et plus	
		Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %
1991	18 815	4 915	26,1	2 715	14,4	6 390	34,0	3 525	18,7	1 305	6,9
1996	18 865	4 145	22,0	3 030	16,1	6 000	31,8	4 175	22,1	1 495	7,9
2001	18 710	3 525	18,8	2 720	14,5	5 390	28,8	5 195	27,8	1 890	10,1
2006	20 010	3 535	17,7	2 420	12,1	5 085	25,4	6 720	33,6	2 330	11,6

Source : Statistique Canada, Recensement 1991, 1996, 2001 et 2006, compilation M.R.C. du Fjord-du-Saguenay, Service de l'aménagement du territoire.

Si nous examinons la situation par secteur géographique, nous constatons qu'en 2006, il y avait 45,6 % moins de jeunes de 0-14 ans au Bas-Saguenay qu'en 1991, tandis que la Couronne Nord en dénombrait 23,1 % de moins. Certaines municipalités comme Petit-Saguenay et L'Anse-Saint-Jean ont été plus affectées par cette diminution alors que nous dénombrions respectivement 57,1 % et 56,7 % moins de jeunes de cette catégorie au cours de la séquence de 1991 à 2006. Avec une diminution de 11 %, c'est dans la municipalité de Saint-Honoré que la MRC a enregistré la moins forte baisse sur son territoire pour cette catégorie.

La tranche d'âge des 15-24 ans a connu une hausse de 11,6 % de ses effectifs entre 1991 et 1996 et décline ensuite jusqu'en 2006 pour atteindre 2 420 personnes. Cette catégorie représente 12,1 % de la population de la MRC en 2006. Parmi les municipalités ayant connu la plus forte baisse, notons la municipalité de Rivière-Éternité, qui ne comptait en 2001 que 70 adultes de cette catégorie (-41,7 % par rapport à 1991), et Sainte-Rose-du-Nord, qui, avec 45 personnes, en dénombrait 15 de moins qu'en 1991 (-25 %). La municipalité de Saint-David-de-Falardeau affiche la meilleure perspective avec un gain de 16,2 % pour cette catégorie. Lorsque nous comparons le territoire de la Couronne Nord à celui du Bas-Saguenay, nous remarquons que ce dernier a connu une baisse plus marquée (-15,1 %) de cette tranche de population, alors que le secteur nord affichait une diminution d'effectifs de 9,7 %.

Enfin, la tranche des 25-44 ans présente un résultat différent à ce qui prévalait au Québec pour la période de 1991 à 2001. Lors de ces dix années, la tranche d'âge des 25-44 ans a connu au Québec une diminution de 8,8 %, alors que celle de la MRC a régressé de 20,4 %. Seules les municipalités de Saint-Félix-d'Otis (4,4 %) et de Saint-David-de-Falardeau (0,8 %) ont connu un bilan positif de leurs effectifs pour cette tranche d'âge. Les municipalités de Petit-Saguenay (-34,4 %), de L'Anse-Saint-Jean (-27,4 %) et de Saint-Fulgence (-25,5 %) ont été les plus touchées par cette baisse de jeunes adultes (tableau 17). Au sein de la MRC, cette catégorie est passée d'une représentativité de près de 34 % à moins de 29 % en l'espace de dix ans. D'ailleurs, depuis 1991 jusqu'en 2001, la population des moins de 45 ans a diminué de 15,6 % au détriment de celle des 45 ans et plus (tableau 19).

Tableau 19 - Part relative de la population de la MRC du Fjord-du-Saguenay selon les deux grands groupes d'âge, 1991-2006

Année	Population totale	Population 44 ans et moins	%	Population 45 ans et plus	%
1991	18 815	14 020	74.3	4 830	25.7
1996	18 865	13 175	70	5 670	30
2001	18 710	11 635	62.1	7 085	37.9
2006	20 010	10 945	54.7	9 050	45.3

Source : Statistique Canada, Recensement 1991, 1996, 2001 et 2006 - Compilation M.R.C. du Fjord-du-Saguenay, Service de l'aménagement du territoire.

2.4. Des ménages plus nombreux et disposant de revenus plus élevés

Statistique Canada définit un ménage privé comme « une personne ou un groupe de personnes (autres que des résidants étrangers) occupant un logement privé et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada ».

De façon globale, entre 1991 et 2006, le nombre de ménages a été en progression constante pour l'ensemble des municipalités de la MRC. Lors de cette séquence, il est passé de 5 860 à 7 915 (tableau 20). Pour la MRC, il s'agit d'une augmentation de 35,1 % du nombre de ménages pour une population qui a augmenté ses effectifs de 5 % seulement en quinze ans. Ce sont les municipalités de Saint-Félix-d'Otis (84,8 %), de Saint-David-de-Falardeau (65,3 %) et de Sainte-Rose-du-Nord (56,5 %) qui ont connu les plus fortes augmentations du nombre de leurs ménages. Une analyse par secteur géographique démontre que la Couronne Nord et le Bas-Saguenay se comparent quant à l'évolution moyenne des ménages (37,6 % et 26,1 % respectivement).

Sur le territoire de la Couronne Nord, seule la municipalité de Bégin (17,2 %) a enregistré une croissance des ménages inférieure à la moyenne québécoise, qui s'établit à 21,1 % entre 1991 et 2006. Au Bas-Saguenay, trois municipalités sur cinq, soit Petit-Saguenay (5 %), Ferland-et-Boilleau (10 %) et L'Anse-Saint-Jean (16 %), ont connu une croissance moyenne inférieure à la moyenne québécoise. Pour ce secteur, c'est l'explosion du nombre de ménages dans la municipalité de Saint-Félix-d'Otis entre 1991 et 2006 qui a marqué le plus la croissance. En nombre absolu, 195 ménages se sont créés à Saint-Félix-d'Otis, alors que les quatre autres municipalités du secteur ont totalisé 145 nouveaux ménages.

Le phénomène de croissance des ménages a été ressenti partout au Québec. Toutefois, la croissance des ménages à la MRC du Fjord-du-Saguenay est bien au-delà de celle enregistrée dans la province (tableau 20). Depuis 1991 jusqu'en 2006, bien que la MRC ait connu une augmentation de près de 5 % de sa population, le nombre de ménages a progressé de 35,1 %. Fait particulier, le phénomène d'accroissement des ménages a affecté l'ensemble des municipalités, peu importe qu'elles aient connu ou non une croissance démographique. Ainsi, Sainte-Rose-du-Nord, dont la population a diminué de 0,2 % en quinze ans, a vu le nombre de ménages croître de 56,5 % au cours de cette période. Lorsque la croissance démographique a été forte comme dans les municipalités de Saint-David-de-Falardeau

(23,9 %) et de Saint-Félix-d'Otis (20,3 %), la variation des ménages a été très élevée, atteignant respectivement 65,3 % et 84,8 % de croissance.

Malgré une augmentation globale des revenus pour l'ensemble de la MRC, le niveau de revenu par municipalité a beaucoup fluctué entre les périodes 1991 et 2006. Par exemple, entre 1991 et 1996, six des treize municipalités de la MRC ont été marquées par une baisse du revenu de leur population (tableau 20). Parmi celles-ci, cinq appartenaient à la Couronne Nord. Dans ce domaine, la période de 1991 à 1996 n'a pas été une période de croissance pour la MRC, celle-ci ayant conservé globalement son même niveau de revenu. Par contre, l'intervalle de 1991 à 2006 a été marqué par une remontée des revenus disponibles des ménages, permettant à la MRC de terminer cette séquence avec un gain de 20,8 % pour s'établir à 44 060 $. Pour l'ensemble du Québec, la croissance du revenu moyen des ménages a été de 13,7 %. Ainsi, le revenu moyen de la MRC côtoie la moyenne québécoise de 46 419 $ en 2006. Le secteur de la Couronne Nord présente un revenu moyen supérieur d'un peu plus de 3 000 $ à celui du Bas-Saguenay en 2006. C'est l'équivalent de l'écart existant en 1991. Toutefois, entre 1991 et 1996, le secteur de la Couronne Nord a connu une baisse du revenu moyen, de sorte que les deux secteurs géographiques s'équivalaient en 1996.

Tableau 20 - Nombre total des ménages privés et leur revenu moyen, 1991, 1996, 2001 et 2006, par municipalité et territoire de MRC dans la région

Municipalité	1991		1996		2001		2006		Variation des ménages (%) 1991-2006	Variation des revenus (%) 1991-2006	Variation de la population (%) 1991-2006
	Nombre	Revenu ($)	Nombre	Revenu ($)	Nombre	Revenu ($)	Nombre	Revenu ($)			
Couronne Nord											
Bégin	290	35 459	300	34619	325	40405	340	42445	17,2	19,7	-5,6
Larouche	340	35 232	370	38733	405	43697	485	46549	42,6	31,8	4,2
Saint-Ambroise	1 100	35 996	1215	34671	1280	44224	1370	47221	24,5	31,2	-0,8
Saint-Charles-de-Bourget	230	37 884	240	35366	265	44779	280	48141	21,7	27,1	-5,3
Saint-David-de-Falardeau	635	35 741	730	38109	880	43842	1050	44983	65,3	25,8	23,9
Saint-Fulgence	695	36 933	720	39952	775	48262	845	45859	21,6	24,2	-8,4
Saint-Honoré	1 155	42 406	1240	39619	1330	46939	1725	49104	49,3	15,8	26,5
Sainte-Rose-du-Nord	115	40 720	150	32415	175	36316	180	37683	56,5	-9,2	-0,2
Sous total	4 560	37 558	4965	36686	5435	43558	6275	45248	37,6	20,5	8,3
Bas-Saguenay											
Ferland-et-Boilleau	200	37 201	210	42241	215	37107	220	43166	10	16	-9,3
L'Anse-St-Jean	405	40 166	445	34452	475	37783	470	41779	16	4	-9,3
Petit-Saguenay	300	29 588	315	36033	310	37383	315	38065	5	28,6	-16,8
Rivière-Éternité	165	32 671	170	33188	190	39054	210	42541	27,3	30,2	-8,5
Saint-Félix-d'Otis	230	33 922	260	34098	315	40781	425	45248	84,8	33,4	20,3
Sous-total	1 300	34 710	1400	36002	1505	38422	1640	42160	26,1	21,5	-6,1
MRC Fjord-du-Saguenay	5 860	36 462	6365	36423	6940	41582	7915	44060	35,1	20,8	5,1
MRC Lac-Saint-Jean-Est	17 575	38 823	18665	39827	19770	47284	-	-	-	-	-0,3
MRC Domaine-du-Roy	10 960	38 033	11880	40920	12430	45432	-	-	-	-	-2,4
MRC Maria-Chapdelaine	9 185	35 222	9745	37852	10185	44317	-	-	-	-	-6,8
Le Québec	2 634 300	40 826	2822030	42229	2978110	49998	3189345	46419	21,1	13,7	10,2

Source : Statistique Canada, 1991, 1996, 2001 et 2006, compilation Service de l'aménagement du territoire, MRC du Fjord-du-Saguenay.

Les municipalités de Saint-Honoré (49 104 $), de Saint-Charles-de-Bourget (48 141 $), de Saint-Ambroise (47 221 $), de Larouche (46 549 $), de Saint-Fulgence (45 859 $), de Saint-Félix-d'Otis (45 248 $) ainsi que de Saint-David-de-Falardeau (44 983 $) affichent un revenu moyen par ménage supérieur à celui de l'ensemble de la MRC (44 060 $) pour l'année 2006. La municipalité de Sainte-Rose-du-Nord a été la seule municipalité de la MRC à connaître une baisse du revenu moyen de ses ménages entre 1991 et 2006. Toutefois, on constate que le revenu moyen par ménage de la MRC, qui se chiffrait en 2001 à 41 582 $, est moindre que celui des autres MRC de la région ainsi qu'à la moyenne québécoise, qui se chiffre à 49 998 $.

En 2001, trois municipalités, soit Sainte-Rose-du-Nord, L'Anse-Saint-Jean et Ferland-et-Boilleau, n'ont pas pu dépasser le revenu moyen atteint en 1991. À notre avis, la fragmentation des ménages, qui a été

importante dans ces municipalités, constitue une des principales raisons justifiant la diminution du revenu des ménages dans la MRC.

2.5. Une tendance vers des ménages plus petits

Nous comprenons mieux la situation des ménages et des revenus moyens lorsque nous établissons un lien avec leur taille et les tranches d'âge qui composent la population. Au chapitre de la taille des ménages, la MRC se démarque fortement des tendances québécoises et régionales. Ceux composés d'une personne ont augmenté de 90,1 % entre 1991 et 2001 et ceux de deux personnes, de presque 64 %. À titre comparatif, au Québec, les ménages constitués de personnes habitant seules ont crû de 35,5 % (tableau 21).

Tableau 21 - Évolution du nombre de ménages privés selon la taille par municipalité en 1991, 1996 et 2001, Couronne-Nord

Municipalité	1 personne				2 personnes				3 personnes				4-5 personnes				6 personnes			
	1991	1996	2001	Var. (%)	1991	1996	2001	Var. (%)	1991	1996	2001	Var. (%)	1991	1996	2001	Var. (%)	1991	1996	2001	Var. (%)
Bégin	30	50	60	100,0	85	75	105	23,5	45	55	70	55,6	125	100	90	-28,0	15	15	10	-33,3
Larouche	55	65	90	63,6	85	105	140	64,7	70	75	80	14,3	125	105	95	-24,0	5	15	5	0,0
Saint-Ambroise	115	195	230	100,0	255	340	445	74,5	240	225	265	10,4	440	415	320	-27,3	45	40	20	-55,6
Saint-Charles-de-Bourget	25	25	60	140,0	70	60	90	28,6	40	65	45	12,5	85	85	70	-17,6	5	0	5	0,0
Saint-David-de-Falardeau	75	105	160	113,3	170	240	345	102,9	125	150	155	24,0	205	205	200	-2,4	45	30	30	-33,3
Saint-Fulgence	80	125	170	112,5	200	210	280	40,0	130	145	130	0,0	260	225	185	-28,8	30	15	15	-50,0
Saint-Honoré	130	165	210	61,5	285	320	420	47,4	240	255	260	8,3	445	445	400	-10,1	65	50	40	-38,5
Sainte-Rose-du-Nord	25	45	55	120,0	35	50	65	85,7	30	15	15	-50,0	40	30	35	-12,5	10	10	5	-50,0
Sous-total	535	775	1 035	93,5	1 185	1 400	1 890	59,5	920	985	1 020	10,9	1 725	1 610	1 395	-19,1	220	175	130	-40,9

Tableau 21 — (suite) - Évolution du nombre de ménages privés selon la taille par municipalité en 1991, 1996 et 2001 – Bas-Saguenay et territoire de MRC

Municipalité	1 personne				2 personnes				3 personnes				4-5 personnes				6 personnes			
	1991	1996	2001	Var. (%)	1991	1996	2001	Var. (%)	1991	1996	2001	Var. (%)	1991	1996	2001	Var. (%)	1991	1996	2001	Var. (%)
Ferland-et-Boilleau	15	15	35	133,3	55	45	65	18,2	40	45	40	0,0	85	95	75	-11,8	10	0	5	-50,0
L'Anse-Saint-Jean	60	100	105	75,0	85	120	170	100,0	90	85	95	5,6	150	145	100	-33,3	20	10	0	-100,0
Petit-Saguenay	35	40	70	100,0	70	105	100	42,9	50	45	60	20,0	125	105	75	-40,0	20	10	10	-50,0
Rivière-Éternité	20	15	25	25,0	20	40	60	200,0	35	45	45	28,6	75	70	45	-40,0	20	10	15	-25,0
Saint-Félix-d'Otis	40	45	70	75,0	55	85	120	118,2	45	65	60	33,3	80	50	65	-18,8	5	15	5	0,0
Sous-total	170	215	305	79,4	285	395	515	80,7	260	285	300	15,4	515	465	360	-30,1	75	45	35	-53,3
Total MRC	705	990	1 340	90,1	1 470	1 795	2 405	63,6	1 180	1 270	1 320	11,9	2 240	2 075	1 755	-21,7	295	220	165	-44,1
Lac-Saint-Jean-Est	2 915	3 610	4 455	52,8	5 000	5 710	6 695	33,9	3 600	3 525	3 605	0,1	5 515	5 370	4 675	-15,2	540	450	345	-36,1
Le Domaine-du-Roy	1 845	2 385	2 955	60,2	3 020	3 435	3 980	31,8	2 145	2 280	2 385	11,2	3 565	3 440	2 850	-20,1	385	340	260	-32,5
Maria-Chapdelaine	1 475	1 890	2 405	63,1	2 490	2 800	3 270	31,3	1 700	1 840	1 865	9,7	3 135	2 940	2 450	-21,9	390	275	195	-50,0
Le Québec	650 350	769 830	881 270	35,5	828 430	888 395	982 215	18,6	485 785	493 210	488 010	0,5	612 655	614 085	571 565	-6,7	57 085	56 505	55 055	-3,6

Source : Statistique Canada, 1991, 1996 et 2001.

La plupart des municipalités de la MRC, soit neuf sur un total de treize, ont enregistré la plus forte variation de ménages parmi ceux composés d'une seule personne. Cinq municipalités de la MRC ont quant à elles connu leur plus grande augmentation dans la catégorie comptant deux personnes par ménage. D'ailleurs, sur l'ensemble de la MRC, la part relative des personnes seules est passée de 12,2 % en 1991 pour atteindre 19,2 % en 2001. La part relative des ménages de deux personnes est passée du quart des ménages de la MRC (25 %) à un peu plus du tiers (34,4 %).

Les ménages composés de trois personnes et plus paraissent stables quand on examine l'ensemble de la MRC. Toutefois, ce résultat dissimule des situations totalement différentes selon les municipalités. La municipalité de Sainte-Rose-du-Nord se démarque alors qu'elle a été la seule à connaître une diminution du nombre de ménages composés de trois personnes (-50 %) au sein de la MRC entre 1991 et 2001. Malgré cela, avec ses 11,9 %, la MRC dénote une représentativité supérieure à la moyenne québécoise (0,5 %) et aux autres MRC de la région.

Notons que la part relative des ménages de taille comportant quatre et cinq personnes et ceux de six personnes et plus sont en nette régression. Ensemble, ces ménages composaient 43 % de ceux de la MRC en 1991. Dix ans plus tard, ils n'en représentaient que 27,4 %. Outre quelques municipalités plus stables, toutes les municipalités sans exception ont connu des baisses marquées de ces ménages. Dans tous les cas, la diminution de ces catégories est bien supérieure à celle qu'ont subie le Québec et la plupart des MRC de la région pour la même période.

2.6. Une projection démographique à contrecarrer

L'Institut de la statistique du Québec établit périodiquement une série de scénarios permettant notamment aux organismes de planification du territoire d'utiliser ces données à des fins de prévisions. Cela permet entre autres d'établir le besoin en équipements et en infrastructures d'un territoire donné et d'évaluer le besoin en espace de différentes utilisations du sol. À cet effet, deux scénarios peuvent être utilisés par la MRC.

D'abord, le scénario A fixe les prévisions de référence, c'est-à-dire les plus plausibles, qui sont définies à partir de données historiques d'un territoire donné. D'autre part, le scénario F est utile pour présenter une image statistique de ce à quoi ressemblerait la MRC advenant qu'elle réussisse à maintenir son bilan migratoire à zéro.

Selon les données tirées du scénario de référence apparaissant au tableau 22, l'Institut de la statistique du Québec prévoit que, si la tendance démographique se maintient, la population de la MRC continuera à décroître constamment au cours des vingt prochaines années. Elle passerait de 20 041 à 17 884 personnes, représentant ainsi une baisse de 10,8 %, soit l'équivalent de 2 157 personnes. Le même phénomène s'observerait à l'échelle régionale, tandis que, dans son ensemble, le Québec connaîtrait une augmentation de sa population de l'ordre de 9,3 %.

Tableau 22 - Perspectives démographiques par territoire de MRC au Saguenay-Lac-Saint-Jean

Scénario A (de référence)

MRC	2001	2006	2011	2016	2021	2026	Variation 2001-2026
Le Fjord-du-Saguenay	20 041	19 770	19 447	19 052	18 549	17 884	-10,8
Le Domaine-du-Roy	33 506	32 385	32 154	31 809	31 283	30 543	-8,8
Maria-Chapdelaine	27 459	26 278	25 747	25 184	24 562	23 826	-13,2
Lac-Saint-Jean-Est	52 824	51 199	50 538	49 769	48 818	47 532	-10,0
Saguenay	149 862	144 555	141 339	137 982	134 522	130 776	-12,7
Le Québec	7 396 988	7 603 091	7 766 715	7 905 031	8 014 408	8 085 849	9,3

Source : Institut de la statistique du Québec, 2004.

Scénario F (migration à zéro)

MRC	2001	2006	2011	2016	2021	2026	Variation 2001-2026
Le Fjord-du-Saguenay	20 041	20 505	20 960	21 333	21 564	21 557	7,6
Le Domaine-du-Roy	33 506	33 921	34 426	34 805	34 888	34 629	3,4
Maria-Chapdelaine	27 459	27 929	28 540	29 054	29 309	29 259	6,6
Lac-Saint-Jean-Est	52 824	53 424	54 189	54 787	54 962	54 559	3,3
Saguenay	149 862	150 301	150 707	150 480	149 317	146 919	-2,0
Le Québec	7 396 988	7 484 152	7 539 159	7 562 134	7 551 223	7 494 951	1,3

Source : Institut de la statistique du Québec, 2004.

Le deuxième scénario laisse entrevoir un avenir plus positif pour la MRC et la région. Dans ce cas, la MRC verrait sa population augmenter de 7,6 %, alors que le Québec connaîtrait globalement une augmentation de l'ordre de 1,3 %. Il faut toutefois être prudent et réaliste avec ce scénario, car il fait

l'hypothèse que toutes les migrations sont à zéro. On sait pertinemment que les jeunes âgés de 20 à 30 ans migrent en grand nombre en direction des grands centres urbains et que cette migration est difficile à contrer. Aussi, le taux de natalité est peu élevé. Nous reconnaissons rapidement que cette perte est particulièrement néfaste pour la collectivité, puisque cette génération n'est plus là pour contribuer au renouvellement de la population ni au développement de la société. Toutefois, en regard de la juxtaposition des deux scénarios pour la période de 2001 à 2026, nous sommes en mesure de croire qu'à long terme la MRC sera plus affectée par le phénomène de migration. Sans ce phénomène, elle connaîtrait la meilleure performance démographique (7,6 %) des MRC dans la région. Celle-ci serait même supérieure à la moyenne québécoise, évaluée à 1,3 %.

Par ailleurs, l'Institut de la statistique du Québec publie des prévisions sur la progression du nombre des ménages et de leur composition (tableau 23). L'examen de ces données sur la progression des ménages laisse entrevoir que la MRC devrait connaître une augmentation atteignant 11 % entre les années 2001 et 2026. Des 7 749 ménages prévus pour 2001, la MRC devrait en dénombrer 8 602 en 2026. Elle enregistrerait cependant une décroissance à partir de la dernière période quinquennale. Pour le nombre de ménages, il s'agirait de la plus grande croissance parmi les MRC de la région, mais elle demeurerait tout de même deux fois moins importante que celle prévue pour l'ensemble du Québec, évaluée à 24,6 %.

Simultanément, et à l'instar des autres MRC de la région, le nombre moyen de personnes par ménage suivrait la tendance québécoise pour toute la période de 2001 à 2026. Des prévisions fixées à 2,6 personnes par ménage en 2001, la MRC se retrouverait en 2026 avec une moyenne de personnes par ménage identique à la moyenne québécoise, évaluée alors à 2,1.

En somme, il y a lieu d'appuyer les mesures entreprises pour mettre un frein à la décroissance démographique causée par une diminution des naissances et un bilan migratoire négatif. Par des moyens regroupés autour de sa vision stratégique d'aménagement et de développement et par la participation de ses partenaires, la MRC croit pouvoir contribuer à améliorer les effets anticipés du phénomène de décroissance démographique.

Tableau 23 - Évaluation des ménages et nombre moyen de personnes par ménage, scénario A, 2001-2026, territoire de MRC

	2001		2006		2011		2016		2021		2026		Variation des ménages 2001-2026
	Nombre de ménages	Personne par ménage	Nombre de ménages	Personne par ménage	Nombre de ménages	Personne par ménage	Nombre de ménages	Personne par ménage	Nombre de ménages	Personne par ménage	Nombre de ménages	Personne par ménage	
Fjord-du-Saguenay	7749	26	8215	2.4	8545	2.3	8734	2.2	8753	2.1	8602	2.1	11
Lac-St-Jean-Est	20268	2.6	20922	2.4	21590	2.3	21951	2.3	22063	2.2	21859	2.2	7.8
Domaine-du-Roy	12729	2.6	13098	2.5	13579	2.4	13873	2.3	13967	2.2	13815	2.2	8.5
Maria-Chapdelaine	10431	2.6	10638	2.5	10924	2.4	11035	2.3	11009	2.2	10868	2.2	4.2
Ville-de-Saguenay	59990	2.5	61513	2.3	62969	2.2	63706	2.2	63728	2.1	63061	2.1	5.1
Québec	3143346	2.4	3248710	2.3	3427778	2.3	3586386	2.2	3710644	2.2	3791755	2.1	24.6

Source : Institut de la statistique du Québec, 2004.

2.7. Un niveau de scolarité qui se compare avantageusement

Le niveau de scolarité permet d'évaluer, pour un territoire donné, la capacité de la population ayant 15 ans et plus à occuper des emplois manuels ou techniques ou encore un emploi axé sur le savoir. Le tableau 24 compile pour la MRC la population totale de 15 ans et plus selon le plus haut niveau de scolarité atteint en 2006. Pour la MRC, près du tiers de la population (31 %) ne détient aucun certificat ou diplôme. La statistique est plus éloquente lorsque nous observons que, sur le territoire du Bas-Saguenay, 38 % de la population ayant 15 ans et plus n'ont pas de certificat ou de diplôme en main. Autrement, pour les autres niveaux de scolarité atteints, les résultats selon les secteurs géographiques s'équivalent. Notons cependant qu'un peu plus du quart de la population de la MRC (26,4 %) détient un certificat ou un diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers. On observe que les municipalités de Bégin (38,8 %), de Saint-Charles-de-Bourget (35,8 %), de Saint-Félix-d'Otis (32,8 %), de Saint-Honoré (31,6 %), de Larouche (30,8 %) et de Saint-Ambroise (23,8 %) ont un taux de diplômés supérieur à l'ensemble de la MRC dans cette catégorie.

Tableau 24 - Population totale de 15 ans et plus selon le plus haut niveau de scolarité atteint en 2006 par municipalité

Municipalité	Population	Aucun certificat diplôme ou grade		Diplôme études secondaires ou équivalent		Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers		Certificat ou diplôme d'un collège CEGEP ou autre établissement d'enseignement non universitaire		Certificat diplôme ou grade universitaire	
		Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Couronne Nord											
Bégin	695	265	38,1	90	12,9	270	38,8	45	6,5	15	2,1
Larouche	990	265	26,8	190	19,2	305	30,8	140	14,1	25	2,5
Saint-Ambroise	2 815	850	30,2	585	20,8	670	23,8	490	17,4	135	4,8
Saint-Charles-de-Bourget	545	95	17,4	120	22	195	35,8	80	14,7	25	4,6
Saint-David-de-Falardeau	2 140	680	31,8	445	20,8	450	21	290	13,5	160	7,5
Saint-Fulgence	1 680	490	29,2	325	22,9	410	24,4	235	14	135	8
Saint-Honoré	3 770	1 035	27,4	800	21,2	1 190	31,6	510	13,5	165	4,4
Sainte-Rose-du-Nord	375	105	28	75	20	95	25,3	65	17,3	30	8
Sous total	13 010	3 785	29,1	2 690	20,7	3 585	27,6	1 855	14,2	690	5,3
Bas-Saguenay											
Ferland-et-Boilleau	495	195	39,4	100	20,2	100	20,2	65	13,1	25	5
L'Anse-St-Jean	965	350	36,3	215	22,3	185	19,2	120	12,4	80	8,3
Petit-Saguenay	665	285	42,9	160	24,1	110	16,5	80	12	10	1,5
Rivière-Éternité	460	240	52,2	85	18,5	85	18,5	45	9,8	10	2,2
St-Félix-d'Otis	885	250	28,2	175	19,8	290	32,8	105	11,9	25	2,8
Sous-total	3 470	1 320	38	735	21,2	770	22,2	415	12	150	4,3
Total MRC	16 480	5 105	31	3 425	20,8	4 355	26,4	2 270	13,8	840	5,1

Source : Statistique Canada, mobilité des communautés par municipalité 2006.

Cet état de fait reflète bien la nature des emplois occupés au sein de la MRC. En effet, une grande proportion de la population habitant la MRC travaille sur le territoire de Ville de Saguenay. Cela est observable pour plusieurs municipalités périurbaines, où le taux de diplomation d'études collégiales ou universitaires est plus élevé. C'est le cas pour Saint-Fulgence, Sainte-Rose-du-Nord, Saint-Ambroise, Saint-David-de-Falardeau, Saint-Honoré et L'Anse-Saint-Jean.

La population ayant un certificat ou un diplôme d'études collégiales sur l'ensemble du territoire de la MRC est de 13,8 %. Ce sont dans les municipalités de Saint-Ambroise (17,4 %), de Sainte-Rose-du-Nord (17,3 %), de Saint-Charles-de-Bourget (14,7 %), de Larouche (14,1 %), de Saint-Fulgence (14 %) et de Saint-Félix-d'Otis (13,3 %) que l'on observe les plus hauts taux de diplômés collégiaux.

Les personnes titulaires d'un diplôme universitaire représentent 5,1 % de la population de la MRC. Ce sont les municipalités de L'Anse-Saint-Jean (8,3 %), de Sainte-Rose-du-Nord (8 %), de Saint-Fulgence (8 %) et de Saint-David-de-Falardeau (7,5 %) qui affichent les taux de diplômés universitaires les plus élevés de la MRC.

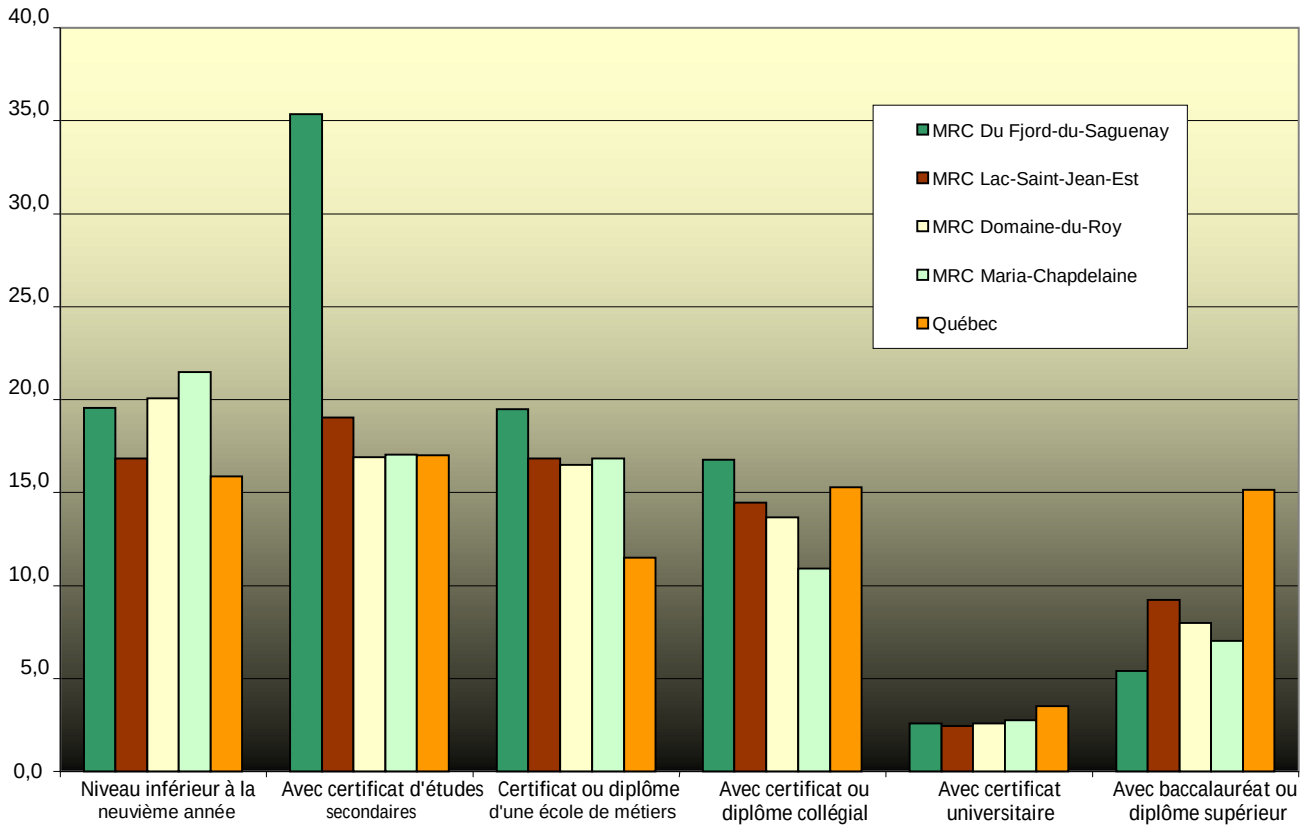
En 2001, lorsque nous comparons la situation avec celle des autres MRC de la région et celle du Québec, nous constatons que la population ayant un diplôme d'études secondaires est nettement plus élevée que celle des autres MRC de la région ainsi que celle de l'ensemble du Québec (17 %). Toutefois, la population ayant un niveau inférieur à la 9e année est supérieure à celle du Québec (15,9 %) et aussi à la MRC Lac-Saint-Jean-Est (16,8 %). Néanmoins, elle demeure inférieure à celle des autres MRC de la région (graphique 2).

À la MRC du Fjord-du-Saguenay, le taux de titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'école de métiers est plus élevé que celui des autres MRC ainsi que celui du Québec (11,5 %). La MRC se démarque aussi avec un taux élevé de sa population possédant un certificat ou un diplôme collégial (16,8 %) par rapport aux autres MRC ainsi qu'à celle de l'ensemble du Québec (15,3 %). Les personnes ayant fait des études universitaires sont peu nombreuses (8 %) et cette proportion demeure inférieure aux autres MRC de la région et à l'ensemble du Québec (18,6 %).

Le degré de scolarité atteint par la population de la MRC reflète la structure d'emplois axée sur la transformation et la production de matières premières. Le niveau de scolarité exprime également qu'une

proportion plus scolarisée habite le territoire de la MRC mais n'y travaille pas nécessairement. Il existe donc une grande mobilité de la population active de la MRC, qui vient confirmer les informations compilées sur le lien qui existe entre le lieu de résidence et le lieu de travail.

Graphique 2 – Pourcentage de la population totale de 20 ans et plus selon le plus haut niveau de scolarité atteint par territoire de MRC de la région et au Québec en 2001



Source: Statistique Canada, 2001

2.8. Un lien domicile-travail caractérisé par de nombreuses migrations quotidiennes

Le tableau 25 est très révélateur des liens d'emploi et du rôle de dortoir que peuvent jouer certaines municipalités de la MRC vis-à-vis de Ville de Saguenay. En regard du lieu de travail, la compilation des données nous confirme que très peu de résidants de la MRC occupent un emploi à même le territoire. De façon générale, au Saguenay–Lac-Saint-Jean, les résidants d'un territoire y travaillent également. En 2006, ce fut le cas pour 85,6 % de la population de la MRC Lac-Saint-Jean-Est, 87,1 % de la MRC Maria-Chapdelaine, 91 % de la MRC Le Domaine-du-Roy et 94 % de Ville de Saguenay. À la MRC du Fjord-du-Saguenay, seulement 33,8 % des résidants occupent un emploi dans une des municipalités de la MRC. La majorité de ceux-ci, soit 57,5 %, travaillent sur le territoire de Ville de Saguenay. Très peu d'entre eux,

soit 5,7 %, occupent un emploi sur le territoire des trois autres MRC de la région. En 2001, nous comptions 38,3 % des résidants qui occupaient un emploi au sein de la MRC du Fjord-du-Saguenay. La carte 13 représente bien le lien d'emploi avec les territoires adjacents à la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Depuis 2001, on peut soumettre l'hypothèse que les territoires adjacents ont accru leur attraction sur nos résidants dans le domaine de l'emploi ou encore que nos municipalités ont réussi à attirer dans leur milieu des gens résidant et travaillant auparavant hors de la MRC, notamment sur le territoire de Ville de Saguenay.

D'ailleurs, ce lien qu'entretient la population de la MRC avec Ville de Saguenay devient évident quand on examine les déplacements domicile-travail qui apparaissent au tableau 25. Dans la région, la MRC du Fjord-du-Saguenay est, sans conteste, celle qui fournit le moins d'emplois à sa population locale. Ailleurs, dans les autres MRC de la région, ce taux dépasse facilement 85 %. Aussi, en 2006, aucun résidant de la MRC Maria-Chapdelaine ne travaillait à la MRC du Fjord-du-Saguenay. Cependant, une portion de la population de la MRC du Fjord-du-Saguenay (0,6 %) y occupait un emploi.

Une étude réalisée par l'UQAC[11] précise davantage le mouvement de travailleurs au sein même de la MRC. Cette étude réalisée en 2000 par le Département des sciences humaines de l'UQAC a évalué les liens d'emploi avec les trois centres urbains du Saguenay. Leur analyse montre que les municipalités aujourd'hui comprises dans notre MRC dépendent des arrondissements de Ville de Saguenay pour les emplois. Par exemple, il ressort que les municipalités de Saint-Honoré et de Saint-Fulgence présentent une migration de travailleurs vers l'arrondissement de Chicoutimi supérieure à 55 %. À Saint-Charles-de-Bourget, plus de 51 % des résidants occupent un emploi dans l'arrondissement de Jonquière, tandis qu'au Bas-Saguenay plus de 45 % des résidants de Saint-Félix-d'Otis et de Ferland-et-Boilleau occupent un emploi dans l'arrondissement de La Baie. Cette étude révèle aussi que, malgré leur éloignement, les résidants de L'Anse-Saint-Jean et de Rivière-Éternité se déplacent majoritairement vers Chicoutimi pour travailler.

---

[11] *Université du Québec à Chicoutimi, Département des sciences humaines, La place des centres urbains dans l'organisation de l'espace régional du Saguenay–Lac-Saint-Jean, décembre 2000, 30 p.*

Carte 13 — Lien d'emploi avec les territoires adjacents de la région, 2006

La capacité attractive de Ville de Saguenay pour les emplois et les services contribue à entretenir le rôle de dortoir des municipalités limitrophes, tout en alimentant le bassin d'emplois de ce territoire. De plus, cela accentue la dépendance économique de la MRC envers le plus grand centre urbain de la région.

En général, le découpage territorial au Saguenay–Lac-Saint-Jean fait en sorte que chaque MRC possède une agglomération importante sur son territoire autour de laquelle gravite un réseau de municipalités périphériques. L'organisation du territoire au Saguenay est complètement différente et assurément unique dans la province. Aucune autre MRC n'a un territoire si vaste et éclaté autour d'une ville-MRC aussi populeuse et structurée.

Tableau 25 - Lien entre le lieu d'emploi et le lieu de résidences au Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2001-2006

	M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est				M.R.C. Domaine du Roy				M.R.C. Maria Chapdelaine				Ville de Saguenay				M.R.C. du Fjord-du-Saguenay			
Lieu de résidence	2001		2006		2001		2006		2001		2006		2001		2006		2001		2006	
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
Saguenay Lac-St-Jean	19060	17,8	19550	17,6	12870	12	13040	11,7	8755	8,2	9035	8,1	60630	56,7	63450	57,1	3145	2,9	3425	3,1
Fjord-du-Saguenay	255	4	310	4,3	30	0,5	55	0,8	20	0,3	40	0,6	3440	54,6	4155	57,5	2415	38,3	2440	33,8
Saguenay	1295	2,2	1075	1,8	125	0,2	115	0,2	10	0	175	0,3	55685	94,5	57525	94	700	1,2	890	1,5
Lac St-Jean-Est	17125	87	17760	85,9	620	3,1	565	2,7	145	0,7	185	0,9	1290	6,6	1645	8	30	0,2	85	0,4
Domaine du Roy	260	2,1	205	1,6	11490	91,4	11640	91	265	2,1	520	4,1	155	1,2	85	0,7	0	0	10	0,1
Maria Chapdelaine	125	1,3	200	2,1	605	6,4	665	7,1	8315	88,2	8115	87,1	60	0,6	40	0,4	0	0	0	0

Source : Institut de la statistique du Québec, direction des statistiques économiques et du développement durable, 2006.

2.9. Un taux de chômage qui demeure élevé

Fluctuant depuis des années autour de 8 % à 12 % pour l'ensemble du Québec, le taux de chômage dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean gravite en général au-dessus de la moyenne québécoise de trois à quatre points depuis 1991 (tableau 26).

Tableau 26 - Taux de chômage et d'activité par municipalité et territoire de MRC de la région, 1991- 2006

Municipalités	Taux de chômage (%)					Taux d'activités (%)				
	1991	1996	2001	2006	Variation 1991-2006	1991	1996	2001	2006	Variation 1991-2006
Couronne Nord										
Bégin	29,2	24,6	32,5	16	-13,2	53,3	51,5	55,9	58,3	+5
Larouche	17,7	20,9	17,1	12,2	-5,5	50,6	66,7	60,7	62,1	+11,5
Saint-Ambroise	19,7	17,9	18,7	11,6	-8,1	61,5	54,0	57,8	58,4	-3,1
Saint-Charles-de-Bourget	15,9	12,1	15,7	19,7	+3,8	55,3	57,4	59,8	56	+0,7
Saint-David-de-Falardeau	33,7	23,7	19,3	13,5	-20,2	58,7	51,2	56,4	57	-1,7
Saint-Fulgence	13,0	20,8	15,0	8,6	-4,4	58,9	57,7	60,8	66,3	+7,4
Saint-Honoré	17,7	17,2	13,2	9,9	-7,8	63,8	56,6	63,7	61,6	-2,2
Sainte-Rose-du-Nord	22,9	43,8	24,3	15,2	-7,7	60,3	52,5	54,4	61,3	+1
Sous total	20,3	20,0	17,5	13,3	-7	59,7	55,7	59,6	60,1	+0,4
Bas-Saguenay										
Ferland-et-Boilleau	28,8	33,9	21,2	11,9	-16,9	66,0	54,4	54,2	42,4	-23,6
L'Anse-Saint-Jean	27,1	34,0	20,0	16,7	-10,4	60,8	49,8	50,0	56	-4,8
Petit-Saguenay	20,3	30,3	25,4	33,9	+13,6	45,4	53,1	52,2	44,7	-0,7
Rivière-Éternité	45,1	31,5	12,0	18,6	-26,5	58,0	58,7	58,8	46,2	-11,8
Saint-Félix-d'Otis	25,0	30,2	12,7	14,2	-10,8	51,9	46,9	53,4	59,9	+8
Sous total	28,5	32,2	18,6	19,1	-9,4	56,3	52,0	52,9	49,8	-6,5
MRC du Fjord-du-Saguenay	22,1	22,5	17,7	15,5	-6,6	58,9	54,8	58,2	56,2	-2,7
MRC Lac-Saint-Jean Est	15,9	17,2	14,2		-1,7	60,5	57,8	59,2		-1,3
MRC Domaine-du-Roy	19,5	14,8	14,7		-4,8	63,3	59,0	60,0		-3,3
MRC Maria-Chapdelaine	19,6	20,0	16,3		-3,3	60,2	55,2	57,4		-2,8
Saguenay Lac-St-Jean	15,5	15,3	13,7	10,6*	-1,8	60,7	57,5	58,9	61,4*	-1,8
Québec	12,1	11,8	8,2	7	-3,9	65,1	54,6	64,2	64,9	-0,9

Source : Institut de la statistique du Québec, 2006.

Pour l'ensemble du territoire de la MRC, le taux de chômage s'élevait à 15,5 % en 2006. Ceci représente une amélioration de l'ordre de 6,6 % depuis 1991, où le taux de chômage atteignait 22,1 %. Depuis 1991, celui-ci demeure toutefois plus élevé dans la MRC du Fjord-du-Saguenay que dans les autres MRC de la région ainsi que dans l'ensemble du Québec. Des municipalités telles que Petit-Saguenay (33,9 %), Saint-Charles-de-Bourget (19,7 %), Rivière-Éternité (18,6 %), L'Anse-Saint-Jean (16,7 %) et Bégin (16 %) affichent des taux de chômage plus élevés que la moyenne de la MRC en 2006.

Vu par secteur géographique, le taux de chômage entre 1991 et 2006 a davantage diminué au Bas-Saguenay, malgré qu'il soit demeuré supérieur à celui de la Couronne Nord. Le taux de chômage au Bas-Saguenay s'établissait à 28,5 % en 1991 alors qu'il affichait 19,1 % en 2006. Il s'agit d'une baisse du taux de 9,4 %. Pour la Couronne Nord, ce taux se chiffrait à 17,5 % en 2001, donnant à ce secteur une baisse de 2,7 % du taux de 20,3 % enregistré pour 1991. La baisse de 6,6 % du taux de chômage qu'a connue la MRC dans son ensemble pour la période de 1991 à 2006 est attribuable à la performance notable de plusieurs municipalités de chacun des deux secteurs géographiques entre la période de 2001 à 2006.

Selon Statistique Canada, le taux d'activité correspond au pourcentage de la population active par rapport au nombre de personnes âgées de 15 ans et plus. À la lecture du tableau 26, le taux d'activité de la MRC s'établissait en 2006 à 56,2 %, ce qui constitue une baisse de 2,7 % comparativement à celui de 58,9 % enregistré en 1991. Les municipalités de Saint-Honoré (61,6 %), de Saint-Fulgence (66,3 %), de Larouche (62,1 %) et de Sainte-Rose-du-Nord (61,3 %) enregistrent les taux d'activité les plus élevés parmi les municipalités de la MRC. Inversement, dans les municipalités de Ferland-et-Boilleau et de Rivière-Éternité, nous observons une diminution importante du taux d'activité, soit respectivement de 23,6 % et de 11,8 %, alors qu'il s'agissait de localités où le taux d'activité était parmi les plus élevés de la MRC en 1991. Parallèlement, dans la région, la MRC du Fjord-du-Saguenay, avec un taux d'activité atteignant 58,2 %, figure au troisième rang des quatre MRC sur le plan du taux d'activité. Celui-ci demeure inférieur à celui de l'ensemble du Québec, à 64,2 % en 2001.

2.10. Population active selon l'industrie

À l'aide des données compilées au tableau 27, il est possible pour la MRC d'évaluer l'évolution du nombre de personnes de 15 ans et plus occupant un emploi au sein de la MRC au moment des recensements.

Tableau 27 - Population active selon l'industrie par municipalité de la MRC, 2001.

Source : Statistique Canada, 2001

Municipalité	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	Total A-T	Industrie sans objet	Population active selon l'industrie
Bégin	70	10	0	45	60	20	50	10	0	10	0	10	0	10	10	15	10	30	25	0	385	15	400
Ferland-et-Boilleau	85	0	0	25	20	15	10	20	0	0	0	0	0	0	15	10	0	25	25	15	260	0	260
L'Anse-Saint-Jean	20	0	0	35	65	25	55	75	0	20	0	20	10	0	30	25	20	55	25	20	490	10	500
Larouche	15	0	10	45	95	0	45	40	10	25	0	15	0	20	30	35	20	10	45	35	495	30	525
Petit-Saguenay	50	0	10	10	75	10	35	20	0	10	0	10	0	0	30	15	0	30	10	15	340	15	355
Rivière-Éternité	10	0	10	45	35	0	30	35	0	10	0	10	0	0	0	20	20	10	10	10	250	0	250
Saint-Ambroise	250	10	0	230	215	85	165	100	0	45	25	30	0	30	50	100	0	85	45	60	1535	65	1600
Saint-Charles-de-Bourget	25	0	0	50	60	10	35	0	10	0	0	0	0	0	20	15	15	20	65	0	330	15	345
Saint-David-de-Falardeau	130	20	0	75	140	35	55	55	10	30	30	35	0	15	50	110	25	65	125	35	1030	30	1060
Saint-Fulgence	75	0	0	75	245	40	100	45	20	20	0	55	0	25	40	85	25	55	80	20	1005	25	1030
Saint-Félix-d'Otis	50	10	0	20	60	20	35	10	0	0	0	10	0	0	15	50	15	15	10	35	345	10	355
Saint-Honoré	110	65	15	285	200	85	205	75	0	35	35	70	0	90	125	205	15	120	65	35	1835	55	1890
Sainte-Rose-du-Nord	35	0	0	10	30	0	15	0	0	0	0	15	0	10	20	0	0	0	10	10	185	0	185
Total	**925**	**115**	**45**	**950**	**1300**	**345**	**835**	**485**	**50**	**205**	**90**	**280**	**10**	**200**	**435**	**685**	**165**	**520**	**540**	**290**	**8485**	**270**	**8755**

Tableau 27 – (suite) - Système de classification des industries de l'Amérique de Nord de 1997

A	Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)	K	Services immobiliers et services de location et de location à bail (53)
B	Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz (21)	L	Services professionnels, scientifiques et techniques (54)
C	Services publics (22)	M	Gestion de sociétés et d'entreprises (55)
D	Construction (23)	N	Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement (56)
E	Fabrication (31-33)	O	Services d'enseignement (61)
F	Commerce de gros (41)	P	Soins de santé et assistance sociale (62)
G	Commerce de détail (44-45)	Q	Arts, spectacles et loisirs (71)
H	Transport et entreposage (48-49)	R	Hébergement et services de restauration (72)
I	Industrie de l'information et industrie culturelle (51)	S	Autres services, sauf les administrations publiques (81)
J	Finance et assurances (52)	T	Administrations publiques (91)

D'abord, en 2001, la population active se chiffrait à 8 755 personnes et occupait 47 % de la population totale de la MRC. Selon les secteurs géographiques, le secteur de la Couronne Nord domine nettement puisqu'il comprend 7 035 des 8 755 personnes actives de la MRC, ce qui équivaut à 80 % de celle-ci. Si nous relevons les cinq principaux secteurs d'activité économique, les deux territoires contribuent aux mêmes secteurs d'activité.

Compilés de façon décroissante d'emplois, les cinq principaux secteurs d'activité économique à la MRC sont :

- ✓ La fabrication (classe E, 1 300 emplois);
- ✓ La construction (classe D, 950 emplois);
- ✓ L'agriculture, la foresterie, la chasse et la pêche (classe A, 925 emplois);
- ✓ Le commerce de détail (classe G, 835 emplois);
- ✓ Les soins de santé et assistance sociale (classe P, 685 emplois).

Les cinq types d'industries qui emploient le plus grand nombre de personnes par secteur géographique sont, en ordre décroissant, les domaines suivants :

Pour la Couronne Nord :

- ✓ La fabrication (classe E, 1 045 emplois);
- ✓ La construction (classe D, 815 emplois);
- ✓ L'agriculture, la foresterie, la chasse et la pêche (classe A, 710 emplois);
- ✓ Le commerce de détail (classe G, 670 emplois);
- ✓ Les soins de santé et assistance sociale (classe P, 565 emplois).

Pour le Bas-Saguenay :

- ✓ La fabrication (classe E, 255 emplois);
- ✓ L'agriculture, la foresterie, la chasse et la pêche (classe A, 215 emplois);
- ✓ Le commerce de détail (classe G, 165 emplois);
- ✓ Le transport et l'entreposage (classe H, 160 emplois);
- ✓ La construction (classe D, 135 emplois);
- ✓ L'hébergement et les services de restauration (classe R, 135 emplois).

À l'aide du tableau 28, nous sommes en mesure de mieux constater la diversité économique dans la MRC. D'abord, les données confirment qu'il y a effectivement une diversité industrielle dans la MRC,

notamment parmi les municipalités de la Couronne Nord. Cependant, la diversité ne se trouve pas nécessairement dans les municipalités les plus populeuses. À preuve, des municipalités telles que Larouche ou Saint-Fulgence figurent selon notre compilation parmi les cinq premières, devant Saint-Ambroise. À l'inverse, la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord est celle où l'économie est la moins diversifiée. Néanmoins, selon le système de classification des industries (tableau 27), nous constatons que, dans l'ensemble, la MRC du Fjord-du-Saguenay n'est dépourvue d'aucun secteur industriel.

Tableau 28 - Classement des municipalités de la MRC selon le nombre de secteur d'activités économiques en ordre décroissant en 2001

Rang	Municipalité	Nombre de secteurs d'activités	Population active	Population totale
1	Saint-Honoré	19	1 890	3 835
2	Saint-David-de-Falardeau	19	1 060	2 347
3	Larouche	17	525	1 050
4	Saint-Fulgence	17	1 030	2 003
5	Saint-Ambroise	17	1 600	3 463
6	Bégin	16	400	924
7	L'Anse-Saint-Jean	16	500	1 155
8	Saint-Félix-d'Otis	15	355	790
9	Petit-Saguenay	15	355	849
10	Rivière-Éternité	13	250	553
11	Saint-Charles-de-Bourget	12	345	703
12	Ferland-et-Boilleau	11	260	629
13	Sainte-Rose-du-Nord	9	185	409
	Total	**-**	**8 755**	**18 710**

Source : Statistique canada, 2001, compilation Service de l'aménagement du territoire, MRC du Fjord-du-Saguenay.

3. CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Bien que la MRC démontre globalement une diversité d'activités économiques, il est intéressant d'évaluer la répartition de chacun des trois grands secteurs d'activité économique présents sur le territoire. Cette répartition permet de déterminer et, dans certains cas, de confirmer le rôle que jouent ou que pourraient jouer certaines municipalités ou un secteur géographique au bénéfice de la MRC. Le détail de chacun des secteurs d'activité primaire, secondaire et tertiaire est examiné plus loin.

3.1. Répartition des employeurs et employés par secteur économique

La répartition des emplois par secteur économique comporte certaines nuances lorsqu'ils sont ventilés selon les secteurs géographiques de la MRC. À partir des informations apparaissant au tableau 29, nous remarquons qu'en proportion des emplois, le secteur primaire présente à peu près la même proportion pour chacun des deux secteurs géographiques, soit 25 % pour la Couronne Nord et 21 % pour le Bas-Saguenay. C'est plutôt dans les secteurs secondaire et tertiaire que se situent les plus grandes distinctions. En fait, dans le Bas-Saguenay, le secteur secondaire ne constitue pas la force de ce territoire, où domine largement le secteur tertiaire avec 66 % des emplois occupés.

Tableau 29 - Répartition des emplois par secteur d'activité économique pour la Couronne-Nord et le Bas-Saguenay en 2004

	Secteur Primaire	Pourcentage des emplois du secteur géographique	Secteur Secondaire	Pourcentage des emplois du secteur géographique	Secteur Tertiaire	Pourcentage des emplois du secteur géographique	Total Des emplois
Couronne Nord	974	25	820	21	2105	54	3899
Bas-Saguenay	276	21	175	13	890	66	1341
Total MRC	1250	24	995	19	2995	57	5240

En matière d'importance d'emplois, la lecture du tableau 30 indique que c'est le secteur d'activité tertiaire qui procure la majorité de ceux-ci dans la MRC. Près de six emplois sur dix en dépendent, alors que près de 73 % des employeurs de la MRC œuvrent dans ce secteur. Considéré comme une « MRC-ressource », le secteur primaire revêt une importance significative pour la MRC. En fait, il constitue près du quart des emplois (1 250) et 16 % des entreprises (132). Le secteur secondaire arrive au 3e rang, alors qu'environ deux emplois sur dix proviennent de ce secteur. Il représente 11 % des employeurs sur le territoire de la MRC en 2004 (tableau 30).

Tableau 30 - Répartition des employeurs et des employés selon le secteur économique par municipalité en 2004

Municipalité	Primaire		Secondaire		Tertiaire		Totaux	
	employeurs	employés	employeurs	employés	employeurs	employés	employeurs	employés
Couronne Nord								
Bégin	12	59	4	59	25	85	41	203
Larouche	2	62	5	170	30	222	37	454
Saint-Ambroise	31	231	17	130	109	612	157	973
Saint-Charles-de-Bourget	8	18	2	7	19	67	29	92
Saint-David-de-Falardeau	8	102	6	123	48	315	62	540
Saint-Fulgence	8	33	10	182	42	237	60	452
Saint-Honoré	34	379	24	145	88	474	146	998
Sainte-Rose-du-Nord	1	90	2	4	39	93	42	187
Sous total	104	974	70	820	400	2105	574	3899
Bas Saguenay								
Ferland-et-Boilleau	**12**	**192**	**7**	**79**	**29**	**109**	**48**	**380**
L'Anse-Saint-Jean	**8**	**48**	**6**	**37**	**73**	**379**	**87**	**464**
Petit-Saguenay	**7**	**24**	**2**	**48**	**37**	**185**	**46**	**257**
Rivière-Éternité	**0**	**0**	**0**	**0**	**21**	**90**	**21**	**90**
Saint-Félix-d'Otis	**1**	**12**	**4**	**11**	**29**	**127**	**34**	**150**
Sous total	**28**	**276**	**19**	**175**	**189**	**890**	**236**	**1341**
Total	**132**	**1250**	**89**	**995**	**589**	**2995**	**810**	**5240**
	16%	**24%**	**11%**	**19%**	**73%**	**57%**	**100%**	**100%**

Source : Emploi-Québec, base de données ESO, 2004

De façon plus détaillée, à elles seules, les municipalités de Saint-Honoré (379), de Saint-Ambroise (231) et de Saint-David-de-Falardeau (102) contribuent pour 73 % des emplois du secteur primaire de la Couronne Nord. C'est aussi dans la Couronne Nord que ces emplois sont majoritairement présents dans la MRC (78 %). Au Bas-Saguenay, Ferland-et-Boilleau concentre 192 de ces 276 emplois répertoriés. Dans la MRC, nous remarquons donc une certaine concentration des emplois et des entreprises du secteur primaire.

Le secteur d'activité secondaire procure 995 emplois dans la MRC dans 89 entreprises. Contrairement au secteur primaire, il existe une plus grande répartition des emplois entre les municipalités. Néanmoins, le territoire de la Couronne Nord récolte 82 % de ces emplois et 78 % des entreprises.

Le secteur d'activité tertiaire est toujours celui qui présente le plus d'entreprises ainsi que le plus grand nombre d'emplois au sein des municipalités. Le seul cas d'exception se situe dans la municipalité de Ferland-et-Boilleau, alors que sur le plan des emplois elle est la seule municipalité où le secteur tertiaire est surclassé, et ce, en faveur du secteur primaire. Au Bas-Saguenay, les deux tiers des emplois (66 %) proviennent du secteur tertiaire, contrairement à un peu plus de la moitié dans la Couronne Nord (54 %).

À l'échelle de la région administrative, la MRC contribue pour 3,9 % des emplois et pour 6,7 % des entreprises. Dans la région, le secteur secondaire est le principal fournisseur d'emplois. C'est toutefois le sous-secteur de la fabrication qui domine pour le nombre d'emplois, avec 19 714 emplois. Pour la MRC, les principaux employeurs relèvent plutôt du secteur primaire, alors que, parmi celui-ci, le sous-secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la chasse et de la pêche créait 1 006 emplois en 2004.

3.2. Répartition des entreprises selon le nombre d'employés

Les données compilées au tableau 30 nous indiquent la répartition des entreprises selon le nombre d'employés sur le territoire de la MRC. Même si en 2004 la MRC compte 810 entreprises sur son territoire, la lecture du tableau nous montre que la majorité des entreprises sont de petite taille. En fait, 94,5 % ont moins de 20 employés. Hormis la Mine Niobec localisée dans la municipalité de Saint-Honoré, les quatre plus grands employeurs de la MRC sont associés à l'industrie du bois. Nous pouvons les répartir de la façon suivante :

- ✓ 68 % des entreprises comptent moins de quatre employés;
- ✓ 19 % comptent de 5 à 10 employés;
- ✓ 7,5 % comptent de 11 à 19 employés;
- ✓ 5,5 % comptent 20 employés et plus.

3.3. Caractéristiques des emplois par secteur d'activité économique en 2004

3.3.1. Le secteur primaire

Le secteur primaire représente 16 % des employeurs et 23 % du nombre total d'employés sur le territoire de la MRC. Comme le démontre le tableau 31, la majorité des entreprises que l'on trouve dans ce secteur sont des fermes d'élevage (34 %). Elles génèrent 8 % des emplois. La majorité d'entre elles se consacrent à l'élevage de bovin laitier et à la production laitière ainsi qu'à l'élevage de bovin de boucherie.

Tableau 31 - Répartition des entreprises et des employés selon le type d'entreprise du secteur primaire par municipalité en 2004

Source : Emploi-Québec, base de données ESO, 2004.

Municipalités	Cultures agricoles		Élevage		Foresterie et exploitation forestière		Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie		Extraction minière		Total	
	Yeurs	Yés	Yeurs	Yés	Yeurs	Yés	Yeurs	Yés	Yeurs	Yés	Yeurs	Yés
Couronne Nord												
Bégin	3	21	3	8	6	30	0	0	0	0	12	59
Larouche	0	0	1	2	0	0	1	60	0	0	2	62
Saint-Ambroise	18	205	6	10	3	6	3	8	1	2	31	231
Saint-Charles-de-Bourget	0	0	8	18	0	0	0	0	0	0	8	18
Saint-David-de-Falardeau	0	0	1	1	5	94	0	0	2	7	8	102
Saint-Fulgence	4	26	2	4	2	3	0	0	0	0	8	33
Saint-Honoré	7	70	15	37	7	37	1	3	4	232	34	379
Sainte-Rose-du-Nord	0	0	0	0	1	90	0	0	0	0	1	90
Sous total	32	322	36	80	24	260	5	71	7	241	104	974
Bas Saguenay												
Ferland-et-Boilleau	0	0	1	1	11	191	0	0	0	0	12	192
L'Anse-Saint-Jean	2	2	4	8	0	0	1	35	1	3	8	48
Petit-Saguenay	2	12	4	9	1	3	0	0	0	0	7	24
Rivière-Éternité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Félix-d'Otis	0	0	0	0	1	12	0	0	0	0	1	12
Sous total	4	14	9	18	13	206	1	35	1	3	28	276
Total	36	336	45	98	37	466	6	106	8	244	132	1 250
	27 %	27 %	34 %	8 %	28 %	37 %	5 %	8 %	6 %	20 %	100 %	100 %

Nous retrouvons dans le secteur de la foresterie et de l'exploitation forestière 28 % des entreprises, avec le plus grand nombre d'employés (37 %). Les coopératives forestières sont parmi les entreprises qui génèrent le plus d'emplois, représentant 70 % des employés dans ce domaine. Parmi les coopératives, celle de Ferland-et-Boilleau est celle où l'on comptait en 2004 le plus d'employés (162), suivie de celle de Sainte-Rose-du-Nord (90).

Les cultures agricoles représentent 27 % des entreprises et 27 % des employés du secteur primaire. La majorité des entreprises œuvrent dans la culture de la pomme de terre (56 %) avec 42 % des employés. C'est dans la municipalité de Saint-Ambroise que nous trouvons le plus grand nombre d'entreprises dans ce domaine (14). Plusieurs entreprises cultivent les fleurs, soit 11 %, alors que 8 % d'entre elles pratiquent la culture en pépinières. Nous retrouvons également une bleuetière localisée dans la municipalité de Saint-Honoré qui procure de l'emploi à 53 personnes. Les autres entreprises œuvrent principalement dans la culture céréalière, de légumes et de foin.

L'extraction minière représente 6 % des employeurs de la MRC. Ce domaine équivaut à 19,5 % du nombre d'employés de ce secteur d'activité. Située à Saint-Honoré, la Mine Niobec exploite un important gisement de niobium et procure de l'emploi à 200 travailleurs, ce qui fait d'elle le plus grand employeur de la MRC. Les autres entreprises œuvrent principalement dans l'extraction de calcaire, de grès, de sable et de gravier.

Enfin, les activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie comportent 5 % des employeurs et représentent 9 % des employés dans le secteur primaire. Les entreprises qui génèrent le plus d'emplois dans ce domaine sont Les Forestiers L.M.R. inc. (60) à Larouche ainsi que La Coop Quatre Temps (35) à L'Anse-Saint-Jean.

En somme, 974 (soit 80 %) des 1 250 emplois générés par le secteur primaire sont exercés dans les municipalités de la Couronne Nord. À elles seules, les municipalités de Saint-Honoré et de Saint-Ambroise accaparent 63 % de ces emplois et de ces entreprises. Pour le Bas-Saguenay, 70 % des emplois du secteur primaire sont répartis parmi les 12 entreprises qui y sont localisées. La municipalité de Ferland-et-Boilleau se démarque nettement puisqu'elle détient 70 % des emplois du secteur primaire dénombrés pour ce territoire, soit 192 des 276 emplois. La municipalité de Rivière-Éternité est la seule municipalité de la MRC à n'avoir aucune entreprise donc ni d'emploi dans l'industrie primaire.

3.3.2. Le secteur secondaire

Pour l'ensemble de la MRC, le secteur secondaire représente 11 % des entreprises (89 sur 810) et 19 % des emplois (995 sur 5 240). Le secteur d'activité secondaire se divise en trois sous-secteurs, soit celui de la fabrication, qui comprend la transformation des ressources naturelles, celui de la fabrication des produits de consommation et des produits complexes ainsi que celui de la construction. Le secteur de la fabrication des produits de consommation et des produits complexes ne compte pas d'entreprise dans la MRC. À partir des données du tableau 32, nous constatons que c'est dans le secteur de la construction que nous retrouvons la majorité des entreprises (58 %) du secteur secondaire dans la MRC. Celles-ci

fournissent 28 % des emplois du secteur secondaire. À l'inverse, le secteur de la fabrication, qui dénombre 38 entreprises (42 % du secteur), procure 72 % des emplois du secteur secondaire de la MRC. Les principales entreprises que l'on recense dans le domaine de la construction sont des entrepreneurs spécialisés, des entreprises en construction de bâtiments et des entreprises en travaux de génie civil. Les municipalités de Petit-Saguenay, de Rivière-Éternité et de Sainte-Rose-du-Nord ne comptent aucune entreprise dans le domaine de la construction.

D'ailleurs, lorsque nous examinons la répartition par secteur géographique aussi bien pour le domaine de la construction que pour la fabrication, on dénote une prédominance pour la pratique de ces activités au sein des municipalités de la Couronne Nord. Pour le secteur de la construction, sur 51 entreprises dans ce domaine pour l'ensemble de la MRC, 40 (soit 78 %) sont localisées dans la Couronne Nord. Nous y trouvons également 228 des 277 emplois existant dans ce secteur en 2004, ce qui représente 82 % du total. À elle seule, la municipalité de Saint-Honoré représente 57 % de ces emplois pour ce secteur de la MRC. Au Bas-Saguenay, on ne retrouve aucun emploi dans le domaine de la construction dans les municipalités de Petit-Saguenay et de Rivière-Éternité. Toutefois, la municipalité de L'Anse-Saint-Jean se démarque et détient 55 % de ceux-ci.

Dans le domaine de la fabrication, les deux secteurs géographiques se partagent les emplois et les entrepreneurs dans des proportions équivalant au secteur de la construction. Nous avons, dans la Couronne Nord, 82 % des employés et 79 % des entreprises de la MRC qui y pratiquent leurs activités. Toujours pour la Couronne Nord, 72 % des emplois sont occupés dans les municipalités de Larouche, de Saint-Fulgence et de Saint-David-de-Falardeau. Pour le territoire du Bas-Saguenay, 92 % des emplois sont localisés dans les municipalités de Ferland-et-Boilleau et de Petit-Saguenay. Les municipalités de Saint-Félix-d'Otis et de Rivière-Éternité n'avaient en 2004, aucune entreprise dans le domaine de la fabrication.

Pour l'ensemble de la MRC, le secteur de la fabrication comporte 42 % des entreprises ainsi que 72 % des emplois du secteur secondaire. La majorité des entreprises dans ce domaine œuvrent dans la fabrication de produits du bois (11), d'aliments (5), de meubles et de produits connexes (5) et dans la fabrication de machines (3). Les autres entreprises exercent leurs activités dans la fabrication de produits minéraux non métalliques, de textiles, de vêtements, etc. (tableau 23).

Le secteur de la fabrication est généralement caractérisé par un petit nombre d'entreprises, mais qui sont habituellement génératrices d'un plus grand nombre d'emplois que d'autres secteurs d'activité économique. Au total, la MRC compte 38 entreprises du secteur secondaire, qui génèrent en moyenne 19 emplois chacune. D'ailleurs, à l'exception de Saint-Ambroise, qui comporte dix entreprises de fabrication, les municipalités comptent entre deux et trois entreprises en moyenne. Parmi celles-ci, pour

chaque municipalité, il y a une entreprise majeure sur laquelle semble reposer ce secteur d'activité. En fait, pour sept des treize municipalités de la MRC, soit Bégin, Saint-Ambroise, Larouche, Petit-Saguenay, Ferland-et-Boilleau, Saint-David-de-Falardeau et Saint-Fulgence, la structure économique du secteur secondaire de la fabrication dépend d'une grande entreprise qui procure la majorité des emplois pour ce domaine. Ceci confirme le caractère mono-industriel de ces municipalités, notamment envers la fabrication des produits du bois.

Tableau 32- Répartition des employeurs et des employés qui œuvrent dans le secteur secondaire par municipalité de 2004

Municipalités	Construction		Fabrication		Total	
	Employeurs	Employés	Employeurs	Employés	Employeurs	employés
Couronne Nord						
Bégin	1	10	3	49	**4**	**59**
Larouche	4	20	1	150	**5**	**170**
Saint-Ambroise	7	36	10	94	**17**	**130**
Saint-Charles-de-Bourget	2	7	0	0	**2**	**7**
Saint-David-de-Falardeau	3	11	3	112	**6**	**123**
Saint-Fulgence	5	15	5	167	**10**	**182**
Saint-Honoré	18	129	6	16	**24**	**145**
Sainte-Rose-du-Nord	0	0	2	4	**2**	**4**
Sous total	**40**	**228**	**30**	**592**	**70**	**820**
Bas-Saguenay						
Ferland-et-Boilleau	4	11	3	68	**7**	**79**
L'Anse-Saint-Jean	3	27	3	10	**6**	**37**
Petit-Saguenay	0	0	2	48	**2**	**48**
Rivière-Éternité	0	0	0	0	**0**	**0**
Saint-Félix-d'Otis	4	11	0	0	**4**	**11**
Sous total	**11**	**49**	**8**	**126**	**19**	**175**
Total	**51**	**277**	**38**	**718**	**89**	**995**
	58 %	**28 %**	**42 %**	**72 %**	**100 %**	**100 %**

Source : Emploi-Québec, base de données ESO, 2004.

3.3.3. Le secteur tertiaire

La compilation du tableau 30 nous apprend qu'en 2004, le secteur d'activité tertiaire procurait de l'emploi à 2 995 personnes à partir de 589 entreprises. Pour la MRC, il s'agit du secteur d'activité qui, à la

fois, compte sur le plus grand nombre d'entreprises et qui crée le plus grand nombre d'emplois. Il fournissait à lui seul 73 % des entreprises et 57 % des emplois de la MRC en 2004.

Examinées par secteur géographique, les activités tertiaires représentent 54 % des emplois et 70 % des entreprises qui œuvrent sur le territoire de la Couronne Nord en 2004. Au Bas-Saguenay, le secteur d'activité tertiaire équivaut à 80 % des entreprises et fournit 66 % des emplois.

Les principales entreprises par secteur d'activité sont :

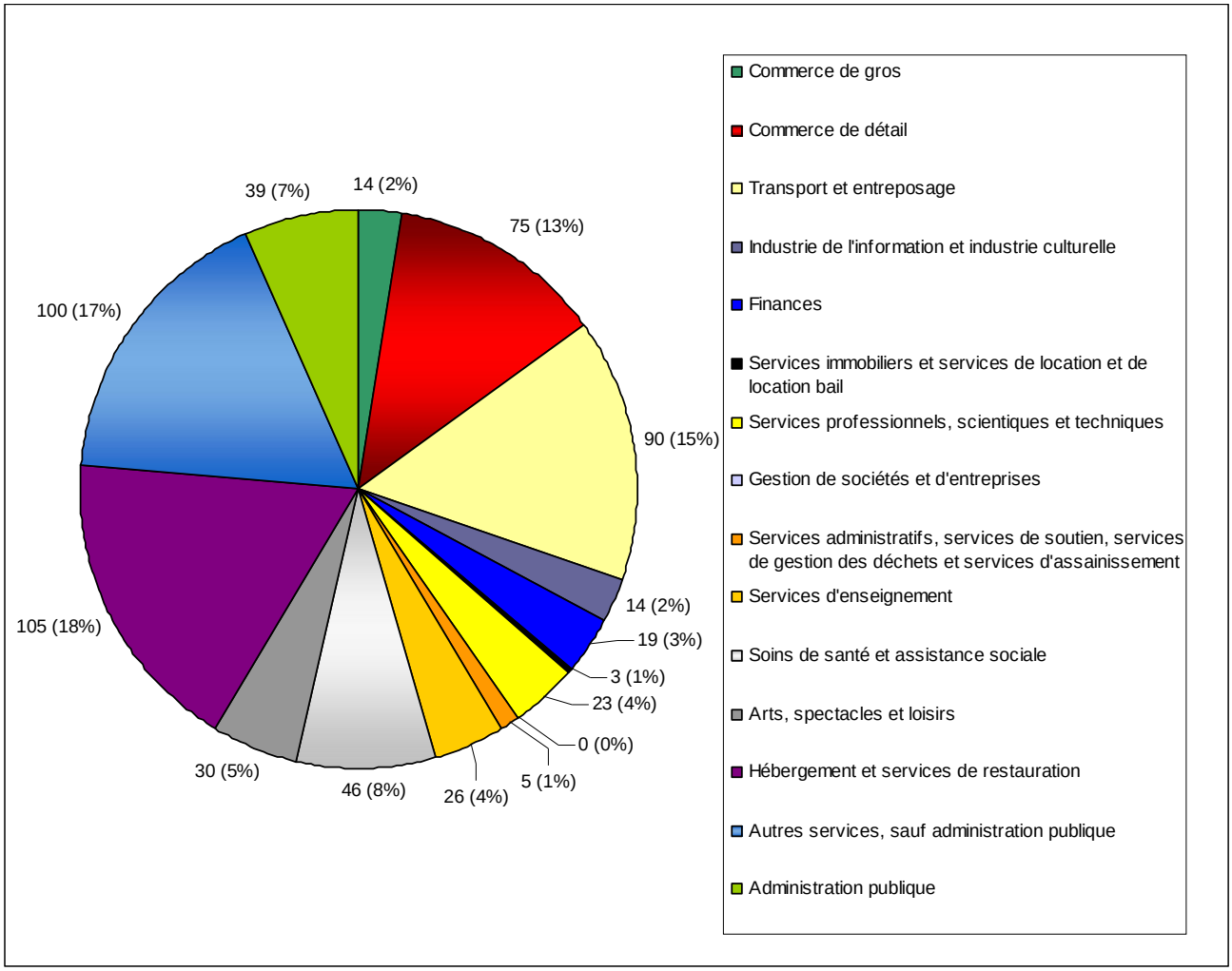
- ✓ L'hébergement et les services de restauration (18 %);
- ✓ Les autres services sauf l'administration publique (17 %);
- ✓ Le transport et l'entreposage (15 %);
- ✓ Le commerce de détail (13 %);
- ✓ Les soins de santé et assistance sociale (8 %).

L'importance de l'ensemble des secteurs d'activité dans ce domaine apparaît au graphique 3. En ce qui concerne la répartition des emplois, ce sont les secteurs d'activité suivants qui dominent :

- ✓ L'hébergement et les services de restauration (18 %);
- ✓ Les commerces de détail (16 %);
- ✓ Le transport et l'entreposage (11 %);
- ✓ Les services d'enseignement (10 %);
- ✓ Les soins de santé et assistance sociale (10 %).

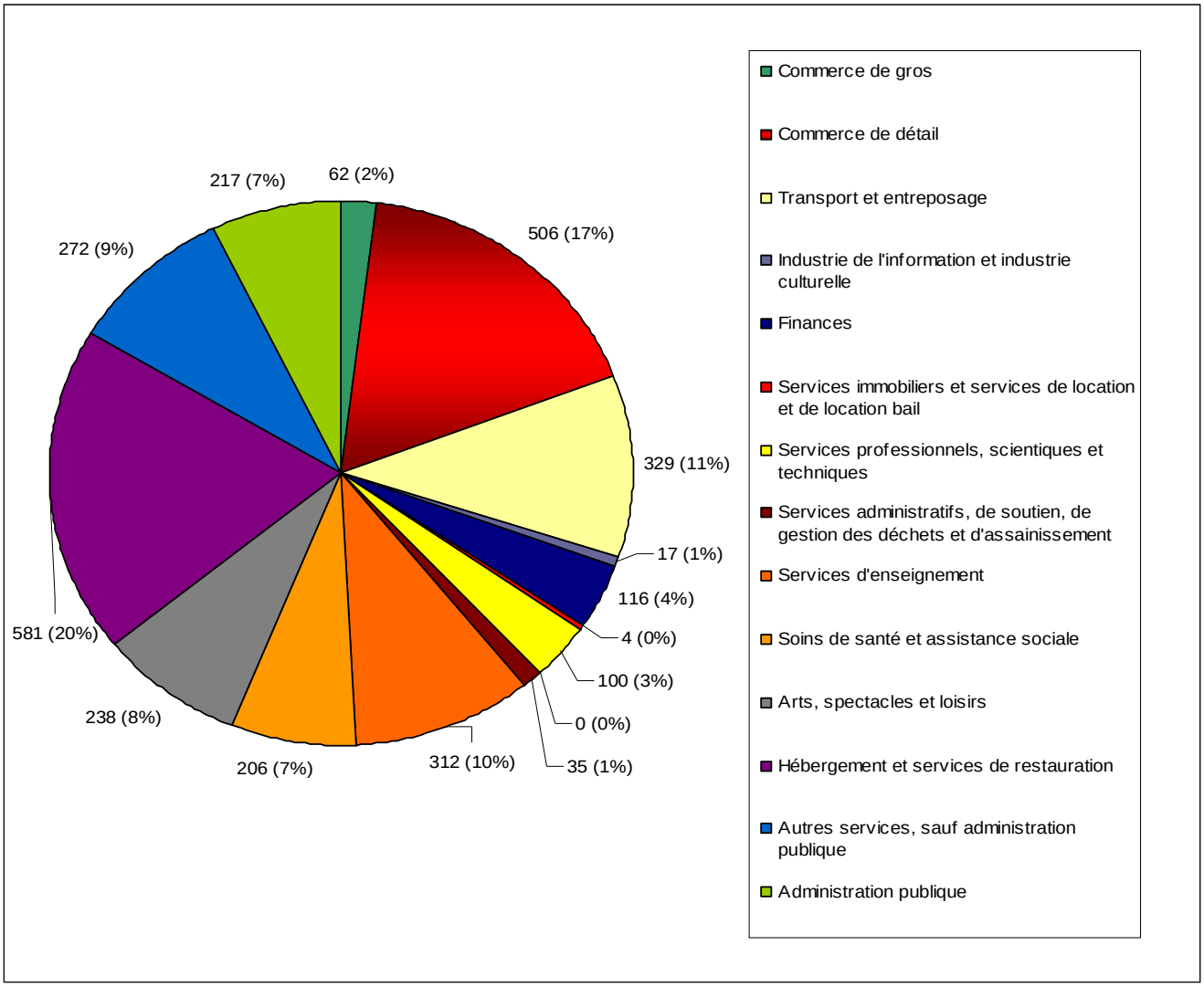
L'importance de l'ensemble de la répartition des emplois figure au graphique 4. Outre l'activité « gestion de sociétés et d'entreprises », tous les secteurs d'activité tertiaire sont présents au sein de la MRC.

Graphique 3- Entreprises dans le secteur tertiaire, MRC du Fjord-du-Saguenay, 2004



Source : Emploi-Québec, base de données ESO, 2004

Graphique 4 - Emplois dans le secteur tertiaire, MRC du Fjord-du-Saguenay, 2004



Source : Emploi-Québec, base de données ESO, 2004

4. CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE

4.1. Une MRC à réorganiser

Pour bien comprendre la situation de la MRC actuelle, il importe de bien saisir la problématique qui prévaut pour cette révision. Pour ce faire, nous devons remonter dans le passé. Avant sa décomposition en 2002, la MRC du Fjord-du-Saguenay regroupait plus de 60 % de la population régionale, dont la majorité était concentrée dans l'agglomération urbaine constituée des villes de Jonquière, de Chicoutimi et de La Baie. L'agglomération concentrait également l'ensemble des services et des établissements commerciaux régionaux, et une forte représentation des bureaux et services gouvernementaux s'y était localisée. À l'époque, la MRC était un centre industriel majeur grâce à la présence d'alumineries et de papetières, qui composaient l'essentiel de la base économique régionale. L'agglomération urbaine de la MRC était la quatrième plus importante au Québec en ce qui avait trait à la population.

En regard de l'organisation spatiale de la MRC, il était déjà reconnu au schéma d'aménagement original que l'agglomération urbaine devait rayonner sur la zone rurale, surtout sur le plan de l'emploi et des services, au point où les municipalités à la périphérie immédiate avaient généralement une vocation de municipalité-dortoir ou de villégiature. Les autres municipalités plus en périphérie devaient davantage leur existence à l'exploitation et à la mise en valeur des ressources naturelles, soit l'industrie forestière, les activités récréatives et le tourisme. En conséquence, les liens d'emploi avec l'agglomération étaient présents mais moins perceptibles, étant dilués dans l'ensemble que constituait la MRC du Fjord-du-Saguenay.

De ces faits, la MRC constate que son évolution spatiale récente a été marquée par l'étalement en milieu rural, qualifié par plusieurs, de « retour à la campagne ». D'ailleurs, le phénomène de transformation des résidences secondaires en résidences principales dans les zones de villégiature des municipalités rurales au pourtour de Ville de Saguenay connaît une progression significative, au point où de nouveaux secteurs se développent. Ces municipalités subissent les conséquences de ce phénomène de débordement, qui se reflète notamment par la sollicitation de services accrus par les citoyens et quelques fois par une pression significative sur le territoire. Cette pression s'exerce aussi sur la zone agricole même si, dans ce cas, les effets furent atténués par l'application de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

À l'instar des régions telles la Gaspésie et l'Abitibi-Témiscamingue, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean est qualifiée de région ressource. À ce titre, son rôle est axé sur la fourniture de matières premières pour l'industrie du bois, sur la production hydroélectrique – majoritairement à des fins privées pour la grande entreprise – et, dans une moindre mesure, sur l'extraction minière. D'ailleurs, historiquement, l'industrie forestière a toujours exploité les ressources de la région et cette dernière y doit son ouverture. Toutefois, cette industrie, qui a longtemps été le moteur économique de la région, connaît actuellement une période extrêmement difficile qui est animée par une remise en question des modes de production, ce qui se répercute sur la population régionale, autant sous l'aspect économique que social.

Le découpage territorial dont a hérité la MRC du Fjord-du-Saguenay en 2002 l'amène à définir une nouvelle organisation de son territoire. Cette division territoriale en trois entités ou secteurs distincts dispersés autour du pôle régional constitué de Ville de Saguenay crée une problématique d'aménagement particulière et à peu près unique au Québec. Géographiquement, outre ses trois TNO, la MRC du Fjord-du-Saguenay est constituée des huit municipalités localisées au nord du Saguenay (incluant Larouche au sud-ouest) qui forment la Couronne Nord et des cinq municipalités du Bas-Saguenay.

Tout au long du portrait dressé précédemment, nous avons pu constater que chaque municipalité qui compose la MRC du Fjord-du-Saguenay fait partie d'un secteur géographique possédant une problématique socioéconomique et d'aménagement du territoire distinctif. C'est donc dans ce contexte particulier que la MRC doit articuler l'organisation de son nouveau territoire. Le texte qui suit précisera les caractéristiques intrinsèques à chacun des secteurs géographiques de la MRC et définira le rôle et la vocation que la MRC compte attribuer pour chacun d'eux. Le concept d'organisation spatiale schématisera ensuite la vision globale retenue par la MRC.

4.2. La Couronne Nord

En 2010, la Couronne Nord totalisait 16 878 habitants. C'est l'équivalent de 80 % de la population de la MRC qui est établie parmi ces huit municipalités (incluant Larouche). Les municipalités de Saint-Fulgence et de Saint-Honoré sont considérées par Statistique Canada comme étant périurbaines à Ville de Saguenay. Cette caractéristique pour notre territoire indique qu'au moins 40 % des résidants de ces municipalités travaillent à Ville de Saguenay.

Par ailleurs, le phénomène de l'étalement urbain constaté sur l'ensemble du territoire québécois s'est traduit à la MRC par la construction de bâtiments résidentiels de faible densité le long des rangs. L'identification et l'ampleur de ce phénomène sont davantage marquées auprès des municipalités de la Couronne Nord, alors que, pour la plupart d'entre elles, le schéma d'aménagement incluant chacun des périmètres urbains n'a pas réussi à contenir ni à maîtriser cet étalement diffus.

Au fil du temps, cette forme de développement, orientée par la structure du réseau routier, provoque des mouvements pendulaires importants vers Ville de Saguenay. Cela est particulièrement le cas pour le territoire de la Couronne Nord. Par exemple, la route 172, qui s'étend de Tadoussac jusqu'au Lac-St-Jean, demeure le seul lien routier majeur du secteur nord et il traverse Ville de Saguenay. Ainsi, cette route ne constitue pas un véritable lien entre les municipalités de la Couronne Nord et, dans ce contexte, elle ne favorise pas facilement une collaboration intermunicipale ni le développement d'activités économiques entre les municipalités. Néanmoins, un réseau de routes collectrices d'axe nord-sud tisse les liens avec les municipalités établies à l'extérieur du tracé de la route 172.

Les activités agricoles occupent une partie importante du territoire et créent nombre d'emplois. Ces activités sont réparties selon un axe est-ouest dans les municipalités de Saint-Charles-de-Bourget, de Saint-Ambroise, de Saint-Honoré et de Saint-Fulgence, où la zone agricole permanente est omniprésente. Le territoire accueille des productions d'aliments tels que le lait, la pomme de terre et le bleuet. Les producteurs écoulent leurs productions aussi bien sur le marché local qu'à l'extérieur de la région. Le bleuet offre pour des municipalités telles que Saint-David-de-Falardeau et Saint-Honoré des potentiels de développement et des perspectives de création d'entreprises et d'emplois intéressantes. L'utilisation des lots intramunicipaux à cette fin ainsi que la recherche et le développement sont parmi les principales actions pour augmenter les superficies et la productivité des bleuetières.

À propos du milieu forestier, qui généralement ceinture la zone agricole permanente, il est particulièrement dominant dans les municipalités de Bégin, de Saint-David-de-Falardeau, de Saint-Fulgence et de Sainte-Rose-du-Nord. Il comprend un ensemble de lots privés mais aussi publics dont la mise en valeur du couvert forestier par la MRC est un exemple de gestion efficace.

La structure industrielle implantée dans la Couronne Nord est principalement associée aux activités forestières et agricoles. Les entreprises sont localisées de façon ponctuelle en bordure des principales voies de circulation ou encore dans des zones industrielles en périmètre urbain ou à proximité. La Couronne Nord mise également sur la présence d'équipements ou d'activités structurantes tels que l'aéroport provincial et la Mine Niobec, localisés tous les deux à Saint-Honoré. Les municipalités de Saint-Ambroise et de Larouche jouissent, quant à elles, d'une localisation et d'infrastructures très favorables au développement industriel.

Pour les aspects culturel et festivalier, la Couronne Nord peut compter sur des évènements populaires tels que Chansons en fête à Saint-Ambroise et Saint-Honoré dans le vent à Saint-Honoré. La municipalité de Larouche dispose d'un centre international d'expositions (CIEL), qui offre quatre expositions d'envergure chaque année.

Le territoire de la Couronne Nord s'inscrit aussi dans un milieu naturel d'importance majeure pour la MRC. Le fjord du Saguenay, le massif des monts Valin ainsi que l'ensemble des municipalités qui ceinturent ces territoires forment un paysage qui offre un potentiel de développement touristique et récréatif quatre saisons qui demeure sous-exploité (villégiature, pêche, motoneige, ski). D'autres éléments naturels tels que les rivières Valin, Shipshaw, des Aulnaies et Saguenay de même que plusieurs lacs offrent des possibilités de développement récréatif intéressantes. Enfin, tout le tronçon de la route 172 compris dans le corridor de la route panoramique localisé entre la municipalité de Saint-Fulgence et la limite est de la MRC offre des percées visuelles magnifiques qu'il importe de préserver.

Dans ce contexte, le développement de la Couronne Nord passe par la dynamisation des vocations principales du territoire, soit l'agriculture, la forêt, la villégiature, le milieu naturel et le tourisme, ainsi que par le développement des activités industrielles.

4.3. Le Bas-Saguenay

Ce territoire localisé au sud-est de la MRC couvre une superficie de 2 007 km^2. Il représente près de 40 % du territoire municipalisé de la MRC. En 2010, il totalisait 4 076 habitants, soit l'équivalent de 20 % de la population de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Ce territoire est accessible par la route nationale 170, qui le traverse selon un axe est-ouest. Il inclut également la section de la route régionale 381 qui relie le Bas-Saguenay à la région de Charlevoix en passant par la municipalité de Ferland-et-Boilleau.

Géographiquement situé en retrait, tout ce territoire, à l'exception de celui de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis, profite beaucoup moins du développement périurbain que les municipalités de la Couronne Nord. Cela a grandement contribué à la dévitalisation de ces milieux au cours des dernières années. Cette dévitalisation, qui s'exprime par une baisse de population de près de 6 % au Bas-Saguenay entre 1991 et 2006, s'est présentée notamment sous forme d'un abandon des territoires agricoles et de suppression de services jugés économiquement non rentables. Le développement économique du Bas-Saguenay dépend encore beaucoup des activités forestières, dont l'industrie vit actuellement une restructuration mondiale qui affecte considérablement le milieu local.

Devant cette situation, plusieurs leaders des milieux politique et économique du Bas-Saguenay se sont orientés vers le développement touristique et une prise en charge des organismes locaux pour la recherche de solutions qui favoriseront la diversité des activités économiques. Favorisé par la présence du fjord, qui constitue un parc national et un parc marin, le Bas-Saguenay doit dorénavant être considéré comme une attraction naturelle incontournable. La rivière Saguenay, malgré qu'elle constitue une frontière naturelle majeure séparant le territoire de la MRC, doit être perçue, dans un contexte de développement touristique, comme étant un lien unificateur entre le Bas-Saguenay, la Couronne Nord et même les régions de la Côte-Nord et de Charlevoix. La villégiature et le développement d'activités complémentaires telles que le ski alpin au mont Édouard, la motoneige, la pêche blanche ainsi que la pêche au saumon font partie des éléments à mettre en valeur. Sur le plan culturel, l'exposition des crèches à la municipalité de Rivière-Éternité, le site de la Nouvelle-France dans la municipalité de Saint-Félix-d'Otis et l'attrait des paysages qui devient un évènement lors du symposium Village en couleurs tenu chaque automne dans les municipalités de L'Anse-Saint-Jean et de Petit-Saguenay font en sorte que l'industrie touristique y est bien enracinée.

L'hébergement touristique, la restauration et la récréation sont aujourd'hui les activités dominantes au Bas-Saguenay. Ils sont menés par le développement intensif du Centre touristique du Mont-Édouard. À ce propos, il importe également de souligner un projet de construction d'hôtel sur le territoire de la municipalité de Rivière-Éternité. Ce projet, qualifié de majeur et pressenti depuis plusieurs années, devrait se réaliser en périphérie du Parc national du Saguenay. La probabilité qu'il se concrétise serait, semble-t-il, grandement augmentée par la construction d'un chemin d'accès à la statue du cap Trinité et

par la continuité de la route panoramique projetée qui donnerait accès plus rapidement au bassin touristique de la région de Charlevoix.

La protection et la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel et la préservation du cachet particulier de l'ensemble des municipalités comme paysage typique du Québec représentent un enjeu de taille. L'Anse-Saint-Jean et Petit-Saguenay se démarquent, ayant déjà été reconnues parmi les plus beaux villages québécois pour la beauté des paysages qui a su être préservée, l'histoire, la mise en valeur du patrimoine architectural et l'équilibre entre le tourisme et la vie locale. Aussi, parallèlement au développement touristique, les municipalités du Bas-Saguenay ont toujours été soucieuses de leurs activités culturelles, dont le succès ne cesse de croître.

4.4. Les territoires non organisés

Les territoires non organisés (TNO) représentent une superficie de 39 500 km^2 et constituent 92 % du territoire de la MRC. C'est grâce à ces TNO que la MRC peut se qualifier d'être la troisième plus grande en superficie après celle de la Minganie et de Caniapiscau. Avec ses 4 000 droits d'occupation émis très majoritairement sous forme de baux de villégiature privée par le gouvernement du Québec, la MRC peut se vanter de détenir la plus importante distribution de villégiature en territoire public au Québec. Ces baux de villégiature sont, sans conteste, une richesse méconnue de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Toutefois, l'éloignement et l'accessibilité, quelques fois ardue, peuvent en décourager plusieurs, et ce, même en période estivale. Néanmoins, nous notons depuis quelques années la présence d'une population qui y habite en permanence bien qu'en nombre très limité (15 résidants en 2010).

Les TNO se subdivisent en trois secteurs, soit le TNO Mont-Valin au nord, de loin le plus grand des trois, suivi du TNO Lac-Ministuk au sud-ouest et du TNO Lalemant au sud-est. Ces territoires sont administrés par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) par l'intermédiaire du Plan d'affectation du territoire public (PATP). Ce ministère a récemment élaboré une planification axée sur le volet récréotouristique pour l'ensemble du territoire public de la région, qu'il appelle Plan régional de développement du territoire public. La MRC tiendra compte de ces planifications dans son mandat d'aménagement de ses vastes territoires publics. L'utilisation de ces territoires à des fins de prélèvements de la matière ligneuse, d'exploitation des ressources fauniques, d'activités récréatives, de villégiature et de conservation constitue aujourd'hui les principales activités qui y sont pratiquées.

Ces TNO étaient autrefois dédiés presque exclusivement à l'exploitation forestière. L'exploitation toujours soutenue de la forêt a toutefois entraîné des conséquences sur la pérennité de la matière ligneuse et sur l'environnement, de sorte que des traces demeurent encore visibles sur le paysage forestier. La progression de l'exploitation forestière sur ces territoires fait qu'aujourd'hui les parterres de coupe sont davantage éloignés des sites de transformation. Cette situation oblige le développement d'un réseau de chemin forestier s'étendant vers le nord, atteignant maintenant la limite du lac Manouane. Véritable toile de plusieurs milliers de kilomètres de chemin, ce réseau se crée selon le besoin de l'industrie forestière. Il n'est pas planifié pour une utilisation polyvalente du territoire. Dès l'exploitation forestière achevée, plusieurs chemins, ponts et ponceaux sont alors abandonnés, rendant difficile toute autre utilisation du territoire. À cet égard, la MRC est souvent l'interlocuteur visé par le milieu pour prendre en charge l'entretien de ce vaste réseau de chemins forestiers.

Centrée sur la production forestière, l'exploitation des TNO doit dorénavant permettre, dans une notion de développement durable, une utilisation polyvalente du territoire. La MRC doit maintenant s'impliquer dans les activités liées à la production forestière, au tourisme, à la récréation extensive, à la chasse et à la pêche, à la production énergétique, à l'activité minière et extractive de même qu'à la protection des territoires offrant un intérêt particulier, et s'assurer qu'elles puissent se pratiquer de façon harmonieuse, compte tenu des particularités et des potentiels du milieu.

Ce territoire grandiose renferme plus de 8 000 lacs, 788 rivières et plusieurs sites fauniques et floristiques ainsi que plusieurs territoires d'intérêt qui, dans certains cas, attendent l'occasion d'une mise en valeur ou l'objet d'une protection. Une centaine de sites fauniques sont identifiés dans le PATP et jouissent d'une certaine protection. Quelques territoires uniques sont constitués en réserves écologiques, soit les réserves écologiques Victor-A.-Huard et G.-Oscar-Villeneuve. Le TNO Mont-Valin contient également la majeure partie du Parc national des Monts-Valin, dont la création remonte au 19 septembre 1996. La MRC pourrait éventuellement faire l'objet d'autres sites ou territoires d'intérêt, comme elle l'a été récemment par la reconnaissance d'écosystèmes forestiers exceptionnels près de la rivière Sainte-Marguerite et du site protégé par la Fondation de la faune du Québec aux battures de Saint-Fulgence ou encore par l'identification d'aires protégées. En plus d'être encouragée par la MRC lorsque les conditions s'y prêtent, cette inscription contribuerait à l'objectif du gouvernement du Québec, qui souhaite accorder un statut d'aires protégées à 8 % du territoire québécois.

L'activité récréative dans les TNO s'appuie sur la présence en tout ou en partie de 9 zecs et de 27 pourvoiries avec droits exclusifs ou non qui couvrent une superficie de 6 352 km^2. Ces territoires, créateur d'emplois généralement saisonniers, permettent à des milliers d'utilisateurs, adeptes de chasse et de pêche et de diverses activités récréatives, de pratiquer leurs activités dans un milieu dont la reconnaissance dépasse les limites québécoises. À ce titre, le TNO Mont-Valin est reconnu comme paradis de la motoneige et de l'omble de fontaine.

La villégiature à des fins privées est omniprésente jusqu'au secteur Chute-des-Passes. Si l'on se fie à la très grande popularité des terrains mis en disponibilité lors des tirages au sort par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, la demande pour acquérir un droit foncier ne semble pas diminuer. Les trois TNO accueillent plus de 4 000 baux de villégiature et procurent à la MRC une richesse foncière enviable. Toutefois, l'occupation du territoire à une fin de villégiature crée des répercussions sur les écosystèmes aquatiques et forestiers. C'est pourquoi la MRC effectue une vérification constante de la conformité des activités et des usages avec ses règlements d'urbanisme et s'assure du respect des normes portant sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

Grâce à l'ensemble de l'offre récréative quatre saisons qu'il permet et à sa localisation « nordique », le TNO Mont-Valin profite d'un enneigement avantageux comparé à d'autres régions. Aussi, la MRC encourage d'abord pour ce territoire le développement d'une destination internationale d'activités nordiques dans l'axe des monts Valin et du fjord du Saguenay. Éventuellement, la MRC souhaite la création d'un axe récréotouristique entre les monts Valin et les monts Otish.

Quelques entreprises minières détiennent des titres communément appelés « claims ». Les activités minières demeurent au stade d'exploration dans certaines parties du TNO Mont-Valin, essentiellement près des monts Otish, des Montagnes Blanches et de Chute-des-Passes. Les minéraux d'intérêt seraient le nickel, le cuivre, l'uranium, le diamant et l'anorthosite. Depuis peu, un gisement de phosphore et de titane fait l'objet d'un intérêt marqué dans le secteur du lac à Paul, à Chute-des-Passes. Les activités d'exploitation concernent aussi les nombreux sites de gravières et de sablières, parsemées généralement sur le territoire selon les besoins de la voirie forestière.

Les TNO font également l'objet d'utilisation pour des buts énergétiques. Ils comportent 102 barrages et digues dont 24 servent à la production d'électricité. D'ailleurs, la MRC compte, dans ses TNO, trois centrales hydroélectriques dont la dernière, Péribonka IV, appartient à Hydro-Québec. D'une capacité de 385 MW, cette centrale a amorcé la production d'énergie en 2008. Les deux autres centrales sont Onatchiway, qui appartient à AbitibiBowater, et Passes-Dangereuses, propriété de la Compagnie Rio Tinto Alcan. Le territoire est également traversé par quatre lignes de transport d'énergie à haute tension, dont celles provenant de la Côte-Nord en direction de Québec. Au printemps 2008, un projet de production d'énergie provenant d'éoliennes a été retenu par Hydro-Québec. Le projet sera réalisé sur le TNO Lac-Ministuk dans la MRC du Fjord-du-Saguenay ainsi que sur une partie du territoire de la MRC Charlevoix. Au-delà des développements hydroélectriques dont il a fait l'objet, le potentiel énergétique de ces territoires demeure méconnu, notamment en regard d'autres sources énergétiques dont l'énergie solaire, la biomasse, les hydroliennes et autres.

4.5. Concept d'organisation spatiale et de développement

Le concept d'organisation spatiale retenu par la MRC favorise la mise en valeur du territoire à des fins récréotouristiques, industrielles, agricoles et urbaines et détermine les pôles de développement. Il synthétise les liens avec les orientations et les objectifs d'aménagement ainsi qu'avec la vision stratégique d'aménagement et de développement dont s'est dotée la MRC en 2006. Il se propose également d'être le reflet d'une organisation territoriale établie à partir des vocations définies précédemment pour chacun des secteurs géographiques et doit être rassembleur d'une MRC au territoire éclaté. Les élus de la MRC et des municipalités locales devront se concerter afin que leurs décisions et les outils d'aménagement mis à leur disposition contribuent à la réalisation des avenues de développement préconisées pour chacune des municipalités. La carte 14 traduit le concept privilégié par la MRC du Fjord-du-Saguenay.

4.6. La reconnaissance de nouveaux pôles

La MRC doit se définir à partir de pôles de développement qui, généralement, concentrent ou sont susceptibles de concentrer des équipements ou des activités structurantes pour la MRC et les municipalités visées. Les pôles seront appelés à jouer un rôle d'attraction pour les activités qu'ils préconisent. Le schéma d'aménagement original n'accordait aucun rôle particulier ni aucune vocation précise aux municipalités rurales qui composent aujourd'hui la MRC du Fjord-du-Saguenay. En conséquence, la MRC est convaincue que chaque municipalité peut contribuer à l'atteinte des objectifs

d'aménagement et de développement qu'elle se fixe. La reconnaissance de pôles, d'échelle et de nature variables, favorisera une meilleure structuration de l'ensemble du territoire et contribuera assurément à un meilleur développement des forces de l'organisation et des atouts du territoire.

4.6.1. Pôle local de services

La présence de commerces et de services de base représente un élément essentiel à la qualité de vie et au maintien de chaque collectivité. En ce sens sont considérés « pôle local de services » tous les noyaux villageois devant assurer cette autonomie minimale afin de répondre au besoin quotidien de la population.

Carte 14 — Concept d'organisation spatiale et de développement

4.6.2. Pôle de services

Comparativement à un pôle local de services, un pôle de services propose un degré supérieur de desserte en commerces et en services. Un pôle de services proposera alors des équipements, des infrastructures ou des services du domaine de la santé, de l'éducation et des services professionnels. Les activités commerciales s'étendront dans des domaines plus vastes. Ils desservent la population de tout un secteur géographique et une population plus nombreuse.

4.6.3. Pôle industriel

Le portrait de la MRC démontre que les municipalités de Larouche, de Saint-Ambroise et de Saint-Honoré ont développé une vocation industrielle basée sur l'offre d'espaces jouissant d'avantages comparatifs que nous ne retrouvons nulle part ailleurs sur le territoire. Dans le but de positionner la MRC dans ce domaine au sein de la région, il est important de reconnaître ces pôles et de les soutenir pour l'implantation d'entreprises à plus grand gabarit ou à caractère plus contraignant.

4.6.4. Pôle touristique du fjord

Malgré la création récente de la Route du Fjord et de la Vallée de la biodiversité, le développement nautique de la rivière Saguenay et la mise sur pied de villages-relais, le souhait de la MRC de créer une destination d'activités nordiques nécessite la reconnaissance de lieux susceptibles de structurer la base du développement touristique de la MRC pour chacun des secteurs géographiques. La création de pôles touristiques de part et d'autre du fjord favorisera le développement touristique et récréatif par la mise en place dans ces milieux d'équipements ou de services structurants pour la MRC.

4.6.5. Pôle d'activités récréotouristiques

La MRC bénéficie de deux équipements récréotouristiques majeurs et structurants sur son territoire, soit le Centre de ski Le Valinouët et le Centre de ski Mont-Édouard. Initialement axés sur le ski, les centres ont graduellement diversifié leurs fonctions pour devenir des centres d'activités récréatives axées principalement sur la saison hivernale, mais où l'activité quatre saisons demeure possible et souhaitable. Leur positionnement sur le territoire à même les axes de développement visés par la MRC favorisera la consolidation des activités dans ces territoires et produira un rayonnement économique aux secteurs environnants.

4.6.6. Pôle culturel

La municipalité de Larouche s'applique depuis plusieurs années au développement d'un rayonnement culturel régional. Pour ce faire, elle développe un produit unique autour des arts et de la culture et tient fréquemment des expositions et des évènements culturels grâce au Centre international d'exposition de Larouche (CIEL).

4.7. Rôles et vocations des secteurs géographiques

Le portrait de la MRC du Fjord-du-Saguenay nous a démontré que chacun des secteurs géographiques offre des particularités spécifiques, généralement des forces dont doit tenir compte la MRC dans la révision du schéma d'aménagement. Cette mise en valeur des spécificités de chacun des secteurs passe par la reconnaissance des rôles et des vocations attribuables pour chacun d'eux.

4.7.1. La Couronne Nord

La vitalité de l'ensemble des activités agricoles, industrielles, commerciales, de service et récréatives doit permettre aux municipalités de la Couronne Nord de se démarquer et de se diversifier. Le milieu agricole compte sur un territoire qui représente le tiers du territoire municipal pour la pratique de ses activités qui se trouvent en milieu agricole dynamique. L'apport du milieu industriel sera meilleur advenant la mise en place d'espaces et d'infrastructures qui réuniront les conditions favorables au besoin des entreprises. Le développement des commerces et des services devrait tendre vers une plus grande autonomie des municipalités dans l'offre à leurs citoyens.

Pour sa part, le développement récréatif et touristique de ce secteur, notamment pour les municipalités ceinturant le massif des Monts-Valin, est associé de près au développement d'une destination internationale des activités nordiques gravitant autour du pôle du Centre de ski Le Valinouët et d'un futur pôle d'accueil touristique à Saint-Fulgence. Aussi, le développement de la Route de la biodiversité comme composante de la Route du fjord ajoute au développement récréatif et touristique du secteur.

La vocation de la Couronne Nord est de devenir un milieu de vie attrayant et économiquement diversifié, étant reconnu pour la pluralité du développement qu'il permet en lien avec les caractéristiques de chacun des pôles.

4.7.2. Le Bas-Saguenay

Le Bas-Saguenay est un milieu rural riche en histoire et constitué d'un patrimoine bâti traditionnel qui s'insère dans un paysage spectaculaire. Le déclin de l'industrie forestière qui touche ce territoire affecte grandement le milieu local, au point où des pertes d'emplois importantes ont eu lieu depuis quelques années. La prise en main du développement par la population et le souci de développer une image touristique de marque, notamment par la reconnaissance de la Route du fjord, apparaissent comme la pierre angulaire du dynamisme de ce secteur. Le virage touristique de ce territoire se confirme par l'ensemble du développement récréotouristique réalisé autour du Centre de ski Mont-Édouard dans la municipalité de L'Anse-Saint-Jean, au Village-Vacances Petit-Saguenay à Petit-Saguenay et au Site de la Nouvelle-France à Saint-Félix-d'Otis. Un projet touristique d'envergure est actuellement attendu dans la municipalité de Rivière-Éternité, qui viendrait accroître la tendance du secteur dans cette avenue.

La vocation du Bas-Saguenay est de devenir un milieu de vie où la qualité du paysage et le développement économique et touristique coexistent.

4.7.3. Les territoires non organisés

Traditionnellement, la vocation des territoires non organisés (TNO) était articulée autour de l'exploitation des ressources naturelles. Même si l'industrie forestière exploite ce territoire depuis des décennies, la population régionale s'est approprié graduellement ce territoire pour la pratique d'activités récréatives et pour la villégiature. Depuis les dernières années, plusieurs organismes ont réalisé des planifications sectorielles (zecs, SÉPAQ, ministères, Aménagement des monts Valin) sans nécessairement intégrer le souci d'harmonisation à une échelle plus vaste. Dans cette optique, la MRC doit jouer un rôle de leader dans la maîtrise du développement de ce territoire, de son exploitation et de sa gestion. D'ailleurs, la MRC du Fjord-du-Saguenay revendique depuis plusieurs années la gestion des baux de villégiature sur le territoire public et, par conséquent, elle pourrait devenir d'ici là une instance d'expérimentation au Québec visant l'appropriation de ces territoires par le milieu. Innovatrice dans la gestion de ses TNO, la MRC du Fjord-du-Saguenay s'est récemment dotée d'un plan de développement stratégique pour ces territoires. Il s'agit d'un outil d'aménagement supplémentaire dont l'application permettra à la MRC de jouer un rôle clé dans la mise en valeur et dans la gestion de ses territoires aux multiples ressources.

La vocation des territoires non organisés s'oriente dorénavant vers la mise en valeur du potentiel récréotouristique, forestier, énergétique et environnemental dans la perspective d'un partage harmonieux du territoire entre les différents utilisateurs.

5. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

En vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, un schéma d'aménagement et de développement doit déterminer les grandes orientations de l'aménagement du territoire. Les grandes orientations d'aménagement ainsi que les objectifs qui en découlent sont le reflet de différents aspects de l'aménagement du territoire qui préoccupent la MRC et pour lesquels elle compte intervenir. Il peut s'agir dans ce cas de vocations à attribuer au territoire, de son organisation ou de sa structuration. Ces grandes orientations sont aussi la réponse aux problématiques particulières de la MRC qui ont été exprimées dans le portrait présenté à la section précédente ainsi que dans le concept d'organisation spatiale. Les orientations retenues pour chacun des thèmes sont également en lien avec la vision stratégique de la MRC et avec les enjeux précisés dans le document portant sur les objets de la révision effectuée en 2006 pour tenir compte du territoire de la nouvelle MRC du Ford-du-Saguenay.

Des objectifs accompagnent également chacune des grandes orientations. Ils viennent préciser la portée des grandes orientations et facilitent leur mise en œuvre. Ils sont aussi utilisés lors de l'examen de la conformité des plans et des règlements d'urbanisme locaux lorsque ces outils d'aménagement seront mis en lien avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC. Les grandes orientations d'aménagement ainsi que les objectifs traduiront donc concrètement les intentions de la MRC du Fjord-du-Saguenay en ce qui a trait à l'aménagement du territoire.

Les grandes orientations dont se dote la MRC portent sur les dix grands thèmes suivants :

- ✓ Le développement concerté et l'autonomie municipale;
- ✓ Le territoire urbanisé;
- ✓ Le territoire agricole;
- ✓ La grande industrie;
- ✓ Le territoire forestier;
- ✓ Le tourisme et la récréation;
- ✓ La villégiature ;
- ✓ L'environnement et le milieu naturel;

- ✓ Les transports et les communications.
- ✓ Le patrimoine et la culture;

5.1. L'assujettissement des grandes orientations aux objectifs généraux

Les grandes orientations d'aménagement du territoire sont associées à cinq objectifs généraux qui chapeautent l'ensemble des orientations et des objectifs définis pour chacun des dix thèmes énumérés précédemment. Ce sont :

- ✓ L'amélioration de la qualité de vie de la population, qui passe notamment par la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel et par la préservation de l'environnement;
- ✓ L'utilisation rationnelle de l'espace, qui s'exprime par la consolidation des fonctions en raison du potentiel du territoire;
- ✓ L'amélioration des services à la population, qui nécessite que l'ensemble de la population de la MRC soit desservi adéquatement en équipements, en infrastructures et en services;
- ✓ Le développement durable et l'utilisation intelligente des ressources naturelles;
- ✓ La mise à profit de la localisation stratégique de la MRC, qui, par sa situation géographique et des accès au territoire, peut bénéficier d'avantages indéniables, notamment en tant que porte d'entrée principale du Grand Nord québécois.

5.2. Le développement concerté et l'autonomie municipale

Pour faire face aux défis que compte affronter la MRC au cours des prochaines années, notamment en matière de décentralisation gouvernementale, d'augmentation des responsabilités, de diminution anticipée des revenus municipaux et de changement dans la structure de la population, il est primordial qu'elle mette en place les conditions propices au développement économique, social et culturel de son territoire et de sa population.

Nous avons démontré dans les sections précédentes que chaque secteur géographique et que chacune des municipalités possède un caractère qui leur est propre, une force distinctive qui, réunie dans l'ensemble que constitue la MRC du Fjord-du-Saguenay, représente un avantage distinctif. En ce sens, cela fait de la MRC du Fjord-du-Saguenay un lieu privilégié de concertation entre les municipalités. Le rôle de la MRC du Fjord-du-Saguenay devient encore plus significatif dans le contexte où elle occupe un vaste territoire et que ce territoire est fragmenté en deux entités géographiques formées autour d'une

autre ville au statut de MRC. Ce rôle permettra de conserver l'unicité et la cohérence des actions ainsi que le partenariat entre les différentes parties du territoire. Aussi, le développement concerté que compte établir la MRC dans son schéma d'aménagement passe par les axes d'interventions suivantes :

- ✓ L'action concertée afin de favoriser la synergie et la complémentarité entre les territoires;
- ✓ Le partenariat, qui se définit par le déploiement d'actions faisant appel à tous les partenaires;
- ✓ La communication, qui passe par le renforcement des liens de confiance entre les municipalités;
- ✓ L'autonomie de la MRC afin d'améliorer la viabilité des communautés.

5.2.1. Orientation 1

Faire de la MRC du Fjord-du-Saguenay l'endroit privilégié de concertation entre les municipalités et ses partenaires.

Objectifs :

- ✓ Promouvoir les échanges entre la MRC, les municipalités, le milieu et ses partenaires;
- ✓ Reconnaître les forces distinctives et la complémentarité de chaque territoire que sont la Couronne Nord, le Bas-Saguenay et les territoires non organisés.

5.2.2. Orientation 2

Accroître l'autonomie municipale.

Objectifs :

- ✓ Renforcer les capacités d'action des collectivités rurales;
- ✓ Améliorer la vitalité socioéconomique des collectivités.

5.3. Le territoire urbanisé

Le territoire urbanisé correspond d'abord au périmètre d'urbanisation des municipalités. Ce milieu regroupe habituellement la majeure partie de la population d'une municipalité ainsi que les équipements, les services à la population et les activités commerciales, industrielles, et institutionnelles.

Le schéma d'aménagement de 1989 identifiait des aires urbaines pour lesquelles la MRC visait une consolidation dans un souci de rentabilisation des équipements, des infrastructures et de l'espace. Toutefois, l'analyse des permis de construction émis pour les nouvelles résidences unifamiliales entre 1995 et 2008 nous démontre que plusieurs de ces aires ont eu de la difficulté à attirer la population

désirant s'établir au sein des noyaux urbains des municipalités. En moyenne, sur le territoire de la MRC, seulement le tiers des nouvelles occupations résidentielles s'est localisé dans un périmètre urbain. Très souvent, les nouvelles constructions résidentielles se sont implantées sur des emplacements plus vastes, le long des rangs, en milieu agricole ou agroforestier. Le développement urbain qui a été constaté au sein des municipalités de la MRC depuis 1989 confirme l'expansion de la fonction résidentielle hors des périmètres urbains. Ce phénomène risque éventuellement de causer des problèmes de cohabitation, de rentabilisation et de desserte en services.

Néanmoins, la majorité des périmètres urbains regroupent l'ensemble des commerces et des services offerts dans la municipalité. Ceux-ci sont généralement répartis de façon linéaire en bordure de la rue principale. Les activités industrielles demeurent possibles dans ces périmètres, bien que quelques fois elles soient orientées ailleurs, dans des espaces prévus à cette fin. Certaines municipalités dont cette vocation n'est pas privilégiée ne disposent pas d'espaces ou de zones industrielles planifiées. Quelques territoires urbains tels que ceux de Saint-Honoré et de Saint-Ambroise pour la Couronne Nord et de L'Anse-Saint-Jean au Bas-Saguenay se distinguent par leur importance au sein de la MRC autant par leur plus grande superficie que pour la plus grande diversité des fonctions urbaines qu'ils présentent. La limite de chacun des périmètres urbains ainsi que leur description et leurs caractéristiques sont traitées pour chacune des municipalités à la section Périmètres d'urbanisation. L'ensemble des grandes orientations ci-dessous s'applique aux affectations urbaines (périmètres urbains).

Par ailleurs, la MRC identifie des affectations ubaines secondaires pour quelques parties de son territoire et qui n'ont pas un statut de périmètre urbain. Pour le territoire urbanisé, seul l'orientation 1 définis ci-dessous s'applique à leurs égards.

5.3.1. Orientation 3

Encourager l'occupation du territoire urbain comme milieu de vie.

Objectifs :

- ✓ Diversifier l'offre en espaces résidentiels en offrant dans certains secteurs des terrains de plus grande superficie;
- ✓ Développer des secteurs permettant de nouvelles formes d'habitation et pouvant convenir aux besoins de différentes clientèles;
- ✓ Consolider le territoire urbain par l'occupation des espaces vacants du milieu bâti.

5.3.2. Orientation 4

Stimuler la vitalité et l'attraction des cœurs de village.

Objectifs :

- ✓ Maintenir et développer les services de base tels que les écoles, les garderies, les services de santé et les résidences pour personnes âgées;
- ✓ Améliorer l'offre et la qualité des équipements culturels et de loisir;
- ✓ Maintenir et améliorer la qualité du cadre bâti;
- ✓ Mettre en valeur le caractère historique et patrimonial des bâtiments, des sites et des monuments d'intérêt;
- ✓ Réaliser des aménagements urbains soignés;
- ✓ Améliorer les aménagements aux entrées des municipalités et l'image de la rue principale.

5.3.3. Orientation 5

Promouvoir le développement des activités commerciales et industrielles.

Objectifs :

- ✓ Aménager des espaces susceptibles de satisfaire aux besoins des entreprises;
- ✓ Concentrer le développement en vue de favoriser la synergie entre les entreprises;
- ✓ Susciter le partenariat avec les organismes d'aide aux entreprises;
- ✓ Développer la culture entrepreneuriale.

5.4. Le territoire agricole

La MRC reconnaît l'importance de son territoire agricole. L'apport de ce milieu au développement de la MRC a toujours été significatif. Malgré que la pratique de l'agriculture ait évolué au cours des dernières années, le territoire comprend en 2008 un total de 122 entreprises agricoles qui contribuent au développement de la MRC. Parmi celles-ci, 105, soit 86 % d'entre elles, sont localisées dans la Couronne Nord, alors que 17, soit 14 %, sont établies parmi les municipalités du Bas-Saguenay[12]. En 2010, la MRC dénombrait 134 entreprises agricoles enregistrées.

[12] MAPAQ, *Statistiques sur l'agriculture et l'utilisation des terres agricoles au Saguenay–Lac Saint-Jean – MRC du Fjord-du-Saguenay*, 2008.

Le territoire agricole correspond à la zone agricole permanente des territoires municipalisés et comprend des terres privées et des terres publiques intramunicipales (TPI). Le territoire agricole est réparti inégalement dans onze des treize municipalités de la MRC. Les activités agricoles qui s'y pratiquent occupent un espace plus important dans la Couronne Nord, ce qui correspond aussi au territoire offrant le meilleur potentiel des sols dans la MRC. Au total, la zone agricole permanente sur le territoire de la MRC couvre 60 029 ha. Pour sa part, la zone agricole permanente comprise en TPI couvre 2 864 ha et se retrouve uniquement dans les municipalités de Saint-David-de-Falardeau, de Saint-Honoré, de Saint-Ambroise, de Bégin et de Saint-Charles-de-Bourget. Dans son ensemble, les principales activités économiques existantes sont liées à l'agriculture et à la foresterie. Sauf pour les cas d'exception prévus à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la pratique de toute activité autre qu'agricole sur ce territoire doit faire l'objet d'une autorisation par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Les caractéristiques du territoire de la MRC font toutefois que le milieu agricole de la Couronne Nord est fort différent de celui du Bas-Saguenay, et les activités aussi bien que les productions agricoles sont influencées par ces particularités. Ainsi, quelques municipalités telles que Saint-Honoré, Saint-Ambroise, Saint-Fulgence et Saint-Charles-de-Bourget, dont le territoire agricole est utilisé de façon dynamique et où les entreprises agricoles sont plus nombreuses, vont générer une économie plus florissante et plus stable. Souvent, les entreprises bénéficieront d'activités économiques complémentaires axées sur l'agrotourisme ou l'industrie agroalimentaire.

Par ailleurs, le territoire agricole subit une pression continuelle pour l'implantation d'activités habituellement réservées aux périmètres d'urbanisation au détriment de sa vocation première, l'agriculture. Ainsi, en plus de son utilisation principale fondée sur l'exploitation agricole du sol, ce milieu est marqué par un développement résidentiel le long des rangs et, dans une moindre mesure, par l'implantation d'activités commerciales ou industrielles le long des routes, quelques fois dans des zones planifiées par une municipalité.

Ce phénomène d'appropriation du territoire agricole à des fins autres que l'agriculture accentue les effets négatifs sur ce territoire, notamment en soustrayant des superficies de terres de prime abord propices à l'agriculture, et engendre une perte d'identité des paysages agricoles. Par contre, dans certaines situations, cette intrusion en milieu agricole peut s'avérer bienfaisante lorsqu'elle permet

d'accroître la vitalité de certains milieux dévitalisés et déstructurés en assurant le démarrage d'entreprises et l'occupation du territoire. La connaissance détaillée du territoire agricole devient alors d'une grande importance pour permettre de faire des choix judicieux en regard du développement souhaité pour le territoire agricole dans la MRC.

Le climat régional est rigoureux et influence évidemment l'agriculture. Par contre, bien qu'il soit dans une région nordique, le territoire agricole dans la MRC se situe en zone climatique plus favorable. Localisé principalement sur les basses terres du Saguenay et sur ses plateaux périphériques, le territoire agricole présente une saison de végétation, des degrés-jours et des précipitations lui permettant de nombreuses cultures et de meilleures conditions générales qu'ailleurs sur le territoire.

Aussi, à plus long terme, il apparaît important pour la MRC de préserver le plus possible l'intégrité du territoire agricole. Le changement climatique présagé ainsi que ses effets, tels que l'allongement de la saison estivale ou une température moyenne plus chaude, pourront sûrement positionner avantageusement les entreprises agricoles en matière de nouvelles productions et permettre d'accroître l'utilisation du territoire agricole.

Par ailleurs, l'orientation générale gouvernementale à l'égard de la zone agricole permanente consiste à « planifier l'aménagement et le développement du territoire agricole en accordant la priorité aux activités et exploitations agricoles en zone agricole, dans le respect des particularités du milieu, de manière à favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique des régions »[13].

Pour se conformer à cette orientation, la MRC a raffiné la connaissance de son territoire agricole. Pour ce faire, elle a caractérisé les dynamiques de ce territoire sur la base, entre autres, de son occupation, des activités et des usages qu'on y retrouve et de ses potentiels. Elle a ensuite évalué l'ampleur des friches ainsi que leur capacité de remise en production. De cette façon, la MRC compte sur un portrait exhaustif du territoire agricole qu'elle peut mettre en lien avec les enjeux d'aménagement du territoire et ainsi mieux articuler les différentes vocations en zone agricole.

---

[13] *Gouvernement du Québec, Ministère des Affaires municipales, Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement – La protection* du territoire et des activités agricoles, document complémentaire révisé, décembre 2001.

Enfin, la MRC du Fjord-du-Saguenay considère important de mettre en marché des produits de qualité qui auront une valeur ajoutée à la suite de leur commercialisation, soit en développant une appellation, une expression ou un slogan accrocheur ou des produits du terroir distinctifs. La création récente de la Route des fromages en constitue un bon exemple dans la région.

5.4.1. Le dynamisme de l'activité agricole

La caractérisation du territoire permet à la MRC d'établir la vitalité des activités agricoles à l'intérieur des limites de la zone agricole permanente, de qualifier la zone agricole selon qu'il s'agisse de secteurs dynamiques, viables ou dévitalisés et de répertorier des îlots déstructurés.

Un territoire agricole dynamique est un territoire où l'agriculture prédomine sur les autres activités ou usages et où les exploitations agricoles y sont nombreuses et florissantes. L'intention de la MRC à l'égard de ce milieu est d'assurer la priorité aux activités agricoles et de garantir, à long terme, la pérennité de ce territoire. Les secteurs dynamiques représentent près de 30 % du territoire agricole au sein de la MRC et représentent le fleuron de l'agriculture. Ils bénéficieront en conséquence de mesures qui permettront de préserver leur vocation agricole dominante en évitant l'empiètement d'autres usages jugés incompatibles. Ainsi, l'implantation d'usages non agricoles n'y serait autorisée que de façon exceptionnelle.

Un territoire agricole qualifié de viable présente dans le contexte de la MRC des superficies où l'agriculture est modérément moins active, mais où le potentiel agricole du sol est intéressant. La MRC désire donc que la mise en valeur des terres agricoles à bon potentiel soit encouragée dans ces secteurs. Ces secteurs représentent près de 30 % de la zone agricole permanente au sein de la MRC.

Les territoires dits dévitalisés comptent pour un peu plus de 40 % de la zone agricole permanente. Ce sont des territoires où l'agriculture est en net recul et où le potentiel agricole est moindre. Nous retrouvons des secteurs dévitalisés dans l'ensemble des municipalités et, pour plusieurs d'entre elles, ils couvrent plus de la moitié de la zone agricole permanente. La présence de terres en friche y est plus élevée. La MRC croit que les secteurs dévitalisés puissent faire l'objet d'une planification plus souple favorisant le maintien ou le développement de l'agriculture tout en conservant la priorité aux usages ou aux activités agricoles.

Au fil du temps, et quelques fois avec des autorisations ponctuelles de la CPTAQ, il s'est créé des unités territoriales en milieu agricole, composées d'usages résidentiels et comprenant quelques fois des usages commerciaux ou industriels. Il s'agit dans ce cas de territoires bien circonscrits, difficilement récupérables pour l'agriculture, dans lesquels subsistent quelques superficies demeurées vacantes. Dès l'entrée en vigueur de son schéma d'aménagement révisé, la MRC compte œuvrer à la reconnaissance d'îlots déstructurés sur son territoire. Ceci permettra à la MRC et aux municipalités de mieux gérer et organiser le développement des terrains vacants disponibles dans leurs limites. L'objectif de cet exercice permettra de mieux contrôler l'accroissement des activités non agricoles en milieu agricole principalement l'usage résidentiel de basse densité.

5.4.2. Les demandes d'autorisations à la CPTAQ pour des usages autres qu'agricoles

La réglementation d'urbanisme des municipalités est en général permissive concernant les usages autorisés en zone agricole permanente. Souvent, les résidences sont permises en bordure des rangs mais avec délégation de la responsabilité finale et réelle selon l'autorisation de la CPTAQ.

À l'aide des critères établis dans la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricole*s, les décisions pour une demande d'utilisation à une fin autre qu'agricole s'appliquent de façon uniforme sur l'ensemble de la zone agricole permanente. La CPTAQ est régulièrement interpellée et joue un rôle décisif dans les demandes d'autorisation pour un usage autre qu'agricole, principalement lorsqu'il s'agit de nouvelles résidences permanentes non rattachées à une exploitation agricole.

Par ailleurs, la plupart des municipalités reçoivent des demandes de citoyens souhaitant s'établir sur le territoire en exploitant de petites fermes communément appelées « fermettes ». Ces fermettes se composent essentiellement d'une résidence unifamiliale accompagnée de petites unités d'élevage ou de petite production végétale ou peuvent être composées d'un mélange des deux types de production. Il s'agit donc d'autoriser la constitution de petites entités agricoles, mais de superficie suffisante, qui permettraient la pratique de l'activité agricole visée sans causer de préjudice à la pérennité du territoire agricole. Pour plusieurs municipalités, cet engouement pour les fermettes peut constituer une réponse à la dévitalisation des secteurs sans compromettre la vitalité des exploitations agricoles bien établies.

En somme, la MRC souhaite appliquer une stratégie d'occupation du territoire où, pour le territoire agricole, les orientations et les objectifs d'aménagement ainsi que le contrôle des usages non agricoles

seraient établis en fonction des caractéristiques de la zone agricole et de la dynamique de chacun des secteurs.

5.4.3. La dévitalisation du milieu agricole

La dévitalisation du milieu agricole est une réalité présente au sein de la MRC. En 2006, près de 26 000 ha, soit autour de 40 % du territoire compris dans la zone agricole, étaient définis comme faisant partie d'un tel secteur.[14] Malgré un dynamisme reconnaissable pour certaines parties de la zone agricole, certains secteurs de ce territoire subissent un délaissement de l'utilisation agricole. Ce délaissement se présente sous forme d'un abandon des activités liées à l'agriculture, souvent faute de relève et en raison de l'augmentation des terres en friche et du reboisement de superficies agricoles importantes. Graduellement, cette portion du territoire agricole perd son dynamisme et n'est plus en mesure de contribuer au développement de ce type de territoire. Habituellement, ces secteurs présentent des restrictions importantes pour l'agriculture : ils sont localisés au pourtour de la zone agricole et ont une très faible densité d'occupation et d'entreprises agricoles. Par le caractère encore naturel et le paysage forestier qu'il offre, ce territoire est souvent convoité par les individus désirant exploiter une fermette et par les villégiateurs, amateurs de grands espaces et de tranquillité. Bien que cette intrusion en zone agricole puisse engendrer des impacts environnementaux, ceux-ci peuvent être amoindris par un encadrement et un suivi plus rigoureux des activités, notamment sur le plan de la cohabitation, du déboisement et de la protection de l'environnement.

5.4.4. La mise en valeur des terres en friche

Pour compléter le portrait du territoire agricole, la MRC a étudié l'ampleur des superficies en friche et leurs localisations. Cet exercice a également permis à la MRC de relever les potentiels inexploités ou sous-exploités et les possibilités de remise en production de ces portions de territoire.[15] Principalement présentes dans les secteurs viables et dévitalisés, les terres en friche sont en régression dans la Couronne Nord. En 2006, elles représentent environ 660 ha. Leur régression est associée au besoin de terres agricoles pour le développement de l'industrie bovine, à la création de bleuetières et à l'industrie de la pomme de terre.

---

[14] *MRC du Fjord-du-Saguenay, Groupe Leblond Bouchard, Caractérisation du milieu agricole, septembre 2006.*

[15] *MRC du Fjord-du-Saguenay, Centre de recherche et de développement en agriculture (CRDA), Caractérisation et potentiel de remise en production du territoire agricole inoccupé par l'agriculture pour le secteur nord du Saguenay, juin 2006 et MRC du Fjord-du-Saguenay, Centre de recherche et de développement en agriculture (CRDA), Développement territorial et économique du Bas-Saguenay Sud par une remise en production des terres en friche, avril 2004.*

Les terres en friche offrent du potentiel de développement intéressant pour le développement des productions animales déjà bien implantées telles que le bovin, le grand gibier et les élevages spécialisés. Sur le plan des productions végétales, la pomme de terre et le bleuet, parce que ces productions sont déjà présentes et dynamiques, constituent des avenues intéressantes. La diversification vers la grande culture, notamment du lin et du sarrasin, de même que le développement de la production de petits fruits présente des orientations à privilégier pour ce milieu.

5.4.5. L'harmonisation des usages

Le problème de cohabitation qui découle du phénomène d'intrusion d'activités non agricoles en zone agricole n'est pas un phénomène hors de contrôle dans la MRC du Fjord-du-Saguenay. Les activités agricoles les plus importantes en fonction du nombre d'entreprises ou en taux d'occupation du territoire sont la culture de la pomme de terre, le fourrage et la production laitière. Ces activités sont source de moins de conflits avec des usages non agricoles. De plus, les activités à forte charge d'odeur, dont l'industrie porcine fait partie, ne sont pas présentes dans la MRC. Les conditions actuelles du marché n'indiquent pas que la MRC fasse l'objet d'implantation de cette industrie au sein de son territoire à court terme. Néanmoins, la MRC a intégré au document complémentaire l'ensemble des dispositions contenues au règlement de contrôle intérimaire qu'elle avait mis en vigueur en 2005 concernant la cohabitation des usages en zone agricole permanente. Ces dispositions établissent des distances séparatrices à respecter entre des usages agricoles et non agricoles. Même si la MRC avait la possibilité de définir des distances séparatrices plus grandes applicables à des immeubles protégés telles qu'elles sont définies aux orientations gouvernementales, la nature des activités et des pratiques agricoles ainsi que la localisation des activités autres qu'agricoles en zone agricole n'ont pas justifié d'intervention. La MRC est consciente que cet aspect constitue tout de même un enjeu important sur l'aménagement du territoire et verra à assurer le suivi de contrôle de ces activités avec son comité consultatif agricole.

5.4.6. Le paysage agricole et la protection des boisés

Les paysages agricoles et forestiers représentatifs de la MRC font l'objet de mesures visant à assurer le maintien d'une protection minimale depuis le premier schéma d'aménagement, et ce, particulièrement en bordure des routes panoramiques ainsi que sur les lots boisés privés. En plus des paysages, nous attribuons aux boisés de jouer un rôle majeur contre la détérioration de l'environnement, de la faune et de la flore. De même, le déboisement, lorsqu'il est abusif ou lorsqu'il n'est pas réalisé en vertu de la

remise en production du territoire agricole, fait l'objet de mesures au document complémentaire visant à diminuer les impacts sur les paysages et le milieu naturel.

Étant donné l'ensemble des enjeux et des préoccupations soulevés précédemment, la MRC désire donc se doter de nouvelles orientations et de nouveaux objectifs en matière d'aménagement et de développement du territoire agricole.

5.4.7. Orientation générale 1

Assurer la pérennité du territoire agricole et y assurer, dans le contexte de la MRC, l'utilisation prioritaire du sol à des fins agricoles.

5.4.7.1. Orientation 6

Préserver l'intégrité du territoire et des activités agricoles dans les secteurs agricoles dynamiques.

Objectifs

- ✓ Protéger les meilleurs sols agricoles contre une utilisation non agricole;
- ✓ Augmenter l'apport de l'agriculture au développement local;
- ✓ Limiter, lorsque possible, l'empiètement des activités non agricoles dans ces secteurs aux îlots déstructurés;
- ✓ Restreindre le reboisement;
- ✓ Assurer une bonne cohabitation entre les usages agricoles et non agricoles.

5.4.7.2. Orientation 7

Augmenter la contribution au développement économique et l'occupation du territoire des secteurs viables.

Objectifs

- ✓ Encourager la diversification des produits agricoles, notamment les nouvelles cultures ou les nouveaux types d'élevage;
- ✓ Encourager la mise en place d'investissements créateurs de développement;
- ✓ Privilégier le développement de l'agrotourisme dans ces secteurs;
- ✓ Mettre en valeur le potentiel des terres en friche;

- ✓ Assurer une bonne cohabitation entre les usages agricoles et non agricoles;
- ✓ Éviter l'implantation d'activités jugées déstructurantes pour le milieu agricole.

5.4.7.3. Orientation 8

Accroître le dynamisme des territoires agricoles dévitalisés.

Objectifs :

- ✓ Réduire au minimum les impacts négatifs de tout projet non agricole en territoire agricole dévitalisé;
- ✓ Encourager notamment les nouvelles cultures ou les nouveaux types d'élevage;
- ✓ Mettre en valeur le potentiel des terres en friche;
- ✓ Favoriser une utilisation polyvalente du territoire;
- ✓ Assurer une bonne cohabitation entre les usages agricoles et non agricoles;
- ✓ Éviter l'implantation d'activités jugées déstructurantes pour le milieu agricole.

5.4.7.4. Orientation 9

Préserver les paysages ruraux.

Objectifs :

- ✓ Préserver l'homogénéité et le cachet agricole du territoire;
- ✓ Maintenir une image agricole en contrôlant, notamment l'envahissement des terres en friche, de façon à conserver des espaces ouverts propices au développement agricole.

5.5. La grande industrie

Le schéma d'aménagement de 1989 définissait deux secteurs de nature industrielle au sein de la MRC actuelle. Il s'agit du site occupé pour l'exploitation de la Mine Niobec à Saint-Honoré et du secteur toujours inexploité chevauchant la limite est de la municipalité de Larouche et la limite ouest de l'arrondissement de Jonquière, à Ville de Saguenay. En fait, l'essentiel du développement industriel de cette époque visait l'agglomération urbaine Chicoutimi-Jonquière-La Baie. La MRC doit donc nécessairement se doter d'espaces industriels qui auront une connotation régionale lui permettant de se positionner et d'offrir des aires compétitives dans la région.

Il existe actuellement parmi les municipalités de la MRC une cinquantaine de zones à vocation industrielle dont le potentiel varie en raison de leurs caractéristiques particulières. Le niveau de développement des activités à vocation industrielle atteint un degré fort différent selon la municipalité et même selon le secteur géographique. Par exemple, certaines municipalités n'ont aucune affectation industrielle à leur plan d'urbanisme, alors que d'autres peuvent avoir plusieurs zones dédiées au développement industriel d'envergure. Quelques fois, ces espaces industriels sont localisés en zone agricole permanente.

Sur les 51 zones industrielles définies en 2007 sur le territoire, 18 zones totalisant 1 808 ha s'avèrent suffisamment intéressantes en ce qui a trait au développement[16]. Parmi celles-ci, 17 sont situées sur le territoire de la Couronne Nord (1 735 ha) et une seule au Bas-Saguenay (73 ha). Toutefois, celles localisées à Saint-Ambroise, à Larouche et à Saint-Honoré offrent les meilleures dispositions de développement pour la MRC dans le contexte d'espaces d'envergure régionale.

Jusqu'à maintenant, les zones industrielles se sont développées en fonction des vocations principales attribuables aux municipalités concernées. En conséquence, une municipalité telle que Larouche a jusqu'ici axé son développement industriel sur la deuxième et troisième transformation du bois, sur les travaux forestiers et sur le traitement de sols contaminés. Pour la municipalité de Saint-Honoré, l'industrie minière, l'extraction des minéraux et l'aéronautique prédominent, tandis que, pour la municipalité de Saint-Ambroise, la vocation industrielle gravite autour de la deuxième et troisième transformation du bois, de l'agroalimentaire et du traitement de sols contaminés.

Au-delà de ces faits, il faut considérer que, pour se développer et jouer un rôle prépondérant dans le développement industriel de la MRC, le milieu industriel doit disposer d'espaces suffisants et adéquats. Pour être concurrentiel, il doit également s'appuyer sur des facteurs favorables, notamment en matière de localisation, d'infrastructures, de réseau de transport, d'accès à l'énergie et de valeur des terrains.

5.5.1. L'activité minière en milieu municipal

Un site de production de niobium sous forme de ferroniobium est en exploitation dans la municipalité de Saint-Honoré. Ce gisement, découvert en 1967, est le deuxième plus important au monde et est en

[16] *MRC du Fjord-du-Saguenay, portrait et analyse des espaces industriels, Daniel Arbour et Associés, mai 2007.*

exploitation commerciale depuis 1976. C'est la seule mine souterraine de niobium au monde. Ce minerai a la capacité de se lier facilement à des alliages, ce qui permet notamment son utilisation pour l'industrie automobile et aérospatiale. Toutefois, l'industrie sidérurgique consomme près de 90 % de ces produits, principalement sous forme de ferroniobium utilisé dans les aciers à haute résistance faiblement alliés et dans les aciers inoxydables. La mine souterraine emploie 236 personnes et sa durée d'exploitation est estimée à 18 ans. La Mine Niobec occupe un bloc ayant une superficie de 2 455 ha qui est sous affectation industrielle depuis le premier schéma d'aménagement. L'affectation circonscrit le site et ne permet pas d'accueillir d'activités industrielles supplémentaires.

5.5.2. Orientation 10

Développer des espaces industriels d'envergure régionale permettant l'accueil de la grande industrie.

Objectifs :

- ✓ Prioriser la consolidation et le développement des espaces industriels déjà planifiés ou aménagés;
- ✓ Doter la MRC d'un parc industriel régional pouvant accueillir l'industrie lourde;
- ✓ Favoriser le développement d'espaces industriels concurrentiels et permettant une optimisation des services, des équipements et des infrastructures existants et la synergie entre les entreprises.
- ✓ Promouvoir le développement de parcs industriels spécialisés

5.6. Le territoire forestier

5.6.1. Le milieu forestier en territoire municipal

Le milieu forestier en territoire municipal comprend du territoire privé ainsi que du territoire public localisé au pourtour des municipalités. Le territoire public comprend celui géré par le gouvernement du Québec ainsi que les terres publiques intramunicipales (TPI), dont la gestion a été déléguée à la MRC par le gouvernement du Québec.

Les TPI, qui couvrent au sein de la MRC une superficie de 325 km^2, sont majoritairement réparties au Bas-Saguenay (207 km^2), soit 64 % du total. En 2006, la MRC évaluait que 93 % des TPI étaient sous couverture forestière, ce qui représente une superficie de 30 176 ha. Pour administrer ce territoire, la MRC s'est dotée en 2008 d'un Plan intégré de développement et d'utilisation des terres publiques intramunicipales (PIDU). Ce plan prévoit, à partir des potentiels relevés, les usages et les affectations

préconisés pour ce territoire. Le plan doit être approuvé par le gouvernement du Québec avant d'être mis en application par la MRC. Pour sa part, le territoire public administré par l'État en milieu municipal est aussi assujetti à la planification du ministère des Ressources naturelles et de la Faune par l'intermédiaire du Plan d'affectation du territoire public et du Plan régional de développement du territoire public.

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Saguenay intervient également sur le territoire de la MRC. Elle a été créée en 1995 à la suite de tenue du Sommet sur la forêt privée au Québec. Elle a entre autres comme mandat d'assurer la concertation dans l'application du régime de protection et de mise en valeur de la forêt privée et de définir les balises du plan de protection et de mise en valeur de l'ensemble des ressources de la forêt privée, tant en ce qui concerne les objectifs que les moyens concrets de sa mise en œuvre. D'après les chiffres compilés entre 1998 et 2003, les forêts privées au Saguenay ne contribuent pas au plein potentiel de récolte pour les essences résineuses.

5.6.2. Le milieu forestier en TNO

Le milieu forestier des TNO est celui qui occupe la plus grande proportion de territoire dans la MRC. Les TNO Mont-Valin (37 539 km^2), Lac-Ministuk (1 690 km^2) et Lalemant (201,5 km^2) totalisent 39 430 km^2, équivalant à 92 % du territoire de la MRC. La gestion de ces territoires est partagée entre le gouvernement du Québec et la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Exploité principalement pour la récolte de la matière ligneuse, ce milieu forestier offre toutefois d'autres attraits et un potentiel certain pour les activités récréatives, le tourisme quatre saisons, la villégiature, l'exploitation minière et le développement énergétique. L'exploitation forestière a joué un rôle déterminant dans l'ouverture du territoire et permet aujourd'hui à de nombreux usagers d'accéder à des secteurs autrement inaccessibles par voie routière. Dans son portrait de la région, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a évalué la possibilité forestière à 136 000 m^3/an. La récolte a oscillé entre 90 000 et 105 000 m^3 entre 1998 et 2003 sans jamais atteindre le potentiel évalué.

La forêt qui alimente tout le secteur des pâtes et papiers et de ses produits dérivés est la base de notre activité économique depuis l'ouverture de la région. Plusieurs municipalités profitent économiquement de l'exploitation de cette ressource, qui vit actuellement une crise majeure. Cette crise a nécessité la mise en place en 2004 de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, qui a

tenu une consultation provinciale visant à recommander au gouvernement des améliorations au régime forestier et à améliorer la structure économique liée à la transformation des produits du bois.

En 2006, le Forestier en chef du Québec a fait connaître, pour l'ensemble du territoire québécois, la possibilité forestière, incluant celle de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de même que des mesures pour soutenir le secteur forestier. Le résultat prévoit une baisse de la possibilité forestière de l'ordre de 18 %. La diminution du volume de bois récolté aura un effet direct sur la quantité de bois dirigé vers les usines et sur les emplois dans le milieu municipal. Dans ce contexte difficile, la MRC du Fjord-du-Saguenay compte soutenir le maintien des scieries et des emplois dans les municipalités autour duquel le bois est prélevé sur son territoire.

En 2004, environ 60 % du territoire était sous contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier. Il y avait 27 entreprises forestières réparties en tout ou en partie sur 9 aires communes qui ont récolté près de 5 millions de m^3 de résineux et 400 000 m^3 de feuillus. Dans cette perspective, la MRC souhaite maintenir l'activité économique générée par l'exploitation forestière. De plus, cette économie doit favoriser la création d'entreprises de deuxième et troisième transformation du bois.

D'autre part, la pratique de la coupe de bois en mosaïque sur les grandes terres publiques a multiplié les secteurs où s'effectuent des opérations forestières. Cela amène davantage de conflits d'usages dans le milieu et contribue à la problématique d'accessibilité au territoire et aux difficultés d'entretien du réseau de chemins forestiers.

5.6.3. L'activité minière en TNO

L'exploration minière à la MRC se fait particulièrement dans le TNO Mont-Valin. Il y avait en 2006 un total de 33 entreprises minières ou individus qui détenaient près de 2 000 titres miniers, communément appelés « claims ». Les titres miniers sont concentrés au massif des monts Otish pour l'uranium et la kimberlite (diamant) alors que des indices de cuivre et nickel ont été découverts autour de Chute-des-Passes. Un gisement de phosphore et de titane offre aussi un potentiel intéressant d'exploitation dans ce secteur (lac à Paul) dans le contexte du marché. Des recherches ont été réalisées également près des Montagnes Blanches. Plus au sud, le territoire offre un potentiel pour la pierre dimensionnelle puisqu'il recèle de gisements d'anorthosite, utilisée pour la construction d'édifices.

Les autres activités d'extraction sont plutôt restreintes à l'exploitation de sablières et de gravières par des entreprises forestières ou des entrepreneurs généraux. L'exploitation des sablières et gravières est de nature à modifier les paysages. À cet égard, la MRC privilégie une localisation appropriée de cet usage et une meilleure intégration au paysage et au milieu environnant.

5.6.4. L'occupation du territoire en TNO

Avec près de 4 000 droits d'occupation du territoire émis par le ministère de Ressources naturelles et de la Faune pour la pratique de la villégiature dans ses trois TNO, la MRC du Fjord-du-Saguenay est celle qui en dénombre le plus au Québec. L'immensité de son territoire, son accessibilité et les innombrables plans d'eau qu'elle recèle contribuent au développement de cette activité. Associée à la chasse et à la pêche, l'occupation du territoire a évolué, de sorte que maintenant nous retrouvons de nouveaux utilisateurs, surtout friands d'activités récréatives en milieu naturel.

Par ailleurs, la MRC a toujours démontré son leadership et a su constamment innover en matière de gestion de ses TNO. L'application par la MRC depuis 1993 de règlements d'urbanisme propres à ce milieu ainsi que sa présence constante sur les territoires en sont des exemples. D'ailleurs, la MRC effectue annuellement plus de 800 inspections et émet environ 300 permis sur ces territoires.

En plus de la villégiature privée, le milieu forestier est considéré comme un territoire de chasse, de pêche et de piégeage dont la reconnaissance dépasse largement les limites régionales. Les TNO représentent un lieu de prédilection pour ces utilisateurs grâce à l'abondance et à la diversité des espèces fauniques qu'on y retrouve. Ces territoires comprennent 9 zecs, 27 pourvoiries avec ou sans droits exclusifs ainsi qu'une réserve faunique. De plus, la majeure partie du Parc National des Monts Valin ainsi que la majeure partie du Parc National du Fjord-du-Saguenay localisé sur la rive nord de la rivière Saguenay font partie de ces territoires.

En dehors des activités de prélèvement faunique, les TNO offrent une gamme d'activités récréotouristiques structurées autour de la motoneige, le quad, l'hébergement touristique, la randonnée, les excursions et le canot-camping.

La MRC désire aller plus loin avec la révision de son schéma. Pour ce faire, un plan de développement stratégique a été élaboré pour ses immenses TNO ayant près de 40 000 km^2. Ce plan et les enjeux qu'il

contient sont définis autour de quatre grands thèmes : la gestion territoriale; l'occupation et la mise en valeur des TNO; la mise en valeur des ressources naturelles et la préservation de l'environnement. Des orientations stratégiques qui viennent préciser la portée pour chacun des thèmes complètent le plan de développement.

5.6.5. L'accessibilité au territoire en TNO

La voirie forestière est la principale porte d'entrée au territoire forestier. Pour améliorer la gestion et la qualité du réseau, la MRC a identifié, dans son plan de développement des TNO, des artères de pénétration, des collectrices principales et secondaires ainsi que des chemins de desserte afin d'établir une hiérarchisation du réseau forestier. Ces trois niveaux de voirie forestière totalisent une longueur de 1 190 km. La MRC contribue financièrement à l'entretien de la voirie forestière depuis plusieurs années en y concédant des sommes appréciables provenant du programme Volet II et du programme d'aide financière aux associations de villégiateurs qui est propre à la MRC. Plus récemment, la crise forestière a contraint la grande entreprise à diminuer, voire arrêter les activités de prélèvement de la matière ligneuse en forêt. Comme conséquence, plusieurs dizaines de kilomètres de chemin ont été laissés sans entretien pendant de longues périodes, réduisant ainsi l'accessibilité au territoire.

Malgré les investissements, l'état général du réseau routier demeure préoccupant pour un bon nombre d'utilisateurs et la MRC. La grande étendue du réseau et les coûts élevés d'entretien constituent les principales difficultés éprouvées par les gestionnaires du territoire. Pour maintenir, voire améliorer la qualité du réseau routier qui donne accès aux activités récréatives et à la villégiature disséminées sur le territoire, la MRC compte réaliser un plan d'entretien de la voirie forestière. Ce plan suggérera des cibles d'interventions prioritaires d'entretien ainsi que le partenariat financier qu'il nécessitera.

L'accès au nord du 51e parallèle se fait uniquement par voie aérienne. Ces secteurs, si l'on considère strictement qu'ils sont situés au-delà de la limite des forêts dites commerciales, sont voués à demeurer inaccessibles par la voirie forestière. Toutefois, la MRC croit que le réseau de chemins forestiers existant peut devenir l'artère principale permettant d'accéder et de développer le Grand Nord québécois. Vue à l'échelle du Québec, la MRC occupe une position centrale entre l'Abitibi et la Côte-Nord. Un lien est-ouest pourrait s'arrimer pour compléter le lien interrégional. Le développement du nord du Québec en passant par la MRC viendrait appuyer la vision de la MRC du Fjord-du-Saguenay, qui souhaite développer

le potentiel récréotouristique et énergétique reconnu pour le TNO Mont-Valin dans l'axe des monts Valin/monts Otish.

5.6.6. Le développement énergétique

D'importants projets d'aménagement hydroélectrique ont été réalisés ou sont en voie de l'être en milieu forestier, notamment sur le TNO Mont-Valin. Qu'il s'agisse de détournement de cours d'eau ou d'aménagement de nouvelles centrales, la MRC dispose de ressources hydrauliques qui contribuent au réseau d'Hydro-Québec. L'industrie forestière et l'industrie de l'aluminium possèdent également des installations de production hydroélectrique sur le territoire.

Plus récemment, le gouvernement du Québec décidait qu'il favoriserait le développement de l'énergie éolienne au Québec. Le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay a fait l'objet, de façon ponctuelle, d'études des vents. Deux projets semblent être sérieux et nécessitent que la MRC établisse éventuellement un cadre réglementaire régissant l'occupation du territoire et l'intégration au paysage de cet usage. De plus, la MRC reconnaît qu'elle peut être un partenaire financier dans le développement du potentiel énergétique sur son territoire, que ce soit dans le domaine de l'énergie éolienne ou de minicentrales hydroélectriques. En 2008, elle s'est dotée à cet effet d'une politique énergétique régissant notamment les principes guidant les élus dans l'analyse des projets énergétiques pouvant s'établir sur le territoire de la MRC. Un parc d'énergie éolienne totalisant 350 mW devrait entrer en service dès 2014. Le parc éolien de la Rivière-du-Moulin est localisé dans le TNO Lac-Ministuk.

5.6.7. La mise en valeur du territoire

En plus de la demande d'utilisation à des fins récréatives et énergétiques du territoire forestier, la MRC considère que la mise en valeur de ce territoire passe par son développement récréotouristique. Dans cette optique, elle croit à la mise en place d'une destination d'activités nordiques dans l'axe monts Valin/fjord du Saguenay. Par ce concept, la MRC souhaite développer un produit d'appel de calibre international axé sur la neige, où la motoneige occupe une place prépondérante. D'autres projets complètent l'essentiel de la mise en valeur du territoire dont la « route du fjord » composée des routes 172, au nord de la rivière Saguenay et de la route 170 au sud, ainsi que sa composante appelée « vallée de la biodiversité » entre la municipalité de Saint-Fulgence et Tadoussac ; celui de la mise en valeur de la partie septentrionale de la rivière Péribonka à des fins nautiques et celui du développement d'un axe de

développement récréotouristique entre les monts Valin et les monts Otish, structuré par des corridors polyvalents, un estival et un hivernal.

5.6.8. L'environnement et le développement durable

L'industrie forestière est sensibilisée à la notion de développement durable et cherche à améliorer la dégradation du milieu naturel causée par l'exploitation forestière. De nouvelles méthodes protègent maintenant la régénération naturelle, les bandes riveraines et les habitats fauniques particuliers.

Les activités forestières, les pourvoiries et, dans une moindre mesure, la villégiature sont à la source de la présence d'une centaine de dépotoirs actifs ou désaffectés sur le territoire. De plus, les systèmes d'évacuation des eaux usées construits avant l'entrée en vigueur des normes environnementales peuvent être une source de contamination des lacs et des cours d'eau. La présence de cyanobactéries (algues bleu-vert) dans certains lacs et cours d'eau est souvent associée à la mauvaise performance de ces installations.

Les TNO comprennent à ce jour six aires protégées et trois réserves écologiques. Le gouvernement du Québec entend créer une réserve aquatique et trois réserves de la biodiversité au cours des prochaines années. Le caribou forestier fait l'objet d'étude et de suivi rigoureux. Cette espèce est maintenant reconnue parmi les espèces menacées par le gouvernement canadien depuis 2006. Toutefois, sa protection semble nécessiter la préservation pratiquement intacte de très grandes superficies de territoire. De plus, la cohabitation avec cette espèce paraît difficile alors que les milieux qu'elle habite sont de plus en plus septentrionaux et atteignent des secteurs où la MRC projette le développement intensif du territoire.

5.6.9. Les activités fauniques

Le milieu forestier offre des espèces fauniques recherchées autant pour la chasse que pour la pêche. Même que le TNO Mont-Valin présente la plus importante concentration d'ombles de fontaine allopatriques au Québec. Cette particularité associée au territoire dit du « croissant vermeil [17]» fait l'objet, depuis plusieurs années, d'une protection contre le meunier noir, qui risque de mettre en péril

[17] Le croissant vermeil est une appellation populaire de ce territoire qui est représentatif de la répartition des ombles de fontaine allopathriques au sein de la MRC. Il couvre approximativement le territoire de la zec Onatchiway-Est, jusqu'à la pourvoirie lac du Dégelis à l'est, en passant par la zec Martin-Pêcheur. Il s'agit du secteur ayant aussi la plus forte concentration de zecs et de pourvoiries de la région.

cette espèce. La richesse du milieu faunique est confirmée par la présence des nombreuses zecs, pourvoiries et réserves fauniques qui couvrent 16 % du territoire des TNO et contribuent aux retombées économiques de la région.

La problématique de mise en valeur des ressources fauniques comporte des enjeux qui préoccupent la MRC. Ceux-ci consistent à structurer davantage l'écotourisme et le tourisme d'aventure, à développer sur une base durable la gestion et l'exploitation de la faune sur les territoires non structurés et à améliorer l'offre de services dans les zecs.

En somme, les principaux enjeux du milieu forestier qui préoccupent la MRC du Fjord-du-Saguenay lors de la révision du schéma d'aménagement s'articulent autour des sujets suivants :

- ✓ Les ressources naturelles et leur exploitation;
- ✓ L'accessibilité au territoire et le développement de la villégiature;
- ✓ La protection de l'environnement et le développement durable des ressources;
- ✓ La mise en valeur de la faune;
- ✓ Le développement du potentiel récréotouristique;
- ✓ La cohabitation des usages et des activités.

5.6.10. Orientation générale 2

Favoriser une utilisation polyvalente et intégrée du milieu forestier.

5.6.10.1. Orientation 11

Assumer le leadership en matière de gestion et de mise en valeur des territoires non organisés.

Objectifs :

- ✓ Coordonner les actions en vue d'une meilleure concertation du milieu;
- ✓ Concilier l'exploitation des ressources avec les autres utilisations du territoire;
- ✓ Favoriser une implication plus importante de la MRC dans la gestion des TNO;
- ✓ Assurer un meilleur contrôle des activités et des usages exercés sur le territoire.

5.6.10.2. Orientation 12

Susciter le développement polyvalent du territoire.

Objectifs :

- ✓ Attribuer des vocations au territoire en fonction de son accessibilité, de son utilisation dominante ou potentielle et de ses ressources;
- ✓ Favoriser le développement de la villégiature en privilégiant les territoires occupés et accessibles par la voirie forestière;
- ✓ Organiser le développement cohérent du potentiel touristique quatre saisons;
- ✓ Soutenir l'identification et le déploiement d'aires protégées et des territoires d'intérêt.

5.6.10.3. Orientation 13

Favoriser une gestion de la forêt de proximité au profit du développement local.

Objectifs :

- ✓ Encourager la mise en valeur des boisés autant publics que privés sur l'ensemble du territoire municipalisé;
- ✓ Développer de nouveaux créneaux de mise en valeur du bois et des sous-produits de la forêt;
- ✓ Soutenir les initiatives de valorisation des composantes forestières.

5.7. Le tourisme et la récréation

Le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay est qualifié de véritable terrain de jeux en milieu naturel. Il bénéficie de deux attraits majeurs, de deux icônes énormément utilisés pour le développement touristique du territoire, soit le fjord du Saguenay et le massif des monts Valin. Ces deux lieux évoquent à eux seuls la notion de grands espaces et la qualité des expériences pour tous les amateurs d'activités récréatives, de chasse, de pêche et de villégiature. Leur réputation déborde amplement de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Sur la rive sud de la rivière Saguenay, le secteur du fjord se déploie entre la municipalité de Petit-Saguenay et de Saint-Félix-d'Otis. Il comprend Ferland-et-Boilleau en retrait. Le développement touristique du Bas-Saguenay dispose de produits d'appel forts, dont la Route du Fjord et le Parc national du Saguenay en sont les chefs de file. Le secteur offre des produits complémentaires appuyés sur les paysages et comprend de nombreux sites et évènements culturels et sportifs d'intérêt. Le secteur du Bas-Saguenay s'est doté récemment d'un plan de développement touristique, dont la mise en œuvre est du ressort de l'Agence de développement du fjord du Saguenay et s'effectue de concert avec les municipalités. Sur la Rive-Nord, le fjord se déploie à partir de la flèche littorale vis-à-vis de la municipalité

de Saint-Fulgence et continue vers l'est le long du Parc national du Saguenay dans le TNO Mont-Valin jusqu'à l'embouchure du Saguenay.

Le massif des monts Valin est au centre de l'offre touristique des municipalités de la Couronne Nord de la MRC et particulièrement de celles à sa périphérie immédiate. Il inclut aussi la partie sud du TNO Mont-Valin comprise approximativement dans le secteur des zecs Onatchiway-Est et Martin-Valin. La MRC a créé la Table de destination nordique, dont le mandat consiste, à l'aide des organismes associés au développement du territoire et des intervenants touristiques de la MRC, à mettre en œuvre les principaux éléments d'une destination d'activités nordiques pour le territoire monts Valin/fjord du Saguenay. Les produits d'appel qui permettent la mise en valeur d'une offre touristique quatre saisons dans ce territoire gravitent autour de la motoneige, du quad, de la chasse, de la pêche, de la villégiature, du ski et de la pêche blanche sur le fjord. De plus, la « Route du fjord » avec sa composante appelée « vallée de la biodiversité » vient bonifier l'emblème touristique du secteur.

D'autre part, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean s'est vue accorder des créneaux d'excellence spécifiques qui doivent lui permettre de se démarquer parmi l'offre touristique québécoise. Le potentiel « nature » de la MRC devrait lui permettre de développer une offre touristique quatre saisons de qualité axée sur l'écotourisme et le tourisme d'aventure dont la mise en marché viserait la clientèle internationale.

La MRC dispose ainsi d'atouts lui permettant d'augmenter son aire d'influence dans le domaine du tourisme et de la récréation. Les icônes du fjord du Saguenay et des monts Valin permettront à la MRC de se positionner avantageusement comme pôle de destination quatre saisons sur l'échiquier québécois, national et international tout en accordant une priorité aux produits hivernaux.

5.7.1. Orientation générale 3

Consolider les pôles d'attraits et les équipements touristiques majeurs sur le territoire par une offre intégrée en circuits et un réseau d'équipements et d'activités complémentaires.

5.7.2. Orientation 14

Favoriser la mise en valeur des territoires que sont le fjord du Saguenay, la rivière Saguenay, les monts Valin et le lac Kénogami afin d'accroître les retombées économiques liées à l'industrie touristique.

Objectifs :

- ✓ Développer les concepts de la Route du fjord et de la Route de la biodiversité comme route touristique;
- ✓ Développer le potentiel nautique et récréatif de la rivière Saguenay en considération des sites et des attraits du territoire;
- ✓ Renforcer les produits d'appel tels ceux liés au tourisme d'aventure, à l'écotourisme et au ski alpin ;
- ✓ Encourager l'essor des sentiers destinés aux véhicules hors route ;
- ✓ Favoriser la mise en valeur des espaces naturels et des composantes qui marquent le paysage de la MRC.

5.7.3. Orientation 15

Favoriser la coordination des différents intervenants touristiques.

Objectifs :

- ✓ Promouvoir le développement touristique et établir des partenariats avec les organismes et les associations liés au développement et à la promotion de l'offre touristique;
- ✓ Favoriser le regroupement des acteurs touristiques œuvrant sur le territoire de la MRC.

5.7.4. Orientation 16

Améliorer l'accessibilité aux sites et aux attraits touristiques.

Objectifs :

- ✓ Améliorer la qualité des routes donnant accès aux sites et aux attraits touristiques;
- ✓ Instaurer une signalisation touristique adaptée à l'image de la MRC;
- ✓ Créer un réseau cyclable intermunicipal relié à la Route verte et aux attraits en maximisant les retombées économiques dans les municipalités;
- ✓ Mettre en valeur le patrimoine culturel et historique.

5.7.5. Orientation 17

Augmenter la contribution des TNO au développement touristique de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Objectifs :

- ✓ Encourager la mise en place d'investissements créateurs de développement, notamment pour les activités récréatives hivernales;

- ✓ Assurer une cohérence dans le développement touristique des TNO et en lien avec celui des municipalités limitrophes;
- ✓ Accroître la promotion à l'échelle nationale et internationale de ces territoires comme destination nordique.

5.8. La villégiature

Le portrait, consigné en première partie du schéma d'aménagement, expose le caractère omniprésent de la villégiature sur le territoire municipal du Bas-Saguenay et de la Couronne Nord de la MRC. La disponibilité en grand nombre de lacs et cours d'eau de superficies variables, l'accessibilité au territoire, la proximité relative du territoire public présent en territoire municipal de la majorité des municipalités, l'engouement de la population régionale et maintenant extra-régionale envers la villégiature, notamment par les personnes retraitées ou près de la retraite, constituent les principaux facteurs ayant contribué à l'accroissement de la villégiature au sein de la MRC. La localisation des résidences de villégiature en milieu municipal est habituellement confinée dans l'affectation agro-forestière du schéma d'aménagement, généralement en bordure des lacs et cours d'eau.

Il est vrai que la croissance de la villégiature a permis d'augmenter considérablement la richesse foncière et d'élargir l'assiette fiscale de plusieurs municipalités. La villégiature historiquement saisonnière, évolue de sorte que les municipalités sont maintenant sollicitées pour offrir davantage de services à des citoyens qui ont transformé, ou qui désirent transformer, leur habitation en résidence permanente. Actuellement, les municipalités réagissent à l'effet de cette croissance. Le phénomène d'accroissement de la villégiature doit dorénavant être anticipé, particulièrement sur les besoins de desserte en services municipaux. Il peut s'agir d'entretien de la voirie, de services de collecte de déchets et de récupération de produits recyclables, de la couverture en service incendie ou du service de police. Dans cette perspective, la planification des secteurs de développement revêt toute son importance.

De plus, dans l'optique de diversifier l'offre et le type de développement, la topographie du territoire permet à plusieurs municipalités de rendre possibles des projets qui mettront en valeur la qualité des paysages et le panorama en complément ou à la place de la villégiature riveraine.

La villégiature peut aussi être à la source de contraintes pour le milieu naturel. Par exemple, la construction de systèmes d'évacuation des eaux usées construits avant l'entrée en vigueur des normes

environnementales peut être une source de contamination des lacs et des cours d'eau. La présence de cyanobactéries (algues bleu-vert) dans certains lacs et cours d'eau est souvent associée à la mauvaise performance de ces installations. Le respect des règles dans l'aménagement des bandes riveraines demeure un atout incontournable dans le maintien de l'équilibre écologique des plans d'eau.

La MRC a toutefois la volonté de parfaire ses connaissances sur l'occupation du territoire dans le domaine de la villégiature. Le phénomène d'occupation, les motifs d'adhésion à ce mode de vie, ses impacts sur le milieu et le pouvoir des administrations municipales de répondre à de nouveaux besoins de cette clientèle amènent la MRC à vouloir explorer davantage plusieurs aspects sur l'évolution de ce phénomène.

Ainsi, par l'intermédiaire du plan d'action accompagnant le schéma d'aménagement, la MRC compte analyser de façon détaillée les éléments de problématique énumérés ci-après :

- ✓ Définition de la villégiature
- ✓ Contraintes de développement
- ✓ Capacité de support des plans d'eau
- ✓ Le paysage
- ✓ Villégiature riveraine ou non
- ✓ Superficie des terrains
- ✓ Installations septiques
- ✓ Protection des bandes riveraines
- ✓ Tenure des terres (privées / publiques)
- ✓ Transformation des résidences de villégiature en résidences permanentes
- ✓ Pression sur les administrations municipales pour offrir des services municipaux
- ✓ Conservation de plans d'eau vacants
- ✓ Développement sur des lacs de 20 ha ou plus
- ✓ Développement sur des lacs de 20 ha et moins
- ✓ « Privatisation » des plans d'eau
- ✓ Coût d'entretien des chemins et obligations des municipalités
- ✓ Création de zones résidentielles à long terme
- ✓ Cohabitation des usages
- ✓ La villégiature commerciale

Cette énumération n'est pas exhaustive, mais constitue les sujets de départ qui influenceront l'aménagement des lieux de villégiature sur le territoire de la MRC. Le résultat de cet exercice pourra amener la MRC à revoir ses orientations et ses objectifs de planification ainsi que l'encadrement identifié au document complémentaire du schéma d'aménagement. Entre temps, la MRC se dote d'orientations et d'objectifs qui visent la consolidation des secteurs de villégiature riveraine, l'offre de villégiature non riveraine et le respect du milieu.

5.8.1. Orientation 18 :

Favoriser, en bordure d'un plan d'eau localisé dans un territoire municipal, le développement de la villégiature au secteur occupé.

Objectifs :

- ✓ Consolider l'occupation du territoire en favorisant la construction des résidences de villégiature aux espaces vacants disponibles.

5.8.2. Orientation 19 :

Développer le concept de villégiature panoramique.

Objectifs :

- ✓ Mettre en valeur des secteurs de villégiature non riverains qui offrent un panorama attractif.

5.8.3. Orientation 20 :

Assurer l'intégration au milieu naturel des nouveaux projets de développement de villégiature.

Objectifs :

- ✓ Prévoir des conditions d'aménagement qui souscriront à la préservation des paysages et à l'intégration architecturale des projets.
- ✓ Conserver du territoire libre d'occupation sur le périmètre des lacs et cours d'eau soumis au développement.

5.9. L'environnement et le milieu naturel

Le territoire de la MRC a été affecté, depuis les dernières années, par plusieurs phénomènes naturels d'envergure tels que des inondations, des pluies diluviennes, des tremblements de terre et des

glissements de terrain. Ces sinistres ont causé des dommages aux biens et ont rendu la population plus sensible à sa sécurité et aux impacts qu'ils peuvent occasionner. Par ailleurs, des inconvénients peuvent aussi être engendrés par la mauvaise localisation sur le territoire de certaines activités humaines (contraintes anthropiques).

La planification et les outils disponibles en aménagement du territoire doivent permettre à la MRC du Fjord-du-Saguenay d'assurer le mieux possible la sécurité des personnes et des biens ainsi que la préservation de la qualité de l'environnement. À cet effet, la révision du schéma d'aménagement permettra une mise à jour de la cartographie des zones à risque ainsi qu'un meilleur contrôle de l'utilisation du territoire. Des dispositions réglementaires contenues dans le document complémentaire accompagnant le schéma d'aménagement révisé établiront des normes de construction minimales dans ces zones lorsque certaines conditions pourront être respectées.

5.9.1. Les zones d'inondation en eau libre

Une inondation en eau libre est le résultat d'une augmentation significative de la quantité d'eau d'un cours d'eau qui n'est pas le résultat d'un refoulement causé par un obstacle. Le schéma d'aménagement a considéré, dès 1989, la problématique des zones inondables sur son territoire et des mesures de la politique gouvernementale s'appliquent depuis. Ce n'est toutefois qu'en 2000 que la MRC a obtenu une cartographie officielle à l'égard de certaines parties seulement des zones inondables ciblées. Par la suite, la MRC a reçu du gouvernement du Québec des cotes de crue pour une partie du bras d'Hamel, dans la municipalité de Ferland-et-Boilleau, et a appliqué un cadre normatif pour réduire les risques et pour assurer la sécurité des personnes et des biens dans la zone déterminée.

La MRC du Fjord-du-Saguenay cible, dans son schéma d'aménagement révisé, des plaines inondables sur les territoires de Ferland-et-Boilleau, de L'Anse-Saint-Jean et de Petit-Saguenay. Avec la nouvelle cartographie, la MRC est en mesure de mieux délimiter et de préciser l'application du cadre normatif associé à ces zones de contraintes. Cependant, ce n'est pas l'ensemble du territoire municipalisé qui a été couvert par la cartographie, laissant donc la MRC et les municipalités avec peut-être des zones dont le niveau de risque n'est pas connu ni délimité.

5.9.2. Les zones d'inondation par embâcle

Il s'agit d'inondations par embâcle, lorsqu'une inondation est causée par une quantité d'eau significative qui s'accumule à cause d'un obstacle qui empêche la libre circulation de l'eau dans un cours d'eau. Le ministère de la Sécurité publique a ciblé certains secteurs de la MRC localisés à Petit-Saguenay et à L'Anse-Saint-Jean qui sont propices à des inondations par embâcle. Dans ces cas, il demande à la MRC d'appliquer des normes minimales que nous retrouvons au document complémentaire.

5.9.3. Les zones à risque de mouvements de sol

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean a de nombreuses marques de glissements de terrain encore apparentes sur son territoire. Certaines cicatrices sont d'origine naturelle alors que d'autres ont été causées par une intervention humaine.

Les dommages causés par les pluies diluviennes de juillet 1996 au Saguenay ont fait réaliser aux administrations municipales et provinciales le besoin de connaître les zones susceptibles de subir des mouvements de sol lorsqu'il y a présence d'occupation humaine. À lui seul, cet évènement a causé plus de 1 000 glissements de terrain dans la région en l'espace de 36 heures. C'est ainsi qu'en 2004, la MRC a reçu une cartographie officielle du gouvernement du Québec pour la municipalité de L'Anse-Saint-Jean qui a été la municipalité la plus touchée dans la MRC par les pluies diluviennes de l'été 1996.

Le gouvernement du Québec demandait à la MRC d'y assujettir un cadre normatif et des principes d'intervention régissant l'occupation du territoire dans les zones ciblées. Aucune carte de glissements de sol n'existait pour L'Anse-Saint-Jean avant cette date.

Les glissements de terrain sont difficilement prévisibles et leurs manifestations sont associées à plusieurs facteurs tels que l'érosion, la pente et la nature des sols et les conditions des eaux souterraines. Souvent, le glissement de terrain se fait rapidement et sans signe annonciateur. La MRC estime que les parties du territoire présentant des dangers de glissement de terrain doivent faire l'objet d'une planification d'ensemble en matière d'aménagement et d'un meilleur contrôle de l'utilisation du sol afin de diminuer les risques inhérents.

5.9.4. Orientation 21

Assurer la sécurité des personnes et des biens face aux zones de contraintes naturelles et anthropiques.

Objectifs :

- ✓ Répertorier les zones de contraintes en matière d'inondations, de glissements de terrain, d'érosion et d'autres cataclysmes afin d'améliorer la sécurité de la population et des biens;
- ✓ Régir l'occupation du territoire dans les zones de contraintes et à leur proximité;

5.9.5. Orientation 22

Protéger les milieux sensibles.

Objectifs :

- ✓ Assurer la protection des berges des lacs et des cours d'eau afin de conserver le plus possible le couvert végétal naturel et de préserver l'équilibre écologique entre le littoral et le milieu naturel riverain;
- ✓ Assurer la protection des prises d'eau municipales;
- ✓ Identifier et délimiter les milieux rares, fragiles, esthétiques ou essentiels au maintien d'espèces fauniques ou floristiques vulnérables ou exceptionnelles.

5.10. Les transports et les communications

5.10.1. Le réseau de transport

Le réseau de transport au sein de la MRC du Fjord-du-Saguenay supporte le déplacement des personnes et des biens et comprend principalement le réseau collecteur intermunicipal, régional et national. Il inclut aussi le réseau ferroviaire, maritime, aérien et récréatif. Le réseau routier est celui qui est le plus utilisé, notamment par les nombreux déplacements domicile-travail qui s'effectuent quotidiennement et qui caractérisent particulièrement la MRC. Il est également le plus utilisé parce que l'automobile est de loin le principal moyen de transport pour les déplacements sur notre territoire.

Le portrait de la MRC illustré précédemment confirme l'utilisation accrue du réseau routier par la population, notamment dans les déplacements domicile-travail. Aussi, le vieillissement de la population qui marque actuellement la MRC exige souvent que ces personnes sollicitent des soins de santé accrus, alors que, la plupart du temps, ces soins ne sont disponibles qu'à Ville de Saguenay. L'attraction de Ville de Saguenay est également perçue en regard des besoins des résidants de la MRC pour les activités commerciales et les services de plus grande envergure. Cette situation amène une augmentation substantielle d'utilisateurs des liens routiers intermunicipaux.

Par ailleurs, étant une MRC donnant accès à un vaste territoire pour l'exploitation des ressources naturelles, plusieurs routes ou tronçons routiers servent au déplacement de véhicules lourds. Conséquemment, la MRC se montre préoccupée par la détérioration des réseaux local et régional et par la sécurité des utilisateurs. De plus, plusieurs des milieux urbains sont traversés par les routes interrégionales. Cela augmente les risques de conflits et influence le degré de sécurité des résidants et des usagers de la route.

D'autre part, la MRC compte développer le tourisme quatre saisons. Cependant, l'accessibilité aux attraits, aux parcs nationaux, aux sites touristiques et autres constitue des atouts majeurs pour le développement, mais leur accessibilité est déficiente. Actuellement, le réseau routier ne satisfait pas les besoins de la MRC. À titre d'exemple, l'accès principal au Parc national des Monts-Valin n'offre pas de chaussée asphaltée permettant de se rendre à l'accueil, tandis que la route (le Vieux Chemin) amenant la clientèle au Site de la Nouvelle-France à Saint-Félix-d'Otis est complètement désuète. La reconnaissance de la Route du fjord et de son penchant nord, la Vallée de la biodiversité, devra permettre d'améliorer les investissements sur le réseau routier touristique.

La MRC du Fjord-du-Saguenay dispose sur son territoire d'un aéroport localisé à Saint-Honoré et de quelques hydrobases privées et publiques en territoire municipal ainsi qu'en TNO. L'aéroport Chicoutimi/Saint-Honoré possède une vocation éducative pour la formation des pilotes. En matière de desserte ferroviaire, une ligne reliant Ville de Saguenay à Montréal traverse la municipalité de Larouche en passant par un secteur industriel en développement. Le transport par chemin de fer est beaucoup utilisé pour le transport de produits liés à la grande entreprise. Puisque le chemin de fer est relié au réseau continental, il offre la possibilité d'augmenter sa contribution à la livraison de marchandises pour des produits ayant à franchir de grandes distances.

La popularité croissante du vélo a amené le gouvernement du Québec à réaliser, au cours des dernières années, un réseau cyclable appelé la Route verte, qui traverse le territoire québécois. Dans notre MRC, ce réseau est peu présent. La MRC favorise plutôt la mise en place d'un réseau intermunicipal structuré autour des principaux attraits et sites touristiques et récréatifs des municipalités.

5.10.2. Le réseau de télécommunication

Le réseau de télécommunication de la MRC comprend les stations émettrices de radio et de télévision, les antennes, les stations hertziennes, les centrales téléphoniques et un réseau de fibres optiques. Le réseau de fibres optiques a été mis en service en 2007. Il permet le lien entre les treize municipalités de la MRC, les écoles et les édifices des commissions scolaires des Rives-du-Saguenay et De la Jonquière. Le réseau facilite le transport d'information et pourrait éventuellement permettre l'octroi du service par internet haute vitesse dans les municipalités. Lorsqu'ils sont autorisés, les équipements du réseau de communication doivent s'intégrer le plus harmonieusement possible au paysage.

5.10.3. Le réseau de transport et de transformation d'énergie

La MRC compte au sein de son territoire plusieurs centrales hydroélectriques produisant de l'énergie à des fins privées ou publiques. Ces centrales sont principalement en territoire municipal, bien que nous en comptions quelques-unes dans les TNO de la MRC. Le réseau de transport peut notamment comprendre des postes de transformation d'énergie ou des relais. Le territoire de la MRC est également traversé par un gazoduc qui relie Ville de Saguenay au sud du Québec via la municipalité de Larouche.

5.10.4. Orientation 23

Favoriser l'amélioration du réseau routier et la sécurité des usagers.

Objectifs :

- ✓ Diminuer les effets négatifs du transport lourd;
- ✓ Favoriser le développement de transport intermodal;
- ✓ Améliorer la qualité et le tracé des voies de circulation.

5.10.5. Orientation 24

Moduler le réseau de transport en fonction du développement récréotouristique de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Objectifs :

- ✓ Améliorer la qualité et le tracé des voies de circulation, particulièrement les voies desservant les sites et les attraits touristiques;
- ✓ Favoriser le développement d'un réseau cyclable intermunicipal relié au circuit de la Route verte;
- ✓ Convenir d'une signalisation touristique représentant l'image de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

- ✓ Développer et intégrer les notions de protection et de mise en valeur des paysages, notamment pour la route panoramique;
- ✓ Accroître le rôle de l'aéroport de Saint-Honoré, notamment en lui attribuant une vocation supplémentaire en lien avec le développement récréotouristique de la MRC.

5.10.6. Orientation 25

Améliorer la desserte des réseaux de télécommunication.

Objectifs :

- ✓ Desservir en téléphonie cellulaire l'ensemble du territoire ainsi que les principaux secteurs récréotouristiques des TNO;
- ✓ Développer le réseau Internet.

5.10.7. Orientation 26

Réduire les impacts négatifs liés au réseau de transport d'énergie.

Objectifs :

- ✓ Intégrer harmonieusement à l'environnement les nouveaux équipements et les nouvelles infrastructures;
- ✓ Ne pas compromettre les vocations du territoire ou les affectations du sol préconisées par le schéma d'aménagement pour un lieu donné.

5.11. Le patrimoine et la culture

Le développement culturel et la mise en valeur du patrimoine de la MRC du Fjord-du-Saguenay doivent s'arrimer aux caractéristiques du territoire. Il se résume à orienter et à mettre en valeur les domaines des arts, du tourisme culturel, de l'histoire et du patrimoine. L'intervention se fait sur le terrain, dans un esprit de concertation auprès des instances municipales, des intervenants culturels et des citoyens.

Les municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay apportent déjà une importance à la culture et y contribuent depuis plusieurs années. Elles encouragent le développement culturel sur leur territoire de diverses façons, soit par des reconnaissances, des subventions accordées aux organismes, la mise en valeur de la culture locale et, pour certaines, des mesures de protection du patrimoine local. Quelques municipalités embauchent du personnel attitré à la culture et/ou délèguent un conseiller municipal au

secteur culturel ou au patrimoine, par exemple par le biais des comités consultatifs d'urbanisme. Consciente de son potentiel culturel, la MRC a pour objectif d'adopter une politique culturelle pour l'ensemble du territoire en vue de se prévaloir d'une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et d'établir d'autres partenariats, le cas échéant.

Par sa politique culturelle, la MRC contribuera à façonner une vision plus globale de la culture et du patrimoine et de sa promotion. Cette vision s'exprimera à travers des thèmes tels que le tourisme culturel, les ressources consacrées à la culture, les paysages, l'histoire, les arts et autres. Ces thèmes sont expliqués ci-après.

5.11.1. Le tourisme culturel et sa promotion

Le tourisme culturel est en émergence. Plusieurs milieux au Québec développent des circuits patrimoniaux, notamment autour du patrimoine naturel ou religieux. L'achalandage généré par le tourisme de nature (l'écotourisme, le tourisme d'aventure et de plein air) pourrait constituer une masse de consommateurs potentiels pour les nombreux attraits culturels. L'aspect culturel viendrait alors bonifier les produits touristiques offerts en ajoutant une plus-value à leurs séjours. De cette façon, une randonnée en traîneau à chiens au cours de laquelle on intègre une histoire ou une légende locale ou encore la mise en valeur des « places de l'église », identifiées dans le schéma d'aménagement dans toutes les municipalités, pourrait s'intégrer par le biais de l'interprétation du patrimoine et de l'histoire des communautés.

Les organismes faisant la promotion touristique des municipalités de la MRC sont l'Association touristique régionale et Promotion Saguenay. Sur le plan touristique, les municipalités de Petit-Saguenay et de Sainte-Rose-du-Nord peuvent compter sur des kiosques d'information touristique saisonniers pour la promotion des attraits et pour la diffusion d'information.

5.11.2. Le potentiel culturel et patrimonial

Les municipalités de la MRC n'ont pas encore développé tout leur potentiel culturel et patrimonial, étant donné qu'elles misaient principalement sur le développement industriel et sur l'exploitation forestière. Elles ne possèdent pas non plus une connaissance complète de l'offre culturelle et patrimoniale de leur territoire. Souvent, les connaissances se limitent essentiellement aux territoires d'intérêt inscrits dans le

schéma d'aménagement de la MRC et aux quelques rares sites du patrimoine ou aux biens reconnus par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

5.11.3. Les ressources humaines et financières dédiées à la culture

Nous observons des disparités entre les ressources qui sont investies en culture et en patrimoine dans les treize municipalités de la MRC. Nous observons néanmoins une grande ouverture et un souhait de dynamiser la culture au bénéfice du développement des municipalités et de la population. Bien que la culture fasse l'objet d'initiatives locales fort intéressantes, pour la plupart, le volet culturel n'a pas encore été exploité à son plein potentiel.

Les municipalités de Saint-Ambroise et de Larouche se démarquent pour leurs ressources humaines et financières consacrées spécifiquement aux loisirs et à la culture ainsi qu'à la présence de lieux de diffusion. Dans le cas de Larouche, le Centre international d'exposition de Larouche (CIEL) et son agente locale de Villes et villages d'art et de patrimoine contribuent à la dynamique culturelle. Le complexe socioculturel de Saint-Ambroise et l'équipe dédiée aux loisirs de la municipalité font en sorte de générer une offre culturelle diversifiée. Pour plusieurs autres municipalités, les ressources dédiées spécifiquement à la culture demeurent somme toute limitées.

Généralement, les municipalités au sein de la MRC investissent déjà dans les loisirs, le patrimoine religieux et le développement touristique. Il est difficile de ventiler ce qui est investi dans la culture et le patrimoine, car cela fait souvent partie d'une enveloppe globale dédiée aux loisirs ou aux organismes tant culturels que communautaires.

Enfin, notons l'apport de bénévoles pour tout ce qui concerne les activités sociales, communautaires et culturelles. La vie culturelle des citoyens de la MRC dépend beaucoup de cet engagement dans le bénévolat. Les bénévoles constituent la force motrice des organismes, et, sans eux, leur fonctionnement s'avèrerait difficile, voire impossible.

5.11.4. Les lieux de diffusion de la culture

La plupart des lieux de diffusion identifiés sur le territoire ne sont pas reconnus officiellement par les instances régionales et gouvernementales, mis à part le Site de la Nouvelle-France, soutenu par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et reconnu par le Réseau

muséal et patrimonial du Saguenay–Lac-Saint-Jean, et les bibliothèques publiques faisant partie du Réseau BIBLIO. Dans le contexte de la MRC, les écoles primaires et secondaires font également partie des lieux de diffusion, tout comme le bistrot présentant des spectacles ou effectuant la vente de produits des métiers d'art ou l'aréna où s'y déroule un festival de la chanson. En outre, le Centre international d'exposition de Larouche (CIEL) et le Restaurant Margot dans la municipalité de Larouche (diffusion des arts visuels) ainsi que la Place des artisans à Sainte-Rose-du-Nord font partie de ce que l'on peut appeler des lieux de diffusion.

5.11.5. Le réseau de bibliothèques publiques

Des bibliothèques publiques sont implantées dans chacun des villages de la MRC. Toutes les bibliothèques sont rattachées au Réseau BIBLIO du Saguenay–Lac-Saint-Jean. En plus d'offrir des services professionnels et techniques aux bibliothèques et d'assurer la mise en commun des ressources et les échanges entre bibliothèques, ce réseau soutient différents programmes. Le programme Culture pour tous, dont le Réseau BIBLIO du Saguenay–Lac-Saint-Jean est l'instigateur, permet ainsi de favoriser l'accessibilité à la culture dans les municipalités de moins de 5 000 habitants. Il a pour but de « développer, en association avec les organismes du milieu, des projets et des activités de découverte ou de redécouverte de lieux et d'expériences culturels variés, tant au niveau local que régional ». Plusieurs communautés de la MRC s'en sont prévalues, par exemple Ferland-et-Boilleau et Saint-Ambroise. À Petit-Saguenay, une collaboration entre le comité des familles et l'école du Vallon a même permis de mettre en place des ateliers de théâtre intergénérationnels.

Enfin, il est important de noter que l'établissement de certaines bibliothèques a permis la réutilisation de bâtiments existants. La salle communautaire de Saint-Charles-de-Bourget constitue un tel exemple. D'autres bibliothèques sont logées à même les édifices municipaux ou encore sont situées dans les églises, les centres multifonctionnels et les écoles. Dans la majorité des cas, elles sont tenues par des ressources bénévoles. Bien que les heures d'ouverture demeurent limitées, l'achalandage est jugé comme étant appréciable par les intervenants municipaux.

5.11.6. Le milieu scolaire

Les institutions scolaires déployées sur le territoire représentent très souvent des lieux de promotion et d'initiation à la culture. À cet effet, le programme Culture/Éducation a pour mission première de transmettre le goût de l'art et de la culture aux jeunes. C'est par l'entremise de partenariats, notamment

avec les commissions scolaires, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, le Conseil régional de la culture, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le Regroupement loisirs et sports Saguenay–Lac-Saint-Jean, que ce programme est rendu possible. Différentes mesures sont ainsi mises en œuvre afin d'accroître la participation des étudiants et des enseignants à des sorties culturelles et à des spectacles et de mener des actions prévues aux politiques culturelles des commissions scolaires. À la mi-février, la Semaine québécoise des arts et de la culture à l'école vient également promouvoir l'importance de la pratique et de la dimension culturelle dans la formation des jeunes.

Le programme Culture/Éducation s'ajoute au programme Écoles éloignées en réseau, présent dans le Bas-Saguenay, qui vise le maintien des écoles de village par des moyens de communication technologique. Ces moyens viennent ainsi les mettre en lien avec d'autres écoles et contrer les inconvénients des petites tailles des écoles de village. On profite aussi du jumelage entre le Parc national du Saguenay et le Parc national des Cévennes, en France, pour échanger sur les composantes des écosystèmes français et québécois. Les étudiants de l'école primaire de Saint-Félix-d'Otis sont donc en relation avec ceux des écoles françaises de Florac et de Vébron.

5.11.7. Les arts de la scène

Les loisirs culturels en matière d'arts de la scène, c'est-à-dire le théâtre, la musique et la danse, prennent une place importante dans la MRC. À cet effet, la présence d'une troupe de théâtre amateur à L'Anse-Saint-Jean mène à la présentation de pièces de théâtre d'été au Centre touristique Mont-Édouard. Des chorales existent également dans les municipalités de Bégin, de Larouche, de Saint-Charles-de-Bourget, de Saint-Honoré et de Rivière-Éternité. Une offre de cours et d'ateliers divers (musique et danse) est disponible dans les municipalités où les loisirs culturels sont davantage structurés.

Le Festival de la chanson de Saint-Ambroise constitue une occasion particulière de promouvoir les arts de la scène et la chanson francophone par l'entremise d'un concours s'adressant aux interprètes (7 à 12 ans, 13 à 17 ans et 18 ans et plus) et aux auteurs-compositeurs-interprètes (15 ans et plus). Cet évènement favorise les contacts entre intervenants du milieu artistique et met à la disposition des participants des ateliers de formation offerts par des professionnels. Par ailleurs, des ressources et des commerces spécialisés dans le domaine musical sont aussi présents sur le territoire.

5.11.8. Les arts visuels

Différentes disciplines s'inscrivent parmi les arts visuels, telles que la peinture, la sculpture, la calligraphie, la photographie, les arts multidisciplinaires et les arts multimédias. À ce jour, 18 artistes et organisations sont recensés sur le territoire de la MRC, dont 13 dans la Couronne Nord et 5 dans le Bas-Saguenay. La grande majorité a pour fonction la création. De plus, certains d'entre eux utilisent leur atelier pour diffuser leur travail (Galerie-atelier André Bouchard et Atelier Théo Lavoie à L'Anse-Saint-Jean) ou pour de la formation (Gîte-école Dionysos à Petit-Saguenay).

À Sainte-Rose-du-Nord, nous trouvons la maison du peintre Jean Laforge, qui représente sans contredit une richesse à mettre en valeur. Depuis le décès du peintre, la famille se charge de cette demeure, où l'on peut voir des fresques sur plusieurs des murs. La maison est louée et ouverte aux visiteurs sur demande. L'exposition *Jean Laforge, maître du relief,* a été présentée à La Pulperie de Chicoutimi en 2008-2009.

À Saint-Fulgence, le projet de village-mural présente des fresques sur le revêtement extérieur de différentes maisons. Ces fresques sont réalisées par une artiste muraliste. À Saint-Ambroise, un artiste peintre a créé une fresque sur un des murs intérieurs du complexe socioculturel. Enfin, notons que des artistes en arts visuels originaires du territoire de la MRC s'illustrent à l'extérieur du Québec.

5.11.9. Les œuvres d'art publiques

Parmi les 20 œuvres d'art publiques réparties sur le territoire de la MRC, nous trouvons trois réalisations du collectif Interaction Qui. Dans le cadre de l'Événement-Ouananiche, des tacons-sites[18] ont été installés à Bégin (2006) et à Ferland-et-Boilleau (2007) et un tacon-commémoratif à Larouche (1995). Ces œuvres d'art publiques sont davantage connues de la population locale étant donné l'implication de la communauté lors de la réalisation du projet, entre autres par le biais de la participation des écoles.

De plus, le Centre d'artistes Séquence a répertorié l'ensemble des œuvres d'art publiques de la région. Sur le territoire de la MRC, nous en trouvons davantage dans le secteur de la Couronne Nord (12) qu'au Bas-Saguenay (5), pour un total de 17 œuvres d'art publiques. Il est important de noter que les tacons-

[18] « Les tacons-sites établissent la territorialité de l'emblème (la forme de la ouananiche) sur toute la région comme sculpture sociale environnementale. La réalisation des tacons-sites appartient toujours aux acteurs sociaux de la région; ils ne peuvent donc exister que par une réalisation collective. » Source : http://www.ouananiche.org/site/site.php.

sites et le tacon-commémoratif ne sont pas considérés dans ce répertoire. Huit de ces œuvres ont bénéficié du soutien financier du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour leur réalisation.

5.11.10. Les métiers d'art, l'artisanat et les savoir-faire traditionnels

Cette catégorie regroupe un large éventail d'intervenants au sein de la MRC du Fjord-du-Saguenay auquel nous ajoutons le volet « savoir-faire traditionnels ». Selon la terminologie présentée dans le *Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique culturelle municipale*[19], les métiers d'art et l'artisanat regroupent « la production d'œuvres originales uniques, ou d'un nombre limité d'exemplaires, destinées à une fonction utilitaire, décorative ou d'expression et exprimées par l'exercice d'un métier relié à la transformation du bois, du cuir, des textiles, des métaux, des silicates ou de toute autre matière ». Cette définition, assez large, laisse ainsi place à l'ajout des artisans et des produits issus de l'agroalimentaire qui, selon la taille de production, peuvent être considérés dans la catégorie des savoir-faire traditionnels.

À cet effet, les savoir-faire traditionnels répertoriés vont de la production de pains, de pâtisseries et de confitures à la fabrication de bières, de fromages, de crèmes glacées, de produits dérivés du bleuet et de l'érable, de fleurs comestibles ainsi que l'élevage de cerfs rouges et d'émeus. En outre, les lieux de restauration et d'hébergement offrant des produits du terroir régional et local ainsi que les fermes agrotouristiques peuvent se retrouver dans ce volet. Certains d'entre eux font partie de la Table agroalimentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean, qui produit une brochure comprenant un circuit agrotouristique régional.

Pour ce qui est des métiers d'art et de l'artisanat, en plus des boutiques qui en assurent la diffusion et la vente, nous trouvons les bijoux, la lutherie, la poterie, la reliure, la céramique, l'ébénisterie, le rembourrage, l'armature, la gravure sur verre, la lainerie et l'archerie. La Coopérative Les Artisans du fjord, située à Sainte-Rose-du-Nord, s'inscrit dans ce volet, sous la rubrique « multidisciplinaire ». En effet, cet organisme souhaite mettre en valeur tant les métiers traditionnels du bâtiment (maçonnerie,

[19] Gouvernement du Québec, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Regroupement québécois du loisir municipal, *Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique culturelle municipale*, éd. revue et corrigée, 2003, 82 p.

charpenterie, sauna et construction écologique) que les métiers d'art (vitrail, ébénisterie, maroquinerie, textiles et sculpture).

Nous comptons également un artisan faisant partie du Réseau ÉCONOMUSÉE® sur notre territoire. Il s'agit de l'Économusée de la lainerie Le Chevrier du Nord, situé à Saint-Fulgence. Les économusées ont pour but de « mettre en valeur et de perpétuer les métiers et savoir-faire inspirés des traditions »[20] par l'entremise d'espaces d'accueil et d'interprétation, d'atelier de production, de collection d'artefacts, de centre de documentation et de boutique au sein d'un même lieu.

Certains des artisans issus du territoire de la MRC font partie de la Corporation des métiers d'art du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

5.11.11. Les lettres

Dans le domaine des lettres, on rassemble sous cette appellation la création littéraire, le milieu de l'édition, les bibliothèques ainsi que la généalogie. Le volet des bibliothèques a été traité plus haut de façon distincte, mais fait partie de ce domaine. En ce qui concerne l'édition, nous ne trouvons pas ce type d'intervenant à proprement dit sur le territoire. Nous nous limitons donc ici aux écrivains.

5.11.12. La culture scientifique

Le champ de la culture scientifique est représenté par les musées, par les centres d'interprétation scientifique et industrielle ainsi que par les clubs scientifiques. Notons la présence au sein de la MRC de centres de découverte et de services associés au réseau des parcs du Québec (SÉPAQ), c'est-à-dire le Parc national du Saguenay (Centre Le fjord du Saguenay, secteur de la Baie-Éternité) et le Parc national des Monts-Valin (Centre des Monts-Valin). Aussi, des pôles de découverte du Parc marin Saguenay–Saint-Laurent sont disséminés le long de la rivière Saguenay : le Centre d'interprétation des battures et de réhabilitation des oiseaux (CIBRO), le Centre de découverte et de services Le Fjord du Saguenay, secteur de la Baie-Éternité ainsi que le quai de Petit-Saguenay. Nous pouvons également mentionner que, dans le contexte de la révision du plan directeur du parc marin, des pôles de découverte sont susceptibles d'être ajoutés, car des démarches ont été entreprises par les municipalités de Sainte-Rose-du-Nord et de Saint-Félix-d'Otis.

[20] http://www.economusees.com/accueil.cfm.

Dans cette catégorie, on inscrit également le Musée de la nature localisé à Sainte-Rose-du-Nord. De plus, on inclut les visites industrielles, qui se rapprochent aussi du patrimoine industriel qui sera traité plus loin. À cet effet, la Mine Niobec de Saint-Honoré réalise sur demande ce type de visites pour des groupes.

Des organismes régionaux constituent également des ressources en ce qui a trait à la culture scientifique et aux sciences naturelles. Notons par exemple le Conseil du loisir scientifique du Saguenay–Lac-Saint-Jean, le Club des ornithologues amateurs du Saguenay–Lac-Saint-Jean et le Club de minéralogie du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Enfin, le Musée du Fjord, situé dans l'arrondissement de La Baie à Ville de Saguenay, fait partie du réseau de pôles de découverte du Parc marin Saguenay–Saint-Laurent.

5.11.13. L'histoire et le patrimoine

Bien avant la création de la MRC du Fjord-du-Saguenay, plusieurs aventuriers ont tour à tour découvert, exploré et exploité ce vaste territoire. Marqué par un fjord bordé de caps et d'impressionnantes murailles, le territoire de la MRC a été un terrain fertile pour l'exploitation forestière, l'agriculture, l'exploitation des ressources hydroélectriques et des ressources fauniques. Selon les recherches archéologiques, l'occupation du territoire remonte à plus de 5 000 ans. Le commerce des fourrures a contribué à l'établissement de postes de traite. Par la suite, l'exploitation forestière a mené à l'implantation de nombreuses scieries le long du Saguenay et de ses tributaires, ce qui a favorisé l'ouverture officielle de la région.[21]

À noter qu'avec la révision de la *Loi sur les biens culturels*, on intègre de plus en plus la notion de paysages culturels dans les considérations d'ordre patrimonial. Les paysages de la MRC sont sans contredit le dénominateur commun des municipalités qui la composent. De plus, nous sommes en présence d'un patrimoine religieux abondant pour une région relativement jeune, ouverte au peuplement français catholique depuis seulement 170 ans. Ainsi, le patrimoine architectural se présente sous des formes plus récentes, notamment avec des églises de style moderne.

---

[21] Camil Girard et Normand Perron, *Histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, Institut québécois de la recherche sur la culture, Québec, 1989, 665 p.; Jocelyn Caron, avec la collaboration de Marie-José Fortin, *Paysages du Saguenay-Lac-Saint-Jean*. Conseil du loisir scientifique, Alma, 2005, 228 p.

5.11.14. Les paysages et le patrimoine naturel

Selon le Conseil du paysage québécois, la matière première du paysage réside dans l'assemblage d'éléments naturels. C'est pourquoi on y inclut aussi le terme patrimoine naturel. Ces paysages sont appelés à évoluer, puisque l'homme transforme son milieu de façon continue, créant ainsi des paysages que l'on dit humanisés à partir de paysages ruraux, villageois et urbains. Par ailleurs, la valeur que l'on accorde aux paysages est influencée par notre point de vue personnel d'observateur. On catégorise néanmoins des types : les paysages devenus « symboles » emblématiques pour les Québécois, les paysages « identitaires » pour une région qui expriment un territoire donné et les paysages « quotidiens » dans lesquels on vit.

Ces paysages deviennent assurément des atouts et des arguments de promotion économique et touristique. Par exemple, la campagne *Sortez de la ville, pour un jour, pour une vie* de Stratégie MigrAction, qui a cours dans la MRC, s'en inspire. Progressivement, une sensibilité populaire s'exprime en regard des paysages, ce qui devient une rentabilité politique en plus d'une rentabilité économique. Cela a même une incidence sur la réputation et la perception du territoire à l'extérieur de la région. L'Union des MRC du Québec indique toutefois que « les paysages du Québec, avant d'être des images de cartes postales, sont des milieux de vie. Pour ceux qui y sont nés comme pour ceux qui choisissent de s'y établir, ces paysages doivent constituer un instrument de développement de l'économie comme de l'identité. »[22]

La MRC du Fjord-du-Saguenay, par son nom, en dit beaucoup sur ce qui la caractérise et la différencie des autres territoires. En effet, elle est connue et reconnue pour ses paysages exceptionnels sur le fjord du Saguenay observés dans le Bas-Saguenay et dans les municipalités de Saint-Fulgence et de Sainte-Rose-du-Nord pour la Couronne Nord. Le Petit lac Ha! Ha!, sur lequel veille le mont du Four, à Ferland-et-Boilleau, ainsi que l'embouchure de la rivière Petit Saguenay dans la municipalité du même nom auraient une certaine ressemblance avec le fjord. C'est dire comment cet élément naturel teinte la personnalité du territoire.

---

[22] Marie-Josée Fortin, *Le paysage comme lieu d'expression de l'identité rurale : le cas de la communauté de Petit-Saguenay,* Mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en études régionales, Université du Québec à Chicoutimi, Groupe de recherche et d'intervention régionales, c2001, 150 p.

Les monts Valin dominent quant à eux les paysages de la Couronne Nord de la MRC, surtout pour les municipalités ceinturant le territoire. Les vastes champs de pommes de terre et les bleuetières viennent moduler l'horizon des municipalités de Saint-Ambroise et de Bégin, tandis qu'à Saint-Charles-de-Bourget la promiscuité de la rivière Saguenay et le caractère champêtre des lieux apportent une impression de tranquillité. La route Dorval dans la municipalité de Larouche présente des paysages champêtres vallonnés. Comme autrefois, elle pourrait même mener chez sa voisine, Saint-Charles-de-Bourget, de l'autre côté de la rivière Saguenay, si l'accès en était facilité.

Le patrimoine naturel fait référence à la notion de paysage, car on y regroupe tant les ensembles naturels, les formations géologiques et physiographiques que les sites naturels, les parcs, les espaces verts, les rives, les vues, etc. Toutefois, la notion de patrimoine naturel sous-entend davantage le concept de conservation. La *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* et, bientôt, celle sur les biens culturels viennent l'encadrer. La section des territoires d'intérêt en dresse un inventaire exhaustif.

5.11.15. Les lieux d'intérêt culturel et historique

Les territoires d'intérêt culturel et historique regroupent divers ensembles du patrimoine bâti. Ils font aussi référence à des lieux historiques d'importance pour les communautés. À titre d'exemple, le cœur du village dans l'agglomération de L'Anse-Saint-Jean s'inscrit autant parmi le patrimoine bâti significatif pour le territoire de la MRC que pour sa valeur historique, car il s'agit d'un des premiers établissements le long de la rivière Saguenay, et des traces de cette époque imprègnent encore le milieu.

Enfin, certains éléments, comme la statue de Notre-Dame-du-Saguenay, située sur le cap Trinité à Rivière-Éternité, ont reçu une reconnaissance; celle-ci fut classée œuvre d'art en 1965. Elle est maintenant protégée par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec.

5.11.16. Le patrimoine bâti

Quelques municipalités au sein de la MRC possèdent un inventaire de leur patrimoine bâti : Saint-Fulgence, Saint-Ambroise, L'Anse-Saint-Jean et Petit-Saguenay. La connaissance du patrimoine n'est pas généralisée et la MRC ne dispose pas d'un portrait exhaustif du patrimoine bâti compris sur son territoire. Par contre, il y a des municipalités qui ont adopté des Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour certaines zones ou pour des bâtiments patrimoniaux. Des municipalités telles que L'Anse-Saint-Jean, Saint-Ambroise et Larouche offrent aux citoyens qui veulent réaliser des travaux

sur leur propriété le recours au Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP). Ce sont des mesures incitatives qui pourraient faire l'objet d'une application à l'ensemble de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

5.11.17. Le patrimoine religieux

Pour ce qui est du patrimoine religieux, le schéma d'aménagement de la MRC répertorie 15 « places de l'église », dont six se trouvent dans le Bas-Saguenay et neuf dans la Couronne Nord. Ces places comprennent tant les sites dont la vocation est ou était liée au culte que les églises, les chapelles, les presbytères et les cimetières. Parmi ces lieux patrimoniaux d'intérêt, soulignons l'église Saint-Jean-Baptiste, l'église Saint-Charles-Borromée et l'église Saint-Gérard-Majella. La première, située à L'Anse-Saint-Jean, est cotée d'intérêt supérieur (C) selon l'inventaire effectué en 2004 par la Fondation du patrimoine religieux du Québec. Elle est aussi la plus ancienne sur le territoire, puisque sa construction date de 1890. La deuxième, l'église de la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget (1915-1916), est reconnue par la municipalité comme site du patrimoine, vu son état de conservation exceptionnel. Enfin, l'église de la municipalité de Larouche (1960) est connue, quant à elle, comme faisant partie du patrimoine moderne régional. L'église Saint-David (1967), située à Saint-David-de-Falardeau, s'inscrit aussi dans ce courant. Quelques-unes sont l'œuvre de corvées réalisées par la communauté locale ou encore par le fait de pionniers, par exemple la chapelle Saint-Basile-de-Tableau, attribuable au fondateur Basile Villeneuve et à sa famille. Par ailleurs, « les anges à la trompette » de Louis Jobin ornant la devanture de l'église Saint-Honoré ont été reconnus œuvres d'art en 1967.

Enfin, des architectes régionaux ont été mis à contribution pour la conception des églises présentes sur le territoire : Alfred Lamontagne, Armand Gravel, Paul-Marie Côté, Léonce Desgagné et Sylvio Brassard, pour ne nommer que ceux-ci.

Le patrimoine religieux comprend aussi des biens. Par exemple, la grotte de la Vierge à proximité de la chapelle de Boilleau ainsi que les croix de chemin. Pour celles-ci, un inventaire a été réalisé dans le secteur du Haut-Saguenay, en 1983, par l'Association saguenéenne des amateurs d'antiquités.[23] À cette époque, on répertoriait 11 croix de chemin réparties dans les municipalités de Ferland-et-Boilleau, de Saint-Honoré, de Saint-David-de-Falardeau, de Saint-Ambroise et de Saint-Fulgence. Il serait intéressant de revoir cet inventaire et de le bonifier avec le secteur du Bas-Saguenay.

[23] Yvan Gauthier, « Croix de chemin du Haut-Saguenay », *Saguenayensia*, Société historique du Saguenay, vol. 28, n° 1, 1986, p. 3-15.

5.11.18. Le patrimoine industriel

L'histoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay a surtout été marquée par l'industrie forestière. Des traces tangibles subsistent toujours, bien qu'on parle surtout de ruines. Dans la majorité des cas, elles remontent au début de la colonisation. Par ailleurs, il serait aussi intéressant de documenter l'industrie de la pomme de terre ainsi que celle du bleuet, présentes sur le territoire de la MRC, surtout dans le secteur de la Couronne Nord.

Finalement, les sites archéologiques dont l'identité culturelle relève de la période euro-québécoise (1800-1899) font référence à l'exploitation forestière, essentiellement dans le Bas-Saguenay, à l'anse au Cheval à Petit-Saguenay, à l'anse de Saint-Étienne à Petit-Saguenay et à l'anse aux Érables à Saint-Félix-d'Otis.

5.11.19. Le patrimoine archéologique

On compte une trentaine de sites archéologiques sur le territoire de la MRC. Nous en trouvons 15 en territoire municipalisé et autant en TNO. La plupart des sites localisés en territoire municipal sont situés dans le secteur du Bas-Saguenay (13) et, parmi ceux-ci, plus de la moitié (7) se trouvent dans la municipalité de Petit-Saguenay. Deux sites archéologiques sont localisés dans la Couronne Nord, soit dans les municipalités de Larouche et de Sainte-Rose-du-Nord. Enfin, tous les sites archéologiques en TNO se trouvent dans le TNO Mont-Valin. L'identité culturelle des sites présents sur l'ensemble du territoire fait référence tant à la période de l'amérindien préhistorique qu'à l'euro-québécois.

5.11.20. Le patrimoine immatériel

Dans les années 1980, un inventaire des potentiels patrimoniaux suivi d'une étude a été réalisé dans la municipalité de L'Anse-Saint-Jean par le groupe Harcart.[24] Un des volets de l'inventaire faisait référence à l'ethnologie et présentait les résumés de diverses entrevues réalisées dans le cadre de ce mandat. Différents thèmes ressortaient de ces documents dont, entre autres, la présence amérindienne à L'Anse-Saint-Jean, la vie sur la ferme, l'exploitation forestière, la construction navale, la navigation par goélettes et bateaux de ligne, le commerce du bois, les ateliers et autres commerces.

---

[24] Groupe Harcart, sous la direction de Madeleine Gobeil-Trudeau et Camille Lapointe, *L'Anse-Saint-Jean, Identification des potentiels patrimoniaux pour fins de mise en valeur sur le territoire de L'Anse-Saint-Jean*, 1987; Groupe Harcart, *Étude du territoire municipal de L'Anse-Saint-Jean selon les volets archéologique, ethnologique et architectural*, 1988, 112 p. Documents disponibles auprès de la direction régionale du MCCCF et de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean.

Plus récemment, des étudiants de l'Université Laval associés au projet Inventaire des ressources ethnologiques du patrimoine immatériel (IREPI) du Québec étaient de passage dans la région. À cet effet, des enquêtes ont eu lieu durant l'été 2008 auprès de porteurs de savoirs, de savoir-faire et de savoir-dire. Différentes thématiques étaient ainsi explorées : les métiers traditionnels, la production agricole ou forestière, la médecine traditionnelle, l'art populaire ainsi que les fêtes ou les formes d'expression populaires telles que la chanson, le conte, la légende, la musique et la danse. Les résultats seront disponibles sous peu.

Ce domaine du patrimoine est riche tant dans les communautés du Bas-Saguenay que dans celles de la Couronne Nord, mais il y aurait avantage qu'il fasse l'objet de projets spécifiques, par exemple le recueil de témoignages auprès des aînés, la récolte d'information portant sur les savoir-faire de l'Afeas et des cercles de fermières, etc. Par le biais des comités de familles et des politiques familiales, des initiatives locales fort intéressantes sont mises en œuvre afin de réaliser des ateliers intergénérationnels, par exemple les ateliers de théâtre intergénérationnels à Petit-Saguenay et les activités intergénérationnelles à Saint-Charles-de-Bourget.

5.11.21. Le patrimoine archivistique

En plus des Archives nationales du Québec à Chicoutimi, la Société historique du Saguenay détient un fonds d'archives portant, entre autres, sur l'histoire du territoire de la MRC. Ce patrimoine archivistique contient des photos, des cartes, des plans, des films, des volumes, des brochures, des périodiques, des journaux, etc.

Par ailleurs, la MRC du Fjord-du-Saguenay ainsi que certaines municipalités déposent leurs archives à la Société d'archives Sagamie. Les paroisses sont également détentrices d'archives, telles que les registres des baptêmes, des mariages et des sépultures. Ces documents constituent des sources d'information sur l'histoire et le développement des communautés. Un inventaire des archives paroissiales de la région est disponible pour faciliter les recherches.[25]

---

[25] André Côté, *Sources de l'histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Tome I – Inventaire des archives paroissiales,* Québec, Archives nationales du Québec, 1978, 329 p. Comprend une carte. Préface de François Beaudin. Disponible sur Internet au http://www.nosracines.ca/f/toc.aspx?id=4637.

5.11.22. Orientation générale 4

Assurer une vie culturelle dynamique et voir à la pérennité du patrimoine et à la définition de l'identité culturelle de la MRC.

5.11.22.1. Orientation 27

Promouvoir la reconnaissance des richesses culturelles et patrimoniales.

Objectifs :

- ✓ Affirmer l'identité culturelle de la MRC;
- ✓ Développer et enrichir les moyens de communication par la promotion de la culture et par la mise en valeur du patrimoine;
- ✓ Établir des partenariats en vue de projets de communication;
- ✓ Faire connaître l'histoire de la MRC par l'expression de l'histoire locale.

5.11.22.2. Orientation 28

Reconnaître les éléments caractéristiques du patrimoine culturel.

Objectifs :

- ✓ Améliorer la connaissance des éléments patrimoniaux et identitaires;
- ✓ Mettre en place des mesures de protection et de reconnaissance du patrimoine;
- ✓ Mettre en valeur les éléments distinctifs du patrimoine;

5.11.22.3. Orientation 29

Soutenir le dynamisme de la vie culturelle locale.

Objectifs :

- ✓ Instaurer des mesures de soutien aux initiatives culturelles;
- ✓ Créer des maillages pour le soutien aux initiatives culturelles;
- ✓ Rendre la culture plus accessible à la population locale et à la clientèle touristique;
- ✓ Cibler les lieux de diffusion culturelle et favoriser leur mise en réseau ainsi que le partage de ressources et d'expertises;
- ✓ Travailler à la forfaitisation de produits de tourisme culturel en accord avec le positionnement des destinations du fjord du Saguenay et des monts Valin (lien nature-culture).

6. LES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE

Les grandes affectations traduisent les choix d'aménagement et représentent la façon dont la MRC souhaite occuper le territoire. Ces choix s'effectuent sur la base des grandes orientations d'aménagement du territoire, des objectifs qui lui sont sous-jacents et de la vision stratégique de développement dont s'est dotée la MRC en juin 2006 pour la révision du schéma d'aménagement. Les grandes affectations prennent également en considération les vocations actuelles du territoire alors que, dans certains cas, elles expriment sa vocation future. Une grande affectation peut comprendre en tout ou en partie le territoire de plusieurs municipalités, d'où son caractère englobant pour des fonctions ou des activités qui appartiennent à un même ensemble.

Les grandes orientations définies au schéma d'aménagement et de développement révisé ont évolué pour mieux répondre aux besoins de la collectivité et, par conséquent, des modifications aux affectations du schéma originel ont été nécessaires. Pour chacune des grandes affectations, la MRC détermine des usages ou des activités dominantes et d'autres compatibles. En conséquence, une liste de ces activités et de ces usages dominants ainsi que de ceux qui sont compatibles vient compléter la définition de chacune des affectations. Une grille de compatibilité incluse à la fin de la présente section résume les activités et les usages autorisés en fonction de chacune des grandes affectations du territoire. Toutefois, en cas de discordance entre le texte et la grille, le texte ci-dessous prévaut.

Les aires concernées sont définies et caractérisées pour chacune des affectations et sont illustrées sur les cartes 15, 16 et 17 à titre de grandes affectations du territoire ainsi que les cartes 18 et 19 pour certaines grandes affectations industrielles.

Carte 15 — Les grandes affectations du territoire, Couronne nord

Carte 16 — Les grandes affectations du territoire, Bas-Saguenay

Carte 17 — Les grandes affectations du territoire, Territoires non organisés

La MRC du Fjord-du-Saguenay retient onze grandes affectations pour son territoire. Dans certains cas, une grande affectation peut comprendre une sous affectation ayant un caractère spécifique. Il s'agit des grandes affectations suivantes :

- ✓ L'affectation urbaine;
- ✓ L'affectation urbaine secondaire ;
- ✓ L'affectation urbaine secondaire à vocation récréotouristique ;
- ✓ L'affectation industrielle;
- ✓ L'affectation agricole;
- ✓ L'affectation agroforestière;
- ✓ L'affectation récréotouristique;
- ✓ L'affectation récréative;
- ✓ L'affectation forestière;
- ✓ L'affectation conservation;
- ✓ L'affectation conservation extensive.

6.1. L'affectation urbaine

6.1.1. Rôle et caractéristiques

L'affectation urbaine, qui correspond à la limite de chacun des périmètres d'urbanisation, doit jouer un rôle suffisamment attrayant pour permettre à chacune des municipalités d'y diriger les affectations du sol à caractère urbain, soit la majorité des activités résidentielles, commerciales, industrielles, de services et institutionnelles. Elle doit amener une plus grande concentration des activités ou des usages sur le territoire, tout en assurant une continuité dans l'urbanisation des municipalités. L'association entre l'affectation urbaine et les périmètres d'urbanisation favorisera la rentabilité des équipements et des infrastructures. Cela entraînera une meilleure desserte en services pour la population. Les aires sous affectation urbaine correspondent donc à la limite des périmètres d'urbanisation définie au schéma d'aménagement révisé pour chacune des municipalités de la MRC.

6.1.2. Identification des aires concernées

L'affectation urbaine concorde au territoire compris à l'intérieur des périmètres d'urbanisation de chacune des municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Malgré leur appellation, les aires urbaines

secondaires et urbaines secondaires à vocation récréotouristique ne sont pas considérées sous la notion de périmètre urbain. Les cartes des grandes affectations identifient les aires urbaines et le chapitre portant sur les périmètres d'urbanisation décrit et délimite précisément chacun d'eux.

6.1.3. Affectations du sol ou usages autorisés

L'ensemble des fonctions urbaines sans restriction quant à leur densité, soit :

- ✓ résidentielles;
- ✓ commerciales;
- ✓ de services;
- ✓ industrielles, sauf l'industrie lourde à grand gabarit et celle à caractère contraignant (à moins dans ce dernier cas qu'elles soient localisées dans un espace industriel planifié et que des mesures de mitigation soient prévues);
- ✓ institutionnelles et communautaires.

6.1.4. Affectations ou usages compatibles

- ✓ les activités ou les usages récréotouristiques;
- ✓ la récréation extensive;
- ✓ la conservation;
- ✓ les usagés ou les activités agricoles, à l'exception des activités agricoles à forte charge d'odeur.

6.2. L'affectation urbaine secondaire

6.2.1. Affectation urbaine secondaire Valin

Dans les faits, depuis que la route 172 a été construite en bordure de la rivière Saguenay, la circulation de véhicules ne transite plus par le village. Ceci a créé une diminution très importante de l'achalandage dans le milieu en plus d'avoir diminué considérablement le développement des activités commerciales dans ces limites. En conséquence, les activités de nature commerciale se déplacent progressivement de part et d'autre de la route régionale 172.

Cette réalité a donc amené graduellement le déplacement des activités urbaines à l'extérieur du village en faveur de la route régionale, notamment dans le secteur de la rivière Valin, à la limite de Ville de Saguenay. Le peu d'offres d'espaces résidentiels et le peu de possibilités d'agrandir en continuité du périmètre urbain principal rendent difficile la promotion de ce périmètre d'urbanisation comme milieu

de vie, d'autant plus que la tendance indique que les nouveaux résidants recherchent davantage l'attrait d'un plan d'eau ou d'un paysage pour implanter leur nouvelle résidence. De plus, le périmètre urbain principal et son pourtour comportent de nombreuses aires de contraintes naturelles limitant l'aménagement de nouveaux secteurs. La création d'une aire urbaine secondaire permettra de contrer ces difficultés, en offrant un milieu répondant à la nécessité pour la municipalité d'avoir des espaces disponibles hors de la zone agricole pour son développement résidentiel et intéressant pour des activités de nature commerciale. La superficie de ce territoire fait 31,2 ha.

6.2.1.1. Affectations du sol ou usages autorisés

Les fonctions urbaines secondaires suivantes :

- ✓ résidentielles de type unifamilial isolé et bifamilial isolé (à l'exception des maisons mobiles)
- ✓ commerciales d'accommodation, de proximité ou de transit;
- ✓ de services.

6.2.1.2. Affectations ou usages compatibles

- ✓ les activités ou les usages récréotouristiques;
- ✓ la récréation extensive;
- ✓ la conservation.

6.2.2. Affectation urbaine secondaire Sainte-Rose-du-Nord

Il existe déjà, à l'intersection de la route 172 et du chemin du Quai à Sainte-Rose du Nord, une occupation du territoire spécifiquement résidentielle, où auparavant certaines activités commerciales d'accommodement étaient présentes.

Avec la création de cette aire urbaine secondaire, la MRC souhaite protéger le caractère unique du village, mais aussi permettre du même coup une offre de développement urbain intéressant pour la municipalité. Ce territoire offre une superficie de 29 ha. Il doit, en outre, permettre à la municipalité d'offrir une solution de rechange à l'exiguïté du périmètre urbain actuel et contribuer au développement d'une municipalité enclavée à même les zones agricoles et forestières qui sont l'image touristique du village. Cette aire urbaine secondaire contiendrait uniquement des usages de nature résidentielle (sauf les maisons mobiles) et des commerces d'accommodation. Certains usages tels que les gîtes touristiques

pourraient être compatibles pour profiter du potentiel de la route du fjord. Le milieu bâti de ce territoire couvre 14,95 ha soit près de la moitié du territoire défini par l'affectation et borde la zone agricole permanente à l'est.

6.2.2.1. Affectations du sol ou usages autorisés

Les fonctions urbaines secondaires suivantes :

- ✓ résidentielles de type unifamilial isolé et bifamilial isolé (à l'exception des maisons mobiles);
- ✓ commerciales d'accommodation, de proximité ou de transit;
- ✓ de services.

6.2.2.2. Affectations ou usages compatibles

- ✓ les activités ou les usages récréotouristiques;
- ✓ la récréation extensive;
- ✓ la conservation.

6.3. L'affectation urbaine secondaire à vocation récréotouristique

Les particularités de la MRC du Fjord-du-Saguenay et la vision de développement et d'aménagement du territoire exprimée au concept de développement spatial permettent à l'organisation de définir un type d'affectation urbaine dont la vocation principale s'articulera autour des activités ou des usages récréotouristiques. Dans ce cas, il s'agira d'affectation urbaine à vocation récréotouristique. Compte tenu de leur rôle, la MRC circonscrit ces aires et définit des activités et des usages spécifiquement associés à leur développement. Ils font l'objet de pôles d'activités récréotouristiques identifiés au concept de développement spatial (Chapitre 4).

La MRC préconise la création d'aire qualifiée d'affectation urbaine secondaire à vocation récréotouristique pour certains secteurs de son territoire. Il s'agit de territoires qui ne peuvent prétendre, à cette étape de leur évolution, au statut de périmètre urbain, mais qui en détiennent toutefois certaines caractéristiques entre autres en termes de densité, de diversité des modes d'habitation et d'occupation du territoire et de la desserte de certains services de nature commerciale. Ces aires ont été circonscrites sur la base d'un horizon de développement de 10 à 15 ans. Il s'agit également de secteurs qui bénéficient déjà d'un engouement incontestable depuis quelques années et le

schéma vient reconnaître et encadrer le développement de ces parties du territoire de la MRC dont la vocation récréotouristique est de nature et d'intérêt régionaux. Les aires sous cette affectation sont présentes dans les municipalités de Larouche, de L'Anse-Saint-Jean et de Saint-David-de-Falardeau. Les sections suivantes identifient plus précisément les aires concernées ainsi que la nature des usages autorisés.

6.3.1. Identification des aires concernées

6.3.1.1 Lac Kénogami

Ce secteur, situé dans la municipalité de Larouche, bénéficie d'une ouverture sur un des plus beaux lacs de villégiature de la région : le lac Kénogami. D'abord attiré par une clientèle saisonnière, l'engouement pour ce territoire se manifeste depuis quelques années par l'occupation permanente des résidences et l'implantation de quelques commerces d'accommodation. Il constitue également le seul lieu localisé en territoire municipal de la MRC qui donne accès au lac Kénogami. Donc, outre que par les territoires non organisés de la MRC localisés au sud (TNO Lac Ministuk), le lac n'est accessible que par la Ville de Saguenay. La superficie urbanisée autour du lac pour le territoire dans la municipalité de Larouche est de 112,8 ha et est surtout localisée autour de la Baie Cascouia. Le secteur présente d'ailleurs un développement plus accentué aux endroits où les deux chemins d'accès débouchent sur le lac et comprennent donc plusieurs rues avec des occupations non riveraines. En apposant la limite de l'affectation sur tout le pourtour du plan d'eau, cette affectation offre une superficie totale de 307,9 ha. Le milieu bâti est de 112,7 ha. Le développement se crée en épousant la configuration du lac. Lors des 10 dernières années, 36 nouvelles résidences se sont établies de façon éparse dans cette zone, mais majoritairement en bordure du plan d'eau. L'importance du plan d'eau dans le développement récréotouristique du territoire nécessite toutefois la conservation d'espace public permettant l'accès de la population à ce lac. La MRC demande que la municipalité de Larouche tienne compte de cet aspect dans l'aménagement de son territoire et qu'elle prévoie des accès publics au lac Kénogami.

Dans ce contexte, la MRC considère que l'évolution de ce territoire passe par l'attribution d'une vocation permettant de mieux encadrer les activités et les usages susceptibles de répondre à ses aspirations de développement. Pour atteindre cet objectif, l'ensemble de l'affectation a été divisé en zones prioritaires d'aménagement et comporte des zones de réserve à des fins de développement ultérieur. Ce mode de gestion du territoire est assujetti à un processus de mise en disponibilité des zones en vertu du

document complémentaire. La carte 15 portant sur les grandes affectations du territoire illustre le territoire sous cette affectation et la carte 17-1 identifie les zones à aménager en priorité ainsi que les zones réservées à du développement futur. Le tableau 33 présente les superficies pour chacune de ces zones.

Tableau 33 — Superfice des zones prioritaires et des zones de réserve, lac Kénogami

Non de la zone	Superficie totale de la zone	Numéro de la zone															
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Zones prioritaires d'aménagement (ZAP)	118,1	11,4	5,6	9,1	13	5,5	8	4,7	9,3	5,2	6,4	5,3	7,9	8,4	3,7	5,2	9,5
Zones de réserve (ZR)	77	2,1	7,2	11	9,6	5,3	10,8	4,5	6,1	6,3	5,5	8,6	-	-	-	-	-

Carte 17-1 – Affectation urbaine secondaire à vocation récréotouristique, zones prioritaires d'aménagement et zones de réserve.

6.3.1.2 Le centre touristique du Mont-Édouard

La MRC préconise la création d'une aire urbaine secondaire à vocation récréotouristique dans le secteur du mont Édouard dans la municipalité de L'Anse-Saint-Jean. La vocation de ce territoire se confirme par les investissements majeurs effectués sur la montagne et ses environs immédiats. Ce secteur forme la pierre angulaire du développement touristique du Bas-Saguenay. De plus, la MRC considère que, pour donner toute l'ampleur requise au développement du territoire, le choix d'en faire une aire d'affectation urbaine secondaire à vocation récréotouristique permettra de mieux reconnaître la valeur de ce milieu et d'encadrer les activités et usages lui étant associés au bénéfice de la communauté. Les affectations et usages prévus à ce territoire sont modulés dans l'objectif de promouvoir le développement harmonieux de ce secteur à préserver son potentiel pour la nature envers cet axe de développement promoteur.

Au total, ce territoire fait 40,4 ha. Depuis l'amorce de ce développement il y a une dizaine d'années, près du tiers de l'espace a déjà été occupé alors que de nouveaux projets immobiliers continuent de s'annoncer. La carte 15, présentant les grandes affectations du territoire, identifie l'aire assujettie à cette vocation par la MRC.

6.3.1.3 Le centre touristique « Le Valinouët »

Sans conteste, la municipalité de Saint-David-de-Falardeau se démarque par la vitalité du développement de la villégiature partout sur son territoire. Cette vitalité peut facilement s'expliquer par la présence de nombreux lacs et cours d'eau d'accès facile, la proximité relative de Ville de Saguenay et du plus important bassin de population de la région, et aussi, le développement depuis 1984 du Centre de ski Le Valinouët avec la popularité toujours grandissante du village alpin, qui ne cesse de croître à un rythme impressionnant. L'ampleur de la concentration des activités dans la montagne obligea la municipalité à desservir les résidants en eau potable et à traiter les eaux usées.

D'ailleurs, ce phénomène s'observe seulement à la quantité de permis de construction émis depuis 1995 dans la municipalité. Sur 228 permis émis entre 1995 et 2005, un total de 201, soit 88 %, était pour des résidences hors du périmètre urbain. La croissance du développement du village alpin est davantage marquée depuis 2000 alors que 124 permis ont été émis majoritairement attribuables à ce secteur de la municipalité. En 2011, le territoire couvert par ce développement depuis environ les quinze dernières années représente une superficie de territoire estimée à 110 ha sur laquelle 398 résidences ont été

construites sur 19 rues. L'affectation couvre au total une superficie de 190 ha. Au rythme soutenu de la croissance du secteur, cette superficie résiduelle de 80 ha représente, sur la base des statistiques historiques récentes, la superficie nécessaire au développement de 10 à 15 prochaines années.

La croissance de ce secteur est également associée pour la MRC au développement qu'elle compte promouvoir pour tout le massif des monts Valin. Le secteur du Valinouët est considéré par la MRC comme un pôle récréotouristique majeur. Localisé à proximité du Parc national des Monts-Valin, ce territoire correspond au développement quatre saisons recherché par la MRC et ses partenaires pour la villégiature, pour le tourisme d'aventure sur une base annuelle et pour la promotion d'un sentier de motoneige de calibre international.

Aussi, la MRC considère que, pour donner toute l'ampleur requise au développement du territoire, le choix d'en faire une aire urbaine secondaire à vocation récréotouristique permettra de mieux reconnaître la valeur de ce milieu et d'encadrer les activités et usages lui étant associés. Le territoire couvert par cette affectation apparaît à la carte 15 portant sur les grandes affectations du territoire.

6.3.2. Affectations ou usages dominants

L'ensemble des fonctions suivantes sans restriction quant à leur densité, soit :

- ✓ les activités ou les usages dominants de l'affectation récréotouristique;
- ✓ les activités ou les usages dominants de l'affectation de récréation extensive;
- ✓ l'hébergement commercial et la restauration;
- ✓ les usages résidentiels de basse densité soient les résidences unifamiliales isolées ou bifamiliales isolées (sont exclues les maisons mobiles et les activités ou les usages communautaires);

6.3.3. Affectations ou usages compatibles

- ✓ les commerces associés aux activités ou aux usages récréotouristiques.
- ✓ la conservation.

6.4. L'affectation industrielle

6.4.1. Rôle et caractéristiques

Les aires industrielles reconnues sous cette grande affectation représentent les endroits offrant un potentiel existant ou projeté permettant à la MRC de structurer et de développer les activités ou les usages industriels d'envergure régionale sur son territoire. Leur localisation est généralement reliée à la présence d'équipements et d'infrastructures hydroélectriques, ferroviaires, aéroportuaires ou autres nécessaires pour l'accueil des industries principalement à grand gabarit, des petites et moyennes industries ou de l'industrie minière. Les aires retenues sous l'affectation industrielle sont caractérisées par des facteurs de localisation avantageux, par leur vocation spécifique porteuse de développement à l'échelle régionale, nationale et internationale. Le schéma d'aménagement identifie trois catégories d'espaces industrielles. Ce sont les parcs industriels régionaux, les parcs industriels pour l'industrie lourde et les parcs technologiques.

Cette affectation ne comprend pas les affectations industrielles du sol définies au plan d'urbanisme des municipalités, qu'elles soient situées à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation ou ailleurs sur le territoire. L'identification des aires concernées, leurs principales caractéristiques ainsi que les usages ou affectations permis sont présentées aux sections suivantes.

6.4.2. Parcs industriels régionaux

Il existe sur le territoire de la MRC trois secteurs répondant à la notion de parc industriel d'envergure régionale. Il s'agit d'espaces qui offrent un milieu généralement planifié, constitué d'une disponibilité de terrains, doté d'infrastructures favorisant l'implantation d'activités industrielles ou qui lui sont associées et jouissant de facteurs de localisation favorables.

6.4.2.1. Identification et caractéristiques des aires concernées

- ✓ Une aire localisée en périphérie de l'agglomération de Larouche, juste au sud de la route 170, et comprenant la ligne de chemin de fer du Canadien National et le gazoduc. Cette aire fait 248 ha et est actuellement occupée à environ 25 % par deux entreprises.
- ✓ Une aire en bordure de la route 172 incluse dans la limite du périmètre urbain de la municipalité de Saint-Ambroise. Cette aire fait 51,5 ha et est occupée à environ 40 %.

- ✓ Une aire mono-industrielle localisée au nord-ouest du territoire de la municipalité de Larouche faisant approximativement 280 ha. Dans ce cas, il s'agit du site envisagé pour l'élimination des déchets.

La MRC identifie donc deux parcs industriels régionaux occupant une grande superficie dans la municipalité de Larouche ainsi qu'un troisième dans la municipalité de Saint-Ambroise. Dans un objectif de planification à plus long terme, la MRC veut orienter le type d'activité qui y est prévu dans ces secteurs et voir à ce que des usages incompatibles ne viennent nuire à leur développement futur.

Depuis les 15 dernières années, les deux parcs industriels régionaux localisés dans la municipalité de Larouche ont nécessité l'occupation d'une superficie d'environ 50 ha pour l'implantation des industries. Dans le cas de la zone nord-ouest, elle constitue un espace mono-industriel, détenu par une seule entreprise, qui exploite un lieu d'élimination de déchets. Actuellement, l'entreprise utilise environ 28 ha. Ce site est envisagé pour une gestion régionale des déchets domestiques. Dans le cas de la zone sud, les entreprises présentes utilisent environ 21 ha de l'espace de la zone industrielle. De plus, pour assurer la saine gestion de cet espace offrant une très grande superficie encore disponible, le parc industriel régional sud situé à Larouche sera régi à partir d'un découpage réalisé en fonction de cinq zones d'affectation industrielle à développement différé. Chacune des cinq zones à développement différé correspond au besoin estimé à partir de l'historique d'occupation des 15 dernières années. Par conséquent, des modalités de développement à l'égard des zones industrielles à aménagement différé sont définies au document complémentaire. Le tableau 34 résume quelques caractéristiques des parcs industriels d'envergure régionale. La carte 18 localise les zones d'affectation industrielle à développement différé pour le parc régional Larouche sud.

Carte 18 — Zone d'affectation industrielle et industrielle à développement différé, Parc pour l'industrie lourde, Larouche Sud

Tableau 34 - Caractéristiques principales des parcs industriels régionaux

Nom du parc régional	Superficie totale de l'affectation (ha)	Zone d'affectation industrielle (ha)	Zones industrielles à développement différé (ha)					Infrastructures				Taux d'occupation approximatif de la zone d'affectation (%)
			A	B	C	D	E	égoûts	acqueduc	énergie	Protection incendie	
Larouche nord-ouest	280	280	-	-	-	-	-	Non	Non	Électricité	Non	10
Larouche sud	248	113,1	30,1	44,2	16,5	17,2	25,8	Oui	Oui	Électricité 550 v	Oui	20
Saint-Ambroise	51,5	51,5	-	-	-	-	-	Oui	Oui	Oui	Oui	50

6.4.2.2. Affectations ou usages dominants

- ✓ les industries principalement à caractère contraignant;
- ✓ les usages liés à la fabrication;
- ✓ le traitement et l'élimination des déchets;
- ✓ les usages liés au transport et à l'entreposage;
- ✓ le commerce de gros.

6.4.2.3. Affectations ou usages compatibles

- ✓ les usages commerciaux et de services autres que ceux pouvant se localiser dans l'affectation urbaine;
- ✓ les services publics;
- ✓ l'industrie extractive.

6.4.3. Parc industriel pour l'industrie lourde

Le schéma d'aménagement original répertoriait quelques aires industrielles affectées exclusivement à l'industrie lourde. Les considérations faisant de ces territoires un espace dédié à une fin industrielle de cette nature demeurent encore valides. Au schéma d'aménagement d'origine, une de ces affectations

chevauchait le territoire de la municipalité de Larouche et de la municipalité de Lac-Kénogami, qui fait aujourd'hui partie de la Ville de Saguenay. Le potentiel de ce territoire, qui jouit d'avantages comparatifs, représente encore un potentiel de développement très intéressant qui pourrait faire l'objet d'une collaboration avec Ville de Saguenay. Pour ces raisons, cette affectation pour ce territoire est reconduite. Le territoire est traversé par la voie ferrée, et aucun embranchement de service n'existe actuellement. Le secteur de la Mine Niobec (société IAMGOLD corporation), localisé dans la municipalité de Saint-Honoré, est également identifié à cette affectation.

Le parc industriel pour l'industrie lourde dans la municipalité de Larouche représente une superficie d'environ 303 ha. Deux entreprises couvrant environ 10 % du territoire occupent actuellement une partie de l'affectation. L'affectation délimitée pour cet espace industriel dépasse donc le besoin actuel pour ce type d'activité. Néanmoins, dans un objectif de planification à plus long terme, la MRC veut orienter le type d'activité qui y est prévu dans ces secteurs et voir à ce que des usages incompatibles ne viennent nuire à leur développement futur. Ainsi, pour assurer la saine gestion de ces espaces, le parc industriel à Larouche prévoit l'utilisation de trois zones à développement différé. Des modalités de développement à l'égard de ces zones sont définies au document complémentaire.

6.4.3.1. Identification et caractéristiques des aires concernées

- ✓ une aire localisée au sud de la route 170, à l'extrémité est de la municipalité de Larouche et à la limite de Ville de Saguenay dont la superficie est d'environ 303 ha;
- ✓ une aire localisée dans la municipalité de Saint-Honoré comprenant le site actuel de la Mine Niobec. Cette aire fait environ 286 ha.

Le tableau 35 résume quelques caractéristiques des parcs industriels visés et la carte 19 présente le parc industriel de Larouche avec ses zones à développement différé.

Tableau 35 – Caractéristiques principales des parcs industriels pour l'industrie lourde

Nom du parc industriel	Superficie totale (ha)	Zone d'affectation industrielle (ha)	Zones d'affectation industrielle à développement différé (ha)			Infrastructures				Taux d'occupation approximatif de la zone d'affectation industrielle (%)
			A	B	C	égoûts	acqueduc	énergie	Protection incendie	
Larouche sud-est	303,1	124,2	25,2	66,4	87,3	non	non	Électricité (550v)	non	inoccupée
Niobec (IAMGOLD)	286	286	-	-	-	Oui	Oui	Oui	Oui	Espace mono-industrielle

6.4.3.2. Affectations ou usages dominants

- ✓ l'industrie lourde de grand gabarit.

6.4.3.3. Affectations ou usages compatibles

- ✓ les usages forestiers;
- ✓ les services publics;
- ✓ l'industrie extractive.

Carte 19 — Zone d'affectation industrielle et industrielle à développement différé, Parc pour l'industrie lourde, Larouche Es

6.4.4. Parcs technologiques

Il y a actuellement au sein des municipalités de la MRC au-delà de 50 zones à vocation industrielle de différentes natures. Elles couvrent une superficie d'environ 3 800 ha. De celles-ci, environ les deux tiers n'ont pas de véritable potentiel de développement pour jouer un rôle d'envergure régionale. En conséquence, ces zones industrielles existantes ou projetées par les municipalités n'apparaissent pas sous l'affectation industrielle définie par la MRC à son schéma d'aménagement. Cependant, la MRC reconnaît un potentiel unique dans la MRC pour certaines zones industrielles municipales qui pourraient se démarquer en proposant des aires industrielles dédiées à la concentration d'activités spécifiques dans un créneau spécialisé. Les deux concepts de parc industriel qui suivent expriment cette volonté de la MRC à exploiter ces axes spécifiques de développement industriel. L'application du concept vise trois zones industrielles existantes de la MRC : une zone à Saint-David-de-Falardeau, une zone à Saint-Honoré et une zone à Petit-Saguenay.

6.4.4.1. Parc technologique axé sur l'aéronautique

Identification des aires concernées

La municipalité de Saint-Honoré a le privilège d'avoir un aéroport provincial sur son territoire et des terrains disponibles autour du site. La présence d'un noyau d'activités aéronautiques existant pourrait favoriser l'émergence d'une zone industrielle axée sur ces activités. La création de cette affectation encourage le développement de ce créneau particulier à Saint-Honoré dans notre MRC.

Affectations ou usages dominants

- ✓ la fabrication de produits aérospatiaux et de leurs pièces;
- ✓ le commerce de gros lié à l'aéronautique;
- ✓ le transport aérien et l'entreposage;
- ✓ la recherche et développement en aéronautique.

Affectations ou usages compatibles

- ✓ les services publics;
- ✓ les écoles de formation en lien avec l'aéronautique;
- ✓ le transport de tourisme;
- ✓ les activités de soutien au transport aérien

- ✓ l'industrie extractive.

6.4.4.2. Parc technologique axé sur la transformation des produits forestiers

Identification des aires concernées

Il existe dans la MRC trois secteurs industriels composés de deux scieries et d'une usine de rabotage qui sont en difficultés et dont la MRC compte encourager le développement et la diversification des activités. Les municipalités, en profitant d'un noyau industriel spécialisé et de la proximité des ressources forestières ainsi que de la présence des infrastructures existantes, pourraient favoriser la transformation de produits forestiers dans ces zones. Pour ce faire, la MRC propose que ces milieux se développent en misant sur la transformation des produits forestiers et, à cet effet, crée des espaces susceptibles de promouvoir la mise en valeur et la concentration d'activités économiques de ce créneau sur le territoire. Les trois secteurs sont localisés dans les municipalités de Saint-David-de-Falardeau, de Saint-Fulgence et de Petit-Saguenay. Toutes les aires concernées sont à la porte d'entrée des territoires forestiers et à proximité de la matière première qui les alimentent. Le site de Saint-David-de-Falardeau fait environ 103,5 ha, le site de Saint-Fulgence fait une superficie d'environ 158 ha, tandis que l'aire identifiée à Petit-Saguenay forme une superficie de 115 ha environ.

Affectations ou usages dominants

- ✓ l'industrie de transformation du bois et de ses produits dérivés.
- ✓ le commerce de gros associé à l'industrie forestière;
- ✓ le transport et l'entreposage;
- ✓ la recherche et développement associé aux produits forestiers;

Affectations ou usages compatibles

- ✓ l'extraction des minéraux non métalliques;
- ✓ les services publics;
- ✓ l'industrie extractive.

6.5. L'affectation agricole

6.5.1. Rôle et caractéristiques

Le milieu agricole recèle d'un potentiel de mise en valeur à des fins de production agroalimentaire, que ce soit pour la grande culture, l'élevage, les petits fruits ou autres. L'exercice de caractérisation de la

zone agricole permanente réalisé par la MRC du Fjord-du-Saguenay pour la révision du schéma d'aménagement a permis d'approfondir les connaissances du milieu agricole et d'établir un degré d'utilisation distinctif à l'intérieur de ce territoire.

Dans ses orientations concernant la protection du territoire et des activités agricoles, le gouvernement du Québec stipule que la MRC doit déterminer les affectations du sol qu'elle estime appropriées pour assurer la compatibilité des normes d'aménagement et d'urbanisme, avec l'objectif visant l'utilisation prioritaire du sol à des fins d'activités agricoles, de même que la cohabitation harmonieuse des utilisations agricoles et non agricoles.

C'est dans cette optique que la mise en valeur de ce territoire sera meilleure si la MRC et ses partenaires s'assurent de conserver la dynamique d'un milieu agricole structuré et homogène. Cependant, pour des secteurs viables ou dévitalisés, l'aménagement du territoire pourrait offrir de meilleures conditions au développement des activités agricoles et plus de souplesse envers les activités ou usages prescrits.

6.5.2. Identification des aires concernées

L'affectation agricole correspond à la zone agricole permanente décrétée par le gouvernement du Québec. Pour le territoire de la Couronne Nord, cette aire couvre la majeure partie du territoire compris entre les municipalités de Saint-Ambroise et de Saint-Fulgence ainsi qu'une partie du territoire de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord. Pour le territoire du Bas-Saguenay, il s'agit d'aires réparties dans les vallées ou les plateaux des municipalités de L'Anse-Saint-Jean et de Petit-Saguenay. La zone agricole permanente est complétée par deux petites aires localisées dans la municipalité de Ferland-et-Boilleau.

L'analyse plus précise de la zone agricole permanente a permis à la MRC de distinguer des vitalités différentes quant à la pratique des activités agricoles. Celles-ci peuvent maintenant se traduire en termes d'affectation du sol permettant de mieux articuler les différentes vocations dans cette zone. De cette façon, nous pouvons distinguer en territoire agricole de chacune des municipalités des zones dynamiques, viables, dévitalisées et, dans certains cas, quelques îlots déstructurés. L'énumération des secteurs ainsi définis apparaît ci-dessous pour chacune des municipalités concernées. La répartition du territoire agricole selon sa dynamique apparaît également sur la cartographie des affectations du territoire. Pour l'application des affectations ou des usages autorisés, la cartographie des affectations prévaut sur l'énumération des secteurs décrits.

6.5.3. Les secteurs dynamiques

Municipalité de Bégin

- ✓ une partie du rang 1 et du rang 2 au sud de la municipalité ;
- ✓ une partie du rang 3 et du rang 4 à l'est de la municipalité.

Municipalité de L'Anse-Saint-Jean

- ✓ une partie du rang 1, en bordure du chemin Saint-Thomas Nord.

Municipalité de Petit-Saguenay

- ✓ une partie du rang 1 Est Petit-Saguenay et du rang 1 Ouest Petit-Saguenay en bordure de la route 170;
- ✓ une partie du rang 1 Saguenay, dans le secteur du chemin Saint-Étienne.

Municipalité de Saint-Ambroise

- ✓ une partie du rang Est, du rang A, du rang 8 et du rang 9 dans le secteur du rang des Chutes;
- ✓ une partie du rang Ouest, du rang 2 Ouest et du rang B de part et d'autre de la route 172 et du rang des Aulnaies.

Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget

- ✓ la majeure partie du rang 1, du rang 2 et du rang 3.

Municipalité de Saint-David-de-Falardeau

- ✓ un bloc en terres publiques intramunicipales localisé à l'ouest de la municipalité et faisant limite avec la municipalité de Bégin ;
- ✓ un bloc en terres publiques à l'ouest de la municipalité;

Municipalité de Saint-Fulgence

- ✓ une partie du rang 5, entre la route 172 et la rivière Saguenay, près des battures.

Municipalité de Saint-Honoré

- ✓ une partie du rang 8 et du rang 9 en périphérie du périmètre urbain principal (nord);

- ✓ quelques lots à l'ouest du rang 7, près de la rivière Shipshaw;
- ✓ la majeure partie des rangs 4, 5 et 6 et une partie du rang 7 localisée de part et d'autre du chemin Saint-Marc;
- ✓ une partie du rang 8 à l'est du lac Docteur et au début du chemin du Volair.

6.5.3.1. Affectations ou usages dominants

- ✓ l'agriculture, soit la culture du sol et des végétaux, et l'élevage des animaux;
- ✓ les activités d'entreposage, de conditionnement, de transformation et de vente de produits agricoles lorsqu'elles sont effectuées sur sa ferme par un producteur, à l'égard des produits agricoles qui proviennent de son exploitation ou accessoirement de celles des autres producteurs.

6.5.3.2. Affectations ou usages compatibles

- ✓ les usages résidentiels de basse densité en bordure d'un chemin public existant et entretenu à l'année (maison unifamiliale isolée et maison bigénérationnelle) associés à une exploitation agricole;
- ✓ l'industrie extractive;
- ✓ les services publics.

6.5.4. Les secteurs viables

Municipalité de Bégin

- ✓ une partie des rangs 3, 4 et 5 à la limite ouest de la municipalité;

Municipalité de Ferland-et-Boilleau

- ✓ une partie du rang Est de la rivière Ha! Ha!, à la limite nord de la municipalité.
- ✓ Une partie d u rang Ouest, rivière des Ha ! Ha !, canton de Ferland

Municipalité de L'Anse-Saint-Jean

- ✓ une partie du rang 1 et du rang 2, dans le secteur de la route 170;
- ✓ une partie de rang 1, dans le secteur de la rue Saint-Jean-Baptiste.

Municipalité de Petit-Saguenay

- ✓ une partie du rang Sud et du rang Nord, en bordure de la route 170, à l'ouest du territoire municipal;
- ✓ une partie du rang Nord chemin Saint-Étienne et du rang 1 Est Petit-Saguenay;
- ✓ une partie du rang 1 Saguenay et du rang 1 et du rang 2 Sud chemin Saint-Étienne, à l'est de la municipalité.

Municipalité de Saint-Ambroise

- ✓ une partie du rang 5, sur la route 172;
- ✓ une partie du rang Ouest, du rang Est, du rang 1 et du rang 2 allant du périmètre urbain à la rivière Saguenay.

Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget

- ✓ une partie du rang 1, à l'ouest de la municipalité, près de la rivière Saguenay.

Municipalité de Saint-David-de-Falardeau

- ✓ une partie des rangs 1 Ouest, 2 Ouest, 3 Ouest, 2 Est et 3 Est au sud-ouest de la municipalité;
- ✓ une partie du rang 9, au sud du territoire municipal faisant limite avec la municipalité de Saint-Honoré.

Municipalité de Saint-Fulgence

- ✓ une partie du rang 5, du rang 6 et du rang 7 en bordure du chemin Saint-Joseph;
- ✓ une partie du rang 6, du rang 7, du rang 8 et du rang B, dans le secteur du chemin Saint-Louis;
- ✓ une partie du rang 5 et du rang 6 au sud-est de la zone agricole.

Municipalité de Saint-Honoré

- ✓ une partie du rang 5, dans le secteur du chemin Saint-Marc Ouest;
- ✓ une partie du rang 7, du rang 8 et du rang 9, à l'ouest du territoire municipal;
- ✓ une partie du rang 7, près de la rivière Valin à l'est;
- ✓ une partie du rang 8 à l'ouest entre l'aéroport et le lac Docteur;
- ✓ une partie du rang 10 dans le secteur du chemin du Lac.

Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord

- ✓ la majeure partie du rang B, à l'est de la rue du Quai;
- ✓ une partie du rang 2, localisé en bordure de la route 172, près du lac Rouge.

6.5.4.1. Affectations ou usages dominants

- ✓ l'agriculture, soit la culture du sol et des végétaux, et l'élevage des animaux;
- ✓ les activités d'entreposage, de conditionnement, de transformation et de vente de produits agricoles lorsqu'elles sont effectuées sur sa ferme par un producteur, à l'égard des produits agricoles qui proviennent de son exploitation ou accessoirement de celles des autres producteurs.

6.5.4.2. Affectations ou usages compatibles

- ✓ les usages résidentiels de basse densité en bordure d'un chemin public existant et entretenu à l'année (maison unifamiliale isolée et maison bigénérationelle);
- ✓ les usages industriels reliés à la première et la deuxième transformation de produits agricoles;
- ✓ la récréation extensive, tels les sentiers de randonnée ou les sites d'observation;
- ✓ Les activités ou accueils agrotouristiques, tels les gîtes touristiques, les fermes équestres, les visites à la ferme, la vente de produits agricoles et/ou agroalimentaires ;
- ✓ l'industrie extractive;
- ✓ les services publics.

6.5.5. Les secteurs dévitalisés

Les secteurs dévitalisés sont présents dans l'ensemble des municipalités et sont constitués des secteurs résiduels aux zones agricoles dynamiques et viables de la zone agricole permanente. Ils représentent souvent d'importantes superficies dans les municipalités, réparties en plusieurs endroits sur le territoire. Ceux-ci sont illustrés dans la cartographie des grandes affectations.

6.5.5.1. Affectations ou usages dominants

- ✓ l'agriculture, soit la culture du sol et des végétaux, et l'élevage des animaux et incluant la sylviculture;

- ✓ les activités d'entreposage, de conditionnement, de transformation et de vente de produits agricoles lorsqu'elles sont effectuées sur sa ferme par un producteur, à l'égard des produits agricoles qui proviennent de son exploitation ou accessoirement de celles des autres producteurs.

6.5.5.2. Affectations ou usages compatibles

- ✓ les usages résidentiels de basse densité en bordure d'un chemin public existant et entretenu à l'année (maison unifamiliale isolée, bigénérationnelle et maison bifamiliale isolée);
- ✓ l'industrie extractive;
- ✓ les services publics;
- ✓ la villégiature;
- ✓ les fermettes sur des superficies suffisantes pour y pratiquer l'agriculture ou l'élevage;
- ✓ les usages industriels reliés à la première et la deuxième transformation de produits agricoles;
- ✓ la récréation extensive, tels les sentiers de randonnée ou les sites d'observation;
- ✓ les activités ou accueils agrotouristiques, tels les gîtes touristiques, les fermes équestres, les visites à la ferme, la vente de produits agricoles et/ou agroalimentaires, les économusées et autres de nature semblable;
- ✓ les établissements de camping, bases de plein air et camp de vacances.

6.6. L'affectation agroforestière

6.6.1. Rôle et caractéristiques

Il existe au sein de la MRC des parties du territoire destinées à une utilisation polyvalente des ressources agricoles et forestières. Ce territoire, que l'on qualifie d'agroforestier, se caractérise par une agriculture peu intensive et par une utilisation forestière extensive, des zones reboisées ou en friche et par la présence d'aires extractives. Il s'agit généralement de territoire peu structuré, souvent localisé en marge de l'affectation agricole lorsque celle-ci est présente. Elle constitue généralement une « zone » intermédiaire entre l'ensemble des autres grandes affectations et l'affectation forestière.

6.6.2. Identification des aires concernées

Les aires sous affectation agroforestière sont des aires rurales comprenant principalement la partie privée des territoires municipalisés et les lots intramunicipaux qui ne sont pas sous une autre affectation

au schéma d'aménagement. Ces aires sont présentes en superficie équivalente aussi bien sur le territoire de la Couronne Nord qu'au Bas-Saguenay.

6.6.3. Affectations ou usages dominants

- ✓ l'agriculture, soit la culture du sol et des végétaux, incluant la sylviculture;
- ✓ l'élevage des animaux;
- ✓ activités d'aménagement forestier;
- ✓ la villégiature;
- ✓ les usages industriels de première et deuxième transformation reliés à l'exploitation des ressources naturelles;
- ✓ les fermettes.

6.6.4. Affectations ou usages compatibles

Sont compatibles les affectations ou usages suivants :

- ✓ les résidences de basse densité en bordure d'un chemin entretenu à l'année (maison unifamiliale isolée et maison bifamiliale isolée);
- ✓ l'industrie extractive;
- ✓ les activités ou usages récréotouristiques incluant l'hébergement et la restauration liés à ces activités;
- ✓ la conservation;
- ✓ la récréation extensive;
- ✓ les services publics.

6.7. L'affectation récréotouristique

6.7.1. Rôle et caractéristiques

Le rôle de cette affectation est d'identifier et de reconnaître les territoires dont l'utilisation se prête à une utilisation intensive, actuelle ou projetée à des fins récréatives, ayant une connotation touristique et comprenant généralement des équipements lourds, qui peuvent être à caractère commercial ou non.

Les aires récréotouristiques visent, par leur mise en valeur et par les équipements mis en place, à l'accueil du public pour des activités en lien avec le milieu environnant. Elles comportent des équipements (marinas, centres d'accueil, auberges, restaurants, etc.) et des aménagements (sentiers de

randonnée, etc.) destinés à l'accueil permettant des activités et dispensant des services d'ordre principalement récréatif et touristique.

6.7.2. Identification des aires concernées

- ✓ le Centre de ski Le Valinouët dans la municipalité de Saint-David-de-Falardeau;
- ✓ un secteur englobant le lac Brochet dans la municipalité de Saint-David-de-Falardeau;
- ✓ le secteur du cap Jaseux dans la municipalité de Saint-Fulgence;
- ✓ quatre secteurs en bordure du lac Ha! Ha! dans la municipalité de Ferland-et-Boilleau;
- ✓ le Site de la Nouvelle-France à Saint-Félix-d'Otis;
- ✓ un secteur en bordure du lac Otis à Saint-Félix-d'Otis;
- ✓ le Centre touristique du Mont-Édouard à L'Anse-Saint-Jean;
- ✓ le secteur de l'anse Saint-Étienne comprenant les installations du Village-Vacances Petit-Saguenay à Petit-Saguenay.
- ✓ Un secteur localisé au sud du périmètre urbain dans la municipalité de Saint-Ambroise

6.7.3. Affectations ou usages dominants

Les affectations du sol autorisées à l'intérieur des aires récréotouristiques sont :

- ✓ les activités ou usages récréotouristiques (nautiques, de sport et de plein air, le camping rustique ou aménagé, les camps de vacances, l'hébergement touristique);
- ✓ les commerces et les services associés aux activités ou aux usages récréotouristiques;
- ✓ les services publics (tels les équipements culturels et les parcs);
- ✓ la récréation extensive (sentiers de randonnée, etc.).

6.7.4. Affectations ou usages compatibles

- ✓ la conservation;
- ✓ l'hébergement commercial ;
- ✓ la villégiature.

6.8. L'affectation récréative

6.8.1. Rôle et caractéristiques

L'affectation récréative concerne les espaces dont la vocation dominante du territoire se destine à la mise en valeur et à l'utilisation du milieu à des fins récréatives, par le biais d'aménagement extensif de

type léger, tels les sentiers, les haltes, les circuits d'interprétation et autres, et qui favorisent l'accessibilité au milieu concerné.

6.8.2. *Identification des aires concernées*

- ✓ le secteur du centre de plein air et du lac des Chicots dans la municipalité de Bégin;
- ✓ un secteur au sud du lac Lamothe dans la municipalité de Saint-David-de-Falardeau;
- ✓ le secteur du lac Grenon dans la municipalité de Saint-David-de-Falardeau;
- ✓ un secteur en bordure de la rivière Shipshaw dans la municipalité de Saint-Honoré;
- ✓ un secteur comprenant le lac Docteur dans la municipalité de Saint-Honoré;
- ✓ une bande ceinturant le Parc national des Monts-Valin et le Centre de ski Le Valinouët, incluant une bande longeant la rivière Valin dans les municipalités de Saint-Honoré et de Saint-Fulgence;
- ✓ les berges de la rivière Saguenay non comprises dans les limites du Parc national du Saguenay, soit :
    - o un secteur à l'est du périmètre urbain dans la municipalité de L'Anse-Saint-Jean;
    - o un secteur à l'ouest de l'anse Saint-Jean dans la municipalité de L'Anse-Saint-Jean;
    - o une frange en bordure de la rivière Saguenay dans la limite des municipalités de Larouche, de Saint-Charles-de-Bourget, de Saint-Ambroise, de Saint-Fulgence et de Sainte-Rose-du-Nord;
    - o le secteur de Saint-Basile-de-Tableau dans la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord;
    - o Un secteur entourant le site de la Nouvelle-France ainsi que le territoire non compris dans le parc national du Saguenay à Saint-Félix-D'Otis,
- ✓ le secteur des lacs Ha! Ha! dans la municipalité de Ferland-et-Boilleau;
- ✓ un secteur limitrophe au Centre touristique du Mont-Édouard dans la municipalité de L'Anse-Saint-Jean;
- ✓ un secteur en bordure du Parc national du Saguenay dans la municipalité de Petit-Saguenay;
- ✓ la frange sud du lac Kénogami dans le TNO Lac-Ministuk.

6.8.3. *Affectations ou usages dominants*

- ✓ la récréation extensive, tels les sentiers de randonnée, les sentiers équestres, les postes de relais, les sites d'observation, les centres d'interprétation et autres de nature semblable;

- ✓ les affectations récréotouristiques, à condition qu'elles soient soumises aux municipalités ou à la MRC s'il s'agit d'un territoire non organisé, et qu'elles fassent l'objet d'un plan d'ensemble selon les critères à être établis par la municipalité concernée ou la MRC le cas échéant;
- ✓ la villégiature, à condition qu'elle réponde à une planification d'ensemble réalisée par les intervenants concernés et dûment acceptée par la municipalité ou la MRC le cas échéant.

6.8.4. Affectations ou usages compatibles

- ✓ les activités d'aménagement forestier, dont le prélèvement de la matière ligneuse, selon les dispositions prévues au document complémentaire pour cette affectation;
- ✓ les affectations ou usages agricoles;
- ✓ les résidences de basse densité en bordure d'un chemin public existant et entretenu à l'année;
- ✓ la conservation.

6.9. L'affectation forestière

6.9.1. Rôle et caractéristiques

Le territoire sous cette affectation est dominé par la couverture forestière et comprend de nombreux lacs et cours d'eau, des ressources fauniques et végétales exceptionnelles et parfois rares, des sites archéologiques, des corridors dédiés au transport d'énergie, des titres miniers, etc. Ce territoire comprend également des parties de territoire sous gestion faunique, telles que les zecs et les pourvoiries, et comporte des aires protégées et des territoires d'intérêt sous différents statuts. Ce territoire est aussi reconnu pour son potentiel énergétique (hydroélectrique, éolien, biomasse et autres). D'innombrables chemins forestiers sillonnent également le territoire.

6.9.2. Identification des aires concernées

En territoire municipalisé, comme en territoires non organisés sous l'autorité de la MRC du Fjord-du-Saguenay, l'affectation forestière comprend l'ensemble des territoires publics, qui ne sont pas sous autres grandes affectations du schéma d'aménagement. Elle comprend aussi quelques terrains privés dans les TNO Lac-Ministuk et Mont-Valin.

6.9.3. Affectations ou usages dominants

- ✓ l'exploitation forestière et les activités d'aménagement forestier;
- ✓ la villégiature;

- ✓ la récréation extensive;
- ✓ les usages ou activités récréotouristiques incluant l'hébergement commercial et la restauration, assujettis à un plan d'aménagement approuvé par la municipalité;
- ✓ la conservation.

6.9.4. Affectations ou usages compatibles

- ✓ l'exploitation des ressources naturelles ;
- ✓ les usages industriels de première et deuxième transformation des ressources naturelles;
- ✓ les télécommunications;
- ✓ l'industrie extractive.

6.10. L'affectation de conservation

6.10.1. Rôle et caractéristiques

Cette affectation touche les territoires dont la vocation s'associe à la protection du milieu présentant un intérêt spécifique ou justifiant un impératif en ce sens et favorisant leur mise en valeur, entre autres à des fins d'éducation et de recherche. Cette affectation est associée aux parcs, aux réserves et aux sites reconnus et projetés suivants :

6.10.2. Les parcs, réserves et aires protégées

6.10.2.1. Identification des aires concernées

- ✓ le Parc national des Monts-Valin;
- ✓ le Parc national du Saguenay;
- ✓ la partie terrestre du Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent;
- ✓ les réserves écologiques;
- ✓ le projet de parc Albanel-Témiscamie-Otish.
- ✓ les autres aires protégées à statut de conservation décrétées par le gouvernement du Québec;

6.10.2.2. Affectations ou usages dominants et/ou compatibles

- ✓ les affectations ou usages prévus par le gouvernement du Québec à leur égard.

6.11. Dans les autres aires de conservation

6.11.1. Identification des aires concernées

- ✓ les battures de Saint-Fulgence;
- ✓ les sites archéologiques ayant un statut légal.

6.11.2. Affectations ou usages dominants et/ou compatibles

- ✓ la conservation intégrale;
- ✓ les équipements ou les constructions favorisant la mise en valeur du patrimoine afin d'en promouvoir la conservation et l'utilisation en matière d'éducation et de recherche.

6.12. L'affectation de conservation extensive

6.12.1. Rôle et caractéristiques

Cette affectation touche particulièrement en superficie toute cette partie septentrionale du TNO Mont-Valin, dont la vocation s'associe à la protection du milieu spécifique à la taïga. L'affectation de conservation extensive vise la préservation du territoire et de ce milieu fragile. Le développement de ce territoire et sa mise en valeur sont possibles, notamment à des fins d'éducation et de recherche, de récréation et d'écotourisme.

6.12.2. Identification des aires concernées

Cette affectation est associée principalement aux activités et aux usages qui se pratiquent au nord du 51e parallèle. Le territoire comprend principalement le massif des Montagnes Blanches, celui du Cran Cassé et le secteur des monts Otish. La partie est de la rivière Péribonka entre le lac Tchitogama et l'embouchure de la rivière Manouane ainsi qu'un escarpement rocheux en bordure de la Rivière Saguenay à Saint-Fulgence sont également compris sous cette affectation.

6.12.3. Affectations ou usages dominants

- ✓ la récréation extensive tels les sentiers de randonnée, les sentiers équestres, les postes de relais, les sites d'observation, les centres d'interprétation et autres de nature semblable;
- ✓ l'exploitation des ressources naturelles en respect de la préservation des paysages et de l'écologie.

6.12.4. *Affectations ou usages compatibles*

- ✓ la conservation intégrale;
- ✓ les équipements ou les constructions favorisant la mise en valeur du territoire à des fins d'écotourisme et de tourisme d'aventure.

Tableau 36 —Grille de compatibilité des usages

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY-AFFECTATIONS SU SOL OU USAGES AUTORISÉS À L'INTÉRIEUR DES GRANDES AFFECTATIONS (Le texte du chapitre 6 prévaut sur cette grille)																			
			AFFECTATIONS DU SOL OU USAGES AUTORISÉS																
GRANDES AFFECTATIONS	SOUS AFFECTATIONS	TYPE D'USAGE	résidentielles	commerciales	de services	industrielles	l'industrie extractive	l'extraction des minéraux non métalliques	institutionnelles et communautaires	les activités ou les usages récréotouristiques	la récréation extensive	La conservation	les usages ou les activités agricoles	les usages liés au transport et à l'entreposage	Forestier	Villégiature	les télécommunications	les usages liés à la fabrication
L'affectation urbaine		Affectations du sol ou usages autorisés	x	x	x	x(1)			x									
		Affectations ou usages compatibles								x	x	x	x (2)					
L'affectation urbaine secondaire	affectation urbaine secondaire Valin	Affectations du sol ou usages autorisés	x	X(4)	x													
		Affectations ou usages compatibles								x	x	x						
	affectation urbaine secondaire Sainte-Rose-du-Nord	Affectations du sol ou usages autorisés	x (3)	x (4)	x													
		Affectations ou usages compatibles								x	x	x						
L'affectation urbaine secondaire à vocation récréotouristique		Affectations ou usages dominants	x(5)	x	x					x	x							
		Affectations ou usages compatibles										x						
L'affectation industrielle	Parcs industriels régionaux	Affectations ou usages dominants		X(7)		x(6)								x				x
		Affectations ou usages compatibles			x		x											
	Parc industriel pour industrie lourde	Affectations ou usages dominants				x(8)												
		Affectations ou usages compatibles			x		x								x			
	Parc technologique axé sur l'aéronautique	Affectations ou usages dominants		x					x					x				x
		Affectations ou usages compatibles			x	x			x					x				
	Parc technologique axé sur la transformation des produits forestiers	Affectations ou usages dominants		x		x			x					x				
		Affectations ou usages compatibles			x		x	x										
L'affectation agricole	Les secteurs dynamiques	Affectations ou usages dominants											x (9)	x (9)				
		Affectations ou usages compatibles	x (9) et (10)			x (9)	x(9)											
	Les secteurs viables	Affectations ou usages dominants											x (9)	x (9)				
		Affectations ou usages compatibles	x (9) et (11)			x (9)	x(9)			x(9)	x (9)							

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY-AFFECTATIONS SU SOL OU USAGES AUTORISÉS À L'INTÉRIEUR DES GRANDES AFFECTATIONS (Le texte du chapitre 6 prévaut sur cette grille)

GRANDES AFFECTATIONS	SOUS AFFECTATIONS	TYPE D'USAGE	AFFECTATIONS DU SOL OU USAGES AUTORISÉS															
			résidentielles	commerciales	de services	industrielles	l'industrie extractive	l'extraction des minéraux non métalliques	institutionnelles et communautaires	les activités ou les usages récréotouristiques	la récréation extensive	La conservation	les usages ou les activités agricoles	les usages liés au transport et à l'entreposage	Forestier	Villégiature	les télécommunications	les usages liés à la fabrication
	Les secteurs dévitalisés	Affectations ou usages dominants											x (9)	x (9)				
		Affectations ou usages compatibles	x (9) et (12)			x (9)	x(9)			x (9)	x (9)					x (9)		
L'affectation agroforestière		Affectations ou usages dominants				X(14)							x		x	x		
		Affectations ou usages compatibles	x (13)		x		x			x	x	x						
L'affectation récréotouristique		Affectations ou usages dominants		x	x					x	x							
		Affectations ou usages compatibles	x (20)									x				x		
L'affectation récréative		Affectations ou usages dominants								x (15)	x					x(16)		
		Affectations ou usages compatibles	x (17)									x	x		x			
L'affectation forestière		Affectations ou usages dominants								x(18)	x	x			x	x		
		Affectations ou usages compatibles				x	x										x	
L'affectation conservation (19)		Affectations ou usages dominants							x			x						
		Affectations ou usages compatibles																
L'affectation Conservation extensive		Affectations ou usages dominants									x				x			
		Affectations ou usages compatibles								x		x						

NOTES

1. Sauf l'industrie lourde à grand gabarit et celle à caractère contraignant (à moins dans ce dernier cas qu'elles soient localisées dans un espace industriel planifié et que des mesures de mitigation soient prévues).
2. À l'exception des activités agricoles à forte charge odeur.
3. À l'exception des maisons mobiles
4. Commerciales d'accommodation
5. Les usages résidentiels de basse densité soient les résidences unifamiliales ou bifamiliales. (sont exclues les maisons mobiles et les ativités ou les usages communautaires)
6. Les industries principalement à caractère contraignant
7. Les usages commerciaux et de services autres que ceux pouvant se localiser dans l'affectation urbaine
8. L'industrie de grand gabarit
9. Affectations de sol ou usages autorisés par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.).
10. Les usages résidentiels de basse densité en bordure d'un chemin public existant et entretenu à l'année (maison unifamiliale isolée et maison bigénérationnelle) associés à une exploitation agricole
11. Les usages résidentiels de basse densité en bordure d'un chemin public existant et entretenu à l'année (maison unifamiliale isolée et maison bigénérationnelle)
12. Les usages de basse densité en bordure d'un chemin public existant et entretenu à l'année (maison unifamiliale isolée, bigénérationnelle et maison bifamiliale isolée)
13. Les usages résidentiels de basse densité en bordure d'un chemin entretenu à l'année (maison unifamiliale isolée et maison bifamiliale isolée)
14. Autre que l'industrie à grand gabarit prévue pour l'affectation industrielle
15. À condition qu'elles soient soumises aux municipalités ou à la MRC s'il s'agit d'un territoire non organisé, et qu'elles fassent objet d'un plan d'ensemble selon les critères à être établis par la municipalité concernée ou la MRC le cas échéant
16. À condition qu'elle réponde à une planification d'ensemble réalisée par les intervenants concernés et dûment acceptée par la municipalité ou la MRC le cas échéant.
17. Les résidences de basse densité en bordure d'un chemin public existant et entretenu à l'année.
18. Assujetti à un plan d'aménagement approuvé par la municipalité
19. Les affectations ou usages prévus par le gouvernement du Québec à leur égard.
20. L'hébergement commercial

7. LES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION

7.1 Portrait et évolution du territoire

7.1.1 Un bref portrait de leur origine

Chacune des treize municipalités de la MRC a un noyau villageois, un territoire qui, la plupart du temps, a été l'endroit où se sont implantés les premiers habitants. Ces premiers territoires occupés se sont généralement formés à la fin du XIXe et au début du XXe siècle. La majorité de ces aires où se sont concentrées les populations sont aujourd'hui associées aux périmètres d'urbanisation de ces municipalités. Ces milieux de vie correspondent au lieu des principales concentrations résidentielles et regroupent aujourd'hui, à échelles variables, les activités commerciales, industrielles et de services des municipalités.

Même si, à l'origine, l'histoire de leur développement dans la MRC était généralement associée au développement de l'industrie forestière ou à la colonisation du territoire, chacun d'eux demeure unique. En fait, le périmètre urbain des municipalités est souvent lié à la « place de l'église »[26]. Ce lieu constitue le foyer traditionnel d'organisation des espaces ruraux de la MRC. Il représente l'image du village et, en ce sens, il fait partie de l'identité et de l'unicité de chacun.

Tantôt, ces lieux sont intégrés dans un territoire au paysage montagnard, comme au Bas-Saguenay. Quelquefois, c'est à même un paysage plutôt plat et vallonné, comme les municipalités des basses terres du Saguenay, ou encore dans un paysage au cachet naturel et forestier, comme c'est le cas pour les municipalités de la MRC localisées au contrefort du Bouclier canadien.

Déjà au schéma d'aménagement de 1989, le milieu urbain était associé au périmètre d'urbanisation des municipalités. Ce principe restera inchangé au schéma d'aménagement révisé. Ce milieu a la caractéristique fondamentale de devoir regrouper dans ses limites le principal des activités résidentielles, commerciales, industrielles, institutionnelles et de services d'une municipalité. C'est à partir de cette concentration d'activités que l'on doit pouvoir créer le dynamisme du milieu de vie

[26] Il s'agit du nom donné dans le schéma d'aménagement de 1989 à l'endroit regroupant l'église, le presbytère et le cimetière du village.

municipale. Initialement au nombre de 17, la MRC compte maintenant 16 périmètres urbains pour ses 13 municipalités.

De façon générale, il est habituel de reconnaître et de favoriser un seul noyau de développement urbain. Toutefois, certains évènements ont fait que, depuis 1989, les municipalités de Saint-Honoré, de Ferland-et-Boilleau et de Saint-Charles-de-Bourget en détiennent deux chacune.

Dans le cas de Saint-Honoré, elle a hérité du périmètre urbain localisé à l'intersection du rang Saint-Marc et du boulevard Martel lorsqu'elle a annexé une partie du territoire de l'ancienne municipalité de Canton-Tremblay au moment de la réorganisation municipale au Saguenay en 2002. Les deux périmètres urbains de la municipalité de Ferland-et-Boilleau datent de la fusion des deux municipalités en 1978. Chacune d'elles avait alors son noyau villageois déjà délimité datant de l'époque où chacune des municipalités était une paroisse. Dans le cas de Saint-Charles-de-Bourget, il s'agirait plutôt d'un choix de déplacer certaines activités de nature urbaine vers un nouveau secteur plus accessible et comprenant l'édifice municipal. Initialement, au schéma de 1989, la municipalité de L'Anse-Saint-Jean s'est vu reconnaître deux périmètres urbains avant que ceux-ci ne soient fusionnés en 1993 par une modification du schéma d'aménagement.

7.1.2 Une utilisation du sol peu diversifiée

La caractéristique dominante d'un milieu urbain est liée à la concentration et à la diversité des fonctions et des composantes urbaines qu'on y retrouve. Dans le contexte d'une MRC rurale qui ne comporte aucune agglomération, cette diversité doit cependant être considérée avec discernement. Principalement à des fins résidentielles, l'utilisation du sol dans les périmètres d'urbanisation de plusieurs municipalités est très peu diversifiée. Aussi, sur la base de prévisions démographiques surévaluées à l'origine par le schéma d'aménagement, les périmètres urbains présentent encore aujourd'hui de grandes superficies vacantes et, pour plusieurs municipalités, peu de nouveaux secteurs se sont développés dans leur limite d'origine.

Nous remarquons cependant quelques municipalités telles que Saint-Honoré, Saint-Ambroise, L'Anse-Saint-Jean et Larouche, qui démontrent une plus grande multitude d'activités liées au caractère urbain. Ces municipalités sont aussi parmi les plus populeuses et profitent souvent de secteurs d'activité plus étendus. Le milieu urbain des autres municipalités est davantage le fait de regroupements résidentiels et

de commerces et services à proximité desservant la population locale et de transit. Cette situation se présente notamment dans le cas des municipalités traversées par les différentes routes régionales.

7.1.3 La fonction résidentielle : grande consommatrice d'espace

Parmi les rôles du périmètre d'urbanisation, il lui est attribué celui de devoir concentrer le principal du développement résidentiel dans l'optique d'améliorer le milieu de vie et de rentabiliser les équipements et les infrastructures municipales. Partout sur le territoire de la MRC, la résidence unifamiliale est le principal mode d'habitation choisi par les ménages.

Le résultat de cet engouement apparaît à l'examen des permis de construction résidentielle. À cet effet, l'ensemble des permis de construction à des fins résidentielles émis par chacune des municipalités a été compilé et apparaît au tableau 37. Les résultats nous démontrent que, sur les 654 permis émis sur le territoire de la MRC lors de la période comprise entre 1995 et 2005, seulement 238 d'entre eux, soit environ le tiers, ont été émis dans un périmètre urbain. Seulement 4 municipalités ont regroupé 50 % ou plus des nouvelles résidences unifamiliales dans les périmètres prévus. Parmi celles-ci, les municipalités de Saint-Ambroise, de Saint-Honoré et de L'Anse-Saint-Jean ont particulièrement bien performé, étant celles se rapprochant le plus de l'objectif du schéma d'aménagement pour ce milieu.

Il apparaît toutefois une constante : il a été difficile pour la MRC et les municipalités, depuis l'instauration des périmètres d'urbanisation au schéma d'aménagement en 1989, de contrer l'étalement urbain. Malgré des efforts, le caractère rural de la MRC s'exprime par l'occupation des rangs et non nécessairement par la concentration des usages résidentiels dans le cœur des villages.

Tableau 37 - Permis de construction émis pour les résidences unifamiliales par municipalité entre 1995 et 2005 dans les périmètres urbains et hors périmètre urbain, Couronne Nord.

Municipalités	1995-2000		2000-2005		1995-2005				1995-2005
	Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	Périmètre urbain		Hors périmètre urbain		Total de permis émis
Couronne Nord	Nombre				Nombe	%	Nombe	%	Nombre
Bégin	8	8	4	4	12	50	12	50	24
Larouche	8	17	0	21	8	17	38	83	46
Saint-Ambroise	39	22	44	31	83	61	53	39	136
Saint-Charles-de-Bourget	3	7	6	8	9	38	15	62	24
Saint-David-de-Falardeau	15	52	12	41	27	22	93	78	120
Saint-Fulgence	3	22	0	21	3	7	43	93	46
Saint-Honoré	22	33	39	42	61	45	75	55	136
Ste-Rose-du-Nord	1	11	0	5	1	6	16	94	17
Sous-total MRC	99	172	105	173	204	37	345	63	549

Source : Rôle d'évaluation de la MRC du Fjord-du-Saguenay, compilation Source de l'aménagement du territoire.

Tableau 37— (suite) - Permis de construction émis pour les résidences unifamiliales par municipalité entre 1995 et 2005 dans les périmètres urbains et hors périmètre urbain – Bas-Saguenay et MRC

Municipalités	1995-2000		2000-2005		1995-2005				1995-2005
	Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	Périmètre urbain		Hors périmètre urbain		Total de permis émis
Bas-Saguenay	Nombre				Nombre	%	Nombre	%	Nombre
Ferland-et-Boilleau	7	13	0	1	7	33	14	67	21
L'Anse-Saint-Jean	14	10	4	3	18	58	13	42	31
Petit-Saguenay	2	1	1	1	3	60	2	40	5
Rivière-Éternité	1	5	0	2	1	12	7	88	8
Saint-Félix-d'Otis	2	18	3	17	5	13	35	87	40
Sous-total MRC	**26**	**47**	**8**	**24**	**34**	**32**	**71**	**68**	**105**
Total MRC	**125**	**219**	**113**	**197**	**238**	**36**	**416**	**64**	**654**

Source : Rôle d'évaluation de la MRC du Fjord-du-Saguenay, compilation Source de l'aménagement du territoire

Toujours en regard du tableau 35, nous constatons qu'il s'émet en moyenne 65 nouveaux permis de construction pour des résidences unifamiliales chaque année sur le territoire de la MRC. Ceux-ci sont principalement octroyés dans les municipalités de la Couronne Nord, alors que 85 % des nouvelles résidences s'y construisent. En tout, les nouvelles constructions de résidences unifamiliales de ce secteur représentent 549 des 654 permis émis entre 1995 et 2005 sur l'ensemble de la MRC, soit 84 % de celles-ci. D'ailleurs, des 8 municipalités de la Couronne Nord, les municipalités de Saint-Ambroise (136), de Saint-David-de-Falardeau (120) et de Saint-Honoré (136) attirent 71 % de ce total. La somme des permis émis pour ces trois municipalités équivaut aussi à 60 % du total de la MRC. Dans le cas des autres municipalités, il s'agit surtout de développement résidentiel linéaire le long des rangs en zone agricole ou agroforestière. Il est important de souligner que, si la situation à Saint-David-de-Falardeau se démarque autant concernant la construction de résidences à l'extérieur de son périmètre urbain, celle-ci est due au développement du village alpin qui, associé au Centre de ski Le Valinouet, a connu une croissance remarquable au cours de cette période. Ce développement a été à ce point important qu'il a

représenté près du quart de la croissance résidentielle de la MRC lors de ces dix années. D'ailleurs, dans le cas du Valinouët comme pour le mont Édouard, l'ampleur et la nature de leur développement obligent maintenant la MRC à reconnaître ce stade de développement. Malgré que ces espaces affichent certaines caractéristiques d'un périmètre urbain, ils n'en comprennent pas encore l'essentiel. Pour ce schéma, ces milieux seront considérés comme affectation urbaine secondaire à vocation récréotouristique.

Lorsque nous comparons les années 1995-2000 aux années 2000-2005, le tableau 35 nous révèle que la construction résidentielle a diminué de 10 % au cours de cette dernière période. La proportion de constructions dans les périmètres urbains (36 %) et hors périmètre urbain (64 %) est demeurée équivalente pour chacune des deux séquences.

La localisation des nouvelles constructions résidentielles depuis les dix dernières années confirme le rôle mitigé qu'ont joué les périmètres urbains pour contrer l'étalement tous azimuts de cette utilisation du sol sur le territoire de la MRC. Ainsi, dans bien des cas, n'eût été du refus de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) envers de nombreuses demandes d'utilisation du territoire agricole pour des fins résidentielles, le bilan des permis de construction émis hors des périmètres d'urbanisation aurait été encore plus élevé. En somme, le résultat de tout ce phénomène fait que, maintenant, la MRC se caractérise par plusieurs îlots résidentiels développés en discontinuité du tissu urbain traditionnel.

7.1.4 Les modifications au périmètre urbain depuis l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement en 1989

Depuis 1989, le schéma d'aménagement a été modifié à quatre reprises sur l'aspect des périmètres d'urbanisation. D'abord en 1993, à la demande de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean, la MRC accepta de modifier la limite de son périmètre urbain pour qu'elle puisse profiter des avantages d'un programme financier lui permettant de prolonger son réseau d'égout. Cette modification a fait en sorte de réunir les deux périmètres originaux définis pour le secteur nord (secteur de l'anse) et le secteur sud (route 170) en suivant le chemin Saint-Jean-Baptiste. Cette modification a eu comme conséquence d'agrandir considérablement la superficie totale du périmètre urbain.

En 2007, la modification du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Larouche a été requise pour permettre le développement d'un projet résidentiel à densité variable intégrant un terrain de golf ainsi

que différents services, dont un centre de soins pour personnes âgées. Ce projet intégré de développement ne pouvait se réaliser qu'en modifiant le périmètre pour y inclure l'ensemble du territoire nécessaire à la réalisation du projet. En contrepartie, un secteur au nord de la route 170 ainsi qu'une partie empiétant en zone agricole permanente ont été retranchés de sa nouvelle limite. Cette modification est en vigueur depuis avril 2008.

En juin 2009, le périmètre urbain de la municipalité de Rivière-Éternité était également modifié. Sa limite a été révisée afin de permettre à la municipalité d'accéder au programme d'aide financière disponible pour la réalisation d'infrastructure d'aqueduc et d'égout et pour permettre le développement de constructions à moindre coût.

Enfin, la MRC a finalisé, en avril 2011, la modification du périmètre urbain de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean. Cette fois, il s'agit d'un agrandissement qui vise le développement d'usages de nature résidentielle et commerciale le long de la route régionale 170.

7.1.5 La nécessité de modifier les périmètres d'urbanisation du schéma d'aménagement

En considérant la fusion des deux périmètres de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean réalisée en 1993, le schéma d'aménagement reconnaît 16 périmètres d'urbanisation. Il s'agit, pour la plupart des municipalités, de grandes superficies qui étaient mises à leur disposition pour répondre principalement à la croissance anticipée de la population et des ménages. D'ailleurs, le tableau 38 nous démontre sans conteste le faible taux d'occupation des périmètres, alors qu'en moyenne il se situe autour de 35 %[27] pour l'ensemble de la MRC. Le développement des infrastructures municipales dans ces limites a souvent été réduit aux besoins ponctuels des projets de développement.

Comme nous l'avons soulevé dans le portrait de la MRC, cette révision du schéma d'aménagement coïncide avec un cycle où la population est vieillissante et où les ménages sont plus nombreux, mais aussi de taille plus petite. Ces ménages plus âgés qui s'établissent sur le territoire de la MRC semblent rechercher « Une qualité de vie à portée de la nature »[28] qu'ils ne retrouvent pas à la ville. En conséquence, l'attrait ou l'avantage des municipalités de la MRC, si elles veulent rivaliser notamment sur

[27] Espace brut calculé sans considération des zones de contraintes ou des espaces non propices au développement.

[28] Slogan associé à la vision stratégique d'aménagement et de développement adopté par la MRC du Fjord-du-Saguenay en juin 2006.

le marché résidentiel, se trouve dans l'offre de propriété foncière plus spacieuse, et ce, même en milieu urbain. Ceci explique notamment le fait que plusieurs municipalités déclarent recevoir fréquemment des demandes pour l'implantation de fermettes dans leur milieu.

Tableau 38 - Superficie et taux d'occupation des périmètres urbains, Couronne Nord

Municipalités	Superficie périmètre urbain (ha)	Milieu bâti	Superficie inoccupée (ha)	Taux d'occupation (%)
Couronne Nord				
Bégin	124,6	39,5	85,1	31,7
Larouche	227,3	32,3	195	14,2
Saint-Ambroise	300,3	157	143,3	52,3
Saint-Charles de-Bourget Secteur Nord	68,5	14,8	53,7	21,6
Saint-Charles-de-Bourget Secteur Sud	20	14	6	70
Saint-David-de-Falardeau	181,7	72,3	109,4	39,8
Saint-Fulgence	107.4	57,3	50,1	53,4
Saint-Honoré Secteur Nord	391,6	118	273,6	30,1
Saint-Honoré Secteur Sud	104.2	31,9	72,3	30,6
Sainte-Rose-du-Nord	38,6	13,2	25,4	34,2
Sous-total M.R.C	**1564,2**	**550,3**	**1013,9**	**35,2**

Source : MRC du Fjord-du-Saguenay, Service de l'aménagement du territoire, 2009

Tableau 38 — (suite) - Superficie et taux d'occupation des périmètres urbains – Bas-Saguenay et MRC

Municipalités	Superficie périmètre urbain (ha)	Milieu bâti	Superficie inoccupée (ha)	Taux d'occupation (%)
Bas-Saguenay				
Ferland-et-Boilleau Secteur Ferland	77,1	21,5	55,6	27,9
Ferland-et-Boilleau Secteur Boilleau	30.4	5,4	25	17,8
L'Anse-Saint-Jean	299,9	99	193,8	33,8
Petit-Saguenay	72,3	53,2	19,1	73,6
Rivière-Éternité	85,2	25,2	60	29,6
Saint-Félix-d'Otis	98,7	40,5	58,2	41
Sous-total MRC	**663.6**	**244,8**	**411,7**	**37,3**
Total MRC	**2227,8**	**795,1**	**1425,6**	**35,8**

Source : MRC du Fjord-du-Saguenay, Service de l'aménagement du territoire, 2011

La planification des périmètres d'urbanisation date du milieu des années 1980 et, même si l'espace disponible semble suffisant dans le contexte de croissance réelle des dernières années, nous estimons qu'en général le besoin correspond davantage à un ajustement de leurs limites. Cet ajustement permettra d'orienter le développement des municipalités vers des espaces répondant mieux aux réalités ainsi qu'aux projets d'aujourd'hui. Il permettra aussi à la MRC d'éliminer les chevauchements avec la zone agricole permanente. Dans quelques cas, les limites des périmètres urbains ne sont pas modifiées. Cependant, La MRC du Fjord-du-Saguenay établira des phases de développement de ces milieux en dictant des zones prioritaires d'aménagement et des zones de réserve.

Au total, les périmètres d'urbanisation de la MRC couvrent une superficie de 22,3 km^2 (2 227,8 ha). L'ensemble des modifications proposées changera ce portrait puisque la majorité des municipalités requièrent une modification à leur périmètre d'urbanisation.

7.1.6 Les zones prioritaires d'aménagement

La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une MRC de déterminer toute zone d'un périmètre d'urbanisation pouvant faire l'objet, d'une façon prioritaire, d'un aménagement par phases. Elle peut également établir les priorités entre les zones et, subséquemment, déterminer les affectations du sol et la densité des occupations.

L'objectif d'utiliser un tel outil de gestion du territoire pour les périmètres d'urbanisation est associé aux orientations et aux objectifs préconisés au schéma d'aménagement révisé. Cet outil d'aménagement du territoire permet la consolidation et la promotion des noyaux urbains existants et la réduction des coûts de l'étalement, ceci dans un souci de développement graduel des infrastructures municipales et des services. L'utilisation de cet outil est également liée au fait que plusieurs périmètres urbains ont été délimités au schéma d'aménagement de 1989 à partir d'une estimation des besoins en espace ayant été évalués bien au-delà du développement réel de ces milieux. Donc, au lieu de soustraire ou de modifier le schéma au gré de l'évolution des besoins, le périmètre sera conservé entier, mais régi à partir de zones d'aménagement. Conséquemment, la MRC définit, au document complémentaire accompagnant le schéma, les règles que les municipalités concernées devront respecter pour gérer le développement des zones prioritaires d'aménagement et les usages autorisés pendant leur mise en réserve.

7.1.7 Les prévisions démographiques

L'Institut de la statistique du Québec établit périodiquement une série de scénarios permettant notamment aux organismes de planification du territoire d'utiliser ces données à des fins de prévisions permettant entre autres d'établir les besoins en équipements et en infrastructures d'un territoire donné et d'évaluer les besoins en espace de différentes utilisations du sol. Le scénario A, utilisé par la MRC, fixe les prévisions de référence, c'est-à-dire les plus plausibles, qui sont définies à partir de données historiques d'un territoire donné.

Concrètement, selon les données tirées du scénario de référence apparaissant au tableau 39, l'Institut de la statistique du Québec prévoit que, si la tendance démographique se maintenait, la population de la

MRC continuerait à décroître constamment au cours des vingt prochaines années. Elle passerait de 20 041 à 17 884 personnes, représentant ainsi une baisse de 10,8 %, soit l'équivalent de 2 157 personnes. Le même phénomène s'observerait à l'échelle régionale, tandis que, dans son ensemble, le Québec connaîtrait une augmentation de sa population de l'ordre de 9,3 %.

Tableau 39 - Perspectives démographiques par MRC au Saguenay-Lac-Saint-Jean, 2001-2026 – Scénario A (de référence)

MRC	2001	2006	2011	2016	2021	2026	Variation 2001-2026
Le Fjord-du-Saguenay	20 041	19 770	19 447	19 052	18 549	17 884	-10,8
Le Domaine-du-Roy	33 506	32 385	32 154	31 809	31 283	30 543	-8,8
Maria-Chapdelaine	27 459	26 278	25 747	25 184	24 562	23 826	-13,2
Lac-Saint-Jean-Est	52 824	51 199	50 538	49 769	48 818	47 532	-10,0
Saguenay	149 862	144 555	141 339	137 982	134 522	130 776	-12,7
Le Québec	7 396 988	7 603 091	7 766 715	7 905 031	8 014 408	8 085 849	9,3

Source : Institut de la statistique du Québec, 2004.

Par ailleurs, l'Institut de la statistique du Québec publie également des prévisions sur la progression du nombre de ménages et de leur composition. L'examen de ces données sur la progression des ménages, inscrites au tableau 40, laisse entrevoir que la MRC devrait connaître une augmentation atteignant 11 % entre les années 2001 et 2026. Des 7 749 ménages prévus pour 2001, la MRC devrait en dénombrer 8 602 en 2026. Elle enregistrerait cependant une période de décroissance à partir du dernier quinquennal. Pour le nombre de ménages, il s'agirait de la plus grande croissance parmi les MRC de la région, mais elle demeurerait tout de même deux fois moins importante que celle prévue pour l'ensemble du Québec, évaluée à 24,6 %.

Simultanément, et à l'instar des autres MRC de la région, le nombre moyen de personnes par ménage suivrait la tendance québécoise pour toute la période 2001-2026. Des prévisions fixées à 2,6 personnes par ménages en 2001, la MRC se retrouverait en 2026 avec une moyenne de personnes par ménage identique à la moyenne québécoise, évaluée alors à 2,1 personnes

.

Tableau 40 - Évaluation des ménages et nombre moyen de personnes par ménage, scénario A, 2001-2026

	2001		2006		2011		2016		2021		2026		Variation des ménages
	Nb de ménages	PPM[29]	Nb de ménages	PPM	Nb de ménages	PPM	Nb de ménages	PPM	Nb de ménages	PPM	Nb de ménages	PPM	
Fjord-du-Saguenay	7749	2,6	8215	2,4	8545	2,3	8734	2,2	8753	2,1	8602	2,1	11
Lac-St-Jean-Est	20268	2,6	20922	2,4	21590	2,3	21951	2,3	22063	2,2	21859	2,2	7,8
Domaine-du-Roy	12729	2,6	13098	2,5	13579	2,4	13873	2,3	13967	2,2	13815	2,2	8,5
Maria-Chapdelaine	10431	2,6	10638	2,5	10924	2,4	11035	2,3	11009	2,2	10868	2,2	4,2
Ville de Saguenay	59990	2,5	61513	2,3	62969	2,2	63706	2,2	63728	2,1	63061	2,1	5,1

Source : Institut de la statistique du Québec, 2004

[29] PPM : Personnes par ménage

7.2 Périmètre d'urbanisation de la municipalité de Larouche

7.2.1 Le profil de la municipalité

À l'origine, la municipalité de Larouche s'est développée autour de l'industrie forestière au début du XXe siècle. Graduellement, sa vocation évolua au rythme de l'accroissement de sa population jusqu'au début des années 1970, où l'activité économique se diversifia de concert avec le développement récréatif du lac Kénogami et le développement industriel.

En 2004, la majorité des entreprises (30) et des emplois (222) occupés dans la municipalité relevaient du secteur d'activité tertiaire. D'autre part, les cinq entreprises du secteur secondaire positionnent la municipalité au second rang en importance d'emplois (170) dans la MRC pour ce secteur d'activité.[30]

La municipalité, qui fait une superficie de 88 km^2, est localisée à l'extrémité ouest de la MRC, enclavée entre les limites de la MRC Lac-Saint-Jean-Est et de Ville de Saguenay. La municipalité profite d'une position géographique enviable à mi-chemin entre le Saguenay et le Lac-Saint-Jean ainsi que des infrastructures de transport routier, de transport ferroviaire et même d'un gazoduc, lui procurant des facteurs de localisation très intéressants et stratégiques pour la grande industrie. Cette localisation centrale s'avère aussi intéressante pour les ménages qui désirent profiter des attraits des deux pôles régionaux que sont Ville de Saguenay et Alma. C'est dans cette optique que la municipalité a fait le choix de miser sur le créneau industriel, mais aussi sur la culture et les aînés pour créer un projet de village-musée et un projet de cité pour les aînés préretraités et retraités afin de promouvoir son développement.

7.2.2 Le portrait démographique

La municipalité de Larouche constitue, en ce qui a trait à la population, la cinquième plus importante municipalité de la MRC. En 2006, elle comptait 1 200 habitants. L'examen de l'évolution de la population par séquence de recensement nous permet d'évaluer le mouvement dans le temps. Ainsi, lors de la période de référence 1991-2001, la population de la municipalité a augmenté de 4,6 %, passant de 1 004 à 1 050 habitants. À ce chapitre, elle est celle qui a enregistré la troisième meilleure performance de la MRC quant à la croissance démographique lors de ces dix années.

[30] Gouvernement du Québec, Ministère de l'Emploi et de la solidarité sociale, Centre local d'emploi, 2006.

Toutefois, entre 1991 et 2010, la population s'est accrue de 32 % dans la municipalité. Le tableau 41 résume l'évolution de la population ainsi que sa variation dans la municipalité depuis 1991. En 2011, la population de Larouche était de 1 310 habitants.

Tableau 41 - Évolution de la population et des ménages, municipalité de Larouche, 1991-2011

	1991	1996	2001	2006	2011	Variation depuis 1991 (%)
Population	1 004	1 049	1 050	1 200	1 310	30,5
Ménages	340	370	405	485	-	42,6

Source : Statistiques Canada, Recensements 1991, 1996, 2001, 2006, MAMROT 2011

Cet accroissement de population s'est accompagné d'une augmentation importante de 42,6 % du nombre de ménages. Sur cet aspect, elle s'inscrivait dans la tendance enregistrée pour l'ensemble de la MRC, qui se situe à 35,1 %. En 2006, la municipalité dénombrait 485 ménages, ce qui équivaut à 150 ménages de plus que quinze ans auparavant (tableau 39). Parmi ceux-ci, les ménages composés de deux personnes et moins dominent, ayant profité de cette période pour s'accroître en moyenne de 64 % pour en totaliser 230 en 2001[31] (tableau 40).

D'ailleurs, le tableau 42 démontre que, lors de la période 1991-2001, la représentativité des ménages composés de trois personnes et plus qui dominait au début a laissé place aux ménages constitués de deux personnes et moins en 2001. Ces derniers sont maintenant majoritaires dans la municipalité. Cette proportion a pratiquement doublé en l'espace de dix ans.

[31] Les données 2006 de Statistique Canada portant sur la composition des ménages selon le nombre de personnes ne sont pas encore disponibles.

Tableau 42 - Représentation des ménages composés de 2 personnes et moins et 3 personnes et plus, Municipalité de Larouche, 1991-2001

	1991		2001	
	Nombre	%	Nombre	%
2 personnes et moins	140	41	230	56
3 personnes et plus	200	59	180	44
Total*	**340**	**100**	**410**	**100**

*Ce chiffre peut différer de celui du tableau 37, dû aux chiffres des ménages qui ont été arrondis.

Source : Statistiques Canada, Recensements 1991, 2001.

Les informations compilées au tableau 43 sur la proportion des deux grands groupes d'âge présents dans la municipalité nous démontrent que les personnes de 45 ans et plus représentent en 2006 près de 45 % de la population. Cette représentation était près du quart, soit 27 %, dix ans auparavant. Évidemment, cette fragmentation des ménages liée à l'augmentation de la population a contribué à augmenter la pression sur les besoins en espace et en logements dans la municipalité.

Tableau 43 - Niveau de représentation de la population à partir des 2 grands groupes d'âge, municipalité de Larouche, 1991 à 2006

	1991		2001		2006	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
44 ans et moins	740	73	645	62	660	55,5
45 ans et plus	270	27	400	38	530	44,5
Total*	**1010**	**100**	**1045**	**100**	**1190**	**100**

*Ce total diffère de celui du tableau 39, dû aux chiffres qui ont été arrondis.

Source : Statistiques Canada, Recensements 1991, 2001, 2006

7.2.3 Les caractéristiques du périmètre d'urbanisation

Lors de son entrée en vigueur en 1989, le schéma d'aménagement attribuait une superficie de 142,7 ha au périmètre d'urbanisation de la municipalité. En 2008, le ministère des Affaires municipales et des Régions approuvait une nouvelle délimitation du périmètre d'urbanisation, qui est maintenant en vigueur. Dans sa nouvelle version, le périmètre urbain a une superficie de 227,6 ha (tableau 44). Toute cette partie urbanisée située au sud de la route 170, qui constitue le milieu bâti, concentre l'essentiel des usages résidentiels, commerciaux et de services de la municipalité. D'autre part, une partie du réseau d'infrastructures municipales située sur le chemin des Épinettes dans le secteur au nord-est de la route

170 est aussi présente et dessert notamment un îlot de maisons mobiles et quelques usages industriels. Pour sa part, le principal du développement des activités industrielles est orienté à l'extérieur du périmètre d'urbanisation au sud de la route 170, près du réseau ferroviaire et du gazoduc.

Tableau 44 - Caractéristiques du périmètre d'urbanisation, municipalité de Larouche

Superficie totale	Superficie en zone agricole permanente	Nombre de terrains vacants en milieu bâti	Taux d'occupation[32]	Superficie du milieu bâti
227,6 ha	0 ha	<10	14,2 %	32,3 ha

Source : MRC du Fjord-du-Saguenay, Service de l'aménagement du territoire

Le tableau 45 résume l'émission de permis de construction à des fins de résidences unifamiliales dans la municipalité entre 1995 et 2005, et ce, pour le périmètre urbain d'origine qui fut en vigueur jusqu'à sa modification en 2008. Le résultat nous montre que, sur les 25 permis émis entre 1995 et 2000, seulement 8 ont été octroyés dans le périmètre urbain. Entre 2000 et 2005, aucun des 21 nouveaux permis n'a été émis dans le périmètre d'urbanisation dans la municipalité. Au total de ces dix ans, seulement 17 % des nouvelles résidences se sont localisées dans le périmètre urbain. C'est deux fois moins que le pourcentage enregistré pour l'ensemble de la MRC, qui se chiffre à 36,4 %.

[32] Le taux d'occupation représente ici la superficie brute du milieu bâti par rapport à la superficie du périmètre urbain. Il ne tient compte d'aucune zone de contrainte, ni de la topographie particulière du territoire.

Tableau 45 - Nombre de permis de construction émis aux fins de résidences unifamiliales entre 1995 et 2005 en périmètre urbain et hors périmètre urbain, municipalité de Larouche

	1995-2000		2000-2005		Total des permis émis
	Périmètre urbain	Hors périmètre	Périmètre	Hors périmètre	
Larouche	8	17	0	21	46
MRC	125	219	113	197	654

Source : M.R.C. du Fjord-du-Saguenay, Service de l'aménagement du territoire, compilation à partir des données du rôle d'évaluation.

En moyenne, sur ces dix années, seulement 1 permis sur 5 a été émis dans la limite du périmètre urbain. Il est clair que le périmètre urbain ne correspondait pas aux besoins d'expansion résidentielle de la municipalité et aux aspirations de la municipalité pour son développement spatial.

7.2.4 L'occupation du sol et la répartition des fonctions urbaines du périmètre d'urbanisation

7.2.4.1 L'état de la situation

Le secteur villageois du périmètre d'urbanisation de la municipalité présente une structure bien organisée regroupée autour de quatre rues où l'ensemble des commerces et services à la communauté est facilement accessible à distance de marche. L'usage résidentiel y domine en matière d'espace occupé. Il est le secteur le plus dense de la municipalité (carte 20).

La fonction résidentielle accapare 13,9 ha, soit l'équivalent de 43 % de l'espace du milieu bâti du périmètre urbain. Les autres fonctions et les rues se partagent le reste de l'espace occupé. Le tableau46 présente la superficie occupée pour les principales fonctions reliées au milieu bâti du périmètre urbain.

Carte 20 — Occupation du sol en milieu bâti, municipalité de Larouche

Tableau 46 - Superficie occupée par les principales fonctions urbaines dans le milieu bâti du périmètre d'urbanisation (en hectares), municipalité de Larouche

Superficie du périmètre urbain	Superficie du milieu bâti	Fonction résidentielle	Fonction commerciale	Fonction industrielle	Fonction transport	Fonction culturelle	Terrains vacants
227,6	32,3	13,9	3,6	0,2	1.2	3,0	4,2

Source : MRC du Fjord-du-Saguenay, Service de l'aménagement du territoire, 2008

Le périmètre urbain a fait l'objet, ces dernières années, de nombreuses constructions à caractère hautement significatif pour la municipalité et toujours en lien avec la volonté du conseil municipal d'attirer de nouveaux résidants. Ces constructions récentes ont aussi contribué à densifier davantage le cœur du village. Ainsi, se sont construites deux constructions pour les habitations communautaires, soit une comportant quatre logements et une autre de quinze logements. Un bâtiment pour personnes âgées comportant vingt-deux logements y a été aussi construit, de même qu'un immeuble en copropriété de quatre logements. Une garderie s'est également ajoutée au noyau. Ces nouvelles constructions ont occupé l'essentiel des emplacements disponibles, et ce, en continuité du milieu bâti existant. En conséquence, une amorce de développement résidentiel a pris naissance en 2005 dans la continuité de la rue Gagné et quelques résidences unifamiliales y ont été construites.

En 2006, un nouveau tronçon de rue s'est ouvert en seconde ligne de la rue Simard. Cette nouvelle rue, dont le lotissement prévoit l'implantation d'environ vingt nouvelles résidences unifamiliales, atteindra à terme la limite du périmètre urbain pour ce secteur. Au rythme de croissance actuelle, la municipalité anticipe que ces terrains seront construits à court terme, soit d'ici deux à trois ans.

L'agglomération comporte également plusieurs commerces et services principalement axés sur la desserte de la population locale. La majorité de ces entreprises sont d'ailleurs localisées à même le noyau villageois, sur les rues Gauthier et Simard. En 2007, l'épicerie du village a profité d'un sinistre majeur pour se délocaliser de la rue Gauthier à la rue Simard, juste à côté des sentiers de motoneige et de quad. La rue Simard donne aussi accès aux secteurs de villégiature, dont celui du lac Kénogami, et à la municipalité d'Hébertville. Comptoir postal, école, église, édifice municipal et quelques entreprises

ajoutent aux activités commerciales et de services présents dans l'agglomération. Certains services sont toutefois absents, tels une pharmacie, une quincaillerie et un garage pour réparation d'automobiles.

Un îlot commercial et culturel important pour la municipalité se développe au nord-ouest du périmètre urbain. Celui-ci est associé à un concept de village-musée et comprend actuellement un restaurant, un poste d'essence et un centre d'exposition. Un ancien presbytère a même été déménagé à cet endroit en vue de le transformer en auberge.

Pour leur part, les activités industrielles sont présentes strictement à l'est du périmètre urbain, dans un petit secteur de la rue des Épinettes. Autrement, l'essentiel de ces activités est dirigé et prévu dans le parc industriel, à l'est de l'agglomération. Ce secteur profite des avantages d'une localisation géographique stratégique et de la présence d'une route régionale à quatre voies divisées, d'un gazoduc et d'une voie ferrée pour accroître son taux d'occupation.

7.2.4.2 Les caractéristiques des logements

L'occupation résidentielle, que l'on peut estimer à partir du nombre de logements privés et apparaissant au tableau 47, est évaluée en 2006 à 485 logements. Il s'agit d'une augmentation de 80 logements depuis 2001, soit l'équivalent d'une augmentation de 19,7 % de leur nombre lors des cinq dernières années. Cette évolution se situe dans la proportion d'évolution des ménages et de la population. Près de 80 % des logements occupés sont des résidences unifamiliales. La valeur moyenne des logements a augmenté de 44,6 % entre 2001 et 2006 pour s'établir à 88 640 $.

Tableau 47 - Caractéristiques des logements, municipalité de Larouche, 2001-2006

	Nb total de logements privés occupés	Maison individuelle	Maison jumelée	Duplex	Immeuble inférieur à 5 étages	Nb de logements possédés	Valeur moyenne des logements possédés
2001	405	n/d	n/d	n/d	n/d	330	61 283$
2006	485	79,4 %	3,1 %	11,3 %	5,2 %	395	88 640$

Source : Statistiques Canada, Recensement 2001 et 2006

Dans la municipalité, les ménages occupent très majoritairement une résidence unifamiliale isolée (79,4 %), bien que certains aient opté pour un mode d'occupation regroupé, tels les immeubles d'appartements ou les duplex. Le taux de propriété est de 67,4 % en 2006. Il est supérieur de 10 % à celui enregistré en 2001, alors que 578 logements privés étaient recensés. Pour la période comprise entre 1986 et 2006, la municipalité a enregistré un gain de 125 nouveaux logements, soit 6 nouveaux logements par année en moyenne (tableau 48).

Tableau 48 - Nombre de logements construits par période, municipalité de Larouche

Avant 1986	Entre 1986 et 2006	Moyenne annuelle 1986-2006
355	125	6

Source : Statistique Canada, recensement 2006

7.2.5 L'organisation des réseaux d'infrastructures municipales

La totalité du milieu bâti en périmètre urbain est desservie par les réseaux d'aqueduc et d'égout municipaux. Le réseau d'aqueduc traverse aussi la route 170 pour une desserte de la route Dorval, tandis qu'un secteur sur la rue des Épinettes près de la route 170 et le parc industriel est desservi par les deux réseaux. La municipalité traite ses eaux usées à partir d'un bassin d'épuration localisé sur la bordure nord de la route régionale 170.

Le lac de l'Aqueduc fournit actuellement la municipalité en eau potable, et un cadre réglementaire prévu initialement au schéma d'aménagement en vigueur prévoit sa protection. Pour répondre aux exigences gouvernementales en matière d'utilisation d'eau potable de surface, la municipalité devrait se doter d'équipements importants pour traiter l'eau provenant du lac de l'Aqueduc. Comme solution de

rechange au coût élevé du traitement de l'eau, la municipalité détient une entente d'approvisionnement en eau potable souterraine avec la municipalité d'Hébertville.

7.2.6 Le parc industriel

La municipalité dispose d'un parc industriel dédié à des industries à caractère contraignant ou non situé juste à l'est de l'agglomération en bordure de la route 170, de la voie ferrée et d'un gazoduc. La localisation privilégiée de ce parc et sa desserte en infrastructures devraient accroître davantage son taux d'occupation, actuellement évalué à environ 25 %.

Les contraintes de bruit, d'émissions contaminantes, d'entreposage ou autres que peuvent générer ces activités industrielles sont de nature à créer certaines incompatibilités à l'égard notamment d'affectations résidentielles. Le document complémentaire accompagnant le schéma d'aménagement prévoit l'application d'une zone tampon en présence d'une zone industrielle.

7.2.7 Le projet de la cité des retraités et préretraités

Des promoteurs projettent un développement d'envergure à l'ouest de l'agglomération de Larouche, dans le prolongement de la rue Gagné. Le projet, connu sous le nom de La Cité des retraités et préretraités du Saguenay–Lac-Saint-Jean, comporte des investissements d'envergure. Il comprend les cinq grands éléments suivants :

- ✓ Un centre hospitalier privé spécialisé dans les soins de longue durée (66 lits);
- ✓ Un édifice pour les convalescences et les répits (40 studios d'une chambre);
- ✓ Des résidences adaptées (289 unités);
- ✓ Un centre multifonctionnel;
- ✓ Un terrain de golf de 18 trous.

Le projet sera réalisé par phases. La première phase comprendra le centre hospitalier, l'édifice de studios, le centre multifonctionnel, le terrain de golf et quelques résidences modèles. L'ensemble du projet devrait être complété vers 2014.

Dans un horizon d'environ 1 an, le lac de l'Aqueduc ne servira plus de prise d'eau municipale. Une nouvelle prise d'eau doit être aménagée dans le secteur du lac Ouiqui, à Hébertville, pour alimenter la

population de Larouche. Dans l'intérim, les premières constructions ne seront pas implantées dans le bassin de drainage du lac, évitant ainsi les risques d'altération de la source d'eau potable. Également, l'aménagement du terrain de golf ne devrait pas être entrepris avant la désaffectation de la prise d'eau du lac de l'Aqueduc. Un souci particulier sera apporté à la protection de la bande riveraine du lac, autant pour le terrain de golf que pour la construction résidentielle.

7.2.8 Les modifications requises au périmètre d'urbanisation

7.2.8.1 Le résumé de la situation et les prévisions des besoins en espace

L'objectif du schéma d'aménagement révisé est de permettre à la municipalité d'offrir des espaces intéressants et pertinents sur son territoire, soit dans le prolongement des derniers développements, mais aussi de favoriser la réalisation d'investissements majeurs et structurants pour la municipalité. Le périmètre d'urbanisation ayant été remodelé dans cette optique en 2008, aucune autre modification n'est envisagée au schéma d'aménagement révisé.

7.2.8.2 La zone prioritaire d'aménagement et les zones de réserve

La MRC préconise le développement de toute la partie ouest du périmètre urbain selon le principe de zone prioritaire d'aménagement (carte 21). Elle couvrirait les lots 10, 11 et 12 du rang 10, de même qu'une partie du lot 56 du rang 4, entre la voie ferrée et le périmètre urbain actuel. La zone prioritaire comprend deux zones de réserve disponibles pour la municipalité afin de répondre à la croissance immobilière à plus long terme. La zone représente une superficie totale de 120,7 ha, comprenant le secteur du lac de l'Aqueduc. Elle permettrait, dans une première phase, l'inclusion du développement résidentiel situé dans le prolongement de la rue Gagné, de même que la construction des principaux équipements prévus au projet de La Cité des retraités et préretraités du Saguenay–Lac-Saint-Jean, soit la mise en place d'un centre hospitalier et du centre multifonctionnel. Celle-ci inclut également la mise en disponibilité d'environ 114 emplacements dédiés aux résidences. Cette première phase, réalisée à même la zone prioritaire d'aménagement, se réalisera à même une superficie disponible de 37,2 ha.

Toutefois, la mise en place de deux zones de réserve, soit la zone A de 33,9 ha et la zone de réserve B qui fait 49,6 ha, permettra une meilleure gestion de l'urbanisation de ce secteur. La zone de réserve A prévoit l'ajout d'environ 60 résidences, tandis que la zone de réserve B en prévoit environ 75. Les

modalités de développement dans la zone prioritaire d'aménagement et ses zones de réserve sont décrites au document complémentaire.

Tableau 49 - Données du périmètre d'urbanisation (ha) – Municipalité de Larouche

Zone prioritaire d'aménagement	Zones de réserve		Superficie du milieu bâti	Superficie du périmètre urbain
	A	B		
37,2	33,9	49,6	32,3	227,6

Source : Service de l'aménagement du territoire, MRC du Fjord-du-Saguenay

7.2.9 Cartographie du périmètre d'urbanisation

La délimitation du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Larouche, de la zone prioritaire d'aménagement et des zones de réserve apparaît à la carte 21.

Carte 21 — Périmètre d'urbanisation, municipalité de Larouche

7.3 Périmètres d'urbanisation de la municipalité de Saint-Honoré

7.3.1 Le profil de la municipalité

La municipalité de Saint-Honoré a été fondée au début du XIXe siècle grâce à des colonisateurs venus y défricher ce vaste territoire situé sur les plateaux du Saguenay. Sa localisation en périphérie immédiate de Chicoutimi et l'ouverture de la Mine Niobec au début des années 1970 favorisèrent son développement. Simultanément, la population s'accroît alors que la municipalité investit dans les services, les équipements et les infrastructures. Puisque ses habitants occupant majoritairement un emploi à Ville de Saguenay, la municipalité est souvent considérée comme ville-dortoir.

Sur le plan économique, la municipalité dénombrait plus de 145 commerces et entreprises en 2002, et leur nombre est en croissance depuis les dernières années. À cet égard, les secteurs d'activité primaire et tertiaire se répartissent la majorité des entreprises et des emplois. Son plus large éventail d'entreprises et de services lui procure une plus grande autonomie au sein de la MRC. La Mine Niobec est le plus grand employeur de la municipalité et permet la création d'entreprises et d'emplois qui gravitent autour de ce secteur d'activité. La municipalité profite également d'un aéroport provincial situé à la limite est du périmètre urbain. La municipalité souhaite le développement d'activités industrielles associées à ces deux entités. Ceci fait qu'à brève échéance, il devrait y avoir une demande supplémentaire en espace de nature industrielle.

La position géographique de la municipalité localisée en bordure immédiate de Ville de Saguenay, son rôle-dortoir et son statut de municipalité la plus populeuse de la MRC lui procure un avantage significatif. La municipalité doit donc miser sur ces éléments pour accroître son développement. Sa localisation géographique centrale au sein de la MRC, ainsi que le fait qu'elle profite d'une population importante qui transite vers la municipalité de Saint-David-de-Falardeau et qui accède au territoire des monts Valin, sont aussi des raisons qui accentuent son positionnement stratégique au sein de la MRC.

7.3.2 Le portrait démographique

Avec 4 794 habitants en 2006, la municipalité de Saint-Honoré regroupe le quart de la population de la MRC sur son territoire. Ses habitants occupent principalement ses deux périmètres urbains, qui couvrent

ensemble une superficie de 496 ha. Cette superficie représente le cinquième du total des périmètres urbains de la MRC. Entre 1991 et 2010, la population de la municipalité a crû de 31,9 %, ce qui est au-dessus de la moyenne enregistrée pour la MRC. Cependant, pour la séquence comprise entre les années 1996 et 2001, la municipalité a plutôt enregistré une diminution de 0,4 % de sa population (tableau 50). En 2011, la population de Saint-Honoré se chiffrait à 5 125 habitants.

Tableau 50 - Évolution de la population et des ménages, municipalité de Saint-Honoré, 1991-2011

	1991	1996	2001	2006*	2011	Variation depuis 1991 (%)*
Population	3 789	3 851	3 835	4 794	5 125	35,2
Ménages	1 155	1 240	1 330	1 725	-	49,3

* La donnée tient compte de l'annexion d'une partie du territoire de l'ancienne municipalité de Canton Tremblay par la municipalité lors de la réorganisation municipale en 2002.

Source : Statistique Canada, Recensement 1991, 1996, 2001 et 2006 et MAMROT 2011.

L'examen du tableau 51 nous donne également un aperçu du vieillissement de la population. En 1991, la compilation selon les deux grands groupes d'âge nous indique, 20 % de la population avait 45 ans et plus. En 2001, ce ratio était rendu à 33 % et à un peu plus de 40 % en 2006. Il y a donc eu près de 1 100 personnes de plus dans la municipalité qui ont atteint cette catégorie lors de ces dix années.

Tableau 51 - Niveau de représentation de la population à partir des 2 grands groupes d'âge, municipalité de Saint-Honoré, 1991-2006

	1991		2001		2006	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
44 ans et moins	2965	78	2540	66	2820	58,4
45 ans et plus	830	22	1300	34	1905	41,6
Total*	3795	100	3840	100	4725	100

* Ce chiffre diffère de celui du tableau 48, dû aux chiffres qui ont été arrondis.

Source : Statistique Canada, Recensement 1991, 2001, et 2006

Pour leur part, le nombre de ménages a progressé constamment, passant de 1 155 en 1991 à 1 725 en 2006 (tableau 50). Il s'agit d'une croissance de presque 50 % (49,3 %). À l'instar des autres municipalités de la MRC, l'augmentation des ménages de la municipalité s'est réalisée parmi ceux comptant deux personnes et moins. Ainsi, en 2001, ils constituaient 67 % des ménages de la municipalité. Comparativement, ceux-ci représentaient 36 % des ménages en 1991 (tableau 52).

Tableau 52 - Représentation des ménages composés de 2 personnes et moins et 3 personnes et plus, 1991-2001[33]

	1991		2001	
	Nombre	%	Nombre	%
2 personnes et moins	415	36	890	67
3 personnes et plus	750	64	440	33
Total*	1165	100	1330	100

* Ce chiffre peut différer de celui du tableau 48, dû aux chiffres des ménages qui ont été arrondis.

Source : Statistique Canada, recensement 1991 et 2001, compilation Service de l'aménagement du territoire, MRC du Fjord-du-Saguenay

7.3.3 Les caractéristiques des périmètres d'urbanisation

D'une superficie de 391,6 ha, le périmètre urbain principal de la municipalité est le plus grand de la MRC. Son taux d'occupation est de 30,1 %. Il est traversé par le boulevard Martel selon un axe nord-sud. Depuis les trois dernières années, la municipalité connaît un essor dans le développement des activités commerciales et industrielles en bordure de cette artère, principalement dans la partie sud du périmètre urbain. Au sud-est, le périmètre urbain comprend d'ailleurs une zone industrielle en développement. Il comporte également quelques milieux humides qui diminuent le potentiel de développement du territoire.

Pour sa part, le développement résidentiel se manifeste intensément et de façon tentaculaire dans plusieurs secteurs du milieu urbain, notamment entre la rue de l'Hôtel-de-Ville et du chemin du Cap au nord ainsi qu'à l'ouest du boulevard Martel. Le périmètre urbain a aussi la particularité d'être encerclé par la zone agricole permanente. Par conséquent, l'évolution du périmètre urbain est assujettie à la limite de la zone agricole permanente qui borde le périmètre sur toutes ses parties nord, sud et ouest. L'aéroport Chicoutimi-Saint-Honoré fait le lien entre le périmètre urbain et la zone agricole. De plus, le périmètre urbain en vigueur au schéma d'aménagement inclut 111,75 ha compris en zone agricole permanente, ce qui représente plus du quart de la superficie du périmètre (tableau 53).

[33] Les données 2006 de Statistique Canada portant sur la composition des ménages selon le nombre de personnes n'est pas encore disponible

Tableau 53 - Caractéristiques du périmètre d'urbanisation, municipalité de Saint-Honoré

Périmètre urbain	Superficie totale	Superficie en zone agricole permanente	Nombre de terrains vacants[34]	Taux d'occupation[35]	Superficie du milieu bâti
Principal	391,6 ha	111,7 ha	+/-164	30,1 %	118 ha
Saint-Marc	104,2 ha	6,4 ha	+/-86	30,6 %	31,9 ha
Total	495,8 ha	118,1 ha	+/-250	30,2 %	149,9 ha

Source : Service de l'aménagement du territoire, MRC du Fjord-du-Saguenay.

En 2002, la municipalité de Saint-Honoré a bénéficié de l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Canton-Tremblay. En accueillant ce territoire, la municipalité a vu sa population s'accroître instantanément de près de 1 000 habitants. Elle a également hérité du périmètre urbain de cette municipalité, celui-ci étant localisé à l'intersection du rang Saint-Marc Ouest et du boulevard Martel. Ce périmètre urbain, d'une superficie de 104,2 ha, est presque uniquement à vocation résidentielle. Un peu plus du quart (30,6 %) de l'espace circonscrit par le périmètre est occupé (tableau 53).

7.3.4 L'occupation du sol et la répartition des fonctions urbaines dans les périmètres urbains

7.3.4.1 L'état de la situation

Saint-Honoré est la municipalité la plus populeuse de la MRC. Son périmètre urbain principal fait l'objet d'un développement bien orchestré par la municipalité, grâce notamment à l'utilisation d'instruments d'urbanisme récents adaptés à ses besoins. La municipalité coordonne efficacement la gestion du territoire et a établi une planification structurée par phases des secteurs de développement. L'occupation résidentielle occupe la majorité de l'espace du milieu bâti dans les deux périmètres (tableau 54). Néanmoins, les périmètres urbains offrent une grande diversité des fonctions urbaines et leur présence justifie le rôle grandissant de la municipalité au sein de la MRC (cartes 22 et 23).

[34] Nombre de terrains potentiels bruts en milieu bâti (2008).

[35] Le taux d'occupation représente ici la superficie brute du milieu bâti par rapport à la superficie du périmètre urbain. Il ne tient compte d'aucune zone de contrainte, ni de la topographie particulière du territoire.

Tableau 54 - Superficie occupée par les principales fonctions urbaines dans le milieu bâti du périmètre d'urbanisation. Municipalité de Saint-Honoré (en hectares)

Périmètre urbain	Superficie du périmètre urbain	Superficie du milieu bâti	Fonction résidentielle	Fonction commerciale	Fonction industrielle	Fonction transport	Fonction culturelle	Terrains vacants
Principal	391,6	118	61,2	2,5	0,6	2,5	5,1	13,5
Saint-Marc	104,2	31,9	16,9	3,1	0	0,2	0	4,8

Source : MRC du Fjord-du-Saguenay, Service de l'aménagement du territoire, 2008

Carte 22 — Occupation du sol en milieu bâti, municipalité de Saint-Honoré

Carte 23 — Occupation du sol en milieu bâti, secteur sud, municipalité de Saint-Honoré

Le tableau 55 présente l'évolution des permis à des fins résidentielles dans la municipalité entre 1995 et 2010. Entre 1995 et 2005, sur 136 permis de construction émis lors de ces dix ans dans la municipalité, 61 d'entre eux ont été octroyés en périmètre urbain, soit 45 %. Au cours de cette période, la croissance résidentielle à l'intérieur des périmètres urbains s'est faite principalement le long de la rue de l'Aéroport et du chemin du Cap, au nord du périmètre urbain de la municipalité. La majeure partie des permis de construction à des fins résidentielles émis hors des périmètres urbains entre 1995 et 2005 sont localisés en milieu de villégiature. C'est notamment le cas au lac Docteur et dans le secteur du ruisseau Chaud, au sud-est de la municipalité.

Entre 2006 et 2010, la municipalité a connu un essor remarquable de la construction résidentielle sur son territoire. Selon la compilation qui apparaît au tableau 53, il s'est octroyé 216 permis de construction pour une résidence unifamiliale entre 2006 et 2010. Ceci représente en moyenne 43 nouvelles constructions chaque année.

Tableau 55 - Évolution des permis de construction entre 1995 et 2010, municipalité de Saint-Honoré

Résidence unifamiliale				
1995-2000		**2000-2005**		**Total**
Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	
22	33	39	42	**136**
Résidence de villégiature				
1995-2000		**2000-2005**		**Total**
Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	
1	0	0	5	**6**
Total				
23	**33**	**39**	**47**	**142**

Résidence unifamiliale		
2006-2010		**Total**
Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	
126	90	**216**

Source : Rôle d'évaluation municipale, MRC du Fjord-du-Saguenay, et Service d'urbanisme, municipalité de Saint-Honoré, compilation Service de l'aménagement du territoire de la MRC.

7.3.5 Les caractéristiques des logements

Selon les données publiées par Statistique Canada, la municipalité a enregistré un gain de 314 logements entre 2001 et 2006 (tableau 56). Le type de propriété choisi par les résidants est 7 fois sur 10 la maison individuelle. Toutefois, nous notons une proportion plus importante qu'ailleurs dans la MRC pour des unités d'habitation de plus grande densité. En 2001, il y avait 1 060 des 1 411 logements au total qui étaient possédés par leurs occupants (75 %). Le taux de possession était de 82,6 % en 2006, alors que 1 425 des 1 725 logements étaient occupés par leur propriétaire. La valeur moyenne des logements possédés se chiffre en 2006 à 104 891 $. Il s'agit d'une augmentation moyenne de 35 % depuis 2001. Depuis 1986, il s'y construit en moyenne 24 nouveaux logements par année (tableau 57).

Tableau 56 - Caractéristiques des logements, municipalité de Saint-Honoré, 2001-2006

	Nb total de logements privés occupés	Maison individuelle	Maison jumelée	Duplex	Immeuble inférieur à 5 étages	Nb de logements possédés	Valeur moyenne des logements possédés
2001	1 411	n/d	n/d	n/d	n/d	1 060	77 487$
2006	1 725	69,6 %	9,3 %	6,4 %	7 %	1 425	104 891$

Source : Statistiques Canada, Recensement 2001 et 2006

Tableau 57 - Nombre de logements construits par période, municipalité de Saint-Honoré

Avant 1986	Entre 1986 et 2006	Moyenne annuelle 1986-2006
1 240	480	24

Source : Statistique Canada, recensement 2006

7.3.6 L'organisation des réseaux d'infrastructures municipales

Le milieu bâti du secteur urbain principal offre déjà les services municipaux d'aqueduc et d'égout, sinon ils sont accessibles à proximité (carte d'utilisation du sol). Le périmètre du rang Saint-Marc est desservi par le réseau d'aqueduc municipal.

7.3.7 La prévision des besoins en espace

Depuis 1991, la croissance de la population dans la municipalité a été de 26,5 % et celle des ménages, de 50 %. En moyenne, 24 nouveaux logements se sont construits chaque année depuis 1986. Le bilan des permis émis pour les constructions résidentielles entre 1995 et 2010 confirme que la municipalité a réussi à attirer un peu plus de la moitié des nouvelles résidences en périmètre urbain (53 %). Cela représente un des meilleurs taux d'attraction parmi les municipalités de la MRC à ce chapitre. La

croissance soutenue de la construction résidentielle lors des 5 dernières années nous laisse croire à des prévisions en espace qui se situent au-delà des données statistiques. Cet optimisme est basé entre autres sur l'annonce du plus grand employeur de la municipalité (la Mine Niobec) qui compte, à très court terme, atteindre environ 800 employés. Ils sont actuellement près de 400.

Selon les prévisions démographiques québécoises, la MRC devrait connaître une diminution de 10,8 % de sa population entre 2001 et 2026, alors que la variation moyenne des ménages est évaluée à 11 %. Si la municipalité conserve le rythme d'accroissement de population comme celui enregistré entre 2001 et 2006, elle totaliserait 5 992 habitants en 2021. Si la municipalité connaît le scénario de décroissance prévu par les prévisions provinciales, sa population serait plutôt de 4 276 habitants, soit une diminution de 518 habitants par rapport à la population de 2006.

Pour leur part, les ménages ont crû de 49,3 % lors des quinze dernières années dans la municipalité. Si l'on attribue leur croissance à venir au taux de 12, 7 % prévu par L'Institut de la Statistique du Québec entre 2006 et 2016, il y aurait 219 nouveaux ménages dans la municipalité en 2016. Néanmoins, en supposant que chacun des ménages envisagés par la croissance ait besoin de 1 200 m^2 d'espace pour habiter, nous pouvons estimer que le besoin sera de 262 800 m^2 (26,3 ha). Toutefois, si nous appliquons le besoin en espace à l'historique annuel d'émission des permis des dernières années, c'est en moyenne 45 nouvelles résidences qui s'implantent dans la municipalité. À ce moment, le besoin en espace correspond à 5 ha par année soit 75 ha pour les 15 prochaines années.

7.3.8 Les modifications requises aux périmètres d'urbanisation

7.3.8.1 Modifications au périmètre d'urbanisation nord (principal)

Certaines parties des périmètres urbains définies au schéma d'aménagement de 1989 empiètent en zone agricole permanente. Parmi les objectifs du schéma d'aménagement révisé apparaît d'abord celui de retirer les secteurs d'un périmètre urbain compris en zone agricole. Dans le cas de la municipalité de Saint-Honoré, à l'exception du secteur est où se situe l'aéroport, le périmètre d'urbanisation principal est délimité totalement par la zone agricole permanente. Puisque cette juxtaposition occasionne souvent des conflits dans l'aménagement et dans l'utilisation du sol, il convient de revoir ces limites.

Par ailleurs, une modification est requise pour inclure au périmètre urbain un secteur bâti à l'extrémité est de la rue de l'Aéroport. Aussi, au sud du périmètre urbain et de part et d'autre du boulevard Martel, un secteur rassemble le principal des activités commerciales et industrielles de la municipalité. Un agrandissement du périmètre urbain est jugé requis afin de boucler le développement de ce territoire.

Les modifications proposées au périmètre urbain principal apparaissent à la carte 24 et la description des secteurs visés apparaît ci-après :

Les secteurs à soustraire du périmètre urbain

Secteur 1

Cette partie de la zone agricole à soustraire du périmètre urbain couvre une superficie d'environ 69,2 ha. Il s'agit d'une zone à dynamique variable du territoire agricole composée de terres en culture au nord et en friche vers le sud.

Secteur 2

Une partie des lots 73, 74 et 75, rang 8, du canton Simard, représentant une superficie d'environ 30 ha, est à soustraire du périmètre urbain. L'objectif est que la limite du périmètre urbain s'arrime à la limite ouest de la zone agricole permanente de ce secteur. Cette partie correspond à la partie nord d'un secteur agricole dynamique où cohabitent des terres en culture et des plantations. À la demande de la municipalité, la partie nord-ouest de ce secteur a fait l'objet d'une exclusion en 2007. Cette exclusion était justifiée par le besoin de la municipalité de prolonger vers l'est le parc industriel existant. Aujourd'hui, cet espace est pratiquement comblé.

Les secteurs à inclure au périmètre urbain

Secteur 3

Ce secteur faisant environ 200 m de profondeur sur 620 m (12,9 ha) le long du boulevard Martel est enclavé entre la zone agricole permanente et le périmètre urbain d'origine de la municipalité. Son inclusion au périmètre urbain facilitera la gestion du corridor pour lequel la MRC voit peu d'autres possibilités. Un cours d'eau scindant en deux parties le secteur limite toutefois le développement continu de ce territoire.

Secteur 4

Une partie du lot 68, rang 8, du canton de Tremblay, représentant une superficie de 4,9 ha, sera ajoutée au périmètre urbain. L'inclusion de ce secteur de la rue de l'Aéroport confirme l'occupation du sol existant jusqu'à la limite de l'aéroport. Le secteur est desservi par le réseau d'aqueduc.

Secteur 5

Cette modification, localisée au nord du périmètre urbain, est réalisée avec l'objectif de faire concorder la limite du périmètre d'urbanisation avec celle de la zone agricole permanente et de préciser la cartographie du schéma d'origine pour ce secteur. Elle concerne une superficie de 2,1 ha.

Zone de développement futur

Cette zone de développement futur inscrite au schéma d'aménagement couvre une superficie de 72,1 ha. Il comprend une partie des lots 68, 69, 70, 71 et 72, rang 8, canton de Tremblay. Ce secteur offre de l'espace suffisant pour combler les besoins anticipés pour la municipalité à long terme. Ce sont actuellement des lots boisés qui présentent peu de contraintes au développement. L'ensemble du secteur convoité est situé en zone agricole permanente. Selon la caractérisation du territoire agricole réalisée par la MRC, il s'agit d'un milieu agricole dévitalisé. L'orientation du développement urbain vers ce territoire évite de toucher les secteurs agricoles plus dynamiques au pourtour du périmètre urbain. Le secteur est déjà desservi par le réseau municipal d'aqueduc, alors que le réseau d'égout est existant à proximité sur le chemin du Cap et sur la rue de l'Aéroport.

7.3.8.2 Gestion du périmètre urbain principal

Pour répondre au besoin de la municipalité en terme d'espace, tout en tenant compte des prévisions d'essor important de la population et des ménages, nous jugeons qu'au rythme de sa croissance, l'espace disponible dans la limite actuelle du périmètre d'urbanisation sera suffisant pour combler le besoin des 15 prochaines années. Notre analyse nous permet d'évaluer que la municipalité nécessitera 75 hectares de territoire urbain lors de cette période. Ce calcul est basé sur le nombre moyen de permis de construction résidentielle par année depuis de 15 dernières années (43) et l'utilisation de 0,12 ha chacun soit une estimation annuelle de 5,2 hectares.

Le périmètre urbain établi en 1989 fait une superficie de 391,6 ha. Une fois soustrait le milieu bâti (118 ha) ainsi que les secteurs juxtaposés à la zone agricole (111,7 ha), il reste alors 169,9 ha bruts pour la construction résidentielle. Par ailleurs, la municipalité concentre le développement commercial sur le boulevard Martel à l'entrée sud du périmètre urbain alors que le développement industriel est en structuration au sud-est du même secteur. Ces portions de territoire d'environ 48,4 ha seront vouées à ces deux vocations dominantes. Au total, il reste donc 121,5 hectares.

Donc, pour assurer la saine gestion de ce territoire, le périmètre urbain principal comprendra une zone de développement principal d'environ 71,9 ha tandis que le territoire excédentaire aux besoins estimé pour 15 ans sera conservé en quatre zones de réserve. Ces dernières totalisent 49,6 ha ce qui permettrait en utilisant notre même méthode de calcul de répondre au besoin d'environ 9 autres années. Les zones de réserve font respectivement 10,7 ha, 12,6 ha, 12,5 ha et 13,8 ha. Malgré que leur développement soit prévu à long terme, les modalités concernant l'utilisation des zones de réserve sont définies au document complémentaire. Le tableau 58 résume l'utilisation du périmètre d'urbanisation.

Tableau 58 - Données du périmètre d'urbanisation principal (ha) – Municipalité de Saint-Honoré

Superficie totale au schéma de 1989	Superficie en zone agricole soustraite du périmètre urbain	Superficie du milieu bâti	Secteurs à vocations commerciales et industrielles	Superficie résidentielle disponible (brute)	Besoins en espaces résidentiels (15 ans)	Territoire résiduel (zones de réserve)
391,6	111,7	118	48,4	121,5	78	49,6

Source : Service de l'aménagement du territoire, MRC du Fjord-du-Saguenay

Carte 24 — Proposition de modification au périmètre d'urbanisation, secteur nord, municipalité de Saint-Honoré

7.3.9 Le périmètre d'urbanisation sud (Saint-Marc)

Ce périmètre d'urbanisation fait partie du territoire cédé à la municipalité de Saint-Honoré lors de la réorganisation municipale en 2002. L'occupation du sol dans son milieu bâti est principalement de nature résidentielle et comprend un secteur de maisons mobiles. Il présente une amorce de développement commercial à l'intersection du boulevard Martel et du rang Saint-Marc. Ce périmètre correspond à une superficie totale de 104,2 ha. Le schéma d'aménagement révisé prévoit l'élimination de l'empiètement du périmètre urbain existant en zone agricole. La modification proposée est précisée ci-après et apparait à la carte 25.

7.3.9.1 Le territoire à soustraire du périmètre d'urbanisation sud

Secteur 1

Le schéma d'aménagement de 1989 délimite un périmètre d'urbanisation qui empiète dans la zone agricole permanente, juste au nord du chemin Saint-Marc. Le secteur 1 côtoie un territoire agricole qualifié de dynamique, qui se caractérise notamment par la présence de terres cultivées et, en moindre importance, d'un secteur reboisé. Ce secteur est situé à même les lots 1, 2, 3, 4 et 5, rang 6, du canton Simard.

Bien qu'il y ait prédominance des usages résidentiels le long du rang, le secteur n'a fait l'objet d'aucune construction résidentielle depuis 1995. Il comporte encore quelques terrains disponibles qui sont desservis par le réseau d'aqueduc municipal. Le territoire ainsi exclu du périmètre urbain fait environ 16,3 ha.

7.3.10 Cartographie des périmètres d'urbanisation

La délimitation du périmètre d'urbanisation nord (principal) de la municipalité de Saint-Honoré,et des zones de réserve apparaît à la carte 26 alors que la délimitation du périmètre urbain sud (Saint-Marc) apparaît à la carte 27.

Carte 25 — Proposition de modification au périmètre d'urbanisation, secteur sud, municipalité de Saint-Honoré

Carte 26 — Périmètre d'urbanisation, secteur nord, municipalité de Saint-Honoré

Carte 27 — Périmètre d'urbanisation, secteur sud, municipalité de Saint-Honoré

7.4 Périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Fulgence

7.4.1 Le profil de la municipalité

La municipalité de Saint-Fulgence, d'abord connue sous le nom de L'Anse-aux-Foins, fut un des premiers territoires colonisés sur la rive nord de la rivière Saguenay vers les années 1840. Les colonisateurs qui s'y établirent défrichèrent les terres et survécurent grâce à l'exploitation agricole et forestière du territoire. Bien que l'économie de la municipalité se soit diversifiée, ces activités sont encore importantes. Aujourd'hui, elle peut aussi compter sur le récréotourisme et sur la villégiature pour diversifier son développement.

Sur le plan économique, la municipalité a encaissé quelques fermetures d'entreprises majeures depuis les dernières années, tandis que la crise forestière actuelle affecte l'ensemble de son économie. En 2004, nous dénombrions un total de 60 entreprises employant 452 personnes. Parmi ces entreprises, 42 comptaient moins de quatre employés. En regard des secteurs d'activité économique, le secteur secondaire de la municipalité se démarque, puisque ses dix entreprises étaient celles qui procuraient le plus d'emplois dans la MRC (182). Toutefois, c'est le secteur tertiaire qui domine dans la municipalité, autant pour le nombre d'entreprises (42) que pour le nombre d'emplois qu'il procure (237).

La municipalité s'oriente maintenant vers un développement axé sur la nature et les activités récréatives. Elle est considérée comme la porte d'entrée du Parc national des Monts-Valin et constitue l'un des principaux accès au vaste TNO Mont-Valin. Elle compte sur la présence de sites tels que le Parc Aventures Cap Jaseux et le refuge des battures, alors que son intégration à la Route du fjord (secteur de la Vallée de la biodiversité) et son adhésion au concept de village-relais confirment le virage entrepris par la municipalité.

7.4.2 Le portrait démographique

La municipalité de Saint-Fulgence fait partie des huit municipalités qui ont connu une baisse démographique dans la MRC entre 1991 et 2006. Des 2 170 habitants qu'elle comptait en 1991, leur nombre a chuté pour atteindre 2 003 habitants au moment du recensement de 2001. En 2006, la tendance à la baisse continue, alors que 1 988 habitants sont recensés dans la municipalité, ce qui

équivaut à 182 personnes de moins qu'en 1991 (tableau 59). Les données de 2011 nous indiquent toutefois que la municipalité vit une croissance, puisque la population totalisait 2 083 habitants, ce qui montre maintenant une tendance de croissance depuis 2001 (+ 4%). Toutefois, sur l'ensemble de la période 1991-2011, la population présente une variation de -4,2 %.

Tableau 59 - Évolution de la population et des ménages, municipalité de Saint-Fulgence, 1991-2011

	1991	1996	2001	2006	2011	Variation depuis 1991 (%)
Population	2 170	2 078	2 003	2 024	2 083	- 4,2
Ménages	695	720	775	845	-	21,6

Source : Statistique Canada, Recensement 1991, 2001,2006 et MAMROT 2011

Examinée par tranches d'âge, la population a subi au cours des dernières années un bouleversement marqué par un changement dans la part relative de ses structures d'âge (tableau 60). Par exemple, en 1991, les personnes ayant 44 ans et moins équivalaient à 72 % de la population totale et les personnes de 45 ans et plus, à 28 %. Si nous comparons la situation à celle de 2006, la part relative des personnes ayant 44 ans et moins représente 53 % de la population et celle des personnes ayant 45 ans et plus équivalait à 47 %. Il y a donc une progression, au sein de la municipalité, des individus ayant 45 ans et plus qui indique maintenant une représentation à peu près égale pour les deux groupes d'âge.

Tableau 60 - Niveau de représentation de la population à partir des 2 grands groupes d'âge, municipalité de Saint-Fulgence, 1991-2006

	1991		2001		2006	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
44 ans et moins	1 560	72	1 155	57	1 070	53
45 ans et plus	615	28	855	43	950	47
Total*	2 175	100	2 010	100	2 020	100

* Ce total diffère de celui du tableau 59, dû aux chiffres qui ont été arrondis.

Source : Statistiques Canada, Recensement 1991, 2001, et 2006

Malgré une baisse de population de 146 habitants en quinze ans, il y a 150 ménages de plus en 2006 qu'en 1991, soit une augmentation de 21,6 % (tableau 59). Après la municipalité de Bégin, Saint-Fulgence est la municipalité dont la croissance des ménages a été la plus faible depuis 2001 de toutes les municipalités de la Couronne Nord.

Cependant, le nombre de ménages composés de deux personnes et moins a beaucoup évolué, de sorte que les représentations ne sont plus les mêmes. Lorsque nous regroupons les catégories en considérant les ménages de deux personnes et moins et ceux de trois personnes et plus, la part relative des ménages s'est inversée au cours de la décennie 1991-2001 (tableau 61). Ceux comptant deux personnes et moins sont passés d'une représentation de 60 % en 1991 à près de 75 % des ménages dans la municipalité en 2001. Par conséquent, ceux de trois personnes et plus ont vu leur représentation chuter de 41 % à 26 % pour cette même période. Donc, une population en moyenne plus âgée et des ménages plus nombreux, mais plus petits caractérisent maintenant la population de la municipalité.

Tableau 61 - Représentation des ménages composés de 2 personnes et moins et 3 personnes et plus, municipalité de Saint-Fulgence, 1991-2001[36]

	1991		2001	
	Nombre	%	Nombre	%
2 personnes et moins	410	59	580	74
3 personnes et plus	290	41	200	26
Total*	700	100	780	100

* Ce chiffre peut différer de celui du tableau 59, dû aux chiffres des ménages qui ont été arrondis.

Source : Statistique Canada, compilation Service de l'aménagement du territoire, MRC du Fjord-du-Saguenay.

7.4.3 Les caractéristiques du périmètre d'urbanisation

D'une superficie de 107,4 ha, le périmètre urbain de la municipalité démontre un taux d'occupation de 53,4 %. Il offre toutefois peu de terrains vacants dans son milieu bâti qui permettrait l'implantation de nouvelles constructions résidentielles. Ceux-ci sont toutefois tous localisés près des réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout. Il faut aussi considérer que la topographie accidentée du territoire en milieu urbain et l'étendue des zones de contraintes (zone inondable et zone à risques de mouvement de sol) diminuent grandement les possibilités d'utilisation du sol à des fins de construction (voir section 7.4.6).

Les activités concernant les permis de construction à des fins résidentielles démontrent que, malgré la baisse de la population, il s'est émis en moyenne près de 5 permis de construction par an. Au total, lors de la période 1995-2005, il y a 46 permis de construction qui ont été émis à des fins résidentielles sur le

[36] Les données 2006 de Statistique Canada portant sur la composition des ménages selon le nombre de personnes n'est pas encore disponible.

territoire de la municipalité. De ceux-ci, seulement 3 ont été émis dans la limite du périmètre urbain et ils le furent entre 1995 et 2000. En somme, aucune nouvelle résidence n'a été construite depuis 2000 dans le périmètre urbain. Au cours de ces dix années, 9 permis sur 10 (93 %) ont été octroyés pour des résidences unifamiliales ailleurs sur le territoire (tableau 62). La performance du périmètre urbain à attirer les nouvelles résidences et les activités commerciales est mitigée. D'ailleurs, sur l'aspect des activités commerciales, la quincaillerie s'est délocalisée du périmètre urbain, faute d'espace. Elle s'est implantée en zone agricole, entre la rue Saguenay et la route 172, ceci en vertu d'une autorisation émise par la CPTAQ.

Tableau 62 - Évolution des permis de construction entre 1995-2005, municipalité de Saint-Fulgence

Résidence unifamiliale				
1995-2000		2000-2005		Total
Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	
3	22	0	21	**46**
Résidence de villégiature				
1995-2000		2000-2005		Total
Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	
0	5	0	7	**12**
Total				
3	**27**	**0**	**28**	**58**

Source : M.R.C. du Fjord-du-Saguenay, Service de l'aménagement du territoire.

7.4.4 L'occupation du sol et la répartition des fonctions urbaines

7.4.4.1 L'état de la situation

Le secteur villageois du périmètre urbain présente une structure organisée à partir de la rue Saguenay, à laquelle se greffent cinq autres rues. La rue principale, soit la rue Saguenay, traverse le périmètre urbain d'est en ouest. Elle est l'ancienne route régionale, aujourd'hui remplacée par un nouveau tronçon de la route 172 construit en bordure de la rivière Saguenay. Le secteur villageois est le noyau ancien du village et comprend la place de l'église, quelques commerces de proximité, l'école et le bureau de poste. À l'exception de sa partie est, l'ensemble du périmètre urbain est entouré par la zone agricole permanente (carte 28).

Carte 28 — Occupation du sol en milieu bâti, municipalité de Saint-Fulgence

Parmi les fonctions urbaines, la fonction résidentielle accapare 28,2 ha, soit l'équivalent de 26,2 % de l'espace défini par le périmètre urbain et 49,2 % de l'espace en milieu bâti. Les autres fonctions et les rues se partagent le reste de l'espace occupé en milieu bâti. Le tableau 63 présente la superficie occupée pour les principales fonctions reliées au milieu bâti du périmètre urbain, alors que le tableau 64 dénombre les logements créés dans la municipalité jusqu'en 2006.

Tableau 63 - Superficie occupée par les principales fonctions urbaines dans le milieu bâti du périmètre d'urbanisation, Municipalité de Sain-Fulgence (en hectares)

Superficie du périmètre urbain	Superficie du milieu bâti	Fonction résidentielle	Fonction commerciale	Fonction industrielle	Fonction transport	Fonction culturelle	Terrains vacants
107,4	57,3	28,2	3,0	0	0,2	2,1	4,3

Source : M.R.C. du Fjord-du-Saguenay, Service de l'aménagement du territoire, 2008

Tableau 64 - Nombre de logements construits par période, municipalité de Saint-Fulgence

Avant 1986	Entre 1986 et 2006	Moyenne annuelle 1986-2006
685	160	8

Source : Statistique Canada, recensement 2006

Dans la municipalité, les ménages occupent très majoritairement une résidence unifamiliale isolée (72,8 %), bien que certains aient opté pour un mode d'occupation regroupé, tels que les immeubles d'appartements ou les duplex (tableau 65). Le taux de propriété est de 79,3 % en 2006. Il est semblable à celui enregistré en 2001 alors que 780 logements privés étaient recensés. Pour la période comprise entre 1986 et 2006, la municipalité a enregistré un gain de 160 nouveaux logements, soit 8 nouveaux logements par année en moyenne. La valeur moyenne des logements était de 98 492 $ en 2006.

Tableau 65 - Caractéristiques des logements, municipalité de Saint-Fulgence, 2001-2006

	Nb total de logements privés occupés	Maison individuelle	Maison jumelée	Duplex	Immeuble inférieur à 5 étages	Nb de logements possédés	Valeur moyenne des logements possédés
2001	780	n/d	n/d	n/d	n/d	620	70 094$
2006	845	72,8 %	7,1 %	4,1 %	9,5 %	670	98 492$

Source : Statistique Canada, Recensement 2001 et 2006

7.4.5 L'organisation des réseaux d'infrastructures municipales

L'ensemble du milieu bâti en périmètre urbain est desservi par les réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout. Le réseau d'aqueduc s'étend aussi le long de la route régionale 172 jusqu'à la limite ouest de la municipalité. Depuis 2010, l'eau potable provient de deux puits de captage d'eaux souterraines accompagné d'un poste de désinfection au chlore. Ces puits sont localisés en zone agricole au nord du périmètre urbain.

7.4.6 Les contraintes à l'expansion de l'agglomération

La topographie accidentée du territoire a toujours été un facteur important qui a limité considérablement l'expansion du milieu bâti dans le périmètre urbain et dans ses environs. La municipalité est confrontée à la présence de zones à risques de mouvement de sol et d'une zone inondable qui limitent les possibilités de développement du territoire dans le milieu urbain et ses abords. En superficie, les zones de contraintes naturelles dans le périmètre urbain proposé totalisent 35.2 ha soit 26.6 ha en zones de mouvement de sol et 5,6 ha en zone inondable. La superficie résiduelle brute disponible correspond ainsi à seulement 14,9 ha pour tout le périmètre urbain d'origine (tableau 66). La représentation de ces éléments apparaît sur la carte 29.

Tableau 66 : Superficie occupée par les zones de contraintes naturelles en périmètre d'urbanisation, Municipalité de Saint-Fulgence (en hectares)

Superficie du périmètre urbain	Superficie du milieu bâti	Zone inondable	Zones de mouvement de sol	Total de la superficie des zones de contraintes naturelles	Superficie résiduelle brute en périmètre urbain
107,4	57,3	5,6	26,6	35,2	14,9

Source : M.R.C. du Fjord-du-Saguenay, Service de l'aménagement du territoire, 2011

Carte 29 — Proposition de modification au périmètre d'urbanisation, municipalité de Saint-Fulgence

7.4.7 Les modifications requises au périmètre d'urbanisation

7.4.7.1 Le résumé de la situation et l'estimation du besoin en espace

Sur les 46 permis émis pour des résidences unifamiliales entre 1995 et 2005, seulement 3 d'entre eux ont été en périmètre urbain. Pourtant, après avoir connu une décroissance de sa population entre 1991 et 2001, la municipalité affiche depuis une croissance significative. Pour leur part, les ménages ont crû de presque 22 % depuis 1991. Selon Statistique Canada, il s'est construit en moyenne 8 nouveaux logements par année depuis 1986 dans la municipalité. Cela correspond aux chiffres compilés par la MRC sur les permis émis depuis 1995.

Entre 2001 et 2006, la population a crû de 1 % à Saint-Fulgence, tandis que les ménages ont augmenté leur effectif de 10,9 %. Les prévisions démographiques prévoient que la MRC perdrait 10,8 % de sa population en moyenne et que les ménages augmenteraient de 11 %.

Sur la base que les ménages évoluent au rythme de 11 % par année dans la MRC et que chaque ménage s'établit principalement en maison individuelle, nous pouvons estimer qu'au cours des dix prochaines années, la municipalité comptera sur 92 ménages supplémentaires, soit 937 en 2016. Chaque ménage nécessitant en moyenne 1 200 m^2 d'espace, le besoin serait d'environ 110 400 m^2, soit 11 ha. Nous croyons cependant que les données historiques de la municipalité ne doivent pas uniquement servir à l'évaluation du besoin en espace pour les années à venir. À notre avis, le portrait de la situation vécue dans la municipalité au cours des dernières années suffit à démontrer que la gestion d'un périmètre inadéquat a freiné l'attrait pour ce territoire et les possibilités de développement de la municipalité.

7.4.8 Le territoire à exclure du périmètre d'urbanisation

Secteur 1

Dans le but de se conformer à la limite de la zone agricole permanente, un secteur représentant une superficie d'environ 13,5 ha est soustrait du périmètre d'urbanisation. Ce secteur comprend aussi une limitation due à la présence d'escarpements importants jumelée à la présence de zone à risques de mouvement de sol. Il comprend tout de même quelques habitations résidentielles et certains espaces vacants.

Secteur 2

Le secteur 2 est un cap rocheux boisé d'une superficie d'environ 20,3 ha. Il est localisé entre la route régionale 172 et la rue Saguenay et accote la zone agricole à l'ouest. Ce secteur n'a jamais fait l'objet de développement urbain depuis son inclusion au périmètre d'urbanisation. Sa vocation est davantage axée sur une utilisation à une fin d'activités extensives et, dans cette optique, la MRC lui attribuera une affectation de conservation extensive. Le centre d'interprétation et de réhabilitation des oiseaux (CIBRO) occupe une partie de ce territoire. La municipalité détient également du terrain dans cette zone.

7.4.9 Les zones prioritaires d'aménagement, les zones de réserve et le territoire à inclure au périmètre d'urbanisation

Le périmètre urbain n'a pas réussi, dans sa forme originale, à promouvoir le développement de la municipalité dans sa limite. Au contraire, le principal des activités commerciales et résidentielles s'est dispersé sur le territoire au détriment du périmètre d'urbanisation, même en zone agricole. Dans le souci de réaffirmer le rôle de ce milieu, notamment à l'égard du développement des usages résidentiels, il est proposé d'orienter l'évolution des fonctions urbaines vers l'est. Ceci permettra à la municipalité d'offrir des espaces en continuité du tissu urbain et d'éviter les zones de contraintes. De cette façon, nous évitons également l'empiètement en zone agricole puisque ce territoire borde toujours les autres limites du périmètre urbain.

Le territoire visé permettra à la municipalité d'accroître à long terme l'offre en espaces résidentiels, ceci en continuité avec le cœur du village et à proximité des services et des équipements publics. La topographie accidentée du milieu et la présence de zones à risques de mouvement de sol caractérisent une partie de la zone. Dans ce contexte, à moins qu'une étude géotechnique visant à assurer la sécurité des personnes et des biens envers ces zones et réalisée conformément aux règles établies au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement, la municipalité devra développer son territoire hors des zones de contraintes.

Le schéma d'aménagement identifie une zone prioritaire d'aménagement, celle-ci étant divisée en cinq secteurs, ainsi que trois zones de réserve. Quatre secteurs (A, B, C et E) de la zone prioritaire d'aménagement sont localisés dans la limite du périmètre urbain d'origine et un autre (D) dans les secteurs en expansion. Les zones prioritaires totalisent 29,6 ha. Toutefois, nous devons considérer qu'à

moins d'une étude géotechnique qui conclut sur la stabilité d'un site, environ la moitié de ce territoire doit être soustrait du développement à cause de la présence des zones à risques de mouvement de sol. À ces zones, la MRC prévoit trois zones de réserve qui couvrent au total 28,1 ha. La superficie moyenne de ces zones est donc d'environ 7,2 ha. Au total, le réaménagement de la limite du périmètre urbain de la municipalité équivaut, à moins de 2 ha près, à la superficie originale du périmètre urbain. Le tableau 67 présente certaines données sur le périmètre urbain. Le mode de développement des zones de réserve est prévu au document complémentaire accompagnant le schéma d'aménagement et de développement.

Par ailleurs, les modifications apportées au périmètre urbain visent également à améliorer les données historiques trompeuses en mettant en valeur le potentiel qu'offriront des emplacements qui se distinguent par leur cachet montagneux et au panorama intéressant particulièrement sur les plateaux en périphérie de la rivière Saguenay. À ce sujet, la MRC identifie aussi, à la cartographie du périmètre urbain, des zones de développement futur. Ces zones, qui sont actuellement en zone agricole sous la gestion de la CPTAQ, feront éventuellement l'objet d'analyses et de démarches afin d'évaluer le potentiel de développement, notamment comme solution à la problématique du manque d'espace structurant pour le développement urbain de la municipalité à plus long terme. Ces territoires sont importants pour la municipalité, particulièrement la zone localisée immédiatement à l'ouest du périmètre urbain et qui est communément appelé « le Julamont ». Ce secteur, en zone agricole, a fait l'objet de plusieurs autorisations émises par la CPTAQ au point où 15 résidences ont été construites au cours des dernières années. Le potentiel du secteur permettrait pratiquement de doubler l'occupation de cette zone aussi desservi par le réseau municipal d'aqueduc. Éventuellement, les zones de développement futur devraient faire l'objet d'une exclusion de la zone agricole en vue d'une intégration au périmètre urbain de la municipalité. Les zones de développement futur sont représentées à la carte 29.

Tableau 67 - Données du périmètre d'urbanisation et de ses modifications (ha) – Municipalité de Saint-Fulgence

Superficie totale au schéma de 1989	Zones prioritaires d'aménagement					Zones de réserve			Superficie des secteurs soustraits (secteur 1 et secteur 2)	Nouvelle superficie et (différence sur celle de 1989)
	A	B	C	D	E	1	2	3		
107,4	3,4	6,9	10,4	14,4	8,9	5,5	7,8	14,8	33,8	109,1 (+1,7)

Source : Service de l'aménagement du territoire, MRC du Fjord-du-Saguenay

7.4.10 Cartographie du périmètre d'urbanisation

La délimitation du périmètre urbain principal, de la zone prioritaire d'aménagement et des zones de réserve apparaît à la carte 30.

Carte 30 — Périmètre d'urbanisation, municipalité de Saint-Fulgence

7.5 Périmètre d'urbanisation de la municipalité de Petit-Saguenay

7.5.1 Le profil de la municipalité

L'histoire de Petit-Saguenay débute avec la Société des Vingt-et-un venue coloniser la région du Saguenay en 1838. Dès cette époque, les activités forestières et agricoles caractérisent l'occupation de ce territoire dont les ressources atteignent leurs limites rapidement. La création du Parc national du Saguenay en 1985 (maintenant le Parc national du Fjord-du-Saguenay), l'énorme succès du Village-Vacances Petit-Saguenay et la création du Parc marin Saguenay–Saint-Laurent constituent maintenant les éléments à exploiter pour accomplir le virage récréotouristique entrepris par la municipalité.

En 2004, la municipalité compte sur son territoire 46 entreprises fournissant des emplois à 257 personnes. Parmi celles-ci, 37 entreprises et 185 emplois sont fournis par le secteur tertiaire. Les quelques commerces au détail (épicerie, quincaillerie, dépanneur, etc.) desservent la population locale et touristique.

7.5.2 Le portrait démographique

Localisée à l'extrême est du territoire de la MRC et faisant frontière avec la MRC Charlevoix-Est, la municipalité de Petit-Saguenay est affectée par une diminution constante de sa population depuis 1991. Elle comptait en 2011 un total de 753 habitants. Sur 20 ans, ceci correspond à une perte de 31,6 % de la population qui, en 1991, était évaluée à 991 habitants (tableau 68). Il s'agit de la municipalité de la MRC ayant connu, en chiffre absolu (-238) et en pourcentage (-31,6 %), la plus importante baisse démographique du secteur Bas-Saguenay lors de ces années de référence.

Tableau 68 - Évolution de la population et des ménages, municipalité de Petit-Saguenay, 1991-2011

	1991	1996	2001	2006	2011	Variation depuis 1991 (%)
Population	991	918	849	825	753	- 31,6
Ménages	300	315	310	315	-	5

Source : Statistiques Canada, Recensement 1991,1996, 2001, 2006 et MAMROT 2011.

La municipalité figure parmi la liste des municipalités dévitalisées du gouvernement du Québec. Dans ce cas, elle fait l'objet d'un accompagnement particulier visant la mise en place d'éléments favorisant notamment l'émergence d'une occupation dynamique du territoire.

Le portrait de la MRC du Fjord-du-Saguenay présenté dans une section précédente du schéma d'aménagement nous montre que la municipalité a vu sa proportion de jeunes âgés de 0 à 14 ans diminuer de 57 % depuis 1991. Cependant, la cohorte des 15 à 24 ans enregistre un gain de 15 personnes en 2001 comparativement à 1991, mais affiche finalement en 2006 une diminution nette de 20 % de ses membres. Avec une diminution d'effectif de presque 44 %, la catégorie des 25 à 44 ans de Petit-Saguenay est celle ayant subi la plus grande fluctuation dans la MRC. Les personnes ayant 45 ans et plus suivent la tendance de la MRC dans la croissance de leur effectif.

Si on comptabilise les données selon les personnes ayant 44 ans et moins et celles ayant 45 ans et plus, nous obtenons une meilleure idée du vieillissement de la population (tableau 69). Ainsi, nous constatons que, depuis 1991, le groupe des individus ayant 44 ans et moins, qui représentait les trois quarts des habitants, est en décroissance et représente en 2006 la moitié des habitants. Ainsi, en 2006, le niveau de représentation des deux grands groupes d'âge est équivalent à Petit-Saguenay.

Tableau 69 - Niveau de représentation de la population à partir des 2 grands groupes d'âge, municipalité de Petit-Saguenay, 1991-2006

	1991		2001		2006	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
44 ans et moins	725	74	495	59	400	50,6
45 ans et plus	255	26	340	41	390	49,4
Total*	980	100	835	100	790	100

* Ce total diffère de celui du tableau 68, dû aux chiffres qui ont été arrondis.

Source : Statistique Canada, Recensement 1991, 2001 et 2006.

Le nombre de ménages se maintient autour de 300 depuis 1991. Il demeure stable, malgré une baisse de 142 habitants dans la municipalité. C'est davantage leur composition qui a évolué. Ainsi, à l'instar des autres municipalités de la MRC, les ménages composés de deux personnes et moins constituaient en 2001 près des trois quarts des ménages (73 %) de la municipalité (tableau 70). Ils composaient la moitié de ceux-ci dix ans plus tôt (52 %).

Tableau 70 - Représentation des ménages composés de 2 personnes et moins et 3 personnes et plus, municipalité de Petit-Saguenay, 1991-2001[37]

	1991		2001	
	Nombre	%	Nombre	%
2 personnes et moins	155	52	230	73
3 personnes et plus	145	48	85	27
Total*	300	100	315	100

* Ce chiffre peut différer de celui du tableau 68, dû aux chiffres des ménages qui ont été arrondis.

Source : Statistique Canada, 1991, 2001, compilation, Service de l'aménagement du territoire, MRC du Fjord-du-Saguenay

7.5.3 Les caractéristiques du périmètre d'urbanisation

7.5.3.1 L'occupation du sol et la répartition des fonctions urbaines

Le périmètre urbain de la municipalité a une superficie de 72,3 ha et présente un taux d'occupation de 73,8 %. Il comporte l'équivalent d'une quinzaine de terrains vacants qui, théoriquement, permettraient de combler la demande en milieu bâti. Les terrains sont desservis par les infrastructures d'aqueduc et d'égout. En effet, comme le démontrent les cartes 31 et 32, l'ensemble des espaces vacants localisés en bordure de la rivière Petit-Saguenay se situe en zone inondable. Ceci a pour conséquence de réduire les possibilités de développement ou d'imposer des restrictions supplémentaires dans les secteurs constructibles.

Très peu de nouvelles résidences ont été construites dans la municipalité. Elle est celle qui a vu se réaliser le moins de mises en chantier résidentiel entre 1995 et 2005 dans la MRC. Toutefois, sur le total des 5 permis émis, 3 l'ont été en périmètre urbain. La municipalité est plus active sur le plan de la villégiature, ayant émis 22 permis sur son territoire entre 1995 et 2005. Aucun de ceux-ci n'était en périmètre d'urbanisation (tableau 71). À l'été 2011, la MRC a concrétisé un projet de développement de onze emplacements de villégiature extrariveraine en terres publiques intramunicipales. Compte tenu du succès obtenu et de la réponse populaire, la municipalité voudrait évaluer d'autres opportunités de développement planifié.

Le périmètre d'urbanisation longe la rivière Petit Saguenay sur une distance d'environ 2 km. Le milieu bâti est structuré autour de la route régionale 170 et de la rue du Quai. Quelques rues résidentielles complètent le réseau. Le périmètre urbain comprend une école primaire, un bureau de poste, un aréna,

[37] Les données 2006 de Statistique Canada portant sur la composition des ménages selon le nombre de personnes n'est pas encore disponible

une épicerie, une station-service avec dépanneur et un magasin général ainsi que la « place de l'église ». Il n'y a pas de zones ni de secteurs industriels municipaux (carte 31).

Tableau 71 - Évolution des permis de construction entre 1995 et 2005, municipalité de Petit-Saguenay

Résidence unifamiliale				
1995-2000		2000-2005		Total
Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	
2	1	1	1	**5**
Résidence de villégiature				
1995-2000		2000-2005		Total
Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	
0	10	0	12	**22**
Total				
2	**11**	**1**	**13**	**27**

Source : Rôle d'évaluation municipale, MRC du Fjord-du-Saguenay, compilation Service de l'aménagement du territoire.

Carte 31 — Occupation du sol en milieu bâti, municipalité de Petit-Saguenay

Dans la municipalité, les ménages occupent très majoritairement une résidence unifamiliale isolée (68,3 %), bien que certains aient opté pour un mode d'occupation regroupé, tels les immeubles d'appartements ou les duplex (tableau 72). Le taux de propriété est de 76,2 % en 2006. Il est supérieur à celui enregistré en 2001 (68,2 %) alors que le même nombre de logements privés était recensé. Selon Statistique Canada, pour la période comprise entre 1986 et 2006, la municipalité a enregistré un gain de 10 nouveaux logements, soit 0,5 nouveau logement par année en moyenne (tableau 73).

Tableau72 - Caractéristiques des logements, municipalité de Petit-Saguenay, 2001-2006

	Nb total de logements privés occupés	Maison individuelle	Maison jumelée	Duplex	Immeuble inférieur à 5 étages	Nb de logements possédés	Valeur moyenne des logements possédés
2001	315	n/d	n/d	n/d	n/d	215	49 594$
2006	315	68,3 %	11,1 %	15,5 %	3,2 %	240	58 301$

Source : Statistiques Canada, Recensement 2001 et 2006

Tableau73 - Nombre de logements construits par période, municipalité de Petit-Saguenay

Avant 1986	Entre 1986 et 2006	Moyenne annuelle 1986-2006
300	10	0,5

Source : Statistique Canada, recensement 2006

La fonction résidentielle monopolise 23,4 ha, soit 80 % de l'espace en milieu bâti et 32,4 % du territoire défini par le périmètre urbain. Les autres fonctions et les rues se partagent le reste de l'espace occupé. Le tableau 74 présente la superficie occupée pour les principales fonctions reliées au milieu bâti du périmètre urbain.

Tableau 74 - Superficie occupée par les principales fonctions urbaines dans le milieu bâti du périmètre d'urbanisation (en hectares), municipalité de Petit-Saguenay

Superficie du périmètre urbain	Superficie du milieu bâti	Fonction résidentielle	Fonction commerciale	Fonction industrielle	Fonction transport	Fonction culturelle	Terrains vacants	Zone inondable en périmètre urbain
72,3	53,2	23,4	5,6	0	2,4	1,8	8,4	8,4

Source : M.R.C. du Fjord-du-Saguenay, Service de l'aménagement du territoire, 2011

7.5.4 L'organisation des réseaux d'infrastructures municipales

Le milieu bâti du périmètre urbain est desservi par les réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout. Les bassins d'épuration des eaux usées sont localisés à la limite nord-ouest du périmètre urbain. La municipalité s'alimente en eau potable à partir d'un puits et comprend un poste de chloration localisé en zone agricole à l'ouest du périmètre urbain actuel.

7.5.5 Les modifications requises au périmètre d'urbanisation

7.5.5.1 Le résumé de la situation et l'estimation des besoins en espace

La municipalité de Petit-Saguenay n'a pas connu ces dernières années une croissance marquée de sa population. Bien que le nombre des ménages se maintienne, la population n'est pas plus nombreuse. La tendance des dix dernières années a été qu'en moyenne une nouvelle résidence s'y construit tous les deux ans et les prévisions démographiques ne laissent pas présager d'augmentation importante du besoin à ce chapitre. En fait, à ce rythme, l'espace disponible dans la limite actuelle du périmètre d'urbanisation semble suffisant pour combler les besoins des prochaines années.

Sur la base que les ménages évoluent au rythme de 11 % par année dans la MRC et que chaque ménage s'établit principalement en maison individuelle, nous pouvons estimer qu'au cours des dix prochaines années, la municipalité comptera sur 35 ménages supplémentaires, soit 350 en 2016. Chaque ménage nécessitant en moyenne 1 200 m^2 d'espace, le besoin serait d'environ 420 000 m^2, soit 4,2 ha. Nous croyons cependant que les données historiques de la municipalité ne doivent pas uniquement servir à l'évaluation du besoin en espace pour les années à venir. À notre avis, le portrait de la situation vécue dans la municipalité au cours des dernières années suffit à démontrer que la gestion du périmètre urbain vise dorénavant à améliorer les données historiques en mettant en valeur le potentiel qu'offriront des emplacements qui se distinguent par leur cachet montagneux et au panorama intéressant.

Par ailleurs, la municipalité a été qualifiée de dévitalisée par le gouvernement du Québec. Dans le but de contrer le phénomène, il s'avère important que la municipalité puisse offrir des espaces susceptibles d'attirer de nouveaux résidants sur son territoire, notamment dans le périmètre urbain. Le schéma d'aménagement et de développement propose donc un réaménagement de la limite du périmètre urbain avec l'objectif de favoriser le développement de secteurs intéressants pour la municipalité et attrayant pour une nouvelle clientèle. Ce réaménagement se concrétise par le retrait du périmètre

original de territoire difficilement aménageable qui sera compensé par deux nouveaux secteurs offrant des caractéristiques plus avantageuses pour le développement de la municipalité. Il faut également prendre en considération que le périmètre urbain comprend 8,4 ha de zone inondable. Au final, la superficie du nouveau périmètre urbain demeure pratiquement inchangée (+0,3 ha). Le tableau 75 et la carte 32 résument les modifications proposées au périmètre urbain.

Tableau 75 - Données du périmètre d'urbanisation et de ses modifications, municipalité de Petit-Saguenay

Superficie totale (ha) schéma 1989	SADR									
	Périmètre urbain									
	Secteurs à inclure		Secteurs à soustraire					Superficie de la zone inondable	Superficie du milieu bâti	Nouvelle superficie (et différence sur celle de 1989)
	A	B	C	D	E	F	G			
72,3	6,1	5	2,9	0,4	1,6	3,5	2,5	8,4	53,2	72,6 (+0,3)

Source : MRC du Fjord-du-Saguenay, Service de l'aménagement du territoire.

Carte 32 — Proposition de modification au périmètre d'urbanisation, municipalité de Petit-Saguenay

7.5.6 Le territoire à inclure au périmètre urbain

Le schéma d'aménagement prévoit l'intégration de deux nouveaux secteurs au périmètre urbain. Un premier en bordure de la rivière Petit-Saguenay, en continuité du tissu urbain actuel. Ce secteur offre une superficie disponible de 5 ha. Un second secteur, cette fois en milieu boisé et montagneux, est ajouté à l'entrée ouest du cœur de village. Il présente une superficie de 6,1 ha.

Ces territoires sont pertinents dans le contexte où ils constituent une solution intéressante au manque d'espaces dans le périmètre et au fait qu'ils offrent aux acteurs locaux le moyen de mettre en disponibilité des terrains aux caractères différents ceci en continuité du milieu bâti.

Par ailleurs, afin de préserver la fonctionnalité du réseau de transport et dans l'objectif d'assurer la sécurité des usagers, la municipalité de Petit-Saguenay devra limiter les accès routiers pour le secteur proposé adjacent à la route 170. Dans ce cas, le chemin existant servira d'accès unique au développement résidentiel envisagé.

7.5.7 Le territoire à soustraire du périmètre urbain

Des ajustements au périmètre urbain sont effectués afin de lui soustraire des zones inutilisables ou non aménageables. Au total, il s'agit de cinq zones (C, D, E, F et G) totalisant 10,9 ha qui permettent de mieux épouser la limite du milieu bâti.

7.5.8 Cartographie du périmètre d'urbanisation

La délimitation du périmètre urbain de la municipalité de Petit-Saguenay apparaît à la carte 33.

Carte 33 — Périmètre d'urbanisation, municipalité de Petit-Saguenay

7.6 Périmètre d'urbanisation de la municipalité de Bégin

7.6.1 Le profil de la municipalité

Érigée en municipalité en 1922, la municipalité de Bégin s'est développée dans la continuité du mouvement de colonisation qui prévalait dans la région à cette époque et dont la base économique reposait sur les vocations forestières et agricoles du territoire. Aujourd'hui, ces deux secteurs d'activité ne dominent plus. Le secteur d'activité tertiaire, avec ses 25 entreprises en 2004, procure le plus d'emplois (85) au sein de la municipalité. Néanmoins, les 12 entreprises du secteur primaire classent la municipalité au quatrième rang de la MRC pour ce secteur d'activité. Les trois principaux secteurs d'activité économique totalisent 41 entreprises. Il s'agit de petites entreprises, puisque 38 d'entre elles procuraient de l'emploi à dix personnes et moins. La population béginoise est dépendante des municipalités voisines pour combler la majeure partie de ses besoins en commerces et services, ceux présents étant surtout le fait de commerces de base tels que l'épicerie, la station-service, la caisse populaire, le bureau de poste, etc.

7.6.2 Le portrait démographique

Positionnée au nord-ouest de la MRC et accessible principalement par la municipalité de Saint-Ambroise, la localité de Bégin comptait 862 habitants au dernier recensement de 2006 (tableau 76). Les derniers recensements publiés depuis 1991 nous indiquent que la population est en décroissance alors qu'elle a enregistré jusqu'en 2006 une diminution de l'ordre de 9,5 % de sa population. Il s'agit de la municipalité qui a encaissé en proportion la plus forte baisse des municipalités de la Couronne Nord. En 2011, la population était de 856 habitants, ce qui amène la variation de population pour toute la période 1991-2011 à -10,2 %.

Tableau 76 - Évolution de la population et des ménages, municipalité de Bégin, 1991-2011

	1991	1996	2001	2006	2011	Variation depuis 1991 (%)
Population	953	920	924	862	856	-10,2
Ménages	290	300	325	340	-	17,2

Source : Statistique Canada, recensement, 1991, 1996, 2001, 2006 et MAMROT 2011

Afin d'avoir une meilleure idée du vieillissement de la population dans la municipalité, nous avons compilé au tableau 77 la population selon deux grands groupes d'âge. Le résultat nous indique

notamment que les personnes âgées de 45 ans et plus, qui représentaient le quart de la population en 1991, représentent en 2001 le tiers de celle-ci. Fait préoccupant, le portrait de la MRC dressé dans une section précédente nous permet d'ajouter à ce constat que les jeunes âgés de 0 à 14 ans ainsi que le groupe constitué des individus ayant de 25 à 44 ans ont connu une baisse respective de 24,1 % et de 14,1 % de leur effectif entre 1991 et 2001. Par contre, le groupe comprenant les 15 à 24 ans, soit celui des jeunes adultes, est en croissance de 7,4 % dans la municipalité. En proportion, il s'agit pour ce groupe d'une croissance supérieure à la moyenne de la MRC.

Tableau 77 - Niveau de représentation de la population à partir des 2 grands groupes d'âge, municipalité de Bégin, 1991-2006

	1991		2001		2006	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
44 ans et moins	725	75	625	67	495	58,2
45 ans et plus	245	25	305	33	355	41,8
Total*	970	100	930	100	850	100

* Ce total diffère de celui du tableau 76, dû aux chiffres qui ont été arrondis.

Source : Statistique Canada, recensement, 1991, 2001, 2006, compilation Service de l'aménagement du territoire, MRC du Fjord-du-Saguenay

Quant aux ménages, même s'ils ont connu une croissance de 17,2 % entre 1991 et 2006, celle-ci équivaut à un des plus faibles taux enregistrés à la MRC. Des 290 ménages dénombrés en 1991, ils sont progressivement passés à 340 en 2006 (tableau 76). C'est davantage dans la structure même des ménages que les changements sont significatifs. La municipalité est caractérisée par l'augmentation de la part relative des ménages composés de deux personnes et moins et, conséquemment, de la diminution substantielle de ceux comprenant trois personnes et plus.

Ainsi, les statistiques produites pour l'année 1991 et qui apparaissent au tableau 78 nous indiquent qu'il y avait 38 % des ménages qui étaient composés de deux personnes et moins, tandis que ceux constitués de trois personnes et plus équivalaient à 62 % des ménages. Dix ans plus tard, il y a maintenant un partage quasi égal entre la représentation des deux catégories alors qu'elles se partagent respectivement 49 % et 51 % des 335 ménages recensés.

Tableau 78 - Représentation des ménages composés de 2 personnes et moins et 3 personnes et plus, municipalité de Bégin, 1991-2001[38]

	1991		2001	
	Nombre	%	Nombre	%
2 personnes et moins	115	38	165	49
3 personnes et plus	185	62	170	51
Total*	300	100	335	100

* Ce chiffre peut différer de celui du tableau 76, dû aux chiffres des ménages qui ont été arrondis.

Source : Statistique Canada, recensement, 1991 et 2001, compilation Service de l'aménagement du territoire, MRC du Fjord-du-Saguenay

7.6.3 Les caractéristiques du périmètre d'urbanisation

7.6.3.1 L'occupation du sol et la répartition des fonctions urbaines

Le périmètre urbain de la municipalité fait 124,6 ha. Près du tiers (31,7%) de sa superficie est occupé. Sur environ la quinzaine d'emplacements vacants qu'il offre en milieu bâti, tous sont desservis par le réseau d'aqueduc municipal (carte 34).

[38] Les données 2006 de Statistique Canada portant sur la composition des ménages selon le nombre de personnes n'est pas encore disponible.

Carte 34 — Occupation du sol en milieu bâti, municipalité de Bégin

La fonction résidentielle accapare 19,5 ha, soit l'équivalent de 50,4 % de l'espace en milieu bâti et 15,6 % du périmètre urbain. Les autres fonctions et les rues se partagent le reste de l'espace occupé en milieu bâti. Le tableau 79 présente la superficie occupée pour les principales fonctions reliées au milieu bâti du périmètre urbain.

Tableau 79 - Superficie occupée par les principales fonctions urbaines dans le milieu bâti du périmètre d'urbanisation (en hectares), municipalité de Bégin

Superficie du périmètre urbain	Superficie du milieu bâti	Fonction résidentielle	Fonction commerciale	Fonction industrielle	Fonction transport	Fonction culturelle	Terrains vacants
124,6	38,7	19,5	3,1	0	0,2	7,7	1,4

Source : M.R.C. du Fjord-du-Saguenay, Service de l'aménagement du territoire, 2008

Au cours de la période 1995-2001, il s'est émis 24 permis de construction résidentielle sur le territoire municipal (tableau 80). De ceux-ci, la moitié fut émise dans la limite du périmètre urbain, ce qui constitue en proportion un des meilleurs résultats atteints en périmètre urbain dans la MRC. Le périmètre urbain se caractérise par la présence d'équipements et d'aménagements récréatifs (terrain de golf et camping) et par la présence du lac des Chicots, qui délimite ce territoire à l'est. Le principal des activités commerciales se concentre autour des rues Brassard et Parent et inclut une épicerie, une station-service et une caisse populaire. Ils desservent principalement la population locale.

Dans la municipalité, les ménages occupent très majoritairement une résidence unifamiliale isolée (82,6 %), bien que certains aient opté pour un mode d'occupation regroupé, tels les immeubles d'appartements ou les duplex (tableau 81). Le taux de propriété est de 84 % en 2006. Il est supérieur à celui enregistré en 2001 (72,3 %) alors que le nombre de logements privés recensé était de 325 unités. Selon Statistique Canada, pour la période comprise entre 1986 et 2006, la municipalité a enregistré un gain de 55 nouveaux logements, soit 2,75 nouveaux logements par année en moyenne (tableau 82). En 2006, la valeur moyenne des logements possédés était de 73 228 $.

Tableau 80 - Évolution des permis de construction entre 1995 et 2005, municipalité de Bégin

Résidence unifamiliale				
1995-2000		2000-2005		Total
Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	
8	8	4	4	**24**
Résidence de villégiature				
1995-2000		2000-2005		Total
Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	
0	9	0	6	**15**
Total				
8	**17**	**4**	**10**	**39**

Source : Rôle d'évaluation municipale, compilation Service de l'aménagement, MRC du Fjord-du-Saguenay

Tableau 81 - Caractéristiques des logements, municipalité de Bégin, 2001-2006

	Nb total de logements privés occupés	Maison individuelle	Maison jumelée	Duplex	Immeuble inférieur à 5 étages	Nb de logements possédés	Valeur moyenne des logements possédés
2001	325	n/d	n/d	n/d	n/d	235	60 337$
2006	345	82,6 %	7,2 %	7,2 %	2,9 %	290	73 228$

Source : Statistiques Canada, Recensement 2001 et 2006

Tableau 82 - Nombre de logements construits par période, municipalité de Bégin

Avant 1986	Entre 1986 et 2006	Moyenne annuelle 1986-2006
280	55	2,75

Source : Statistique Canada, recensement 2006

7.6.4 L'organisation des réseaux d'infrastructures municipales

Depuis 2003, la municipalité est alimentée en eau potable à partir d'un puits souterrain dans le secteur du lac du Cinq, localisé, au nord du périmètre urbain. Le réseau d'aqueduc dessert le périmètre urbain et se prolonge vers le sud jusqu'au 2e Rang Est et le 2e Rang Ouest à Petit-Bégin. Les 2e Rang Ouest et 2e Est sont aussi desservi sur une distance d'un peu plus de 4,5 km et est réparti en partie à peu près égale de part et d'autre du rang des Aulnaies. Il n'y a actuellement aucun système d'épuration ou de traitement des eaux usées municipales. Cependant, la municipalité est en démarche pour se doter sous peu d'un tel système.

7.6.5 Les modifications requises au périmètre d'urbanisation

7.6.5.1 Le résumé de la situation et l'estimation des besoins en espace

La municipalité de Bégin n'a pas connu, ces dernières années, une croissance de sa population. Cependant, le nombre de ménages a légèrement augmenté et les données prévisionnelles québécoises nous laissent croire que cette tangente se poursuivra encore quelques années. Selon les données sur l'émission des permis de construction, la tendance des dix dernières années a été qu'en moyenne deux nouvelles résidences se construisent chaque année dans la municipalité, dont la moitié de celles-ci se localise en périmètre urbain. En supposant que chaque ménage ait besoin d'une superficie de 1 200 m^2 pour s'établir, l'espace disponible brut du périmètre urbain évalué à 85,9 ha permettra théoriquement la disponibilité pour 490 nouvelles constructions unifamiliales. Le périmètre est donc beaucoup trop grand et des ajustements s'avèrent nécessaire. Les modifications proposées font passer la superficie du périmètre urbain de 124,6 ha à environ 115,7 ha.

7.6.5.2 Les secteurs à exclure du périmètre d'urbanisation

Afin de remédier à la grande superficie du périmètre urbain, la MRC compte modifier sa configuration et sa dimension. Pour ce faire elle propose de soustraire trois secteurs qui représentent au total 27,6 ha soit le secteur 1 (8,1 ha), le secteur 2 (7,3 ha) et le secteur 3 (12,2 ha). Il s'agit de trois secteurs qui présentent des contraintes d'aménagement (coulée) ou qui ne constituent pas en ce moment des secteurs intéressant pour du développement. Les secteurs à exclure sont illustrés à la carte 35.

7.6.5.3 Le secteur à inclure au périmètre d'urbanisation

La MRC modifie le périmètre urbain pour inclure un secteur promu à un développement intéressant pour une municipalité comme Bégin. Il s'agit d'un territoire contigu au périmètre actuel qui fait une superficie de 18 ha et qui forme une pointe localisée en bordure du lac des Chicots. Le réseau municipal d'aqueduc est disponible sur les lieux. Le secteur proposé est adjacent à un centre de ski de fond et à des sentiers pédestres. Il est permet également un accès direct aux réseaux de sentiers de motoneige et de quads. En fait, ce secteur permettrait à la municipalité de promouvoir un secteur qui est recherché par une clientèle attirée notamment par la disponibilité d'activités récréatives à proximité.

7.6.6 Zone prioritaire d'aménagement

Puisque les prévisions ne laissent pas présager d'essor important ni de la population ni des ménages, nous jugeons qu'à ce rythme l'espace disponible dans la limite actuelle du périmètre d'urbanisation est suffisant pour combler les besoins des prochaines années. Ainsi, la gestion du périmètre urbain se fera à partir d'un découpage en fonction d'une zone prioritaire d'aménagement et comprendra des zones de réserve pour répondre aux besoins en espace à long terme de la municipalité. Les modalités de développement dans la zone prioritaire d'aménagement et des zones de réserve sont définies au document complémentaire. Au total, la zone prioritaire d'aménagement et les zones de réserve couvrent 70,7 ha (carte 35). Le tableau 83 résume les modifications apportées au périmètre d'urbanisation.

Tableau 83 - Données du périmètre d'urbanisation et de ses modifications (ha) - Municipalité de Bégin

Superficie totale au schéma de 1989	Zone prioritaire d'aménagement	Zones de réserve					Nouvelle suoerficie et (différence sur celle de 1989)
		A	B	C	D	E	
124,6	24,2	14,5	8,7	4,2	7	12,1	115,7 (-8,9)

Source : Service de l'aménagement du territoire, MRC du Fjord-du-Saguenay

7.6.7 Cartographie du périmètre d'urbanisation

La délimitation du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Bégin apparaît à la carte 36. La division du territoire en zone prioritaire d'aménagement et en zones de réserve y est aussi identifiée.

Carte 35 — Proposition de modification au périmètre d'urbanisation, municipalité de Bégin

Carte 36 — Périmètre d'urbanisation, municipalité de Bégin

7.7 Périmètre d'urbanisation de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean

7.7.1 Le profil de la municipalité

Fondée en 1859, la municipalité de L'Anse-Saint-Jean est la plus ancienne des municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Localisé au confluent de la rivière Saint-Jean et de la rivière Saguenay dans une des plus belles vallées du Québec, ce territoire a été colonisé dans l'objectif d'exploiter les ressources forestières. À ce titre, la population locale a vécu de la forêt et de l'agriculture pendant plusieurs décennies. Toutefois, ces activités ne sont plus aussi créatrices d'emplois alors que ces marchés économiques connaissent aujourd'hui des difficultés importantes.

Cependant, à partir du milieu des années 1980, la création de deux parcs nationaux, dont un parc marin, et la création plus tard du Centre de ski Mont-Édouard amenèrent la municipalité vers une nouvelle vocation économique et territoriale dont le récréotourisme est devenu le pivot. La municipalité de L'Anse-Saint-Jean profite également du fait qu'elle est la seule agglomération du Bas-Saguenay donnant accès directement sur le fjord. D'autre part, les investissements se multiplient au mont Édouard, qui devient graduellement un lieu d'activités hivernales majeures pour la municipalité et pour l'ensemble du Bas-Saguenay. Ce virage récréotouristique est confirmé par la structure d'emplois, puisqu'en 2004 le principal des emplois offerts dans la municipalité, soit 82 %, provenait du secteur d'activité tertiaire.

7.7.2 Le portrait démographique

Localité la plus populeuse du Bas-Saguenay, L'Anse-Saint-Jean comptait en 2006 sur une population de 1 088 habitants (tableau 84). Les chiffres fournis par les derniers recensements nous démontrent toutefois qu'entre 1991 et 2006 la municipalité a connu une diminution de sa population de 11,2 %. Cette situation se situe dans un contexte global de déclin de population enregistré pour tout le territoire du Bas-Saguenay. En 2011, les données statistiques nous indiquent que la population anjeannoise est maintenant composée de 1 124 individus, affichant ainsi une légère augmentation de 3,3 % par rapport à l'année 2006.

Tableau 84 - Évolution de la population et des ménages, municipalité de L'Anse-Saint-Jean, 1991-2011

	1991	1996	2001	2006	2011	Variation depuis 1991 (%)
Population	1 266	1 250	1 155	1 088	1 124	-11,2
Ménages	405	445	475	470	-	16

Source : Statistique Canada, recensement, 1991, 1996, 2001, 2006 et MAMROT 2011

Plus spécifiquement, nous avons vu précédemment dans la section du portrait que, lors des années 1991 et 2006, le nombre de personnes comprises dans les groupes d'âge 0 à 14 ans (-56,7 %), 15 à 24 ans (-29,4 %) et 25 à 44 ans (-44 %) est en régression au sein de la municipalité, alors que celui des groupes d'âge 45 à 64 ans et 65 ans et plus a augmenté respectivement de 64 % et de 72,7 % au cours de ces années. Pour les jeunes enfants, soit ceux compris dans la tranche d'âge 0 à 14 ans, ils étaient deux fois moins nombreux dans la municipalité en 2006 (130) qu'en 1991 (300).

Si nous regroupons la population à partir des individus ayant 44 ans et moins, nous constatons que leur part relative est passée de 71 % à 44,7 % en l'espace de quinze ans, alors que la proportion de celle ayant 45 ans et plus est passée de 29 % à 55,3 % (tableau 85). Il y a donc un mouvement vers la prédominance des personnes de 45 ans et plus au détriment de population plus jeune, caractéristique du vieillissement de la population locale.

Tableau 85 - Niveau de représentation de la population à partir des 2 grands groupes d'âge, municipalité de L'Anse-Saint-Jean, 1991-2006

	1991		2001		2006	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
44 ans et moins	890	71	625	54	485	44,7
45 ans et plus	360	29	525	46	600	55,3
Total*	1 250	100	1 150	100	1 085	100

* Ce total diffère de celui du tableau 84, dû aux chiffres qui ont été arrondis.

Source : Statistique Canada, recensement, 1991, 2001 et 2006, compilation Service de l'aménagement du territoire, MRC du Fjord-du-Saguenay.

Au même titre que pour l'ensemble de la MRC, L'Anse-Saint-Jean a connu une fragmentation dans la composition des ménages (tableau 84). Entre 1991 et 2006, il y a eu une augmentation de 16 % du nombre de ménages, soit une des moins marquées du Bas-Saguenay (26,1 % en moyenne). Parmi ceux-

ci, comme pour l'ensemble de la MRC, la proportion des ménages composés de deux personnes et moins a progressé, de sorte qu'ils constituent en 2001 pour la municipalité un total de 58 % des ménages, soit 22 % de plus que dix années auparavant (tableau 86).

Tableau 86 - Représentation des ménages composés de 2 personnes et moins et 3 personnes et plus, municipalité de L'Anse-Saint-Jean, 1991-2001[39]

	1991		2001	
	Nombre	%	Nombre	%
2 personnes et moins	145	36	275	58
3 personnes et plus	260	64	195	42
Total*	**405**	**100**	**470**	**100**

* Ce chiffre peut différer de celui du tableau 84, dû aux chiffres des ménages qui ont été arrondis.

Source : Statistique Canada, recensement 1991, 2001, compilation Service de l'aménagement du territoire, MRC du Fjord-du-Saguenay

7.7.3 Les caractéristiques du périmètre d'urbanisation

7.7.3.1 L'occupation du sol et la répartition des fonctions urbaines

Le périmètre urbain de la municipalité couvre 292,8 ha et son taux d'occupation brut, c'est-à-dire sans considération de l'importance des zones de contraintes pour cette municipalité, est à 33,8 %. Le périmètre urbain a fait l'objet d'une modification en 1993 afin de répondre à la demande de la municipalité, qui voulait profiter d'un programme de subvention des infrastructures. De forme linéaire, le périmètre urbain épouse depuis cette modification le tracé de la rue Saint-Jean-Baptiste à partir de la route régionale jusqu'au secteur de la marina, sur une distance d'environ 10 km. Il a accueilli 58 % des nouvelles résidences (18 sur 31) construites entre 1995 et 2005 (tableau 87). En 2010, la MRC a complété la modification du schéma d'aménagement en vigueur afin d'inclure une portion de 7,1 ha au périmètre urbain de la municipalité. Le secteur visé venait de faire l'objet d'une exclusion par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Ce nouveau secteur intégré au périmètre urbain devrait favoriser le développement d'activités commerciales et résidentielles le long de la route 170 à l'entrée ouest de la municipalité.

[39] Les données 2006 de Statistique Canada portant sur la composition des ménages selon le nombre de personnes n'est pas encore disponible.

Tableau 87 - Évolution des permis de construction entre 1995-2005, municipalité de L'Anse-Saint-Jean

Résidence unifamiliale				
1995-2000		2000-2005		Total
Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	
14	10	4	3	**31**
Résidence de villégiature				
1995-2000		2000-2005		Total
Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	
0	9	1	23	**33**
Total				
14	**19**	**5**	**26**	**64**

Source : Rôle d'évaluation municipale, compilation, Service de l'aménagement du territoire, MRC du Fjord-du-Saguenay

Le tableau 87 indiquant l'évolution des permis entre 1995 et 2005. En l'espace de dix ans, il s'est émis davantage de permis pour une résidence de villégiature (33) que pour une résidence (31) dans la municipalité ceci particulièrement entre 2000 et 2005 (24 contre 7). De plus, sur les 61 permis émis pour ces deux usages, 45 (70 %) n'était pas en périmètre urbain. L'explosion du développement au village alpin explique principalement le phénomène.

La fonction résidentielle accapare 48 ha, soit l'équivalent de 16,4 % du périmètre urbain et 45,8 % de l'espace en milieu bâti. Les autres fonctions et les rues se partagent le reste de l'espace occupé en milieu bâti. Le tableau 88 présente la superficie occupée pour les principales fonctions reliées au milieu bâti du périmètre urbain. Le périmètre urbain concentre la majeure partie des commerces et services de la municipalité, qui desservent une population principalement locale et touristique et, dans certains cas, la population des municipalités environnantes. Il comprend également des équipements récréatifs, dont deux campings et une marina. Les cartes 37 et 38 présentent l'occupation du sol dans le périmètre d'urbanisation.

Tableau 88 - Superficie occupée par les principales fonctions urbaines dans le milieu bâti du périmètre d'urbanisation (en hectares), municipalité de L'Anse-Saint-Jean

Superficie du périmètre urbain	Superficie du milieu bâti	Fonction résidentielle	Fonction commerciale	Fonction industrielle	Fonction transport	Fonction culturelle	Terrains vacants
299,8	104,9	48	13.3	0.7	0.3	6.9	12.4

Source : M.R.C. du Fjord-du-Saguenay, Service de l'aménagement du territoire, 2010

7.7.4 Les caractéristiques des logements

Dans la municipalité, les ménages occupent très majoritairement une résidence unifamiliale isolée (72,6 %), bien que certains aient opté pour un mode d'occupation regroupé, tels les immeubles d'appartements ou les duplex (tableau 89). Le taux de propriété est de 72,6 % en 2006. Il est inférieur à celui enregistré en 2001 (76,8 %), alors que le même nombre de logements privés (475) était recensé. Selon Statistique Canada, pour la période comprise entre 1986 et 2006, la municipalité a enregistré un gain de 125 nouveaux logements, soit 6,25 nouveaux logements par année en moyenne (tableau 90). La valeur moyenne des nouveaux logements possédés était de 89 157 $ en 2006.

Tableau 89- Caractéristiques des logements, municipalité de L'Anse-Saint-Jean, 2001-2006

	Nb total de logements privés occupés	Maison individuelle	Maison jumelée	Duplex	Immeuble inférieur à 5 étages	Nb de logements possédés	Valeur moyenne des logements possédés
2001	475	n/d	n/d	n/d	n/d	365	56 229$
2006	475	72,6 %	6,3 %	8,4 %	10,5 %	345	89 157$

Source : Statistiques Canada, Recensement 2001 et 2006

Tableau 90 - Nombre de logements construits par période, municipalité de L'Anse-Saint-Jean

Avant 1986	Entre 1986 et 2006	Moyenne annuelle 1986-2006
345	125	6,25

Source : Statistique Canada, recensement 2006

7.7.5 L'organisation des réseaux d'infrastructures municipales

La municipalité possède un réseau d'aqueduc qui dessert l'ensemble du périmètre d'urbanisation. Elle s'alimente à partir d'une prise d'eau souterraine localisée au sud, à environ 1 km du périmètre d'urbanisation. Les eaux usées sont filtrées à l'aide d'un dégrilleur. Toutefois, la municipalité évalue actuellement la possibilité de traiter les eaux usées.

7.7.6 Vers une diversification des activités économiques

Le périmètre urbain concentre la majeure partie des commerces et services de la municipalité, qui desservent une population principalement locale. Toutefois, son rôle de pôle de services envers les municipalités voisines l'amène à desservir également les populations environnantes pour certains services, tels le CLSC, la pharmacie, la clinique médicale, la Caisse populaire et autres. Il comprend

également une panoplie d'équipements récréatifs, dont deux campings et une marina, ce qui fait qu'il dessert également une clientèle touristique. Son inscription comme village-relais concorde d'ailleurs avec le rôle envisagé pour la municipalité dans la desserte en services de nature commerciale. Dans ce cas, la municipalité devra établir une stratégie de développement des activités commerciales, notamment en bordure de la route 170. De plus, la municipalité manque d'espaces notamment de terrains qui offrent une vue sur le fjord de la rivière Saguenay.

Laissant derrière elle le contexte socioéconomique difficile des dernières années, la municipalité mise dorénavant sur une plus grande diversification de ses activités dans le créneau récréotouristique. La station alpine du « Mont-Édouard » ainsi que le secteur de la marina, qui permet une ouverture directe sur le fjord, positionnent avantageusement la municipalité dans le domaine de ces activités. Par conséquent, la MRC souhaite que la municipalité structure et encadre le développement d'activités commerciales particulièrement en périphérie de la route régionale 170 et de la rue Saint-Jean-Baptiste, ceci toutefois dans le respect et la préservation des caractéristiques du milieu qui sont fondées entre autres sur la qualité des paysages.

Aussi, dans le contexte où il existe une stratégie régionale de développement et de mise en valeur du territoire selon des créneaux spécialisés (projet ACCORD), la MRC attribue un rôle majeur à la municipalité qui cadre parfaitement dans le développement d'une vocation récréotouristique pour l'ensemble du Bas-Saguenay. La MRC est d'avis qu'en plus des données historiques, l'évaluation des besoins anticipés en espaces doit considérer ces actions récentes mise en place autant par le milieu local que par le gouvernement du Québec.

7.7.7 Les contraintes à l'expansion du périmètre d'urbanisation

Plusieurs portions du territoire compris au périmètre d'urbanisation de la municipalité sont également assimilées à des espaces présentant des zones de risques de mouvement de sol et des inondations. Pour tout le périmètre urbain, nous avons évalué que la zone inondable couvrait une superficie de 18,6 ha alors que les zones à risques de mouvement de sol s'étendaient sur 132,3 ha. Au total, ce sont donc 150,9 ha qui sont assujettis à des règles qui contrôlent l'occupation du territoire dans ces deux types de zone. En conséquence, des dispositions normatives sont incluses au document complémentaire à l'endroit de ces territoires considérés à risques.

Les pluies diluviennes survenues en juillet 1996 ont marqué la population et le territoire de L'Anse-Saint-Jean. Cette crue soudaine et insoupçonnée a modifié la perception de la rivière et a amené la population à exiger une meilleure connaissance des risques reliés aux inondations et aux mouvements de sol dans les secteurs habités. En réponse à cette demande, le gouvernement du Québec a produit une cartographie officielle délimitant précisément les zones à risques dans la municipalité. L'amélioration des connaissances ainsi qu'une meilleure identification des zones inondables facilite maintenant la gestion du territoire par la municipalité et par la MRC (voir cartes 37 et 38)

Par leur présence, ces zones de contraintes viennent réduire énormément les possibilités d'affectation dans le périmètre urbain. En tout, 50 % de la superficie du périmètre urbain est affecté par une zone de contrainte. De plus, sur les 21,4 ha vacants pour l'ensemble du périmètre urbain, 6,2 ha (30 %) comportent une des deux contraintes à l'occupation (tableaux 91 et 92). Il résulte de la situation que seulement 15,2 ha demeurent disponibles pour le dévelppement des terrains vacants dans le périmètre.

Tableau 91 – Superficie des zones de contraintes en périmètre urbain, municipalité de L'Anse-Saint-Jean

Superficie du périmètre urbain	Superficie du milieu bâti	Superficie des zones de mouvement de sol	Superficie des zones inondables	Superficie total des zones de contraintes en périmètre urbain	Superficie résiduelle brute disponible en périmètre urbain
299,8	104,9	132,3	18,6	150,9	44

Source : Service de l'aménagement du terrioire, MRC du Fjord-du-Saguenay

Note : La superficie résiduelle brute est obtenue en soustrayant à la superficie totale du périmètre urbain, la superficie totale des zones de contraintes et celle du milieu bâti.

Tableau 92 – Superficie des zones de contraintes sur les espaces vacants en périmètre urbain, municipalité de L'Anse-Saint-Jean

Superficie des espaces vacants	Superficie des zones de mouvement de sol	Superficie des zones inondables	Superficie du territoire résiduel
21,4	4,7	1,5	15,2

Source : Service de l'aménagement du territoire, MRC du Fjord-du-Saguenay

Carte 37 — Occupation du sol en milieu bâti, municipalité de l'Anse-Saint-Jean, secteur nord

Carte 38 — Occupation du sol en milieu bâti, municipalité de l'Anse-Saint-Jean, secteur Saint-Jean-Baptiste sud

7.7.8 Les modifications requises au périmètre d'urbanisation

7.7.8.1 Le résumé de la situation et l'estimation des besoins en espace

De façon générale, la population de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean est en décroissance depuis le recensement de 1991. Cependant, le nombre de ménages a légèrement augmenté et les données prévisionnelles nous laissent croire que cette tangente se poursuivra encore quelques années. Toutefois, depuis 2006, la municipalité enregistre une augmentation de ses résidants, phénomène produit par le développement de la station alpine du Mont-Édouard. La tendance des années 1995-2005 a été qu'en moyenne trois nouvelles résidences se sont construites chaque année dans la municipalité dont la moitié de celles-ci en périmètre urbain.

Cependant, l'espace disponible dans la définition actuelle du périmètre d'urbanisation est limité, d'autant plus que le territoire présente de nombreuses contraintes d'utilisation du sol. Aussi, le virage récréotouristique entamé il y a une vingtaine d'années se concrétise aujourd'hui par la venue de nouveaux résidants désirant s'établir dans la municipalité pour profiter de ses attraits. Le développement continuel de la station alpine représente un exemple concret de l'ampleur du phénomène dans la municipalité.

D'autre part, les données de Statistique Canada sur le logement nous indiquent qu'il s'ajoute en moyenne 6,25 logements par année sur le territoire municipal. Cette donnée est corroborée par la compilation du nombre de permis pour résidences unifamiliales émis entre 1995 et 2005. L'objectif du schéma d'aménagement est d'améliorer ce rendement et l'attrait du milieu urbain. La minorité des permis émis se localisent dans le périmètre d'urbanisation. D'ici 2021, les données prévisionnelles fournies par L'Institut de la Statistique du Québec établissent que la population diminuerait de 10,8 % dans la MRC, alors que le nombre des ménages augmenterait de 11 %.

Pour gérer cette croissance, nous estimons que chaque nouveau ménage aura besoin en moyenne de 1 200 m^2 en espace pour s'héberger. Si la tendance se maintient, la croissance anticipée de 11 % des ménages prévue dans la MRC se traduirait par l'ajout de 52 nouveaux ménages dans la municipalité au cours des quinze prochaines années. En conséquence et sachant que le principal mode d'habitation est la résidence unifamiliale, nous pouvons évaluer les besoins en espace à 62 400 m^2, soit l'équivalent de

6,2 ha. Pour répondre à ces besoins, les changements apportés apparaissent à la section des modifications requises au périmètre d'urbanisation. À terme, l'exercice de modification de la limite du périmètre urbain fait que la superficie totale du périmètre urbain est équivalente. La carte du périmètre urbain expose également, à titre indicatif, une zone de développement futur.

7.7.8.2 Le territoire à inclure au périmètre d'urbanisation

L'occupation d'une vallée affectée par de nombreuses contraintes d'aménagement du territoire et d'occupation du sol complique les possibilités de développement et oblige l'étalement des activités sur le territoire. En revanche, l'attrait de la vallée procure des occasions de développer un cachet unique en mettant en valeur le paysage dans un contexte naturel. Dans le souci de mettre en valeur cette facette, notamment à l'égard du développement des usages résidentiels, il est proposé d'orienter l'évolution des fonctions urbaines vers des espaces qui offrent ces opportunités. Ceci permettra à la municipalité d'offrir des espaces en continuité du tissu urbain et d'éviter, dans la mesure du possible, les zones de contraintes. De cette façon, nous évitons également l'empiètement en zone agricole puisque ce territoire borde les autres limites du périmètre urbain.

Le territoire visé par les modifications au périmètre urbain permettra à la municipalité d'accroître à long terme l'offre en espaces résidentiels, ceci en continuité avec le cœur du village et à proximité des services et des équipements publics. Aussi, le développement de ce territoire sera assujetti à l'application de mesures réglementaires inscrites au document complémentaire visant à assurer la sécurité des personnes et des biens. Nous estimons que le développement de la zone de réserve est nécessaire à l'essor touristique de la municipalité et servira notamment à combler la demande résidentielle et de villégiature à l'extérieur du Centre touristique du Mont-Édouard. Ce secteur jouit d'une localisation exceptionnelle en prolongement du secteur de la marina et offre une vue impressionnante sur l'anse et le fjord. Environ 20 % du secteur est déjà aménagé.

Le schéma d'aménagement identifie donc deux secteurs comme agrandissement du périmètre urbain ainsi qu'une zone de réserve. Une zone de développement futur est également identifiée. Par ailleurs, la MRC retire du périmètre urbain deux secteurs, compris dans la zone agricole permanente, qui s'imbriquaient dans sa limite. Le tableau 93 résume les modifications des superficies apportées au

périmètre urbain alors que les cartes 39 et 40 présentent les modifications réalisées à la limite de chacun des secteurs.

7.7.8.3 Le territoire à exclure du périmètre d'urbanisation

Comme il a été démontré précédemment, l'occupation du territoire en périmètre urbain est influencée par la présence des contraintes majeures de mouvements de sol et de zones inondables. Il comporte également du territoire assujetti à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. La MRC compte donc retirer du périmètre urbain cinq secteurs représentant une superficie totale de 59,3 ha de territoire. De façon plus précise, il s'agit de deux secteurs compris en zone agricole permanente (secteurs 4 et 6) et de trois secteurs (secteurs 3, 5 et 7) comportant un risque de mouvement de sol. Le tableau 93 ainsi que les cartes 39 et 40 présentent ces modifications apportées au périmètre urbain.

Tableau 93 - Données du périmètre d'urbanisation et de ses modifications (ha) - Municipalité de L'Anse-Saint-Jean

Superficie totale au schéma de 1989	Superficie ajoutée au périmètre urbain		Superficie soustraite du périmètre urbain					Superficie de la zone de réserve au secteur 1	Nouvelle superficie (et différence sur celle de 1989)
	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4	Secteur 5	Secteur 6	Secteur 7		
299,8	54,4	5,8	17,4	3,1	14,5	4,1	20,2	28,5	300,4 (+0,6)

Source : Service de l'aménagement du territoire, MRC du Fjord-du-Saguenay

Carte 39 — Proposition de modification au périmètre d'urbanisation, municipalité de l'Anse-Saint-Jean, secteur Saint-Jean-Baptiste nord

Carte 40 — Proposition de modification au périmètre d'urbanisation, municipalité de l'Anse-Saint-Jean, secteur Saint-Jean-Baptiste sud

7.7.9 Cartographie du périmètre d'urbanisation

La délimitation du périmètre d'urbanisation, des zones prioritaires d'aménagement et de la zone de réserve apparaît à la carte 41.

Carte 41 — Périmètre d'urbanisation

7.8 Périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Ambroise

7.8.1 Le profil de la municipalité

L'origine de la municipalité est liée à la colonisation de la région et à la présence en ce lieu de la rivière des Aulnaies, qui permettaient l'accès à l'intérieur du territoire jusqu'à la rivière Péribonka. Le bois a permis l'exploitation forestière pendant les premières années de l'occupation du territoire. Constituée en municipalité en 1971, la municipalité de Saint-Ambroise est localisée à l'ouest de la MRC et fait frontière avec la MRC Lac-Saint-Jean-Est. La municipalité demeure facilement accessible, s'étant développée autour de la route régionale 172 qui la traverse. Elle est une localité importante pour la MRC, dont la vigueur économique est caractérisée par l'importance des activités agricoles, commerciales, industrielles et de services que l'on y retrouve. En 2004, Saint-Ambroise était la municipalité détenant le plus grand nombre d'entreprises sur le territoire de la MRC (157) et se positionnait au deuxième rang quant au nombre d'emplois détenus (973), juste derrière Saint-Honoré (998). Il s'agit généralement de petites et moyennes entreprises ayant moins de vingt employés. Parmi les secteurs d'activité, les secteurs primaires et tertiaires fournissent 87 % des emplois dans la municipalité. D'ailleurs, en 2004, le secteur tertiaire de la municipalité représentait près de 30 % des emplois et des entreprises des huit municipalités de la Couronne Nord de la MRC.

7.8.2 Le portrait démographique

Au dernier recensement de 2006, la population de la municipalité totalisait 3 559 habitants (tableau 94). Les données des recensements publiées depuis 1991 nous montrent une alternance de croissance et de décroissance de la population lors de ces séquences. La décroissance étant plus marquée que la croissance, la municipalité a vu sa population décroître de l'ordre de 0,9 % entre 1991 et 2006. En 2011, la population se maintient et totalise 3 555 personnes.

Tableau 94 - Évolution de la population et des ménages, municipalité de Saint-Ambroise, 1991-2011

	1991	1996	2001	2006	2011	Variation depuis 1991 (%)
Population	3 586	3 605	3 463	3 537	3 555	-0,9
Ménages	1100	1215	1280	1 370		24,5

Source : Statistique Canada, recensement, 1991, 1996, 2001, 2006 et MAMROT 2011.

Évaluée par groupes d'âge, la population ambroisienne suit à ce chapitre les tendances enregistrées pour l'ensemble de la MRC entre 1991 et 2001. Le portrait de la MRC dressé dans une section précédente nous démontre que le groupe d'âge composé des jeunes âgés de 0 à 14 ans dénombre 33 % moins d'effectifs en 2001 qu'en 1991, tandis que le groupe comprenant les individus âgés de 15 à 24 ans est en croissance de 7,6 %. Pour sa part, la tranche des adultes âgés de 25 à 44 ans a connu une décroissance de l'ordre de 16 %. Le phénomène de vieillissement de la population connu dans la MRC est aussi ressenti à Saint-Ambroise. Le groupe d'âge constitué des personnes de 45 à 64 ans et celui des 65 ans et plus ont augmenté leur effectif de 220 et de 150 personnes, ce qui représente respectivement 34 % et 77 % de croissance. Signe de vieillissement, en 1991, la proportion des personnes de 45 ans et plus représentait presque le quart (23 %) de la population, alors qu'en 2006 celle-ci composait un peu plus du tiers (40 %) de la population locale (tableau 95).

Tableau 95 - Niveau de représentation de la population à partir des 2 grands groupes d'âge, municipalité de Saint-Ambroise, 1991-2006

	1991		2001		2006	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
44 ans et moins	2 755	77	2 260	65	2 025	58,2
45 ans et plus	835	23	1 205	35	1 455	41,8
Total*	**3 590**	**100**	**3 465**	**100**	**3 480**	**100**

* Ce total diffère de celui du tableau 94, dû aux chiffres qui ont été arrondis.

Source : Statistique Canada, recensement 1991, 2001 et 2006, compilation Service de l'aménagement du territoire.

Bien que la population soit stable depuis 1991, les besoins en logements risquent d'être en progression, puisque le nombre de ménages ne cesse d'augmenter depuis. Ainsi, le nombre de ménages est passé de 1 100 à 1 370 entre 1991 et 2006, ce qui équivaut à une augmentation de 24,5 %.

Quand on examine les données de la composition des ménages compilées au tableau 96, nous remarquons que leur part relative évolue considérablement lors de la période s'échelonnant entre 1991 et 2001. En 1991, la composition entre les ménages comprenant deux personnes et moins et ceux comprenant trois personnes et plus était respectivement d'un tiers et de deux tiers. Dix années plus tard, les proportions sont devenues pratiquement égales pour chacun des groupes.

Tableau 96 - Représentation des ménages composés de 2 personnes et moins et 3 personnes et plus, municipalitéde Saint-Ambroise, 1991 et 2001[40]

	1991		2001	
	Nombre	%	Nombre	%
2 personnes et moins	370	34	675	53
3 personnes et plus	725	66	605	47
Total*	1095	100	1280	100

* Ce chiffre peut différer de celui du tableau 94, dû aux chiffres des ménages qui ont été arrondis.

Nonobstant le maintien de la population, nous devons constater que l'augmentation du nombre de ménages a influencé positivement la construction résidentielle dans la municipalité. Un total de 136 permis de construction résidentielle ont été émis à cette fin entre 1995 et 2005. À égalité avec la municipalité de Saint-Honoré, c'est à Saint-Ambroise qu'il se construit le plus de résidences, grâce à un total de 156 permis ayant été émis lors de ces dix années. C'est aussi la municipalité qui a le mieux réussi à contenir la construction résidentielle à l'intérieur de son périmètre d'urbanisation alors que 61 % des résidences neuves s'y construisent depuis 1995 (tableau 97).

Tableau 97 - Évolution des permis de construction entre 1995 et 2005, municipalité de Saint-Ambroise

Résidence unifamiliale				
1995-2000		2000-2005		Total
Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	
39	22	44	31	**136**
Résidence de villégiature				
1995-2000		2000-2005		Total
Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	
0	3	0	4	**7**
Total				
39	**25**	**44**	**35**	**143**

[40] Les données 2006 de Statistique Canada portant sur la composition des ménages selon le nombre de personnes n'est pas encore disponible.

7.8.3 Les caractéristiques du périmètre d'urbanisation

7.8.3.1 L'occupation du sol et la répartition des fonctions urbaines

Grâce à la performance en construction résidentielle décrite précédemment, la municipalité a réussi à circonscrire le développement à l'intérieur du périmètre urbain. D'une superficie de 300,4 ha, il demeure celui qui comporte un des meilleurs taux d'occupation parmi ceux de la MRC alors que 52,3 % du territoire est utilisé par le milieu bâti. Le nouveau plan d'urbanisme entré en vigueur en 2005 indique que l'espace résiduel du périmètre urbain permettrait le lotissement d'environ 340 terrains de type unifamilial répartis dans cinq secteurs et que 8 terrains vacants desservis sont actuellement disponibles en milieu bâti. Cependant, advenant que la municipalité ait besoin d'espace supplémentaire, celui-ci sera pris inévitablement à même la zone agricole permanente qui circonscrit le périmètre urbain actuel.

La fonction résidentielle accapare 61,4 ha, soit l'équivalent de 35 % de l'espace en milieu bâti du périmètre urbain. Les autres fonctions et les rues se partagent le reste de l'espace occupé. Le tableau 96 et la carte 42 présentent la superficie occupée pour les principales fonctions reliées au milieu bâti du périmètre urbain.

Tableau 98 - Superficie occupée par les principales fonctions urbaines dans le milieu bâti du périmètre d'urbanisation (en hectares), municipalité de Saint-Ambroise

Superficie du périmètre urbain	Superficie du milieu bâti	Fonction résidentielle	Fonction commerciale	Fonction industrielle	Fonction transport	Fonction culturelle	Terrains vacants
300,4	175,6	61,4	17,4	1,9	11,6	10,5	23,7

Source : M.R.C. du Fjord-du-Saguenay, Service de l'aménagement du territoire, 2008

Dans la municipalité, les ménages occupent très majoritairement une résidence unifamiliale isolée (74,8), bien que certains aient opté pour un mode d'occupation regroupé, tels les immeubles d'appartements ou les duplex (tableau 99). Le taux de propriété est de 77,7 % en 2006. Il est légèrement supérieur à celui enregistré en 2001 (75 %) alors que le nombre de logements privés recensé était de 1 280. Selon Statistique Canada, pour la période comprise entre 1986 et 2006, la municipalité a enregistré un gain de 125 nouveaux logements, soit 6,25 nouveaux logements par année en moyenne (tableau 100). La valeur moyenne des logements possédés était évaluée à 102 843 $ en 2006.

Tableau 99 - Caractéristiques des logements, municipalité de Saint-Ambroise, 2001-2006

	Nb total de logements privés occupés	Maison individuelle	Maison jumelée	Duplex	Immeuble inférieur à 5 étages	Nb de logements possédés	Valeur moyenne des logements possédés
2001	1 280	n/d	n/d	n/d	n/d	960	68 131$
2006	1 370	74,8 %	6,2 %	3,6 %	6,9 %	1 065	102 843$

Source : Statistiques Canada, Recensement 2001 et 2006

Tableau 100 - Nombre de logements construits par période, municipalité de Saint-Ambroise

Avant 1986	Entre 1986 et 2006	Moyenne annuelle 1986-2006
1 040	330	16,5

Source : Statistique Canada, recensement 2006

Carte 42 — Occupation du sol en milieu bâti, municipalité de Saint-Ambroise

7.8.4 L'organisation des réseaux d'infrastructures municipales

L'ensemble du périmètre est desservi par les réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout. La municipalité s'alimente en eau potable à partir d'un puits artésien localisé dans le rang Est et d'un autre dans le rang D. Le réseau d'aqueduc dessert également le rang des Chutes le long de la route 172, hors du périmètre urbain. Les eaux usées sont traitées à même deux étangs aérés situés en zone agricole permanente, au sud-ouest du périmètre d'urbanisation.

7.8.5 Les modifications requises au périmètre d'urbanisation

7.8.5.1 Le résumé de la situation et l'estimation des besoins en espace

La municipalité de Saint-Ambroise est parmi celles qui performent le mieux dans la consolidation du périmètre urbain dans la MRC. Depuis plusieurs années déjà, la municipalité présente un développement bien structuré en continuité des réseaux d'infrastructures municipales. Le nombre de permis à des fins résidentielles est important depuis 1995 alors que 185 nouvelles résidences s'y sont construites (14 par année en moyenne). Selon Statistique Canada, 330 logements ont été construits en vingt ans dans la municipalité (1986-2006).

Les ménages ont connu une croissance de 25 % depuis 1991 pour une population qui a été stable. Les prévisions établies par l'Institut de la statistique du Québec prévoient dans la MRC que les ménages connaîtront un accroissement moyen de 12,9 % d'ici 2021. En appliquant cette prévision pour la municipalité, il y aurait 177 nouveaux ménages qui s'ajouteraient dans la municipalité au cours des quinze prochaines années, pour un total de 1 547 ménages. En supposant que chacun d'eux ait besoin de 1 200 m^2 de territoire, nous estimons que le besoin en espace équivaut à 212 400 m^2 (21,24 ha). Étant donné que le potentiel d'espace résidentiel est jugé suffisant pour répondre aux besoins de son développement à long terme, il n'y a pas lieu d'entrevoir d'autres espaces à ce sujet.

7.8.6 Cartographie du périmètre d'urbanisation

La délimitation du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Ambroise apparaît à la carte 43.

Carte 43 — Périmètre d'urbanisation, municipalité de Saint-Ambroise

7.9 Périmètres d'urbanisation de la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget

7.9.1 Le profil de la municipalité

La municipalité de Saint-Charles-de-Bourget fut érigée officiellement en municipalité en septembre 1885. Au début du XXe siècle, elle comptait environ 300 habitants. Le harnachement de la rivière Saguenay pour la construction de barrages vers les années 1930 obligea les villageois à se délocaliser. C'est lors de cette période que le village fut implanté à son endroit actuel. Son emplacement en bordure du Saguenay et son caractère agricole lui donnent un cachet remarquable. Val-Menaud, site pittoresque de la municipalité, a enchanté de nombreuses personnalités culturelles dans les années 1940 et 1950, notamment grâce au manoir Boréal, qui fut incendié en 1965.

En 2004, le principal des emplois offerts dans la municipalité provenait du secteur tertiaire. Saint-Charles-de-Bourget est la municipalité qui détient le moins d'entreprises (29) et qui offre le moins d'emplois (92) à sa population dans la MRC du Fjord-du-Saguenay. Au total, 27 des entreprises ont moins de quatre employés. Les dernières années ont été marquées par la fermeture de quelques-unes d'entre elles, ce qui fait que la majorité de la population active travaille dans les localités environnantes. La population locale est dépendante des municipalités voisines pour la grande majorité des commerces et des services.

7.9.2 Le portrait démographique

Localisée à la limite ouest de la MRC, entre la rivière Saguenay et la municipalité de Saint-Ambroise, la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget est une petite localité agricole qui comptait 673 habitants en 2006. Selon les données de recensement, la municipalité a enregistré un modeste gain de population de 4 individus entre 1991 et 1996 (tableau 101). La population a ensuite régressé de 12 personnes lors des cinq années suivantes. Au total, pour la période 1991-2011, la municipalité affiche donc un bilan négatif alors qu'elle compte 22 habitants en moins, ce qui équivaut à une diminution de 3,1 %. En 2011, la population totalisait 689 habitants.

À l'instar des autres municipalités de la MRC, la structure de la population de Saint-Charles-de-Bourget a connu une transformation depuis les dernières années. Cette transformation apparaît bien lorsque nous examinons la population qui la compose par groupes d'âge ainsi que selon la structure des ménages.

Tableau 101 - Évolution de la population et des ménages, municipalité de Saint-Charles-de-Bourget, 1991-2011

	1991	1996	2001	2006	2011	Variation depuis 1991 (%)
Population	711	715	703	673	689	- 3,1
Ménages	230	240	265	280	-	21,7

Source : Statistique Canada, recensement, 1991, 1996, 2001,2006 et MAMROT 2011.

Bien qu'important, le vieillissement de la population est moins prononcé dans la municipalité que pour l'ensemble des autres municipalités de la MRC. À partir des données du portrait réalisé précédemment, nous observons que les jeunes du groupe d'âge 0 à 14 ans sont en diminution de près de 22 %. En 2001, la municipalité comptait 35 jeunes en moins dans ce groupe qu'en 1991. Les jeunes adultes du groupe 15 à 24 ans ont quant à eux vu leur effectif perdre 13 % entre 1991 et 2001, alors que les adultes ayant de 25 à 44 ans ont diminué de 9,1 %. Au total, pendant cette même période de dix ans, la part relative des personnes ayant 44 ans et moins a diminué de 7,1 %, et ce, en faveur des personnes de 45 ans et plus. Il s'agit d'un clivage plus représentatif d'une structure de population plus balancée, ce qui nous porte à croire que celle-ci est moins vieillissante que dans le reste de la MRC (tableau 102).

Tableau 102 - Niveau de représentation de la population à partir des 2 grands groupes d'âge, municipalité de Saint-Charles-de-Bourget, 1991-2006

	1991		2001		2006	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
44 ans et moins	495	68	425	61	325	48,5
45 ans et plus	230	32	270	39	345	51,5
Total*	725	100	695	100	670	100

* Ce total diffère de celui du tableau 101, dû aux chiffres qui ont été arrondis.

Source : Statistique Canada, recensement, 1991, 2001 et 2006, compilation Service de l'aménagement du territoire, MRC du Fjord-du-Saguenay

Malgré une baisse de population, le nombre de ménages a progressé de 21,7 % entre 1991 et 2006 pour en totaliser 280. Cela représente 50 ménages de plus que quinze ans auparavant (tableau 103). Les recensements réalisés depuis 1991 nous démontrent que la composition des ménages s'est modifiée principalement entre les périodes 1996 et 2006. Par exemple, les ménages composés d'une seule personne ont progressé de 140 % entre 1991 et 2001. Il s'agit en proportion de la plus nette

augmentation de cette catégorie pour une municipalité de la MRC. Au total, les ménages comprenant deux personnes et moins qui composaient 42 % des ménages en 1991 représentaient 55 % de ceux-ci en 2001. Ces ménages sont maintenant plus nombreux dans la municipalité (tableau 103).

Tableau 103 - Représentation des ménages composés de 2 personnes et moins et 3 personnes et plus, municipalité de Saint-Charles-de-Bourget, 1991-2001[41]

	1991		2001	
	Nombre	%	Nombre	%
2 personnes et moins	95	42	150	55
3 personnes et plus	130	58	120	45
Total*	225	100	270	100

* Ce chiffre peut différer de celui du tableau 99, dû aux chiffres des ménages qui ont été arrondis.

Source : Statistique Canada, recensement, 1991 et 2001, compilation Service de l'aménagement du territoire, MRC du Fjord-du-Saguenay

7.9.3 Les caractéristiques des périmètres d'urbanisation

7.9.3.1 L'occupation du sol et la répartition des fonctions urbaines

La municipalité de Saint-Charles-de-Bourget dispose de deux périmètres d'urbanisation totalisant une superficie de 88,5 ha. Celui comprenant le noyau villageois au sud, près de la rivière Saguenay, fait 20 ha et son taux d'occupation est estimé à 70 %. Celui au nord, localisé en bordure du 2e Rang, a une superficie de 68,5 ha et son taux d'occupation est estimé à environ 21,6 %. Au total, la fonction résidentielle accapare 17,2 ha, soit l'équivalent de 59,7 % de l'espace du milieu bâti des deux périmètres urbains. Les autres fonctions et les rues se partagent le reste de l'espace occupé. Le tableau 104 présente la superficie occupée pour les principales fonctions reliées au milieu bâti des périmètres urbains.

Tableau 104 - Superficie occupée par les principales fonctions urbaines dans le milieu bâti des périmètres d'urbanisation (en hectares), municipalité de Saint-Charles-de-Bourget

Périmètres urbains	Superficie des périmètres urbains	Superficie des milieux bâtis	Fonction résidentielle	Fonction commerciale	Fonction industrielle	Fonction transport	Fonction culturelle	Terrains vacants
Périmètres nord et sud	88,5	28,80	17,2	2,6	0	0,5	0,2	1,4

Source : MRC du Fjord-du-Saguenay, Service de l'aménagement du territoire, 2008

[41] Les données 2006 de Statistique Canada portant sur la composition des ménages selon le nombre de personnes n'est pas encore disponible.

Les deux périmètres sont aussi différents à d'autres égards. Le périmètre urbain principal, au sud, constitue la partie du village délocalisée juste avant le harnachement de la rivière Saguenay vers 1930. Il regroupe aujourd'hui quelques rues résidentielles autour de la « place de l'église ». Le périmètre nord constitue plutôt un développement linéaire typique localisé le long du 2e Rang. Hormis quelques résidences, il comprend une station-service ainsi que l'édifice municipal. Les cartes 44 et 45 identifient l'occupation du sol dans les périmètres d'urbanisation.

Sur les 24 permis de construction résidentielle émis par la municipalité entre 1995 et 2005, seulement 9, soit l'équivalent de 37 %, furent localisés en périmètre urbain (tableau 105). D'après leur localisation, 3 résidences se sont construites dans le périmètre nord et 6 dans celui du village au sud. Il y a quelques terrains vacants disponibles au sein du village.

Tableau 105 - Évolution des permis de construction entre 1995 et 2005, municipalité de Saint-Charles-de-Bourget

Résidence unifamiliale				
1995-2000		2000-2005		Total
Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	
3	7	6	8	**24**
Résidence de villégiature				
1995-2000		2000-2005		Total
Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	
0	3	0	6	**9**
Total				
3	**10**	**6**	**14**	**33**

Source : Rôle d'évaluation municipale, compilation Service de l'aménagement du territoire, MRC du Fjord-du-Saguenay

Carte 44 — Occupation du sol en milieu bâti, municipalité de Saint-Charles-de-Bourget, secteur nord

Carte 45 — Occupation du sol en milieu bâti, municipalité de Saint-Charles-de-Bourget, secteur sud

7.9.4 Les caractéristiques des logements

Dans la municipalité, les ménages occupent très majoritairement une résidence unifamiliale isolée (70,2 %), bien que certains aient opté pour un mode d'occupation regroupé, tels les immeubles d'appartements ou les duplex. Le taux de propriété est de 77,2 % en 2006. Il est légèrement inférieur à celui enregistré en 2001 (80,8 %) alors que le nombre de logements privés recensé était de 260 (tableau 106). Selon Statistique Canada, pour la période comprise entre 1986 et 2006, la municipalité a enregistré un gain de 170 nouveaux logements. Cela représente en moyenne 5,5 nouveaux logements par année (tableau 107).

Tableau 106 - Caractéristiques des logements, municipalité de Saint-Charles-de-Bourget, 2001-2006

	Nb total de logements privés occupés	Maison individuelle	Maison jumelée	Duplex	Immeuble inférieur à 5 étages	Nb de logements possédés	Valeur moyenne des logements possédés
2001	260	n/d	n/d	n/d	n/d	210	64 158$
2006	285	70,2 %	8,8 %	12,3 %	3,5 %	220	81 497$

Source : Statistiques Canada, Recensement 2001 et 2006

Tableau 107 - Nombre de logements construits par période, municipalité de Saint-Charles-de-Bourget

Avant 1986	Entre 1986 et 2006	Moyenne annuelle 1986-2006
170	110	5,5

Source : Statistique Canada, recensement 2006

7.9.5 L'organisation des réseaux d'infrastructures municipales

Les deux périmètres urbains sont desservis en aqueduc par le réseau municipal. Le réseau d'aqueduc s'étend à l'extérieur du périmètre urbain sur la route du Village ainsi que dans le 3e Rang et le 4e Rang. La municipalité puise l'eau potable à partir d'une prise d'eau dans le secteur Val-Menaud, près de la rivière Saguenay. Le traitement des eaux usées s'effectue à l'aide d'un dégrilleur.

7.9.6 Les modifications requises aux périmètres d'urbanisation

7.9.6.1 Le résumé de la situation et l'estimation des besoins en espace

La croissance démographique de la municipalité (-3,1 %) a été négative depuis 1991. Par contre, les ménages ont augmenté leur nombre de presque 22 %. Selon Statistique Canada, depuis 1986, il se construit en moyenne 5,5 nouveaux logements par année dans la municipalité. Selon les données sur les

permis de construction compilées par la MRC entre 1995 et 2005, il y a eu 15 nouvelles résidences construites dans l'un des périmètres urbains. Cela équivaut à près de la moitié des 32 nouvelles constructions qui se sont établies dans la municipalité lors de ces dix années.

Les données prévisionnelles nous indiquent que, lors des quinze prochaines années, les ménages connaîtront une croissance moyenne de 11 % dans la MRC du Fjord-du-Saguenay. Si on applique cette estimation aux données des ménages compilées pour la municipalité, le nombre des ménages passerait de 280 en 2006 à 311 en 2021. Ainsi, la municipalité verrait s'installer 31 nouveaux ménages sur son territoire. En conséquence, si on calcule que chaque ménage a besoin en moyenne de 1 200 m^2 de territoire, nous pouvons envisager que le besoin en espace équivaut à 37 200 m^2 (3,7 ha).

Au rythme de la construction résidentielle des dix dernières années, il apparaît que les deux périmètres urbains sont en mesure de combler la demande en espace. Seul un ajustement s'avère nécessaire afin de mieux répondre à la réalité du territoire agricole. La modification proposée est décrite ci-dessous et vise à soustraire un secteur du périmètre nord pour se conformer à la limite de la zone agricole permanente.

7.9.6.2 Le territoire à soustraire du périmètre d'urbanisation nord

Secteur 1

Au schéma d'aménagement de 1989, une partie de ce périmètre d'urbanisation situé au sud-ouest empiétait à même la zone agricole permanente. Dans le but d'éviter un chevauchement, la limite du périmètre d'urbanisation est réduite pour correspondre à celle définie par la zone agricole dans ce secteur. La superficie ainsi réduite représente environ 10 ha. Le secteur à soustraire du périmètre d'urbanisation est identifié à la carte 46.

Tableau 108 - Données des périmètres d'urbanisation et de leur modification en hectares, municipalité de Saint-Charles-de-Bourget

Nom du périmètre	Superficie totale schéma 1989	SADR		
		Superficie soustraite	SADR	Différence schéma 1989
Secteur nord	67,6	10	57,6	-10
Secteur sud (principal)	20	-	20	0
Total	87,6	10	77,6	-10

Source : MRC du Fjord-du-Saguenay, Service de l'aménagement du territoire

Carte 46 — Proposition de modification au périmètre d'urbanisation, municipalité de Saint-Charles-de-Bourget

7.9.7 Cartographie des périmètres d'urbanisation

La délimitation des périmètres d'urbanisation définis pour la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget apparaît à la carte 47.

Carte 47 — Périmètre d'urbanisation, municipalité de Saint-Charles-de-Bourget

7.10 Périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau

7.10.1 Le profil de la municipalité

Le territoire de la municipalité a été ouvert à la colonisation à partir de la fin du XIXe siècle. Son éloignement à l'intérieur des terres et les liens de communication difficiles rendirent laborieux le peuplement du territoire. Au tournant du siècle, 101 habitants y vivaient. L'essor de la municipalité est grandement lié à la construction de barrages sur la rivière Shipshaw qui, dès le début du siècle, suscita l'intérêt de la Compagnie Price : d'abord Chute-aux-Galets en 1949, puis les barrages Jim-Gray et Adam-Cunningham en 1951. C'est en 1948 que le statut de municipalité est accordé à la paroisse.

Animée par l'exploitation de ses richesses naturelles, soit l'eau et le bois, la municipalité s'oriente à partir des années 1980 vers le développement des activités récréotouristiques, dont le Centre de ski Le Valinouët est devenu l'élément central. Le centre positionna la municipalité sur le potentiel récréatif de tout ce territoire situé à portée du Parc national des Monts-Valin et du TNO Mont-Valin.

Caractérisée maintenant comme étant une municipalité à vocation récréotouristique avec comme pôle le Centre touristique Le Valinouët, elle compte sur la présence de nombreux plans d'eau en milieu de villégiature pour appuyer le caractère récréatif attribuable à ce territoire. La municipalité est aussi une des portes d'entrée importantes du territoire forestier pour le TNO Mont-Valin de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Plusieurs commerces locaux profitent d'ailleurs de cette population de passage, qui transite vers le milieu forestier.

En 2004, il y avait un total de 62 entreprises qui fournissaient 540 emplois dans la municipalité. C'est le secteur d'activité tertiaire qui fournissait le plus d'emplois (315) avec ses 48 entreprises en 2004. Le secteur d'activité primaire, qui contribuait pour 8 entreprises et 102 emplois, ainsi que le secteur d'activité secondaire, avec ses 6 entreprises et ses 123 emplois, complètent le portrait des emplois et des entreprises dans la municipalité.

7.10.2 Le portrait démographique

Ce virage vers cette vocation récréative a manifestement provoqué une incidence profitable sur les données démographiques de la municipalité. Le recensement de 1991 chiffrait la population de la municipalité à 1 966 habitants (tableau 109). Pour le dernier recensement de 2006, celle-ci était

maintenant à 2 436 habitants. Il s'agit d'une augmentation de 23,9 %, soit la plus importante de la MRC après celle de Saint-Honoré (26,5 %). Toutefois, nous devons considérer que, dans le cas de cette dernière, l'annexion à son territoire d'une partie de l'ancienne municipalité de Canton-Tremblay en 2002 a modifié la performance réelle de croissance de sa population. En 2011, nous constatons que la municipalité de Saint-David-de-Falardeau continue sa croissance démographique alors qu'elle totalisait 2 792 habitants et porte la variation de la population à 42 % depuis 1991.

Tableau 109 - Évolution de la population et des ménages, municipalité de Saint-David-de-Falardeau, 1991-2011

	1991	1996	2001	2006	2011	Variation depuis 1991 (%)
Population	1 966	2 137	2 347	2 436	2 792	42
Ménages	635	730	880	1 050	-	65,3

Source : Statistique Canada, recensement 1991, 1996, 2001, 2006 et MAMROT 2011.

À l'examen de la structure de la population par groupes d'âge, la municipalité se démarque parmi les autres de la MRC pour son taux de croissance. La tranche des jeunes âgés de 0 à 14 ans, même si elle a connu une diminution de son nombre de 14,6 % entre 1991 et 2001, est celle qui a enregistré le moins de pertes dans la MRC. Il en est de même pour la catégorie des personnes ayant de 15 à 24 ans pour laquelle la municipalité est la seule, avec Saint-Félix-d'Otis, à avoir connu un gain d'effectif pour cette catégorie. De plus, la croissance des catégories pour les individus des tranches d'âge 45 à 64 ans et 65 ans et plus a été de l'ordre d'environ 75 % lors de ces dix années de référence. Cela est bien au-delà des chiffres enregistrés pour la MRC lors de cette période. Aussi, comme nous pouvons le constater à la lecture du tableau 108, la progression de 22,2 % des personnes ayant 45 ans et plus entre 1991 et 2006 confirme la plus grande proportion des adultes et des aînés au sein de la municipalité. Depuis 1991, l'écart de représentation entre les deux grands groupes d'âge n'existe plus, ceux-ci étant maintenant en nombres presque équivalents dans la municipalité.

Un autre indicateur utilisé pour définir les besoins en logements est l'évolution des ménages pour un territoire donné. Dans le cas de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau, le nombre de ménages s'est accru de 65,3 % au cours de la période 1991-2006 (tableau 109). C'est près du double du taux enregistré pour la MRC (35,1 %). Examinée selon leur taille, la structure des ménages a connu aussi une transformation dans la municipalité. Ainsi, ceux constitués de deux personnes et moins ont nettement

progressé (tableau 111). Alors qu'ils représentaient 40 % des ménages en 1991, ces ménages sont maintenant majoritaires, représentant en 2001 près de 57 % de ceux-ci sur le territoire municipal.

Tableau 110 - Niveau de représentation de la population à partir des 2 grands groupes d'âge, municipalité de Saint-David-de-Falardeau, 1991-2006

	1991		2001		2006	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
44 ans et moins	1 445	73	1 420	60	1 295	50,8
45 ans et plus	525	27	935	40	1 255	49,2
Total*	1 970	100	2 355	100	2 550	100

* Ce total diffère de celui du tableau 109, dû aux chiffres qui ont été arrondis.

Source : Statistique Canada, recensement, 1991, 2001 et 2006, compilation Service de l'aménagement du territoire, MRC du Fjord-du-Saguenay

Tableau 111- Représentation des ménages composés de 2 personnes et moins et 3 personnes et plus, municipalité de Saint-David-de-Falardeau, 1991-2001[42]

	1991		2001	
	Nombre	%	Nombre	%
2 personnes et moins	245	40	505	57
3 personnes et plus	375	60	385	43
Total*	620	100	890	100

* Ce chiffre peut différer de celui du tableau 109, dû aux chiffres des ménages qui ont été arrondis.

Source : Statistique Canada, recensement, 1991 et 2001, compilation Service de l'aménagement du territoire, MRC du Fjord-du-Saguenay

7.10.3 Les caractéristiques du périmètre d'urbanisation

7.10.3.1 L'occupation du sol et la répartition des fonctions urbaines

Le périmètre urbain de la municipalité a une superficie de 181,7 ha. Le taux d'occupation est de 39,8 %. Un nombre de 120 permis de construction résidentielle ont été émis par la municipalité entre 1995 et 2005 (tableau 112). Parmi ceux-ci, seulement 27 furent émis dans la limite du périmètre urbain actuel. La répartition des nouvelles constructions a été de façon à peu près égale entre la période 1995-2000 (15) et 2000-2005 (12). Le développement soutenu de la fonction résidentielle et de villégiature localisé autour du village alpin du Centre touristique Le Valinouët et celui sur les lacs accueillant le

[42] Les données 2006 de Statistique Canada portant sur la composition des ménages selon le nombre de personnes n'est pas encore disponible.

développement de la villégiature depuis 1995 ont contribué pour la majeure partie des nouveaux permis émis dans la municipalité.

Tableau 112 - Évolution des permis de construction entre 1995 et 2005, municipalité de Saint-David-de-Falardeau

Résidence unifamiliale				
1995-2000		2000-2005		Total
Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	
15	52	12	41	**120**
Résidence de villégiature				
1995-2000		2000-2005		Total
Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	
0	25	0	83	**108**
Total				
15	**77**	**12**	**124**	**228**

Source : Rôle d'évaluation municipale, MRC du Fjord-du-Saguenay, compilation Service de l'aménagement du territoire

La fonction résidentielle accapare 38,7 ha, soit l'équivalent de 53,5 % de l'espace du milieu bâti du périmètre urbain. Les autres fonctions et les rues se partagent le reste de l'espace occupé. Le tableau 113 présente la superficie occupée pour les principales fonctions reliées au milieu bâti du périmètre urbain.

Tableau 113 - Superficie occupée par les principales fonctions urbaines dans le milieu bâti du périmètre d'urbanisation (en hectares), municipalité de Saint-David-de-Falardeau

Périmètre urbain	Superficie du périmètre urbain	Superficie du milieu bâti	Fonction résidentielle	Fonction commerciale	Fonction industrielle	Fonction transport	Fonction culturelle	Terrains vacants
Principal	181,7	72,3	38,7	4,6	0,4	0,9	1,9	8,9

Source : MRC du Fjord-du-Saguenay, Service de l'aménagement du territoire, 2008

Plus d'une trentaine de terrains vacants sont disponibles dans le milieu bâti, dont plusieurs dans le développement de la rue Munger. Trois nouvelles rues sont prévues à l'est de cette rue, ce qui permettrait l'octroi d'environ 50 nouveaux terrains résidentiels. Toutes les rues ouvertes sont desservies par le réseau d'aqueduc municipal. Les fonctions commerciales et industrielles occupent peu d'espace en milieu urbain et l'espace prévu à cette fin semble suffisant pour répondre à la demande des prochaines

années. Ainsi, le périmètre urbain offre en théorie suffisamment d'espace pour combler les besoins en espace de la municipalité.

7.10.4 Les caractéristiques des logements

Dans la municipalité, les ménages occupent très majoritairement une résidence unifamiliale isolée (81,4 %), bien que certains aient opté pour un mode d'occupation regroupé, tels les immeubles d'appartements ou les duplex (tableau 114). Le taux de propriété était à 80,9 % en 2006. Il était légèrement supérieur à celui enregistré en 2001 (77,3 %) alors que le nombre de logements privés recensé était de 880. Selon Statistique Canada, pour la période comprise entre 1986 et 2006, la municipalité a enregistré un gain de 305 nouveaux logements, soit 15,25 nouveaux logements en moyenne par année (tableau 115). La valeur moyenne des logements possédés s'établissait à 101 974 $ en 2006. La carte 48 dresse le portrait de l'occupation du sol dans le périmètre urbain.

Tableau 114 - Caractéristiques des logements, municipalité de Saint-David-de-Falardeau, 2001-2006

	Nb total de logements privés occupés	Maison individuelle	Maison jumelée	Duplex	Immeuble inférieur à 5 étages	Nb de logements possédés	Valeur moyenne des logements possédés
2001	880	n/d	n/d	n/d	n/d	680	69 763$
2006	1 050	81,4 %	11 %	1 %	5,2 %	850	101 974$

Source : Statistiques Canada, Recensement 2001 et 2006

Tableau 115 - Nombre de logements construits par période, municipalité de Saint-David-de-Falardeau

Avant 1986	Entre 1986 et 2006	Moyenne annuelle 1986-2006
740	305	15,25

Source : Statistique Canada, recensement 2006.

Carte 48 — Occupation du sol en milieu bâti, municipalité de Saint-David-de-Falardeau

7.10.5 L'organisation des réseaux d'infrastructures municipales

La municipalité alimente le réseau d'aqueduc à l'aide de deux puits localisés près du lac Sébastien et d'une station de pompage avec réservoir dans le secteur du chemin Price. En plus du périmètre urbain, le réseau d'aqueduc dessert le rang 2, le rang 4 et le boulevard Martel jusqu'à la limite de la municipalité de Saint-Honoré. Le réseau d'égout est présent partout dans le périmètre urbain et le traitement des eaux usées s'effectue à partir d'étangs aérés près du chemin Price.

La municipalité dispose également d'un système d'aqueduc au village alpin du Valinouët (prise d'eau de surface) ainsi que d'un système de traitement des eaux usées constitué de deux étangs aérés.

7.10.6 Les modifications requises au périmètre d'urbanisation

7.10.6.1 Le résumé de la situation et l'estimation des besoins en espace

Sans conteste, sur le plan résidentiel, la force de la municipalité réside dans la présence de nombreux plans d'eau qui constituent un attrait recherché par la population, qui souhaite se rapprocher des charmes d'un milieu naturel. Ce phénomène se constate depuis de nombreuses années autour des principaux lacs de la municipalité, alors que des résidences s'ajoutent et que de nombreuses résidences saisonnières se transforment en résidences permanentes. Il importe donc de rendre le périmètre d'urbanisation de la municipalité plus concurrentiel envers différentes formes de développement susceptibles d'attirer une population résidant en périmètre urbain, qui pourrait jouir des avantages qu'elle trouve ailleurs sur le territoire municipal.

L'ampleur de cet engouement apparaît bien dans le tableau 112 indiquant l'évolution des permis entre 1995 et 2005 pour les résidences de villégiature. En l'espace de dix ans, il s'est émis pratiquement autant de permis pour une résidence de villégiature (108) que pour une résidence (120) dans la municipalité. De plus, sur les 228 permis émis pour ces deux usages, 201 n'était pas en périmètre urbain. L'explosion du développement au village alpin du Centre de ski Le Valinouët explique principalement cette recrudescence.

D'autre part, la municipalité connaît depuis 1991 une croissance importante de sa population (42 %) et de ses ménages (65,3 %). Les données de Statistique Canada sur le logement nous indiquent qu'il s'ajoute en moyenne 15,25 logements en moyenne par année sur le territoire municipal. Cette donnée

est corroborée par la compilation du nombre de permis pour résidences unifamiliales émis entre 1995 et 2005, soit 120 permis en dix ans. Cependant, seulement 27 d'entre eux (22,5 %) se localisent dans le périmètre d'urbanisation. L'objectif du schéma d'aménagement est d'améliorer ce rendement et l'attrait du milieu urbain tout en distinguant le rôle grandissant du secteur du Valinouët quant à l'occupation récréotouristique du territoire. D'ici 2021, les données prévisionnelles de L'Institut de la Statistique du Québec établissent que la population diminuerait de 10,8 % dans la MRC, alors que le nombre des ménages augmenterait de 11 %. La municipalité de Saint-David-de-Falardeau connaît un essor constant depuis 1991 et aucun indice n'indique que cet essor diminuera à moyen terme. Chaque année, il y a en moyenne 15 nouvelles résidences qui se construisent, alors que la villégiature croît au rythme moyen de 11 nouvelles constructions chaque année.

Pour gérer cette croissance, nous estimons que chaque nouveau ménage aura besoin en moyenne de 1 200 m^2 en espace pour s'héberger. Si la tendance se maintient, la croissance anticipée de 11 % des ménages prévue dans la MRC se traduirait par l'ajout de 116 nouveaux ménages dans la municipalité au cours des quinze prochaines années. En conséquence, et sachant que le principal mode d'habitation est la résidence unifamiliale, nous pouvons évaluer les besoins en espace à 139 200 m^2, soit l'équivalent de 13,9 ha. Toutefois, si nous appliquons plutôt la croissance enregistrée dans la municipalité ce serait alors 686 nouveaux ménages qu'il faudrait anticiper. Le besoin en espaces serait alors de 823 200 mètres carrés soit 82,3 hectares. Dans la tendance actuelle, où les prévisions de l'Institut se sont avérées bien en deçà de la réalité en 2006 et en 2011, nous croyons ce scénario plausible. Donc, pour répondre à ces besoins, les changements apportés apparaissent à la section suivante.

Tableau 116 – Scénarios de croissance des besoins en espaces résidentielles - Municipalité de Saint-David-de-Falardeau

Scénario	Nombre de ménages en 2006	Pourcentage de croissance des ménages sur 15 ans (%)	Nombre de ménages supplémentaires prévus à terme	Pourcentage se localisant en périmètre urbain selon les données historiques	Superficie requise de territoire urbain (ha)
Institut de la Statistique du Québec	1050	11	116	22,5	3,1
Selon données historiques dans la municipalité	1050	65,2	685	22,5	18,5

Source : Service de l'aménagement du territoire, MRC du Fjord-du-Saguenay

7.10.7 Le territoire à exclure du périmètre d'urbanisation

Les secteurs 2, 3, et 4 qui sont identifiés à la carte 49 de la proposition de périmètre urbain ne sont pas requis dans l'évolution actuelle de la municipalité. Il n'est pas jugé utile de promouvoir ces secteurs à court ou moyen terme. Dans ces circonstances, la superficie totale de 29,6 ha qu'ils représentent est soustraite du périmètre urbain de la municipalité.

Carte 49 — Proposition de modification au périmètre d'urbanisation, municipalité de Saint-David-de-Falardeau

7.10.8 Le territoire à inclure au périmètre d'urbanisation

La superficie à inclure au périmètre urbain doit permettre à la municipalité de favoriser un développement résidentiel intégré au sud du lac Tortue. Il s'agit d'une zone encore naturelle et boisée d'une superficie de 12,3 ha, qui présente les caractéristiques requises pour améliorer l'offre d'espace résidentiel en continuité du milieu urbain. Ce secteur sera ajouté à la superficie de la zone prioritaire d'aménagement de ce secteur du périmètre urbain.

7.10.9 Les zones prioritaires d'aménagement et les zones de réserve

Le périmètre urbain n'a pas réussi, dans sa forme originale, à promouvoir le développement de la municipalité dans sa limite. Dans l'intérêt de réaffirmer le rôle de ce milieu, notamment à l'égard du développement des usages résidentiels, il est proposé de réaménager la limite du périmètre urbain originale et d'offrir des espaces intéressants en continuité du tissu urbain. La nouvelle délimitation du périmètre urbain permettra à la municipalité d'accroître à long terme l'offre en espaces résidentiels, ceci en continuité avec le cœur du village et à proximité des services et des équipements publics.

La superficie résiduelle du nouveau périmètre urbain une fois soustrait le milieu bâti est de 109,4 ha. Pour gérer le développement de ce territoire, le schéma d'aménagement identifie trois zones prioritaires d'aménagement et six zones de réserve. Deux zones prioritaires d'aménagement (zones B et C) sont localisées dans la limite du périmètre urbain d'origine alors que l'autre (zone A) est en partie dans un secteur en agrandissement. Les zones prioritaires totalisent 31,8 ha. À ces zones, la MRC prévoit quatre zones de réserve qui couvrent au total 33,9 ha. La superficie moyenne des zones de réserve est d'environ 5,6 ha (voir carte 49).

Tableau 117 - Données du périmètre d'urbanisation (ha) - Municipalité de Saint-David de Falardeau

Superficie totale au schéma de 1989	Zones prioritaires d'aménagement			Zones de réserve						Superficie du milieu bâti	Nouvelle superficie et (différence sur celle de 1989)
	A	B	C	1	2	3	4	5	6		
181,7	21	2,3	8,1	8	4,4	3,9	5,3	6,8	5,5	72,3	164,4 (-17,3)

Source : Service de l'aménagement du territoire, MRC du Fjord-du-Saguenay

7.10.10 Cartographie du périmètre d'urbanisation

La délimitation du périmètre d'urbanisation, des zones prioritaires d'aménagement et des zones de réserve apparaissent à la carte 50.

Carte 50 — Périmètre d'urbanisation, municipalité de Saint-David-de-Falardeau

7.11 Périmètre d'urbanisation de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord

7.11.1 Le profil de la municipalité

Historiquement, Sainte-Rose-du-Nord doit son ouverture à l'exploitation forestière et notamment à ses pinèdes. Longtemps isolée des autres municipalités, elle doit la découverte de son territoire à la construction de la route 172 entre Chicoutimi et Tadoussac à la fin des années 1960. Son accessibilité a permis rapidement la venue de résidants saisonniers qui s'installèrent en bordure de quelques plans d'eau, tandis que le panorama qui s'ouvre sur les anses de la rivière Saguenay a fait la renommée du village comme un des plus pittoresques du Québec. C'est en 1942 que Sainte-Rose-du-Nord a été constituée en municipalité.

Le tourisme estival et les activités forestières constituent le principal des activités économiques de la municipalité. En 2004, les 42 entreprises fournissaient 187 emplois dans la municipalité. Environ 90 % des emplois sont occupés dans le secteur d'activité tertiaire grâce à 39 entreprises. La seule entreprise du secteur primaire fournit l'autre 50 % des emplois. Au total, 88 % des entreprises comptent moins de quatre employés.

7.11.2 Le portrait démographique

Qualifiée de « perle du fjord », la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord est un petit village enchanteur donnant sur la rivière Saguenay et accessible par la route régionale 172. Les données de recensement publiées depuis 1991 nous indiquent que la population est demeurée stable, s'étant maintenue entre 403 et 408 personnes entre 1991 et 2006 (tableau 118). Toutefois, un gain de population marqué s'est produit entre 2006 et 2011 faisant en sorte que la variation de la population a été de 14,5 % depuis 1991. La municipalité compte maintenant 468 habitants.

Tableau 118 - Évolution de la population et des ménages, municipalité de Sainte-Rose-du-Nord, 1991-2011

	1991	1996	2001	2006	2011	Variation depuis 1991 (%)
Population	408	403	409	407	468	14,7
Ménages	115	150	175	180	-	56,5

Source : Statistique Canada, recensement, 1991, 1996, 2001, 2006 et MAMROT 2011.

En plus de la population qui a augmentée au cours des quinze dernières années, la structure de la population qui la compose s'est transformée. D'abord, dans le portrait de la MRC dressé dans une section précédente, nous avons constaté dans la municipalité que les jeunes du groupe d'âge 0 à 14 ans et que les adultes du groupe 25 à 44 ans ont vu leur effectif diminuer respectivement de 23,5 % et 12 %, soit à peu près dans la mesure des chiffres enregistrés en moyenne dans la MRC pour cette période (-27,4 %et -15,1 %). Par contre, entre 1991 et 2001, la municipalité a perdu le tiers (33 %) de ses jeunes adultes (15 à 24 ans), alors que ceux-ci sont considérés en faible progression (1,3 %) dans la MRC. Par ailleurs, les adultes compris dans le groupe d'âge 45 à 64 ans ont accru leur nombre de 45 % dans la municipalité, tandis que les aînés du groupe d'âge 65 ans et plus ont doublé.

Lorsque nous regroupons les groupes d'âge en deux grandes catégories, le changement dans la structure de population nous apparaît mieux (tableau 119). Ainsi, alors que nous avions une répartition de deux tiers et un tiers pour la population ayant 44 ans et moins comparativement à celle ayant 45 ans et plus en 1991, nous retrouvons en 2001 une répartition égale entre les deux groupes. Dans le contexte d'une population vieillissante, les données du recensement de 2006 confirment la dominance des personnes ayant 45 ans et plus dans la municipalité.

Tableau 119 - Niveau de représentation de la population à partir des 2 grands groupes d'âge, municipalité de Sainte-Rose-du-Nord, 1991-2006

	1991		2001		2006	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
44 ans et moins	270	67	215	50	195	44,3
45 ans et plus	135	33	215	50	245	55,7
Total*	405	100	430	100	440	100

* Ce total diffère de celui du tableau 118, dû aux chiffres qui ont été arrondis.

Source : Statistique Canada, recensement 1991, 2001 et 2006, compilation Service d'aménagement du territoire, MRC du Fjord-du-Saguenay

En ce qui concerne la composition des ménages, la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord a subi un changement important dans ce domaine lors des quinze dernières années. En 1991, ils étaient 115. Ils sont passés à 175 en 2001, puis à 180 en 2006 (tableau 118). Alors, sans que la population ait augmenté (-0,2 %), le nombre de ménages s'est accru de 56,5 % en l'espace de quinze ans. En plus de voir leur nombre augmenter, le nombre de personnes composant un ménage a aussi beaucoup changé. Tandis que les ménages composés de deux personnes et moins équivalaient à près de 43 % des ménages en

1991, ceux-ci ont rapidement progressé de telle sorte qu'en 2001 ils constituaient presque 70 % des ménages (tableau 120). Ce phénomène d'explosion des ménages affectera inévitablement la demande en logements et, par conséquent, la nécessité d'espaces additionnels.

Tableau 120 - Représentation des ménages composés de 2 personnes et moins et 3 personnes et plus, municipalité de Sainte-Rose-du-Nord, 1991 et 2001[43]

	1991		2001	
	Nombre	%	Nombre	%
2 personnes et moins	60	43	120	69
3 personnes et plus	80	57	55	31
Total*	140	100	175	100

* Ce chiffre peut différer de celui du tableau 118, dû aux chiffres des ménages qui ont arrondi.

Source : Statistique Canada, recensement 1991 et 2001, compilation Service d'aménagement du territoire, MRC du Fjord-du-Saguenay

7.11.3 Les caractéristiques du périmètre d'urbanisation

7.11.3.1 L'occupation du sol et la répartition des fonctions urbaines

Le périmètre urbain de Sainte-Rose-du-Nord est de 38,6 ha. Il est l'un des plus petits de la MRC. Son taux d'occupation qui représente son milieu bâti atteint 34,2 % et il comporte peu de terrains vacants. L'ensemble des rues du milieu urbain est desservi en aqueduc par le réseau municipal. Le périmètre urbain est situé dans une vallée encastrée en bordure de la rivière Saguenay où la zone agricole permanente joue un rôle primordial au maintien du cachet agricole et champêtre du village qu'elle côtoie. En conséquence, il présente des rues construites en fonction du relief accidenté du territoire, ce qui crée une trame urbaine particulière.

La fonction résidentielle accapare 5,9 ha, soit l'équivalent de 44,7 % de l'espace en milieu bâti du périmètre urbain. Les autres fonctions et les rues se partagent le reste de l'espace occupé. Le tableau 121 présente la superficie occupée pour les principales fonctions reliées au milieu bâti du périmètre urbain.

[43] Les données 2006 de Statistique Canada portant sur la composition des ménages selon le nombre de personnes n'est pas encore disponible.

Tableau 121 - Superficie occupée par les principales fonctions urbaines dans le milieu bâti du périmètre d'urbanisation (en hectares), municipalité de Sainte-Rose-du-Nord

Périmètre urbain	Superficie du périmètre urbain	Superficie du milieu bâti	Fonction résidentielle	Fonction commerciale	Fonction industrielle	Fonction transport	Fonction culturelle	Terrains vacants
Principal	38,6	13,2	5,9	1,6	0,08	0,09	1,2	1

Source : MRC du Fjord-du-Saguenay, Service de l'aménagement du territoire, 2008

En dix ans, il s'est émis 17 permis de construction pour des résidences unifamiliales dans la municipalité, soit 12 entre les années 1995 à 2000 et 5 entre les années 2000 à 2005 (tableau 122). Parmi ceux-ci, seulement une résidence s'est construite dans la limite du périmètre urbain en dix ans. Les autres constructions résidentielles se sont surtout localisées autour des lacs en milieu de villégiature. L'ensemble des commerces et services offerts dans le village dessert uniquement la population locale et la clientèle touristique, fort nombreuse en période estivale.

Tableau 122 - Évolution des permis de construction entre 1995 et 2005, municipalité de Sainte-Rose-du-Nord

Résidence unifamiliale				
1995-2000		2000-2005		Total
Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	
1	11	0	5	**17**
Résidence de villégiature				
1995-2000		2000-2005		Total
Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	
0	8	0	5	**13**
Total				
1	**19**	**0**	**10**	**30**

Source : Rôle d'évaluation municipal, MRC du Fjord-du-Saguenay, compilation Service d'aménagement du territoire

7.11.4 Les caractéristiques des logements

Dans la municipalité, les ménages occupent très majoritairement une résidence unifamiliale isolée (88,9 %), bien que certains aient opté pour un mode d'occupation regroupé, tels les immeubles d'appartements ou les duplex (tableau 123). Le taux de propriété était à 91,7 % en 2006. Il est très supérieur à celui enregistré en 2001 (77,8 %) alors que le même nombre de logements privés était recensé (180). Selon Statistique Canada, pour la période comprise entre 1986 et 2006, la municipalité a enregistré un gain de 65 nouveaux logements, soit 3,25 nouveaux logements par année en moyenne

(tableau 124) La valeur moyenne des logements possédés s'élevait à 74 415 $ en 2006. La carte 51 montre l'occupation du sol dans le périmètre d'urbanisation.

Tableau 123 - Caractéristiques des logements, municipalité de Sainte-Rose-du-Nord, 2001-2006

	Nb total de logements privés occupés	Maison individuelle	Maison jumelée	Duplex	Immeuble inférieur à 5 étages	Nb de logements possédés	Valeur moyenne des logements possédés
2001	180	n/d	n/d	n/d	n/d	140	56 668$
2006	180	88,9 %	5,6 %	8,3 %	0 %	165	74 415$

Source : Statistique Canada, Recensement 2001 et 2006

Tableau 124 - Nombre de logements construits par période, municipalité de Sainte-Rose-du-Nord

Avant 1986	Entre 1986 et 2006	Moyenne annuelle 1986-2006
115	65	3,25

Source : Statistique Canada, recensement 2006

Carte 51 — Occupation du sol en milieu bâti, municipalité de Sainte-Rose-du-Nord

7.11.5 L'organisation des réseaux d'infrastructures municipales

La prise d'eau municipale est localisée en bordure de la route régionale 172. De là, le réseau d'aqueduc longe la rue du Quai et se rend jusqu'au périmètre urbain, qu'il alimente en eau potable. La municipalité n'a pas d'infrastructure de traitement des eaux usées.

7.11.6 Les modifications requises au périmètre d'urbanisation

7.11.6.1 Le résumé de la situation et l'estimation des besoins en espace

Bien que le nombre d'habitants soit en croissance au sein de la municipalité, les ménages quant à eux ont augmenté leur nombre de pratiquement 60 % entre 1991 et 2006. D'autre part, 22 nouvelles résidences ont été construites dans la municipalité depuis 1995, mais seulement 1 en périmètre urbain, dont la capacité semble atteinte. Selon Statistique Canada, depuis 1986, il y a 3,25 nouvelles résidences qui s'implantent sur le territoire municipal en moyenne chaque année. Les données prévisionnelles pour la MRC du Fjord-du-Saguenay indiquent que d'ici 2021 la population diminuera de 10,8 % et que les ménages connaîtront un essor de 11 %. Cela signifie, pour la municipalité, que leur nombre passera de 180 à 200, ce qui correspond à 20 ménages supplémentaires. En calculant que chacun d'eux ait besoin de 1 200 m^2, nous estimons à 24 000 m^2, soit 2,4 ha, le besoin en espace.

Le développement des fonctions urbaines ne doit pas compromettre le cachet pittoresque qui fait la renommée et l'attrait du village et sur lequel est fondé l'ensemble du développement touristique. L'ouverture de nouvelles rues résidentielles dans la limite actuelle du périmètre d'urbanisation est à peu près impensable. De son côté, l'essentiel des activités commerciales pourrait se faire à même les rares espaces vacants ou en réaffectant les bâtiments existants. Le plan d'urbanisme en vigueur privilégie d'ailleurs cette avenue par le choix des affectations favorisées dans ce milieu. En conséquence, bien que les besoins en matière de développement résidentiel soient faibles, un secteur propice et structurant doit être défini autre part dans la municipalité. Par ailleurs, l'identification du territoire nécessaire aux besoins d'expansion doit aussi considérer la capacité financière limitée de la municipalité. En conséquence, aucune modification n'est réalisée à ce périmètre urbain.

7.11.7 Cartographie du périmètre d'urbanisation

La carte 52 délimite le périmètre d'urbanisation de la municipalité.

Carte 52 — Périmètre d'urbanisation, municipalité de Sainte-Rose-du-Nord

7.12 Périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis

7.12.1 Le profil de la municipalité

La municipalité de Saint-Félix-d'Otis est localisée en périphérie de la rivière Saguenay à proximité immédiate de Ville de Saguenay. Son territoire est parsemé de nombreux lacs et cours d'eau dont plusieurs sont de grande superficie. D'ailleurs, la municipalité est caractérisée par la présence en plein cœur de son territoire du lac Otis, lac autour duquel les premières familles se sont implantées vers 1874. C'est en 1923 que Saint-Félix-d'Otis a été constituée en municipalité. La crise économique de 1929, qui accentua le phénomène de colonisation, permit à cette époque à la nouvelle municipalité d'atteindre plus de 800 habitants, soit l'équivalent de la population de 2001. Aujourd'hui, la municipalité mise sur le développement récréotouristique et sur la villégiature pour diversifier son économie. La population atteint près de 3 000 résidants en période estivale qui viennent occuper plus de 500 résidences de villégiature. En 2006, la MRC du Fjord-du-Saguenay implanta un centre de services dans la municipalité, lui permettant de déployer ses ressources au bénéfice de la population de tout le territoire du Bas-Saguenay.

Sur le plan des secteurs d'activité économique, ceux-ci sont dominés très nettement par les emplois du secteur tertiaire. En 2004, sur 34 entreprises, 29 provenaient de ce secteur d'activité. Ces entreprises fournissaient également 127 des 150 emplois dans la municipalité. Au total, 88 % des entreprises ont moins de dix employés.

7.12.2 Le portrait démographique

Les données de recensement fournies par Statistique Canada nous indiquent que la population a connu une croissance régulière entre 1991 et 2006. Des 691 habitants qu'elle avait en 1991, elle dénombrait 831 habitants au dernier recensement de 2006 (tableau 125). Promue par le développement de secteur de villégiature, Saint-Félix-d'Otis est la seule municipalité du Bas-Saguenay ayant enregistré une croissance de population lors de cette période. Cette croissance a été de 20,3 %. En 2011, la population se chiffrait à 1 036 habitants de sorte que la population a crue de 49,9 % depuis 1991.

Tableau 125 - Évolution de la population et des ménages, municipalité de Saint-Félix-d'Otis, 1991-2011

	1991	1996	2001	2006	2011	Variation depuis 1991 (%)
Population	691	715	790	1 007	1 036	49,9
Ménages	230	260	315	425	-	84,8

Source : Statistique Canada, recensement 1991, 1996, 2001, 2006 et MAMROT 2011

Conformément à la tendance de la MRC, la municipalité vit également une multiplication du nombre de ménages. En 2006, elle comptait 425 ménages, soit 195 de plus qu'en 1991. Cela représente une augmentation de près de 85 % de leur nombre (tableau 125). Ventilé selon leur taille, l'examen de la structure des ménages nous révèle d'autres faits. La lecture du tableau 126 nous indique que les ménages constitués de deux personnes et moins ont accru leur part relative au sein de la municipalité depuis 1991 et sont aujourd'hui en majorité, représentant 54 % des ménages. Inversement, la proportion des ménages composés de trois personnes et plus diminue lors de cette période.

Tableau 126 - Représentation des ménages composés de 2 personnes et moins et 3 personnes et plus, municipalité de Saint-Félix-d'Otis, 1991-2001[44]

	1991		2001	
	Nombre	**%**	**Nombre**	**%**
2 personnes et moins	95	42	155	54
3 personnes et plus	130	58	130	46
Total*	225	100	285	100

* Ce chiffre peut différer de celui du tableau 125, dû aux chiffres des ménages qui ont été arrondis.

Source : Statistique canada, recensement 1991 – 2001, compilation Service d'aménagement du territoire, MRC du Fjord-du-Saguenay

Lorsque nous ajoutons à ce phénomène la représentation de la population selon l'âge, les caractéristiques de la population nous apparaissent plus révélatrices. Ainsi, le regroupement de la population selon deux grands groupes d'âge, soit celui des personnes ayant 44 ans et moins et ayant 45 ans et plus, permet de voir apparaître d'autres constats (tableau 127). En 1991, il y avait 31 % de la population qui avait plus de 45 ans. Dix ans plus tard, c'est maintenant 42 % de la population de la municipalité qui se retrouve dans cette catégorie. Ces informations nous confirment effectivement que,

[44] Les données 2006 de Statistique Canada portant sur la composition des ménages selon le nombre de personnes n'est pas encore disponible.

dans la municipalité, la population vieillit, mais aussi que les ménages sont majoritairement plus petits, étant composés majoritairement de deux personnes ou moins. Cela semble confirmer l'hypothèse que les nouveaux résidants d'âge mûr (baby-boomers) viennent occuper le territoire, sauf qu'ils ne s'installent pas dans le noyau urbain mais plutôt en milieu de villégiature.

Tableau 127 - Niveau de représentation de la population à partir des 2 grands groupes d'âge, municipalité de Saint-Félix-d'Otis, 1991-2006

	1991		2001		2006	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
44 ans et moins	480	69	455	58	500	49,8
45 ans et plus	220	31	330	42	505	50,2
Total*	700	100	785	100	1 005	100

* Ce total diffère de celui du tableau 125, dû aux chiffres qui ont été arrondis.

Source : Statistique canada, recensement 1991, 2001 et 2006, compilation Service d'aménagement du territoire, MRC du Fjord-du-Saguenay

7.12.3 Les caractéristiques du périmètre d'urbanisation

7.12.3.1 L'occupation du sol et la répartition des fonctions urbaines

Le noyau villageois s'est développé en bordure du lac Otis et autour de la « place de l'église ». Son extension a pris la forme d'un développement linéaire le long de la route régionale 170, qui traverse la municipalité d'est en ouest. Le principal des fonctions commerciales et de services est localisé dans le périmètre urbain et dessert la population locale et les villégiateurs. La proximité de l'arrondissement La Baie, à Ville de Saguenay, permet à la population d'accéder à des commerces et des services de niveau supérieur. D'une superficie totale de 98,7 ha, le milieu bâti représente 41 % du périmètre urbain. La fonction résidentielle accapare 21,8 ha, soit l'équivalent de 53,8 % de l'espace en milieu bâti dans ce périmètre. Les autres fonctions et les rues se partagent le reste de l'espace occupé. A noter aussi la présence en périmètre urbain, soit sur la rive sud-est du lac Otis, d'un milieu humide d'une superficie d'environ 4 ha. Le tableau 128 présente la superficie occupée pour les principales fonctions reliées au milieu bâti du périmètre urbain.

Tableau 128 - Superficie occupée par les principales fonctions urbaines dans le milieu bâti du périmètre d'urbanisation (en hectares), municipalité de Saint-Félix-d'Otis

Périmètre urbain	Superficie du périmètre urbain	Superficie du milieu bâti	Fonction résidentielle	Fonction commerciale	Fonction industrielle	Fonction transport	Fonction culturelle	Terrains vacants
Principal	98,7	40,5	21,8	4,1	0	4,1	0,6	3,4

Source : MRC du Fjord-du-Saguenay, Service de l'aménagement du territoire, 2008

Le phénomène soulevé précédemment suggérant que les nouveaux résidants d'âge mûr (baby-boomers) ne s'installent pas dans le noyau urbain mais plutôt en milieu de villégiature nous amène à évaluer et à comparer le taux des activités relatives aux nouvelles constructions résidentielles et de villégiature sur le territoire municipal.

Sur la séquence de dix ans que nous avons examiné (1995-2005), les constats suivants peuvent être établis. Sur 40 permis émis pour la construction d'une résidence unifamiliale, seulement 5 résidences (12 %) se sont construites dans la limite du périmètre urbain. Les autres ont à peu près tous été localisées en bordure des principaux lacs en milieu de villégiature. Notons que les 40 permis de construction équivalent à 38 % des permis émis pour cette fin lors de ces dix ans pour l'ensemble des municipalités du Bas-Saguenay. D'autre part, il y a eu 57 permis émis pour la construction de résidences de villégiature entre 1995 et 2005 (tableau 129). Les permis de construction émis aux fins de villégiature témoignent de l'ampleur du phénomène et confirme le virage récréatif ainsi que l'apport économique important de ce secteur d'activité pour la municipalité.

Tableau 129 - Évolution des permis de construction entre 1995 et 2005, municipalité de Saint-Félix-d'Otis

Résidence unifamiliale				
1995-2000		2000-2005		Total
Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	
2	18	3	17	**40**
Résidence de villégiature				
1995-2000		2000-2005		Total
Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	
2	31	0	24	**57**
Total				
4	**49**	**3**	**41**	**97**

Source : Rôle d'évaluation municipal, MRC du Fjord-du-Saguenay, compilation Service d'aménagement du territoire

7.12.4 Les caractéristiques des logements

Dans la municipalité, les ménages occupent très majoritairement une résidence unifamiliale isolée (87,1 %), bien que certains aient opté pour un mode d'occupation regroupé, tels les immeubles d'appartements ou les duplex (tableau 130). Le taux de propriété était de 88,2 % en 2006. Il est très

supérieur à celui enregistré en 2001 (79,4 %) alors que le nombre de logements privés recensé était de 315. Selon Statistique Canada, pour la période comprise entre 1986 et 2006, la municipalité a enregistré un gain de 150 nouveaux logements, soit 7,5 nouveaux logements par année en moyenne (tableau 131). La valeur moyenne des logements possédés était évaluée à 99 014 $ en 2006. La carte 53 présente l'utilisation du sol dans le périmètre d'urbanisation.

Carte 53 — Occupation du sol en milieu bâti, municipalité de Saint-Félix-d'Otis

Tableau 130 - Caractéristiques des logements, municipalité de Saint-Félix-d'Otis, 2001-2006

	Nb total de logements privés occupés	Maison individuelle	Maison jumelée	Duplex	Immeuble inférieur à 5 étages	Nb de logements possédés	Valeur moyenne des logements possédés
2001	315	n/d	n/d	n/d	n/d	250	58 427$
2006	425	87,1 %	4,7 %	0 %	4,7 %	375	99 014$

Source : Statistiques Canada, Recensement 2001 et 2006

Tableau 131 - Nombre de logements construits par période, municipalité de Saint-Félix-d'Otis

Avant 1986	Entre 1986 et 2006	Moyenne annuelle 1986-2006
275	150	7,5

Source : Statistique Canada, recensement 2006

7.12.5 L'organisation des réseaux d'infrastructures municipales

La municipalité puise l'eau potable à même un puits localisé dans le périmètre urbain en bordure de la partie sud-est du lac Otis (secteur de la halte routière). Un poste de chloration traite l'eau. Toutes les rues du périmètre urbain sont desservies par les réseaux d'aqueduc et d'égout. Le traitement des eaux usées s'effectue à partir d'étangs aérés localisés au sud du périmètre urbain.

7.12.6 Les modifications requises au périmètre d'urbanisation

7.12.6.1 Le résumé de la situation et l'estimation des besoins en espace

La municipalité connaît une croissance démographique soutenue depuis 1991, et ce, autant dans la croissance du nombre d'habitants (49,9 %) que dans la croissance des ménages (84,8 %). La résidence unifamiliale représente le logement privilégié dans la municipalité pour 87,1 % des ménages. Selon Statistique Canada, il s'est construit entre 1986 et 2006 un nombre de 7,5 logements en moyenne chaque année dans la municipalité.

Le périmètre urbain s'avère très peu populaire puisque sur 40 permis émis pour une résidence unifamiliale entre 1995 et 2005, seulement 5 concernaient une nouvelle construction dans le périmètre urbain. Depuis au moins dix ans, très peu de constructions résidentielles se sont localisées dans ce milieu. Bien que le nombre de permis soit important et que la population et le nombre de ménages soient en croissance, il est clair que l'intérêt populaire réside envers l'occupation des milieux de villégiature. D'ailleurs, les 57 permis émis à cette fin par la municipalité lors de cette même période nous indiquent clairement l'ampleur du phénomène.

D'autre part, la municipalité, dans son plan d'urbanisme en vigueur, avait évalué la possibilité d'extension des usages résidentiels dans trois secteurs du périmètre urbain. Compte tenu de la faible croissance enregistrée par la municipalité à ce sujet, l'ensemble des secteurs ciblés a été réévalué.

Pour gérer cette croissance, nous estimons que chaque nouveau ménage aura besoin en moyenne de 1 200 m^2 en espace pour s'héberger. Si la tendance se maintient, la croissance anticipée de 11 % des ménages prévue dans la MRC se traduirait par l'ajout de 47 nouveaux ménages dans la municipalité au cours des quinze prochaines années. En conséquence, et sachant que le principal mode d'habitation est la résidence unifamiliale, nous pouvons évaluer les besoins en espace des nouveaux ménages à 56 400 m^2, soit l'équivalent de 5,6 ha. Pour répondre à ces besoins, les changements apportés apparaissent à la section suivante.

Dans le contexte décrit précédemment, il est nécessaire que les nouveaux espaces disponibles reflètent davantage les besoins exprimés par la population au cours des prochaines années. Ainsi, certains secteurs du périmètre de 1989 seront retranchés, alors que le schéma révisé proposera le développement d'un territoire répondant mieux à l'atteinte des objectifs du schéma d'aménagement envers le milieu urbain des municipalités.

7.12.7 Le territoire à soustraire du périmètre d'urbanisation

La MRC soustrait du périmètre urbain quatre secteurs qu'elle estime aujourd'hui inappropriés et qui n'ont jamais fait l'objet d'intérêt depuis 1989. Ceux-ci ne sont pas jugés nécessaires aux besoins de la municipalité, et présentent d'ailleurs à plusieurs endroits une topographie difficile. Ainsi, les secteurs 4 (3,9 ha), 5 (3,1 ha), 6 (13 ha) et 7 (3,1 ha), sont exclus du périmètre urbain. Au total, les secteurs

retranchés représentent une superficie d'environ (23,1) ha. Les modifications proposées apparaissent à la carte 54 et au tableau 132.

7.12.8 Le territoire à inclure au périmètre d'urbanisation

Le périmètre urbain est agrandi dans trois secteurs. D'abord un secteur vers l'ouest pour inclure dorénavant une partie de la route régionale 170 ainsi que le territoire entre cette route et le lac Otis (secteur 1). Au total, ce secteur couvre (11,2) ha. Le taux d'occupation de la partie riveraine du lac Otis est très élevé, particulièrement dans sa partie sud-ouest. Aussi, malgré la limite du périmètre d'urbanisation, le développement d'une grande partie de la route 170 a progressé sans trop de contraintes depuis 1989. De nouvelles résidences s'y sont construites et certaines activités commerciales s'y sont installées.

La MRC souhaite encadrer la croissance de cette partie du lac Otis dans l'objectif d'acquérir une meilleure vision et une meilleure gestion à long terme du développement urbain dans la municipalité. Elle désire également améliorer l'attraction du périmètre urbain en offrant la possibilité à la municipalité de développer des espaces recherchés en périphérie du lac Otis. À plus long terme, il sera intéressant de mettre en relation cette partie du territoire avec l'affectation récréotouristique qu'elle attribue pour un autre secteur du lac, juste un peu plus à l'ouest.

Le secteur 2, aussi inclus au périmètre urbain, vise à offrir un territoire permettant de créer un noyau urbain plus concentré autour du cœur du village. La municipalité possède des terrains dans ce secteur ce qui devrait faciliter son développement. Même que de nouvelles résidences s'y sont construites en 2011. Le prolongement de la rue Claveau est déjà envisagé par la municipalité. Ce secteur représente une superficie d'environ 9 ha.

Le secteur 3 est aussi ajouté. Il vise principalement le développement d'un secteur industriel local. Ce secteur ne devrait pas recevoir d'occupation résidentielle. Il fait une superficie d'environ 3,2 ha.

Au total, les secteurs ajoutés au périmètre urbain représentent une superficie de 23,4 ha. Par conséquent, l'exercice de modification fait que la superficie totale du périmètre urbain demeure inchangée par rapport à la superficie du schéma original. Il a toutefois pour effet de concentrer davantage l'occupation autour du milieu bâti.

Carte 54 — Proposition de modification au périmètre d'urbanisation, municipalité de Saint-Félix-d'Otis

Tableau 132 - Données du périmètre d'urbanisation et de ses modifications (ha) - Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

Superficie totale au schéma de 1989	Superficie du milieu bâti	Superficie ajoutée au périmètre urbain			Superficie soustraite du périmètre urbain				Nouvelle superficie (et différence sur celle de 1989)
		Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4	Secteur 5	Secteur 6	Secteur 7	
98,1	40	11,2	9	3,2	3,9	3,1	13	3,1	98,4 (+0,3)

Source : Service de l'aménagement du territoire, MRC du Fjord-du-Saguenay

7.12.9 Cartographie du périmètre d'urbanisation

La délimitation du périmètre d'urbanisation apparaît à la carte 55

Carte 55 — Périmètre d'urbanisation, municipalité de Saint-Félix-d'Otis

7.13 Périmètre d'urbanisation de la municipalité de Rivière-Éternité

7.13.1 Le profil de la municipalité

Constituée en municipalité en 1975 par le gouvernement du Québec, la municipalité de Rivière-Éternité est occupée depuis bien plus longtemps. Dès la fin du XIXe siècle, on y coupait le bois, mais la capacité limitée de la ressource a toutefois été rapidement perçue et a freiné l'élan colonisateur. Plus tard, la grande crise économique des années 1930 amena plusieurs familles à s'y installer pour y défricher le territoire à des fins agricoles et pour s'y établir.

La création du Parc national du Saguenay dans les années 1980 a amené un changement de vocation du territoire dont bénéficia la municipalité. D'ailleurs, une grande superficie du parc est prise à même le territoire municipal, dont le secteur de la baie Éternité constitue le pôle d'accueil pour le Bas-Saguenay.

Sur le plan économique, Rivière-Éternité se distingue du reste de la MRC. En 2004, il y avait 21 entreprises qui fournissaient 90 emplois. Que ce soit pour le nombre d'entreprises ou d'emplois, il s'agit pour chacun des cas du plus petit nombre enregistré dans la MRC. Cependant, c'est dans la répartition par secteur d'activité que la municipalité se démarque le plus. L'ensemble des entreprises œuvre dans le secteur tertiaire. En 2004, aucune entreprise, donc aucun emploi, ne relevait des secteurs d'activité primaire et secondaire. Au total, 20 entreprises sur 21 comptent dix employés et moins. Les commerces et services de base tels une épicerie, une caisse populaire et un magasin général desservent la population locale.

7.13.2 Le portrait démographique

La municipalité de Rivière-Éternité est localisée en bordure de la rivière Saguenay, entre les municipalités de Saint-Félix-d'Otis et de L'Anse-Saint-Jean. Elle est la municipalité la moins populeuse du Bas-Saguenay. Au dernier recensement de 2006, on y comptait 559 habitants (tableau 133). La municipalité a encaissé une diminution de 8,5 % de sa population entre les recensements de 1991 et 2006. En 2011, la municipalité totalisait 542 résidants. Depuis 1991, la variation de la population a donc été à -11,3 %. En plus de cette baisse de résidants, il est remarqué que les groupes d'âge ont subi des changements majeurs au sein de la municipalité. Quand on regroupe la population selon deux grands groupes d'âge, nous remarquons rapidement le changement structurel qu'a connu la municipalité et le vieillissement général de sa population. Ainsi, les personnes ayant 45 ans et plus, qui équivalaient à une personne sur cinq en 1991 (22 %), représentent une personne sur trois (33 %) dix ans plus tard (tableau 134). Dans le

groupe des personnes de 44 ans et moins, la tranche d'âge des 15 à 24 ans a été particulièrement affectée par la perte de presque 42 % de son effectif.

Tableau 133 - Évolution de la population et des ménages, municipalité de Rivière-Éternité, 1991-2011

	1991	1996	2001	2006	2011	Variation depuis 1991 (%)
Population	611	572	553	559	542	- 11,3
Ménages	165	170	190	210	-	27,3

Source : Statistique canada, recensement 1991,1996, 2001, 2006 et MAMROT 2011

Tableau 134 -Niveau de représentation de la population à partir des 2 grands groupes d'âge, municipalité de Rivière-Éternité, 1991-2006

	1991		2001		2006	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
44 ans et moins	475	78	355	67	305	55
45 ans et plus	130	22	175	33	250	45
Total*	605	100	530	100	555	100

* Ce total diffère de celui du tableau 133, dû aux chiffres qui ont été arrondis.

Source : Statistique canada, recensement 1991, 2001 et 2006, compilation Service d'aménagement du territoire, MRC du Fjord-du-Saguenay

En plus d'une baisse du nombre de résidants, il est remarqué que les ménages ont subi des changements importants. Par exemple, la lecture du tableau 135 nous montre que ceux composés de deux personnes et moins ont progressé de plus de 200 % entre 1991 et 2001 dans la municipalité, passant de 40 à 85 ménages de cette catégorie. Il s'agit de loin de la plus forte croissance de ce groupe dans la MRC. Contrairement à d'autres municipalités, ce groupe n'est pas majoritaire à Rivière-Éternité. Malgré sa croissance importante, la majeure partie des familles, soit 53 %, sont encore composées de trois personnes ou plus.

Bien que la population diminue, le nombre de ménages augmente. Des 165 dénombrés en 1991, nous en comptions 190 en 2001 (tableau 131). En regroupant les ménages selon qu'ils sont constitués de deux personnes et moins ou trois personnes et plus, les chiffres deviennent révélateurs de la composition des familles depuis les quinze dernières années de recensement. En 1991, il y avait près de 25 % des ménages qui comprenaient deux personnes et moins. En 2001, c'est pratiquement 50 % des ménages de la municipalité. Ces informations, associées à celle d'évolution des tranches d'âge, nous confirment le

départ des jeunes, surtout lorsqu'ils atteignent l'âge des études supérieures ou de l'accès au marché du travail.

Tableau 135 - Représentation des ménages composés de 2 personnes et moins et 3 personnes et plus, municipalité de Rivière-Éternité, 1991 et 2001[45]

	1991		2001	
	Nombre	%	Nombre	%
2 personnes et moins	40	24	85	45
3 personnes et plus	130	76	105	55
Total*	170	100	190	100

* Ce chiffre peut différer de celui du tableau 133, dû aux chiffres des ménages qui ont été arrondis.

Source : Statistique Canada, recensement 1991 – 2001, compilation Service d'aménagement du territoire, MRC du Fjord-du-Saguenay

7.13.3 Les caractéristiques du périmètre d'urbanisation

7.13.3.1 L'occupation du sol et la répartition des fonctions urbaines

Le périmètre d'urbanisation de la municipalité défini au schéma d'aménagement de 1989 couvrait 86,9 ha. Il était composé de plusieurs secteurs de contraintes topographiques limitant grandement les possibilités d'extension et empêchant un développement autre que linéaire du périmètre urbain. D'ailleurs, l'ensemble des contraintes territoriales a amené un développement tentaculaire du milieu bâti, principalement le long de la route régionale 170, mais aussi en bordure du chemin Sainte-Thérèse et, plus récemment, sur la rue Notre-Dame. Aussi, le périmètre d'urbanisation a fait l'objet d'une modification par la MRC en 2008. Aujourd'hui, le périmètre urbain, qui représente une superficie de 85,2 ha, répond beaucoup mieux aux aspirations de la municipalité. L'ensemble des commerces et services est minimal et dessert majoritairement la population locale et touristique. Il se localise à l'intersection de la rue Notre-Dame et de la route régionale.

La fonction résidentielle accapare 11,7 ha, soit l'équivalent de 46,4 % de l'espace du milieu bâti du périmètre urbain. Les autres fonctions et les rues se partagent l'autre partie de l'espace occupé. Le tableau 136 présente la superficie occupée pour les principales fonctions reliées au milieu bâti du périmètre urbain et la carte 56 montre l'occupation du sol dans le périmètre d'urbanisation.

[45] Les données 2006 de Statistique Canada portant sur la composition des ménages selon le nombre de personnes n'est pas encore disponible.

Tableau 136 - Superficie occupée par les principales fonctions urbaines dans le milieu bâti du périmètre d'urbanisation (en hectares), municipalité de Rivière-Éternité

Périmètre urbain	Superficie du périmètre urbain	Superficie du milieu bâti	Fonction résidentielle	Fonction commerciale	Fonction industrielle	Fonction transport	Fonction culturelle	Terrains vacants
Principal	85,2	25,2	11,7	2,1	0	0	0,7	2,3

Source : MRC du Fjord-du-Saguenay, Service de l'aménagement du territoire, 2008

Les données sur la population énumérées précédemment figurent parmi les indicateurs des besoins en espace et en logements pour une municipalité. Nous pouvons en plus leur associer l'historique des permis de construction émis et leur localisation. À cet égard, avec Petit-Saguenay (5), la municipalité de Rivière-Éternité (8) est celle où le nombre de permis de construction a été le plus faible entre 1995 et 2005 (tableau 137). De plus, leur localisation nous démontre que, sur les 8 permis émis, seulement une nouvelle résidence s'est localisée en périmètre urbain en dix ans.

Carte 56 — Occupation du sol en milieu bâti, municipalité de Rivière-Éternité

Tableau 137 - Évolution des permis de construction entre 1995 et 2005, municipalité de Rivière-Éternité

Résidence unifamiliale				
1995-2000		2000-2005		Total
Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	
1	5	0	2	**8**
Résidence de villégiature				
1995-2000		2000-2005		Total
Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	
0	7	1	7	**15**
Total				
1	**12**	**1**	**9**	**23**

Source : Rôle d'évaluation municipal, MRC du Fjord-du-Saguenay, compilation Service d'aménagement du territoire

7.13.4 Les caractéristiques des logements

Dans la municipalité, les ménages occupent très majoritairement une maison individuelle (71,4 %), bien que certains aient opté pour un mode d'occupation regroupé, tels les immeubles d'appartements ou les duplex (tableau 138). Le taux de propriété était de 78,6 % en 2006. Il est légèrement inférieur à celui enregistré en 2001 (76,3 %) alors que le nombre de logements privés recensé était de 190. Selon Statistique Canada, pour la période comprise entre 1986 et 2006, la municipalité a enregistré un gain de 70 nouveaux logements, soit 3,5 nouveaux logements par année en moyenne (tableau 139). La valeur moyenne des logements possédés a augmenté de 13 601 $ entre 2001 et 2006, soit une augmentation de presque 30 %. Leur valeur moyenne est de 59 931 $.

Tableau 138- Caractéristiques des logements, municipalité de Rivière-Éternité, 2001-2006

	Nb total de logements privés occupés	Maison individuelle	Maison jumelée	Duplex	Immeuble inférieur à 5 étages	Nb de logements possédés	Valeur moyenne des logements possédés
2001	190	n/d	n/d	n/d	n/d	145	46 330$
2006	210	71,4%	4,8 %	4,8 %	9,5 %	165	59 931$

Source : Statistiques Canada, Recensement 2001 et 2006

Tableau 139 - Nombre de logements construits par période, municipalité de Rivière-Éternité

Avant 1986	Entre 1986 et 2006	Moyenne annuelle 1986-2006
140	70	3,5

Source : Statistique Canada, recensement 2006

7.13.5 Les modifications requises au périmètre d'urbanisation

Puisque la MRC du Fjord-du-Saguenay a modifié son schéma d'aménagement en 2008 afin de redéfinir la nouvelle limite du périmètre d'urbanisation de la municipalité, aucune autre modification n'est requise.

7.13.6 Cartographie du périmètre d'urbanisation

La carte 57 identifie la limite du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Rivière-Éternité.

Carte 57 — Périmètre d'urbanisation, municipalité de Rivière-Éternité

7.14 Périmètres d'urbanisation de la municipalité de Ferland-et-Boilleau

7.14.1 Le profil de la municipalité

Comme les autres municipalités du Bas-Saguenay, ce territoire doit son ouverture à la venue de quelques familles venues s'y installer pour y exploiter le potentiel agricole et forestier. L'essor de cette époque est également attribuable à la construction de la route reliant Baie-Saint-Paul à la région, qui fut ouverte officiellement en 1885, soit l'actuelle route 381. La politique de colonisation du gouvernement du Québec lors de la grande crise économique des années 1930 a permis d'encourager plusieurs nouvelles familles à venir s'y installer pour y exploiter la terre. L'étendue du territoire est le résultat de la fusion des deux paroisses fondées respectivement en 1934 et 1947. La municipalité de Ferland-et-Boilleau a été fondée par décret gouvernemental en 1978. Plus récemment, soit en 1996, les pluies diluviennes qui se sont abattues au Saguenay ont causé des dommages considérables au territoire ainsi qu'à son milieu bâti, en particulier en emportant avec elles plusieurs résidences.

Sur le plan économique, il y avait en 2004 un total de 48 entreprises qui fournissaient 380 emplois dans la municipalité. C'est le secteur d'activité primaire qui fournit le plus d'emplois (192), mais le secteur tertiaire compte le plus d'entreprises (29). En 2004, la municipalité de Ferland-et-Boilleau dominait les municipalités du Bas-Saguenay dans le secteur d'activité secondaire avec ses 7 entreprises et ses 79 emplois.

7.14.2 Le portrait démographique

La municipalité est localisée au sud-ouest de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis et fait frontière à l'ouest avec le TNO Lac-Ministuk et Ville de Saguenay. C'est la seule municipalité du Bas-Saguenay qui ne s'ouvre pas sur le fjord du Saguenay. Toutefois, le lien routier principal, la route 381, établit le lien entre les régions de Charlevoix et de Saguenay.

Au recensement de 2006, la municipalité totalisait 607 habitants, ce qui représente une diminution de 9,3 % de la population qui y était recensée en 1991 (tableau 140). D'ailleurs, lors des quatre derniers recensements, la municipalité a enregistré une diminution moyenne d'environ 3 % de son effectif à chacune de ces occasions. En 2011, la municipalité comptait 621 habitants, ce qui constitue une hausse par rapport aux dernières années. Toutefois, depuis 1991 la variation de la population montre un bilan négatif (-7,2 %).

Tableau 140 - Évolution de la population et des ménages, municipalité de Ferland-et-Boilleau, 1991-2011

	1991	1996	2001	2006	2011	Variation depuis 1991 (%)
Population	669	652	629	607	621	- 7,2
Ménages	200	210	215	220	-	10

Source : Statistique Canada, recensement 1991, 1996, 2001,2002, 2006 et MAMROT 2011.

Comme la plupart des municipalités, la structure de la population présente une variation de cette représentation selon les tranches d'âge. Pour les besoins de notre interprétation, nous avons regroupé les tranches d'âge en deux grandes catégories, soit celle composée des individus ayant 44 ans et moins et celle composée des individus ayant 45 ans et plus. Les résultats présentés au tableau 141 nous démontrent que, lors de la période allant de 1991 à 2006, leur proportion relative a évolué. Lors de cette séquence, les personnes ayant 45 ans et plus ont été en progression de 47 % au sein de la municipalité, et ce, au détriment de la classe de celles ayant 44 ans et moins. En 2006, il y avait 42,1 % de la population qui s'inscrivait dans cette catégorie, comparativement à 27 % en 1991. Donc, en plus de diminuer, la population est globalement plus âgée qu'en 1991.

Tableau 141 - Niveau de représentation de la population à partir des 2 grands groupes d'âge, municipalité de Ferland-et-Boilleau, 2001-2006

	1991		2001		2006	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
44 ans et moins	495	73	420	65	365	57,9
45 ans et plus	180	27	230	35	265	42,1
Total*	675	100	650	100	630	100

* Ce total diffère de celui du tableau 140, dû aux chiffres qui ont été arrondis.

Source : Statistique Canada, recensement 1991, 2001 et 2006, compilation Service d'aménagement du territoire, MRC du Fjord-du-Saguenay

Par ailleurs, le nombre total de ménages est en progression, ayant connu une croissance de 10 % entre 1991 et 2006 (tableau 142). Cette fragmentation des ménages est la deuxième plus faible enregistrée sur l'ensemble de la MRC. En général, les variations présentées pour la municipalité sont plus accentuées que pour l'ensemble des municipalités du Bas-Saguenay. Par ailleurs, la compilation apparaissant au tableau 140 nous montre que, pour l'année 2001, il y avait, dans la municipalité, 54 % des ménages qui

étaient composés de trois personnes et plus, alors que 46 % de ceux-ci comportaient deux personnes et moins. Parmi les ménages, ceux composés d'une seule personne se sont accrus de 133 % lors de ces dix années, ce qui constitue en proportion la plus grande variation de tout le Bas-Saguenay. En regard des ménages, nous assistons entre 1991 et 2001 à un changement dans leur composition. Lors de cette période, la municipalité passe d'une prédominance des ménages ayant trois personnes et plus (66 %) à un rapport presque égal entre les deux grandes catégories.

Tableau 142 - Représentation des ménages composés de 2 personnes et moins et 3 personnes et plus, municipalité de Ferland-et-Boilleau, 1991 et 2001[46]

	1991		2001	
	Nombre	%	Nombre	%
2 personnes et moins	70	34	100	46
3 personnes et plus	135	66	120	54
Total*	205	100	220	100

* Ce chiffre peut différer de celui du tableau 140, dû aux chiffres des ménages qui ont été arrondis.

Source : Statistique Canada, recensement 1991 et 2001, compilation Service d'aménagement du territoire, MRC du Fjord-du-Saguenay

7.14.3 Les caractéristiques des périmètres d'urbanisation

7.14.3.1 L'occupation du sol et la répartition des fonctions urbaines

Tel que nous le soulignions précédemment, la constitution de Ferland-et-Boilleau en municipalité est très récente (1978). Avant cette date, la population s'était localisée en fonction des deux paroisses, de façon très éparse sur le territoire. Toutefois, deux petites agglomérations se sont créées, soit celle de Ferland et celle de Boilleau, ce que confirme le schéma d'aménagement de 1989 dans l'identification des périmètres urbains.

Le périmètre d'urbanisation du secteur Ferland fait 77,1 ha. Il est traversé par la route 381, qui constitue la rue principale. Deux rues de chaque côté de la route permettent le déploiement des usages principalement résidentiels. La rue principale regroupe l'essentiel des autres usages urbains. Le taux d'occupation du périmètre urbain est de 27,9 %. La carte 58 dresse le portrait de l'utilisation du sol dans le périmètre urbain du secteur Ferland.

[46] Les données 2006 de Statistique Canada portant sur la composition des ménages selon le nombre de personnes n'est pas encore disponible.

Le périmètre d'urbanisation du secteur Boilleau, octroyé en 1989 par le schéma d'aménagement, couvre une superficie de 30,4 ha. La caractéristique principale de ce périmètre est que seule la route 381 le traverse et qu'il ne comporte aucune rue. Le développement se fait uniquement de façon linéaire de part et d'autre de la route. Il est occupé presque exclusivement à une fin résidentielle et plusieurs autres résidences ou commerces peuvent s'y implanter. Son taux d'occupation est de 17,8 %. La carte 59 montre l'occupation du sol dans le périmètre urbain du secteur Boilleau.

Carte 58 — Occupation du sol en milieu bâti, municipalité de Ferland-et-Boilleau, secteur Ferland

Carte 59 — Occupation du sol en milieu bâti, municipalité de Ferland-et-Boilleau, secteur Boilleau

Entre 1995 et 2005, il s'est émis 21 permis de construction pour des fins résidentielles dans la municipalité (tableau 143). Presque la totalité de ceux-ci, soit 20 sur 21 au total, a été émise entre 1995 et 2000. Ceci s'explique par la reconstruction des résidences sinistrées lors des pluies diluviennes de juillet 1996. Toutefois, la majorité de celles-ci ont été reconstruites hors des périmètres d'urbanisation. Entre 2000 et 2005, aucun des deux périmètres urbains n'a vu s'implanter de nouvelles résidences. Les périmètres urbains comportent des infrastructures d'aqueduc.

Tableau 143 - Évolution des permis de construction entre 1995-2005, municipalité de Ferland-et-Boilleau

Résidence unifamiliale				
1995-2000		2000-2005		Total
Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	
14	10	4	3	**31**
Résidence de villégiature				
1995-2000		2000-2005		Total
Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	Périmètre urbain	Hors périmètre urbain	
0	9	1	23	**33**
Total				
14	**19**	**5**	**26**	**64**

Source : Rôle d'évaluation municipal, MRC du Fjord-du-Saguenay, compilation Service d'aménagement du territoire

Au total, la fonction résidentielle accapare 14,8 ha, soit l'équivalent de 55 % de l'espace du milieu bâti des périmètres urbains. Les autres fonctions et les rues se partagent le reste de l'espace occupé. Le tableau 144 présente la superficie occupée pour les principales fonctions reliées au milieu bâti des périmètres urbains.

Tableau 144 - Superficie occupée par les principales fonctions urbaines dans le milieu bâti du périmètre d'urbanisation (en hectares), municipalité de Ferland-et-Boilleau

Périmètre urbain	Superficie du périmètre urbain	Superficie du milieu bâti	Fonction résidentielle	Fonction commerciale	Fonction industrielle	Fonction transport	Fonction culturelle	Terrains vacants
Secteur Ferland	77,1	21,5	12,1	1,6	0	14,3	0	2,5
Secteur Boilleau	30,4	5,4	2,7	0,4	0	0	0,2	0,1

Source : MRC du Fjord-du-Saguenay, Service de l'aménagement du territoire, 2008

7.14.4 Les caractéristiques des logements

Dans la municipalité, les ménages occupent très majoritairement une résidence unifamiliale isolée (91,1 %), bien que certains aient opté pour un mode d'occupation regroupé, tels les immeubles d'appartements ou les duplex (tableau 145). Le taux de propriété est de 91,1 % en 2006. Il est inférieur à celui enregistré en 2001 (88 %) alors que le nombre de logements privés recensé était de 210. Selon Statistique Canada, pour la période comprise entre 1986 et 2006, la municipalité a enregistré un gain de 45 nouveaux logements, soit 2,25 nouveaux logements par année en moyenne (tableau 146). En 2006, la valeur moyenne des logements possédés équivalait à 89 157 $.

Tableau 145 - Caractéristiques des logements, municipalité de Ferland-et-Boilleau, 2001-2006

	Nb total de logements privés occupés	Maison individuelle	Maison jumelée	Duplex	Immeuble inférieur à 5 étages	Nb de logements possédés	Valeur moyenne des logements possédés
2001	210	n/d	n/d	n/d	n/d	185	94 951 $
2006	225	91,1 %	4,4 %	4,4 %	0 %	205	74 844 $

Source : Statistiques Canada, Recensement 2001 et 2006

Tableau 146 - Nombre de logements construits par période, municipalité de Ferland-et-Boilleau

Avant 1986	Entre 1986 et 2006	Moyenne annuelle 1986-2006
175	45	2,25

Source : Statistique Canada, recensement 2006

7.14.5 Les modifications requises aux périmètres d'urbanisation

7.14.5.1 Le résumé de la situation et l'estimation des besoins en espace

Depuis 1991, la population (-7,2 %) et les ménages (10 %) ont connu une variation modeste. Comme dans le reste de la MRC, les ménages sont plus nombreux. Toutefois, lorsque la population est classée selon deux grands groupes d'âge, la proportion de la population ayant 44 ans et moins est plus élevée qu'ailleurs au sein de la MRC du Fjord-du-Saguenay. La croissance prévue dans la MRC selon les données prévisionnelles indique que, entre les années 2006 et 2021, la population diminuera de 10,8 %, alors que les ménages progresseront de 11 %. Cette dernière donnée appliquée à la municipalité nous permet d'estimer que les ménages passeraient de 220 à 244 d'ici les quinze prochaines années. En supposant qu'ils s'établissent en périmètre urbain et que chacun des nouveaux ménages ait besoin de 1 200 m^2, nous pouvons évaluer le besoin en espace à 28 800 m^2, soit 2,9 ha. Puisque l'espace disponible semble suffisant pour combler la croissance anticipée, aucune modification n'est requise aux périmètres d'urbanisation de la municipalité.

7.14.6 Cartographie des périmètres d'urbanisation

La délimitation du périmètre d'urbanisation du secteur Ferland apparaît à la carte 60 et celle du secteur Boilleau apparaît à la carte 61.

Carte 60 — Périmètre d'urbanisation, municipalité de Ferland-et-Boilleau, secteur Ferland

Carte 61 — Périmètre d'urbanisation, municipalité de Ferland-et-Boilleau, secteur Boilleau

8. LE RÉSEAU DE TRANSPORT

Le schéma d'aménagement doit décrire et planifier l'organisation du transport terrestre de la MRC. À cette fin, il doit indiquer la nature des infrastructures et des équipements de transport existants que la MRC juge importants ainsi que leur localisation. De plus, compte tenu du caractère des infrastructures et des équipements indiqués, de la demande prévisible en matière de transport et de la part anticipée du transport devant être assuré par les divers modes de transport, elle doit indiquer les principales améliorations devant leur être apportées. La MRC doit également indiquer la nature des nouvelles infrastructures ou des équipements de transport terrestre importants dont la mise en place est projetée, ainsi que l'endroit approximatif où ils seront situés. Les transports terrestres réfèrent au réseau routier et au réseau ferroviaire et comprennent, par extension pour la MRC, le transport maritime, le transport aérien (aéroports et hydrobases), les sentiers récréatifs de motoneige et de quad et le circuit cyclable. La planification et les améliorations du réseau de transport souhaitées par la MRC sont étroitement associées au plan de transport du Saguenay–Lac-Saint-Jean et au plan d'action 2002-2007 élaboré par le ministère des Transports du Québec auquel la MRC a collaboré.

Les principaux enjeux pour la MRC, lors de cette révision du schéma d'aménagement, consistent à améliorer la qualité et la sécurité du réseau de transport pour la circulation des personnes et des biens et à harmoniser le réseau récréatif (motoneige, quad, vélo et autres). De plus, dans le contexte où la MRC désire intégrer un tronçon de la route 170 au concept de route panoramique déjà existant sous l'appellation de Route du fjord et un tronçon de la route 172 au concept de la Route de la biodiversité, le réseau de transport constitue une infrastructure essentielle pour l'accessibilité aux équipements majeurs et pour le développement touristique de la MRC. La révision du schéma d'aménagement coïncide également avec la mise en place récente ou en cours de plusieurs planifications concernant le transport ou les réseaux de sentiers auxquelles la MRC a collaboré. La MRC confirmera à son schéma d'aménagement révisé plusieurs des orientations prises lors de ces exercices et dictera, lorsque requises, des dispositions réglementaires au document complémentaire accompagnant le schéma d'aménagement.

8.1 La description et l'organisation du réseau routier

Nous retrouvons sur le territoire de la MRC un réseau routier national ou supérieur (routes 169, 170, 172 et 175), régional (section de la route 172 et route 381), collecteur (boulevard Martel, chemin du Quai, chemin Saint-Jean-Baptiste, etc.) et local (certains chemins et rangs). Les réseaux national, régional et collecteur sont sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec, alors que le réseau local relève de la responsabilité des municipalités. L'organisation spatiale de la MRC autour de Ville de Saguenay, les prévisions de croissance de la population et des ménages sur le territoire et les déplacements quotidiens domicile-travail importants avec les municipalités périphériques à Ville de Saguenay influencent les déplacements et la demande en transport. À cet effet, le lecteur peut référer à la section 2.8 du schéma d'aménagement qui fait état, notamment à la carte 13, de l'importance du réseau routier lorsqu'il est mis en lien entre les emplois et les territoires adjacents à la MRC. Par ailleurs, le réseau routier de la MRC, principalement celui de la Couronne Nord (le boulevard Martel et la route 172), fait l'objet d'une circulation intense de transporteurs lourds provenant notamment du TNO Mont-Valin, ce qui occasionne une dégradation rapide du réseau et influence la sécurité des usagers. Il est à noter que la MRC ne compte aucune autoroute sur son territoire. Le réseau routier de la MRC et sa hiérarchie sont illustrés sur les cartes des réseaux de transports (carte 62 et 63).

Carte 62 — Le réseau du transport, couronne nord de la MRC du Fjord-du-Saguenay

Carte 63 — Le réseau de transport, Bas-Saguenay

8.1.1 Les routes nationales

Le réseau national comprend les axes routiers interrégionaux et sert de liaison avec les principales agglomérations, généralement avec celles ayant plus de 25 000 habitants Au Saguenay, l'ensemble des routes du réseau national traverse la MRC du Fjord-du-Saguenay et converge vers Ville de Saguenay. Puisque plusieurs municipalités se sont développées le long de ces axes routiers majeurs, le risque de situations conflictuelles entre les utilisateurs en transit et les utilisateurs locaux demeure élevé. Le transport lourd utilise ce réseau pour le transport des marchandises.

Le réseau routier national correspond également aux corridors touristiques majeurs de la MRC, compte tenu des caractéristiques des territoires qu'il traverse. La vision de développement récréotouristique que favorise la MRC pour tout le territoire aura des impacts sur l'intensité d'utilisation du réseau national lors des quatre saisons. Aussi, le schéma d'aménagement révisé conserve le statut de route panoramique pour les routes 170, 172 et 175 et 381.

Sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay, le réseau national comprend :

- ✓ La route 175, qui assure le lien entre la région du Saguenay et de la Capitale-Nationale et aussi le sud du territoire québécois. Elle constitue le principal lien de communication pour le déplacement des particuliers et pour le transit des marchandises dans la région. Malgré plusieurs améliorations récentes, cette route a mauvaise presse autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région. La construction d'une route à quatre voies divisées actuellement en cours entre la région du Saguenay et de la Capitale-Nationale devrait améliorer la sécurité de cet axe routier, accentuer les échanges de même que les rapports économiques de la région avec le reste du Québec et sera assurément bénéfique pour la MRC.

- ✓ La route 170, qui permet le lien entre le Saguenay et la région de Charlevoix à l'est ainsi que le Lac-Saint-Jean à l'ouest. Cinq des six municipalités localisées au sud de la MRC du Fjord-du-Saguenay se sont développées le long de cette route. Le transit des véhicules par les cœurs de villages soulève des questions de sécurité entre les usagers du réseau routier et la population locale. Par ailleurs, lorsqu'elle atteint la limite de la municipalité de Larouche, cette route est doublée d'une voie ferrée entre le Saguenay et le Lac-Saint-Jean. La présence et la proximité de

ces deux réseaux pourraient permettre le développement d'un axe industriel structurant pour la MRC qui pourrait rayonner aussi bien sur le plan régional que national. De plus, la route 170 donne accès à l'autoroute 70 dans la limite de Ville de Saguenay. Dans son tronçon du Bas-Saguenay, la route 170 devient plus sinueuse et la circulation se fait à même un relief accidenté. Le tracé actuel permet moins d'opportunités de dépassements sécuritaires. Cette route dans le Bas-Saguenay a reçu l'appellation de Route du fjord et fait l'objet d'une signalisation touristique depuis 2008.

- ✓ La route 172 entre Ville de Saguenay et Tadoussac vers l'est, qui permet de réunir la MRC du Fjord-du-Saguenay à la région de la Côte-Nord et de Charlevoix. Deux des treize municipalités de la MRC sont localisées en marge de cet axe routier. Le segment de cette route allant des municipalités de Saint-Fulgence à la limite est du territoire de la MRC, dans le TNO Mont-Valin, est appelé Vallée de la biodiversité. Elle constitue une composante de la Route du Fjord dans ce secteur. Soulignons que le segment de la route 172 entre Ville de Saguenay et Alma au nord de la rivière Saguenay ne fait pas partie du réseau national.

- ✓ La route 169, qui permet le lien entre la région de la Capitale-Nationale et Alma via la route 175 et la municipalité d'Hébertville, au Lac-Saint-Jean. Cette route correspond à la limite sud-ouest de la MRC du Fjord-du-Saguenay et procure quelques accès au TNO Lac-Ministuk. Elle ne fait pas l'objet des améliorations majeures prévues pour la route 175.

La MRC désire consolider la vocation et le rôle de chacune de ces routes. Dans cette optique, pour chacune des routes du réseau national, la MRC préconise les projets d'amélioration ou de développement d'infrastructures et d'équipements de transport suivants :

- ✓ Compléter le réaménagement de la route 175 à quatre voies divisées dans la réserve faunique des Laurentides dans le but de rapprocher la MRC des marchés commerciaux, touristiques et industriels et d'améliorer la sécurité des usagers;
- ✓ Analyser la possibilité d'aménager des zones d'arrêt d'urgence pour véhicules lourds ou récréatifs sur la route 170 à l'entrée ouest de L'Anse-Saint-Jean et est de Petit-Saguenay;
- ✓ Créer des aménagements améliorant l'accueil et la sécurité des usagers aux entrées des villages;

- ✓ Améliorer les exigences du ministère des Transports du Québec en matière d'affichage en bordure du réseau routier en vue de mieux répondre aux besoins de promotion des activités touristiques et récréatives sur le territoire de la MRC;
- ✓ Améliorer en continu l'état de la chaussée par sa réfection ou sa restauration dans le but d'améliorer la sécurité et le confort des utilisateurs;
- ✓ Aménager des voies routières propices aux dépassements sur la route 170 entre Saint-Félix-d'Otis et Petit-Saguenay ;
- ✓ Aménager les voies sur les routes 170 et 172 en fonction de la création des parcs industriels technologiques, notamment à Saint-Fulgence où le secteur constitue aussi un carrefour principal pour le territoire forestier et récréotouristique de la MRC ;
- ✓ Aménager la route 172 à Saint-Fulgence de façon à permettre un accès sécuritaire à la flèche littorale ;
- ✓ Améliorer l'aménagement et l'esthétisme du carrefour de la route 172 et de la rue Saguenay qui est la porte d'entrée au parc national des Monts-Valin à Saint-Fulgence.

8.1.2 Les routes régionales

Sont considérées comme faisant partie du réseau régional les routes servant de lien entre les agglomérations secondaires, soit entre les municipalités ayant entre 5 000 et 25 000 habitants, de même qu'entre celles-ci et les agglomérations principales. Elles peuvent également desservir les municipalités rurales de moins de 5 000 habitants ayant une vocation industrielle, les accès aux stations touristiques majeures et les aéroports d'importance régionale.

Sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay, ce réseau comprend :

- ✓ La route 381, qui garantit le lien entre Ville de Saguenay, Ferland-et-Boilleau et la région de Charlevoix. Cette route est reconnue comme route panoramique au schéma d'aménagement révisé.
- ✓ La route 172, qui assure le lien entre Ville de Saguenay, la municipalité de Saint-Ambroise et le Lac-Saint-Jean pour le secteur nord de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Pour chacune des routes du réseau régional, la MRC favorise les projets d'amélioration suivants :

- ✓ Améliorer l'état de la chaussée de la route 172 entre Saint-Ambroise et la limite ouest de la MRC;
- ✓ Réaménager l'intersection de la route 172 et du chemin des Chutes à Saint-Ambroise;
- ✓ Améliorer la route 381 à Ferland-et-Boilleau, particulièrement dans les tronçons affectés par la crue occasionnelle des eaux;
- ✓ Aménager une voie d'évitement sur la route 172 pour les véhicules voulant s'engager dans le rang Double en direction de la municipalité de Bégin;
- ✓ Atténuer les effets de la poudrerie sur la 172, particulièrement dans la courbe à l'entrée ouest de la municipalité de Saint-Ambroise.

8.1.3 Les routes collectrices

Les routes collectrices permettent de relier les municipalités ayant moins de 5 000 habitants aux agglomérations plus importantes. Les routes donnant accès à un aéroport local ainsi que l'accès principal à un parc gouvernemental ou à une station touristique d'importance régionale sont considérées comme étant des routes collectrices. Par ce réseau, la MRC désire garantir une accessibilité de qualité au fjord et aux équipements touristiques.

Sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay, ce réseau comprend :

- ✓ Le boulevard Martel, qui assure le lien entre Saint-David-de-Falardeau, Saint-Honoré et Ville de Saguenay. Cette route a le statut de route panoramique au schéma d'aménagement révisé;
- ✓ La collectrice reliant Saint-David-de-Falardeau au Centre de ski Le Valinouët;
- ✓ Le rang 2 entre Ville de Saguenay (secteur Shipshaw) et Saint-Charles-de-Bourget;
- ✓ La route du Village, à Saint-Charles-de-Bourget;
- ✓ Le rang Double et le rang des Aulnaies jusqu'à la municipalité de Bégin;
- ✓ Le rang Saint-Louis entre la route 172 jusqu'au Parc national des Monts-Valin à Saint-Fulgence;
- ✓ La rue du Quai reliant la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord à la route 172;
- ✓ La rue Saint-Jean-Baptiste entre la route 170 et l'agglomération de L'Anse-Saint-Jean;
- ✓ Le chemin des Coteaux assurant le lien entre la route 170 et le Centre touristique du Mont-Édouard à L'Anse-Saint-Jean;

- ✓ La route Notre-Dame à Rivière-Éternité, qui établit le lien entre la route 170 et l'accueil principal du Parc national du Saguenay ;
- ✓ La rue Saguenay entre la route 172 et la rue Saint- Basile à Saint-Fulgence.

Pour chacune des routes du réseau collecteur, la MRC préconise les projets d'amélioration ou de développement d'infrastructures et d'équipements de transport suivants :

- ✓ Améliorer le chemin des Coteaux afin de faciliter l'accessibilité au Centre touristique du Mont-Édouard;
- ✓ Compléter le revêtement asphalté de la chaussée du chemin Saint-Louis à Saint-Fulgence jusqu'à l'accueil du Parc national des Monts-Valin;
- ✓ Réaliser le revêtement asphalté reliant le Parc national des Monts-Valin au chemin du Bras-du-Nord;
- ✓ Ouvrir une nouvelle route collectrice entre les municipalités de Petit-Saguenay et de Baie-Sainte-Catherine. Cette route projetée devrait emprunter le chemin du rang Saint-Étienne dont des améliorations sont nécessaires;
- ✓ Améliorer une courbe dangereuse sur le rang des Aulnais à l'entrée de Bégin et atténuer l'effet de la poudrerie sur cette collectrice;
- ✓ Apporter les améliorations requises à la halte routière du chemin du Quai dans la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord.

8.1.4 Les routes locales

Les routes locales permettent de relier et de favoriser les échanges entre deux ou plusieurs municipalités.

Sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay, ce réseau comprend principalement :

- ✓ Le chemin du rang II, la route Laberge et le chemin du rang IV à Saint-Charles-de-Bourget;
- ✓ Le chemin du rang VIII et de L'Hotel-de-Ville entre les municipalités de Saint-Ambroise et de Saint-Honoré;
- ✓ Le chemin du rang Ouest faisant le lien entre les municipalités de Saint-Charles-de-Bourget et de Saint-Ambroise;

- ✓ Le chemin liant Saint-Ambroise à Saint-David-de-Falardeau par le rang des Chutes et le chemin de la Bleuetière (Chute-aux-Galets);
- ✓ Le rang IV établissant le lien entre la municipalité de Bégin et le canton Labrecque dans la MRC Lac-Saint-Jean-Est;
- ✓ Le rang II Est reliant la municipalité de Bégin aux municipalités de Saint-David-de-Falardeau et de Saint-Ambroise;
- ✓ La route entre l'agglomération de Lac-Kénogami et le Centre touristique du Lac-Kénogami (camping provincial) dans la municipalité de Larouche;
- ✓ Les chemins donnant accès au fjord du Saguenay, soit :
- ✓ Le chemin Saint-Étienne donnant accès à L'Anse-Saint-Étienne et au Village-Vacances Petit-Saguenay à Petit-Saguenay;
- ✓ Le chemin du Quai rendant accessible le quai cédé par le gouvernement fédéral à la municipalité de Petit-Saguenay;
- ✓ Les chemins Saint-Thomas et de l'Anse-de-Tabatière à L'Anse-Saint-Jean donnant accès au Parc national du Saguenay;
- ✓ Le vieux chemin à Saint-Félix-d'Otis donnant accès au site touristique du Site de la Nouvelle-France;
- ✓ Le chemin de l'Anse-aux-Érables à Saint-Félix-d'Otis donnant accès au site touristique du Site de la Nouvelle- France;
- ✓ Le chemin de l'Anse-à-la-Croix à Saint-Félix-d'Otis donnant accès au Parc national du Fjord-du-Saguenay;
- ✓ Le chemin de la Pointe-aux-Pins rendant accessible le Parc Aventures Cap Jaseux à Saint-Fulgence;
- ✓ Le chemin du Tableau à Sainte-Rose-du-Nord établissant le lien avec le secteur Saint-Basile-de-Tableau;
- ✓ Le chemin reliant Saint-Fulgence à Saint-David-de-Falardeau entre le Parc national des Monts-Valin et le chemin du Bras-du-Nord (route panoramique).

Pour les routes du réseau local, la MRC préconise les projets d'amélioration ou de développement d'infrastructures et d'équipements de transport suivants :

- ✓ Refaire complètement le Vieux Chemin dans la municipalité de Saint-Félix-d'Otis;

- ✓ Construire un tronçon reliant le rang IX à Saint-Honoré au chemin Sainte-Anne à Saint-Fulgence en incluant un pont traversant la rivière Valin;
- ✓ Compléter le revêtement asphalté de la chaussée du chemin du Quai dans la municipalité de Petit-Saguenay;
- ✓ Améliorer et accroître la signalisation pour l'ensemble des routes d'accès au fjord et l'information sur les points d'intérêt.

8.1.5 La voirie forestière

La MRC compte dans ses territoires non organisés (TNO) une ramification très développée de voirie forestière. Qu'il s'agisse d'un chemin forestier majeur de classe 1 qui constitue l'ossature du réseau, d'un chemin de classe 2 plus étroit et moins entretenu ou encore d'un chemin de classe 3 nécessitant généralement l'utilisation d'un véhicule à quatre roues motrices par les utilisateurs, l'entretien de ce vaste réseau appartient à l'exploitant des ressources forestières. Dès que l'exploitation de la ressource est terminée, l'exploitant n'a aucune obligation d'entretien de la voirie et son entretien est alors délaissé. Par ailleurs, l'état général de la voirie forestière, le transport du bois par véhicule lourd, les innombrables croisements, le manque de signalisation, notamment à l'extérieur du territoire des zecs, et le manque de moyens de communication accentuent le sentiment d'insécurité des utilisateurs.

La voirie forestière a permis une accessibilité au territoire qu'il aurait été difficile à réaliser autrement en raison des coûts importants qu'exige la construction des chemins d'accès et leur entretien récurrent. D'ailleurs, traditionnellement, le développement de la villégiature sur ces territoires s'est toujours fait suivant la voirie forestière, qui donnait ainsi plus facilement accès aux ressources fauniques et aux plans d'eau.

Puisque la voirie forestière est le mode d'accès privilégié dans les TNO et puisque la MRC compte plus de 4 000 détenteurs de baux de villégiature privée sur son territoire, elle a instauré un système d'aide financière pour contrer la détérioration du réseau routier et, surtout, pour venir en aide aux villégiateurs dépourvus de moyens et de ressources. Depuis plusieurs années, la MRC distribue, chaque année, plus de 250 000 $ pour l'entretien de la voirie forestière en territoire public, soit par l'entremise du programme Volet II ou par son programme de remboursement d'impôts fonciers.

Le réseau de chemins forestiers du TNO Mont-Valin est très structuré. Son étendue nous permet de nous rendre jusqu'au lac Manouane, près du 51e parallèle, à partir de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau, en passant par Chute-des-Passes. D'est en ouest, il est possible, assez facilement, de traverser le territoire et d'accéder à la Côte-Nord ou au Lac-Saint-Jean, et ce, également sur des chemins de bonne qualité. Dans cette perspective, la MRC constitue l'endroit privilégié pour développer une artère principale permettant le développement du Grand Nord québécois (Plan Nord). Géographiquement, la MRC occupe une place centrale dans la région et les différents réseaux de transport permettent un accès rapide aux marchés extérieurs. Aussi, la MRC du Fjord-du-Saguenay demande la reconnaissance par le gouvernement du Québec des routes L-200 comme route multiressources interrégionale et L-253 comme route multiressources.

8.2 Le transport collectif

Le transport collectif comprend le transport en commun, le transport scolaire, le transport adapté, le transport par autocar et le transport par taxi. La section ci-dessous illustre plus précisément chacun de ces volets.

8.2.1 Le transport en commun

Au Saguenay, le service de transport en commun est assuré par la Société de transport du Saguenay (STS). La Société concentre ses activités à la Ville de Saguenay, qui a le bassin de population suffisant pour soutenir un tel service. Néanmoins, puisque les municipalités de Saint-Fulgence, de Saint-Honoré et de Larouche font partie de la même région métropolitaine de recensement que la Ville de Saguenay, elles pourraient être admissibles au service. Malgré la faible densité du territoire, il pourrait être avantageux pour ces municipalités d'établir un circuit répondant à leurs besoins. Actuellement, la municipalité de Saint-Fulgence étudie une telle possibilité pour un service quotidien en matinée et en fin de journée. La clientèle visée pourrait être les travailleurs et les étudiants au collégial et à l'université. Un projet a été mis à l'essai dernièrement à Saint-Honoré et le service sera finalement offert par la Société de transport dans la municipalité. Il apparaît néanmoins que l'instauration d'un service de transport collectif au sein du territoire est très difficile à établir puisque les conditions requises à la rentabilité d'un tel service ne peuvent être atteintes.

8.2.2 Le transport scolaire

Malgré qu'une baisse des effectifs scolaires touche la MRC depuis quelques années, l'ensemble du territoire est desservi adéquatement par le transport scolaire. Toutefois, la fermeture d'écoles et l'étalement urbain constituent des facteurs qui ont contribué à l'augmentation des distances à parcourir et des temps de déplacement sur le territoire. Ce phénomène a aussi contribué à l'augmentation des coûts de transport, qui, eux, sont assumés par la collectivité.

8.2.3 Le transport adapté

Le service de transport adapté s'est implanté graduellement en territoire québécois depuis le début des années 1980 et il a pour objectif de permettre le déplacement des personnes handicapées et d'augmenter leur autonomie. Le service est habituellement offert par des organismes sans but lucratif et bénéficie de subventions gouvernementales. De la sorte, les municipalités peuvent se regrouper et confier la responsabilité à un organisme qui offre ce service. Dans la MRC, le transport adapté comprend deux services. Il s'agit de l'organisme « Transport adapté Saguenay Nord » qui dessert la population des municipalités comprises sur le territoire de la couronne nord et de l'organisme « Transport adapté du Fjord », qui offre le service à la population du Bas-Saguenay.

Par ailleurs, et ce depuis 2007, il existe le transport collectif régional en milieu rural. Ce service est donné par l'organisme « Transport adapté du Fjord » pour la population des municipalités de L'Anse-Saint-Jean, de Rivière-Éternité et de Petit-Saguenay. L'organisme offre ainsi aux populations intéressées, et ceci parmi les places disponibles dans les véhicules de transport adapté, la possibilité d'utiliser le service de transport collectif.

Comme pour le transport en commun, la faible densité du territoire ainsi que l'ampleur des distances à parcourir ne facilitent pas la rentabilisation de ce service sur le territoire de la MRC.

8.2.4 Le transport par autocar

Les résidants de la MRC qui veulent profiter du transport par autocar doivent prendre la liaison à partir de Ville de Saguenay, où des départs quotidiens s'effectuent vers les centres urbains des corridors Québec, Montréal, Ottawa-Hull, ainsi que Baie-Comeau et Rimouski. Un réseau régional qui relie les principales agglomérations de la région et quelques municipalités rurales le long des liaisons existe également. L'étendue du territoire, sa faible densité d'occupation, la barrière physique naturelle que

constitue la rivière Saguenay ainsi que le manque d'intérêt de la population envers ce moyen de transport ne favorisent pas la mise en place d'un réseau efficace et rentable de transport par autocar dans la MRC, notamment pour un circuit régional.

8.2.5 Le transport par taxi

Au Québec, le transport par taxi est régi par le gouvernement du Québec. Le service peut être offert en milieu rural pour une ou plusieurs municipalités par un titulaire de permis. Le gouvernement a fixé le nombre maximal de permis à 1 par tranche de 1 000 habitants en milieu rural. Sur le territoire de la MRC, le service est offert dans la municipalité de Saint-Honoré et regroupé pour les municipalités de Saint-Ambroise et de Bégin. Le service de transport par taxi peut représenter une solution de transport intéressante dans la mesure où il pourrait répondre à des besoins que les services publics ne peuvent combler.

8.3 La description et l'organisation du réseau ferroviaire

Le réseau ferroviaire, sur le territoire de la MRC, n'est présent que dans la municipalité de Larouche, qui la traverse selon un axe est-ouest. Il s'agit de la ligne « Le Saguenay » appartenant au Canadien National. Cette ligne est utilisée par VIA Rail Canada pour effectuer le transport de passagers et de marchandises à partir de l'arrondissement de Jonquière, à Ville de Saguenay, vers Montréal et les autres liaisons nationales et nord-américaines. La liaison pour le transport de personnes s'effectue trois fois par semaine.

La MRC désire tirer avantage du réseau ferroviaire qui traverse son territoire et, en conséquence, elle compte favoriser le développement d'un secteur industriel de nature régionale en bordure de ce réseau, également adjacent au réseau routier supérieur à quatre voies divisées dans la municipalité de Larouche. De plus, la MRC considère que ce secteur, grâce à sa localisation stratégique entre le Saguenay et le Lac-Saint-Jean, est propice à l'implantation d'une gare intermodale.

8.4 La description et l'organisation du réseau de transport aérien

En ce qui concerne le transport aérien, la MRC est desservie par l'aéroport Chicoutimi/Saint-Honoré dont la vocation est à la fois éducative et de services. Le volet éducatif est rattaché à l'école de pilotage du Cégep de Chicoutimi depuis 1968, alors que le volet services est associé à des entreprises privées et à certains services du ministère des Transports du Québec. Selon la politique aéroportuaire du Québec,

l'aéroport Chicoutimi/Saint-Honoré fait partie du réseau local. L'aéroport dispose d'une tour de contrôle depuis 1970. Exploité aujourd'hui par NAV CANADA, l'aéroport jouit depuis décembre 2006 d'une nouvelle tour de contrôle équipée des dernières technologies. Au début des années 1980, la Société de conservation du Saguenay–Lac-Saint-Jean, un service de lutte contre les incendies de forêt, y exploitait une flotte de CL-215. Ce service est aujourd'hui transféré à Roberval, au Lac-Saint-Jean. Depuis 2000, l'entreprise AirMédic offre un service d'ambulance aérienne depuis Saint-Honoré. En 2007, la Société de développement de Saint-Honoré a réalisé une étude sur les occasions de développement de l'aéroport.[47] Elle montre que, pour assurer son développement, il faut augmenter les mouvements aériens, accroître la reconnaissance de l'aéroport dans le milieu et créer un environnement favorable au développement de nouveaux services. Il est également recommandé, comme le souhaite la MRC, que l'aéroport puisse contribuer au développement touristique de la MRC, notamment pour les activités hivernales sur les monts Valin.

Le transport aérien par hydravion revêt une importance particulière au sein de la MRC entre les mois de mai à octobre, puisque l'ensemble du territoire localisé au nord du 50e parallèle ne dispose pas de lien routier. La desserte aérienne par hydravion est offerte principalement par la compagnie Air Saguenay, qui exploite ses appareils à partir de son hydrobase du lac Sébastien, à Saint-David-de-Falardeau, ainsi qu'à partir d'une hydrobase au lac Margane, dans le secteur Chutes-des-Passes en TNO Mont-Valin. Le transport aérien par hydravion permet l'accès au territoire à quelques pourvoyeurs de chasse et de pêche, à environ 200 camps privés ainsi qu'aux amateurs d'écotourisme dans le secteur des monts Otish et des Montagnes Blanches.

La MRC souhaite accroître le rôle de l'aéroport Chicoutimi/Saint-Honoré par l'accueil d'une clientèle touristique hivernale en lien avec le potentiel de développement des monts Valin comme territoire d'activités récréatives nordiques. Par ailleurs, elle pourrait permettre le développement d'un pôle technologique dans le domaine de l'équipement aérospatial ou bien accueillir des activités militaires complémentaires à celles déployées à la Base militaire de Bagotville (bataillon ou régiment d'infanterie).

[47] Société de développement de Saint-Honoré, Étude sur le développement stratégique de l'aéroport de Saint-Honoré, mai 2007.

8.5 La description et l'organisation du réseau de transport nautique

Les voies nautiques correspondent aux cours d'eau canotables ou récréotouristiques de la rivière Saguenay et de ses principaux affluents. La MRC souhaite que chacun des cours d'eau ainsi identifiés fasse l'objet d'une étude particulière de mise en valeur entre la MRC et les milieux concernés.

Il s'agit des cours d'eau suivants :

- ✓ la rivière Saguenay et son fjord;
- ✓ la rivière Valin reliant les monts Valin à la rivière Saguenay;
- ✓ la rivière Sainte-Marguerite;
- ✓ la rivière Saint-Jean;
- ✓ la rivière Petit Saguenay;
- ✓ le lac Kénogami;
- ✓ la rivière Péribonka.

8.5.1 Les croisières, les excursions nautiques et le nautisme

Les possibilités de croisières internationales sur la rivière Saguenay représentent un potentiel élevé. L'exploitation à très court terme de ce créneau touristique est actuellement en développement à Ville de Saguenay. Depuis 2005, quelques navires ont jeté l'ancre dans la baie des Ha! Ha! à chaque automnes. Les retombées touristiques ont déjà été perçues sur le territoire, lorsque la clientèle disposait de temps suffisant pour accéder aux sites touristiques dans la MRC, surtout ceux situés à proximité de Ville de Saguenay.

Quelques entreprises offrent aussi des excursions sur le Saguenay qui amènent les visiteurs aux principaux points d'intérêt. Pendant la saison estivale, des départs peuvent se faire de Sainte-Rose-du-Nord, de L'Anse-Saint-Jean et de Rivière-Éternité pour des excursions de courte durée. Un lien nautique existe également à Ville de Saguenay, qui offre des départs sur la rivière Saguenay à partie de l'arrondissement de Chicoutimi et de La Baie. Le potentiel excursionniste existe sur la rivière Saguenay. Incontestablement, la portion « fjord » de la rivière présente le plus grand potentiel. Des paysages incroyables demeurent accessibles uniquement par voie nautique, puisque les accès au fjord sont limités pour les personnes qui veulent utiliser une voie terrestre. De plus, le développement d'excursions ou d'activités nautiques sur le fjord de la rivière Saguenay doit s'élaborer en considérant que la rivière est un parc marin axé sur la conservation des ressources. Par ailleurs, le potentiel nautique de la rivière

Saguenay est sous-exploité dans sa partie amont à partir de Saint-Ambroise, en passant par Saint-Charles-de-Bourget jusqu'à Larouche. La MRC souhaite également valoriser ce segment de la rivière dans le développement d'un futur axe nautique.

La rivière Saguenay, sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay, comporte deux des six marinas accessibles aux plaisanciers. Ainsi, la marina de Sainte-Rose-du-Nord permet l'accueil de 7 bateaux et celle de L'Anse-Saint-Jean offre 40 places. La possibilité totale d'accueil sur le Saguenay est de 227 places[48]. Toutefois, une grande partie de ces places est occupée par les membres des marinas. Les plaisanciers peuvent aussi accoster au quai de la municipalité de Rivière-Éternité et de Saint-Félix-d'Otis, où des pontons flottants sont disponibles.

Avec le potentiel nautique qu'elle possède, la MRC pourrait se positionner avantageusement concernant l'essor des croisières et des activités nautiques. Cependant, aucune vision d'ensemble n'existe pour faire de la MRC une destination de choix et concurrente dans l'est du Québec, et ce, autant pour les croisières que pour le tourisme d'aventure.

8.6 Le réseau de sentiers ou de circuits récréatifs

8.6.1 Le réseau de sentiers de motoneige

Le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay, particulièrement avec les monts Valin, est considéré comme le paradis de la motoneige. Il jouit d'une réputation qui dépasse la frontière québécoise et s'étend jusqu'aux États du nord-est des États-Unis. Sa renommée s'appuie sur la position nordique de la MRC, sur la quantité de neige au sol, sur l'étendue plus longue de la saison et sur la dimension du réseau.

Le territoire de la Couronne Nord est accessible à l'est à partir de Tadoussac par le sentier Trans-Québec (sentier numéro 93), qui appartient au réseau national. Ce circuit traverse le secteur d'est en ouest jusqu'à Saint-Ambroise, où il donne accès au secteur nord du Lac-Saint-Jean. Le réseau régional pour le secteur nord comprend le sentier 328, qui relie Sainte-Rose-du-Nord à Bégin et qui se poursuit jusqu'au Lac-Saint-Jean. Le sentier régional nord-sud 367 relie le sentier 328 à Ville de Saguenay par la municipalité de Saint-Ambroise. La Couronne Nord est également parsemée de nombreux sentiers locaux, développés surtout à même le réseau de chemins forestiers utilisés sur le territoire public.

[48] Le Groupe DBSF, Plan stratégique de développement et de marketing du tourisme nautique-Est du Québec, 2004.

Le secteur sud est traversé selon un axe est-ouest par le sentier Trans-Québec 83. Il permet la liaison entre la région de la Mauricie, du Lac-Saint-Jean, du Saguenay et de Charlevoix. Le sentier 383 relie les municipalités du Bas-Saguenay et Larouche au sentier provincial, alors que ce rôle est assumé par le sentier n368 pour le TNO Lac-Ministuk.

Dans la MRC, comme dans le reste de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, l'entretien du réseau est problématique, puisque le budget qui lui est dédié est pris à même la cotisation des membres de chacun des clubs, alors que les utilisateurs des autres clubs en sont aussi de grands utilisateurs. Ce sous-financement pour l'entretien des sentiers et l'étendue de la saison nuisent à la qualité des équipements et des infrastructures en place et compromettent le développement du réseau.

D'autre part, la majeure partie du réseau de sentiers de motoneige en territoire municipal est localisée en terres privées. En conséquence, le maintien du réseau est assujetti à la conclusion d'ententes de droit de passage à renégocier constamment. Chaque fois qu'une entente n'est pas renouvelée, elle remet en cause la planification du réseau et la pratique de l'activité. Les sections du réseau localisé sur les terres publiques intramunicipales ou sur les terres publiques relevant du gouvernement du Québec doivent également faire l'objet d'entente, mais leur négociation s'avère moins contraignante et plus stable.

Sur le plan touristique, la MRC veut faire de la motoneige un produit d'appel en proposant un circuit de motoneige de calibre international ayant plus de 400 km sur le territoire des monts Valin et du fjord du Saguenay. Dans ce contexte de planification et dans l'esprit du développement d'un pôle d'activités nordiques sur son territoire, la MRC favorise la mise en place le plus rapidement possible d'un réseau permanent de sentiers de motoneige apte à offrir une expérience de grande qualité et la pérennité du réseau.

8.6.2 Le réseau de sentiers de quad

Inexistant il y a seulement quelques années, le réseau de sentiers de quad s'est développé à un rythme impressionnant, autant au Québec que dans les MRC de la région. La MRC du Fjord-du-Saguenay n'échappe pas à ce développement et les clubs sont particulièrement actifs à la croissance du réseau, autant pour une utilisation estivale qu'hivernale des sentiers. Cependant, le réseau de quad ne peut facilement cohabiter avec celui de la motoneige et sa planification est assujettie, elle aussi, à la

problématique des droits de passage sur le territoire. D'autre part, l'entretien d'un réseau de sentiers de quad est plus exigeant et les impacts sur l'environnement plus importants.

La pratique du quad à des fins récréatives étant récente, le réseau comporte plusieurs discontinuités, de sorte que plusieurs secteurs demeurent isolés au sein de la MRC et même que les liens avec les régions voisines à la MRC n'existent pas.

Dans la MRC, le réseau de sentiers de quad est mieux organisé au sein des municipalités de la Couronne Nord, où le circuit relie déjà entre elles les municipalités de Saint-Fulgence, de Saint-Honoré, de Saint-David-de-Falardeau, de Saint-Ambroise et de Bégin. La plupart des sentiers sont utilisables pendant les quatre saisons. Au sud de la rivière Saguenay, un sentier d'été relie la municipalité de Larouche au réseau existant au sud du Lac-Saint-Jean. Il existe aussi un sentier quatre saisons partant de Ville de Saguenay qui pénètre sur la zec Mars-Moulin, dans le TNO Lac-Ministuk. Finalement, deux petits segments isolés existent à L'Anse-Saint-Jean et à Petit-Saguenay. Selon la planification réalisée en 2003[49], il resterait dans la région plus de 450 km de sentiers à aménager pour compléter le sentier Trans-Québec et régional de quad, dont près de 300 km sont localisés sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Des clubs de quadistes utilisent aussi le réseau de chemins forestiers en TNO pour pratiquer leurs activités. Ainsi, un sentier de 206 km est entretenu à partir de la zec du Lac-de-la-Boiteuse en direction de Chute-des-Passes en utilisant le corridor de la rivière Péribonka. Certains adeptes utilisent plutôt une partie des sentiers de motoneige inutilisés pendant l'été pour accéder aux monts Valin dans le secteur du relais La Chapelle.

À plusieurs endroits, les sentiers de quad sont implantés dans la même emprise que les sentiers de motoneige, alors que ces deux activités sont peu compatibles. Même que, trop souvent, les sentiers se recoupent, ce qui augmente le risque d'accident. La MRC souhaite éviter les zones de conflits entre les réseaux de quad et de motoneige et, dans ce cas, elle préconise l'autonomie des réseaux.

Comme pour la planification des sentiers de motoneige, les sentiers de quad nécessitent la négociation annuelle des droits de passage en territoire privé et public. La MRC préconise de travailler en

concertation avec les clubs et le milieu afin d'assurer la continuité du réseau, d'assurer la permanence des sentiers et de finaliser la planification et la mise en chantier des sentiers provinciaux et régionaux.

8.7 Le circuit cyclable

8.7.1 Le réseau cyclable intermunicipal

En 2005, la MRC du Fjord-du-Saguenay complétait une planification du réseau cyclable intermunicipal issue d'une volonté du milieu de se doter d'un réseau reliant les treize municipalités de la MRC[50]. Le circuit retenu par la MRC comprend également un segment le long de la route 172, dans le TNO Mont-Valin. L'ensemble du réseau serait complémentaire à celui de la Route verte et aux autres réseaux existants ou projetés (notamment celui de Ville de Saguenay). Il vise également à permettre un accès alternatif aux attraits naturels et culturels des municipalités traversées et compte sur la mise en valeur des paysages. Ce réseau s'adresse à toutes les catégories de cyclistes, à l'exception peut-être des cyclistes d'élite, puisque certaines sections ne sont pas asphaltées. Le réseau empruntera les réseaux routiers local, régional et national et sera réalisé selon différents types d'aménagement. Il pourra s'agir d'aménagements de pistes en site propre (30 km), d'accotements partagés (275 km), de chaussées désignées (193 km) ou de bande cyclable (35 km). Une fois complété, il couvrira une longueur de 533 km.En 2005, le coût de réalisation du réseau incluant les coûts de construction et de signalisation était évalué à environ 11,1 M$.

8.7.2 La Route verte

Au Québec, la Route verte, c'est aujourd'hui près de 4 300 km de voies cyclables traversant plusieurs régions. Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, elle est connue sous le vocable de la Véloroute des Bleuets au Lac-Saint-Jean. Elle rejoint la région du Saguenay par Hébertville et se rend jusqu'à l'arrondissement La Baie, à Ville de Saguenay. Originellement sur notre territoire, la Route verte débouchait à Sainte-Rose-du-Nord, et ce, après avoir franchi la rivière Saguenay par navette maritime. Elle empruntait alors la route 172 et rejoingnait Tadoussac vers l'est. Il est clair que l'apport que pouvait espérer la MRC des retombées économiques de cette route semblait négligeable puisque douze des treize municipalités de la MRC n'étaient pas sur le circuit. Toutefois, le tracé a été modifié en 2008 et maintenant la Route verte traverse la municipalité de Saint-Fulgence en provenance de Ville de Saguenay. La MRC souhaite

---

[49] Le Groupe Leblond-Bouchard, Planification intégrée du développement des activités motoneiges et quads au Saguenay-Lac Saint-Jean, rapport final, novembre 2003.

maintenant que cette partie de la route verte se développe en site propre notamment pour favoriser son utilisation familiale et la sécurité des usagers.

8.7.3 La véloroute Les Cols du fjord

La véloroute Les Cols du fjord est un projet conjoint entre la MRC du Fjord-du-Saguenay, Ville de Saguenay et les MRC de la Haute-Côte-Nord et Charlevoix-Est[51]. Il s'agit d'un circuit qui se distingue par la diversité des paysages qu'il traverse et d'un type de parcours que le cycliste sportif ne retrouve bien souvent qu'à l'extérieur du pays. Le circuit fait 320 km autour du fjord du Saguenay et permet 3 500 m d'ascension. Il emprunte la Route verte sur environ 150 km, dont le tronçon sur la route 172, sur notre territoire. Son aménagement est prévu sur des accotements partagés. Dans la MRC, le circuit fait 157 km et traverse les six municipalités en bordure du Saguenay, sur la Route du fjord. Le circuit Les Cols du fjord s'intégrera également au réseau cyclable intermunicipal.

[50] Le Groupe Leblond-Bouchard, Plan de développement du réseau cyclable intermunicipal, rapport final, mai 2005.

[51] La véloroute des Cols du Fjord, un circuit cyclable autour du Fjord-du-Saguenay, présentation du projet, décembre 2006.

9. LES SOURCES DE CONTRAINTES NATURELLES ET ANTHROPIQUES

La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que la MRC détermine dans son schéma d'aménagement révisé les voies de circulation actuelles ou projetées, dans un lieu qui fait en sorte que l'occupation du sol à proximité de ce lieu est soumise à des contraintes majeures pour des raisons de sécurité publique, de santé publique ou de bien-être général. Aussi, la Loi permet de façon facultative à une MRC de déterminer les immeubles (autres que les voies de circulation précédemment spécifiées) et les activités dont la présence ou l'exercice actuel ou projeté dans un lieu fait en sorte que l'occupation du sol à proximité de ce lieu est soumise à des contraintes majeures pour des raisons de sécurité publique, de santé publique ou de bien-être général. Dans le cas de la MRC du Fjord-du-Saguenay, il s'agit de zones d'inondation en eau libre, de zones d'inondation par embâcle, de zones à risques de mouvement de sol et de zones d'érosion. Cette section répertoriera aussi les voies de circulation problématiques et les moyens pour atténuer les phénomènes à contrer dans la MRC.

L'ensemble des sources de contraintes anthropiques est identifié de façon générale sur la carte 64 pour le territoire de la Couronne-Nord et sur la carte 65 pour le territoire du Bas-Saguenay. La cartographie détaillée des zones de contraintes naturelles apparait au document complémentaire du schéma d'aménagement révisé.

Carte 64 — Les sources de contraintes anthropiques, milieux humides et zones d'embâcle, Couronne nord de la MRC du Fjord-du-Saguenay

Carte 65 — Les sources de contraintes anthropiques, milieux humides et zones d'embâcle, Bas-Saguenay

9.1. Les sources de contraintes anthropiques

9.1.1. Les voies de circulation

Le rôle du réseau routier est de permettre le déplacement des personnes et des biens de façon efficace et sécuritaire. Toutefois, depuis plusieurs années, le réseau routier structure également le développement des fonctions résidentielles et commerciales entre les municipalités, qui développent peu de nouvelles rues dans leur périmètre urbain. Les résidants subissent alors les contraintes de leur choix de localisation et, souvent, ils voient la dégradation de la qualité environnementale du milieu qui leur cause des inconvénients par l'émission des poussières, des vibrations et du bruit occasionné par la circulation routière.

Des accès dont la largeur est non conforme, des accès trop nombreux et trop rapprochés et une circulation locale plus importante sont également des facteurs qui influencent l'efficacité et la sécurité du réseau de transport. La MRC souhaite que la fonctionnalité du routier supérieur soit préservée et recommande le respect de certains critères d'aménagement du ministère des Transports du Québec à cet égard.

En raison de cette exigence, le document complémentaire accompagnant le schéma d'aménagement contiendra des dispositions établissant les conditions requises au maintien de la fonction du réseau et à la sécurité et au bien-être de la population en général. Ces conditions obligeront les municipalités à inclure ces dispositions réglementaires dans leur règlement d'urbanisme. Elles portent notamment sur la largeur des lots et des terrains adjacents, sur le nombre d'entrées privées et sur les marges de recul des constructions. Le réseau routier supérieur de la MRC dont la fonctionnalité doit être maintenue correspond aux réseaux national et régional décrits au chapitre 8.

9.1.2. Les prises d'eau et les bassins d'alimentation

L'eau est essentielle à la vie et sa consommation humaine exige que sa qualité demeure au cœur des préoccupations des organismes publics. Les prises d'eau sont vulnérables et il faut éliminer les risques de contamination, que ce soit par les produits pétroliers, les produits chimiques ou la sédimentation. Depuis

les évènements récents dans la municipalité de Walkerton en Ontario, plusieurs municipalités québécoises investissent dans l'amélioration de leur source d'approvisionnement en eau potable. Pour la plupart, cette démarche est rendue obligatoire en raison d'un avis gouvernemental de rendre l'ensemble du système conforme aux nouvelles normes environnementales. Les prises d'eau consistent à être des équipements liés au captage de l'eau, qui alimentera le réseau d'aqueduc de la municipalité. Il peut s'agir de barrage, d'installation de captage, de conduite d'amenée depuis la rive d'un plan d'eau, d'une station de pompage, et autres. Les dispositions applicables à la protection des prises d'eau et des bassins d'alimentation sont énoncées dans le document complémentaire.

L'ensemble des prises d'eau est identifié sur la carte des équipements et des infrastructures et décrit ci-après par municipalité.

Tableau 147 – Inventaire des prises d'eau potables dans les municipalités de la MRC

Municipalité	Localisation
Bégin	*Au lac de l'Aqueduc, rang 4, lot 27*
L'Anse-Saint-Jean	*Chemin des Coteaux, au sud du périmètre urbain*
Larouche	*Au lac de l'Aqueduc adjacent à l'agglomération, rang X, lot 12*
Petit-Saguenay	*Un puits artésien, rang Nord, en bordure de la route 170*
St-Ambroise	*Quatre puits artésiens à l'extrémité ouest de la rue de la Rivière, lot 19, rang Est*
Saint-Charles-de-Bourget	*Au nord-est de l'agglomération en surplomb du secteur Val-Menaud, rang 1, lot 23*
Saint-David-de-Falardeau	*2 puits sur le lot 14 A dans le secteur du lac Sébastien ;* *Au ruisseau de la Raquette, secteur du Centre de ski Le Valinouët*
Saint-Félix-d'Otis	*Un puits localisé sur une partie du lot 38-2, rang 5 (secteur de la halte routière)*
Saint-Honoré	*Quatre puits artésiens localisés au nord du terrain de l'aéroport, rang VIII, lots 58 et 60 ;* *Trois puits au sud de l'aéroport, lot 64-P, rang 8 ;* *Une prise d'eau localisée à l'intersection de la route Madoc et du chemin des Ruisseaux qui alimente un secteur de Ville de Saguenay*
Sainte-Rose-du-Nord	*Au lac Cul d'Ours, au nord de la municipalité, affluent du lac Germain, rang II, lot 36*

Ferland-et-Boilleau	*Un puit artésien lot 44-B, 43D-4-P, rang 5, canton Boilleau* *Un puit artésien, lot 31-B-4, 31-B-7 et 31-B-P, Rang ouest Bras d'Hamel, canton Ferland*
Saint-Fulgence	*Deux puits de captage d'eaux souterraines avec désinfection au chlore, lot 20, rang 9, canton de Harvey*

9.2. Les sites d'élimination des déchets industriels

La MRC a sur son territoire certains lieux d'élimination de résidus industriels et des sites contaminés par des activités industrielles. Ces sites peuvent représenter des risques environnementaux, compromettre la sécurité publique ou entraîner des contraintes visuelles majeures.

En plus d'être décrit ci-dessous par municipalité (tableau 148 et 149) l'ensemble des sites d'élimination des déchets industriels et des sites de résidus ligneux est identifié sur la carte des équipements et des infrastructures. Il peut s'agir de sites ou de lieux encore en activité ou fermés. Les municipalités ou tous autres intervenants intéressés par la localisation et l'identification de ces sites devront consulter la liste mise à jour régulièrement par le gouvernement du Québec, puisque l'information évolue continuellement. La MRC indique à son document complémentaire certaines normes applicables à ces sites.

Tableau 148 – Inventaire des sites d'élimination des déchets industriels

Municipalité	Localisation
Saint-Honoré	*Mine Niobec* *Site d'entassement de résidus miniers, site Gerled* *Lot 27, rang 7, canton Simard*
Larouche	*Travaux mécanisés G.L.B.* *Lot 5B, rang 4, paroisse de Larouche*

Tableau 149 – Sites de résidus ligneux

Municipalité	Localisation
Saint-Fulgence	*2 fermes, 1 exploitée* *lots 1a et 1b, rang 2, canton Saint-Germain* *lots 74 et 75, rang 3, canton Harvey* *lots 72, 73 et 74, rang 3, canton Harvey*

Petit-Saguenay	*site fermé* *lot 40-1-2, rang 1, canton Dumas*
Saint-David-de-Falardeau	*sites fermés* *lots 17-A et 18-A, rang 4 Est, canton Falardeau* *lots 14 et 15, rang 3, canton Falardeau*

9.3. Les terrains contaminés

Les terrains contaminés constituent une source de contraintes dans la mesure où ils peuvent influencer l'utilisation du territoire et avoir un impact sur la santé et l'environnement. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec a dressé une liste des terrains contaminés qu'il met à jour régulièrement. En mai 2009, cette liste indiquait 41 terrains porteurs d'une contamination ou ayant été réhabilités sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Les municipalités ou tout autre intervenant intéressé par la localisation et l'identification de ces sites devront consulter la liste mise à jour régulièrement par le ministère, puisque l'information évolue continuellement. L'inventaire répertorie la localisation du terrain contaminé, le ou les contaminants ainsi que l'état du site au moment de l'inventaire. Ils apparaissent au tableau 150, triés par secteur géographique.

Tableau 150 – Inventaire des terrains contaminés, territoire du Bas-Saguenay

Municipalité	Localisation	Contaminants	Réhabilitation	Fiche
Ferland-et-Boilleau	459, route 381, Accommodation Camil Tremblay inc.	Benzènes, éthylbenzènes, toluènes, xylènes	Réhabilitation non terminée	392 et 482
Ferland-et-Boilleau	445, route 381, Coopérative forestière Ferland-et-Boilleau	Contaminants non identifiés	Réhabilitation non terminée	-
Ferland-et-Boilleau	1242, route 381, Gérard Moreau (épicerie Paul-Émile Gagnon)	Benzènes, éthylbenzenes, hydrocarbures pétroliers, toluènes, xylènes	Réhabilitation terminée en 2001	318
L'Anse-Saint-Jean	120, route 170, Club de motoneige du Fjord inc.	Huiles usées, hydrocarbures légers	Réhabilitation non terminée	383
L'Anse-Saint-Jean	218, rue Saint-Jean-Baptiste, Les Pétroles Irving inc.	Benzènes, éthylbenzènes, toluènes, xylènes	Réhabilitation non terminée	264 et 424
Rivière-Éternité	408, route Principale, Gérald Simard (épicerie)	Benzènes, éthylbenzènes, toluènes, xylènes	Réhabilitation non terminée	317
Rivière-Éternité	412, route Principale, Fabrique de la paroisse de Rivière-Éternité	Benzènes, éthylbenzènes, toluènes, xylènes	Réhabilitation non terminée	487
Saint-Félix-d'Otis	191, rue Principale, Accommodation Carol Gauthier inc.	Benzènes, éthylbenzènes, hydrocarbures pétroliers, toluènes, xylènes	Réhabilitation non terminée	504

Tableau 150— (Suite) - Inventaire des terrains contaminés, territoire de la Couronne-Nord et TNO Mont-Valin

Municipalité	Localisation	Contaminants	Réhabilitation	Fiche
Larouche	1122, route Dorval, Antonine Bérubé (industries Maltech ltée – locataire)	Cuivre, fluorure, sulfure, hydrocarbures aromatiques, polycycliques, nickel, soufre total	Réhabilitation non terminée	6804
Larouche	29, route 170, Irving, station-service Gérard Simard	Benzènes, éthylbenzènes, hydrocarbures aromatiques volatiles, hydrocarbures legers, hydrocarbures pétroliers, toluènes, xylènes	Réhabilitation non terminée	296
Larouche	480, rue des Épinettes, Les recyclages Larouche inc.	Biphényles polychlorés (BPC), dioxines, furanes	Réhabilitation terminée en 2003	5991
Larouche	697, rue Gauthier, France Normandeau	Hydrocarbures pétroliers	Réhabilitation non terminée	498
Saint-Ambroise	82, rue Simard, Dépanneur Gaz-bar Express	Benzènes, éthylbenzènes, toluènes, xylènes	Réhabilitation terminée en 1993	385
Saint-Ambroise	Rue du Pont Ouest, Poste Saint-Ambroise d'Hydro-Québec (désaffecté)	Biphényles polychlorés (BPC), hydrocarbures pétroliers	Réhabilitation non terminée	237
Saint-Ambroise	518, rue Simard, Station-Service Wilson Tremblay	Benzènes, éthylbenzènes, fluorène, naphtalène, phénanthrène, toluènes, xylènes	-	7775
Saint-Charles-de-Bourget	Poste Saint-Charles d'Hydro-Québec	Biphényles polychlorés (BPC), hydrocarbures pétroliers	Réhabilitation terminée en 1992	282
Saint-David-de-Falardeau	Embranchement 9, lac Sébastien, Air Saguenay (1980) inc.	Hydrocarbures pétroliers	Réhabilitation non terminée	6218
Saint-David-de-Falardeau	72, route du lac Clair, Coopérative forestière Laterrière, Division Falardeau	Hydrocarbures pétroliers	Réhabilitation terminée en 2000	481
Saint-David-de-Falardeau	261, boulevard Saint-David, Raymond Munger (1993) inc.	Benzènes, éthylbenzènes, produits pétroliers, toluènes, xylènes	Réhabilitation non terminée	438

Tableau 150— (suite) - Inventaire des terrains contaminés, territoire de la Couronne-Nord et TNO Mont-Valin

Municipalité	Localisation	Contaminants	Réhabilitation	Fiche
Saint-David-de-Falardeau	Domaine de la jeunesse (champ de tir)	Plomb	Réhabilitation terminée en 2006	7595
Sainte-Rose-du-Nord	1200, boulevard Tadoussac, Wilbrod Lessard	Benzènes, éthylbenzènes, toluènes, xylènes	Réhabilitation terminée en 2001	451
Saint-Fulgence	835, boulevard Tadoussac, Coopérative forestière Laterrière, Division Saint-Fulgence	Hydrocarbures pétroliers	Réhabilitation terminée en 2000	425
Saint-Fulgence	1918, boulevard Tadoussac, Les Pétroles Erco inc.	Hydrocarbures pétroliers	Réhabilitation non terminée	489
Saint-Fulgence	1910, boulevard Tadoussac, Les Pétroles Irving	Benzènes, éthylbenzènes, toluènes, xylènes	Réhabilitation terminée en 1994	270
Saint-Honoré	725, boulevard Martel, Pic Construction ltée	Benzènes, éthylbenzènes, toluènes, xylènes	Réhabilitation terminée en 2001	466
Saint-Honoré	4000, boulevard Martel, Nutrinor	Benzènes, éthylbenzènes, toluènes, xylènes	Réhabilitation terminée en 1997	7697
TNO Mont-Valin	Camp 15, Chute-des-Passes, Abitibi-Price inc.	Benzènes, éthylbenzènes, hydrocarbures pétroliers, toluènes, xylènes	Réhabilitation terminée en 2001	401
TNO Mont-Valin	Camp 15, Chute-des-Passes, Abitibi-Price inc.	Benzènes, éthylbenzènes, hydrocarbures pétroliers, toluènes, xylènes	Réhabilitation non terminée	503
TNO Mont-Valin	Camp 27, Abitibi-Bowater	Benzènes, éthylbenzènes, hydrocarbures pétroliers, toluènes, xylènes	Réhabilitation non terminée	5822
TNO Mont-Valin	Camp Lac-à-Paul, Uniforêt, km 168, Chute-des-Passes	Hydrocarbures pétroliers	Réhabilitation non terminée	6030
TNO Mont-Valin	Camp forestier Boisaca, lac Maltais	Benzènes, éthylbenzènes, hydrocarbures pétroliers, toluènes, xylènes	Réhabilitation non terminée	247
TNO Mont-Valin	Micro-ondes Courval, Hydro-Québec	Hydrocarbures pétroliers	Réhabilitation non terminée	5680
TNO Mont-Valin	Restaurant Guil-li-Gang, Chute-des-Passes	Hydrocarbures pétroliers	Réhabilitation non terminée	224

Tableau 150 — (suite) – Inventaire des terrains contaminés, territoire de la Couronne-Nord et TNO Mont-Valin

Municipalité	Localisation	Contaminants	Réhabilitation	Fiche
TNO Mont-Valin	Société d'électrolyse et de chimie Alcan Itée (SECAL), Chute-des-Passes	Benzènes, éthylbenzènes, hydrocarbures pétroliers, toluènes, xylènes	Réhabilitation non terminée	511
TNO Mont-Valin	Abitibi Bowater, camp Flocons de neige, Chute-des-Passes	Hydrocarbures pétroliers, xylènes	Réhabilitation non terminée	8181
TNO Lac-Ministuk	Camp forestier du Mont-Apica (Coopérative forestière Laterrière)	Hydrocarbures pétroliers	Réhabilitation terminée en 1994	6219
TNO Lac Ministuk	Ministère des Transports du Québec, Réserve Faunique des Laurentides	Hydrocarbures pétroliers	Réhabilitation non terminée	6081
TNO Lac Ministuk	Société immobilière du Québec, Réserve faunique des Laurentides	Hydrocarbures pétroliers, xylènes	Réhabilitation non terminée	6082
TNO Lac Ministuk	Société immobilière du Québec, Réserve faunique des Laurentides	Hydrocarbures pétroliers	Réhabilitation terminée en 1994	338

9.4. Les sources de contraintes naturelles

9.4.1. Les zones d'inondation en eau libre

Le schéma d'aménagement a considéré dès 1989 la problématique des zones inondables sur son territoire, et des mesures de la politique gouvernementale s'appliquent depuis. En 1996, les pluies diluviennes qu'a connue la région ont incité le gouvernement du Québec à produire une cartogragraphie pour les municipalités plus gravement touchées par le phénomèene. C'est ainsi qu'en 2000, la MRC a obtenu une cartographie officielle des zones inondables pour les municipalités de L'Anse-Saint-Jean, de Ferland-et-Boilleau et de Petit-Saguenay. Par la suite, la MRC a reçu du gouvernement du Québec des cotes de crue pour une partie du bras d'Hamel, dans la municipalité de Ferland-et-Boilleau. Dans ces municipalités, la MRC a appliqué un cadre normatif (règlement de contrôle intérimaire) pour réduire les risques et assurer la sécurité des personnes et des biens dans les zones déterminées en distinguant les zones d'inondation de récurrence de 20 ans et de 100 ans. Ce cadre normatif est reconduit au document complémentaire du schéma d'aménagement révisé et une cartographie des secteurs concernés a été produite. La MRC identifie aussi des zones inondables dans la municipalité de Saint-Fulgence, sans distinction toutefois de cotes de récurrence. Puisque la MRC ne dispose pas de cartographie récente pour cette municipalité, le cadre normatif de la récurrence de 20 ans s'applique.

9.4.2. Les zones d'inondation par embâcle

Le ministère de la Sécurité publique a identifié certains secteurs de la MRC localisés dans les municipalités de Petit-Saguenay et de L'Anse-Saint-Jean qui sont propices à des inondations par embâcle. Dans ces milieux, la MRC appliquera le cadre normatif de la zone inondable de faible courant (récurrence 20-100 ans). Les zones d'inondations par embâcles apparaissent sur la cartographie des zones de contraintes au document complémentaire du schéma d'aménagement révisé.

9.4.3. Les zones à risques de mouvement de sol

En 2004, la MRC du Fjord-du-Saguenay a reçu une cartographie officielle du gouvernement du Québec pour la municipalité de L'Anse-Saint-Jean. Il demandait à la MRC d'y assujettir un cadre normatif et des principes d'intervention régissant l'occupation du territoire dans les zones identifiées. Un règlement de contrôle intérimaire existe depuis ce temps et son contenu normatif a été reconduit au document complémentaire accompagnant le schéma d'aménagement révisé.

Les glissements de terrain sont difficilement prévisibles et leurs manifestations sont associées à plusieurs facteurs tels que l'érosion, la pente et la nature des sols et les conditions des eaux souterraines. Souvent, le glissement de terrain se fait rapidement et sans signe annonciateur. La MRC estime que les parties du territoire présentant des dangers de glissement de terrain doivent faire l'objet d'une planification d'ensemble en matière d'aménagement et faire l'objet d'un meilleur contrôle de l'utilisation du sol afin de diminuer les risques inhérents à leurs présences.

Par ailleurs, la MRC détenait une cartographie du ministère des Ressources naturelles et de la Faune à l'échelle 1 : 20 000 qui détaillait les zones de coulée argileuse hypothétique, les coulées anciennes et les zones d'érosion. C'est cette cartographie plus précise qui apparaît maintenant au schéma d'aménagement révisé. Nous identifions maintenant mieux les zones à risques de mouvement de sol en bordure de la rivière Saguenay à Saint-Charles-de-Bourget, le long de la rivière des Aulnaies à Saint-Ambroise, sur plusieurs rivières affluentes à la rivière Saguenay à Saint-Fulgence, dans la vallée de la rivière Saint-Jean à L'Anse-Saint-Jean et dans un segment de la rivière Éternité dans la municipalité de Rivière-Éternité. La MRC du Fjord-du-Saguenay demande aux municipalités dont des zones de mouvement de sol sont identifiées d'appliquer le cadre normatif prévu au document complémentaire.

9.5. Les sites d'élimination des déchets solides

Les sites d'élimination des déchets solides font partie des sites qui représentent un risque de nuisance pour toutes les implantations à proximité. Il importe que les municipalités appliquent un cadre réglementaire minimal pour régir les activités à leur périphérie et sur ces sites. Dans certains cas, ces sites peuvent représenter également un risque, notamment pour la contamination des eaux souterraines et des terres. Les lieux d'élimination ciblés dans cette section sont ceux fermés ou ouverts localisés sur le territoire de la MRC et ils ne comprennent pas les sites industriels. L'ensemble des sites de déchets solides est identifié sur la carte des équipements et infrastructures (cartes 66 et 67). Ils sont également inventoriés ci-après par secteur géographique. Une disposition du document complémentaire s'applique quant à la localisation de ces sites sur le territoire.

Tableau 151- Sites d'élimination des déchets solides, territoire de la Couronne-Nord

Municipalité	Description	Localisation
Larouche	*Dépotoir fermé*	*lot 48, rang 4, canton*
Larouche	*Dépotoir fermé*	*lot 48, rang 6, canton*
Larouche	*Site d'enfouissement projeté*	*lots 33 à 37, rang 9, canton La Barre*
Saint-Ambroise	*Dépotoir fermé*	*lot 2, rang C, canton*
Saint-Charles-de-Bourget	*Dépotoir fermé*	*lot 32, rang 4, canton*
Saint-David-de-Falardeau	*Dépotoir fermé*	*lot 15 A ou 16 A, rang 4 Est, canton (localisation incertaine)*
Saint-David-de-Falardeau	*Dépôt en tranchée*	*bloc 12-P, canton Tremblay*
Saint-Fulgence	*Dépôt en tranchée fermé*	*lot 25, rang 8, canton*
Saint-Honoré	*Dépôt de matériaux secs*	*lot 54-P, rang 7, canton Tremblay*

Tableau 152 - Site d'élimination des déchets solides, territoire du Bas-Saguenay

Municipalité	Description	Localisation
Ferland-et-Boilleau	Dépôt en tranchée	lot 5, rang Ouest de la rivière Ha! Ha!, canton
L'Anse-Saint-Jean	Dépôt en tranchée	lot 34, rang 1, canton
L'Anse-Saint-Jean	Dépôt en tranchée	lot 37, rang 1, canton
Petit-Saguenay	Dépôt en tranchée	lot 26, rang 1 Est, canton
Petit-Saguenay	Dépotoir fermé	lot 9-1, rang 1 Est, canton
Petit-Saguenay	Dépotoir fermé	lot 22, rang Nord, chemin Saint-Étienne,
Rivière-Éternité	Dépôt en tranchée	
Saint-Félix-d'Otis	Dépôt en tranchée fermé	lot 23, rang 7, canton

Tableau 153 - Sites d'élimination des déchets solides, territoires non organisés (TNO)

Description	Localisation
Dépôt en tranchée	route 172, canton Durocher (exploité par Sainte-Rose-du-Nord) Trois dépôts en tranchée ouverts et un dépôt en tranchée fermé
AbitibiBowater	longitude 71° 01' 48" latitude 49° 28' 20" 2 dépôts en tranchée ouverts
Uniforêt	Un dépôt en tranchée long. 70° 45' 00" lat. 49° 54' 00"
Société d'électrolyse et de chimie Alcan ltée	Un dépôt en tranchée ouvert et un dépôt en tranchée fermé UTM 5516600 N, 343400 E
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Un dépôt en tranchée ouvert long. 70° 26' 00" lat. 49° 04' 40"

10. NATURE DES INFRASTRUCTURES ET DES ÉQUIPEMENTS IMPORTANTS

En vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit indiquer dans son schéma d'aménagement la nature des infrastructures et des équipements importants qui existent, autres que ceux du transport terrestre, ainsi que l'endroit où ils sont situés. La MRC doit également indiquer la nature des nouvelles infrastructures ou des nouveaux équipements importants, autres que ceux du transport terrestre, dont la mise en place est projetée, ainsi que l'endroit approximatif où ils seront situés.

Il arrive que les équipements et les infrastructures comportent un caractère intermunicipal lorsqu'ils desservent plusieurs municipalités ou lorsque le conseil de la MRC leur confère ce caractère. En général, le caractère intermunicipal comprend une entente sur la répartition de leurs coûts de réalisation et d'exploitation ou sur une politique de tarification des usagers. Les équipements ou infrastructures de nature intermunicipale ont souvent un impact significatif sur la structuration de l'espace régional.

Précisons que les équipements font référence aux immeubles et aux installations nécessaires à la vie de la collectivité (administration publique, santé, éducation, culture et récréation, communication), tandis que les infrastructures sont les ouvrages et les réseaux qui servent de support au fonctionnement de la collectivité (site de traitement ou épuration des eaux, réseau hydroélectrique, réseau de gaz, réseau de télécommunication ou de câblodistribution). Plus précisément, et sans être limitatif, on entend de façon générale par réseau majeur les éléments suivants :

- ✓ Réseau électrique :
  - les centrales de production électrique;
  - les lignes de transport et de répartition de puissance;
  - les postes d'élévation, de sectionnement, de transformation, d'abaissement, de répartition et de distribution d'énergie.

- ✓ Réseau de gaz :
  - les conduites de transport;
  - les postes de décompression et de mesurage.

- ✓ Réseau de télécommunication :
  - les tours à micro-ondes;
  - les antennes de diffusion;
  - les centraux téléphoniques.

- ✓ Réseau de câblodistribution :
  - les antennes réceptrices;
  - les centres de distribution.

10.1. Présentation des principaux équipements et infrastructures importants

Les équipements et infrastructures sont essentiels au besoin de la collectivité, notamment lorsqu'il s'agit de besoins de base tels ceux associés à la santé, à l'éducation et à la sécurité des citoyens. La MRC va continuer à exiger des organismes gouvernementaux qu'ils s'assurent de préserver les acquis nécessaires au maintien de la vitalité des municipalités, notamment en matière de santé et d'éducation. Les cartes 66 et 67 identifient les équipements et infrastructures au sein de la MRC.

10.1.1 Les infrastructures et les équipements gouvernementaux

La MRC du Fjord-du-Saguenay dispose de très peu d'équipements ou d'infrastructures de nature gouvernementales sur son territoire. Ceux existants apparaissent au tableau 154.

Tableau 154 – Les infrastructures et les équipements gouvernementaux

Infrastructures et équipements gouvernementaux	*Municipalité*
Transports Canada/Aviation	*Aéroport de Saint-Honoré*
Bureaux de poste	*Toutes les municipalités*
Société d'aide au développement des collectivités (SADC)	*Saint-Ambroise*

10.1.2 Les services municipaux et les organismes régionaux

La MRC du Fjord-du-Saguenay encourage l'octroi de services de qualité à sa population les plus complets possibles. Le découpage administratif particulier de son territoire et le fait qu'elle circonscrit complètement Ville de Saguenay oblige souvent les citoyens à se déplacer beaucoup sur le territoire. Dans cette optique, la MRC du Fjord-du-Saguenay ainsi que le centre local de développement (CLD) ont fixé des points de service dans chacun des deux secteurs géographiques de la MRC. Elle souhaite également que d'autres organisations ou organismes régionaux s'établissent sur son territoire afin d'améliorer leur offre de service à la population. Le tableau 155 identifie les services municipaux et les organismes régionaux au sein de la MRC.

Tableau 155 – Services municipaux offerts sur le territoire de la MRC

Municipalité	MRC du Fjord-du-Saguenay	Corporation de développement économique (CDE)	Postes de pompiers (casernes)	Centre locaux de développement (CLD)
Bégin			√	
Ferland-et-Boilleau		√	√	
L'Anse-Saint-Jean		√	√	
Larouche		√	√	
Petit-Saguenay		√	√	
Rivière-Éternité		√	√	
Saint-Ambroise		√	√	
Saint-Charles-de-Bourget		√	√	
Saint-David-de-Falardeau			√	
Saint-Félix-d'Otis	√		√	√
Saint-Honoré	√		√	√
Saint-Fulgence		√	√	
Sainte-Rose-du-Nord		√	√	

Carte 66 — Les équipements et les infrastructures, Couronne nord de la MRC du Fjord-du-Saguenay

Carte 67 — Les équipements et infrastructures, Bas-Saguenay

10.1.3 Les équipements et les infrastructures récréatifs et de loisir

Dans l'ensemble, la MRC dispose d'équipements et d'infrastructures intéressants pour chacun des secteurs géographiques. Ils desservent généralement la population locale, bien que, dans plusieurs cas, l'équipement ou l'infrastructure soit utilisé par une ou plusieurs communautés voisines. Le tableau 156 dresse l'inventaire de ces équipements au sein de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Tableau 156 – Les équipements et les infrastructures récréatifs et de loisir

Municipalité	Arénas	Centre des loisirs	Centre de ski de fond	Centre de ski alpin	Sites de pêche blanche	Centres équestres	Base Plein air	Terrains de golf	Marinas et rampes de mise à l'eau	Centres d'inter-prétation	Biblio-thèques
Bégin		√	√				√	√			√
Ferland-et-Boilleau							√				√
L'Anse-Saint-Jean				√	√	√			√		√
Larouche		√						Projeté			√
Petit-Saguenay	√				√						√
Rivière-Éternité		√	√		√					√	√
Saint-Ambroise	√	√									√
Saint-Charles-de-Bourget		√							√		√
Saint-David-de-Falardeau	√	√	√	√	√		√				√
Saint-Félix-d'Otis											√
Saint-Fulgence					√					√	√
Saint-Honoré		√				√					√
Sainte-Rose-du-Nord		√			√				√		√

10.1.4 Les centres locaux de services communautaires (CLSC)

La MRC du Fjord-du-Saguenay ne dispose pas d'équipements ou d'infrastructures de santé majeurs sur son territoire. La population a recours à ces services à l'hôpital régional, localisé à Ville de Saguenay. Toutefois, nous retrouvons dans chacun des deux secteurs géographiques une desserte par les CLSC. La MRC souhaite le maintien de ce service jugé incontournable dans le contexte démographique de la MRC et des grandes distances à parcourir sur le territoire pour accéder aux services. La population peut recourir à ces services dans les municipalités de Saint-Ambroise, Saint-David-de-Falardeau (point de chute), Sainte-Rose-du-Nord et de L'Anse-Saint-Jean.

10.1.5 Les infrastructures et les équipements scolaires

La MRC compte deux commissions scolaires actives sur son territoire, soit les commissions scolaires des Rives-du-Saguenay et De la Jonquière. Depuis plusieurs années, chacune des commissions scolaires fait face à une baisse généralisée de la clientèle étudiante, ce qui entraîne régulièrement l'évaluation de la nécessité des équipements et des infrastructures scolaires sur le territoire de la MRC. Toutefois, lors de chacune des consultations, la MRC du Fjord-du-Saguenay a été catégorique : la dernière école de village ne doit jamais être fermée. La MRC compte une école secondaire sur le territoire de la Couronne Nord et une autre au Bas-Saguenay. Outre l'école de pilotage à Saint-Honoré, la MRC ne dispose pas d'école dispensant l'enseignement collégial et universitaire au sein de son territoire. Le tableau 157 identifie l'ensemble des établissements d'enseignement sur son territoire.

Tableau 157 – Ensemble des établissements d'enseignement sur son territoire

Écoles primaires

Municipalité	Nom de l'établissement préscolaire-primaire
Bégin	*École Saint-Jean-de-Bégin*
Ferland-et-Boilleau	*École Saint-Gabriel*
L'Anse-Saint-Jean	*École Fréchette*
Larouche	*École Du Versant*
Petit-Saguenay	*École Du Vallon*
Rivière-Éternité	*École Marie-Médiatrice*
Saint-Ambroise	*École Saint-Joseph*
Saint-Charles-de-Bourget	*École Saint-Charles*
Saint-David-de-Falardeau	*École Saint-David*
Saint-Félix-d'Otis	*École Saint-Félix*
Saint-Fulgence	*École Mont-Valin*
Saint-Honoré	*École Jean-Fortin*
Saint-Honoré	*École la Source*
Sainte-Rose-du-Nord	*École Sainte-Rose*

Écoles secondaires

Municipalité	Nom de l'établissement d'enseignement secondaire
L'Anse-Saint-Jean	*École Fréchette*
Saint-Ambroise	*Collège Saint-Ambroise*

Cégep

Municipalité	Nom de l'établissement d'enseignement collégial
St-Honoré	*Centre Québécois de Formation Aéronautique (CQFA)*

Centre d'éducation des adultes

Municipalité	Nom de l'établissement d'enseignement aux adultes (Formation générale)
Larouche	*Centre des lettres vivantes*
L'Anse-St-Jean	*Centre d'éducation des adultes Durocher*

10.1.6 Les équipements et infrastructures des parcs nationaux, provinciaux et régionaux

La MRC du Fjord-du-Saguenay est caractérisée par la présence sur son territoire d'espaces naturels offrant des qualités et des attraits qui ont justifié la création de nombreux parcs reconnus. Les équipements et les infrastructures de ces parcs jouent un rôle structurant sur le territoire et sont souvent associés au développement des collectivités. Dans cette optique, la MRC reconnaît leur présence et souhaite des investissements majeurs dans ces parcs, au bénéfice de la vitalité de plusieurs communautés dont ce territoire ne contribue plus à d'autres initiatives de développement. Il s'agit des parcs suivants :

- ✓ Le Parc national du Fjord-du-Saguenay qui présente une étendue de 283,6 Km. Ses limites cotoies les municipalités localisées de part et d'autres du Fjord du Saguenay soit, Petit-Saguenay, L'Anse-Saint-Jean, Rivière-Éternité, Saint-Félix-d'Otis, Sainte-Rose-du-Nord ainsi que les Territoires non organisés (TNO) Mont-Valin ;

- ✓ Le Parc marin Saguenay-Saint-Laurent qui touche dans notre MRC le milieu côtier des municipalités de Petit-Saguenay, L'Anse-Saint-Jean, Rivière-Éternité, Saint-Félix-d'Otis, Sainte-Rose-du-Nord ainsi que le TNO Mont-Valin de la MRC du Fjord-du-Saguenay ;

- ✓ Le Parc national des Monts-Valin dont la superficie de 154 Km^2 s'étend principalement à même le TNO Mont-Valin de la MRC du Fjord-du-Saguenay mais, également sur les secteurs publics des municipalités de Saint-David-de-Falardeau et de Saint-Fulgence ;

- ✓ La Corporation du Parc régional du lac Kénogami intervient en partenariat avec la MRC du Fjord-du-Saguenay, la municipalité de Larouche, Ville de Saguenay et Hébertville dans le développement récréatif de la partie sud du lac Kénogami. Le territoire est localisé principalement dans le TNO Lac-Ministuk de la MRC. Il existe actuellement un sentier pédestre de 43 km qui longe le lac kénogami entre Hébertville et la route 175 à Ville de Saguenay.

10.1.7 Les équipements reliés au traitement et à l'épuration des eaux

Récemment, plusieurs municipalités ont œuvré à mettre aux normes leurs équipements de traitement des eaux usées. Ces équipements et leurs infrastructures ont nécessité des investissements majeurs, mais ils ont grandement amélioré la qualité de l'environnement. Quelques municipalités complèteront

leur mise aux normes au cours des prochaines années. Le tableau 158 fait état des équipements existants pour chacune des municipalités.

Tableau 158 – Équipements reliés au traitement et à l'épuration des eaux par municipalité

Municipalité	Équipements par municipalité
Bégin	*Aucun équipement ni traitement* *Un équipement projeté à l'ouest du périmètre urbain*
Saint-Ambroise	*Deux étangs aérés au sud-ouest du périmètre d'urbanisation*
Saint-Charles-de-Bourget	*Une station d'épuration des eaux usées (dégrilleur)*
Larouche	*Deux bassins d'épuration au nord de la route 170*
Saint-Honoré	*Deux bassins d'épuration près du parc Nadeau* *Deux bassins d'épuration dans le périmètre urbain en bordure du boulevard Martel.*
Saint-David-de-Falardeau	*Deux étangs aérés situés à l'ouest du chemin Price* *Deux étangs aérés situés au nord du village alpin Le Valinouët* *Une station de pompage pour les eaux usées située en bordure du boulevard Desgagné*
Sainte-Rose-du-Nord	*Aucun système de traitement municipal*
Saint-Félix-d'Otis	*Station de pompage près du lac Otis avec deux étangs aérés près du chemin du lac Brébeuf : traitement de déphosphoration aux ultraviolets*
Rivière-Éternité	*Aucun égout municipal*
Petit-Saguenay	*Trois étangs aérés avec traitement par déphosphoration par sulfate férrique localisés sur la rue du Quai*
L'Anse-Saint-Jean	*Traitement par dégrilleur localisé sur le lot 6, rang R*

10.1.8 L'eau potable

Au cours des dernières années, la plupart des municipalités ont investi dans la recherche d'eau potable pour qu'elle soit disponible en qualité et en quantité suffisante pour répondre aux besoins des populations et des entreprises. Ces équipements et leurs infrastructures ont amélioré la qualité de l'eau dans les municipalités, dont plusieurs s'alimentaient à l'aide des puits de surface. Quelques municipalités complèteront leur mise aux normes au cours des prochaines années. Les prises d'eau municipales font

l'objet de protection minimale au document complémentaire. Le tableau 159 identifie la nature des équipements pour chacune des municipalités.

Tableau 159 – Nature des équipements d'eau potable par municipalités

Municipalité	Équipements par municipalité
Bégin	*Puits situés sur le lot 39-p, rang 5, avec système de chloration.*
Saint-Ambroise	*Puits artésiens à l'ouest du périmètre d'urbanisation avec système de chloration.*
Saint-Charles-de-Bourget	*Puits artésien dans le secteur Val-Menaud en bordure de la rivière Saguenay avec système de chloration.*
Saint-Honoré	*Quatre puits artésiens localisés au nord du terrain de l'aéroport, rang VIII, lots 58 et 60 ;* *Trois puits au sud de l'aéroport, lot 64-P, rang 8 ;* *Une prise d'eau localisée à l'intersection de la route Madoc et du chemin des Ruisseaux qui alimente un secteur de Ville de Saguenay.*
Saint-David-de-Falardeau	*Deux puits de pompage d'eau souterraine dans le secteur du lac Sébastien ;* *Une station de pompage avec réservoir dans le secteur du chemin Price ;* *Une prise d'eau de surface avec poste de chloration pour le village alpin (projet de déplacement de la prise d'eau en cours).*
Saint-Fulgence	*Deux puits de pompage des eaux souterraines avec désinfection au chlore, lot 20, rqng 9, canton de Harvey.*
Sainte-Rose-du-Nord	*Poste de chloration du lac Cul d'Ours.*
Larouche	*Système de chloration au lac de l'Aqueduc ;* *Projet d'alimentation en eau souterraines en partenariat avec la municipalité d'Hébertville.*
Saint-Félix-d'Otis	*Puits eau souterraine au sud-est du lac Otis.*
Rivière-Éternité	*Aucun réseau municipal.* *Projet de recherche en eau souterraine en cours.*
L'Anse-Saint-Jean	*Deux puits artésiens sur lots 42 et 43 et 58-1-3, rang 1 avec système de chloration.*
Ferland-et-Boilleau	*Un puist artésien lot 44-B, 43D-4-P, rang 5, canton Boilleau* *Un puist artésien, lot 31-B-4, 31-B-7 et 31-B-P, Rang ouest Bras d'Hamel, canton Ferland.*
Petit-Saguenay	*Un puits artésien et réservoir avec poste de chloration et de pompage.*

10.2. L'identification et la localisation du réseau hydroélectrique

L'identification et la localisation des principaux équipements du réseau électrique ainsi que des bâtiments administratifs d'Hydro-Québec et des autres entreprises productrices d'électricité font partie du contenu du schéma d'aménagement. La révision du schéma permet notamment à Hydro-Québec de faire connaître l'étendue des projets qu'elle compte réaliser sur le territoire de la MRC au cours des années d'application du schéma d'aménagement, la société ayant été très active sur le territoire depuis les années 2000.

La MRC compte des barrages, des digues, des centrales et des lignes de transport d'énergie à 735 kV, 315 kV et 161 kV ainsi que des postes de transformation et de compensation. Ces équipements et infrastructures appartiennent à Hydro-Québec, à Rio Tinto Alcan et à AbitibiBowater.

Lorsque l'on désigne une ligne de transport d'énergie, nous faisons référence à une série de pylônes qui peuvent comprendre une ou deux lignes de transport. Le réseau de distribution d'Hydro-Québec, qui alimente la partie septentrionale du Québec, traverse le territoire de la MRC du nord au sud.

Il comprend :

- ✓ Une ligne à 735 kV en provenance du complexe Manic-Outardes, de la centrale Churchill Falls et du complexe La Grande. Il chemine par le poste Saguenay dans l'arrondissement de Jonquière, à Ville de Saguenay;
- ✓ Une ligne à 315 kV à l'ouest de la MRC qui relie le complexe Bersimis au poste des Laurentides, dans la région de Québec;
- ✓ Une ligne à 161 kV provenant du poste Saguenay alimente un poste de distribution localisé à Saint-Ambroise ainsi que des réseaux privés et publics à Ville de Saguenay. Le réseau à 161 kV d'Hydro-Québec est connecté à celui de Rio Tinto Alcan pour favoriser les échanges d'énergie;
- ✓ Le poste de Petit-Saguenay est alimenté par une ligne à 69 kV provenant d'une connexion sur la ligne 315 du poste des Basques, près des Escoumins.

Au schéma d'aménagement de 1989, Hydro-Québec projetait à court terme deux projets d'amélioration de son réseau et ceux-ci ont maintenant été réalisés. Il consistait pour Hydro-Québec à compléter

l'amélioration de la ligne monotone favorisant l'alimentation du poste Saint-Ambroise et à reconstruire le poste de compensation Périgny à L'Anse-Saint-Jean.

Hydro-Québec a amorcé en 2004 la construction d'un barrage, d'une centrale hydroélectrique d'une capacité de 385 MW et d'une ligne de transport d'électricité à 161 kV à la confluence de la rivière Péribonka et de la rivière Manouane. Cette centrale appelée « Péribonka IV » a été mise en service en juillet 2008. La localisation de l'ensemble de ces équipements et des infrastructures existants ou projetés apparaît aux cartes 66 et 67.

10.2.1. Le réseau hydroélectrique par municipalité

Le réseau de distribution est très présent dans la MRC. Il traverse cinq des huit municipalités de la Couronne Nord et deux des cinq municipalités du Bas-Sabuenay. Il comprend des postes de transformation et des barrages. Le réseau est identifié ci-dessous pour chacune des municipalités et apparaît sur les cartes 66 et 67 relatives aux équipements et aux infrastructures.

Bégin

- ✓ Une ligne de transport électrique à 161 kV partant de la centrale Jim-Gray d'AbitibiBowater;
- ✓ Une ligne de transport à 161 kV d'Hydro-Québec.

L'Anse-Saint-Jean

- ✓ Une ligne de transport d'énergie à 735 kV d'Hydro-Québec;
- ✓ Le poste de compensation Périgny d'Hydro-Québec;
- ✓ Un barrage hydroélectrique privé de 500 kW sur la rivière Saint-Jean.

Petit-Saguenay

- ✓ Deux lignes de transport d'énergie à 315 kV chacune du réseau d'Hydro-Québec;
- ✓ Une ligne de transport d'énergie à 69 kV d'Hydro-Québec;
- ✓ Le poste de transformation Petit-Saguenay (69-25 kV).

Saint-Ambroise

- ✓ Deux lignes de transport électrique à 161 kV d'Hydro-Québec;
- ✓ Un poste de transformation à 161-25 kV d'Hydro-Québec;

- ✓ Trois lignes de transport électrique à 161 kV de Rio Tinto Alcan;
- ✓ Deux lignes de transport électrique à 69 kV d'AbitibiBowater;
- ✓ Une ligne de transport électrique à 161 kV provenant de la centrale Jim-Gray, localisée à Saint-David-de-Falardeau.

Saint-Charles-de-Bourget

- ✓ Trois lignes de transport électrique à 161 kV d'Hydro-Québec;
- ✓ Trois lignes de transport électrique à 69 kV d'AbitibiBowater.

Saint-David-de-Falardeau

- ✓ Une ligne de transport électrique à 735 kV d'Hydro-Québec;
- ✓ Une ligne de transport électrique à 161 kV d'Hydro-Québec;
- ✓ Deux lignes de transport électrique d'AbitibiBowater (69 et 161 kV);
- ✓ Trois centrales hydroélectriques d'AbitibiBowater, soit :
  - la centrale Jim-Gray, d'une capacité de production de 51 000 kW;
  - la centrale de la Chutes-aux-Galets, d'une capacité de production de 13 600 kW;
  - la centrale Adam-Cunningham, d'une capacité de production de 6 375 kW.

Saint-Honoré

- ✓ Deux lignes de transport d'énergie d'Hydro-Québec, soit une ligne à 735 kV et une ligne à 161 kV (ligne 1642-1643);
- ✓ Une ligne à 161 kV d'Hydro-Québec;
- ✓ Un poste de transformation d'énergie d'Hydro-Québec (poste Simard).

Les territoires non organisés

La société Hydro-Québec et les entreprises Rio Tinto Alcan et AbitibiBowater exploitent les ressources hydrauliques, de sorte que plusieurs de leurs barrages, de leurs digues et de leurs équipements de production sont localisés sur ces territoires et particulièrement dans le TNO Mont-Valin.

Ainsi, nous retrouvons :

- ✓ Une ligne de transport d'énergie à 735 kV (ligne 7004) qui provient du poste Micoua, près de Manic-3, et qui relie le poste Laurentides dans la région de Québec. Elle traverse le territoire en passant par le poste de compensation Périgny à L'Anse-Saint-Jean en direction de la région de Québec;
- ✓ Une ligne de transport d'énergie à 735 kV (7019) reliant le poste Micoua au poste Saguenay, dans l'arrondissement de Jonquière, à Ville de Saguenay, qui va jusqu'au poste Jacques-Cartier en passant par le TNO Lac-Ministuk;
- ✓ Une ligne de 315 kV appartenant à Hydro-Québec qui longe la route 169 dans le TNO Lac-Ministuk;
- ✓ Le barrage et la centrale hydroélectrique des Passes-Dangereuses qui appartiennent à Rio Tinto Alcan, localisés à Chute-des-Passes;
- ✓ Les digues Bonnard et Manouane au lac Manouane qui appartiennent à Rio Tinto Alcan;
- ✓ Un barrage appartenant à AbitibiBowater qui régularise le lac Onatchiway et qui ne sert plus à la production électrique pour les besoins de l'entreprise;
- ✓ Deux digues de régulation au sud-ouest du réservoir Pipmuacan qui appartiennent à Hydro-Québec.

D'importants travaux de détournement de rivières ont été réalisés au cours des dernières années.
Le détournement partiel de la rivière du Sault aux Cochons, même si elle est localisée sur la Côte-Nord, a un impact sur le territoire de la MRC puisque le réservoir Pipmuacan régularise plus de 84 % des apports en eau du complexe Bersimis. Ce projet visait à optimiser l'exploitation des centrales Bersimis-1 et Bersimis-2.

Le détournement de la rivière Manouane vers le réservoir Pipmuacan sur le territoire de la MRC a eu également pour objectif d'optimiser l'exploitation des centrales Bersimis sur la Côte-Nord. Ce projet réalisé en 2002 a nécessité la construction d'un barrage en béton en aval du point de confluence entre les rivières Manouane et du Grand Détour, de trois digues afin de contenir les eaux du réservoir Lac du Grand Détour et d'un canal de dérivation de 7 km.

Le détournement partiel de la rivière Portneuf vers le complexe Bersimis vise aussi l'optimisation d'exploitation des centrales Bersimis-I et Bersimis-2 sur la Côte-Nord. L'eau est dérivée à l'aide de la

construction d'un barrage sur l'exutoire est du lac Itomamo et se dirigera vers le réservoir Pipmuacan en passant par la rivière aux Sables.

Au total, environ 175 infrastructures, soit des barrages, des digues, des seuils d'atténuation et des évacuateurs, sont présentes en territoire municipal ainsi qu'en TNO. Ces infrastructures au gabarit et à la contenance variable sont toutes répertoriées (ceux ayant un mètre et plus) par le Centre d'expertise hydrique du Québec et l'information est accessible pour chacun d'eux sur le site Internet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

10.2.2. L'identification et la localisation des réseaux majeurs de gaz

Le réseau majeur de gaz naturel n'est présent qu'au sud-ouest du territoire de la MRC, où il traverse la municipalité de Larouche d'ouest en est jusqu'à l'arrondissement de La Baie, à Ville de Saguenay. Dans son passage, il alimente le parc industriel dans la municipalité de Larouche, situé juste à l'est du périmètre d'urbanisation et en bordure de la route 170. Un poste de décompression a été installé. Il ne dessert aucun autre client au sein de la MRC. Le gaz disponible dans la région provient de l'Ouest canadien par un gazoduc cheminant par Trois-Rivières et La Tuque.

Un projet de port méthanier (gaz naturel) fait actuellement l'objet de démarche par des promoteurs régionaux qui souhaitent construire et exploiter un terminal méthanier au Saguenay à proximité du port de Grande-Anse, à Ville de Saguenay. Ce projet prévoit la construction d'un gazoduc reliant le terminal méthanier de Grande-Anse et le gazoduc Trans Québec & Maritimes (TQM), qui longerait soit la route 175, soit la conduite existante entre le Saguenay–Lac-Saint-Jean et Trois-Rivières. Une disposition du document complémentaire s'applique à la localisation de ce réseau.

10.2.3. L'identification et la localisation du réseau de télécommunication

Le service de téléphonie par fil est assuré sur l'ensemble des territoires municipalisés par le réseau de téléphonie de Bell Canada. L'évolution des moyens de communication et la disponibilité plus grande des nouvelles technologies cellulaires et satellitaires faciliteraient les liens entre les collectivités. Cependant, la technologie cellulaire n'est pas accessible partout sur le territoire, à cause de l'éloignement des antennes et de la topographie de certains territoires, dont celui du Bas-Saguenay, alors que la technologie satellitaire est dispendieuse. La MRC souhaite que la téléphonie cellulaire couvre

adéquatement l'ensemble des territoires municipalisés ainsi que la partie sud du TNO Mont-Valin (sud du réservoir Pipmuacan).

Le réseau de télécommunication présent dans la MRC comprend les stations émettrices de radiotélévision, les antennes, les stations hertziennes exploitées par Hydro-Québec et les centraux téléphoniques. Il s'agit des équipements ci-dessous, répertoriés par municipalité.

Ferland-et-Boilleau

- ✓ Une tour de Bell Canada équipée d'une répétitrice
- ✓ Un central téléphonique de Bell Canada

Saint-David-de-Falardeau

- ✓ Une tour de télécommunication partagée par lles entreprises Télus et Bell.

L'Anse-Saint-Jean

- ✓ La station hertzienne La Tour d'Hydro-Québec

L'Anse-Saint-Jean (suite)

- ✓ La station hertzienne Périgny d'Hydro-Québec

Larouche

- ✓ Une tour à micro-ondes de Bell Canada
- ✓ Une tour à micro-ondes de Rodgers Communications

Petit-Saguenay

- ✓ La station hertzienne Rollet d'Hydro-Québec
- ✓ La station hertzienne de L'Anse-Saint-Jean d'Hydro-Québec

Saint-Ambroise

- ✓ Un central téléphonique de Bell Canada

Saint-Félix-d'Otis

- ✓ Une tour de télécommunication de TELUS Mobilité

Saint-Honoré

- ✓ Un central téléphonique de Bell Canada
- ✓ Une tour de communication de Bell Canada

Sainte-Rose-du-Nord

- ✓ Un central téléphonique de Bell Canada
- ✓ Une halte de TELUS Mobilité pour le réseau à fibre optique

TNO Mont-Valin

- ✓ Une antenne émettrice sur le mont Victor-Tremblay de la Société Radio-Québec
- ✓ La station hertzienne du mont Nathalie, à Sainte-Rose-du-Nord, d'Hydro-Québec
- ✓ La station hertzienne Moncouche, près du lac Morin, dans la zec Martin-Valin, d'Hydro-Québec
- ✓ La station hertzienne Courval, près du lac Raymond, au nord de la zec Matin-Valin, d'Hydro-Québec

10.2.4. L'identification et la localisation du réseau de câblodistribution

Aucune entreprise de câblodistribution n'est en activité sur le territoire de la MRC. Une entreprise autrefois du Bas-Saguenay, Télédistribution Bertrand Fortin inc., a été acquise en 1995 par Vidéo Déry (aujourd'hui DERYtelecom), une entreprise sise à Ville de Saguenay. Celle-ci offre les services de télévision par câble et d'Internet aux municipalités de Saint-Félix-d'Otis, de Rivière-Éternité, de L'Anse-Saint-Jean et de Petit-Saguenay. Les autres municipalités ont accès, pour certaines parties de leur territoire, aux services de câblodistribution fournis par Vidéotron. Sainte-Rose-du-Nord possède une antenne communautaire pour les résidants du village. Il existe dans la municipalité de Larouche une coopérative de câblodistribution qui offre le service à plus de 160 résidants.

La MRC a collaboré avec la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay et la Commission scolaire De la Jonquière à la mise en place d'un réseau à fibre optique reliant entre elles les organisations municipales et scolaires du territoire. Ce réseau très performant facilitera l'échange rapide d'information entre les organisations participantes.

11. LES TERRITOIRES D'INTÉRÊT

La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* demande qu'un schéma d'aménagement et de développement détermine toute partie du territoire présentant pour la MRC un intérêt d'ordre historique, culturel, esthétique ou écologique. Grâce à la richesse de ses milieux terrestre et aquatique, à son histoire géologique, au relief et à la superficie immense du territoire, mais aussi à la population qui l'habite et qui a su s'adapter à son milieu et à la rigueur du climat, la MRC du Fjord-du-Saguenay constitue, sans nul doute, un territoire imprégné d'intérêts diversifiés qu'elle compte reconnaître au schéma d'aménagement révisé.

Les territoires d'intérêt que la MRC a retenus sont répartis selon quatre grands thèmes, soit : les territoires et lieux d'intérêt historique, les territoires d'intérêt culturel, les territoires d'intérêt esthétique et les territoires et sites d'intérêt écologique. Ils sont tous repris distinctement ci-après.

11.1. Les territoires et lieux d'intérêt historique

Les territoires et les lieux d'intérêt historique pour lesquels la MRC reconnaît une valeur sont des espaces qui conservent des traces d'occupation ou des bâtiments jugés patrimoniaux. Ils peuvent être le reflet des méthodes de construction disparues depuis, tels les ponts couverts. Ils peuvent aussi comprendre des constructions représentatives du patrimoine bâti ou des modes d'organisation de l'espace associés à l'ouverture de la région. Dans certains cas, il peut s'agir d'un bien culturel ayant obtenu une reconnaissance par le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

11.1.1. Le site de Notre-Dame-du-Saguenay[52]

Historique

La statue de Notre-Dame-du-Saguenay a été érigée sur le cap Trinité en 1881 grâce à un voyageur de commerce du nom de Charles-Napoléon Robitaille. Elle fait ainsi référence à la réalisation du vœu de ce dernier à la Vierge lorsqu'il se trouva en péril sur les glaces du Saguenay et fut sauvé par sa prière. En guise de remerciement, Robitaille prit l'initiative de construire un monument en l'honneur de la Vierge. Il s'agit d'un extraordinaire ex-voto, c'est-à-dire une offrande en échange d'une grâce obtenue. La statue, conçue en trois sections, a été transportée vers son site par bateau vapeur après avoir été exposée à Québec et à Montréal.

Description

Cette statue de la Vierge, baptisée Notre Dame du Saguenay, a été conçue par le sculpteur Louis Jobin (1845-1928). Elle mesure 8,5 m de hauteur et pèse un peu plus de 3 000 kg. Recouverte de minces feuilles de plomb martelées, elle a été sculptée dans du pin. L'artiste s'est inspiré de l'Immaculée Conception et a représenté Notre Dame du Saguenay dans l'attitude et les vêtements des apparitions de la Vierge de Lourdes. Des travaux de restauration réalisés notamment en 1913, en 1948 et en 1977 ont quelque peu modifié son apparence d'origine. Un important projet de restauration visant à lui redonner son état d'origine a été réalisé en 2008.

Intérêts

En plus de sa valeur historique exceptionnelle, cette statue fait partie intégrante du cap Trinité. Érigée sur le premier palier de ce cap, elle fait partie du Parc national du Saguenay et sert de point de repère aux navigateurs. Celle-ci a été classée œuvre d'art par le ministère des Affaires culturelles en 1965. La statue a été cédée à la Société historique du Saguenay en 1954. Une croix se trouve aussi sur le palier supérieur du cap. La carte 68 localise le site.

---

[52] Mario Béland, « Notre-Dame-du-Saguenay », *Saguenayensia*, vol. 28, n° 2, Chicoutimi, 1986, p. 58-69; Gouvernement du Québec, Ministère de la Culture, *Le patrimoine culturel au Saguenay–Lac-Saint-Jean*, Chicoutimi, GSM inc., 1993, 32 p.; Société historique du Saguenay, *Historique de la Statue de la Vierge*, réf. du 11 avril 2008.

Carte 68 — Le site Notre-Dame-du-Saguenay, municipalité de Rivière-Éternité

11.1.2. Le site de l'agglomération de L'Anse-Saint-Jean[53]

Historique

Baptisé en l'honneur de saint Jean-Baptiste par les Pères jésuites et en mémoire du missionnaire Jean de Quen, L'Anse-Saint-Jean obtient la dénomination de municipalité de Canton-Saint-Jean en 1859. C'est le premier foyer de peuplement permanent dans la région. Les pionniers de la Société des Vingt-et-un y ont débarqué en 1838 afin d'y construire un moulin à scie. À ses débuts, l'exploitation forestière et la construction navale ont favorisé l'économie locale. Son histoire est notamment marquée par une disette (1865), par la construction d'un quai (1875) et d'un pont couvert (1930) ainsi que par l'évènement des pluies diluviennes ayant affectées particulièrement la région du Saguenay en 1996.

Description

L'agglomération de L'Anse-Saint-Jean est bordée à l'ouest par une rivière à saumons, la rivière Saint-Jean, qui se déverse dans une des plus belles baies naturelles de la rivière Saguenay. Plusieurs maisons patrimoniales, un cimetière, une église (1890) et un presbytère (1861) sont construits en pierre de taille. Des fermes (notamment la ferme Boudreault) et un pont couvert réputé se trouvent également dans ce secteur.

Intérêts

La municipalité de L'Anse-Saint-Jean est située au pied d'une vallée où l'on peut admirer un paysage grandiose sur le fjord du Saguenay et les montagnes environnantes. Il s'agit de la seule agglomération qui borde directement la rive sud du fjord. Reconnu par l'Association des plus beaux villages du Québec, le patrimoine bâti y est valorisé par l'utilisation du Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) et par un circuit d'interprétation. La carte 69 localise le site.

---

[53] *Russel Bouchard, « L'Anse-Saint-Jean : 150 ans d'histoire », Cahiers de Saguenayensia, Histoire des municipalités n° 1, Chicoutimi, Société historique du Saguenay, 1986, 44 p.; Commission de toponymie du Québec, « L'Anse-Saint-Jean », Noms et lieux du Québec, réf. du 3 avril 2008; Musée du Fjord, Résumé historique réalisé par Danny Desbiens, 1990, 17 p.*

Carte 69 — Le site de l'agglomération de l'Anse-Saint-Jean, municipalité de l'Anse-Saint-Jean

11.1.3. Le site de l'agglomération de Sainte-Rose-du-Nord[54]

Historique

De 1801 à 1933, le toponyme Descente des Femmes qui désigne l'anse Théophile fait référence à des légendes autochtones. L'endroit est aussi connu sous le nom de mission de Sainte-Rose-de-Lima en 1838. En 1932, on entreprend de changer le nom de la paroisse. Le village de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord est finalement érigé en 1942. Le village se développe au gré de l'établissement de chefs de famille, notamment : Résimond Villeneuve au Tableau (v.1854), Napoléon Grenon à l'anse du Milieu (v.1860), Alexandre Simard à l'anse d'en Bas (v.1865) et Xavier Grenon à l'anse d'en Haut (v.1865). On y vit de la forêt, de l'agriculture et on y a déjà exploité une fabrique de bardeaux ainsi qu'un moulin à vapeur. Le lien routier vers Chicoutimi, entamé en 1935, et la route vers Tadoussac, construite entre 1965 et 1970, ont marqué l'histoire et ont contribué au développement de la communauté.

Description

L'agglomération de Sainte-Rose-du-Nord se situe sur la rive nord de la rivière Saguenay. On y trouve trois anses : l'anse à Cléophe (anse d'en Haut), l'anse de la Descente des Femmes (anse d'en Bas) et l'anse Théophile (anse du Milieu) où se trouve le noyau principal du village et le quai. D'autres lieux sont également associés à la municipalité : anse à la Mine, cap à l'Est et Tableau.

Intérêts

Qualifiée de « perle du fjord », l'agglomération présente des escarpements abrupts et une vue panoramique sur le fjord grâce à un paysage magnifique. Le village, modelé par l'exploitation forestière et l'agriculture, mise maintenant sur le tourisme pour accroître son développement. Reconnus par l'Association des plus beaux villages du Québec, les lieux attirent entre autres les artistes peintres, les artisans et les productions cinématographiques. La carte 70 localise le site.

---

[54] Commission de toponymie du Québec, « Sainte-Rose-du-Nord », *Noms et lieux du* Québec, réf. du 9 avril 2008, http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/topos/carto.asp?Speci=56392&Latitude=48,38333&Longitude=-70,58334&Zoom=1700; « Dossier patrimoine Bas-Saguenay », *ÉCHO-LOGIQUE, la revue des gens du fjord*, 1986-1987, vol. 3, n° 3, p. 3-36 et vol. 3, n° 4, p. 15-20; Musée du Fjord, *Résumé historique réalisé par Danny Desbiens*, 1990, 12 p.
Saguenayensia, vol. 48, n° 3, juillet-septembre 2006, à *consulter*

Carte 70 — Le site de l'agglomération de L'Anse-Saint-Jean, municipalité de L'Anse-Saint-Jean

11.1.4. La ferme Boudreault à L'Anse-Saint-Jean[55]

Historique

Située à L'Anse-Saint-Jean, la ferme Boudreault est exploitée par la même famille depuis 1860. À l'époque, Vital Boudreault en fait l'acquisition de Ladislas Otis, le frère du curé Lucien Otis. À ce jour, cinq générations de Boudreault y ont exploité la terre. Elle abrite l'une des plus vieilles maisons du Saguenay–Lac-Saint-Jean, qui date de 1843, soit cinq ans après l'arrivée de la Société des Vingt-et-un. À l'origine, ce lot a appartenu à un des pionniers de L'Anse-Saint-Jean, Thomas Bouliane.

Description

Cette ferme laitière localisée à l'embouchure de la rivière Saint-Jean occupe une partie importante de la zone agricole de la municipalité. Vital Boudreault aurait fait l'acquisition de trois autres terres, en plus de la sienne, dans le but d'établir ses fils. La ferme de Nazaire Boudreault était donc la première d'une succession de quatre fermes appartenant à des Boudreault sur le rang Saint-Thomas Nord. Sur le site, on trouve une deuxième maison ancestrale qui date de 1898, des bâtiments agricoles et une étable centenaire.

Intérêts

Cet ensemble patrimonial représente une valeur importante pour L'Anse-Saint-Jean, car il fait référence à l'évolution de l'agriculture familiale au sein d'une communauté rurale sur plusieurs générations. On y observe un panorama magnifique sur l'anse Saint-Jean et le fjord. La maison « à la québécoise » de 1843 a été construite en pièce sur pièce avec des assemblages en queues d'aronde. La carte 71 localise le site.

---

[55] Jocelyn Caron, Stéphane Saucier et Hugues Lapointe, *Banque de données sur les sites et les paysages du Saguenay–Lac-Saint-Jean : fiches techniques et textes descriptifs des paysages de la MRC du Fjord*, Alma, Conseil du loisir scientifique, 2000, 341 p.; Groupe Harcart, sous la direction de Madeleine Gobeil-Trudeau et Camille Lapointe, *L'Anse-Saint-Jean : Identification des potentiels patrimoniaux pour fins de mise en valeur sur le territoire de L'Anse-Saint-Jean*, Québec, Groupe Harcart, 1987, p. 94-95.

Carte 71 — La ferme Boudreault, municipalité de L'Anse-Saint-Jean

11.1.5. Le pont couvert de L'Anse-Saint-Jean[56]

Historique

En 1928, le conseil municipal décide de construire un pont afin de faciliter les contacts entre les deux rives de la rivière Saint-Jean. La Compagnie Price et le député de l'époque sont sollicités, et la moitié de la somme provient du budget de la colonisation. Le gouvernement du Québec accorde alors une subvention de 2 069 $ pour réaliser le projet. Construit en 1929, le pont couvert du Faubourg, par son architecture et son caractère pittoresque, fait la fierté des gens du village.

Description

De type Town élaboré, ce pont couvert est d'une longueur de 37,03 m, d'une largeur totale de 5,71 m et d'une hauteur de 4,08 m. Il traverse la rivière Saint-Jean et est situé sur le chemin Saint-Thomas Nord. Il permet la liaison entre le chemin Saint-Jean-Baptiste et le chemin de l'Anse.

Intérêts

Réalisé par Laurent Bouchard, à qui on attribue au moins 14 ponts couverts au Saguenay, le pont couvert du Faubourg est un des quatre ponts de ce type toujours en place et un des plus anciens de la région. Selon le livre *Les ponts couverts au Québec* : « Pour se voir apposer le sceau d'authenticité [...], le bâtiment doit [...] se trouver au même lieu depuis 1960 ». Après avoir été emporté par les glaces, il a retrouvé son emplacement d'origine en 1986 et a été relevé avec du béton et des poutrelles d'acier. Le type Town élaboré est exclusif au Québec. Sa notoriété est entre autres attribuable à son apparition sur les billets de 1 000 $ émis en 1954 et 1992. La carte 72 localise le site.

[56] Russell Bouchard, *op. cit.*; Jocelyn Caron, Stéphane Saucier et Hugues Lapointe, *op. cit.*; Gouvernement du Québec, Ministère des Transports, *Les ponts couverts au Québec*, Québec, Les Publications du Québec, 2005, 216 p.; Gouvernement du Québec, Ministère des Transports du Québec, *Pont du Faubourg, L'Anse-Saint-Jean*, 2008, réf. du 3 avril 2008.

Carte 72 — Le pont couvert de L'Anse-Saint-Jean, municipalité de L'Anse-Saint-Jean

11.1.6. Le pont couvert de Ferland-et-Boilleau[57]

Historique

Commencée en 1933, la construction du pont couvert du lac Ha! Ha! fut terminée au printemps 1934. Tout comme celui de L'Anse-Saint-Jean, Laurent Bouchard en fut le maître d'œuvre. Celui-ci était à la tête d'une quarantaine de personnes pour sa construction. En 1970, lors de la réfection de la route 381, un pont de béton a été érigé en parallèle. À l'époque, la largeur et la hauteur du pont couvert limitaient le transport par camion et un deuxième pont était nécessaire.

Description

De modèle Town élaboré, ce pont couvert a une longueur de 37,11 m, une largeur de 6,43 m et une hauteur de 3,71 m. Situé dans le secteur de Boilleau, sur le chemin du Pont-Couvert (ancienne route 381), il traverse la rivière des Ha! Ha! à son embouchure avec le Lac Ha! Ha!. Jadis peint en gris, il est maintenant vert avec des garnitures blanches.

Intérêts

Avec celui de L'Anse-Saint-Jean, il fait partie des derniers ponts couverts de la région de type Town élaboré. Il est le seul au Québec à être recouvert d'un lambris de tôle placé à la verticale. Au même emplacement depuis 1934, on lui attribue une valeur d'authenticité (selon le livre *Les ponts couverts au Québec*). Typiquement québécois, le type Town élaboré n'a pas franchi les frontières de la province, mais s'est démarqué par son efficience et son coût plus modeste. La carte 73 localise le site.

---

[57] « Dossier patrimoine Bas-Saguenay », *ÉCHO-LOGIQUE, la revue des gens du fjord*, *op. cit.*;
Gouvernement du Québec, Ministère des Transports, *Les ponts couverts au Québec*, *op. cit.*; Gouvernement du Québec, Ministère des Transports du Québec, *Pont du lac Ha! Ha!, Ferland-et-Boilleau*, 2008, réf. du 3 avril 2008, http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/grand_public/vehicules_promenade/reseau_routier/structures/ponts_couverts/visite_ponts/saguenay-lac-saint-jean/pont_lac-haha_ferland-boilleau.

Carte 73 — Le pont couvert de Ferland-et-Boilleau, municipalité de Ferland-et-Boilleau

11.1.7. Le Club des messieurs de la rivière Petit Saguenay[58]

Historique

Dès 1844, la Compagnie Price utilise la rivière pour l'exploitation de son moulin et pour la pêche au saumon. Des particuliers en détiennent tour à tour les droits de pêche : N. Pendleton Rogers (1885) et Harrison E. Gawtry (1892). Le Club de pêche et de chasse de Petit-Saguenay, formé en 1889, récupère les droits par la suite. De 1906 à 1950, la rivière est exploitée par le Dumas Fishing Club, dirigé par un actionnaire de la Compagnie Price, M. King. En 1950, des financiers américains poursuivent l'exploitation du club jusqu'en 1966. La même année, un décret gouvernemental attribue à la rivière le statut de réserve faunique et l'Association chasse et pêche du Bas-Saguenay (ACPBS) est créée.

Description

Le Site récréopatrimonial de la rivière Petit Saguenay compte aujourd'hui un camping, des bâtiments historiques (le plus ancien date de 1886) et des chalets rustiques. Les bâtiments, qui peuvent être loués, rappellent les maisons du début du siècle. Le site propose une descente en canot de 10 km et des cours d'initiation à la pêche.

Intérêts

Le développement du site a mené à la consolidation des structures d'accueil, d'hébergement, d'interprétation et de services. Celui-ci fait partie des lieux d'importance de mise en valeur du saumon dans la région. L'histoire du club et de l'exploitation de cette rivière remonte à l'ouverture de la région. Le site constitue une représentation d'une époque au cours de laquelle le milieu industriel avait mainmise sur les ressources du territoire. La carte 74 localise le site.

---

[58] Carl Beaulieu, *Petit-Saguenay : Une tradition du patrimoine humain*, Chicoutimi, Les Éditions du Patrimoine, 2006, 314 p.; Russel Bouchard, *Petit-Saguenay : Proposition d'un circuit patrimonial et historique entre le Club des Messieurs et l'ancien barrage hydro-électrique*, 1990, 61 p.; Jocelyn Caron, Stéphane Saucier et Hugues Lapointe, *op. cit.*; Musée du Fjord, *Résumé historique réalisé par Danny Desbiens*, 1990, 16 p.

Carte 74 — Le club des messieurs, municipalité de Petit-Saguenay

11.1.8. Le site de pêche de la pointe de Bardsville

Historique

Avant l'ouverture de la région, la rivière Sainte-Marguerite faisait l'objet de droits de chasse et de pêche détenus par la Compagnie de la Baie d'Hudson, qui possédait aussi un poste de traite à Tadoussac. Plus tard, la Compagnie Alcan exploita aussi un club privé. Vers 1986, le Club de pêche Sainte-Marguerite, qui détenait maintenant les droits sur le site de Bardsville en plus des droits de pêche sur la rivière, céda ceux du site ainsi que des bâtiments existants. Depuis, la gestion du site de Bardsville est effectuée par la Régie intermunicipale de la Vallée de la rivière Sainte-Marguerite.

Description

Le site comprend un bâtiment centenaire ayant appartenu au Club de pêche de la Compagnie Alcan. Depuis 1986, il est administré par une régie intermunicipale composée des municipalités de Sainte-Rose-du-Nord, de Sacré-Cœur et de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Depuis quelques années, le site n'est plus en activité.

Intérêts

Avec sa localisation en pleine vallée de la rivière Sainte-Marguerite, grâce à son histoire centenaire et avec le potentiel que ce site offre pour les vacanciers et les touristes, la MRC entrevoit une mise en valeur qui permettrait de remédier à l'état d'abandon du site d'hébergement de Bardsville. La carte 75 localise le site. À cet effet, la MRC a adopté le 14 juin 2011 le règlement de citation patrimoniale du « site de pêche de la pointe de Bardsville ».

Carte 75 — Le site de Bardsville, territoire non-organisé Mont-Valin

11.1.9. Le chalet Antoine-Dubuc[59]

Historique

Depuis des décennies, le massif des monts Valin représente un endroit de prédilection pour les activités de chasse et de pêche. Avant la création des zones d'exploitation contrôlées (zecs) à la fin des années 1970, le territoire des monts Valin était occupé par de nombreux clubs privés qui « administraient » les territoires qui leur étaient attribués par le gouvernement du Québec. Le chalet Antoine-Dubuc est le témoin d'une période révolue, mais qui a ouvert la porte à une nouvelle gestion du territoire public et à l'ouverture du territoire faunique à la population.

Description

Le chalet Antoine-Dubuc est situé en bordure du lac aux Canots sur le TNO Mont-Valin de la MRC. Membre du Club des canots fondé en 1946, Antoine Dubuc fait construire un chalet en bois rond d'une dimension imposante. Le chalet a été construit à l'été 1956 par Nérée Lavoie et agrandi en 1957. À la fin des travaux, le site comprenait le chalet, le camp du gardien et un garage. Il est localisé sur un site enchanteur dans un des endroits les plus enneigés de la région, soit en périphérie de la vallée des Fantômes dans le Parc national des Monts-Valin.

Intérêts

Antoine Dubuc a été un industriel important dans la région. Il a grandement contribué à la reconnaissance du territoire que constitue aujourd'hui le Parc national des Monts-Valin en réclamant la protection de ce territoire et l'arrêt de la coupe forestière dans ce secteur des monts Valin. De nombreuses personnes ayant contribué à l'histoire régionale y ont séjourné. À ce titre, le chalet Antoine-Dubuc constitue un ensemble patrimonial unique, qu'il importe de reconnaître. La carte 76 localise le site. Dans cette vision, la MRC a adoptée le 11 août 2009, un règlement de citation patrimoniale pour le « chalet Antoine-Dubuc ».

[59] *Correspondance privée de M. Antoine Dubuc et M. Léo-Pierre Girard.*

Carte 76 — Le chalet Antoine-Dubuc, territoire non-organisé Mont-Valin

11.2. Les territoires d'intérêt culturel

Les territoires d'intérêt culturel regroupent divers ensembles du patrimoine bâti, principalement des éléments du patrimoine religieux qui font référence à des lieux d'importance pour les communautés. Ainsi, le schéma d'aménagement révisé reconduit l'ensemble des « places de l'église », mais favorisera dorénavant la mise en place de mesures par les municipalités visant à préserver leur cachet unique. Généralement localisées au cœur des villages de chacune des municipalités, ces places représentent la forme d'organisation de l'espace en lien avec les valeurs à l'époque de la constitution des premières communautés. Elles ont aujourd'hui une valeur architecturale qu'il importe de préserver et de mettre en valeur.

Ce thème comprend également les sites archéologiques, puisque ceux-ci revêtent également une valeur culturelle associée aux premières occupations du territoire, surtout le long du Saguenay et des autres cours d'eau comme ceux de la « route des fourrures ».

11.2.1. L'église Saint-Jean-Baptiste (L'Anse-Saint-Jean)[60]

Historique

En 1668, une mission est fondée à L'Anse-Saint-Jean avec un groupe d'Amérindiens. Plus tard, avec l'arrivée de la Société des Vingt-et-un en 1838, on y établit une nouvelle mission. La première messe fut célébrée dans la maison de David Côté, à l'embouchure de la rivière Saint-Jean. Le premier presbytère a été érigé en 1858, soit trois ans avant la fondation de la paroisse Saint-Jean-Baptiste en 1861. Elle fut une des premières paroisses du Bas-Saguenay. La construction de l'église en 1890 a été réalisée sur le site de l'ancienne chapelle.

Description

L'église Saint-Jean-Baptiste est localisée sur un promontoire, au cœur du faubourg. Elle est recouverte de pierres des champs du village. La toiture, jadis en bardeaux de cèdre peints en rouge, est maintenant en tôle. À l'intérieur, on y trouve une statue en bois représentant saint Jean-Baptiste. Elle a été réalisée par l'artiste Louis Jobin en 1883. La croix du clocher aurait été fabriquée par deux forgerons de l'endroit.

Intérêts

Œuvre de l'architecte David Ouellet, originaire de Québec, et du maçon-charpentier Louis-Nérée Tremblay, de Sainte-Anne-de-Chicoutimi, il s'agit de la plus vieille église sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Les paroissiens ont aussi contribué à sa construction. En 1967-1968, un agrandissement vers la sacristie a modifié l'apparence d'origine du décor intérieur, dont celui du chœur. La carte 77 localise le site.

---

[60] Russel Bouchard, *op. cit.*; Fondation du patrimoine religieux du Québec, « Église Saint-Jean-Baptiste », *Inventaire des lieux de culte du Québec*, 2006, réf. du 14 avril 2008, http://www.lieuxdeculte.qc.ca/fiche.php?LIEU_CULTE_ID=68282&type_requete=lieu&lignes=25&RefMunicipalite=94010&mrc=94; Groupe Harcart, *Étude du territoire municipal de L'Anse-Saint-Jean selon les volets archéologique, ethnologique et architectural*, Québec, Groupe Harcart, 1988, 112 p.; Musée du Fjord, *Résumé historique réalisé par Danny Desbiens*, 1990, 17 p.

Carte 77 — Église Saint-Jean-Baptiste, municipalité de L'Anse-Saint-Jean

11.2.2. L'église Saint-Félix (Saint-Félix-d'Otis)[61]

Historique

À la suite du Grand Feu de 1870, des familles baieriveraines viennent s'établir dans le canton Otis. Ce nom rend hommage à l'abbé Lucien Otis (1824-1868). En 1880, la colonisation se poursuit par l'entremise des chantiers forestiers de la Compagnie Price. La paroisse Saint-Félix-d'Otis est fondée en 1892. Une première chapelle est érigée sur le Vieux Chemin mais, à partir de 1925, on se rend au village pour les offices religieux. La bénédiction de la première église s'effectue en 1926. La construction de l'église actuelle se déroule de 1953 à 1956. En 1975, les paroissiens entreprennent la restauration de l'église.

Description

Située sur la rue principale (route 170), l'église Saint-Félix constitue un monument important du village. Elle est couverte de blocs de béton décoratifs et la toiture est faite de tôle. Les murs intérieurs sont en béton et le plafond est recouvert de crépi. Le presbytère fait également partie de l'ensemble, mais n'exerce plus ses fonctions aujourd'hui.

Intérêts

L'église a été conçue par les architectes Alfred Lamontagne et Armand Gravel. À l'intérieur, on y trouve des décors peints de l'artiste Claude Grenier. La carte 78 localise le site.

---

[61] Yvon Bellemare, *Une histoire d'appartenance : Le Saguenay–Lac-Saint-Jean*, tome 2, Sainte-Foy, Les Éditions GID, 2001, 303 p.; Commission de toponymie du Québec, « Saint-Félix-d'Otis », *Noms et lieux du Québec*, réf. du 14 avril 2008, http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/topos/carto.asp?Speci= 125041&Latitude=48,26667&Longitude=-70,61667&Zoom=1700; « Dossier patrimoine Bas-Saguenay », *ÉCHO-LOGIQUE, la revue des gens du fjord*, *op. cit.*; Fondation du patrimoine religieux du Québec, « Église Saint-Félix », *Inventaire des lieux de culte du Québec*, 2006, réf. du 14 avril 2008, http://www.lieuxdeculte.qc.ca/fiche.php?LIEU_CULTE_ID=66302&type_requete=lieu&lignes=25&RefMunicipalite=94025&mrc=942.

Carte 78 — Église Saint-Félix-d'Otis, municipalité de Saint-Félix-d'Otis

11.2.3. L'église Saint-Charles-Borromée (Saint-Charles-de-Bourget)[62]

Historique

Vers 1865, la colonisation est lancée par l'abbé Charles-Stanislas Richard à La Décharge. Vingt ans plus tard, la paroisse Saint-Charles-Borromée est fondée et on crée la municipalité de Canton-Bourget. La construction de la première église se termine en 1904. À partir de 1913, la Quebec Development Company Limited acquiert les terres riveraines en vue de son projet hydroélectrique à la chute à Caron. Prévoyant l'inondation du village, la compagnie fait reconstruire à ses frais l'église et le presbytère. Les nouveaux bâtiments sont érigés en 1915-1916.

Description

L'église actuelle s'inspire de l'ancien modèle. La façade et les murs extérieurs sont recouverts de bois et sa toiture est faite de tôle. L'intérieur est en majeure partie recouvert de bois. Le calvaire, le cimetière, l'enclos, le presbytère qui n'exerce plus ses fonctions et la salle communautaire complètent l'ensemble.

Intérêts

Conçus par l'architecte Joseph-Pierre Ouellet, les plans ont été réalisés par le charpentier Ulysse Tremblay et l'entrepreneur Armand Lévesque. Elle constitue la seule église de la MRC du Fjord-du-Saguenay reconnue comme site du patrimoine. La place des Ormes que composent notamment l'église avec le presbytère et le cimetière a été constituée par la municipalité en 1997 et fait l'objet d'une protection architecturale. La carte 79 localise le site.

---

[62] Russel Bouchard, « Villages fantômes, localités disparues ou méconnues du Haut-Saguenay », *Cahiers de Saguenayensia,* Histoire des municipalités n° 12, Chicoutimi, Société historique du Saguenay, 1991, 139 p.; Fondation du patrimoine religieux du Québec, « Église Saint-Charles-Borromée », *Inventaire des lieux de culte du Québec*, 2006, réf. du 21 avril 2008, http://www.lieuxdeculte.qc.ca/fiche.php?LIEU_CULTE_ID=79027&type_requete=lieu&lignes=25&RefMunicipalite=94085&mrc=942; Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, *Répertoire du patrimoine culturel du Québec*, 2007, réf. du 21 avril 2008, http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/RPCQ/detailBien.do?methode=consulter&bienId=93570#; Sylvie Thivierge, *L'ensemble paroissial Saint-Charles-Borromée*, Ministère des Affaires culturelles de Chicoutimi et Corporation municipale de Saint-Charles-de-Bourget, 1988, 82 p.

Carte 79 — Église Saint-Charles Borromée, municipalité de Saint-Charles-de-Bourget

11.2.4. L'église Saint-David (Saint-David-de-Falardeau)[63]

Historique

Le nom de cette paroisse rend hommage à l'abbé David Russel (1835-1898) qui a réussi à y attirer les premiers colons originaires de Sainte-Anne-de-Chicoutimi en 1887. La crise économique des années 1930 amène de nouveaux résidants de Saint-Honoré. En 1937, on fonde la paroisse, nomme un curé résident et érige une église. Les plans sont offerts par l'architecte Léonce Desgagné et le terrain, par Pitre Tremblay, qui vient déterminer l'emplacement de l'îlot paroissial et du développement du village. L'augmentation de la population et l'arrivée de villégiateurs entraînent la construction d'une nouvelle église en 1967.

Description

Inspirée du tipi amérindien, cette église avant-gardiste a la forme d'un cône tronqué à axe incliné. Son sommet constitue un puits de lumière qui met en valeur l'autel en pierre locale. Le revêtement des murs extérieurs est en pierre et la toiture, en tôle. L'intérieur est fait en pierre et le plafond, en crépi. Le presbytère, le cimetière et le chemin couvert collaborent à l'harmonie du site.

Intérêts

Cette église, conçue par les architectes Paul-Marie Côté et Léonce Desgagné, fait partie de la lignée des temples modernes qui ont marqué l'architecture religieuse saguenayenne. L'entrepreneur Constructions Bolduc y a collaboré. La carte 80 localise le site.

---

[63] Roland Bélanger, « Saint-David-de-Falardeau : Bref aperçu historique », *Saguenayensia*, vol. 40, n° 3, Chicoutimi, Société historique du Saguenay, 1998, p. 13-28; Russel Bouchard avec la participation de Rosaire Dufour, *Saint-David-de-Falardeau : de l'eau, de la terre et des hommes*, Histoire des municipalités n° 16, Cap-Saint-Ignace, Ateliers graphiques Marc Veilleux, 1998, 52 p.; Fondation du patrimoine religieux du Québec, « Église Saint-David », *Inventaire des lieux de culte du Québec*, 2006, réf. du 22 avril 2008, http://www.lieuxdeculte.qc.ca/fiche.php?LIEU__CULTE_ID=77582&type_requete=lieu&lignes=25&RefMunicipalite=94095&mrc=942; Société historique du Saguenay, *Capsules historiques : Les débuts de Falardeau*, réf. du 22 avril 2008, http://www.shistoriquesaguenay.com/Capsules.asp.

Carte 80 — Église Saint-David, municipalité de Saint-David-de-Falardeau

11.2.5. L'église Saint-Honoré (Saint-Honoré)[64]

Historique

Les sociétés de colonisation de l'abbé Nérée Gingras de Baie-Saint-Paul (1870) et de l'abbé David Roussel de Sainte-Anne (1887) contribuent au développement de ce secteur étroitement lié à Saint-David-de-Falardeau. Une chapelle est construite en 1907 et, en 1911, la paroisse de Saint-Honoré est érigée. La construction de l'église se déroule en 1916-1917. On a choisi de donner le nom de la paroisse en l'honneur du député Honoré Petit (1847-1922), qui a contribué à sa fondation. Ce dernier, avec son frère Ludger Petit, a offert les terrains pour la construction de l'église et du presbytère.

Description

La façade et les murs extérieurs sont en pierre des champs provenant des dépôts de calcaire situés à proximité de la municipalité. Le revêtement de la toiture est en tôle et l'intérieur ainsi que le plafond sont recouverts de plâtre. Plusieurs éléments contribuent à la beauté du site, notamment le presbytère, la chapelle, le cimetière, le monument du Sacré-Cœur érigé en 1927, les deux anges à la trompette du statuaire Louis Jobin ainsi qu'un orgue à tuyaux unique (Casavant et Frères, opus 1708, 656 tuyaux, 1942).

Intérêts

L'église a été conçue par l'architecte Alfred Lamontagne et construite par les maçons André Fortin et Gaudiose Tremblay ainsi que par le charpentier Thomas Pagé. Cette église est la seule à détenir, sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay, le statut juridique d'œuvre d'art reconnu en raison de ses deux anges. La carte 81 localise le site.

---

[64] Yvon Bellemare, *op. cit.*; Michel Bergeron, « Saint-Honoré : des origines jusqu'en 1911 », *Saguenayensia*, vol. 46, n° 3, Chicoutimi, Société historique du Saguenay, 2004, p. 3-14; Fondation du patrimoine religieux du Québec, « Église Saint-Honoré », *Inventaire des lieux de culte du* Québec, 2006, réf. du 23 avril 2008, http://www.lieuxdeculte.qc.ca/fiche.php?LIEUCULTE_ID=90055&type_requete=lieu&lignes=25&RefMunicipalite=94060&mrc=942.

Carte 81 — Église Saint-Honoré, municipalité de Saint-Honoré

11.2.6. L'église Saint-Ambroise (Saint-Ambroise)[65]

Historique

Bien que des chantiers forestiers aient lieu en 1845, l'arrivée de pionniers de Sainte-Anne-de-Chicoutimi, de Saint-Pacôme (Kamouraska), de Chicoutimi et de L'Anse-Saint-Jean fait qu'on établit une colonie dans ce secteur en 1869. Fondée en 1883, la paroisse de Saint-Ambroise portait le nom de Colonie de la Rivière-à-l'Ours. La scierie lance le développement de la communauté en 1884. Construite en 1885, la chapelle porte alors le nom de l'abbé Ambroise-Martial Fafard (1840-1899), curé de la cathédrale et du séminaire de Chicoutimi. L'église a été achevée en 1909 et le presbytère, en 1914. À la suite d'un incendie, le presbytère a été reconstruit en 1936 et une église en pierre a été érigée de 1922 à 1924.

Description

La façade de l'église ainsi que les murs extérieurs sont recouverts de pierres et la toiture, de tôle. L'intérieur est fait de crépi et le plafond ainsi que la voûte sont de carton. On trouve sur le territoire de la municipalité deux cimetières. La Fabrique a fait l'acquisition d'un deuxième site afin de pallier le manque d'emplacements du cimetière originel situé en face de l'église.

Intérêts

Cette église a été conçue par l'architecte Philippe Mayrand avec la contribution des habitants de Saint-Ambroise. La carte 82 localise le site.

---

[65] Yvon Bellemare, *op. cit.*; Commission de toponymie du Québec, « Saint-Ambroise », *Noms et lieux du Québec*, réf. du 23 avril 2008, http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/topos/carto.asp?Speci=148074&Latitude=48,55&Longitude=-71,33334&Zoom=1700; Fondation du patrimoine religieux du Québec, « Église Saint-Ambroise », *Inventaire des lieux de culte du Québec*, 2006, réf. du 23 avril 2008, http://www.lieuxdeculte.qc.ca/fiche.php?LIEU_CULTE_ID=73697&type_requete=lieu&lignes=25&RefMunicipalite=94090&mrc=942; « La paroisse de Saint-Ambroise », *Saguenayensia*, vol. 1, n° 5, Chicoutimi, 1959, p. c. 02.

Carte 82 — Église Saint-Ambroise, municipalité de Saint-Ambroise

11.2.7. L'église Saint-François-d'Assise (Petit-Saguenay)[66]

Historique

La présence de travailleurs forestiers débarqués avec la Société des Vingt-et-un en 1838 permet, en 1844, d'établir une mission à Petit-Saguenay. Cette mission connaît des changements en 1882 avec l'établissement du village de L'Anse-Saint-Étienne. La Compagnie Price contribue alors à la construction d'un lieu de culte cédé à l'Église catholique romaine en 1886. À la suite de la destruction de ce village, on crée la mission Saint-François-d'Assise et on bâtit une chapelle en 1912. La paroisse est fondée en 1918 et une nouvelle église y est érigée. En 1945, avec l'accroissement de la population, l'architecte Sylvio Brassard collabore à l'agrandissement de l'église et lui donne un style roman. Dix ans plus tard, un incendie la détruit complètement. L'église actuelle date de 1956.

Description

Cette église à l'allure moderne est recouverte de briques et sa toiture, de bardeaux d'asphalte. L'intérieur est fait de plâtre, tandis que le plafond est recouvert de pierre. Les poutres massives qui ornent le plafond et les murs ainsi que les bancs en bois lui confèrent un aspect chaleureux. Elle a été construite avec des matériaux ignifuges.

Intérêts

L'architecte Sylvio Brassard s'est inspiré du style Dom-Bellot pour cette troisième église établie à Petit-Saguenay. L'architecte a également conçu les plans de l'église Saint-Jean-l'Évangéliste de Bégin et de l'église Notre-Dame de l'Éternité à Rivière-Éternité. La carte 83 localise le site.

---

[66] Carl Beaulieu, *op. cit.*; Russel Bouchard, « Villages fantômes, localités disparues ou méconnues du Bas-Saguenay », *op. cit.*; Fondation du patrimoine religieux du Québec, « Église Saint-François-d'Assise », *Inventaire des lieux de culte du Québec*, 2006, réf. du 23 avril 2008, http://www.lieuxdeculte.qc.ca/fiche.php?LIEUCULTE_ID=73697&type_requete=lieu&lignes=25&RefMunicipalite=94090&mrc=942; Musée du Fjord, *Résumé historique réalisé par Danny Desbiens*, 1990, 16 p.

Carte 83 — Église Saint-François-D'Assise, municipalité de Petit-Saguenay

11.2.8. L'église Saint-Gérard-Majella (Larouche)[67]

Historique

Vers 1894, William Larouche s'installe avec sa famille à l'endroit connu sous le nom de Dorval (nom de la rivière qui traverse le village) et de canton Kénogami, appellation qui a été achetée en 1911 par les Price pour la ville de leur nouvelle papeterie. En 1907, on procède à l'établissement d'une chapelle. La paroisse Saint-Gérard-Magella et la construction de la première église datent de 1924. On procède alors à l'agrandissement de la chapelle d'origine. Les matériaux du presbytère de la paroisse Saint-Cyriac servent à bâtir le presbytère. En 1960, on démolit l'église pour en construire une plus moderne.

Description

Cette église arbore une façade et des murs extérieurs en crépi, alors que la toiture est recouverte de bardeaux d'asphalte. Les murs intérieurs sont couverts de crépi tandis que le bois recouvre le plafond de forme d'arc infléchi. Le presbytère exerce maintenant la fonction de galerie d'art.

Intérêts

Cette église possède des lignes audacieuses qui rappellent celles d'une tente. Les plans conçus par les architectes Évans Saint-Gelais et Fernand Tremblay et réalisés par les entrepreneurs Dufresne et Racine s'inscrivent dans une nouvelle tendance. Celle-ci laisse tout de même place à la sobriété et est en accord avec l'esprit de renouveau liturgique des années 1960. La carte 84 localise le site.

---

[67] Yvon Bellemare, *op. cit.*; Russel Bouchard, *Larouche : un îlot de peuplement sur le parcours du chemin de fer*, Histoire des municipalités n° 13, Jonquière, 1995, 87 p.; Fondation du patrimoine religieux du Québec, « Église Saint-Gérard-Majella », *Inventaire des lieux de culte du Québec*, 2006, réf. du 23 avril 2008, http://www.lieuxdeculte.qc.ca/fiche.php?LIEUCULTE_ID=75383&type_requete=lieu&lignes=25&RefMunicipalite=94080&mrc=942; Société historique du Saguenay, *Capsules historiques : De Kénogami à Larouche*, réf. du 23 avril 2008, http://www.shistoriquesaguenay.com/Capsules.asp.

Carte 84 — Église Saint-Gérard-Majella, municipalité de Larouche

11.2.9. L'église Saint-Jean-l'Évangéliste (Bégin)[68]

Historique

Vers 1915, durant la Première Guerre mondiale, des familles originaires de Tadoussac viennent cultiver les terres du canton de Bégin. Cette appellation fait référence au cardinal Louis-Nazaire Bégin, deuxième évêque de Chicoutimi (1888) et archevêque de Québec (1898). La municipalité de Canton-Bégin est érigée en 1922. On utilise une chapelle pour le culte religieux en 1923 et, en 1924, on procède à la construction d'un presbytère et d'une église. Le décor intérieur de l'église de Val-Jalbert est réutilisé à l'église Saint-Jean-l'Évangéliste en 1935. La construction de l'église actuelle date de 1960-1961.

Description

La façade et les murs extérieurs sont couverts de pierres et le revêtement de la toiture est en acier émaillé. L'intérieur est fait de béton et plusieurs poutres massives ornent le plafond en forme d'arc brisé. D'autres éléments font partie du site : le presbytère, le chemin couvert et l'orgue Providence 1962.

Intérêts

L'architecte Sylvio Brassard a conçu les plans de cette église. Il a également réalisé les plans de l'église Notre-Dame de l'Éternité à Rivière-Éternité et de l'église Saint-François-d'Assise de Petit-Saguenay. À l'époque, l'entrepreneur a aussi pu compter sur une corvée locale pour les travaux. La carte 85 localise le site.

---

[68] Yvon Bellemare, *op. cit.*; Commission de toponymie du Québec, « Bégin », *Noms et lieux du Québec*, réf. du 23 avril 2008, http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/topos/carto.asp?Speci=77509& Latitude=48,66666&Longitude=-71,33334&Zoom=1700; Fondation du patrimoine religieux du Québec, « Église Saint-Jean-l'Évangéliste », *Inventaire des lieux de culte du Québec*, 2006, réf. du 23 avril 2008, http://www.lieuxdeculte.qc.ca/fiche.php?LIEU_CULTE_ID=69485&type_requete=lieu&lignes=25&RefMunicipalite=94100&mrc=942; Thérèse Ouellet-Lavoie, *Historique de la municipalité de Bégin*, Site Internet de la municipalité de Bégin, réf. du 23 avril 2008, www.begin.ca.

Carte 85 — Église Saint-Jean-L'Ébangéliste, municipalité de Bégin

11.2.10. L'église Notre-Dame de l'Éternité (Rivière-Éternité)[69]

Historique

Bien que la municipalité de Rivière-Éternité n'ait été érigée qu'en 1974, ce nom est mentionné sur les cartes topographiques dès 1744 pour désigner la rivière qui se jette dans la baie Éternité. En 1931, des familles de L'Anse-Saint-Jean s'installent dans le canton Hébert en raison de la crise économique. La première chapelle de la mission de Notre-Dame de l'Éternité est en place en 1933 avec la contribution de la Compagnie Price. En 1935, un feu détruit une partie du village ainsi que la chapelle et le presbytère. Une nouvelle chapelle est alors construite par les paroissiens. Avec la subvention du ministère de la Colonisation en 1950, une corvée est lancée pour la construction du presbytère. La construction de l'église date de 1953-1954.

Description

Le revêtement de la façade et des murs extérieurs est en brique, alors que la toiture est recouverte de bardeaux d'asphalte. L'intérieur est fait de bois et le plafond, de forme d'arc brisé, est recouvert de tuiles acoustiques. Le monument, le presbytère et le chemin couvert s'inscrivent dans l'ensemble.

Intérêts

L'église Notre-Dame de l'Éternité a été conçue par l'architecte Sylvio Brassard. Il a également réalisé les plans de l'église Saint-Jean-l'Évangéliste à Bégin et de l'église Saint-François-d'Assise de Petit-Saguenay. Les habitants de Rivière-Éternité ont contribué aux travaux de construction. Chaque année, cette église attire des visiteurs grâce à l'Exposition internationale de crèches de Noël. La carte 86 localise le site.

---

[69] « Dossier patrimoine Bas-Saguenay », *ÉCHO-LOGIQUE, la revue des gens du fjord*, *op. cit.*; Fondation du patrimoine religieux du Québec, « Église Notre-Dame de l'Éternité », *Inventaire des lieux de culte du Québec*, 2006, réf. du 24 avril 2008, http://www.lieuxdeculte.qc.ca/fiche.php?LIEU_CULTE_ID=86922&type_requete=lieu&lignes=25&RefMunicipalite=94015&mrc=942; Musée du Fjord, *Résumé historique réalisé par Danny Desbiens*, 1990, 14 p.

Carte 86 — Église Notre-Dame de l'Éternité, municipalité de Rivière-Éternité

11.2.11. L'église dite chapelle Sainte-Bernadette (Ferland-et-Boilleau)[70]

Historique

Vers 1880, l'exploitation forestière est la principale activité économique aux cantons Ferland et Boilleau. La Société des Trente, composée d'une trentaine de colons de La Baie, contribue au défrichement des terres vers la fin du XIXe siècle. Mais ce n'est qu'en 1931 que le véritable peuplement se réalise dans le canton Boilleau. La construction de l'église Sainte-Bernadette, à Boilleau, date de 1939 alors que la paroisse est érigée en 1947. Son nom évoque sainte Bernadette Soubirous (1844-1879), célèbre pour avoir signalé des apparitions de la Vierge. Au tournant des années 2003-2004, cette église a perdu sa vocation religieuse et a été vendue à un comité de sauvegarde du patrimoine.

Description

La façade de cette chapelle et ses murs extérieurs sont en bois alors que la toiture est recouverte d'acier peint. Les murs intérieurs sont faits de composite de bois et le plafond, de tuiles acoustiques. Les bancs en bois, qui jadis constituaient une richesse du décor intérieur, ont pratiquement tous été vendus. Une grotte représentant la Sainte Vierge en compagnie de sainte Bernadette se trouve sur le site.

Intérêts

Aujourd'hui, cette église sert de lieu pour des réunions et des rassemblements et de salle de spectacle en saison estivale. Elle fait partie de l'histoire du peuplement de la communauté. La carte 87 localise le site.

---

[70] Commission de toponymie du Québec, « Ferland-et-Boilleau », *Noms et lieux du Québec*, réf. du 24 avril 2008, http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/topos/carto.asp?Speci=__77509&__Latitude=48,66666&Longitude=-71,33334&Zoom=1700; « Dossier patrimoine Bas-Saguenay », *ÉCHO-LOGIQUE, la revue des gens du fjord*, *op. cit.*; Fondation du patrimoine religieux du Québec, « Église dite chapelle Sainte-Bernadette », *Inventaire des lieux de culte du Québec*, 2006, réf. du 24 avril 2008, http://www.lieuxdeculte.qc.ca/fiche.php?LIEU_CULTE_ID=161136&LieuSuivant=2&LieuPrecedent=0&debut=0&nlieux=2&type_requete=lieu&lignes=25&RefMunicipalite=94020&mrc=942.

Carte 87 — Église dite chapelle Saint-Barnadette, municipalité de Ferland-et-Boilleau

11.2.12. L'église Saint-Gabriel-Lallemant (Ferland-et-Boilleau)[71]

Historique

L'exploitation forestière est déjà présente dans les cantons Ferland et Boilleau vers 1880. Composée d'une trentaine de colons de La Baie, la Société des Trente contribue à défricher quelques arpents vers la fin du XIXe siècle. Des colons s'établissent de façon significative dans le canton Ferland à compter de 1930. La paroisse Saint-Gabriel-Lallemant a été érigée à Ferland en 1934, mais l'église actuelle date de 1971. Il s'agit de la deuxième église. La première, construite en 1933, a été détruite par les flammes en 1971. Son nom fait référence au missionnaire jésuite Gabriel Lallemant (1610-1649), considéré parmi les martyrs canadiens à la suite de la guerre entre Français et Hurons.

Description

Le revêtement de la façade est en brique et celui des autres murs extérieurs, en béton. La toiture est recouverte de bardeaux d'asphalte. Les murs intérieurs sont en béton et le plafond plat est recouvert de tuiles acoustiques. Les éléments qui font partie du site sont le calvaire, le presbytère et le cimetière.

Intérêts

Cette église s'inscrit parmi les lieux de culte modernes que nous trouvons sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Celle-ci a été construite par l'entrepreneur Gabriel Dufour. La carte 88 localise le site.

---

[71] Commission de toponymie du Québec, « Ferland-et-Boilleau », *Noms et lieux du Québec*, réf. du 24 avril 2008, http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/topos/carto.asp?Speci=__77509&__Latitude=48,66666&Longitude=-71,33334&Zoom=1700; « Dossier patrimoine Bas-Saguenay », *ÉCHO-LOGIQUE, la revue des gens du fjord*, *op. cit.*; Fondation du patrimoine religieux du Québec, « Église Saint-Gabriel-Lallemant », *Inventaire des lieux de culte du Québec*, 2006, réf. du 24 avril 2008, http://www.lieuxdeculte.qc.ca/fiche.php?LIEU_CULTE_ID=69075&LieuSuivant=1&LieuPrecedent=1&debut=0&nlieux=2&type_requete=lieu&lignes=25&RefMunicipalite=94020&mrc=942.

Carte 88 — Église Saint-Gabriel-Lallemant, municipalité de Ferland-et-Boilleau

11.2.13. L'église dite chapelle Saint-Basile-de-Tableau (Hameau de Sainte-Rose-du-Nord)[72]

Historique

La chapelle Saint-Basile-de-Tableau existe depuis 1911 grâce à Basile Villeneuve et sa famille. Avant sa construction, les missionnaires utilisaient la maison de ce dernier pour y tenir la messe. De 1884 à 1911, les paroissiens du Tableau se dirigeaient à la Descente des Femmes (Sainte-Rose-du-Nord) pour les offices religieux. En 1954, la chapelle est restaurée. En 1961, l'Évêché de Chicoutimi fait exhumer tous les corps du cimetière adjacent pour les transporter dans celui de Sainte-Rose-du-Nord. La paroisse de Sainte-Rose-du-Nord fait l'acquisition de la chapelle en 1969.

Description

Le revêtement de la façade et des autres murs extérieurs est fait de bardeaux d'amiante alors que la toiture est recouverte de tôle. Les murs intérieurs et le plafond sont en bois. On trouve aussi, aux abords du site, un quai en bordure du Saguenay et quelques traces de l'ancienne scierie. Autrefois, en cas de tempête ou de brouillard, les gens du Tableau avaient l'habitude d'utiliser la cloche afin d'orienter les voyageurs et les navigateurs.

Intérêts

Ce lieu de culte, à l'architecture classique, rustique et modeste, a été construit par Basile Villeneuve (père) et ses deux fils, Basile et Thomas-Louis. Cette chapelle présente un potentiel cinématographique puisqu'elle est située dans un lieu champêtre et qu'elle évoque bien les chapelles construites au XXe siècle. La carte 89 localise le site.

---

[72] Russel Bouchard, « Villages fantômes, localités disparues ou méconnues du Bas-Saguenay », *op. cit.*; Fondation du patrimoine religieux du Québec, « Église dite chapelle Saint-Basile-de-Tableau », *Inventaire des lieux de culte du Québec*, 2006, réf. du 24 avril 2008,http://www.lieuxdeculte.qc.ca/fiche.php?LIEU_CULTE_ID=65218&type_requete=lieu&lignes=25&RefMunicipalite=94030&mrc=942; Musée du Fjord, *Résumé historique réalisé par Danny Desbiens*, 1990, 12 p.

Carte 89 — Église dite chapelle Saint-Basile-de-Tableau, municipalité de Sainte-Rose-du-Nord

11.2.14. L'église Sainte-Rose-de-Lima (Sainte-Rose-du-Nord)[73]

Historique

Déjà, en 1838, on dessert la mission de Sainte-Rose-de-Lima. Les premières célébrations se tiennent dans la maison de Louison Villeneuve de l'anse du Milieu en 1881. L'autel de la chapelle, bénie en 1902, provient de la première cathédrale de Chicoutimi et la cloche, de La Malbaie. En 1932, l'abbé Pantaléon Tremblay adresse une demande pour que la paroisse se nomme Sainte-Rose-de-Lima plutôt que Descente des Femmes. L'appellation provient de Rosa de Santa Maria, première sainte canonisée en Amérique. L'église que l'on connaît aujourd'hui date de 1983. Celle construite entre 1902-1903 a été détruite lors d'un feu en 1982. Les meubles et les ornements fabriqués à partir de pièces de bois de la paroisse ont été récupérés à la suite de l'incendie.

Description

La façade et les murs extérieurs sont en déclin d'aluminium alors que le revêtement de la toiture est fait de bardeaux d'asphalte. L'intérieur est recouvert de gypse et les planchers le sont de tuiles d'amiante, de tapis et de céramique. Le décor est composé de bancs en frêne, d'un autel en sapin, d'une lampe du sanctuaire et d'un chemin de croix en cèdre.

Intérêts

Les plans de l'église, inspirés de l'ancienne, sont de l'architecte Léo Lapointe. Elle fut construite par les entrepreneurs Simard & Simard. Cette église séduit par sa simplicité et son mobilier constitué entièrement de bois naturel. Construite après 1975, elle ne fait pas partie de l'inventaire des lieux de culte du Québec. La carte 90 localise le site.

[73] Yvon Bellemare, *op. cit.*; Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord, *Une paroisse née de la forêt*, réf. du 24 avril 2008, www.ste-rosedunord.qc.ca/historique3.htm; Musée du Fjord, *Résumé historique réalisé par Danny Desbiens*, 1990, 12 p.

Carte 90 — Église Sainte-Rose-de-Lima, municipalité de Sainte-Rose-du-Nord

11.2.15. L'église Saint-Fulgence (Saint-Fulgence)[74]

Historique

Dès 1839, Roger Bouchard s'installe à l'anse à Pelletier et Michel Simard, à l'anse aux Foins. La mission de Saint-Fulgence prend fonction en 1843. En 1846, le père Jean-Baptiste Honorat et les paroissiens construisent une chapelle, puis celle-ci est déménagée. En 1854, une seconde chapelle est en place. La première église est construite en 1866 et, en 1870, la paroisse est érigée. L'église est préservée du grand feu de 1870 et achevée en 1889. En 1942, on procède à sa démolition. La construction de 1943 réutilise l'ancien clocher, présente une orientation différente, et le cimetière est refait et agrandi. Un presbytère s'ajoute à l'ensemble en 1957. L'église actuelle date de 1977.

Description

La façade et les murs extérieurs sont faits de béton et d'aluminium, alors que la toiture est en acier émaillé. Les murs intérieurs sont recouverts de stuc tandis que les plafonds sont en bois. D'autres éléments s'ajoutent au site : le monument du Sacré-Cœur, le presbytère qui n'exerce plus sa vocation, un cimetière et un hôtel de ville (1942) qui était autrefois le couvent des Sœurs du Bon-Conseil.

Intérêts

Les plans de l'église que l'on connaît aujourd'hui sont des architectes Claude Leblond et Serge Tremblay. Cette église ne fait toutefois pas partie de l'inventaire des lieux de culte du Québec puisqu'elle a été érigée après 1975. La carte 91 localise le site.

---

[74] Commission de toponymie du Québec, « Saint-Fulgence », *Noms et lieux du Québec*, réf. du 24 avril 2008, http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/topos/carto.asp?Speci=72559_&Latitude=48,45&Longitude=-70,9&Zoom=1700; « La paroisse de Saint-Fulgence », *Saguenayensia*, vol. 1, n° 6, Chicoutimi, 1959, p. 148; Marc Saint-Hilaire, *De l'Anse-aux-Foins à Saint-Fulgence : Un siècle et demi sur les rives du fjord*, Saint-Fulgence, Comité des fêtes du 150e et Les Éditions du Gaymont, 1989, 213 p.; Marc Saint-Hilaire, « Esquisse historique de Saint-Fulgence », *Saguenayensia*, vol. 31, n° 3, Chicoutimi, 1989, p. 13-15.

Carte 91 — Église Saint-Fulgence, municipalité de Saint-Fulgence

11.2.16. Les anges à la trompette de Louis Jobin (église Saint-Honoré)[75]

Historique

Conçus en 1916 par l'artiste sculpteur Louis Jobin, ces anges sont érigés sur la façade de l'église Saint-Honoré. À l'époque, l'abbé Jean-Baptiste Martel mentionnait, lors de sa commande à l'artiste, qu'il devait tenir compte d'un modèle précis et de l'endroit où les œuvres se trouveraient. L'emplacement des deux statues sur un support carré aux angles de la façade de l'église venait définir les dimensions de la base et faisait appel à un système d'ancrage particulier. En effet, une tige devait être insérée à la base.

Description

Les deux anges mesurent 2,13 m de hauteur. Ils ne sont pas tout à fait identiques puisque leurs trompettes sont orientées dans des directions opposées. Les statues étaient à l'origine en bois recouvert de plomb monochrome, mais elles se sont détériorées avec le temps et ont connu une restauration complète. Ainsi, des moulages en fibre de verre remplacent maintenant les ailes initiales.

Intérêts

Bien que Louis Jobin soit reconnu pour ses anges disséminés un peu partout à travers le Québec, ceux de l'église Saint-Honoré sont les seuls que l'artiste ait réalisés dans la région. Celui-ci en aurait sculpté un peu plus d'une trentaine, qui sont répartis à travers la province. En 1967, le ministère de la Culture a reconnu *Les anges à la trompette* comme œuvre d'art, d'où l'importance de protéger ce patrimoine culturel. L'artiste sculpteur Louis Jobin est également l'auteur de la statue Notre-Dame-du-Saguenay située sur le cap Trinité dans la municipalité de Rivière-Éternité. La carte 92 localise le site.

---

[75] Gouvernement du Québec, Ministère de la Culture, *Le patrimoine culturel au Saguenay–Lac-Saint-Jean*, Chicoutimi, G.S.M. inc., 1993, 32 p.; Mario Béland, « Catalogue raisonné des œuvres de Louis Jobin au Saguenay–Lac-Saint-Jean », *Saguenayensia*, vol. 28, n° 2, Chicoutimi, 1986, p. 34-57.

Carte 92 — Les Anges à la trompette de Louis Jobin, municipalité de Saint-Honoré

11.2.17. Le site de Val-Menaud (Saint-Charles-de-Bourget)[76]

Historique

Vers la fin des années 1930, Georges Larouche, un avocat de Jonquière, fait l'acquisition d'un terrain où il fait construire un édifice que l'on nomme le manoir Boréal. En bois rond, cette grande maison à deux étages logeait un restaurant et plusieurs chambres. Passionné de poésie et admirateur de *Menaud, maître-draveur*, héros de Félix-Antoine Savard, l'avocat Larouche y reçoit des poètes et des chanteurs, notamment Gilles Vigneault, Félix Leclerc et Charles Trenet. On raconte que ses spectacles étaient très courus. En 1955, on y a organisé des régates sur le Saguenay. En 1965, le manoir a été détruit par les flammes alors qu'il était loué aux Oblats, qui l'utilisaient comme centre de réhabilitation.

Description

Ce site pittoresque est localisé en bordure de la rivière Saguenay, sur une petite pointe, au sud de la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget. L'endroit est agrémenté d'un sentier pédestre qui se rend jusqu'à la chute de Val-Menaud. Celui-ci, d'une longueur d'environ 7 km, est de niveau intermédiaire. On y traverse la forêt boréale, une tourbière et un marécage.

Intérêts

Ce site a autrefois accueilli des grands noms de la chanson francophone. Pendant plus de 20 ans, l'endroit a servi à l'animation culturelle et sportive du secteur. On peut y observer la sarracénie pourpre, une espèce de plante carnivore rare des plus remarquables de nos tourbières québécoises. La carte 93 localise le site.

---

[76] Commission de toponymie du Québec, « Val-Menaud », *Noms et lieux du Québec*, réf. du 18 mars 2008, http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/topos/carto.asp?Speci= 64908&Latitude=48,48333&Longitude=-71,4&Zoom=1700; Louise Ouellet, *Saint-Charles-de-Bourget : Cent ans de la vie d'un village.* Chicoutimi, 1985, 97 p.

Carte 93 — Le site de Val-Menaud, municipalité de Saint-Charles-de-Bourget

11.3. Les sites archéologiques

Les sites archéologiques que la MRC répertorie dans son schéma d'aménagement et de développement sont connus et répertoriés dans l'Inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ) du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Il s'agit de 42 sites répartis dans 7 municipalités ainsi que dans les TNO Mont-Valin et Lac-Ministuk. Leur localisation, souvent en bordure d'un cours d'eau, reflète l'occupation du territoire et les modes de vie par les populations autochtones et européennes, notamment lors de la colonisation du territoire. En ce sens, ces sites doivent être préservés et mis en valeur. Actuellement, le site de l'anse à la Croix dans la municipalité de Saint-Félix-d'Otis fait l'objet de fouilles.

La protection des sites archéologiques est soumise à la *Loi sur les biens culturels*, qui établit les règles lorsque des découvertes archéologiques sont réalisées. Néanmoins, la MRC souhaite améliorer les connaissances pour les sites répertoriés. Par ailleurs, tout projet de développement ou de mise en valeur envisagé sur les sites répertoriés et leur environnement immédiat devra faire l'objet d'une évaluation par une autorité compétente avant l'autorisation du projet.

L'énumération des sites archéologiques apparaît au tableau 160 alors que la carte 94 localise les sites sur le territoire. Un numéro de référence au tableau permet de faire le lien avec le site sur la carte.

Carte 94 — Les sites archéologiques

Tableau 160 - Répertoire des sites archéologiques au sein de la MRC du Fjord-du-Saguenay

Municipalité	Nom du site	Localisation	Coordonnées (latitude, longitude)		Code Borden	Feuillet	Identité culturelle	Numéro de référence sur la carte des sites archéologiques
			Y	X				
Saint-Félix-d'Otis	Anse à la Croix 1	rivière Saguenay	482106	703923	DcEp-1	22D/7	amérindien préhistorique archaïque récent laurentien / euro-québécois	1
	Anse à la Croix 2	rivière Saguenay	482109	703926	DcEp-2	22D/7	amérindien préhistorique indéterminé, euro-québécois	1
	Ruisseau à la Croix 3	rivière Saguenay	482115	703921	DcEp-3	22D/7	amérindien historique ancien indéterminé	1
	Anse à la Croix 3	rivière Saguenay	482107	703926	DcEp-4	22D/7	amérindien préhistorique	1
	Anse à la Croix 5	rivière Saguenay	482118	703924	DcEp-5	22D/7	amérindien préhistorique / euro-québécois	1
	Grosse Île	lac Otis	481846	703942	DbEp-1	22D/7	amérindien préhistorique indéterminé	2
	Anse aux Érables	*à déterminer*			*à déterminer*	22D/7	XIXe siècle	*31*

Municipalité	Nom du site	Localisation	Coordonnées (latitude, longitude)	Coordonnées (Latitude, longitude)	Code Borden	Feuillet	Identité culturelle	Numéro de référence sur la carte des sites archéologiques
Ferland-et-Boilleau	Pirogue 1	lac d'un Mille	481221	704630	DbEq-1	22D/2	euro-québécois	3
Larouche	Baie Cascouia	lac Kénogami			DcEo-1	22D/5		15
L'Anse-Saint-Jean	Anse Saint-Jean	rivière Saint-Jean, secteur Les Plateaux	481340	701248	DbEn-1	22D/1	amérindien préhistorique indéterminé	5
	Lac Dallaire	lac Dallaire	481025	701841	DbEn-2	22D/1	amérindien préhistorique indéterminé	13
Petit-Saguenay	Petit-Saguenay	lac Long	480810	700543	DaEm-1	22D/1	amérindien préhistorique archaïque	6
	Chemin Saint-Étienne 1	rivière Saguenay	481219	695826	DbEl-6	22C/4	amérindien préhistorique archaïque récent laurentien	7
	Chemin Saint-Étienne 2	au nord du chemin Saint-Étienne	481206	695736	DbEl-7	22C/4	amérindien préhistorique archaïque récent laurentien	8

Municipalité	Nom du site	Localisation	Coordonnées (latitude, longitude)		Code Borden	Feuillet	Identité culturelle	Numéro de référence sur la carte des sites archéologiques
Petit-Saguenay	Anse de Saint-Étienne	rivière Saguenay	481220	695426	DbEl-8	22C/4	euro-québécois	9
	Anse au Cheval	ruisseau Athanase	481348	695832	DbEl-5	22C/4	euro-québécois	10
	Rivière Petit Saguenay 1	rivière Petit Saguenay	481347	700553	DbEm-1	22D/1	amérindien préhistorique indéterminé	11
	Rivière Petit Saguenay 2	rivière Petit Saguenay	481301	700450	DbEm-2	22D/1	amérindien préhistorique indéterminé	12
Rivière-Éternité	Épave d'un avion militaire	lac April	481412	701822	DbEn-3	22D/1	euro-québécois	4
Sainte-Rose-du-Nord	Saint-Basile-de-Tableau	rivière Saguenay	482214	702812	DcEv-9	22D/8	amérindien préhistorique indéterminé / euro-québécois	14

Municipalité	Nom du site	Localisation	Coordonnées (latitude, longitude)		Code Borden	Feuillet	Identité culturelle	Numéro de référence sur la carte des sites archéologiques
TNO Monts-Valin	Lac Saint-Patrick	lac Saint-Patrick	495717	702856	DlEo-1	22E/15	amérindien préhistorique indéterminé, historique ancien	16
	Rivière Manouane 1	rivière Manouane	495606	703423	DlEp-14	22E/15	amérindien préhistorique indéterminé	17
	Rivière Manouane	jonction rivières Manouane et du Grand-Détour	495646	703308	DlEp-18	22E/15	amérindien préhistorique indéterminé, historique ancien/moderne	18

Municipalité	Nom du site	Localisation	Coordonnées (latitude, longitude)		Code Borden	Feuillet	Identité culturelle	Numéro de référence sur la carte des sites archéologiques
TNO Monts-Valin	Lac du Grand-Détour	lac du Grand-Détour	495734	703151	DlEp-16	22E/15	amérindien préhistorique indéterminé	32
	Lac du Grand-Détour	lac du Grand-Détour	495732	703200	DlEp-17	22E/15	amérindien historique ancien	33
	Lac du Grand-Détour 3	lac du Grand-Détour	495729	703218	DlEp-4	22E/15	amérindien historique ancien	19
	Lac du Grand-Détour 6	lac du Grand-Détour	495751	703301	DlEp-8	22E/15	amérindien historique ancien	20
	Lac du Grand-Détour 9	lac du Grand-Détour	495758	703160	DlEp-11	22E/15	amérindien historique moderne	21

Municipalité	Nom du site	Localisation	Coordonnées (latitude, longitude)		Code Borden	Feuillet	Identité culturelle	Numéro de référence sur la carte des sites archéologiques
TNO Monts-Valin	Lac du Grand-Détour 10	lac du Grand-Détour	495808	703210	DlEp-12	22E/15	amérindien préhistorique indéterminé	22
	Lac du Grand-Détour 2	lac du Grand-Détour	495823	703252	DlEp-3	22E/15	amérindien préhistorique indéterminé	23
	Lac du Grand-Détour 1	lac du Grand-Détour	495827	703250	DlEp-2	22E/15	amérindien préhistorique indéterminé	24
	Rivière du Grand Détour 1	rivière du Grand Détour	495908	703239	DlEp-1	22E/15	amérindien préhistorique indéterminé	25

Municipalité	Nom du site	Localisation	Coordonnées (latitude, longitude)		Code Borden	Feuillet	Identité culturelle	Numéro de référence sur la carte des sites archéologiques
TNO Monts-Valin	Rivière du Grand Détour 2	rivière du Grand Détour	495915	703240	DlEp-7	22E/15	amérindien historique ancien	26
	Lac Portneuf	lac Portneuf	490627	701722	DgEn-1	22E/01	amérindien préhistorique indéterminé	28
	Lac Portneuf	lac Portneuf	490629	701722	DgEn-2	22E/01	amérindien historique moderne	27
	Lac du Dégelis	lac du Dégelis	490532	701058	DgEn-3	22E/01	amérindien préhistorique indéterminé	29
	Rivière Péribonka V				DfEu-7	22D/14		30

Municipalité	Nom du site	Localisation	Coordonnées (latitude, longitude)		Code Borden	Feuillet	Identité culturelle	Numéro de référence sur la carte des sites archéologiques
TNO Monts-Valin	Lac Onistagane	jonction rivière Péribonka et lac Onistagane	504256	711746	EeEt-1	22L/11	amérindien préhistorique indéterminé, historique moderne	34
	Lac Onistagane	jonction rivière Péribonka et lac Onistagane	504301	711730	EeEt-2	22L/11	amérindien préhistorique. indéterminé, historique moderne et ancien	35

Municipalité	Nom du site	Localisation	Coordonnées (latitude, longitude)		Code Borden	Feuillet	Identité culturelle	Numéro de référence sur la carte des sites archéologiques
TNO Lac-Ministuk	Pikauba 1	rivière Pikauba	480447	712617	DaEu-1	22D/03	euro-québécois	
	Pikauba 2	*confidentielle*	-	-	DbEu-1		amérindien préhistorique indéterminé	

Références : Érik Langevin, archéologue

Inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ), ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

11.4. Les territoires d'intérêt esthétique

La MRC du Fjord-du-Saguenay, par son nom, en dit beaucoup sur ce qui la caractérise et la différencie des autres territoires. En effet, elle est connue et reconnue pour ses paysages exceptionnels sur le fjord du Saguenay, observés dans le Bas-Saguenay et à même les municipalités de Saint-Fulgence et de Sainte-Rose-du-Nord pour la Couronne Nord. Le petit lac Ha! Ha! sur lequel veille le mont du Four à Ferland-et-Boilleau aurait même une certaine ressemblance avec le fjord… C'est dire comment ces éléments naturels teintent la personnalité du territoire. Les monts Valin dominent quant à eux les paysages de la Couronne Nord de la MRC, surtout à Saint-Honoré, à Saint-David-de-Falardeau et à Saint-Fulgence. Les vastes champs de pommes de terre et les bleuetières viennent moduler l'horizon des municipalités de Saint-Ambroise et de Bégin notamment, tandis qu'à Saint-Charles-de-Bourget la promiscuité de la rivière Saguenay et le caractère champêtre des lieux apportent une impression de tranquillité. La route Dorval dans la municipalité de Larouche présente également des paysages champêtres vallonnés.

Le patrimoine naturel fait référence à la notion de paysage, car on y regroupe tant les ensembles naturels et les formations géologiques et physiographiques que les sites naturels, les parcs, les espaces verts, les rives, les vues, etc. Toutefois, la notion de patrimoine naturel sous-entend davantage le concept de mise en valeur qui peut comprendre dans certains cas la conservation intégrale d'un lieu. La *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* et, bientôt, celle sur les biens culturels viennent l'encadrer. Éventuellement, la MRC du Fjord-du-Saguenay compte évaluer la possibilité d'inclure certaines de ces unités sous le concept de parcs régionaux. La section des territoires d'intérêt esthétique présente les territoires que la MRC du Fjord-du-Saguenay désire reconnaître à cette fin.

La carte 95 localise sur le territoire l'ensemble des territoires d'intérêt esthétiques.

Carte 95 — Les sites d'intérêts écologiques et esthériques

11.4.1. Les caps Trinité et Éternité[77]

Localisation

Situés à Rivière-Éternité, à l'extrémité nord du territoire municipal, ces caps s'élèvent sur la rive sud du fjord dans la baie Éternité. Ils se trouvent à quelques kilomètres du noyau villageois de la municipalité et de la route régionale 170.

Description

Faisant tous deux partie du Parc national du Saguenay et situés en périphérie du Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, les caps Trinité et Éternité s'élèvent à plus de 400 m d'altitude. Avec la profondeur de l'eau, le cap Trinité possède près de 700 m de hauteur. Il se différencie par ses trois paliers à l'origine de son nom. Des sculptures sur pierre représentant des figures humaines et des animaux sont identifiables sur sa paroi verticale dont certaines dateraient de plus de mille ans. Le cap Trinité doit également sa notoriété à la statue Notre-Dame-du-Saguenay située sur ce promontoire. Un sentier permet d'accéder au sommet et à la statue. En 1989, les trois caps situés en face, sur la rive nord, ont été nommés Liberté, Égalité et Fraternité en l'honneur du bicentenaire de la Révolution française et du jumelage du Parc national du Saguenay avec le Parc des Cévennes, en France.

Intérêts

Les caps Trinité et Éternité s'inscrivent dans le panorama unique du fjord du Saguenay. Le cap Trinité présente des sculptures naturelles gravées dans la pierre et une statue légendaire de la Vierge à son sommet.

---

[77] Jocelyn Caron avec la collaboration de Marie-José Fortin, *Paysages du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, Alma, Conseil du loisir scientifique, 2005, 228 p.; Jocelyn Caron, Stéphane Saucier et Hugues Lapointe, *op. cit.*; Commission de toponymie du Québec, « Cap Éternité », *Noms et lieux du Québec*, réf. du 30 avril 2008, http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/topos/carto.asp?Speci=21548 &Latitude=48,30555&Longitude=-70,29139&Zoom=1700; Commission de toponymie du Québec, « Cap Trinité », *Noms et lieux du Québec*, réf. du 30 avril 2008, http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/topos/carto.asp?Speci=63664 &Latitude=48,31528&Longitude=-70,33111&Zoom=1700.

11.4.2. La vallée de la rivière Sainte-Marguerite[78]

Localisation

La rivière Sainte-Marguerite prend source dans le lac Sainte-Marguerite, sur les monts Valin, juste au nord de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord. Elle coule presque en totalité dans une vallée parallèle au fjord du Saguenay, sur une distance d'environ 100 km. Le Parc national du Saguenay fait frontière avec la vallée au sud.

Description

La rivière Sainte-Marguerite constitue l'un des nombreux affluents du Saguenay. Elle s'inscrit dans un réseau de failles qui encadre une partie de la région. La route régionale 172, qui est répertoriée comme route panoramique au schéma d'aménagement, la longe sur environ 40 km et permet des panoramas magnifiques sur la vallée. Elle coule dans une vallée glaciaire sur 60 km. Les basses collines au pourtour de la rivière peuvent s'élever à 500 m d'altitude au sud et les hautes collines, au nord, à 800 m. Plusieurs rapides, cascades et chutes ainsi qu'un étroit canyon d'une distance de 2,5 km caractérisent le parcours de la rivière. Une zec gère plusieurs fosses à saumon sur une partie importante de la rivière. Le site de Bardsville est également localisé dans la vallée. On y trouve aussi des spécimens de pins du XIXe.

Intérêts

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs projette de faire d'une partie de ce territoire une réserve aquatique afin de protéger ce paysage exceptionnel et ce milieu naturel. Cette vallée est aussi considérée comme remarquable pour l'escalade. La MRC du Fjord-du-Saguenay souhaite préserver l'authenticité de cette vallée unique peu modifiée par les activités humaines.

---

[78] Jocelyn Caron avec la collaboration de Marie-José Fortin, *op. cit.*; Gouvernement du Québec, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, *Stratégie québécoise sur les aires protégées : Réserve aquatique projetée de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite*, 2008, réf. du 30 avril 2008, http://www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/ aquatique/ste-marguerite/PSC_Marguerite.pdf.

11.4.3. La vallée de la rivière Saint-Jean[79]

(incluant le site de l'agglomération nord de L'Anse-Saint-Jean)

Localisation

Cette vallée est située de part et d'autre de la partie nord de la rivière Saint-Jean, à L'Anse-Saint-Jean, soit le tronçon situé à partir de la route régionale 170 jusqu'à l'embouchure de la rivière Saguenay. La rivière Saint-Jean prend sa source au lac Brébeuf, au sud-ouest de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean. Elle parcourt une distance de 38 km pour atteindre la rivière Saguenay.

Description

La rivière Saint-Jean coule en pente douce dans une vallée sinueuse et aux versants escarpés. Là où la municipalité s'est développée, le relief est moins prononcé, mais les escarpements à proximité arborent des pentes abruptes. Ces escarpements sont densément boisés, tandis qu'on note la présence de vergers dans la vallée. Cette rivière à saumons a été fortement touchée lors des pluies diluviennes de 1996, et ce, au point de faire l'objet de travaux de stabilisation majeurs sur certaines sections. L'agglomération nord de L'Anse-Saint-Jean est aussi caractérisée par la présence de plusieurs résidences et bâtiments patrimoniaux qui contribuent à son statut d'un des plus beaux villages du Québec.

Intérêts

L'intérêt de la vallée consiste à préserver un paysage naturel tout à la fois humanisé et offrant le seul accès directement sur le fjord au sud de la rivière Saguenay. Les montagnes environnantes et le fjord s'inscrivent dans ce paysage de carte postale. Des points d'observation et un sentier pédestre près du pont couvert offrent une vue sur le fjord du Saguenay et le village pittoresque de L'Anse-Saint-Jean. La vallée a été l'un des premiers lieux colonisés par la Société des Vingt-et-un.

---

[79] Jocelyn Caron, Stéphane Saucier et Hugues Lapointe, *op. cit.*; Comité de l'environnement de Chicoutimi, *Répertoire des sites à potentiel de conservation et d'aménagement sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay et de Ville de Saguenay*, 2004, 41 p.

11.4.4. Le secteur du lac Ha! Ha! et du Petit lac Ha! Ha![80]

Localisation

Ces lacs se trouvent dans le secteur de Boilleau, dans la municipalité de Ferland-et-Boilleau. Le site est localisé à proximité du pont couvert de la rivière Ha! Ha!. Il s'inscrit dans le massif des Laurentides. À proximité, sur la rive nord du Petit lac Ha! Ha!, on y trouve également le mont du Four.

Description

Le lac Ha! Ha! fait 8 km de long et le Petit lac Ha! Ha! a une longueur de 4,8 km. Les deux lacs totalisent 50 km de berges majoritairement naturelles. La route 381, qui a la reconnaissance de route panoramique au schéma d'aménagement, longe les deux lacs. Cette route, construite en 1853, est le plus ancien lien routier entre le Saguenay et Charlevoix. Ce secteur est aussi très montagneux. Quelques pins blancs sont observés sur les rives de la grande baie du lac Ha! Ha! en plus d'un habitat pour la sauvagine. Il y a une faible humanisation dans ce secteur, mis à part les installations du Domaine du Lac Ha! Ha!. La MRC du Fjord-du-Saguenay, de concert avec la municipalité, compte promouvoir le développement de la villégiature sur une partie du lac Ha! Ha!.

Intérêts

Ce territoire présente un paysage hors du commun, constitué de montagnes, de lacs et d'une forêt exceptionnelle où des activités récréotouristiques ont lieu. En 2007, la MRC du Fjord-du-Saguenay a proposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs d'octroyer un statut d'aire protégée au mont du Four.

[80] Jocelyn Caron, Stéphane Saucier et Hugues Lapointe, *op. cit.*; Comité de l'environnement de Chicoutimi, *op. cit.*; Comité de l'environnement de Chicoutimi, *Répertoire des sites à potentiel de conservation et d'aménagement sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay et de Ville de Saguenay : Phase II*, 2006, 45 p.

11.4.5. Le site de Chute-aux-Galets (Saint-David-de-Falardeau)[81]

Localisation

Le secteur de Chute-aux-Galets est situé dans la municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Ce site se trouve à l'intersection entre le lac Sébastien et son émissaire, la rivière Shipshaw.

Description

La chute, d'une hauteur de 20 m, est tout près d'un barrage hydroélectrique qui a été construit par la Compagnie Price en 1921. En aval de la digue, le haut de la chute se forme en escalier en raison de l'érosion du calcaire, ce qui donne au site un caractère de canyon. Ce site de pierre calcaire est reconnu pour les nombreux fossiles qui nous transportent aux premiers temps géologiques, ce qui contribue grandement à la richesse du site. La forêt environnante est caractérisée par une sapinière à thuya occidental, alors que la végétation est constituée d'espèces floristiques exceptionnelles. Quelques plantes rares ainsi qu'une grande diversité de plantes de sous-bois y sont présentes. Quant à la faune aquatique, on retrouve dans le bassin de la rivière Shipshaw plusieurs espèces dont le grand brochet et l'omble de fontaine. Plusieurs belvédères et sentiers pédestres sont aménagés.

Intérêts

L'identification de ce site en tant que territoire à intérêt esthétique vise à reconnaître la beauté du paysage et comprend la protection et la mise en valeur de plusieurs espèces floristiques exceptionnelles ainsi que des fossiles.

[81] Jocelyn Caron avec la collaboration de Marie-José Fortin, *op. cit.*; Comité de l'environnement de Chicoutimi, *Répertoire des sites à potentiel de conservation et d'aménagement sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay et de Ville de Saguenay*, 2004, 41 p.; Roland Bélanger, « Saint-David-de-Falardeau : Bref aperçu historique », *Saguenayensia*, vol. 40, n° 3, Chicoutimi, 1998, p. 13-28.

11.4.6. Le lac Otis (Saint-Félix-d'Otis)[82]

Localisation

Le lac Otis se situe pratiquement au centre géographique de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis. Il fait une superficie d'un peu plus de 5 km^2. La route régionale 170 le longe sur toute sa partie sud-ouest.

Description

Dans ses sections les plus larges, ce lac s'étend sur 6 km de long et 3 km de large. Situé près de la zone habitée, il conserve encore sur une bonne partie son côté naturel. Nous trouvons, autour du lac, le noyau villageois qui s'est développé au sud, mais aussi plusieurs plages ainsi qu'une halte routière, une marina et une rampe de mise à l'eau. Un camping municipal a été aménagé au nord-ouest du lac. La pointe sud du lac ainsi que les rives nord et ouest présentent un relief tout en vallons, tandis que la rive est présente des pentes plus abruptes. Dans le secteur nord-ouest, la Grosse Île et la Petite Île s'inscrivent dans le paysage. L'ensemble du territoire est couvert par une végétation dense avec prédominance de conifères. La pêche sportive peut y être pratiquée, notamment pour l'omble de fontaine.

Intérêts

De la route 170 et de la halte routière, on obtient une vue intéressante sur ce lac, qui possède une forme particulière ressemblant à un « Y » inversé. L'intérêt du lieu vise à harmoniser la vocation récréotouristique du lac à l'unité paysagère qu'il représente.

[82] Jocelyn Caron, Stéphane Saucier et Hugues Lapointe, *op. cit.*

11.4.7. Le Tableau[83]

Localisation

Cette falaise verticale appelée Le Tableau se situe dans la municipalité de Saint-Félix-d'Otis. Il s'agit d'une muraille qui plonge directement dans la rivière Saguenay. Elle est située à environ 12 km en amont du cap Trinité. On peut l'observer par la voie navigable du Saguenay ainsi que directement en face, sur la rive nord du Saguenay, à Saint-Basile-de-Tableau.

Description

Le site du Tableau fait partie du Parc national du Saguenay et du Parc marin Saguenay–Saint-Laurent. Cette paroi rocheuse se dresse bien droite à près de 300 m de la surface de l'eau. Sa surface verticale, coupée à arête vive et presque parfaitement unie, lui donne l'apparence d'un véritable tableau, d'où il tire son nom. Ce site unique a été désigné sous cette appellation par le père jésuite Pierre-Michel Laure (1688-1738) sur sa carte du Saguenay datant de 1731. Étant affecté aux missions montagnaises du Saguenay, il passait l'hiver à Chicoutimi et se déplaçait le reste de l'année.

Intérêts

Ce décor magnifique a servi de repères nautiques à nos ancêtres. De plus, ce site est connu et fréquenté des kayakistes et croisiéristes qui naviguent sur la rivière Saguenay ainsi que des grimpeurs qui escaladent cet escarpement. À la base de cette falaise gigantesque, des graffitis rappellent le passage de l'homme.

---

[83] Jocelyn Caron avec la collaboration de Marie-José Fortin, *op. cit.*; Commission de toponymie du Québec, « Le Tableau », *Noms et lieux du Québec*, réf. du 2 mai 2008, http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/topos/carto.asp?Speci=61387&Latitude=48,34666&Longitude=-70,47833&Zoom=1700; Alain Dumas et Yves Ouellet, *Le fjord du Saguenay : Merveille du Québec*, Saint-Laurent, Éditions du Trécarré, 1993, 160 p.

11.4.8. L'anse de Petit-Saguenay[84] (incluant la vallée de la rivière Petit Saguenay)

Localisation

L'anse de Petit-Saguenay est localisée à l'embouchure de la rivière Petit Saguenay et comprend la vallée de la rivière jusqu'au village du même nom. La rue du Quai, située au cœur de la vallée, nous mène jusqu'à cette anse de la rivière Saguenay.

Description

L'anse et la rivière d'où elle tire son nom s'inspirent, pour leur dénomination, de la ressemblance avec le fjord du Saguenay. Les rapports avec cet important cours d'eau ont modelé l'histoire locale. La rivière Petit Saguenay, encaissée par d'importantes parois rocheuses autrefois façonnées par le passage de glaciers il y a plus de 12 000 ans, possède un profil en forme de « U ». Le relief de la vallée est fait de pentes douces, mais son encadrement demeure solidement escarpé. Les berges du site de l'anse restent naturelles, bien qu'un périmètre urbanisé se trouve à proximité, le long de la rivière. Le paysage de Petit-Saguenay est composé d'un mélange de feuillus et de conifères, avec en toile de fond les montagnes. Le quai représente sans contredit l'infrastructure la plus marquante des lieux. En s'y rendant, il est possible d'y observer la chute à Alvidas, nommée ainsi afin de rendre hommage à un citoyen du village.

Intérêts

Les paysages du fjord sont fortement valorisés dans la toponymie de cette municipalité et par ses résidants. Une vue magnifique sur le fjord se présente lorsqu'on se trouve au quai, dans l'anse de Petit-Saguenay. Dans la vallée, les sentiers pédestres et la pêche au saumon facilitent la découverte.

[84] Jocelyn Caron avec la collaboration de Marie-José Fortin, *op. cit.*; Jocelyn Caron, Stéphane Saucier et Hugues Lapointe, *op. cit.*

11.4.9. Le fjord du Saguenay[85] et son encadrement visuel

Localisation

Situé entre le massif des monts Valin au nord et celui des Laurentides au sud, le fjord s'étend de sa limite est à Tadoussac jusqu'à la flèche littorale de Saint-Fulgence. La partie terrestre de ce territoire inclut le Parc national du Saguenay, le cap à l'Est, la zone de Saint-Rose-du-Nord, l'anse de Saint-Étienne de même que les battures et le cap Jaseux à Saint-Fulgence.

Description

En plus de faire partie du Parc national du Saguenay pour sa portion terrestre, ce territoire est presque entièrement compris dans le Parc marin Saguenay–Saint-Laurent. Il s'agit d'une vallée glaciaire, en forme de « U », façonnée par le passage des glaciers il y a plusieurs milliers d'années. Le fjord du Saguenay est l'un des plus méridionaux au monde et le seul navigable à l'intérieur des terres en Amérique du Nord. Un des rares fjords à se déverser dans un estuaire, il présente un apport d'eau douce et d'eau salée, de même que d'importants courants et marées. Il s'étend sur environ 70 km, sa largeur atteint jusqu'à 3,5 km, tandis que certaines parois affichent plus de 400 m (caps Trinité et Éternité).

Intérêts

En 1885, on le comparait déjà aux fjords de Norvège et de la Colombie-Britannique. Il est caractérisé par des falaises boisées, des escarpements prononcés, des gorges étroites, des anses et des baies. La qualité des paysages qu'il offre lui a valu en 2008 la reconnaissance trois étoiles par le Guide Michelin. Il distingue et caractérise le territoire de la MRC.

---

[85] Jocelyn Caron avec la collaboration de Marie-José Fortin, *op. cit.*; Commission de toponymie du Québec, « Fjord du Saguenay », *Noms et lieux du Québec*, réf. du 6 mai 2008, http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/topos/carto.asp?Speci=167796&Latitude=48,13166&Longitude=-69,72667&Zoom=1700; Musée du Fjord, *Saguenay : Un fjord exceptionnel!*, 2002, réf. du 6 mai 2008, http://www.musee virtuel.ca/Exhibitions/Fjord/francais/accueil_f.html.

11.4.10. Le massif des monts Valin[86] et son encadrement visuel

Localisation

Situé sur la rive nord du fjord du Saguenay, le massif des monts Valin forme un arc de cercle d'une longueur d'environ 120 km situé entre les rivières Shipshaw et Sainte-Marguerite. Il fait principalement partie du TNO Mont-Valin, mais déborde dans les municipalités de Saint-David-de-Falardeau et de Saint-Fulgence.

Description

Ces monts, qui s'inscrivent dans le massif des Laurentides, ont connu la désignation de « mont Valin » en 1970 puisque le plus haut sommet (968 m), qui les domine tous, se nomme ainsi. Plusieurs pics en font partie : Dubuc, Bellevue, Lagacé, de la Hutte et de la Tête de Chien. Le massif des monts Valin couvre une superficie d'environ 7 000 km² et se dresse au-dessus de la surface du Bouclier canadien avec une altitude moyenne supérieure à 600 m. Sa surface est caractérisée par des vallées profondes, des cuvettes et des collines plus élevées aux falaises abruptes. L'altitude et la présence de forêts de types mixte et boréale contribuent à une végétation diversifiée. Son histoire géologique, l'action passée des glaciers ainsi que la forte hydrographie ont entraîné la présence de roches cristallines, plus spécifiquement l'anorthosite.

Intérêts

Ce massif montagneux est omniprésent dans le panorama saguenayen. Reconnu pour son parc de conservation et son centre de ski, le massif des monts Valin profite d'un enneigement qui contribue à la pratique de sports d'hiver et à la présence de paysages d'arbres momifiés. Plusieurs sommets situés entre 700 et 900 m d'altitude permettent l'observation de la région. Le massif des monts Valin est le lieu de villégiature et de récréation le plus intensément occupé de la région et sa renommée dépasse les frontières québécoises.

---

[86] Jocelyn Caron avec la collaboration de Marie-José Fortin, *op. cit.*; Commission de toponymie du Québec, « Monts Valin », *Noms et lieux du Québec*, réf. du 6 mai 2008, http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/topos/carto.asp?Speci=273884&Latitude= 48,55972&Longitude=-70,46944&Zoom=1700.

11.4.11. Le lac Kénogami[87] et son encadrement visuel

Localisation

Le lac Kénogami est principalement situé sur le territoire de Ville de Saguenay. Toutefois, la majeure partie de sa portion sud s'inscrit dans les limites du TNO Lac-Ministuk, dans la MRC du Fjord-du-Saguenay. Le lac se trouve en contrefort du massif des Laurentides, en parallèle avec la rivière Saguenay.

Description

Le lac Kénogami signifie « lac long » en langue montagnaise. Avec ses 55,8 km², il s'inscrit parmi les trois plus importants plans d'eau de la région pour la pratique d'activités récréatives, après la rivière Saguenay et le lac Saint-Jean. Ce lac s'étend sur 31 km de longueur et mesure entre 1 et 6 km de largeur. Sa profondeur est en moyenne de 16,3 m et dépasse rarement les 100 m. Ses rives présentent un paysage varié marqué par une forêt mixte. Sur la partie sud du lac, on trouve une imposante falaise presque rectiligne. En 1905 et 1923, sa configuration a été fortement modifiée après un rehaussement du niveau des eaux dû à la construction de barrages. Le lac est alors devenu un vaste réservoir servant à alimenter des installations d'énergie hydraulique.

Intérêts

La vue du lac en contrefort des Laurentides offre un paysage spectaculaire. Une corporation dont fait partie la MRC du Fjord-du-Saguenay gère un sentier linéaire d'environ 45 km. Il longe le lac d'est en ouest entre la municipalité d`Hébertville et Ville de Saguenay. Un projet de parc régional est prévu.

---

[87] Jocelyn Caron avec la collaboration de Marie-José Fortin, *op. cit.*; Commission de toponymie du Québec, « Lac Kénogami », *Noms et lieux du Québec*, réf. du 7 mai 2008, http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/topos/carto.asp?Speci=32314&Latitude= 48,32667&Longitude=-71,37666&Zoom=1700.

11.5. Les territoires et sites d'intérêt écologique

Ce volet des territoires d'intérêt regroupe les sites et réserves écologiques, les rivières à saumons, différentes aires protégées, les parcs nationaux ainsi que les territoires et habitats fauniques. Il peut s'agir de territoires ou de sites existants ou projetés localisés aussi bien en territoires municipaux qu'en territoires non organisés. Ils sont répertoriés dans le schéma d'aménagement révisé afin de dresser le portrait le plus exhaustif possible de ces territoires, en raison de leur grand nombre mais aussi des superficies souvent importantes qu'ils occupent dans nos milieux. De ce fait, ceci nécessite de prendre en compte ces territoires dans les planifications régionale et locale. La section ci-dessous décrit plus particulièrement la nature de ces territoires.

La carte 95 localise sur le territoire l'ensemble des territoires et des sites d'intérêt écologique.

11.5.1. La réserve écologique projetée Petite rivière Saint-Jean[88]

Localisation

La réserve écologique projetée Petite rivière Saint-Jean est localisée dans les territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay, juste au nord du canton Lalemant et en bordure de la limite sud de la municipalité de Rivière-Éternité. Le site est limité au sud et à l'est par la Petite rivière Saint-Jean et deux de ses affluents. Sa limite nord coïncide avec la limite du canton Brébeuf et du canton Lalemant, alors que sa limite ouest longe le lac Belley du nord au sud et rejoint l'affluent de la Petite rivière Saint-Jean.

Description

Il s'agit d'une sapinière à bouleau blanc qui couvre approximativement 4,6 km² en superficie. La réserve écologique projetée est un territoire public montagneux qui ne comprend aucun cours d'eau et qui est relativement facile d'accès. Bien qu'il n'y ait pas d'occupation dans ses limites, le territoire présente dans son entourage immédiat plusieurs droits d'occupation sous forme de bail de villégiature.

Intérêts

L'intérêt envers ce site réside dans la protection intégrale d'une sapinière à bouleau blanc.

[88] Il s'agit d'une réserve écologique projetée par le ministère de l'Environnement lors de l'élaboration du premier schéma d'aménagement de la MRC qui n'a pas encore obtenue de statut légal par le gouvernement. La MRC souhaite éventuellement voir ce territoire reconnu à titre de résèrve écologique.

11.5.2. La réserve écologique projetée Laterrière[89]

Localisation

La réserve écologique projetée Laterrière est à la fois dans le TNO Lac-Ministuk, situé sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay, et dans l'arrondissement Laterrière, à Ville de Saguenay. Le territoire est limité à l'ouest par la rivière du Moulin. Il longe le ruisseau La Grosse Décharge et bifurque pour englober le lac Xavier. Du sud du lac Xavier, il va rejoindre la rivière du Moulin.

Description

Dans sa partie située sur le territoire de la MRC, cette sapinière à bouleau blanc couvre approximativement 7,5 km² de superficie. Cette réserve est située sur le territoire public et demeure peu accessible. Il s'agit d'un secteur où la forêt de type mixte a connu de la coupe forestière par le passé.

Intérêts

L'intérêt envers ce site réside dans la protection intégrale d'une sapinière à bouleau blanc.

[89] Il s'agit d'une réserve écologique projetée par le ministère de l'Environnement lors de l'élaboration du premier schéma d'aménagement de la MRC qui n'a pas encore obtenue de statut légal par le gouvernement. La MRC souhaite éventuellement voir ce territoire reconnu à titre de résèrve écologique.

11.5.3. La réserve écologique projetée du mont du Four

Localisation

La réserve écologique projetée du mont du Four est située à l'extrémité sud de la municipalité de Ferland-et-Boilleau et à la limite sud du territoire de la MRC. Le lac Ha! Ha! et le Petit lac Ha! Ha! se trouvent au pied de la montagne. Ce site est localisé en majeure partie sur des terres publiques intramunicipales.

Description

La réserve écologique projetée du mont du Four couvre une superficie approximative de 75 km². Ce mont possède une altitude de 1 000 m. Il s'agit d'un site de montagne exceptionnel qui permet la pratique de plusieurs activités telles que la randonnée pédestre, la raquette et le vélo de montagne. Le site doit son nom à la forme du mont qui, vu du sud-est, a la forme et l'allure d'un ancien four à pain.

Intérêts

L'identification de ce site vise à protéger un paysage unique et d'une grande beauté, caractérisé entre autres par sa topographie, son hydrographie et son humanisation.

11.5.4. La réserve écologique G.-Oscar-Villeneuve[90]

Localisation

Cette réserve écologique est située à 5 km au nord-est de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord. Une partie au nord-est se trouve sur le territoire de Saint-Fulgence et une autre, sur le TNO Mont-Valin. Elle occupe le versant nord de la rivière Sainte-Marguerite.

Description

Constituée par décret en 1989, cette réserve écologique porte le nom de Georges-Oscar Villeneuve (1914-1982), un des premiers et un des plus importants météorologues du Québec. Elle occupe une superficie de 5,67 km². Le relief est accidenté, avec une altitude variant entre 165 m et 640 m. Les forêts mixtes du domaine de la sapinière à bouleau jaune constituent l'un des couverts forestiers que nous trouvons dans la réserve écologique. Elles sont composées du bouleau jaune, de l'érable à sucre et du frêne noir, qui sont associés au sapin baumier. L'autre couvert forestier se situe plus haut en altitude. Il consiste en des forêts à dominance de résineux du domaine de la sapinière à bouleau blanc, qui sont composées de l'épinette noire et de la sapinière à bouleau blanc. Pour ce qui est de la faune, il y a présence d'espèces caractéristiques de la forêt boréale, dont le lièvre d'Amérique, la gélinotte huppée, l'écureuil roux, les mésanges et l'orignal.

Intérêts

Par cette réserve écologique, on souhaite protéger intégralement un écosystème typique des régions écologiques des montagnes du Saguenay constitué d'une sapinière à bouleau blanc et à bouleau jaune. Cette réserve relève du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

---

[90] Commission de toponymie du Québec, « Réserve écologique G.-Oscar-Villeneuve », *Noms et lieux du Québec*, réf. du 7 mai 2008, http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/topos/carto.asp?Speci=214664&Latitude=48,47028&Longitude=-70,49055&Zoom=1700; Gouvernement du Québec, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, *Réserve écologique G.-Oscar-Villeneuve*, 2002, réf. du 30 septembre 2008, http://www.mddep. gouv.qc.ca/biodiversite/reserves/goscar_villeneuve/res_22.htm .

11.5.5. La réserve écologique Victor-A.-Huard[91]

Localisation

Cette réserve est localisée dans le canton Lartigue, au nord-est de la réserve faunique des Laurentides. Elle est située sur l'île du lac des Îlets, à environ 25 km au sud de l'arrondissement de Laterrière, à Ville de Saguenay.

Description

Le nom retenu pour cette réserve écologique rend hommage à Victor-Alphonse Huard (1853-1929), botaniste et entomologiste. Cette réserve écologique, constituée par décret en 1990, occupe une superficie de 20 ha. L'altitude de celle-ci se situe entre 350 et 400 m et son relief constitue une butte de forme légèrement allongée. Les groupes végétaux sont principalement représentés par la sapinière baumière à bouleau blanc et épinette noire, qui domine le site et dont l'âge est évalué à plus de 150 ans. On trouve également la pessière noire à mousse et à chamédaphné ainsi que les sphaignes en sols organiques.

Intérêts

Ce site poursuit l'objectif de protéger intégralement une sapinière à bouleau blanc et à épinette noire qui est vieille de plus de 150 ans. De plus, la réserve a évolué en milieu insulaire, sans intervention humaine. Cette réserve relève du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

---

[91] Commission de toponymie du Québec, « Réserve écologique Victor-A.-Huard », *Noms et lieux du Québec*, réf. du 7 mai 20008, http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/topos/ carto.asp?Speci=270753&Latitude=48,19444&Longitude=-71,22778&Zoom=1700;
Gouvernement du Québec, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, *Réserve écologique Victor-A.-Huard*, 2002, réf. du 30 septembre 2008, http://www.eauquebec.com /biodiversite/reserves/victor-a_huard/res_25.htm .

11.5.6. La réserve écologique Marcelle-Gauvreau[92]

Localisation

Cette réserve écologique est située à la limite est du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay, plus précisément au nord de la rivière Sainte-Marguerite. Celle-ci est dans la zec Chauvin sur le TNO Mont-Valin.

Description

Constituée par décret en 1990, cette réserve écologique porte le nom de Marcelle Gauvreau (1907-1968), grande vulgarisatrice scientifique qui entama sa carrière comme bibliothécaire à l'Institut botanique du Jardin botanique de Montréal. Ce site de 1,14 km² de superficie est localisé en entier sur le territoire de la MRC. Son altitude varie de 100 à 500 m et le relief est très accidenté. Les escarpements et les éboulis qu'on y trouve sont peuplés par la pinède blanche, la pinède blanche à sapin et thuya occidental ainsi que la sapinière à thuya occidental. Sur le haut des versants, le pin rouge ainsi que le pin blanc prédominent, alors que sur les sommets on dénote la présence de pessière noire à kalmia et de pessière noire à cladonie.

Intérêts

Ce site vise à protéger intégralement un écosystème typique des régions écologiques des montagnes du Saguenay constitué d'une forêt de sapinière à bouleau jaune. De plus, celle-ci est le berceau de la pinède blanche et du thuya occidental. Cette réserve relève du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

[92] Commission de toponymie du Québec, « Réserve écologique Marcelle-Gauvreau », *Noms et lieux du Québec*, réf. du 7 mai 2008, http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/topos/carto.asp?Speci=211970&Latitude=48,34167&Longitude=-70,02778&Zoom=1700; Gouvernement du Québec, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, *Réserve écologique Marcelle-Gauvreau*, 2002, réf. du 30 septembre 2008, http://www.mddep.gouv. qc.ca/biodiversite/reserves/marcelle_gauvreau/res_26.htm .

11.5.7. La rivière à saumons Saint-Jean-Saguenay[93]

Historique

Dès 1843, les habitants de L'Anse-Saint-Jean exploitent la rivière pour son saumon. En 1847, William Price fait l'acquisition d'une partie des rives de la rivière. Il y établit un club de pêche privé en 1859. En 1986, la rivière se gonfla puis s'assécha à la suite d'un incident causé par la gestion du barrage. Cet évènement a mené à la valorisation de la ressource salmonicole et à la formation de la Société de développement de la rivière Saint-Jean. Les évènements du déluge de 1996 sont venus affecter plusieurs secteurs de la rivière et ont mené à d'importants travaux de réaménagement par la suite. Depuis 1997, des ensemencements sont effectués dans le cadre du programme de restauration des populations après le déluge.

Description

Cette rivière à saumons est située dans le village de L'Anse-Saint-Jean. Elle prend sa source dans le massif des Laurentides, plus précisément au lac Brébeuf. Elle coule sur une distance de près de 38 km et termine sa course dans la rivière Saguenay. La rivière Saint-Jean possède le statut de zec à saumon (Zec de la Rivière-Saint-Jean-du-Saguenay) et est gérée par la Corporation de gestion Rivière Saint-Jean–Saguenay inc. depuis 1994. Elle est caractérisée par son eau brune et la présence du saumon de l'Atlantique, de la truite de mer, de l'omble de fontaine, du naseux des rapides, du meunier rouge et de l'anguille d'Amérique. On compte 52 fosses réparties en cinq secteurs. On y trouve aussi un sentier pédestre et des panneaux d'interprétation.

Intérêts

Cette rivière située à même les secteurs habités d'un des plus beaux villages du Québec demeure facilement accessible. La rivière Saint-Jean, qui est riche d'une histoire d'un siècle et demi d'exploitation, offre toujours aux pêcheurs un grand potentiel salmonicole.

---

[93] Saumon Québec, *Rivière Saint-Jean-Saguenay : Présentation générale, Historique*, 2007, réf. du 13 mai 2008, http://www.saumonquebec.com/LesRivieres/Saguenay/SaintJeanSaguenay/Historique/default.aspx; Musée du Fjord, *Résumé historique réalisé par Danny Desbiens*, 1990, 17 p.

11.5.8. La rivière à saumons Petit Saguenay[94]

Historique

Durant plus de 150 ans, la Compagnie de la Baie d'Hudson exploite la rivière Petit Saguenay pour son saumon, jusqu'à ce que l'activité intensive d'entrepreneurs privés contribue à réduire les stocks. Le gouvernement fédéral implante une passe migratoire en 1861 afin de remédier à cette diminution. En 1966, la rivière obtient le statut de réserve faunique et l'Association chasse et pêche du Bas-Saguenay est créée. En 1978, cette association devient gestionnaire de la rivière, du site d'hébergement du Club des messieurs et des activités qui s'y rattachent. Depuis 1999, l'Association a obtenu le statut de zone d'exploitation contrôlée (zec). En 2001, on désigne les lieux Site récréopatrimonial de la rivière Petit Saguenay.

Description

Cette rivière prend sa source au sud de la municipalité de Petit-Saguenay et serpente sur plus de 77 km à travers une série de lacs depuis la réserve faunique des Laurentides. Elle passe au cœur de la municipalité pour se jeter dans la rivière Saguenay. Gérée par l'Association de la rivière Petit Saguenay, elle possède le statut de zec à saumon. La rivière est caractérisée par son eau d'un brun clair et par la présence du saumon de l'Atlantique, de l'omble de fontaine, du naseux des rapides, de la ouitouche, de l'anguille d'Amérique, du meunier noir et de l'épinoche.

Intérêts

Blottie entre les montagnes, cette rivière coule à travers un riche paysage et offre un potentiel salmonicole tout près des secteurs habités de la municipalité. Les lieux rappellent une longue tradition de pêche sportive et de clubs privés.

---

[94] Saumon Québec, *Rivière Petit-Saguenay : Présentation générale, Historique*, 2007, réf. du 19 mars 2008, http://www.saumonquebec.com/LesRivieres/Saguenay/PetitSaguenay/PresentationGenerale/default.aspx; Carl Beaulieu, *op. cit.*; Musée du Fjord, *Résumé historique réalisé par Danny Desbiens*, 1990, 16 p.

11.5.9. La rivière à saumons à Mars[95]

Historique

De 1894 à 1935, un premier club de pêche est créé et exploité par la Compagnie Price. Un barrage est construit aux chutes de la passe des Murailles en 1930. Pendant plusieurs années, jusqu'en 1952, on y pratique le flottage du bois. En 1983, l'Association des pêcheurs sportifs de la rivière à Mars (APSRM) est fondée. De 1984 à 1992, la rivière à Mars est mise au repos par une interdiction totale de la pêche, mais, en 1986, une passe migratoire est en place. Des travaux d'aménagement et d'ensemencement ont cours entre 1985 et 1992. En 1995, une zec à saumon est instaurée du kilomètre 15 au kilomètre 60. Les pluies diluviennes de 1996 apportent d'importantes modifications au lit de la rivière et mènent à la construction d'une nouvelle passe migratoire l'année suivante.

Description

Cette rivière prend sa source dans la réserve faunique des Laurentides. Elle coule du sud vers le nord, sur une distance d'environ 100 km, traversant la zec Mars-Moulin et l'arrondissement de La Baie, à Ville Saguenay, avant de terminer sa course dans la baie des Ha! Ha! et la rivière Saguenay. Possédant le statut de rivière à saumons, elle est gérée depuis 2008 par l'organisme Contact Nature Rivière-à-Mars. La rivière est caractérisée par une eau de teinte cuivrée. En plus du saumon de l'Atlantique, on y trouve l'omble de fontaine, le naseux des rapides, le meunier rouge, le meunier noir, l'anguille d'Amérique, l'épinoche à trois épines et le mulet perlé.

Intérêts

Ce site vise la préservation d'une rivière offrant une grande richesse salmonicole tout en étant située en partie près de secteurs fortement urbanisés. Cette rivière traverse les hautes terres du Bouclier canadien pour se jeter dans les basses terres du Saguenay et draine un bassin versant de 663 km^2.

---

[95] Saumon Québec, *Rivière à Mars : Présentation générale, Historique*, 2007, réf. du 13 mai 2008, http://www.saumonquebec.com/LesRivieres/Saguenay/Mars/PresentationGenerale/default.aspx; Gouvernement du Québec, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, *Bassin versant de la rivière à Mars*, 2002, réf. du 13 mai 2008, http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau /bassinversant/bassins/a-mars/index.htm.

11.5.10. La rivière à saumons Sainte-Marguerite[96]

Historique

Bien avant 1838, la rivière Sainte-Marguerite est connue pour son saumon. À la résiliation du bail de la Compagnie de la Baie d'Hudson en 1859, les droits de pêche sont transférés à la famille Price, puis à la Compagnie Alcan. En 1960, la pêche sportive est gérée par un club privé, la Corporation de pêche Sainte-Marguerite inc. (CPSM). En 1980, la zec de la Rivière-Sainte-Marguerite est créée et la gestion est confiée à l'Association de la rivière Sainte-Marguerite (ARSM). La mise en valeur des lieux se poursuit en 1987 avec l'inauguration du centre d'hébergement de Bardsville, d'un terrain de camping, d'un circuit de canot-camping et d'un observatoire du saumon. En 1995, le Centre interuniversitaire de recherche sur le saumon de l'Atlantique s'y établi et occupe certains bâtiments.

Description

Cette rivière à saumons prend naissance dans le lac Sainte-Marguerite, dans les monts Valin, et coule en parallèle avec la rivière Saguenay sur plus de 100 km. Son embouchure se trouve dans la municipalité de Sacré-Cœur. Elle constitue un des affluents du Saguenay et possède le statut de zec à saumon. La rivière est caractérisée par son eau claire et la présence du saumon de l'Atlantique, de l'omble de fontaine, du naseux des rapides, du meunier rouge, du meunier noir et de l'anguille d'Amérique.

Intérêts

Ce site présente un paysage exceptionnel marqué par une rivière reconnue pour son potentiel salmonicole et ses nombreuses fosses (près de 100 en treize secteurs). Une longue tradition de pêche sportive s'y est établie avec le temps.

---

[96] Saumon Québec, *Rivière Sainte-Marguerite : Présentation générale, Historique*, 2007, réf. du 13 mai 2008, http://www.saumonquebec.com/LesRivieres/Saguenay/ SainteMarguerite/Historique/default.aspx; Association de la rivière Sainte-Marguerite, *Historique & activités*, réf. du 13 mai 2008, http:// www.arsm.qc.ca/historique.htm.

11.5.11. Refuge faunique des Battures-de-Saint-Fulgence[97]

Localisation

Ce site se trouve dans la municipalité de Saint-Fulgence. Les battures sont localisées sur la rive nord de la rivière Saguenay, au sud du territoire de la municipalité, en bordure de la route régionale 172. Elles s'étendent du cap des Roches jusqu'à la rivière Valin.

Description

Le site naturel des battures de Saint-Fulgence est composé de cinq parties, soit les battures, le cap des Roches, la flèche littorale, le marais de nidification avec sentiers aménagés et tour d'observation ainsi que le jardin d'oiseaux. Les battures sont définies par la partie du rivage laissée à découvert lorsque la marée se retire, ce qui constitue un bel exemple de marais littoraux le long du Saguenay. Ce milieu humide de relief plat est traversé par les rivières aux Foins et aux Outardes. Le cap des Roches est un affleurement rocheux d'une élévation de 71 m où passe la route de contournement du village. La flèche littorale mesure 650 m de longueur, 75 à 125 m de largeur et 2,5 m de hauteur. Sa position perpendiculaire au rivage en fait un phénomène naturel très rare. Les battures constituent la halte migratoire la plus importante au Saguenay pour la sauvagine. La flore abondante et la grande variété d'oiseaux sont attribuables à la présence de conditions diversifiées (apport d'eau douce et d'eau salée, marées et courants). Depuis quelques années, la société Canards Illimités Canada a aménagé un marais au nord de la route de Tadoussac et le Centre d'interprétation des battures et de réhabilitation des oiseaux (CIBRO) s'y trouve.

Intérêts

Ce milieu fragile comprend notamment un habitat faunique de grande importance qui bénéficie d'une protection par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. Cet habitat, reconnu pour sa diversité et sa productivité faunique, a ainsi obtenu le statut de « refuge faunique » qui vise, par une règlementation particulière, à préserver ce milieu fragilisé par les interventions humaines.

[97] Jocelyn Caron avec la collaboration de Marie-José Fortin, *op. cit.*; Jocelyn Caron, Stéphane Saucier et Hugues Lapointe, *op. cit.*

11.5.12. Le marais Duclos[98]

Localisation

Ce marais est localisé dans la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget. Le site est compris en terres publiques intramunicipales dont la gestion relève de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Description

D'une superficie de 9 ha, le marais Duclos est un site d'observation répertorié par la société Canards Illimités Canada. Sa flore et sa faune sont diversifiées. Plus de 130 espèces d'oiseaux y ont été recensées dont la sauvagine, le canard branchu, le grand héron et le martin-pêcheur. Le rat musqué, la belette à longue queue, le castor et le lièvre d'Amérique figurent parmi les espèces fauniques observées, alors que l'achillée millefeuille, l'aster des bois et le cèdre représentent une partie de la flore présente. Un trottoir de bois, des plates-formes d'observation, des nichoirs et des mangeoires d'oiseaux ont été aménagés. Canards Illimités Canada est déjà intervenu pour sauver ce site menacé de s'assécher. Une digue a été érigée, permettant de conserver un niveau d'eau appréciable.

Intérêts

Ce site possède un statut de conservation permettant de conserver les qualités de ce milieu humide, habitat de la sauvagine. Il a un niveau d'intérêt élevé vu sa diversité et sa productivité. Ce paysage agroforestier présente une humanisation moyenne vu la présence de quelques fermes et maisons. Il attire principalement les amants de la nature et les ornithologues.

---

[98] Jocelyn Caron, Stéphane Saucier et Hugues Lapointe, *op. cit.*; Comité de l'environnement de Chicoutimi, *Répertoire des sites à potentiel de conservation et d'aménagement sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay et de Ville de Saguenay*, 2004, 41 p.; Canards Illimités Canada, *Le marais Duclos*, 2008, réf. du 14 mai 2008, http://www.ducks.ca/fr/province /qc/nouvelle/pdf/rep_fina.pdf.

11.5.13. La montagne des Conscrits[99]

Localisation

Ce site se trouve dans la municipalité de Bégin, au nord-est de la limite municipale et à l'extrême sud du territoire de la zec du Lac-de-la-Boiteuse.

Description

Depuis 2003, un sentier pédestre aménagé agrémente le site. Il permet l'observation d'un panorama grandiose et offre une vue sur la municipalité de Bégin et ses environs. Le sentier linéaire de 2,1 km est de niveau difficile. Le nom de la montagne fait référence aux conscrits de la région qui, durant la guerre 1914-1918, se seraient réfugiés dans les grottes pour se soustraire à la conscription. Un sentier de quad permet également l'ascension de la montagne.

Intérêts

Ce site fait référence à un évènement qui a marqué l'histoire du Québec et offre aux randonneurs la possibilité de profiter d'un point de vue sur le territoire.

[99] Isabelle Audet, agente de développement, municipalité de Bégin.

11.5.14. La tourbière du lac Duplessis[100]

Localisation

Ce site est localisé sur les terres publiques intramunicipales de la municipalité de Saint-Ambroise, au sud-ouest de la route régionale 172.

Description

Cette tourbière est caractérisée par une forêt d'épinettes noires à sphaignes et éricacées. Il est possible d'observer un paysage peu commun où un tapis de mousse côtoie des épinettes noires datant de plusieurs années. L'humanisation du site demeure faible, mis à part la présence d'un ancien sentier de motoneige. En lui donnant un statut de conservation, la municipalité de Saint-Ambroise a empêché la récolte de la tourbe et a réussi à préserver ce site menacé d'exploitation. On souhaitait alors y établir un centre d'interprétation dans le but de sensibiliser la population à l'importance et à la fragilité de ces écosystèmes.

Intérêts

Ce site d'une grande superficie s'inscrit parmi les rares exemples de tourbière dans la région. Son statut de conservation fait en sorte qu'aucune compagnie ne peut y commercialiser la tourbe. Les connaissances de la faune et de la flore en plus de la richesse du lac devraient être approfondies.

[100] Comité de l'environnement de Chicoutimi, *op. cit.*

11.5.15. La réserve aquatique projetée de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite[101]

Localisation

Située au nord de la rivière Saguenay, à environ 35 km de son embouchure, cette réserve a une superficie d'un peu plus de 293 km². Elle est répartie entre le TNO Mont-Valin et les municipalités de Saint-Fulgence et de Sainte-Rose-du-Nord. La route régionale 172 la traverse.

Description

Faisant partie de la province naturelle des Laurentides centrales, cette réserve aquatique projetée comprend des éléments représentatifs des régions du fjord du Saguenay et des monts Valin. Les paysages de cette vallée sont marqués par de basses terres et de hautes collines. Presque la moitié du couvert forestier est composé de peuplements mélangés, dominés par les bouleaux jaune et blanc. Cette rivière à saumons est aussi reconnue pour son trajet de canot-kayak. L'escalade peut se pratiquer à quelques endroits dans la vallée. Un sentier pédestre existe dans le secteur du lac de la Roche et un sentier de motoneige traverse la réserve.

Intérêts

La réserve aquatique projetée est régie par la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (L.R.Q. chap. C-61.01). L'octroi de ce statut vise à contrôler les activités qui s'y déroulent et à protéger ce milieu naturel exceptionnel. Cette réserve fait le lien avec d'autres aires protégées à proximité. On y trouve aussi une forêt ancienne reconnue.

---

[101] Gouvernement du Québec, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, *Stratégie québécoise sur les aires protégées : Réserve aquatique projetée de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite*, 2008, réf. du 30 septembre 2008, http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aquatique/ste-marguerite/PSC_Marguerite.pdf.

11.5.16. La réserve de *biodiversité* projetée du lac Plétipi[102]

Localisation

Cette immense réserve de biodiversité d'une superficie de 1 733 km² chevauche les régions administratives du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord. Elle se trouve à environ 375 km au nord de la rivière Saguenay, à la limite nord du TNO Mont-Valin.

Description

Associée à la province naturelle des Laurentides centrales, cette réserve protège des écosystèmes représentatifs de la cuvette du réservoir Manicouagan. Une partie de la réserve au nord s'inscrit dans la région naturelle des monts Otish. Elle touche ainsi au territoire de projet de parc autochtone envisagé dans le secteur des monts Otish. Plusieurs lacs et rivières y sont répertoriés. Le lac Plétipi couvre, à lui seul, 339 km². Le caribou forestier est aussi observé sur ce territoire. Les paysages sont composés de basses collines et de buttes de till, marqués par des landes, des pessières noires, des tourbières ainsi que des pins gris et des bouleaux blancs. Cette réserve est aussi située à l'intérieur de la réserve à castor de Bersimis et une petite partie touche à la réserve à castor de Roberval.

Intérêts

Le statut légal de ce territoire est régi par la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (L.R.Q. chap. C-61.01). L'objectif poursuivi est de favoriser le maintien de la biodiversité et la représentativité des différentes régions naturelles du Québec. Trois droits fonciers ont été octroyés sur le territoire.

---

[102] Gouvernement du Québec, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, *Stratégie québécoise sur les aires protégées : Réserve de biodiversité projetée du lac Plétipi*, 2008, réf. du 30 septembre 2008, http://www.mddep.gouv.qc.ca/ biodiversite/reserves-bio/pletipi/PSC_Pletipi.pdf .

11.5.17. La réserve de biodiversité projetée du lac Onistagane[103]

Localisation

Localisé à 45 km au nord du barrage hydroélectrique de Chute-des-Passes et à environ 250 km au nord de la rivière Saguenay, ce territoire fait une superficie de 674,5 km². On y a exclu la rivière Péribonka, les lacs Onistagane et Manouane ainsi que le canal Bernard, vu que ceux-ci sont sous l'influence du marnage de ce barrage. Cette réserve de biodiversité projetée couvre en partie le TNO Mont-Valin dans la MRC du Fjord-du-Saguenay et déborde dans la MRC Maria-Chapdelaine.

Description

Cette réserve est identifiée aux régions naturelles du lac Manouane et des collines du lac Péribonka dans la province naturelle des Laurentides centrales. Au sud, de basses collines la différencient du nord, où l'on observe une plaine glaciolacustre possédant quelques buttes. La partie sud présente des peuplements de pessières noires et de sapinières qui ont été atteints par des incendies. Au nord, on retrace des peuplements de pin gris, des tourbières, des landes et des pessières noires. Le caribou forestier y est présent. On y trouve aussi le touladi.

Intérêts

Ce territoire est régi par la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (L.R.Q. chap. C-61.01). Il permet de mieux encadrer les activités permises dans le milieu et d'assurer la protection du milieu naturel. Au moment de sa reconnaissance, sept droits fonciers étaient en vigueur sur le territoire. Le lac Onistagane, avec la rivière Péribonka, est une route historique significative pour les Autochtones. Plusieurs sites archéologiques viennent témoigner de la présence amérindienne.

---

[103] Gouvernement du Québec, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, *Stratégie québécoise sur les aires protégées : Réserve de biodiversité projetée du lac Onistagane*, 2008, réf. du 30 septembre 2008, http://www.eauquebec.com/biodiversite/reserves-bio/onistagane/PSC_Onistagane.pdf.

11.5.18. La réserve de biodiversité projetée des îles de l'est du Pipmuacan[104]

Localisation

Cette réserve est en grande partie située sur le TNO Mont-Valin de la MRC du Fjord-du-Saguenay, à l'exception d'une petite section à l'est qui est comprise dans le territoire de la MRC La Haute-Côte-Nord. Elle se localise à 110 km au nord de la rivière Saguenay. Sa superficie représente un peu plus de 88 km².

Description

Ce territoire fait partie des régions naturelles du plateau de la Betsiamites et des collines du lac Péribonka dans la province naturelle des Laurentides centrales. Ses limites sont près de la côte de marnage du réservoir Pipmuacan. Les quatre îles façonnées de basses collines sur roc et sur till possèdent un couvert forestier dominé par les pessières noires et des peuplements de pin gris, de peuplier faux-tremble ou de bouleau blanc, couvert qui favorise la présence du caribou forestier.

Intérêts

Le statut légal de la réserve de biodiversité projetée des îles de l'Est du Pipmuacan est régi par la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (L.R.Q. chap. C-61.01). Il permet de mieux encadrer les activités sur ce territoire et d'assurer la protection du milieu naturel. Sept droits fonciers ont été octroyés sur le territoire.

[104] Gouvernement du Québec, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, *Stratégie québécoise sur les aires protégées : Réserve de biodiversité projetée des îles de l'est du Pipmuacan*, 2008, réf. du 30 septembre 2008, http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/pipmuacan/PSC_Pipmuacan.pdf.

11.5.19. La réserve de biodiversité projetée Akumunan[105]

Localisation

Essentiellement localisée dans le TNO Mont-Valin, la limite de cette réserve de biodiversité projetée continue à l'est dans la MRC La Haute-Côte-Nord. Sa limite ouest borde la zec de la Rivière-Sainte-Marguerite. La réserve se trouve à un peu plus d'une centaine de kilomètres au nord de la rivière Saguenay. Elle fait une superficie de plus de 206 km².

Description

Avec ses paysages de basses collines couvertes de till, ce territoire appartient à la région naturelle des monts Valin de la province naturelle des Laurentides centrales. Le couvert forestier de ce territoire présente principalement des pessières noires et des sapinières. Des peuplements mélangés dominés par le bouleau blanc complètent l'ensemble forestier. Une harde d'une quarantaine de caribous forestiers est observable dans le milieu. L'omble de fontaine serait présent dans de nombreux lacs, alors que le garrot d'Islande se trouverait près des lacs en altitude de la réserve. Plusieurs chemins forestiers traversent l'aire protégée.

Intérêts

Ce territoire est régi par la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (L.R.Q. chap. C-61.01). Le statut qui lui est accordé permettrait de contrôler les activités sur ce territoire et de conserver ce milieu naturel. Au moment de son inscription comme aire protégée, 18 droits fonciers y étaient octroyés.

---

[105] Gouvernement du Québec, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, *Stratégie québécoise sur les aires protégées : Réserve de biodiversité projetée Akumunan*, 2008, réf. du 30 septembre 2008, http://www.mddep.gouv.qc.ca/ biodiversite/reserves-bio/akumunan/PSC-Akumunan.pdf .

11.5.20. La réserve de biodiversité projetée du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes[106]

Localisation

La réserve de biodiversité projetée du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes est située dans la zec Onatchiway-Est, sur le TNO Mont-Valin, approximativement à 15 km au nord de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau et du Parc national des Monts-Valin. Elle couvre une superficie ayant près de 103 km². Un chemin carrossable non pavé parcourt la réserve, mais est exclu de l'aire protégée sur une largeur de 40 m.

Description

Cette aire protégée est localisée dans la province naturelle des Laurentides centrales, plus spécifiquement dans la région naturelle des monts Valin et dans l'ensemble du plateau du lac Moncouche. Comparativement au secteur environnant, elle se présente sous la forme d'un plateau surélevé d'environ 100 m. Son relief est fait de buttes et de nombreux lacs dans les dépressions, résultat du phénomène glaciaire qui a façonné ce territoire. On peut apercevoir quelques petites tourbières et dépôts sableux fluvioglaciaires juxtaglaciaires. Des forêts de 90 ans et plus constituent environ 40 % du couvert forestier. Les principaux types d'essences forestières que l'on y trouve sont le sapin baumier, l'épinette noire et le bouleau blanc.

Intérêts

Ce territoire est régi par la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (L.R.Q. chap. C-61.01). Le plateau constitue un élément rare de la province naturelle des Laurentides centrales. Cette réserve côtoie trois bassins versants.

---

[106] Gouvernement du Québec, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, *Stratégie québécoise sur les aires protégées : Réserve de biodiversité projetée Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes*, 2008, réf. du 30 septembre 2008, http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/huit-chutes/psc-huit-chutes.pdf.

11.5.21. La réserve de biodiversité projetée des Montagnes-Blanches[107]

Localisation

Récemment décrétée réserve de biodiversité projetée, l'aire protégée des Montagnes-Blanches se situe dans la province naturelle des Laurentides centrales. Elle se partage entre les territoires de la MRC du Fjord-du-Saguenay et de la MRC Manicouagan. Elle couvre une superficie de 959 km².

Description

Cette réserve vise à protéger en particulier le caribou forestier présent dans la forêt boréale qui est dérangée entres autres, par les opérations forestières qui ont des répercussions sur son habitat. Le relief accidenté de cette aire protégée et ses vallées profondes font en sorte de créer une diversité de microclimats. Il s'agirait de l'une des dernières forêts non soumises à l'exploitation forestière au sud de la limite nordique.

Intérêts

Ce territoire est régi par la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (L.R.Q. chap. C-61.01). Il constitue l'une des dernières grandes forêts vierges occupées par le caribou forestier, une espèce vulnérable. Cette aire protégée vise la protection d'un site de la biodiversité jugé exceptionnel et la protection de l'habitat d'une espèce vulnérable.

---

[107] Gouvernement du Québec, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, *Aires protégées : En action pour rencontrer ses engagements : le Québec ajoute plus de 1 % de son territoire en aires protégées*, 2008, réf. du 15 mai 2008, http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/articles/0805-01.htm#liste; Gouvernement du Québec, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, *Réserve de biodiversité projetée des Montagnes-Blanches : Plan de conservation*, 2008, réf. du 30 septembre 2008, http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/blanches/PSC_Blanches.pdf;
Louis Tremblay, « La région rattrape un peu de retard : Un territoire de 959 km² devient une aire protégée », *Le Quotidien*, Chicoutimi, 15 mai 2008, p. 15.

11.5.22. La forêt ancienne de la Rivière-Sainte-Marguerite[108]

Localisation

La forêt ancienne de la Rivière-Sainte-Marguerite se trouve à la limite est du territoire de la MRC, dans le TNO Mont-Valin, juste au nord de la rivière Sainte-Marguerite. Elle est répartie de part et d'autre de la réserve écologique Marcelle-Gauvreau.

Description

D'une superficie de 37 ha, cette forêt se situe à la limite de la zone de forêt boréale et de la zone de forêt mixte. Elle s'est établie à flanc de montagne, où la pente demeure abrupte et où le drainage des sols est rapide. Ses sapinières n'ont jamais subi d'activités humaines visant à les aménager ou contribuant à les perturber, à l'exception de la coupe de quelques thuyas occidentaux. Ces peuplements âgés de 270 à 290 ans se sont forgé des caractéristiques particulières, entre autres sur le plan de leur structure et de leur taille, immense pour certains. On y observe aussi des thuyas de près de 300 ans, qui peuvent mesurer 65 cm de diamètre. Des pins blancs ayant plus de 250 ans et atteignant 25 m de hauteur et au moins 60 cm de diamètre sont localisés sur les escarpements.

Intérêts

La *Loi sur les forêts* (décret 825-2001) classe cette forêt ancienne d'« écosystème forestier exceptionnel ». Ce statut légal vise à protéger cet habitat non modifié par l'homme. Les caractéristiques du site sont impressionnantes vu l'altitude élevée et les conditions du sol plutôt passables.

---

[108] Gouvernement du Québec, Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, *Forêt ancienne de la Rivière-Sainte-Marguerite*, 2003, réf. du 1er octobre 2008, http://www.mrn. gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/ecosystemes-Riviere-Sainte-Marguerite.pdf .

11.5.23. La forêt ancienne du Lac-Thibeault[109]

Localisation

La forêt ancienne du Lac-Thibeault est située au nord du réservoir Pipmuacan, dans le TNO Mont-Valin, à la limite est du territoire de la MRC. Elle se trouve à environ190 km au nord de la rivière Saguenay. Une partie de cette forêt est sur le territoire de la Côte-Nord.

Description

D'une superficie de 570 ha, cette forêt s'inscrit dans le sous-domaine bioclimatique de la pessière à mousse de l'est. Ses pessières à épinette noire et à sapin comptent plus de 200 ans. Les perturbations naturelles n'ont pas entraîné d'impacts sévères et aucune coupe de bois n'a eu lieu sur ce site. Cela a contribué à lui donner un cachet exceptionnel. Les arbres ont toutefois des tailles modestes, compte tenu des conditions climatiques rigoureuses. Le climat y demeure froid, ce qui fait en sorte de réduire la durée de croissance des arbres. Leur âge moyen se situe entre 170 et 240 ans. Le paysage observé présente un relief de hautes collines à altitude élevée.

Intérêts

La *Loi sur les forêts* (décret 825-2001) classe cette forêt ancienne d'« écosystème forestier exceptionnel ». Ce statut légal vise à protéger cet habitat non modifié par l'homme et peu affecté par les impacts environnementaux. Le site présente une dynamique propre aux forêts anciennes, soit le renouvellement de ses ressources par l'entremise de trouées créées dans le couvert forestier lors du renversement de petits groupes d'arbres.

[109] Gouvernement du Québec, Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, *Forêt ancienne du Lac-Thibeault*, 2007, réf. du 1er octobre 2008, http://www.mrnf.gouv.qc.ca/ publications/forets/connaissances/ecosystemes-thibeault.pdf .

11.5.24. La forêt ancienne du Lac-Poulin[110]

Localisation

La forêt ancienne du Lac-Poulin se trouve à 20 km au sud-ouest de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean. Elle est localisée entre le lac Poulin et le lac de la Table.

Description

Cette forêt se divise en cinq secteurs de 25 ha ou plus et totalise 149 ha. Ces cinq pessières à épinette noire et à sapin de 200 ans en moyenne faisant partie du paysage du massif des Laurentides sont situées à plus de 850 m d'altitude. Elle s'inscrit dans le sous-domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc de l'est. Elle n'a pas été touchée par la coupe de bois et les perturbations naturelles sévères, malgré la température aride des hautes altitudes. La cime de ces arbres est souvent cassée à 5 ou 6 m de hauteur, mais, plus bas, le développement s'effectue normalement. Ce site se dessine en relief accidenté et morcelé. Les monts sont séparés par des vallées profondes aux versants escarpés.

Intérêts

Cet « écosystème forestier exceptionnel » est régi par la *Loi sur les forêts* (décret 825-2001). Ce statut légal vise à conserver cet habitat laissé inexploité par l'homme et demeurant peu affecté par les impacts environnementaux.

[110] Gouvernement du Québec, Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, *Forêt ancienne du Lac-Poulin*, 2007, réf. du 1er octobre 2008, http://www.mrnf.gouv.qc.ca/ publications/forets/connaissances/ecosystemes-poulin.pdf.

11.5.25. La forêt rare de la Rivière-du-Portage[111]

Localisation

La forêt rare de la Rivière-du-Portage est localisée au sud de l'agglomération de Petit-Saguenay, entre les lacs Victor et Cardinal.

Description

Cette forêt d'une superficie de 90 ha est caractérisée, entre autres, par des peuplements dominés par le frêne noir. Périodiquement, ces arbres se trouvent en milieux riverains inondés. On observe également le sapin baumier, le bouleau jaune et d'autres essences, telles que l'épinette blanche et l'érable à épis. Le bouleau jaune y atteint une taille surprenante. Des arbres sont âgés approximativement de 275 ans et peuvent s'élever à 20 m de hauteur sur 1 m de diamètre. Protégés au fond des vallées, ces arbres se trouvent à l'abri des températures extrêmes. Ce territoire est identifié comme faisant partie du sous-domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune de l'est.

Intérêts

La Loi sur les forêts (décret 825-2001) classe cette forêt rare d'« écosystème forestier exceptionnel ». Ce statut légal vise à protéger cet habitat, qui ressemble aux écosystèmes forestiers exceptionnels des rivières Portneuf et Sainte-Marguerite, si ce n'est de l'orme d'Amérique en moins.

[111] Gouvernement du Québec, Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, *Forêt rare de la Rivière-du-Portage*, 2003, réf. du 1er octobre 2008, http://www.mrnf.gouv.qc.ca/ publications/forets/connaissances/ecosystemes-portage.pdf .

11.5.26. La forêt rare de la Rivière-Sainte-Marguerite[112]

Localisation

La forêt rare de la Rivière-Sainte-Marguerite se trouve au nord de la rivière Sainte-Marguerite, dans le TNO Mont-Valin, à la limite est du territoire de la MRC. Une petite partie couvre le sud de la zec Chauvin.

Description

Dominée par le frêne noir, cette forêt rare est constituée de peuplements où l'on répertorie aussi l'orme d'Amérique. Tout comme la forêt rare de la Rivière-du-Portage, les essences qui ont colonisé ce territoire se trouvent en milieux riverains inondés cycliquement. Ces milieux fragiles sont peu fréquents et couvrent des aires parfois estimées à une bande de quelques dizaines de mètres de large le long des cours d'eau. Les terrains périodiquement inondés possèdent des conditions particulières : un sol très riche accompagné de variations hydriques saisonnières. Jusqu'à aujourd'hui, on remarque que cette forêt a été peu atteinte par la maladie hollandaise de l'orme. Malgré leur présence en nombre restreint, les ormes ont approximativement 28 m de haut et 70 cm de diamètre. À l'abri des conditions climatiques extrêmes, les peuplements demeurent bien conservés au fond des vallées. D'autres essences, comme le bouleau à papier, le peuplier baumier et le peuplier faux-tremble, complètent l'ensemble. Cette forêt fait partie du sous-domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune de l'est.

Intérêts

La *Loi sur les forêts* (décret 825-2001) classe cette forêt rare d'« écosystème forestier exceptionnel ». Ce statut légal vise à protéger cet habitat, qui ressemble aux écosystèmes forestiers exceptionnels des rivières Portneuf et du Portage.

---

[112] Gouvernement du Québec, Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, *Forêt rare de la Rivière-Sainte-Marguerite*, 2003, réf. du 1er octobre 2008, http://www.mrnfp. gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/ecosystemes-ste-marguerite.pdf .

11.5.27. Réserve de biodiversité projeté Albanel-Témiscamie-Otish[113]

Historique

Il y a 7 000 ans, le massif des monts Otish s'est libéré de ses glaces. Celui-ci constitue l'une des dernières régions du Québec à avoir vécu ce phénomène. Son patrimoine archéologique et historique est considéré comme unique dans le réseau des aires protégées de l'est de l'Amérique du Nord. Les sites archéologiques font référence aux périodes paléo-indienne dont, notamment, le site Wapushakamikw (l'antre du Lièvre). Visité par le père Laure en 1730, il est le premier à être classé « bien culturel » au Québec en 1976. La route des canots du temps de la Nouvelle-France entre Québec et la baie James s'y trouvait.

Description

Ce projet est situé à l'extrémité nord du territoire de la MRC et fait limite avec celle de la Jamésie, dans le TNO Mont-Valin. La communauté crie de Mistissini vit à l'intérieur des limites prévues. Il s'agira du premier parc habité au Québec. Couvrant 11 000 km², il comprend une petite partie sur le territoire de la MRC qui consiste en une parcelle des monts Otish ayant une superficie d'environ 1 000 km². Situés au centre géographique du Québec, ces monts dépassent les 1 000 m d'altitude. Au pied des monts, on trouve taïga, épinette noire, lichen et éricacées. La toundra est sur les hauts plateaux. Le territoire est considéré comme un des pivots hydrographiques du Québec parce qu'il alimente plusieurs grandes rivières du Québec.

Intérêts

En créant ce parc, on protégera les caractéristiques de cinq régions naturelles du Québec. Il est l'un des derniers exemples de forêt boréale au Québec, puisque aucune exploitation forestière n'a eu lieu sur ce territoire. La communauté crie y réalise encore aujourd'hui ses activités ancestrales. Les monts Otish ont un relief de cuesta.

[113] Gouvernement du Québec, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 2005, *Projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish*, 2005, réf. du 16 mai 2008, .

11.5.28. Le Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie[114]

Historique

Au XIXe siècle, la construction du chemin entre Charlevoix et le Saguenay lance le développement de ce territoire. Au début du XXe siècle, la côte de Charlevoix étant reconnue comme lieu de villégiature, on explore l'arrière-pays. La venue de l'exploitation forestière inspire Mgr Félix-Antoine-Savard pour le roman *Menaud, maître-draveur*. Le flottage du bois se termine en 1985 et on fonde l'Association de développement des Hautes-Gorges. Le Parc régional des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie est créé en 1988. L'UNESCO le reconnaît en tant qu'aire centrale de la réserve mondiale de la biosphère de Charlevoix.

Description

Le Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie est situé à la limite sud du TNO Lalemant, dans la MRC. Une partie infime du parc est toutefois comprise sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Il est devenu le vingitème du réseau Parcs Québec en 2000 et comprend une superficie de 224,7 km². Remarquable pour sa géomorphologie et son écologie, il est caractérisé par deux phénomènes qui ont contribué à modifier son paysage : les mouvements de la croûte terrestre et la formation du Bouclier canadien ainsi que les grandes glaciations. On trouve les formes typiques d'un milieu alpin influencé par les glaciers. Nous retrouvons ainsi des auges glaciaires, des vallées suspendues, des cirques glaciaires, des ombilics et des verrous. Des plans d'eau s'intègrent au bassin de drainage de la rivière Malbaie. Les montagnes qui encadrent cette rivière s'élèvent à plus de 1 000 m. La présence d'une faune aquatique abondante est observée.

Intérêts

Ce parc national est un des rares où l'on voit plusieurs domaines de végétation du Québec. Les parois sont les plus hautes à l'est des montagnes Rocheuses canadiennes.

---

[114] SÉPAQ, *Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie : Sculpté par le temps, le pays de Menaud*, 2008, réf. du 16 mai 2008, http://www.sepaq.com/pq/hgo/ fr/

11.5.29. Le Parc national du Fjord-du-Saguenay[115]

Historique

Le commerce des fourrures a commencé à compter de 1628, suivi de l'exploitation forestière en 1838. Bien que de petites scieries se soient implantées le long du Saguenay, il n'y a pas eu d'occupation marquée, ce qui a permis de conserver le caractère naturel des lieux. Néanmoins, on y trouve quelques vestiges rappelant l'occupation amérindienne. Le gouvernement du Québec acquiert des terrains afin de protéger les rives du fjord dans les années 1970. En 1983, on reconnaît le Parc national du Saguenay, quatrième dans le réseau. En 1984, un jumelage avec le Parc national des Cévennes en France est officialisé. Des aménagements sont réalisés successivement à la baie Éternité, à Tadoussac et à Sainte-Marguerite.

Description

D'une superficie de 283,6 km², ce parc couvre les abords du fjord, sur les rives nord et sud de la rivière Saguenay. Il s'étend des municipalités de Petit-Saguenay jusqu'à Sainte-Rose-du-Nord et occupe une parcelle au sud du TNO Mont-Valin. Il s'étend également aux régions de Charlevoix, de Manicouagan et de la Haute-Côte-Nord. Ce territoire est représentatif de la région naturelle du fjord du Saguenay. Les escarpements de cette vallée glaciaire offrent des sites de nidification pour le faucon pèlerin. Plus de 181 espèces d'oiseaux sont recensées. Le loup, l'ours noir, le lynx du Canada, le castor et l'orignal fréquentent ces forêts.

Intérêts

Sous cette latitude, le fjord est un élément exceptionnel. Ce parc vise à conserver et à mettre en valeur la composante terrestre de ce site naturel. Il est aussi reconnu pour la randonnée (42 km de sentier) et le kayak de mer.

---

[115] SÉPAQ, *Parc national du Saguenay : L'étonnante nature du fjord du Saguenay*, 2008, réf. du 16 mai 2008, http://www.sepaq.com/pq/sag/ fr/.

11.5.30. Le Parc national des Monts-Valin[116]

Historique

L'appellation « Valin » était utilisée en 1731 et en 1744 sur les cartes du père Laure et de Jacques-Nicolas Bellin pour désigner la « rivière à Valin ». Une première occupation des monts Valin s'est effectuée durant la Conscription. La véritable colonisation commence en 1952 et des clubs privés de chasse et de pêche font leur apparition. En 1978, la zec Martin-Valin prend le relais dans la gestion de la chasse et de la pêche. En 1989, des partenaires forment la Corporation du parc régional des monts Valin et, en 1996, le parc régional se transforme en Parc national des Monts-Valin.

Description

Situé au sud du TNO Mont-Valin, ce parc de 154 km² s'inscrit dans la région naturelle du massif des monts Valin. La présence de plusieurs bombements et dépressions cause de profondes vallées accompagnées de cuvettes qui se mélangent aux collines plus escarpées. Le sommet de 980 m d'altitude et l'histoire géologique complexe contribuent à la particularité du site. En plus de la rivière Valin reconnue pour le canot et le kayak, quatre rivières traversent ce massif. Au total, 125 plans d'eau y sont répertoriés. Les zones forestières de types mixte et boréal présentent des espèces rares de plantes vasculaires, alors que la qualité du milieu hydrique contribue à la présence de l'omble de fontaine, de l'orignal, du castor, du loup et de 117 espèces d'oiseaux.

Intérêts

Ce parc vise à préserver un échantillon représentatif du massif des monts Valin, élément important du paysage régional. Le pic de la Hutte offre un panorama grandiose. Les phénomènes climatiques apportent des enneigements exceptionnels.

---

[116] SÉPAQ, *Parc national des Monts-Valin : Aux frontières du Nord*, 2008, réf. du 20 mai 2008, http://www.sepaq.com/pq/mva/fr/.

11.5.31. Le Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent[117]

Historique

Selon les fouilles archéologiques, la jonction du fleuve Saint-Laurent avec la rivière Saguenay est fréquentée depuis plus de 8 000 ans. Lieu d'échanges, de chasse et de pêche pour les Amérindiens et les Européens, voie de transport pour l'exploitation forestière et ressource hydraulique pour les barrages et centrales, cette fréquentation a mené, au XXe siècle, au balisage de cette route navigable et à la construction de phares. En 1988, la concertation de groupes régionaux contribue à la formation de la Coalition pour le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. Ce parc est finalement créé par les gouvernements québécois et canadien en 1990.

Description

Le Parc marin Saguenay–Saint-Laurent représente 1 138 km² et rejoint les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de Charlevoix, de Manicouagan et du Bas-Saint-Laurent. Cette aire marine de conservation comprend l'estuaire du Saint-Laurent, le fjord du Saguenay et la zone de rencontre de ces deux masses d'eau. On y observe neuf espèces de mammifères marins, 79 espèces de poissons et plusieurs organismes de fond marin. Des courants y sont présents, en plus de marées pouvant faire varier les eaux du parc jusqu'à 6 m dans certains secteurs du fjord.

Intérêts

La mission de ce parc consiste à protéger et à mettre en valeur un échantillon du milieu marin de l'estuaire du Saint-Laurent et du fjord du Saguenay.

---

[117] SÉPAQ, *Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent : Carrefour de vie, sources d'échanges et de richesses*, 2008, réf. du 20 mai 2008, http://www.sepaq.com/ pq/ssl/fr/; Parcs Québec et Parcs Canada, *Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent : Carrefour de vie, sources d'échanges et de richesses*, réf. du 20 mai 2008, http://www.parcmarin.qc.ca/.

11.6. Les habitats fauniques[118]

Un habitat faunique est un lieu naturel ou, plus rarement, artificiel qui est occupé par une espèce ou un groupe d'espèces (population faunique). Dans ce milieu, l'animal trouve, outre l'abri, les éléments nécessaires à la satisfaction de l'ensemble de ses besoins fondamentaux, dont l'alimentation et la reproduction.[119]

La MRC du Fjord-du-Saguenay comprend des habitats fauniques reconnus et protégés en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et assujettis au *Règlement sur les habitats fauniques*. La pratique d'activités est possible dans les habitats fauniques désignés par la loi, à condition qu'elles n'aient pas d'impact sur les composantes essentielles de l'habitat. Les activités autorisées sont mentionnées dans le *Règlement sur les habitats fauniques*. Le tableau 161 répertorie les habitats fauniques dans la MRC du Fjord-du-Saguenay.

[118] Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, *Registre des aires protégées au Québec*, 2007.
[119] Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, *Milieux vitaux de la faune*, réf. du 23 avril 2009, http://www.mrnfp.gouv.qc.ca/faune/habitats-fauniques/milieux-vitaux.jsp.

Tableau 161 - Répertoire des habitats fauniques au sein de la MRC du Fjord-du-Saguenay

Nom de l'habitat	Tenure	Localisation		Superficie totale (ha)
		Longitude	Latitude	
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques du cap à la Loutre	Publique	70° 57' 17,5 O	48° 27' 10,2" N	232,04
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'anse aux Foins				
Aire de confinement du cerf de Virginie du lac McDonald	Publique	71° 23' 10" O	48° 17' 45" N	3 082,91
Habitat du rat musqué du lac Coupeau	Publique	71° 03' 2,6" O	48° 06' 36,3" N	30,12
Héronnière du réservoir Lamothe *	Publique	71° 10' 16,9" O	48° 45' 27" N	19,22
Héronnière du lac Rond (pourvoirie) *	Publique	70° 39' 44,8" O	49° 16' 07,2" N	30,43
Colonie d'oiseaux de l'île du lac La Mothe (réservoir Lamothe)	Publique	71° 10' 15" O	48° 45' 30" N	2,13
Habitat du rat musqué du lac Duclos	Public	71° 23' 14,12" O	48° 31' 50,219" N	_

**une héronnière comprend, en plus d'une bande de protection de 200 mètres du nid, une bande allant jusqu'à 500 mètres.*

12. LE PLAN D'ACTION

Le plan d'action est un document d'accompagnement obligatoire du schéma d'aménagement. Il a été introduit à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* en 1993 afin de permettre aux MRC d'effectuer le passage de la planification à la réalisation de projets concrets pour l'organisation et vise essentiellement la mise en œuvre du schéma d'aménagement. De cette façon, et contrairement au schéma d'aménagement originel, le schéma d'aménagement révisé est davantage axé sur le développement de projets et permet à la MRC de jouer un plus grand rôle, soit à titre de promoteur, de partenaire ou de coordonnateur.

Le plan d'action permet également aux acteurs de connaître les priorités de la MRC envers l'aménagement et le développement de son territoire et, conséquemment, de programmer leurs interventions ou de prévoir les ressources requises à la mise en œuvre du schéma. En ce sens, le plan d'action peut devenir un outil de communication et de concertation intéressant pour la MRC et ses partenaires. Il importe toutefois de préciser que la nomination d'un partenaire associé à la réalisation ou à la mise en œuvre d'une action ne crée aucune obligation envers ce partenaire. Il s'agit d'un partenariat potentiel, jugé souhaitable par la MRC dans l'atteinte de ses objectifs de planification. Le plan d'action est adopté par résolution. Le conseil de la MRC pourra le réviser et le mettre à jour annuellement de la même façon.

Les intentions de la MRC sont donc traduites dans le plan par des actions ou des projets. Le plan d'action apparaît sous forme de fiches pour chacun des grands thèmes. Il est présenté pour chacune des grandes orientations d'aménagement et est toujours en lien avec les objectifs qui leur sont sous-jacents. Chaque fiche détermine alors les partenaires, évalue le coût approximatif de réalisation ou de mise en œuvre et établit les priorités. En somme, la fiche indique la contribution de chacun des acteurs à la réalisation des actions. Afin de faciliter la mise en œuvre du plan, les actions seront priorisées selon un échéancier qui fixera dans le temps les choix d'intervention de la MRC. De cette façon, une action à court terme sera entreprise ou réalisée dans un délai inférieur à 3 ans, une action à moyen terme dans un délai compris entre 3 et 5 ans et une action à long terme selon un échéancier de 5 ans et plus.

Lorsqu'un coût est prévu pour une action, celui-ci apparaît dans la fiche pour chacun des thèmes. Autrement, il est prévu que l'action se réalise à même les activités courantes de la MRC ou son coût n'est pas déterminé. Le plan comprend 55 actions dont le coût de réalisation est estimé à environ 137 000$.

Rappelons enfin que, bien que ce soit un document d'accompagnement obligatoire du schéma d'aménagement, la réalisation du plan d'action repose strictement sur la volonté, sur le leadership ainsi que sur le rôle mobilisateur de la MRC du Fjord-du-Saguenay envers ses projets et ses partenaires. La MRC, comme ses partenaires, n'a donc aucune obligation légale envers la mise en œuvre du plan d'action.

Rappelons que les grandes orientations d'aménagement du territoire sont associées à 5 objectifs généraux qui chapeautent l'ensemble des orientations et des objectifs définis pour chacun des 9 thèmes sur lesquels ils portent. Ce sont :

- ✓ L'amélioration de la qualité de vie de la population, qui passe notamment par la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel et par la préservation de l'environnement;
- ✓ L'utilisation rationnelle de l'espace, qui s'exprime par la consolidation des fonctions en raison du potentiel du territoire;
- ✓ L'amélioration des services à la population, qui nécessite que l'ensemble de la population de la MRC soit desservi adéquatement en équipements, en infrastructures et en services;
- ✓ Le développement durable et l'utilisation intelligente des ressources naturelles;
- ✓ La mise à profit de la localisation stratégique de la MRC qui, par sa situation géographique et des accès au territoire, peut bénéficier d'avantages indéniables, notamment en tant que porte d'entrée principale du Grand Nord québécois.

THÈME :

Le développement concerté et l'autonomie municipale

Orientation 1

Faire de la MRC du Fjord-du-Saguenay l'endroit privilégié de concertation entre les municipalités et ses partenaires

Objectifs :
- Promouvoir les échanges entre la MRC, les municipalités, le milieu et ses partenaires;
- Reconnaître les forces distinctives et la complémentarité de chaque territoire, que sont la Couronne Nord, le Bas-Saguenay et les territoires non organisés.

ACTION(S)	PROMOTEURS ET PARTENAIRES	COURT TERME (3 ANS ET MOINS)	MOYEN TERME (ENTRE 3 ET 5 ANS)	LONG TERME (5 ANS ET PLUS)
Création, au besoin, de comités ad hoc au sein de la MRC.	Promoteur : MRC Partenaires : Ministères, Municipalités, Organismes du milieu	X	X	X

THÈME : Le développement concerté et l'autonomie municipale				
Orientation 2 **Accroître l'autonomie municipale**				
Objectifs : - Renforcer les capacités d'action des collectivités rurales; - Diversifier les sources de revenu de la MRC et des municipalités.				
ACTION(S)	**PROMOTEURS ET PARTENAIRES**	**COURT TERME (3 ANS ET MOINS)**	**MOYEN TERME (ENTRE 3 ET 5 ANS)**	**LONG TERME (5 ANS ET PLUS)**
Prise en charge, par la MRC et les municipalités, des politiques publiques de soutien au développement local.	Promoteur : MRC Partenaires : Ministères, Municipalités, Organismes du milieu, Entreprises privées	X	X	X
Développer le potentiel énergétique du territoire et appliquer les bénéfices économiques à la collectivité. Cibler de nouveaux créneaux de développement à la politique énergétique de la MRC.	Promoteur : MRC Partenaires : Municipalités, Entreprises privées	X X	X	X

THÈME :

Le territoire urbanisé

Orientation 3

Encourager l'occupation du territoire urbain comme milieu de vie

Objectifs : - Diversifier l'offre en espace résidentiel en offrant dans certains secteurs des terrains de plus grande superficie;
- Développer des secteurs permettant de nouvelles formes d'habitation pouvant convenir aux besoins de différentes clientèles;
- Consolider le territoire urbain par l'occupation des espaces vacants du milieu bâti.

ACTION(S)	PROMOTEURS ET PARTENAIRES	COURT TERME (3 ANS ET MOINS)	MOYEN TERME (ENTRE 3 ET 5 ANS)	LONG TERME (5 ANS ET PLUS)
Assujettir systématiquement tout règlement d'emprunts relatif à l'ouverture de nouvelles rues ou de leur prolongement à un avis de conformité au schéma d'aménagement. Favoriser l'adoption par les municipalités d'un règlement sur la production d'un plan d'aménagement d'ensemble.	Promoteur : MRC Partenaires : Municipalités Ministères,	X X	X	X

THÈME :

Le territoire urbanisé

Orientation 4

Stimuler la vitalité et l'attraction des cœurs de village

Objectifs :
- Maintenir et développer les services de base tels que les écoles, les garderies, les services de santé et les résidences pour personnes âgées;
- Améliorer l'offre et la qualité des équipements culturels et des loisirs;
- Maintenir et améliorer la qualité du cadre bâti.

ACTION(S)	PROMOTEURS ET PARTENAIRES	COURT TERME (3 ANS ET MOINS)	MOYEN TERME (ENTRE 3 ET 5 ANS)	LONG TERME (5 ANS ET PLUS)
Prévoir des actions permettant d'atteindre ces objectifs à la future politique culturelle de la MRC.		X		
Favoriser l'adhésion par les municipalités à un service d'aide à la rénovation patrimoniale.	Promoteur : MRC Partenaires : Municipalités, Ministères, SARP	X		
Inciter les municipalités à adopter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) dans leur milieu urbain.		X		
Participer aux consultations des commissions scolaires sur leur politique de fermeture d'écoles et sur leur plan de répartition et de destination des immeubles.	Promoteur : MRC Partenaires : Municipalités	X	X	X
Être à l'affût des politiques gouvernementales relatives aux services à la population.	Promoteur : MRC Partenaires : Municipalités	X	X	X

THÈME : Le territoire urbanisé				
Orientation 4 (suite) **Stimuler la vitalité et l'attraction des cœurs de village**				
Objectifs : - Mettre en valeur le caractère historique et patrimonial des bâtiments, des sites et des monuments d'intérêt; - Réaliser des aménagements urbains soignés; - Améliorer les aménagements aux entrées des municipalités et l'image de la rue principale.				
ACTION(S)	**PROMOTEURS ET PARTENAIRES**	**COURT TERME (3 ANS ET MOINS)**	**MOYEN TERME (ENTRE 3 ET 5 ANS)**	**LONG TERME (5 ANS ET PLUS)**
Prévoir des actions permettant d'atteindre ces objectifs à la future politique culturelle de la MRC.		X		
Inciter les municipalités à tenir compte de ces objectifs dans leur plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).	Promoteurs : MRC, Municipalités	X		
Réaliser, dans chaque municipalité, l'inventaire et l'analyse des besoins en matière d'aménagements urbains, notamment à l'égard de la rue principale.	Partenaires : Ministères			X

THÈME :

Le territoire urbanisé

Orientation 5

Promouvoir le développement des activités commerciales et industrielles

Objectifs :
-Aménager des espaces susceptibles de satisfaire aux besoins des entreprises;
-Concentrer le développement en vue de favoriser la synergie entre les entreprises;
-Susciter le partenariat avec les organismes d'aide aux entreprises;
-Développer une culture entrepreneuriale.

ACTION(S)	PROMOTEURS ET PARTENAIRES	COURT TERME (3 ANS ET MOINS)	MOYEN TERME (ENTRE 3 ET 5 ANS)	LONG TERME (5 ANS ET PLUS)
Mettre en valeur les attraits et les avantages comparatifs des municipalités de la MRC.	Promoteurs : Municipalités	X		
Optimiser la planification des espaces commerciaux et industriels dans les instruments d'urbanisme locaux.	Partenaires : MRC, CLD, SADC, Organismes du milieu, Ministères	X		

THÈME :

Le territoire agricole

Orientation générale 1

Assurer la pérennité du territoire agricole et y assurer, dans le contexte de la MRC, l'utilisation prioritaire du sol à des fins agricoles

Orientation 6

Préserver l'intégrité du territoire et des activités agricoles dans les secteurs agricoles dynamiques

Objectifs :
- Protéger les meilleurs sols agricoles contre une utilisation non agricole;
- Augmenter l'apport de l'agriculture au développement local;
- Limiter, lorsque possible, l'empiètement des activités non agricoles dans ces secteurs aux îlots déstructurés;
- Restreindre le reboisement;
- Assurer une bonne cohabitation entre les usages agricoles et non agricoles.

ACTION(S)	PROMOTEURS ET PARTENAIRES	COURT TERME (3 ANS ET MOINS)	MOYEN TERME (ENTRE 3 ET 5 ANS)	LONG TERME (5 ANS ET PLUS)
Réaliser et mettre en œuvre un plan de développement de la zone agricole par municipalité. Impliquer le comité consultatif agricole (CCA) dans la valorisation des activités agricoles et dans les prises de décisions ayant un impact sur la zone agricole.	Promoteur : MRC Partenaires : Municipalités, Ministères, CPTAQ, UPA, Organismes du milieu	25 000$ X		

THÈME :

Le territoire agricole

Orientation générale 1

Assurer la pérennité du territoire agricole et y assurer, dans le contexte de la MRC, l'utilisation prioritaire du sol à des fins agricoles

Orientation 7

Augmenter la contribution au développement économique et l'occupation du territoire des secteurs viables

Objectifs :
- Encourager la diversification des produits agricoles, notamment les nouvelles cultures ou les nouveaux types d'élevage;
- Encourager la mise en place d'investissements créateurs de développement;
- Privilégier le développement de l'agrotourisme dans ces secteurs;
- Mettre en valeur le potentiel des terres en friche;
- Assurer une bonne cohabitation entre les usages agricoles et non agricoles.

ACTION(S)	PROMOTEURS ET PARTENAIRES	COURT TERME (3 ANS ET MOINS)	MOYEN TERME (ENTRE 3 ET 5 ANS)	LONG TERME (5 ANS ET PLUS)
Réaliser et mettre en œuvre un plan de développement de la zone agricole par municipalité.	Promoteur : MRC Partenaires : Municipalités, Ministères, Organismes du milieu	25 000$		
Soutenir les actions de la Table agroalimentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean.	Promoteurs : Organismes du milieu Partenaires : MRC, Municipalités, Ministères	X	X	X
Soutenir les actions contribuant à la valorisation de l'agriculture.		X	X	X

THÈME :

Le territoire agricole

Orientation générale 1

Assurer la pérennité du territoire agricole et y assurer, dans le contexte de la MRC, l'utilisation prioritaire du sol à des fins agricoles

Orientation 8

Accroître le dynamisme des territoires agricoles dévitalisés

Objectifs :
- Réduire au minimum les impacts négatifs de tout projet non agricole en territoire agricole dévitalisé;
- Encourager notamment les nouvelles cultures ou les nouveaux types d'élevage;
- Mettre en valeur le potentiel des terres en friche;
- Favoriser une utilisation polyvalente du territoire;
- Assurer une bonne cohabitation entre les usages agricoles et non agricoles.

ACTION(S)	PROMOTEURS ET PARTENAIRES	COURT TERME (3 ANS ET MOINS)	MOYEN TERME (ENTRE 3 ET 5 ANS)	LONG TERME (5 ANS ET PLUS)
Réaliser et mettre en œuvre un plan de développement de la zone agricole par municipalité.		25 000$		
Soutenir les actions contribuant à la valorisation de l'agriculture et favorables à la mise en valeur des territoires dits dévitalisés.	Promoteur : MRC Partenaires : Ministères, Municipalités, Organismes du milieu	X	X	X
Impliquer le comité consultatif agricole (CCA) dans la valorisation des activités agricoles et dans les prises de décisions ayant un impact envers la zone agricole.		X	X	X

THÈME : Le territoire agricole				
Orientation générale 1 **Assurer la pérennité du territoire agricole et y assurer, dans le contexte de la MRC, l'utilisation prioritaire du sol à des fins agricoles**				
Orientation 9 **Préserver les paysages ruraux**				
Objectifs : - Préserver l'homogénéité et le cachet agricole du territoire; - Maintenir une image agricole en contrôlant notamment l'envahissement des terres en friche de façon à conserver des espaces ouverts propices au développement agricole.				
ACTION(S)	**PROMOTEURS ET PARTENAIRES**	**COURT TERME (3 ANS ET MOINS)**	**MOYEN TERME (ENTRE 3 ET 5 ANS)**	**LONG TERME (5 ANS ET PLUS)**
Réaliser et mettre en œuvre un plan de développement de la zone agricole par municipalité.	Promoteur : MRC	25 000$		
Inclure dans la réglementation d'urbanisme des municipalités des normes et des règles de cohabitation en territoire agricole.	Partenaires : Municipalités, MAPAQ, MAMROT, UPA, CPTAQ	X		
Réaliser un plan de protection et de mise en valeur des paysages qui pourrait inclure une charte paysagère.		15 000$		

THÈME :

La grande industrie

Orientation 10

Développer des espaces industriels d'envergure régionale permettant l'accueil de la grande industrie

Objectifs :
- Prioriser la consolidation et le développement des espaces industriels déjà planifiés ou aménagés;
- Doter la MRC d'un parc industriel régional pouvant accueillir l'industrie lourde;
- Favoriser le développement d'espaces industriels concurrentiels et permettant une optimisation des services, des équipements et des infrastructures existants et la synergie entre les entreprises;
- Promouvoir le développement de parcs industriels spécialisés.

ACTION(S)	PROMOTEURS ET PARTENAIRES	COURT TERME (3 ANS ET MOINS)	MOYEN TERME (ENTRE 3 ET 5 ANS)	LONG TERME (5 ANS ET PLUS)
Élaborer une stratégie de développement industriel à l'échelle de la MRC incluant la promotion des parcs spécialisés.	Promoteur : MRC Partenaires : Municipalités, CLD, SADC		X	
Évaluer la mise en place de mesures incitatives favorisant l'occupation des espaces industriels.			X	
Faire la promotion des avantages des espaces industriels de la MRC.			X	X

THÈME :

Le territoire forestier

Orientation générale 2

Favoriser une utilisation polyvalente et intégrée du milieu forestier

Orientation 11

Assumer le leadership en matière de gestion et de mise en valeur des territoires non organisés

Objectifs :
- Coordonner les actions en vue d'une meilleure concertation du milieu;
- Concilier l'exploitation des ressources avec les autres utilisations du territoire;
- Favoriser une implication plus importante de la MRC dans la gestion des TNO;
- Assurer un meilleur contrôle des activités et des usages exercés sur le territoire.

ACTION(S)	PROMOTEURS ET PARTENAIRES	COURT TERME (3 ANS ET MOINS)	MOYEN TERME (ENTRE 3 ET 5 ANS)	LONG TERME (5 ANS ET PLUS)
Créer une table de concertation permanente associée à l'utilisation et à la mise en valeur des territoires non organisés.	Promoteur : MRC Partenaires : Ministères, Organismes du milieu, Entreprises forestières, Exploitants des ressources	X	X	X

THÈME :

Le territoire forestier

Orientation générale 2

Favoriser une utilisation polyvalente et intégrée du milieu forestier

Orientation 12

Susciter le développement polyvalent du territoire

Objectifs :
- Attribuer des vocations au territoire en fonction de son accessibilité, de son utilisation dominante ou potentielle et de ses ressources;
- Favoriser le développement de la villégiature en privilégiant les territoires occupés et accessibles par la voirie forestière;
- Organiser le développement cohérent du potentiel touristique quatre saisons;
- Soutenir l'identification et le déploiement des aires protégées et des territoires d'intérêt.

ACTION(S)	PROMOTEURS ET PARTENAIRES	COURT TERME (3 ANS ET MOINS)	MOYEN TERME (ENTRE 3 ET 5 ANS)	LONG TERME (5 ANS ET PLUS)
Réaliser et mettre en œuvre un plan de développement des territoires non organisés.	Promoteur : MRC Partenaires : Ministères, Comité régional sur les paysages	5 000$		
Évaluer le potentiel énergétique du territoire et définir les occasions favorables pour la MRC et ses municipalités.	Promoteur : MRC	X	X	
Réaliser une caractérisation des paysages en vue de leur mise en valeur ou de leur protection.	Partenaires : Municipalités, CLD, SADC, ATR, Agence de développement du fjord du Saguenay	15 000$		
Mettre en place « La destination d'activités nordiques monts Valin/fjord du Saguenay ».		X		

THÈME : Le territoire forestier				
Orientation générale 2 **Favoriser une utilisation polyvalente et intégrée du milieu forestier**				
Orientation 13 **Favoriser une gestion de la forêt de proximité au profit du développement local**				
Objectifs : - Encourager la mise en valeur des boisés autant publics que privés sur l'ensemble du territoire municipalisé; - Développer de nouveaux créneaux de mise en valeur du bois et des sous-produits de la forêt; - Soutenir les initiatives de valorisation des composantes forestières.				
ACTION(S)	**PROMOTEURS ET PARTENAIRES**	**COURT TERME (3 ANS ET MOINS)**	**MOYEN TERME (ENTRE 3 ET 5 ANS)**	**LONG TERME (5 ANS ET PLUS)**
Participer à la définition et à la gestion de la forêt de proximité.	Promoteurs : CRÉ Partenaires : MRC, Municipalités, Ministères	X	X	X
Administrer certains programmes d'aide ou de soutien à la mise en valeur du milieu forestier.	Promoteur : MRC Partenaires : Municipalités, Ministères	X	X	X

THÈME :

Le tourisme et la récréation

Orientation générale 3

Consolider les pôles d'attrait et les équipements touristiques majeurs sur le territoire par une offre intégrée en circuits et un réseau d'équipements et d'activités complémentaires

Orientation 14

Favoriser la mise en valeur des territoires que sont le fjord du Saguenay, la rivière Saguenay, les monts Valin et le lac Kénogami afin d'accroître les retombées économiques liées à l'industrie touristique

Objectifs :
- Développer les concepts de la Route du fjord et de la Route de la biodiversité comme route touristique;
- Développer le potentiel nautique et récréatif de la rivière Saguenay et du lac Kénogami en lien avec les sites et les attraits du territoire;
- -Renforcer les produits d'appel tels que la motoneige, le ski alpin et le tourisme d'aventure ainsi que l'écotourisme;
- -Favoriser la mise en valeur des espaces naturels et des composantes qui marquent le paysage de la MRC.

ACTION(S)	PROMOTEURS ET PARTENAIRES	COURT TERME (3 ANS ET MOINS)	MOYEN TERME (ENTRE 3 ET 5 ANS)	LONG TERME (5 ANS ET PLUS)
Confectionner et mettre en œuvre un plan de développement touristique de la MRC.	Promoteur : MRC		25 000$	
Mettre en place « La destination d'activités nordiques monts Valin/fjord du Saguenay ».	Partenaires : Municipalités, CLD, SADC, ATR, Agence de développement du fjord du Saguenay	X	X	X
Confectionner et mettre en œuvre un plan de développement nautique et de mise en valeur de la rivière Saguenay.			15 000$	
Réaliser une caractérisation des paysages en vue de leur mise en valeur ou de leur protection.	Promoteur : Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche		15 000$	
Réaliser une charte sur les paysages et favoriser l'adhésion par les partenaires.		15 000$		
Participer à la mise en place du créneau tourisme d'aventure et écotourisme et participer à sa promotion.	Partenaires : MRC, Municipalités	X	X	X

THÈME :

Le tourisme et la récréation

Orientation générale 3

Consolider les pôles d'attrait et les équipements touristiques majeurs sur le territoire par une offre intégrée en circuits et un réseau d'équipements et d'activités complémentaires

Orientation 15

Favoriser la coordination des différents intervenants touristiques

Objectifs :
- Promouvoir le développement touristique et établir des partenariats avec les organismes et les associations liés au développement et à la promotion de l'offre touristique;
- Favoriser le regroupement des acteurs touristiques œuvrant sur le territoire de la MRC.

ACTION(S)	PROMOTEURS ET PARTENAIRES	COURT TERME (3 ANS ET MOINS)	MOYEN TERME (ENTRE 3 ET 5 ANS)	LONG TERME (5 ANS ET PLUS)
Élaborer et mettre en œuvre un plan de développement touristique pour l'ensemble de la MRC.	Promoteur : MRC Partenaires : Municipalités, CLD, SADC, ATR, Agence de développement du fjord du Saguenay		25 000$	
Participer à la mise en place du créneau tourisme d'aventure et écotourisme et en faire la promotion.		X	X	X
Mettre en place « La destination d'activités nordiques monts Valin/fjord du Saguenay ».	Promoteur : Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche Partenaires : MRC, Municipalités	X	X	X
Confectionner et mettre en œuvre un plan de développement nautique et de mise en valeur de la rivière Saguenay.	Promoteur : MRC Partenaires : Municipalités, CLD, SADC, ATR, Agence du fjord		15 000$	

THÈME :

Le tourisme et la récréation

Orientation générale 3

Consolider les pôles d'attrait et les équipements touristiques majeurs sur le territoire par une offre intégrée en circuits et un réseau d'équipements et d'activités complémentaires

Orientation 16

Améliorer l'accessibilité aux sites et aux attraits touristiques

Objectifs :
- Améliorer la qualité des routes donnant accès aux sites et aux attraits touristiques;
- Instaurer une signalisation touristique adaptée à l'image de la MRC;
- Créer un réseau cyclable intermunicipal relié à la Route verte et aux attraits en maximisant les retombées économiques dans les municipalités;
- -Mettre en valeur le patrimoine culturel et historique.

ACTION(S)	PROMOTEURS ET PARTENAIRES	COURT TERME (3 ANS ET MOINS)	MOYEN TERME (ENTRE 3 ET 5 ANS)	LONG TERME (5 ANS ET PLUS)
Élaborer un plan de développement touristique pour l'ensemble de la MRC.	Promoteur : MRC		25 000$	
Confectionner un plan de développement nautique et de mise en valeur de la rivière Saguenay.	Partenaires : Municipalités, CLD, SADC, ATR, Agence de développement du fjord du Saguenay		15 000$	
Analyser la possibilité de créer un parc régional ou un réseau de parcs régionaux.				
Mettre en œuvre le plan de développement du réseau cyclable intermunicipal.				X
Prévoir des actions permettant d'atteindre ces objectifs à la politique culturelle de la MRC.	Promoteurs : Municipalités			
Encourager et soutenir l'inscription de certaines municipalités au Programme de reconnaissance Village-relais.	Partenaire : MRC	X X	X	X

THÈME :

Le tourisme et la récréation

Orientation générale 3

Consolider les pôles d'attrait et les équipements touristiques majeurs sur le territoire par une offre intégrée en circuits et un réseau d'équipements et d'activités complémentaires

Orientation 17

Augmenter la contribution des TNO au développement touristique de la MRC du Fjord-du-Saguenay

Objectifs :
- Encourager la mise en place des investissements créateurs de développement, notamment pour les activités récréatives hivernales;
- Assurer une cohérence dans le développement touristique des TNO et en lien avec celui des municipalités limitrophes;
- Accroître la promotion à l'échelle nationale et internationale de ces territoires comme destination nordique.

ACTION(S)	PROMOTEURS ET PARTENAIRES	COURT TERME (3 ANS ET MOINS)	MOYEN TERME (ENTRE 3 ET 5 ANS)	LONG TERME (5 ANS ET PLUS)
Réaliser et mettre en œuvre un plan de développement des territoires non organisés.	Promoteurs : Municipalités	5 000$		
Mettre en place « La destination d'activités nordiques monts Valin/fjord du Saguenay ».	Partenaires : MRC, MRNF, MDEIE, MDDEP.	X	X	X
Élaborer un plan de développement touristique pour l'ensemble de la MRC.				
Analyser la possibilité de créer un parc régional ou un réseau de parcs régionaux.	Promoteur : Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche		25 000$	
Participer à la mise en place du créneau tourisme d'aventure et écotourisme et en faire la promotion.	Partenaires : MRC, Municipalités			X
		X	X	X

THÈME :

La villégiature

Orientation 18

Favoriser, en bordure d'un plan d'eau localisé dans un territoire municipal, le développement de la villégiature au secteur occupé.

Objectif :

Consolider l'occupation du territoire en favorisant la construction des résidences de villégiature aux espaces vacants disponibles

Orientation 19 :

Développer le concept de villégiature panoramique

Objectif :

Mettre en valeur des secteurs de villégiature non riverains qui offre un panorama attractif

Orientation 20:

Assurer l'intégration au milieu naturelle des nouveaux projets de développement de villégiature

Objectifs :

Prévoir des conditions d'aménagement qui souscriront à la préservation des paysages et à l'intégration architecturale des projets

Conserver du territoire libre d'occupation sur le périmètre des lacs et cours d'eau soumis au développement

ACTION(S)	PROMOTEURS ET PARTENAIRES	COURT TERME (3 ANS ET MOINS)	MOYEN TERME (ENTRE 3 ET 5 ANS)	LONG TERME (5 ANS ET PLUS)
Élaborer une stratégie de développement de la villégiature à l'échelle de la MRC.	Promoteur : MRC Partenaires : Municipalités, MAMROT.	15 000$		

THÈME :

L'environnement et le milieu naturel

Orientation 21

Assurer la sécurité des personnes et des biens face aux zones de contrantes naturelles et anthropiques

Objectifs :
- Répertorier les zones de contraintes telles en matièere d'inondations, de flissements de terrain, d'érosier et d'autres cataclysmes afin d'aménliorer la sécurité de la population et des biens ;
- Régis l'occupation du territoire dans les zones de contraintes et èa leur proximité.

ACTION(S)	PROMOTEURS ET PARTENAIRES	COURT TERME (3 ANS ET MOINS)	MOYEN TERME (ENTRE 3 ET 5 ANS)	LONG TERME (5 ANS ET PLUS)
Améliorer les connaissances du risque et la cartographie des zones de contraintes présentes sur l'ensemble du territoire.	Promoteur : MRC Partenaires : Municipalités, Ministères.			X

THÈME : L'environnement et le milieu naturel				
Orientation 22 **Protéger les milieux sensibles**				
Objectifs : - Assurer la protection des berges des lacs et des cours d'eau afin de conserver le plus possible le couvert végétal naturel et de préserver l'équilibre écologique entre le littoral et le milieu naturel riverain; - Assurer la protection des prises d'eau municipales; - Identifier et délimiter les milieux rares, fragiles, esthétiques ou essentiels au maintien des espèces fauniques ou floristiques vulnérables ou exceptionnelles.				
ACTION(S)	**PROMOTEURS ET PARTENAIRES**	**COURT TERME (3 ANS ET MOINS)**	**MOYEN TERME (ENTRE 3 ET 5 ANS)**	**LONG TERME (5 ANS ET PLUS)**
Améliorer la connaissance des eaux souterraines en territoire municipal.	Promoteurs : CRÉ, UQAC Partenaires : MRC, Municipalités	30 000$		
Mettre en œuvre le plan de prévention contre la prolifération des cyanobactéries (algues bleu-vert) au Saguenay–Lac-Saint-Jean.	Promoteur : CREDD Partenaires : MRC, Municipalités, Organismes du milieu	22 000$		
Améliorer l'application des mesures réglementaires visant la protection des rives et du littoral.	Promoteur : MRC Partenaires : Municipalités, Ministères, Organismes du milieu	X	X	X
Recenser les milieux sensibles du territoire et évaluer les possibilités de protection et de mise en valeur.	Promoteur : MRC Partenaires : Municipalités, Ministères, Organismes du milieu		X	

THÈME :

Les transports et les communications

Orientation 23

Favoriser l'amélioration du réseau routier et la sécurité des usagers

Objectifs : - Diminuer les effets négatifs du transport lourd;
- Favoriser le développement de transport intermodal;
- Améliorer la qualité et le tracé des voies de circulation.

ACTION(S)	PROMOTEURS ET PARTENAIRES	COURT TERME (3 ANS ET MOINS)	MOYEN TERME (ENTRE 3 ET 5 ANS)	LONG TERME (5 ANS ET PLUS)
Participer activement au prochain plan de transport régional.	Promoteur : MTQ Partenaires : MRC, Municipalités	X		
Aménager les entrées des villages selon des critères urbanistiques.	Promoteurs : Municipalités Partenaires : MRC, MTQ			X
Collaborer avec le ministère des Transports du Québec dans l'amélioration continue du réseau de transport.	Promoteur : MTQ Partenaires : MRC, Municipalités	X	X	X
Analyser la mise en place d'une gare intermodale dans la municipalité de Larouche.			X	

THÈME :

Les transports et les communications

Orientation 24

Moduler le réseau de transport en fonction du développement récréotouristique de la MRC du Fjord-du-Saguenay

Objectifs :
- Améliorer la qualité et le tracé des voies de circulation, particulièrement les voies desservant les sites et les attraits touristiques;
- Favoriser le développement d'un réseau cyclable intermunicipal relié au circuit de la Route verte;
- Convenir d'une signalisation touristique représentant l'image de la MRC du Fjord-du-Saguenay;
- Développer et intégrer les notions de protection et de mise en valeur des paysages, notamment pour la route panoramique;
- Accroître le rôle de l'aéroport Chicoutimi/Saint-Honoré, notamment en lui attribuant une vocation supplémentaire en lien avec le développement récréotouristique de la MRC.

ACTION(S)	PROMOTEURS ET PARTENAIRES	COURT TERME (3 ANS ET MOINS)	MOYEN TERME (ENTRE 3 ET 5 ANS)	LONG TERME (5 ANS ET PLUS)
Participer activement au prochain plan de transport régional.	Promoteur : MTQ Partenaires : MRC, Municipalités	X		
Réaliser et mettre en œuvre un plan de gestion et d'entretien de la voirie forestière en TNO.	Promoteur : MRC Partenaires : Ministères, Municipalités, Organismes du milieu	X		
Réaliser et mettre en œuvre un plan de développement des territoires non organisés.	Promoteur : MRC Partenaires : Ministères, Municipalités, Organismes du milieu	5 000$		
Mettre en place « La destination d'activités nordiques monts Valin/fjord du Saguenay ».		X	X	X
Mettre en œuvre le plan de développement du réseau cyclable intermunicipal.	Promoteur : MRC Partenaires : Ministères, Municipalités	X	X	X

THÈME : Les transports et les communications				
Orientation 25 **Améliorer la desserte des réseaux de télécommunication**				
Objectifs : - Desservir en téléphonie cellulaire l'ensemble du territoire municipal ainsi que les principaux secteurs récréotouristiques des territoires non organisés; - Développer le réseau Internet.				
ACTION(S)	**PROMOTEURS ET PARTENAIRES**	**COURT TERME (3 ANS ET MOINS)**	**MOYEN TERME (ENTRE 3 ET 5 ANS)**	**LONG TERME (5 ANS ET PLUS)**
Inciter les entreprises à développer leur réseau.	Promoteur : MRC, CLD Partenaires : Municipalités, Organismes du milieu	X	X	X

THÈME : Les transports et les communications				
Orientation 26 **Réduire les impacts négatifs liés au réseau de transport d'énergie**				
Objectifs : - Intégrer harmonieusement à l'environnement les nouveaux équipements et les nouvelles infrastructures; - Ne pas compromettre les vocations du territoire ou les affectations du sol préconisées par le schéma d'aménagement pour un lieu donné.				
ACTION(S)	**PROMOTEURS ET PARTENAIRES**	**COURT TERME (3 ANS ET MOINS)**	**MOYEN TERME (ENTRE 3 ET 5 ANS)**	**LONG TERME (5 ANS ET PLUS)**
Être partie prenante ou intervenir sur les projets de développement énergétiques à être réalisés sur le territoire de la MRC.	Promoteur : MRC Partenaires : Municipalités, Ministères, Grandes entreprises, Autochtones	X	X	X

THÈME : Le patrimoine et la culture				
Orientation générale 4 **Assurer une vie culturelle dynamique et voir à la pérennité du patrimoine ainsi qu'à la définition de l'identité culturelle de la MRC.**				
Orientation 27 **Promouvoir la reconnaissance des richesses culturelles et patrimoniales**				
Objectifs : - Affirmer l'identité culturelle de la MRC; - Développer et enrichir les moyens de communication par la promotion de la culture et par la mise en valeur du patrimoine; - Établir des partenariats en vue de projets de communication; - Faire connaître l'histoire de la MRC par l'expression de l'histoire locale.				
ACTION(S)	**PROMOTEURS ET PARTENAIRES**	**COURT TERME (3 ANS ET MOINS)**	**MOYEN TERME (ENTRE 3 ET 5 ANS)**	**LONG TERME (5 ANS ET PLUS)**
Créer des outils permettant la promotion des attraits culturels et patrimoniaux. Prévoir des actions permettant d'atteindre ces objectifs à la politique culturelle de la MRC.	Promoteur : MRC Partenaires : Municipalités, Ministères, Organismes du milieu	X	X	
Convenir d'une entente de développement culturel pour l'ensemble de la MRC.	Promoteur : MCCCF Partenaires : MRC, Municipalités	X		

THÈME :

Le patrimoine et la culture

Orientation générale 4

Assurer une vie culturelle dynamique et voir à la pérennité du patrimoine ainsi qu'à la définition de l'identité culturelle de la MRC

Orientation 28

Reconnaître les éléments caractéristiques du patrimoine culturel

Objectifs :
- Améliorer la connaissance des éléments patrimoniaux et identitaires;
- Mettre en place des mesures de protection et de reconnaissance du patrimoine;
- Mettre en valeur les éléments distinctifs du patrimoine.

ACTION(S)	PROMOTEURS ET PARTENAIRES	COURT TERME (3 ANS ET MOINS)	MOYEN TERME (ENTRE 3 ET 5 ANS)	LONG TERME (5 ANS ET PLUS)
Prévoir des actions permettant d'atteindre ces objectifs à la politique culturelle de la MRC.		X		
Effectuer la caractérisation du patrimoine bâti dans chacune des municipalités.	Promoteur : MRC	15 000$		
Créer des outils permettant la promotion des attraits culturels et patrimoniaux.	Partenaires : Municipalités, Ministères, Organismes du milieu		X	
Encourager l'utilisation des services professionnels, notamment le Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale et la Fondation Rues principales.			X	

THÈME :

Le patrimoine et la culture

Orientation générale 4

Assurer une vie culturelle dynamique et voir à la pérennité du patrimoine ainsi qu'à la définition de l'identité culturelle de la MRC

Orientation 29

Soutenir le dynamisme de la vie culturelle locale

Objectifs :
- Instaurer des mesures de soutien aux initiatives culturelles;
- Créer des maillages pour le soutien aux initiatives culturelles;
- Rendre la culture plus accessible à la population locale et à la clientèle touristique;
- Cibler les lieux de diffusion culturelle et favoriser leur mise en réseau ainsi que le partage des ressources et des expertises;
- Travailler à la forfaitisation de produits du tourisme culturel en accord avec le positionnement des destinations du fjord du Saguenay et des monts Valin (lien nature-culture).

ACTION(S)	PROMOTEURS ET PARTENAIRES	COURT TERME (3 ANS ET MOINS)	MOYEN TERME (ENTRE 3 ET 5 ANS)	LONG TERME (5 ANS ET PLUS)
Prévoir des actions permettant d'atteindre ces objectifs à la politique culturelle de la MRC.	Promoteur : MRC Partenaires : Municipalités, Ministères, Organismes du milieu	X		
Convenir d'une entente de développement culturel pour l'ensemble de la MRC.	Promoteur : MCCCF Partenaires : MRC, Municipalités	X		
Élaborer un plan de développement touristique pour l'ensemble de la MRC.	Promoteur : MRC Partenaires : Municipalités, Ministères, Organismes du milieu		25 000$	

13. VISION STRATÉGIQUE DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY

13.1. Avant-Propos

La MRC du Fjord-du-Saguenay affirme son positionnement naturel

Le 12 janvier 2006, la MRC du Fjord-du-Saguenay décidait d'aller de l'avant pour l'élaboration de sa vision stratégique de développement en privilégiant un mode participatif afin d'obtenir un projet collectif et partagé. La *Vision* se définit comme une image globale de ce que souhaite devenir une communauté et à ce titre, elle constitue un appel à l'action pour un futur désirable et voulu. Elle représente une étape essentielle à l'élaboration du schéma d'aménagement révisé qui verra, par la suite, à traduire les intentions en termes concrets d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

La MRC du Fjord-du-Saguenay a souhaité impliquer et sensibiliser les maires et les divers intervenants à l'importance de se doter d'une vision commune porteuse d'avenir en faisant appel à un exercice de réflexion et de mobilisation autour des enjeux du développement du territoire. Le groupe de travail s'est avéré le meilleur moyen pour favoriser des interrelations constructives entre des représentants de divers champs d'intervention actifs sur le territoire de la MRC et les principaux décideurs politiques, représentants des citoyens.

Au delà des différentes qualités distinctives entre les municipalités, ce sont les points communs qui cimentent les orientations et stratégies d'action d'une vision globale de développement. L'exercice de réflexion et d'analyse a permis d'en ressortir plusieurs, qu'il s'agisse des perspectives démographiques, du caractère rural, de l'abondance et la diversité des richesses naturelles ou du positionnement géographique de la MRC. En outre, la démarche a mené à une prise de conscience des grands défis qui se posent pour les années à venir, compte tenu du contexte de mondialisation et de forte concurrence. Pour faire face aux tendances lourdes notamment en regard des perspectives démographiques, le groupe de travail a ressenti toute l'importance de s'appuyer sur les plus grandes forces du milieu.

Le positionnement *«Une qualité de vie à portée de la nature!»* est ainsi ressorti comme une orientation permettant de mettre en valeur les atouts de la MRC, de donner une image positive du milieu, d'en faire la promotion et de favoriser le renforcement de son identité. En effet, c'est par la qualité, la diversité et la proximité de la nature que la MRC du Fjord-du-Saguenay se définit le mieux et c'est en relation avec la nature qu'elle se distingue pour offrir une qualité de vie différente des milieux urbains. La nature au sens

large représente également le symbole de la prospérité économique en raison de l'abondance de ses richesses fauniques, aquatiques, floristiques, hydrauliques et paysagères. Enfin, la nature est objet d'unification et de ralliement car sa protection et sa mise en valeur intelligente intéressent toutes les collectivités. Les dossiers sur l'obtention de redevances et sur l'exploitation hydraulique sont des exemples de l'effet mobilisateur qu'elle suscite.

Une démarche de réflexion en quatre temps

L'exercice d'élaboration de la vision stratégique s'est articulé autour de quatre moments forts, à savoir :

- ✓ Dans un premier temps, une prise de conscience sur la position actuelle de la MRC et ce, dans son contexte élargi des grandes tendances sur le plan provincial et international : «*Où sommes-nous présentement ?*»;

- ✓ En deuxième lieu, une évaluation descriptive de la trajectoire de la MRC d'ici quinze à vingt ans compte tenu des tendances observées, si rien n'est fait : «*Où allons-nous?*»;

- ✓ Troisièmement, la projection de la trajectoire désirée en fonction de ce que nous sommes, des besoins et des attentes de la communauté soit, la définition d'un idéal réaliste : «*Où voulons-nous aller?*»;

- ✓ Enfin, la quatrième étape, l'identification des axes d'interventions, stratégies et des pistes d'action qui permettent de cibler dans les grandes lignes «*Comment atteindre ce que nous souhaitons ?*».

L'ensemble de la démarche a donné lieu à l'organisation de séances de travail intensives s'échelonnant de février à mai et favorisant les échanges soit en plénière ou en ateliers. Le comité politique d'aménagement de la MRC du Fjord-du-Saguenay, formé de cinq maires et de deux membres du personnel de la MRC, a assuré la coordination et le suivi des travaux.

Des documents de support ont été élaborés pour faciliter la réflexion et l'analyse à chacune des étapes notamment : un portrait de la MRC du Fjord-du-Saguenay faisant ressortir ses forces et faiblesses dans le contexte des grandes tendances au Québec et au Canada sur le plan démographique, des mouvements migratoires, de l'économie, de l'habitation, des services, du transport et autres dimensions. Les séances de travail ont également été l'occasion de présenter un scénario tendanciel inspiré de l'évolution

démographique et économique si rien n'est fait et un scénario plus réaliste motivé par la signification des valeurs et des attentes du comité de travail. Enfin, un mini sondage a été mené pour choisir le slogan illustrant l'énoncé de la vision stratégique et un document de soutien a été produit afin de faciliter l'identification des axes d'interventions, des stratégies et pistes d'action.

13.2. Présentation de la MRC du Fjord-du-Saguenay

13.2.1. Problématique, défis et enjeux

Partie intégrante de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, localisée à un peu plus de 500 kilomètres et 200 kilomètres des villes de Montréal et Québec, la MRC du Fjord-du-Saguenay s'identifie aux régions dites «régions périphériques» ou encore «régions ressources». Treize municipalités rurales et trois territoires non organisés se répartissent sur un immense territoire d'une superficie totale de 42 971 kilomètres carrés. Près de 92 % de cette superficie constitue un vaste couvert forestier en terres publiques majoritairement situé au nord, tandis que les municipalités se concentrent davantage au sud de la MRC, de part et d'autre de la rivière Saguenay. Les fusions municipales québécoises de 2002 ont fait en sorte que le territoire de la MRC ceinture dorénavant la nouvelle ville de Saguenay, une agglomération d'un peu plus de 145 000 habitants. Pour sa part, la MRC du Fjord-du-Saguenay compte une population de 19 800 habitants[120].

L'industrie primaire marque encore fortement l'économie de la MRC du Fjord-du-Saguenay[121] dont la forêt et dans une moindre mesure, l'agriculture et le minerai. Ces secteurs représentent des moteurs de l'économie pour plusieurs municipalités de la MRC. Les secteurs du commerce et des services qui se concentrent dans les noyaux villageois, fournissent également une bonne partie des emplois. L'industrie touristique est en émergence et compte sur la présence de nombreuses infrastructures pour se développer. Chez quelques municipalités, l'industrie de deuxième et troisième transformation et le commerce de gros sont davantage développés. Ce sont là les signes des avantages liés à leur localisation

[120] Institut de la Statistique du Québec, 2005.

[121] Le secteur primaire fournit 13,5 % des emplois comparativement à une moyenne québécoise de 4 %. Statistique Canada, données du recensement 2001.

et leurs infrastructures. Malgré cela, l'économie de la MRC est encore trop peu diversifiée et le taux de chômage demeure élevé[122].

Une MRC vivant à l'heure des changements culturels, sociaux et économiques de notre temps

Démographie

Les grands défis de la MRC du Fjord-du-Saguenay sont motivés au premier chef par les perspectives démographiques sur son territoire :

- ✓ Déclin démographique projeté plus prononcé que dans les régions centrales du Québec;
- ✓ Vieillissement de la population exacerbé par l'émigration des jeunes;
- ✓ Bilans migratoires négatifs particulièrement élevés auprès des cohortes jeunes et des diplômés universitaires.

De telles perspectives sont liées à des tendances lourdes, des conditions et des phénomènes observés partout au pays. Sur le plan démographique, les statistiques démontrent que la population croît dans les grandes RMR canadiennes alors que les plus petites RMR connaissent une baisse de leur population. Au Canada et au Québec, nous parlons d'un ralentissement de la croissance démographique globale qui devrait se poursuivre jusqu'en 2032 mais dans plusieurs régions ressources et surtout dans les milieux ruraux, la décroissance est déjà enclenchée. L'élément central qui devrait amortir le choc démographique est la poursuite des gains de productivité des entreprises. Ces gains pourront être obtenus grâce aux avantages d'une scolarité plus élevée des travailleurs et aux investissements accrus dans les entreprises tels que la modernisation des méthodes et équipements, l'ajout en technologies de pointe, la recherche et le développement.

L'immigration est un phénomène urbain. Les grandes RMR du Canada bénéficient de l'immigration au détriment des petites RMR qui perdent de leur population. Les migrants sont, de façon prédominante, plus jeunes que la population canadienne dans son ensemble et détiennent un niveau de scolarité plus élevé. Ce faisant, les mouvements migratoires accélèrent le vieillissement dans les régions ressources et peuvent accentuer les inégalités régionales si leurs «*meilleurs éléments*» émigrent. Il est généralement

[122] Le taux de chômage était de 19 % en 2001 sur le territoire de la MRC comparativement à des taux de 14 % au Saguenay-Lac-Saint-Jean et de 8 % au Québec. Statistique Canada. Données du recensement 2001.

entendu que les personnes déménageront dans les régions où leurs compétences et leurs services sont les plus recherchés et, dans l'ensemble, quitteront les régions économiquement défavorisées au profit de celles qui sont plus prospères.

Le vieillissement et le déclin démographique tendent donc à se concentrer dans les milieux ruraux, particulièrement dans les régions éloignées; alors que la jeunesse et la croissance sont d'abord l'apanage des banlieues, surtout à la périphérie des agglomérations plus importantes. Les effets du déclin et du vieillissement de la population interpellent la MRC, ses municipalités et ses nombreux intervenants sur plusieurs plans : les services de base, le commerce de proximité, la sécurité, l'habitation, les équipements culturels et de loisir, le transport et autres infrastructures.

Économie

Alors qu'au cours des années 1990, le pays était marqué par le passage d'une économie axée sur la fabrication à une économie axée sur le secteur des services, l'économie des régions ressources est encore aujourd'hui fortement tributaire du secteur de la fabrication. Tandisque les régions plus éloignées s'activent à trouver des moyens de diversifier davantage leur économie, les grandes RMR qui sont également les plus diversifiées économiquement, tendent à se spécialiser pour faire face à la concurrence mondiale. Compte tenu de l'accroissement du commerce international, on s'attend d'ailleurs à ce que les régions urbaines se spécialisent de plus en plus dans les industries où elles possèdent un avantage concurrentiel.

La MRC du Fjord-du-Saguenay affiche pour sa part, une économie liée en grande partie à ses ressources naturelles notamment l'eau, la forêt, l'agriculture et le minerai. Aussi, les secteurs forts de l'économie régionale sont le bois, l'aluminium, l'agroalimentaire et le tourisme. Il est intéressant de noter que la RMR Chicoutimi-Jonquière s'est diversifiée au cours des années 1990 et poursuit son passage vers le secteur des services[123]. La diversification de la RMR saguenéenne se continue dans les années 2000 tout en affichant des taux moyens de nouvelles entreprises et d'entreprises «gazelles»[124] dans la moyenne canadienne. Cependant, sur le territoire de la MRC et plus globalement à l'échelle régionale, un trop faible taux d'entrepreneurship et une culture entrepreneuriale trop timide sont encore dénoncés.

---

[123] De 1989 à 2003, la RMR Chicoutimi-Jonquière a connu une hausse de +22% des emplois dans le secteur des services et une baisse de –15% des emplois dans le secteur des biens.

[124] Les entreprises gazelles sont celles dont les effectifs ont doublé en l'espace de 5 ans.

Les défis de la MRC du Fjord-du-Saguenay sont donc non seulement liés à la diversification de son économie mais également aux façons de faire qu'il s'agisse de s'affirmer davantage dans le secteur des services ou d'être concurrentiels et avant-gardistes dans la mesure des ressources accessibles et disponibles sur le territoire. Le défi est d'autant plus grand que la réussite économique s'enracine dans la qualité de la main d'œuvre, la densité des réseaux sociaux, le savoir faire, la capacité d'accueil et la culture sociale.

Fiscalité municipale

La situation fiscale et financière des municipalités est une autre dimension importante du dynamisme économique et social. Les impôts fonciers représentent 65 % des revenus des municipalités du Québec. Or, les variations des valeurs foncières résidentielles sont inégales selon les différents groupes de MRC observés. Les MRC avec une population vieillissante et les MRC en régions éloignées possèdent des variations inférieures à la moyenne québécoise. De plus, les MRC rurales sont affectées par les déséconomies d'échelles et par l'étendue du territoire à desservir par rapport à la population.

La progression des valeurs foncières au Québec devrait se poursuivre. Cependant, elle masquera d'importantes disparités locales notamment en région, surtout périphériques, où le déclin devrait se poursuivre. Mais ce déclin pourrait être atténué, parfois renversé, dans les villes et même les zones rurales où l'économie et le tourisme se porteront mieux. Ce sont elles qui retiendront la génération de l'écho du baby-boom et attireront les personnes retraitées.

Habitation et villégiature

Le marché immobilier se transforme pour mieux s'adapter aux besoins de la population vieillissante. Les nouveaux défis auxquels la MRC doit se préparer sont notamment au niveau d'une demande grandissante en logements sociaux et en logements pour personnes âgées. D'autre part, le marché de l'immobilier est actuellement favorable aux «condos», une demande fortement soutenue par la clientèle âgée, surtout les préretraités et les jeunes retraités. La cohabitation intergénérationnelle est en émergence ainsi que la transformation de bâtiments non résidentiels en bâtiments résidentiels. Le marché de la rénovation est destiné à devenir de plus en plus populaire notamment en raison de l'attirance pour les préretraités et les retraités à s'installer de façon permanente dans leur résidence secondaire ou leur chalet.

Au Québec, la transformation des chalets saisonniers en résidences notamment par les futurs retraités connaît une popularité accrue. La trajectoire résidentielle des 55 à 64 ans qui constituent la prochaine cohorte de personnes âgées, suggère qu'une part importante des aînés choisira de vivre dans des milieux paisibles, en dehors des grands centres urbains, en transformant une résidence permanente, en construisant une maison d'été tout en maintenant un pied-à-terre en milieu urbain ou en choisissant de s'établir définitivement à l'extérieur des grands centres urbains.

Bien que dans l'ensemble, la MRC du Fjord-du-Saguenay ait connu une baisse de sa population entre 1996 et 2001, les municipalités de Saint-Félix-d'Otis et de Saint-David-de-Falardeau ont vu augmenter leur population de 10 % chacune pendant la même période. L'analyse des cohortes d'âge démontre qu'il s'agit d'une hausse attribuable à la clientèle âgée probablement des retraités et préretraités. Dans les deux cas, l'augmentation de la population est liée à la transformation de secteurs de villégiature en développement mixte : résidentiel et villégiature.

Services de base

Pour toutes les catégories de la population, les services offerts et la proximité des services sont des facteurs prépondérants quand vient l'heure du choix d'un logement. Dans un contexte de vieillissement de la population et pour contrer l'émigration notamment des familles et jeunes adultes, l'accessibilité et le maintien des services de base constituent des préoccupations majeures pour la MRC du Fjord-du-Saguenay, ses municipalités et divers intervenants.

Les personnes âgées veulent demeurer dans leur logement le plus longtemps possible mais elles auront tendance à quitter leur rang pour se rapprocher du noyau villageois, si les services de base s'y trouvent encore (épicerie, clinique de santé, pharmacie, etc.). Sinon, elles quitteront rangs et villages pour rejoindre la ville la plus proche.

Pour les familles, la qualité des services offerts et la bonne réputation du milieu sont des éléments qui ajoutent du poids à la demande en logements. Les services de garde, l'école, l'épicerie d'appoint, l'offre en activités et équipements culturels et de loisir, les infrastructures sont autant d'éléments qui importent lorsque vient le temps de s'établir dans une nouvelle localité.

Une MRC qui dispose d'atouts indéniables

Richesse naturelles, qualité de vie et économie

Les tendances lourdes du marché et les nouvelles valeurs de nos sociétés amènent inévitablement des changements dans les façons de voir et de faire le développement. Pour la MRC du Fjord-du-Saguenay, il s'agit de s'appuyer d'abord sur ses grandes forces. L'une d'elle réside dans ses richesses naturelles, sa faune, sa flore, la beauté de ses paysages avec ses montagnes, ses multiples plans d'eau et rivières, le fjord et ses caps. Les collectivités qui animent et habitent cet immense territoire s'identifient à ses vastes territoires naturels et en sont fiers.

Le caractère rural du milieu revêt un indice de qualité de vie indéniable et en fait, constitue le grand point commun de toutes les municipalités sur le territoire. Les grands espaces et la proximité de la nature constituent des atouts distinctifs pour les personnes cherchant à s'établir loin du brouhaha de la ville, dans des milieux paisibles et harmonieux. Sur le plan économique, la forêt, l'eau, l'agriculture et le minerai demeurent des moteurs forts pour soutenir l'emploi. Enfin, les ressources naturelles sont propices au développement intelligent de la villégiature, du tourisme et à la récréation extensive.

Tourisme

Les richesses naturelles et la diversité du paysage ouvrent de multiples perspectives pour le développement de l'industrie touristique. Le territoire comprend déjà des infrastructures majeures qui ne demandent qu'à être consolidées par une offre en circuits et en réseaux d'équipements et d'activités complémentaires.

En matière de tourisme, la MRC du Fjord-du-Saguenay bénéficie de deux grands secteurs naturels aux paysages diversifiés et époustouflants soit, le secteur du Bas-Saguenay qui s'étend de Saint-Félix-d'Otis jusqu'à Petit-Saguenay en passant par Ferland-et-Boilleau et le secteur des Monts-Valin partant de Saint-David-de-Falardeau jusqu'au village de Sainte-Rose-du-Nord. Ce secteur se prévaut maintenant du vocable destination nordique.

Le développement durable

Le milieu naturel revêt sans contredit l'une des meilleures cartes du développement de la MRC du Fjord-du-Saguenay que ce soit pour la qualité de vie, le maintien et le renouvellement des collectivités sur le territoire, le développement de l'emploi et des industries, le tourisme, la récréation extensive ou la villégiature. Le développement durable prend donc ici tout son sens car le défi consiste à questionner les

façons de faire traditionnelles et à rechercher un constant équilibre entre les besoins des différents utilisateurs du territoire dans un esprit de préservation et de respect de l'environnement et des écosystèmes.

Les villes et villages

Les villes et villages de la MRC du Fjord-du-Saguenay représentent autant d'atouts pour son développement. Ce sont des petites agglomérations animées par des activités à l'échelle humaine qui colorent le dynamisme des collectivités sur le territoire. Leur taille et leurs aménagements dénotent le caractère distinctif de la MRC rurale et constituent l'une des composantes de la qualité de vie des résidents. La prise de conscience de la valeur intrinsèque des petites agglomérations rurales permet donc d'orienter les actions futures vers une attention particulière à la qualité du cadre bâti dans les cœurs de village, à l'harmonisation de l'affichage et à la mise en valeur des éléments urbains naturels et des attraits historiques et patrimoniaux. Rendre les petites municipalités plus belles sans tomber dans la banalisation des paysages apparaît comme l'une des voies à prendre pour concrétiser la «*qualité de vie à portée de la nature!*».

Une MRC mobilisée, qui ne craint pas de relever des défis

La MRC du Fjord-du-Saguenay se mobilise grâce à l'implication active des municipalités, des différents organismes de développement, des intervenants sociaux et communautaires et des citoyens. Consciente que le premier défi à relever pour les quinze à vingt prochaines années est le maintien et le renouvellement de sa population, la MRC du Fjord-du-Saguenay souhaite promouvoir et améliorer la qualité de vie des collectivités. Dans cette optique, elle souhaite travailler de concert avec les multiples intervenants privés et publics pour offrir des milieux de vie attrayants, en harmonie avec l'environnement et répondant aux besoins de toutes les catégories de sa population.

La qualité de vie est une dimension englobante qui touche autant les fonctions vitales des municipalités en termes de services, d'activités et d'équipements culturels et de loisir, de sécurité et d'infrastructures qu'aux dimensions de l'emploi, du développement économique et du développement durable. Face à l'ensemble des défis auxquels la MRC doit se préparer, il lui importe de s'activer sur tous les plans de son développement en tenant compte des différences entre les municipalités pour les faire valoir selon des actions intégrées et coordonnées. C'est pourquoi, les axes d'intervention, stratégies et actions touchent à tous les aspects essentiels à sa progression.

13.3. L'énoncé de vision stratégique

La MRC du Fjord-du-Saguenay se positionne pour les 20 prochaines années comme un territoire offrant à ses citoyens et citoyennes une excellente qualité de vie dans un environnement rural. L'énoncé de Vision stratégique du développement de la MRC traduit bien l'intention de la MRC, de ses treize municipalités et de ses TNO :

« Une qualité de vie à portée de la nature ! »

Cet énoncé découle des quatre grandes intentions suivantes :

- ✓ **Le développement social et culturel** : Une volonté de maintenir et de renouveler la population sur le territoire de la MRC;
- ✓ **Le développement économique** : Une volonté de s'appuyer davantage sur les forces et les meilleurs atouts du territoire pour développer l'économie;
- ✓ **Le développement durable** : Une volonté d'être créatifs, efficaces et novateurs dans les façons de voir et de faire le développement économique, environnemental, social et culturel;
- ✓ **Le développement concerté** : Une volonté de s'unir dans la différence, selon les forces distinctives de chaque municipalité et les avantages comparatifs du caractère rural de la MRC.

Les sections suivantes exposent comment chacune de ces intentions peuvent se concrétiser pour réaliser la vision stratégique du développement de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

13.4. Le développement social et culturel

Une volonté de maintenir et de renouveler la population sur le territoire de la MRC

Le maintien de la population dans les municipalités et son renouvellement passe par les axes d'intervention suivants :

- ✓ La création d'un milieu de vie de qualité;
- ✓ Le maintien et le développement des services de base;
- ✓ Le maintien et le développement des commerces de proximité;
- ✓ Le développement d'activités et d'équipements culturels et de loisir;

- ✓ L'offre d'emplois durables;
- ✓ Le maintien du dynamisme des organismes communautaires, sociaux et culturels;
- ✓ L'offre adéquate en logements;
- ✓ La mobilisation citoyenne;
- ✓ Le soutien aux familles;
- ✓ La vitalité des cœurs de village.

13.4.1 Piste d'actions par axes d'intervention

Milieu de vie

La création d'un milieu de vie de qualité implique de :

- ✓ S'assurer de la conservation et de la mise en valeur de l'identité et de la spécificité du territoire;
- ✓ Créer un milieu de vie attrayant en évitant la déstructuration associée à l'insertion désordonnée d'usages urbains dans les milieux agricole, agroforestiers ou de villégiature;
- ✓ Soutenir la revitalisation des villages;
- ✓ Contrer la dégradation du cadre bâti et des équipements et infrastructures;
- ✓ Éviter la banalisation des paysages : aménagements uniformes, architecture sans préoccupation du caractère des lieux, signalisation et affichage mal intégrés, etc.

Les services de base

Le maintien et le développement des services de base implique de :

- ✓ Développer et soutenir la mise en place de Centres de la petite enfance;
- ✓ Garder les écoles de village ouvertes;
- ✓ Assurer l'accessibilité à des services de santé et d'éducation sur tout le territoire;
- ✓ Resserrer les maillages avec les intervenants des milieux de l'éducation et de la santé;
- ✓ Favoriser les ententes de services inter municipaux lorsque la situation s'y prête;
- ✓ Maintenir les services de sécurité aux personnes dans les municipalités (police, incendie);
- ✓ Aider les coopératives de services à émerger et à se déployer;

- ✓ Encourager l'essor de services en économie sociale (aide à domicile en entretien et réparation, en santé, en éducation, etc.);
- ✓ Cibler les besoins en services pour les personnes âgées qui veulent demeurer à leur domicile et rechercher des solutions facilitant leur maintien;
- ✓ Évaluer les possibilités de mettre en place des services de soins à domicile;
- ✓ Soutenir les efforts du comité de transport collectif de la MRC pour trouver des solutions alternatives de transport en commun;
- ✓ Maintenir les liens de partenariats avec la Société de transport du Saguenay (STS).

Le commerce

Le maintien et le développement des commerces de proximité implique de :

- ✓ Soutenir les commerçants dans leurs initiatives de développement;
- ✓ Planifier les espaces nécessaires au développement optimal de la fonction commerciale;
- ✓ Privilégier la concentration commerciale plutôt que l'éparpillement;
- ✓ Favoriser une plate forme d'échanges pour les commerçants et gens d'affaires locaux;
- ✓ Encourager la tenue d'événements commerciaux à rayonnement régional et provincial;
- ✓ Adopter des plans de développement et stratégies pour le déploiement de la fonction commerciale;
- ✓ Encourager les commerçants à rechercher des formules originales de diversification de leurs activités (exemple : points de services multifonctionnels);
- ✓ Examiner la réglementation assujettie à la fonction commerciale afin d'évaluer des possibilités d'assouplir certaines normes.

Les activités et équipements culturels et de loisir

Le développement d'activités et d'équipements culturels et de loisir implique de :

- ✓ Mettre en place des infrastructures favorisant la pratique du sport et les activités culturelles;
- ✓ Offrir des équipements en réseaux tels que les parcs, pistes cyclables, bibliothèques, etc.;

- ✓ Consolider les équipements de loisir et de culture à rayonnement inter municipal et régional par une offre d'activités complémentaires afin de rentabiliser les investissements;
- ✓ Soutenir et encourager les organismes culturels et de loisir du milieu;
- ✓ Favoriser les ententes de partenariats entre les municipalités pour offrir des équipements à rayonnement supra locaux;
- ✓ Favoriser l'essor d'activités culturelles et de loisir à rayonnement régional et provincial notamment par le regroupement d'organismes entre municipalités voisines afin d'augmenter leur pouvoir d'attraction;
- ✓ Encourager la tenue d'événements sportifs ou culturels ayant des incidences touristiques;
- ✓ Voir à la possibilité d'établir des partenariats pour la mise sur pied de projets d'animation culturelle ou de reportages avec les étudiants en cinéma et en théâtre ou autres de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) et autres écoles de formation.

Les emplois

L'offre d'emplois durables implique de :

- ✓ Consolider les partenariats par des échanges continus avec les organismes d'aide aux entreprises (CLD, SADC, CLE et autres);
- ✓ Instaurer des programmes dans les écoles visant à faire émerger une culture entrepreneuriale;
- ✓ Aider les entreprises locales à préparer leur relève;
- ✓ Favoriser l'engagement d'entreprises et de main-d'œuvre régionale;
- ✓ Arrimer la formation aux besoins en main-d'œuvre des entreprises du milieu;
- ✓ Encourager l'organisation d'activités visant la création de l'emploi et l'entrepreneurship.

Les organismes communautaires, sociaux et culturels

Le maintien du dynamisme des organismes communautaires et sociaux implique de :

- ✓ Encourager les initiatives et soutenir les projets des organismes locaux;
- ✓ Favoriser les regroupements et les synergies entre les organismes du milieu;
- ✓ Encourager la créativité dans la mise en place de projets communautaires;

- ✓ Consulter et impliquer les organismes locaux dans les projets de développement;
- ✓ Se doter d'une politique culturelle pour l'ensemble du territoire de la MRC.

Le logement

L'offre adéquate en logements implique de :

- ✓ Maintenir et promouvoir les programmes d'aide à la rénovation résidentielle pour les ménages à faible revenu;
- ✓ S'assurer de répondre adéquatement aux besoins en logements abordables;
- ✓ Offrir des logements en qualité et en quantité suffisante pour les aînés;
- ✓ Favoriser le recyclage de bâtiments institutionnels (écoles, presbytères, etc.) pour créer des logements;
- ✓ Répondre aux différents besoins des clientèles sur le territoire selon une planification harmonisée du développement du territoire.

Le citoyen

La mobilisation citoyenne implique de :

- ✓ Créer des occasions d'échanges avec les citoyens;
- ✓ Sensibiliser les citoyens aux problématiques du milieu;
- ✓ Reconnaître l'implication des bénévoles et soutenir leurs actions;
- ✓ Informer, consulter et impliquer les citoyens dans le développement des projets;
- ✓ Favoriser la prise en charge du développement du milieu par le citoyen;
- ✓ Encourager les synergies et interrelations entre les divers groupes et comités de citoyens;
- ✓ Établir des liens avec des anciens résidents des villages en encourageant la tenue d'activités qui créeront des occasions de retrouvailles.

La famille

Le soutien aux familles

- ✓ Favoriser l'entraide;

- ✓ Reconnaître l'importance de la famille en instaurant une politique familiale à l'ensemble de la MRC.

Les cœurs de village

Le maintien de la vitalité des cœurs de village implique de :

- ✓ Renforcer l'attraction des noyaux villageois par des aménagements urbains soignés;
- ✓ Resserrer le développement le long des axes structurants;
- ✓ Assurer la rentabilité des équipements et des infrastructures en favorisant la consolidation des espaces construits;
- ✓ Accroître la densité d'occupation;
- ✓ Promouvoir les programmes d'aide à la rénovation résidentielle et commerciale;
- ✓ Adopter des Plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA) pour les cœurs de village ou resserrer leurs applications dans les noyaux urbains des municipalités qui disposent déjà de PIIA;
- ✓ Protéger et mettre en valeur le caractère historique et patrimonial des bâtiments, sites et monuments d'intérêt;
- ✓ Collaborer à la valorisation de l'ensemble du patrimoine historique;
- ✓ Recourir aux programmes gouvernementaux existants pour réaliser des projets de recyclage ou de restauration d'éléments du patrimoine religieux (chemin de croix, chapelles, églises, presbytères, etc.);
- ✓ Mettre en valeur le cadre paysager typique des villages : harmonisation de l'architecture, noyau du village, paysage rural, pont, allée piétonne, etc.;
- ✓ Investir dans la rénovation et l'embellissement des bâtiments et espaces publics;
- ✓ Porter une attention particulière à l'affichage, aux stationnements, à l'éclairage et au mobilier urbain sur la rue principale;
- ✓ Mettre en valeur les éléments les plus caractéristiques du cœur du village : un monument, un bâtiment, un pont, un barrage, un boisé, un espace vert, un cours d'eau, un point de vue, etc.

13.5. Le développement économique

Une volonté de s'appuyer davantage sur les forces et les meilleurs atouts du territoire pour développer l'économie

Cette volonté passe par les axes d'intervention suivants :

- ✓ Le maintien et le développement des emplois industriels;
- ✓ Le maintien et le développement des emplois dans le secteur de la forêt et de l'agriculture;
- ✓ La consolidation et le développement de l'industrie touristique;
- ✓ Le développement de la villégiature;
- ✓ Le maintien et la création d'emplois dans le secteur des services et du commerce;
- ✓ Le développement de la culture entrepreneuriale;
- ✓ Le développement d'une image positive de la ruralité.

13.5.1. Piste d'actions par axes d'intervention

L'industrie et le commerce de gros

Le maintien et le développement des emplois industriel implique de :

- ✓ Développer les emplois industriels en s'appuyant sur les forces distinctives des municipalités que ce soit en terme de ressources, de localisation ou d'infrastructures;
- ✓ Être proactif en allant au devant des besoins des industries et entreprises sur le territoire;
- ✓ Favoriser les maillages entre les municipalités et les dirigeants d'industries en impliquant ces derniers dans le développement du milieu;
- ✓ Planifier des espaces d'accueil pour l'industrie et le commerce de gros;
- ✓ Encourager la tenue d'activités de regroupement régional et provincial à teneur industrielle et liées aux activités spécifiques sur le territoire.

La forêt et l'agriculture

Le maintien et le développement des emplois dans le secteur de la forêt et de l'agriculture implique de :

- ✓ Identifier des stratégies facilitant l'implantation d'entreprises de deuxième et de troisième transformation dans les créneaux du bois;

- ✓ Contribuer à la valorisation des emplois dans le secteur de la forêt;
- ✓ Développer les services liés à l'industrie forestière et à l'agriculture;
- ✓ Encourager la création d'emplois dans le domaine de l'agroalimentaire;
- ✓ Encourager la diversification des activités dans les entreprises et établir des liens avec les organismes offrant des programmes de soutien à l'exportation;
- ✓ Resserrer les partenariats avec les organismes d'aide à l'innovation;
- ✓ Assurer la protection des forêts et des bonnes terres agricoles;
- ✓ Soutenir les fermes d'élevage et de culture;
- ✓ Encourager la diversification des produits agricoles;
- ✓ Proposer des alternatives de développement pour les terres agricoles de faible potentiel;
- ✓ Favoriser la récupération et le réaménagement des secteurs en friches.

Le tourisme

La consolidation et le développement de l'industrie touristique implique de:

- ✓ Consolider les pôles d'attraits et équipements touristiques majeurs sur le territoire par une offre intégrée en circuits et en réseaux d'équipements et d'activités complémentaires;
- ✓ Identifier les secteurs à haut potentiel de développement récréo-touristique;
- ✓ Élaborer des plans de développement intégrés dans les municipalités dans un but d'optimisation des retombées de l'industrie touristique;
- ✓ Mettre en place et maintenir les accès publics au fjord «Fenêtres sur le fjord» et aux plans d'eau et cours d'eau en général;
- ✓ Évaluer la possibilité de se doter d'une politique de développement nautique;
- ✓ Encourager les initiatives visant à diversifier l'offre touristique sur les quatre saisons et appuyer les projets liés au développement de la destination d'activités nordiques;
- ✓ Développer les sentiers en nature et favoriser l'harmonie entre les différents types : vélo de montagne, expédition à pied, «quad», motoneige, ski de fond, équestre, etc.;

- ✓ Mettre en valeur les plus beaux points de vue sur le territoire tant à partir des sentiers qu'à partir des routes : aménagement d'haltes et de belvédères;
- ✓ Poursuivre les efforts visant à inscrire des routes touristiques auprès du Ministère des transports du Québec et développer une signalisation routière adéquate;
- ✓ Soutenir les municipalités désireuses de s'inscrire au programme de reconnaissance village-relais;
- ✓ Encourager les regroupements stratégiques entre les municipalités pour un développement intégré et consolidé de l'offre touristique;
- ✓ Améliorer la structure d'hébergement sous ses diverses formes sur le territoire (chalet locatif, camping, caravaning, gîtes, auberges, motels, etc.);
- ✓ Encourager les pourvoiries à offrir de l'hébergement de qualité selon les nouvelles tendances au Québec ces dernières années;
- ✓ Appuyer les gestionnaires de Zones d'exploitation contrôlées (ZEC) dans leurs projets de mise en valeur et de développement récréo-touristique;
- ✓ Mettre en place des structures favorisant les échanges et les liens entre les acteurs touristiques sur le territoire et encourager les partenariats avec tous les intervenants du milieu;
- ✓ Mettre en valeur les principaux sites d'attraits naturels sur le territoire;
- ✓ Identifier des points de services commerciaux dans les municipalités qui pourraient également servir de point d'information touristique et préparer les commerçants à cette fonction;
- ✓ Établir des partenariats avec les organismes et associations liés au développement et à la promotion de l'offre touristiques ainsi qu'avec les organismes de formation impliqués dans le développement de la main-d'œuvre et de la recherche en tourisme.

La villégiature

Le développement de la villégiature implique de :

- ✓ Assurer l'accessibilité et la mise en valeur des plans d'eau à des fins récréatives, touristiques et de détente dans un esprit de protection de l'environnement;
- ✓ Adopter des plans de développement de la villégiature en concertation avec les autres utilisateurs du territoire pour les secteurs à haut potentiel;

- ✓ Promouvoir les espaces disponibles pour la villégiature;
- ✓ Établir des liens entre les gestionnaires de ZEC et les pourvoiries pour développer une offre intégrée en activités de villégiature;
- ✓ Évaluer l'efficacité des mesures de contrôle en place visant à préserver les paysages, les boisés, l'accessibilité et la qualité des plans d'eau;
- ✓ Maintenir les sites et corridors présentant un intérêt récréatif ou touristique.

Les services et le commerce

Le maintien et la création d'emplois dans le secteur des services et commerce implique de :

- ✓ Maintenir et élargir la gamme des services publics, semi-privés et privés en éducation et en santé;
- ✓ Développer des services liés aux industries sur le territoire notamment à l'industrie forestière et agricole;
- ✓ Développer l'offre en services touristiques;
- ✓ Favoriser des partenariats avec les institutions d'enseignement pour développer des projets étudiants;
- ✓ Sensibiliser les entreprises à l'importance d'encourager les fournisseurs locaux;
- ✓ Aider les commerçants à préparer leur relève par l'entremise des organismes d'aide à l'entreprise;
- ✓ Élargir les critères d'admissibilité des fonds d'aide aux entreprises de manière à permettre aux commerces, aux entreprises touristiques et entreprises de services en milieu rural d'être admissibles à une aide financière;
- ✓ Encourager l'organisation d'événements commerciaux, sociaux ou communautaires à rayonnement régional et provincial tels que des salons, foires, expositions, colloques, congrès dans des créneaux caractéristiques de la MRC (exemple : la ruralité, l'environnement, le paysage et autres domaines);

L'entrepreneurship

Le développement de la culture entrepreneuriale implique de :

- ✓ Sensibiliser les jeunes dès le primaire par le biais d'activités et de programmes tels que «Entrepreneurs en devenir»;
- ✓ Soutenir et supporter les individus désireux de se partir en affaires par le biais des organismes d'aide en démarrage d'entreprises;
- ✓ Démystifier le risque souvent associé au travail autonome et à la très petite entreprise;
- ✓ Faire de l'éducation auprès de l'ensemble de la population sur ce qu'est le travail autonome et l'entrepreneurship;
- ✓ Favoriser les regroupements de travailleurs autonomes et petits entrepreneurs;
- ✓ Organiser des activités qui permettront de promouvoir l'entrepreneurship et qui fourniront des occasions d'échanges sur les expériences, les réussites, les trucs, etc.;
- ✓ Voir à la possibilité d'établir des liens pour l'organisation d'activités avec le Centre d'entrepreneuriat et d'essaimage de l'UQAC;

L'image

Le développement d'une image positive de la ruralité implique de :

- ✓ Promouvoir la qualité de vie en milieu rural;
- ✓ Participer à des campagnes de promotion telle que la campagne de Migraction «*Sortez de la ville pour un jour, pour une vie!*»;
- ✓ Se faire les propres agents de promotion en toutes occasions;
- ✓ Élaborer des stratégies de communication visant à rehausser l'image de la ruralité;
- ✓ Mettre en évidence les avantages et facilités dont disposent les municipalités pour l'accueil d'entreprises commerciales, de services et d'industries;
- ✓ Porter une attention particulière aux entrées des municipalités et à l'image de la rue principale des villages: aménagements paysagers, entretien des équipements et bâtiments, affichage, éclairage, stationnements, etc.

13.6. Le développement durable

Une volonté d'être créatifs, efficaces et novateurs dans les façons de voir et de faire du développement économique, environnemental, social et culturel

Cette volonté passe par les axes d'intervention suivants :

- ✓ L'utilisation intelligente des ressources naturelles;
- ✓ Le développement d'activités économiques diversifiées;
- ✓ L'offre novatrice en services à la population;
- ✓ La protection de l'environnement et des paysages;
- ✓ L'interrelation harmonieuse entre les dimensions économique, environnementale, sociale et culturelle.

13.6.1. Piste d'actions par axes d'intervention

Les ressources naturelles

L'utilisation intelligente des ressources naturelles implique de :

- ✓ Remettre en question les façons de faire traditionnelles;
- ✓ Rechercher des nouvelles applications liées aux ressources naturelles;
- ✓ Soutenir les initiatives du milieu en matière d'innovation;
- ✓ Développer les activités de façon concertée de manière à favoriser l'harmonie entre les multiples utilisateurs du territoire;
- ✓ Établir des partenariats avec l'entreprise privée pour qu'elle soit partenaire du développement durable.

Les activités économiques

Le développement d'activités économiques diversifiées implique de :

- ✓ Favoriser l'économie durable qui met l'accent sur le développement, et non seulement sur la croissance;
- ✓ Soutenir les entreprises locales désireuses de développer des nouveaux produits et services à leurs activités de base;

- ✓ Encourager la création d'emplois dans les créneaux tels que le biomédical, le bio-alimentaire et les produits écologiques, l'environnement, le génie et les nouvelles technologies;
- ✓ Rechercher des nouveaux créneaux dans le secteur de la forêt et de l'agriculture tels que le champignon sauvage, le bleuet et autres petits fruits, les élevages spécialisés, les cultures médicinales, etc.;
- ✓ Développer les emplois dans le secteur des services spécialisés;
- ✓ Resserrer les liens avec l'université et les centres de recherche et d'innovation régionaux;
- ✓ Promouvoir l'abondance, la diversité et la proximité des ressources naturelles;
- ✓ Établir des liens avec les centres d'emplois, les écoles de formation et l'université (main-d'œuvre universitaire);
- ✓ Participer aux efforts régionaux visant à mettre en place des stratégies de recrutement en région et de rétention de la main-d'œuvre;
- ✓ Instaurer une veille systématique des innovations liées aux secteurs d'activités présents sur le territoire de la MRC;
- ✓ Développer le tourisme durable en complémentarité avec le parc des Monts-Valins et le Parc Saguenay.

Les services

L'offre novatrice en services de base à la population implique de :

- ✓ Trouver des solutions originales et efficaces au développement du transport en commun et obtenir les soutiens financiers nécessaires à leur réalisation;
- ✓ Valoriser les modes de transport alternatifs à l'usage individuel de la voiture;
- ✓ Développer des services sur mesure, adaptés aux réalités des milieux ruraux grâce à l'implication et la concertation des organismes locaux et des partenaires gouvernementaux;
- ✓ Soutenir les idées nouvelles et encourager les initiatives en matière de services à la population;
- ✓ Promouvoir l'approche intégrée et coordonnée en matière de développement social;
- ✓ S'inspirer des succès d'autres municipalités en matière d'aménagement du territoire, de développement social et de projets communautaires;

- ✓ Se doter des moyens en télécommunications pour toutes les municipalités.

L'environnement

La protection de l'environnement et des paysages implique de :

- ✓ Préserver les forêts, les boisés, les bonnes terres agricoles et la qualité de l'eau;
- ✓ Adopter des mesures qui assureront la qualité et la pérennité des ressources naturelles : forêt, faune, flore, eau;
- ✓ Identifier et délimiter les milieux rares, fragiles, esthétiques ou essentiels au maintien d'espèces fauniques vulnérables ou exceptionnels;
- ✓ Soutenir les recherches dans le domaine de l'environnement et de l'écologie ;
- ✓ S'assurer de l'harmonisation de la signalisation le long des routes principales et de l'affichage dans les villages;
- ✓ Mettre en valeur les paysages ruraux.

Les dimensions économiques, environnementales, sociales et culturelles

L'interrelation harmonieuse entre les dimensions économique, environnementale et sociale implique de :

- ✓ Respecter le rythme de renouvellement ou d'épuisement des ressources naturelles;
- ✓ Limiter l'impact des activités humaines sur l'environnement;
- ✓ Générer de nouvelles activités économiques et de nouveaux emplois durables;
- ✓ Développer une économie respectueuse de l'environnement naturel et humain;
- ✓ Être à l'affût des nouvelles formules d'habitation pouvant convenir aux besoins des différentes clientèles sur le territoire;
- ✓ Assurer aux résidents, aux villégiateurs et aux entreprises des conditions optimales de localisation et d'implantation de l'habitat, des services et des activités économiques tout en tenant compte de la capacité et de l'utilisation optimale des équipements et infrastructures en place;
- ✓ Promouvoir une démarche participative et active en favorisant l'acquisition d'une culture partagée de l'environnement et du développement durable;

- ✓ Assurer des conditions de sécurité des personnes et des biens de même que celles qui touchent la salubrité publique en considérant les normes pratiques d'aménagement, les risques naturels et technologiques, ainsi que les pollutions de toute nature.

13.7. Le développement concerté

Une volonté de s'unir dans la différence, selon les forces distinctives de chaque municipalité et les avantages comparatifs du caractère rural de la MRC.

Cette volonté passe par les axes d'intervention suivants :

- ✓ Le respect des différences, la mise en commun des idées et l'action concertée;
- ✓ La communication en continu;
- ✓ Le déploiement des actions en faisant appel à tous les partenaires concernés;
- ✓ Le renforcement de l'autonomie de la MRC.

13.7.1. Piste d'actions par axes d'intervention

L'action concertée

Le respect des différences, la mise en commun des idées et l'action concertée implique de :

- ✓ Faire de la MRC un lieu privilégié pour la concertation entre les municipalités;
- ✓ Se servir des différents comités sectoriels pour multiplier les occasions d'échanges entre les municipalités et la MRC;
- ✓ Mettre en évidence les valeurs partagées et les intérêts communs;
- ✓ Reconnaître les forces distinctives de chaque municipalité;
- ✓ Favoriser la synergie et la complémentarité entre les territoires;
- ✓ Élaborer des plans et stratégies de développement concertés sur la base des avantages distinctifs des municipalités et des MRC;
- ✓ Établir des priorités et faire des choix de développement en fonction des secteurs présentant les meilleurs potentiels;

- ✓ Utiliser les outils de planification tel que le schéma d'aménagement du territoire comme autant de moyens pour se concerter et convenir des priorités d'action à mettre de l'avant.

La communication

La communication en continu implique de :

- ✓ Créer des occasions de renforcer des liens de confiance entre les municipalités;
- ✓ S'assurer de la pertinence et de l'efficacité des plateformes de communication;
- ✓ Favoriser l'échange d'expériences positives entre les municipalités;
- ✓ Faciliter la circulation de l'information entre les municipalités et la MRC;
- ✓ Se doter de moyens de communication favorisant l'information en continu et les échanges avec le public (conférences, liens et site internet, autres).

Le partenariat

Le déploiement des actions en faisant appel à tous les partenaires concernés implique de :

- ✓ Entretenir une bonne communication entre les municipalités, la MRC et tous les partenaires du milieu;
- ✓ Faire front commun dans les dossiers prioritaires de développement pour maintenir la vitalité des municipalités;
- ✓ Former des coalitions comme leviers politiques pour la défense des intérêts dans des dossiers régionaux tels que les redevances sur l'exploitation des ressources naturelles, la décentralisation des pouvoirs et la régionalisation, le renouvellement de la Politique nationale sur la ruralité du Québec (PNR), etc.;
- ✓ Rejoindre tout autant les personnes, les collectivités locales, que l'ensemble des acteurs sociaux à travers des pratiques favorisant la concertation dans les constats, les décisions et dans l'action.

L'autonomie

Le renforcement de l'autonomie de la MRC[125] implique de :

- ✓ Renforcer les capacités d'action des collectivités rurales pour assurer la viabilité du cadre et du milieu de vie sur le territoire de la MRC;
- ✓ Disposer de politiques publiques permanentes de soutien au développement au nom de la solidarité nationale, d'une politique équilibrée de développement régional et de l'obligation de protéger l'environnement et le patrimoine naturel des régions rurales;
- ✓ Renforcer les capacités de développement des communautés rurales;
- ✓ Accroître les possibilités d'avoir accès et de profiter plus directement des retombées de l'exploitation des ressources des terres publiques plutôt que de laisser aller ces retombées dans les seules grandes régions urbaines;
- ✓ Faire reconnaître la contribution de la ruralité à la prospérité urbaine;
- ✓ Faire en sorte que les ressources urbaines (essentiellement financières) viennent supporter un processus de revitalisation des campagnes.

13.8. Références pour la vision stratégique

- Heisz, S. LaRochelle-Côté et al., **Tendances et conditions dans les régions métropolitaines de recensement- Marchés du travail, activités économique et croissance et mobilité de la population dans les RMR du Canada**, document analytique, Statistique Canada, 2005
- **Réussir le développement approprié des régions rurales : quelques conditions gagnantes**. **Quel avenir pour les régions?**. 2002
- **Caucus des municipalités locales. La situation fiscale et financière des municipalités locales : constats et orientations.** 2005
- CLD du Fjord, **Plan d'action local pour l'économie et l'emploi- document de travail**, avril 2005
- CLD du Fjord, **Profils socio-économiques par municipalité de la MRC Le Fjord-du-Saguenay**, 2005

[125] *Les actions pour cet axe d'intervention s'inspirent des conditions gagnantes énumérées par Bruno Jean, sociologue «Réussir le développement approprié des régions rurales : quelques conditions gagnantes», dans Quel avenir pour les régions ?, 2002.*

- Développement des ressources humines Canada, **Étude sur le mouvement migratoire au Saguenay-Lac-Saint-Jean**, 2003

- Pintal et al., **Stratégie de marketing touristique 2000-2005 : Grandes tendances de la demande touristique**. Tourisme Québec. 2000

- Pintal et al., **Stratégie de marketing touristique 2000-2005 : marché québécois**. Tourisme Québec. 2000

- Gérard Divay et autres. **Le monde municipal québécois 2002-2012, Changer les façons de voir pour changer les façons de faire, Éléments condensés pour une prospective**. INRS-Urbanisation, Culture et Société, août 2002

- G. Vézina, P. Blais et C. Michaud, **Les collectivités viables en milieu rural : bref regard sur les enjeux et sur certaines pistes d'action**. Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir. 2003

- Institut de la statistique du Québec, **Perspectives démographiques**, **1996-2041**

- Institut de la statistique du Québec, **Perspectives démographiques, scénario A de référence, Québec et régions, 2001-2051** édition 2003

- L. Arsenault et M. Boivert, **Les effets du vieillissement de la population québécoise sur la gestion des affaires et des services municipaux**, Ministère des Affaires municipales, Sport et Loisir du Québec, 2004

- Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir. **Données financières** accessibles sur le site Internet

- Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir et Ministère des Finances. **Repenser les relations avec les municipalités**. 2004

- Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir. **Pour un monde municipal autonome, démocratique et performant : la décentralisation**. 2005

- Ministère des Finances, **Impacts des changements démographiques sur l'économie, le marché du travail et les finances publiques du Québec- document de recherche**, février 2005

- Ministère des Régions. **Entente cadre de développement de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean 2001-2006**. 2002

- Ministère du Tourisme, statistiques compilées à partir du site internet. 2004

- M.-U. Proulx et N. Riverin, **L'entrepreneuriat dans les régions administratives et leurs territoires MRC**, 2003

- SCHL, **La trajectoire résidentielle des 45-64 ans dans les RMR de Montréal et de Québec, Centre d'analyse de marché du Québec**, 2002

- S. Lemyre et L. Gagnon. **Document complémentaire au document sur les objets de la révision du 12 septembre 1995**. MRC du Fjord-du-Saguenay. 2006

- Statistiques Canada, **Estimations de la population et données du recensement 2001**

- Statistique Canada. **Portrait statistique régional et provincial sur le tourisme et indicateurs économiques** à partir du site internet. 2004

- Union des municipalités du Québec. **Les orientations sur le devenir des municipalités du Québec**. 2002.